

François Bernard, Louis Bouët,  
Maurice Dommanget et Gilbert Serret

(1968-1969)

# Le syndicalisme dans l'enseignement.

*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

Tome I  
Des origines à la Première Guerre mondiale.  
Par François Bernard

Présentations et notes de Pierre Broué

Un document produit en version numérique par Claude Ovtcharenko, bénévole,  
Journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux  
[Page web personnelle](#). Courriel: [ovtcha@orange.fr](mailto:ovtcha@orange.fr)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Claude Ovtcharenko, bénévole, journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux.

Courriel: Claude Ovtcharenko : [ovtcha@orange.fr](mailto:ovtcha@orange.fr)

à partir de :

François BERNARD, Louis Bouët, Maurice Dommanget et Gilbert Serret (1968-69)

**Le syndicalisme dans l'enseignement.  
Histoire de la Fédération de l'enseignement des origines à  
l'unification de 1935.**

François BERNARD,

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

Présentations et notes de Pierre Broué.

Toulouse : Centre régional de documentation pédagogique, 1968-1969. Collection : Documents de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

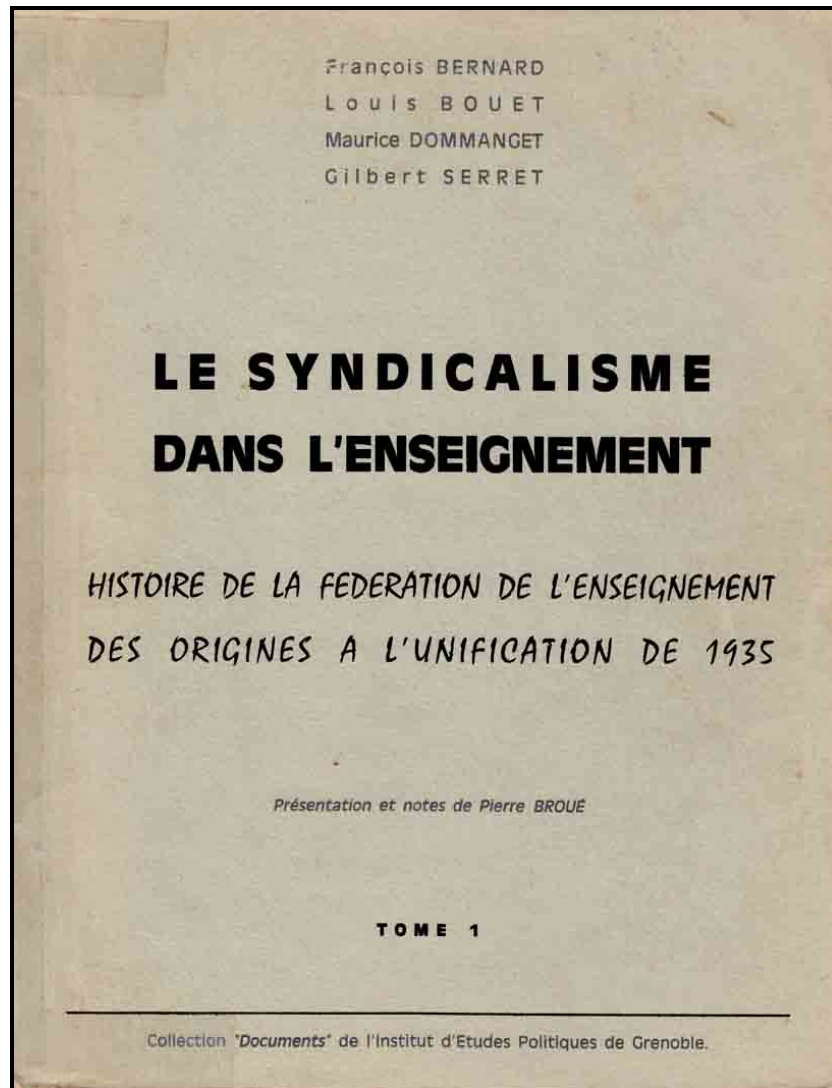
Édition numérique réalisée le 22 août 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



François BERNARD,

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**



Toulouse : Centre régional de documentation pédagogique, 1968-1969. Col-  
lection : Documents de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

**Table des matières**

[Présentation](#)

[Présentation de la première édition des deux premières parties](#)

**Chapitre I. [Les origines.](#)**

[Premières manifestations de l'esprit syndicaliste – La Troisième République et la création de l'école laïque – Les Amicales – Grandeur et décadence des Amicales](#)

**Chapitre II. [L'esprit syndicaliste.](#)**

[L'esprit syndicaliste s'éveille, les causes : la détresse matérielle de l'instituteur – Le triple joug : l'Eglise – Le triple joug : la Politique – Le triple joug : l'Administration – Une plaie intime : la Direction – L'Affaire](#)

**Chapitre III. [Amicale ou syndicat.](#)**

[L'illusion commune : l'Amicale sera le syndicat – Le Congrès de Lille – La Fédération devra marcher seule](#)

**Chapitre IV. [Premiers pas, premières conquêtes.](#)**

[L'État contre le Syndicalisme – Le manifeste des instituteurs syndicalistes – Premier congrès de la Fédération \(Paris 1906\) – Illusions et désillusions](#)

**Chapitre V. [Vers la C. G. T.](#)**

[La Confédération Générale du Travail. Un mot d'histoire – L'affaire du Rhône – Appel de la section confédérale des bourses du travail. — Le Congrès de Nantes \(28, 29 et 30 mars 1907\) – La révocation de Nègre](#)

**Chapitre VI. [Un vent de frayeur.](#)**

[Un temps d'arrêt : maladie infantile ? – Haro sur le baudet ! – Le Congrès de Lyon \(16, 17 et 18 Avril\)](#)

**Chapitre VII. [Les Marseillais à la rescousse.](#)**

[Paris se réfuse... Marseille dit : Présent !](#) – [L’Affaire de Maine-et-Loire. Épisode de la politique anti-ouvrière de Clemenceau](#) – [La Fédération et le mouvement général des fonctionnaires](#) – [Le Congrès de Paris](#) (13, 14 et 15 Avril 1909) – [Le Congrès d’Angers](#) (25, 26 et 27 Mars 1910)

**Chapitre VIII. [Lyon.](#)**

[Une arme : l’École Émancipée](#) – [Notre tâche](#) – [Appel de la Commission aux instituteurs et aux institutrices](#) – [Statuts de l’École Émancipée adoptés au Congrès de Chambéry](#) (1912) – [La gestion lyonnaise](#) — [Le Congrès de Marseille](#) (13, 14, 15 et 16 Avril 1911) – [Une retentissante affaire.](#) — L’administration et la loi.

**Chapitre IX. [Chambéry.](#)**

[Le Congrès du scandale](#) (15, 16 et 17 Août 1912) – [Le scandale](#) – [On temporise](#) – [On résiste](#) – [Manifeste des instituteurs syndiqués](#) – [Les procès](#)

**Chapitre X. [Cependant venait la guerre.](#)**

[Meurtrie, la Fédération veut renaître](#) – [Le Congrès de Bourges](#) (19 septembre 1913) – [La fureur de la presse](#) – [Les instituteurs syndiqués tiennent leur congrès à huis-clos](#) — [Le vent en poupe, mais vers quels destins...](#)

[Retour à la table des matières](#)

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## PRÉSENTATION

---

[Retour à la table des matières](#)

L'Histoire du syndicalisme universitaire a été rédigée en 1938 par quatre enseignants, François Bernard, Louis Bouët, Maurice Dommanget et Gilbert Serret. Militants syndicalistes, ils avaient été les animateurs et les dirigeants à des titres divers de la Fédération de l'Enseignement adhérente à la C.G.T. unitaire. En 1935, lors de la réunification syndicale en C.G.T. et C.G.T.U. pour laquelle ils avaient combattu, mais qui ne se réalisait sur des bases qu'ils jugeaient dangereuses, les délégués du dernier congrès fédéral avaient confié à quatre des leurs la tâche de rédiger l'histoire et de dresser le bilan du syndicalisme universitaire à cette date. Or cette œuvre est demeurée partiellement inédite. Seules les deux premières parties, confiées à François Bernard et à Louis Bouët, ont en effet été publiées, après-guerre, sous forme de fascicules aujourd'hui introuvables, par les soins de la coopérative des *Amis de l'École émancipée*, qui prolonge au sein de l'actuelle Fédération de l'Education nationale (F.E.N.) l'action de l'ancienne « majorité fédérale ». Les deux dernières parties, rédigées par Maurice Dommanget et Gilbert Serret, n'ont jamais vu le jour, quoique le texte de Dommanget ait été entièrement composé lorsque

la déclaration de guerre vint pour de longues années interrompre l'œuvre entreprise.

La Fédération de l'Enseignement de la C.G.T.U., la « fédération unitaire », pour employer le terme qui servit pendant quinze ans à la désigner, n'était pas, à la différence de bien d'autres fédérations syndicales, issue de la scission de 1921. La Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et institutrices publics de France et des colonies dont l'adhésion à la C.G.T., décidée en 1907, était devenue effective en 1909, « tant en effet l'unique organisation syndicale d'enseignants d'avant-guerre. C'est à son congrès de Tours, en août 1919, qu'elle changea de nom pour s'intituler désormais Fédération des membres de l'Enseignement laïc ; une des bastions de l'opposition internationaliste à l'intérieur de la C.G.T. depuis 1915, l'un des fers de lance de l'opposition révolutionnaire à la direction réformatrice de la C.G.T. au lendemain de la guerre, elle adhérait en bloc à la C.G.T.U. au lendemain de la scission de 1921. Au même moment, l'ancienne Fédération des Amicales d'Instituteurs, devenue en 1919 seulement la Fédération des Syndicats d'Instituteurs, puis, en 1920, le Syndicat National des Instituteurs et Institutrices de France et des colonies, adhérait de son côté à la C.G.T. Sans négliger pour autant le rôle du « S.N. » auquel ils consacrent de nombreuses pages, les auteurs, militants de la Fédération, considèrent avec raison sur le plan historique que leur courant était le seul courant syndicaliste : le S.N., qui se situait, lui, dans le prolongement direct de la Fédération des Amicales, était à leurs yeux un courant « amicaliste ».

On lira avec intérêt les pages consacrées par François Bernard au conflit entre le « syndicalisme » basant son action sur la reconnaissance et la nécessité de la lutte des classes, mettant au premier plan la solidarité matérielle et morale avec les travailleurs manuels, la classe ouvrière au premier chef, et l'« amicalisme », organisation de défense des intérêts corporatifs étroits de la profession, « trade-union » au sens primitif du terme, plaçant au premier rang de ses préoccupations la collaboration avec les « autorités », le « dialogue », et, éventuellement, la « contestation ». Le fait est qu'après la Grande Guerre, sous l'effet de la poussée qui transforme les syndicats en organisations de masses, les syndicalistes d'autrefois se retrouvent à la C.G.T.U. sous l'étiquette de « syndicalistes révolutionnaires », cependant que les anciens amicalistes, se proclament désormais « syndicalistes », se ras-



semblent dans la C.G.T. La nuance est sans doute difficile à saisir pour le profane, particulièrement aujourd'hui où le syndicalisme – et pas seulement le syndicalisme universitaire – s'est profondément imprégné, dans sa réflexion comme dans sa pratique, de l'« amicalisme » qu'il condamne toujours en principe. Le lecteur saisira plus concrètement cette opposition en la suivant, de l'intérieur, pendant ces années de lutte entre les deux courants et les centrales dans lesquelles ils s'incarnent, C.G.T. réformiste et C.G.T.U. révolutionnaire, et les syndicats enseignants correspondants, le « S.N. » et la « fédération ».

On aurait pourtant tort de réduire la divergence entre tenants de l'amicalisme et fidèles du syndicalisme – ou, pour faire une concession à l'usage, entre tenants de deux conceptions différentes du syndicalisme – à une simple opposition entre « réformistes » et « révolutionnaires ». Opposition dans les perspectives à long terme entre ceux pour qui l'action syndicale doit aboutir à l'abolition du salariat et à la destruction du capitalisme, et ceux pour qui il suffit d'aménager au mieux, dans le cadre du régime capitaliste, les intérêts matériels et moraux des membres de leur corporation, elle ne peut être ramenée, comme on l'affirme trop souvent, à l'opposition dans la pratique entre « rêveurs » qui veulent transformer le monde et « réalistes » qui s'attachent à des réformes graduelles. La réalité est plus dialectique, ou, si l'on préfère, plus nuancée : Maurice Dommanget, dans la troisième partie de cet ouvrage, s'attache à démontrer, preuves à l'appui, que c'est seulement parce qu'elle avait des perspectives révolutionnaires que la Fédération fut capable de lutter efficacement pour de véritables réformes.

Ce n'est pas par hasard que, sur ce point entre autres, il évoque l'autorité de Lénine et l'expérience des bolchéviks au même titre que celles de Griffuelhes, Pelloutier et des autres pionniers de la C.G.T. La biographie d'un Louis Bouët, socialiste militant et animateur de la fédération avant-guerre, membre du noyau révolutionnaire et internationaliste pendant la guerre, dirigeant du Parti communiste en ses débuts et secrétaire de la fédération que ses adversaires désignaient alors comme la « fédération Bouët », est la meilleure illustration de cette continuité, ou, pour employer le mot de Madame Kriegel, historienne des débuts du mouvement communiste en France, de ce « syncrétisme » qui permettait à l'anglais Tom Mann d'écrire dans la *Vie ouvrière*, au lendemain de la Révolution russe : « Bolchévisme, sparta-

kisme, syndicalisme ont le même sens révolutionnaire ». Il est vrai que l'ensemble des conceptions militantes des syndicalistes révolutionnaires de la C.G.T. d'avant 1914 faisaient d'eux, dans toute l'Europe occidentale, les militants ouvriers les plus proches de la pratique bolchévique. Parlant de Pelloutier, Rosmer qui fut l'un des plus éminents d'entre eux, a pu écrire : « Lutte pour les revendications immédiates de la classe ouvrière qui permet le rassemblement du plus grand nombre d'ouvrier autour de l'organisation, et, en même temps, évocation des perspectives plus lointaines de la révolution sociale qui, en élargissant l'horizon des luttes quotidiennes, prépare la formation du groupement capable de lutter dans son ensemble, et, par suite, de servir de guide à la classe ouvrière dans sa bataille d'aujourd'hui et de demain. Base solide de tout mouvement révolutionnaire que Lénine et les bolchéviks, partis d'un autre point, l'idée de parti, ne cessaient de rappeler à leurs militants ». Trotsky, sur la base d'une analyse semblable, n'écrivait-il pas en 1921 à son ami Pierre Monatte : « Tout votre travail antérieur n'a été qu'une préparation à la fondation d'un parti communiste, à la révolution prolétarienne. Le syndicalisme d'avant-guerre était l'embryon du parti communiste ».

Il n'en est pas moins vrai qu'à partir de 1924, de façon générale, à partir plus précisément de 1929 dans la Fédération unitaire, le Parti communiste s'est engagé, sous le drapeau de la « bolchévisation » d'abord, sous le mot d'ordre de la « direction unique » ensuite, sur les slogans enfin de la « troisième période », dans un effort systématique pour se subordonner la C.G.T.U., et que bien des militants syndicaux communistes s'opposèrent de toutes leurs forces à cette domestication. L'entreprise eut comme première conséquence, dans presque toutes les fédérations, de provoquer la crise, la chute des effectifs, l'impuissance, quand ce n'était pas le pur et simple ralliement à la C.G.T. Mais elle échoua dans la Fédération de l'enseignement. On notera avec intérêt que nombre des responsables de la « fraction » communiste ou des porte-parole de l'appareil, depuis Dommanget, Rollo, Hérard et Aulas, avant la constitution de la « majorité fédérale » en minorité à l'intérieur de la C.G.T.U., jusqu'à Léon Vernochet et Guilloré ensuite, ont fini par quitter le Parti communiste ou par en être exclus : preuve que l'instrument de la domestication, le parti lui-même, ses militants, n'étaient pas l'outil impersonnel, passif et bêtement discipliné que dénonçaient déjà nombre de ses adversaires.

Pour arriver à ses fins, l'appareil stalinien dut vaincre d'abord les résistances des militants communistes. Dans la Fédération, il n'y parvint pas.

La lutte interne ainsi déclenchée avait pourtant de graves conséquences. D'abord, la majorité de ces communistes qui tenaient bon pour que la C.G.T.U. demeure une organisation syndicale authentique allaient peu à peu cesser de lutter sur le plan politique, sur le terrain du communisme, dans le parti ou à l'extérieur, pour se placer de nouveau exclusivement sur le terrain syndical, ressusciter le « syndicalisme révolutionnaire » et se rallier progressivement à l'« indépendance du syndicalisme » qu'ils avaient longtemps énergiquement condamnée. Ensuite, parce que les coups portés à la Fédération de l'enseignement par les appareils du P.C. et de la C.G.T.U. stalinisée allaient briser son développement, accaparer l'attention et les forces de ses militants, les obligeant à une lutte épuisante et démoralisante, rebutante aussi pour les jeunes. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que les militants de toutes générations liront dans cet ouvrage les lignes pourtant sobres du compte-rendu du congrès de Marseille, et revivront l'introduction dans le mouvement syndical des méthodes de gangstérisme, de violence aveugle, de fanatisation et de manipulation de militants ignorants, qui allaient permettre à Trotsky d'écrire que le stalinisme était devenu « la syphilis du mouvement ouvrier ». Un spectacle significatif en tout cas : preuve supplémentaire que seuls des commentateurs intéressés ont pu convaincre d'honnêtes gens que le stalinisme était le continuateur du bolchévisme alors qu'il ne vint à bout de sa résistance que par la violence et la terreur.

Dans le cas de la Fédération unitaire, il est plus remarquable que la poignée des révolutionnaires de la première génération, les Bernard, les Bouët et les autres, aient pu tenir, mais encore aient été capables de gagner des militants plus jeunes, les Dommanget d'abord, les Serret et les Aulas ensuite, les Salducci et les Valière enfin. Ici, à la différence des autres secteurs du mouvement ouvrier, il n'y a pas eu solution de continuité, mais poursuite du travail militant entrepris au début du siècle, sur les mêmes bases et conformément aux mêmes principes. Constamment menacés par la répression d'un État républicain peu enclin à l'indulgence vis-à-vis des idées subversives des maîtres d'école, cibles de certains milieux d'affaires et de « lobbies » cléricaux, objets de l'ironie, des manœuvres et des attaques souvent concertées avec

l'administration, des amicalistes du S.N. – fiers de leurs gros bataillons de syndiqués passifs, prudents et intéressés – obligés de se défendre contre la calomnie et la brutalité au sein de leur propre confédération, traqués de tous côtés dans une extraordinaire « chasse à la sorcière », les dirigeants de la Fédération unitaire de l'enseignement et la majorité des militants n'ont pas baissé les bras. Minorité triplement opprimée, ils présentent néanmoins de leur action un bilan nettement positif. Cela donne à réfléchir au moment où, précisément, la pente du défaitisme et du découragement redonne vigueur et apparence de raison aux arguments du « réalisme » et de l'« efficacité » en faveur d'une politique de présence et de dialogue qui ramène en réalité le mouvement ouvrier soixante années en arrière et ne fait que peindre de couleurs modernistes les thèmes anciens de l'amicalisme.

À lire son histoire, on sera frappé de l'extraordinaire efficacité de ce petit groupe de militants. Aucune période, aucun rapport de forces ne leur paraît jamais vidé de toute possibilité d'action. Ils se refusent à subir sans réagir, et, du fait de leur petit nombre comme de leur qualité, savent réagir avec une autre efficacité que les grandes organisations, soucieuses avant tout de conserver leurs effectifs et de préserver leurs rangs gonflés d'attentistes, d'hésitants et d'opportunistes. On note leur souci, aussi bien dans le choix des mots d'ordre que dans celui des moyens d'action préconisés, d'augmenter à tout instant la participation des enseignants à la lutte, et, du coup, d'accroître leur conscience, afin de pouvoir ensuite les élever plus facilement à l'étape supérieure du combat qui les attend. On remarque leur attachement à la démocratie syndicale, leur respect de la liberté des tendances qui prétendent pourtant les bâillonner ou les écraser, la franchise des explications qu'ils donnent, leurs efforts permanents pour faire prendre conscience et décider par les militants en toute connaissance de cause, sans jamais farder ni dissimuler la vérité. Ces dirigeants ont la préoccupation de lutter contre leur propre bureaucratisation, la volonté de refuser de devenir des « bonzes » à l'image de ceux qu'ils combattent.

Il fallait beaucoup d'audace et de foi dans les ressources du militantisme pour confier la direction nationale de l'organisation à des sections départementales, pour placer le centre de gravité et le cerveau du syndicat loin du ministère et de ses antichambres, au cœur du pays, dans les montagnes ardéchoises par exemple, là où précisément se trouvait le véritable établi de l'instituteur, ce prolétaire en veston. Il

fallait beaucoup de conscience et aussi de confiance dans les possibilités créatrices de l'action militante, dans les ressources de l'instituteur de « la base » – comme on dit aujourd'hui – pour faire une règle absolue du fonctionnement de l'organisation syndicale de refus des « permanents », coupés des conditions de vie de ses camarades, ou du « renouvellement des responsables » – dont l'optique change à force d'occuper toujours le même poste et d'avoir toujours le point de vue du « sommet ».

En fait, on peut dire que l'organisation syndicale des enseignants de la C.G.T.U. – et c'est sa profonde originalité – fonctionne avec la préoccupation constante de ce que sont les exigences de la lutte contre la société et l'ordre anciens et celles de la construction d'une société nouvelle. En bataillant contre l'institution des « directeurs-adjudants », la Fédération ne rêve pas de directeurs dont elle contrôlerait, par le biais de commissions, paritaires ou non, les nominations, s'élevant ainsi en administration parallèle : solution « amicaliste » combien précaire si l'on s'en réfère à la situation en train de se créer aujourd'hui ! Elle se bat pour la suppression des fonctions de directeur, pour l'attribution de leurs prérogatives au conseil des maîtres, apprentissage de la gestion de la société socialiste, apprentissage et pratique de la démocratie ouvrière qui est la condition d'une lutte réellement efficace. En lançant la revendication du « traitement unique », elle se soucie peu de n'avoir pas, par le biais d'une « participation » ou de tout autre « consultation », le moyen de satisfaire aux vœux d'une clientèle qui se syndique comme on contracte une assurance : elle cherche à effacer les divisions introduites dans les rangs des enseignants par le système démoralisant des « promotions », l'arbitraire des « pourcentages », à créer les conditions pratiques, matérielles, d'une véritable action unie d'enseignants dont les revendications ne pourraient se contrarier si leurs conditions étaient uniformes. Elle refuse d'accepter comme article de foi l'inégalité des salaires entre jeunes et vieux, entre hommes et femmes, et, malgré le scepticisme des prétendus réalistes, elle obtient d'importants succès sans jamais renoncer aux principes et au but en dehors desquels le mouvement n'est rien.

Syndicat d'enseignants, durement frappée au début du siècle pour sa volonté de prendre place dans les rangs de la C.G.T. centrale ouvrière, la Fédération ne se contente pas de références rituelles à la

classe ouvrière dans ses résolutions de congrès. Ses militants savent qu'ils sont avant tout des hommes chargés d'instruire les enfants des ouvriers. De ce point de vue, ce ne sont pas des phrases creuses qu'ils font sur les « usagers » : c'est avec la Fédération des Ports et Docks que les enseignants de la C.G.T.U. étudient et mettent au point le projet – largement utilisé depuis – d'écoles pour les enfants de bateliers jusque-là livrés, au hasard du « nomadisme » de leurs parents, à une scolarité intermittente et incertaine. Si les aspects « corporatifs » des questions syndicales semblent être parfois un peu négligés, c'est qu'aux yeux de ces maîtres, les questions pédagogiques sont de première importance : le contenu et la forme de leur enseignement leur importent, non du point de vue dont il sera jugé par l'inspecteur, non de celui de leur propre commodité, mais de celui des enfants dont ils ont la charge et que les travailleurs leur confient pour en faire des hommes capables de lutter, c'est-à-dire, au premier chef, d'apprendre et de connaître. Rénovation des méthodes pédagogiques propagande pour les méthodes actives – ce qu'on appelle aujourd'hui encore « pédagogie nouvelle » – tout cela est à mettre à l'actif des maîtres de la Fédération, avec la lutte contre les auteurs médiocres que les éditeurs réservent à la clientèle enfantine, contre l'histoire conventionnelle et chauvine que trop de maîtres acceptent d'enseigner par résignation ou par ignorance : leurs livres de classe – le « Manuel d'Histoire » qui recevra l'hommage significatif d'Albert Mathiez –, leurs Editions de la Jeunesse ont été, depuis, imitées, jamais égalées.

Or les résultats sont là. Tandis que la C.G.T. reste depuis 1909 et demeurera jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale sous la houlette du même Léon Jouhaux, les « leaders » se succèdent à la tête de la Fédération unitaire, poursuivant l'œuvre des aînés, préparant la relève, initiant les militants des départements, la Saône-et-Loire après le Morbihan, avant l'Ardèche et les Bouches-du-Rhône, refusant de croire et démontrant qu'il est faux qu'il ne soit de militant parisien ou provincial « monté à Paris », fondant dans une véritable équipe – l'opposé d'une clique – des hommes et des femmes de générations et de provinces différentes, créant finalement un type nouveau de militant, un type nouveau de dirigeants syndicaux, ces couples militant-militante qui se sont succédés à sa tête sans jamais quitter la salle de classe, unis dans la vie comme dans l'action syndicale. Gilbert Serret, le petit homme au regard vif qui rédige en 1938 ces pages lucides en

même temps que brûlantes de passion avant d'être en novembre le porte parole de la minorité révolutionnaire au congrès de Nantes de la C.G.T., était aussi le « Gilbert » que connaissaient et aimaient les travailleurs de l'Ardèche, chauffourniers de Lafarge ou cheminots du Teil, l'auteur d'une remarquable étude sur la question paysanne. Il était ce type d'homme et de militant parce qu'il continuait l'action de ses aînés, Bernard et Bouët comme Dommanget, parce qu'il avait été, sur les bancs de l'École Normale, comme dans la Fédération, l'élève d'Élie Reynier, parce qu'enfin il avait pour compagne France Derouet qui fut associés étroitement à tout ce qu'il pensa et entreprit.

De même, au moment où le contrôle des naissances et le problème de la maternité consciente se sont imposés comme des problèmes brûlants au point de devenir des armes dans la compétition électorale, force est de constater qu'il y a quarante ans, c'étaient les militantes de la Fédération unitaire qui posaient – avec quel éclat et quels risques – ces problèmes devant l'opinion et en faisaient une bataille de classe dans la campagne de meetings menée en 1928 pour la défense d'Henriette Alquier poursuivie en application de la fameuse loi de 1920 sur la propagande en faveur des méthodes anticonceptionnelles.

Étudiée sous tous les angles, l'histoire de la Fédération unitaire livre une riche expérience. Elle mérite d'être méditée aujourd'hui, dans un contexte social et politique dont la nouveauté par rapport à des périodes antérieures de réaction politique et sociale reste encore à démontrer. Elle rend parfaitement compte en tout cas de ce fait que les commentateurs de la presse quotidienne continuent de découvrir chaque année avec stupeur dans les congrès enseignants et à juger aberrant : l'existence dans les syndicats de la F.E.N. d'une tendance syndicaliste révolutionnaire, l'*École émancipée*, la plus ancienne par ses origines, et la plus jeune par son recrutement. État d'esprit et pratique, le syndicalisme révolutionnaire plonge des racines profondes dans le passé des syndicats enseignants, et c'est ce qui explique qu'il n'y ait pas été détruit par des années de stalinisme et puisse encore aujourd'hui y combattre l'amicalisme incarné par ses adversaires de toujours, les frères ennemis d'hier.

L'Institut d'Études Politiques de Grenoble a jugé que ce travail méritait de prendre place dans sa collection de « Documents ». Qu'il me soit permis d'indiquer ici en son nom les raisons de cette décision.

Cette histoire n'est pas une œuvre historique au sens universitaire du mot. Elle est cependant beaucoup plus qu'une simple chronique. Histoire combattante, histoire militante, ainsi que la définissait François Bernard dans la première présentation de l'œuvre collective, elle offre l'intérêt d'avoir été rédigée par les hommes qui l'avaient vécue et pensée, par les militants qui avaient voulu la faire. L'Institut considère déjà comme un privilège de pouvoir offrir au public un travail conçu et réalisé de ce point de vue.

Ce travail comporte en outre une véritable somme de documents, d'analyses, de citations concernant une période de l'histoire du mouvement syndical dont l'importance, toujours décisive en France, n'a pas été démentie depuis 1938 : le mouvement syndical enseignant peut, dans les conditions actuelles comme à l'avenir jouer un rôle déterminant. Or la connaissance du passé éclaire le présent et les possibilités de l'avenir. L'ensemble constitue une importante contribution à l'histoire de la C.G.T.U., terrain complètement vierge encore, et pourtant particulièrement important à déchiffrer pour comprendre les traits essentiels de la période d'entre deux guerres et certains caractères du mouvement ouvrier français actuel. En bref, cette histoire est une pièce essentielle pour la connaissance de notre histoire syndicale.

On regrettera sans doute, et à juste titre, l'absence de certaines références pour les textes cités. C'est que cette *Histoire* est l'une des rares pièces qui aient pu être préservées pendant la guerre : les archives de la Fédération unitaire ont en effet été détruites après avoir été saisies par la Gestapo venue arrêter Jean Salducci, un de ses anciens dirigeants, déporté ensuite à Neuengamme où il devait trouver la mort. L'historien de demain se consolera en apprenant que Maurice Dommanget a su préserver d'importantes archives qui seront déposées à l'Institut français d'histoire sociale et qui pourront ultérieurement contribuer à préciser l'information donnée ici, à la compléter – et pourquoi pas – à la corriger. Et puis, il faut bien le dire : dans ce contexte, l'absence de quelques références ne doit pas chagriner outre mesure l'historien le plus exigeant. Les aléas du succès littéraire – en l'occurrence amplement mérité – ont fait du militant Maurice Dommanget un historien connu pour sa probité et sa rigueur, et de son nom une garantie pour la valeur de cet ouvrage. Ce n'est lui enlever aucun de ses mérites que d'affirmer que les militants qui ont rédigé avec lui cette histoire et dont le nom n'évoque rien pour le public cultivé et les



étudiants, étaient de la même trempe que lui. Ecrivant dans la fièvre des combats politiques, brûlant de la passion qui les animait, frémissant aux souvenirs encore frais de leurs luttes syndicales, ils s'étaient, de toute leur intelligence, appliqués à l'objectivité et à la recherche de la vérité, puisque, pour ces révolutionnaires, la vérité seule était révolutionnaire.

Nous pensons que l'ouvrage de François Bernard, Louis Bouët, Maurice Dommanget et Gilbert Serret vient à son heure dans une collection universitaire. Nous souhaitons avant tout qu'il ouvre une voie. Il faut une histoire du S.N.I et une histoire de la C.G.T. comme il faut une histoire de la C.G.T.U. et de ses syndicats. Il faut recueillir les souvenirs de militants de toutes tendances, commencer le dépouillement systématique de la presse syndicale, ouvrir les archives aux chercheurs compétents de bonne volonté. De ce point de vue, nous espérons que cette publication – qui ne laissera aucun lecteur indifférent – constituera une provocation au travail historique. Il est grand temps que le mouvement ouvrier français ait enfin une histoire de ses années décisives qui soit digne de lui, de ses ambitions et de ses espoirs.

Grenoble, le 1er juillet 1966

Pierre Broué

Assistant d'Histoire contemporaine

(Ancien secrétaire des Adjointes d'enseignement du S.N.E.S. (Syndical National de l'Enseignement Secondaire) F.E.N. –, ancien membre du Bureau national du S.N.E.S., ancien secrétaire-adjoint de la section de Seine-et-Marne de la Fédération de l'Education nationale.)

Pour la première édition complète, la préparation des notes de l'index, et, de façon générale, la présentation du travail doivent beaucoup non seulement à Louis Bouët et Maurice Dommanget, Hélène Bernard et France Serret, mais aussi à leurs amis de l'*École émancipée*, Jean Aulas, Fernande Basset, Simone Fraisse, Jeanne Laurent, Henri Sarda, Marcel Valière, et surtout Henri Vidalenche qui a été l'infatigable organisateur de cette partie collective du travail.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

**PRÉSENTATION**  
*de la 1<sup>re</sup> édition des deux premières parties*

---

[Retour à la table des matières](#)

Pour ceux qui ont vécu, ne serait-ce qu'en partie, la vie de la Fédération de l'Enseignement, cet ouvrage peut se passer de préface : ils savent de quoi il est question, ils connaissent ce que nous nous plaissions à nommer l'âme de notre organisation, ils ont au cœur le souvenir ému des luttes qu'elle soutint, des espoirs qu'elle fit naître, des résultats qu'elle obtint.

Mais pour ceux qui ne l'ont pas connue, ou ne l'ont connue que du dehors, à travers les déformations de la controverse et de la polémique, un mot d'avertissement est sans doute de quelque utilité.

Ils trouveront ici le récit des trente années de luttes, menées par des militants obscurs et désintéressés, pour la conquête du droit syndical, pour l'obtention de meilleures conditions de vie matérielle et morale, pour l'affranchissement et la dignité du prolétariat. Le mouvement syndical universitaire fut assez important dans l'activité générale de la classe ouvrière, pour qu'on en étudie la genèse et le développement. Il

a, d'autre part, une valeur propre, un caractère original, qui méritent qu'on lui consacre un peu d'attention.

Cet ouvrage qui s'efforce de retracer avec vérocité l'évolution du syndicalisme universitaire et de faire revivre avec intensité les événements et les hommes qui en marquèrent les étapes, s'adresse aussi bien aux militants déjà formés qu'aux « jeunes » curieux de fonder l'avenir sur une exacte connaissance du passé.

Aux militants, il offrira une documentation abondante et sûre avec d'abondantes citations qui leur permettront de se faire une opinion personnelle, même en marge de nos propres commentaires. Ils auront ainsi en mains un précieux instrument de travail.

Aux jeunes, il offrira d'autre part une image vivante de ce que fut au cours de ces trente ans la vie ardente d'une organisation si souvent et si haineusement décriée parce qu'elle conquérait un droit, parce qu'elle se dressait contre des préjugés profondément enracinés, contre les abus du pouvoir, contre des forces morales (ou immorales) jusqu'à religieusement respectées.

Est-ce à dire que nous ayons la prétention d'avoir écrit ce qu'à proprement parler on appelle une « histoire » ?

Pas le moins du monde.

Chacun des auteurs a traité selon son tempérament propre la période qui le concernait. On s'en apercevra sans doute à la lecture. Et sans doute aussi se dira-t-on par endroits que tels commentaires auraient pu varier selon la main qui tenait la plume.

Toutefois, nous pourrions dire que ce livre constitue une histoire, dans ce sens que tous les documents sur lesquels il se fonde, sont d'une rigoureuse exactitude et qu'ils sont assez nombreux pour nous avoir, en quelque sorte, dispensés de choisir, car le choix est éminemment subjectif et partial. Nous pourrions ajouter que les textes, toujours très étendus, nous mettent à l'abri du reproche d'avoir isolé quelques phrases afin de leur donner le sens qui nous convient.

Mais là se borne notre velléité d'historiens. Pour le reste, nous sommes demeurés ce que nous étions : des militants, avec toute l'ardeur, toute la foi, toute la passion que comporte le mot. Nous avons, en écrivant les lignes qu'on va lire, revécu dans son intensité le passé de notre Fédération, nous avons brûlé de nouveau de nos espoirs

d'autrefois, vibré de nos vieilles colères, souffert de nos peines anciennes. Nous sommes restés des partisans et nous ne nous en cachons pas. Le lecteur averti, sûr de la scrupuleuse exactitude des faits et des documents, partagera ou ne partagera pas nos enthousiasmes, nos fureurs, nos tristesses ou nos haines ; mais il ne sera pas trompé. Nous croyons fermement qu'il le sera moins peut-être que devant un impassible et froid récit.

Un mot encore. Nous avons néanmoins, instruits par l'étude des faits, apaisés par l'éloignement des circonstances dans le passé, fait effort d'impartialité pour donner aux hommes, et surtout aux adversaires, la place que l'équité leur doit : nous avons rendu justice à tous, même à ceux qui n'eurent que la sincérité du moment. Quant aux autres, à ceux que des raisons que nous ne voulons pas sonder, ont conduits par des chemins quelquefois dorés dans le camp ennemi, tant pis si ces pages sont pour eux comme cette muraille du poème de Mœricke, où l'ombre de la femme parjure était restée figée, indélébile, le bras levé dans l'attitude du serment.

F. Bernard

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

# Chapitre I

---

## LES ORIGINES

### Premières manifestations de l'esprit syndicaliste

[Retour à la table des matières](#)

Chercher à déterminer, en remontant le plus haut possible dans le passé, les origines d'un mouvement social tel que le syndicalisme universitaire, n'est pas vaine curiosité d'historien : c'est une condition nécessaire pour bien comprendre la nature et l'évolution des idées.

Cette recherche a été faite par Maurice Dommanget <sup>1</sup> qui écrit à ce propos : « Les Syndicats universitaires ne font que prolonger une évolution dont les prodromes remontent à la monarchie de juillet ». C'est en effet vers cette époque, en 1831, qu'une *Société des Instituteurs et Institutrices primaires de France* fut fondée par un jeune instituteur d'école mutuelle <sup>2</sup>, Philippe Pompée. Ce serait donc l'ancêtre, le premier en date du mouvement corporatif ; mais son rôle ne paraît pas considérable ; c'est surtout un autre maître d'école, Louis-Arsène

---

<sup>1</sup> *La Fédération Unitaire de l'Enseignement*, brochure de propagande éditée en 1928.

<sup>2</sup> Où l'enseignement se donnait entre élèves grâce à des moniteurs.

Meunier, fils d'un travailleur d'usine, qui fut le véritable pionnier du syndicalisme universitaire. Il était parvenu en 1832 à la direction d'une école normale ; mais il abandonna cette situation pour se donner tout entier à son apostolat (1844).

*« Il fonda l'Écho des Instituteurs, journal vivant, combattif, qui devait être et fut une pétition permanente en faveur des instituteurs. Meunier voulait révéler au grand public les misères de toutes sortes accablant les maîtres primaires, formuler « leurs vœux et leurs réclamations », poursuivre avec ardeur « toutes les améliorations morales et matérielles propres à leur procurer plus de bien-être et d'indépendance, et à leur faire remplir avec plus de fruit et de succès leur pénible et importante mission ». À un dévouement et une persévérance admirables, Meunier joignant une vive intelligence, une grande habileté et la connaissance approfondie du milieu corporatif et social dans lequel il travaillait. L'Écho des Instituteurs devint tout de suite le point de ralliement des maîtres aigris par la misère, persécutés par les prêtres et les tyranneaux de village, plus ou moins atteints par la fermentation idéologique de l'époque <sup>3</sup> »*

Ce journal constituait déjà un lien entre ses lecteurs ; mais ceux-ci ne tardèrent pas à manifester le désir de s'unir plus étroitement, de constituer une association pour se soutenir et se défendre. Tour à tour, un instituteur de Maine-et-Loire en lutte contre les frères de la doctrine chrétienne, un autre de Toulon, puis d'autres encore, plus de sept cents, s'inscrivirent comme adhérents à une *Société pour l'Action de l'Enseignement* dont ils demandaient instamment la création.

Les événements politiques empêchèrent que ce rêve fût une réalité : la révolution de 1848 venait d'éclater. On remit à plus tard la constitution d'un groupement national ; mais Meunier, assisté de Pompée, poursuivit la création d'associations d'instituteurs dans le pays (Seine-et-Oise, Haute-Garonne). Des instituteurs entrèrent à l'Assemblée constituante, puis à la Législative (1849). Dommanget, dont nous suivons le texte, cite Malardier (Nièvre), Avril (Isère), Ennery (Bas-Rhin).

1849, c'est la réaction qui triomphe : les instituteurs n'en seront pas les dernières victimes. Parmi les auxiliaires de cette réaction, nous trouvons avec un peu de surprise le grand poète des *Méditations*. Il

---

<sup>3</sup> La Fédération Unitaire de l'Enseignement, p. 8.

avait fondé cette année-là, sous le titre bienveillant de *Conseiller du Peuple*, un journal destiné à prêcher la sagesse aux révolutionnaires trop persévérants.

Le n° 7 de cette publication (septembre 1849) est spécialement consacré aux instituteurs ruraux dont le poète se vante d'avoir soutenu la cause : « Les instituteurs sont la pierre d'attente de la civilisation future, la pierre angulaire de la République intellectuelle ». Mais ces maîtres d'école n'ont pas su rester dans les limites de la raison, ils semblent avoir donné dans les idées socialistes et le chantre d'Elvire le leur reproche amèrement :

*« Les instituteurs communaux sont devenus dans plusieurs départements des fomentateurs de haine, de division, d'envie, de discordes, d'exécrables passions, de stupides doctrines antisociales entre classes de citoyens. Ils se sont laissés séduire comme des hommes sans jugement, ou entraîner comme des hommes sans conscience et sans moralité, à toutes les absurdités prétendues sociales et à toutes les perversités prétendues démocratiques que les factions socialistes, communistes, terroristes et démagogiques ont voulu semer dans l'esprit du peuple pour le pervertir, pour faire de la propriété un crime, de la République une anarchie, de la société un chaos. Ils se sont affiliés à ces clubs, attroupements à domicile, volcans ambulants, pour entasser et pour allumer, au souffle des plus mauvaises et des plus abjectes paroles, tous les éléments incendiaires que les Catilina de chefs-lieux ou des Gracchus de village peuvent souffrir de leur haleine pour mettre le feu aux populations... »*

*« Ils se sont faits les missionnaires de cette nouvelle religion qui consiste à nier Dieu, à diviniser la nature, à adorer le plus brutal sensualisme, à renverser les autels, à arracher les bornes des champs, à supprimer la famille, à disperser le foyer domestique, à renverser la marmite, comme dit le paysan, à convier le genre humain à une gamelle universelle, à mettre la société à la ration comme une compagnie de discipline dans une caserne, ou comme une escouade de galériens sur un ponton... »*

*« Ils ont fait des harangues avinées sur des tréteaux de cabaret ; ils ont écrit des manuels d'expropriation et des évangiles de discordes. Ils ont crié à bas ceux-ci ! à bas ceux-là ! c'est-à-dire vive la guerre civile... »*

*« Ils se sont faits les facteurs ruraux de ces insensés dont le règne serait la honte, le deuil, l'extermination de la patrie. Ils ont distribué de ces listes appelées rouges parce que le bon sens du peuple sait bien qu'elles sont écrites en teinte sinistre...<sup>4</sup>. »*

---

<sup>4</sup> Cité par M. Dubois, *Bulletin de la Seine*, janvier 1910.

Et Lamartine continue sur ce ton à morigéner les instituteurs. Il descend même à l'insulte, il raille sans élégance ces maîtres d'école nourris des doctrines socialistes de 1848 : « C'est là la science des instituteurs ? le génie vulgarisé du peuple français ? Ah ! prenez garde ! La France peut pardonner beaucoup, mais elle n'aime pas à rougir. Ne la faites pas rougir d'elle-même et de vous ! »

Une vaillante petite revue, *l'Action de l'Enseignement* (Action ! déjà), répondit vivement au républicain-poète : « M. de Lamartine ne s'est guère gêné, lui, pour accabler les faibles que tant d'autres accablaient déjà ».

Au reste, Lamartine définit explicitement le rôle que doit assumer l'instituteur :

*« La société de plus en plus animée d'un principe divin d'unité, de charité, de fraternité envers tous les membres dont elle se compose, s'est aperçue qu'en fournissant aux classes riches ou aisées l'instruction supérieure que ces classes payent, elle ne faisait pas encore tout son devoir. Elle a regardé en bas, elle s'est dit : Voilà des classes nombreuses, laborieuses, prolétaires ouvrières, agricoles, qui n'ont ni le loisir de se déplacer, ni les moyens nécessaires d'acheter la lumière intellectuelle et morale pour leurs enfants. Faisons-leur une immense charité d'intelligence. Rapprochons la lumière d'elles, puisqu'elles ne peuvent pas s'approcher de la lumière !*

*« Instituteurs primaires, voilà ce que vous êtes ! La charité visible des classes riches et propriétaires envers les classes pauvres et laborieuses !... les pères de familles de ceux qui n'ont pas de famille ici-bas pour leur distribuer la tradition, le don de la lumière, l'aumône honorable et divine de l'esprit ! <sup>5</sup> ».*

Réserve faite de l'exagération romantique et de la rancœur personnelle de l'homme politique rejeté dans la réaction, ces citations jettent une vive lumière sur l'état d'esprit des instituteurs de l'époque : ils veulent, non seulement se grouper, mais se défendre, s'émanciper et lutter pour un idéal qui dépasse déjà le cadre corporatif. Ils possèdent, à un potentiel remarquablement élevé, ce qu'on appellera plus tard *l'esprit syndicaliste*.

---

<sup>5</sup> M. Dubois, *Bulletin de la Seine*, janvier 1910.



Et, malgré la dictature qui va peser sur le pays, cet esprit ne s'éteindra pas. Etincelle sous la cendre, il jettera encore quelques lueurs, même sous le pire régime d'oppression, pour se réveiller au déclin du Second Empire. En voici un exemple, cité par Dommanget :

*« Cette triste époque est marquée cependant par une tentative intéressante dans laquelle l'esprit syndical se retrouve en germe. Il s'agit de la fondation d'un groupement à Paris, le 6 février 1849, par les professeurs et instituteurs libres : Pauline Roland, Jeanne Derouin, Pérot, Gustave Lefrançais et même Arsène Meunier en qualité de directeur d'une institution qu'il tenait au palais-Royal depuis son départ de l'enseignement public. À la suite de la publication d'un programme d'éducation conçu en vue du développement harmonieux de toutes les facultés, ce groupement recueillit bon nombre d'adhésions d'instituteurs publics et reçut les encouragements des associations ouvrières et de la presse socialiste parisienne. Il était voué toute fois à la persécution. L'instituteur Gustave Lefrançais – le futur communard – et Pérot, chef d'institution, tous deux signataires du programme, furent arrêtés, condamnés à l'interdiction d'enseigner, plus à trois mois de prison et deux ans de surveillance. Quant à Pauline Roland, déléguée des instituteurs socialistes à l'Union des Associations ouvrières de Paris, et Jeanne Derouin, l'âme de ce dernier groupement professionnel fédératif, elles furent condamnées, l'une et l'autre, à six mois de prison. Amputés de ses fondateurs et animateurs, l'Association s'éteignit. »*

Le Second Empire, fascisme avant la lettre, régime d'oppression et d'étouffement, réduisit bientôt au silence toute velléité d'émancipation parmi le personnel enseignant comme dans le reste du pays. « Années de compression et de silence que symbolise le cas de Pierre Vaux, ce maître d'école républicain de Saône-et-Loire, condamné, quoique innocent, aux travaux forcés à perpétuité », écrit Dommanget. Il faut attendre la dernière période du règne, celle de l'Empire « libéral », pour assister à de nouvelles manifestations de l'esprit corporatif.

C'est ainsi qu'en 1868, on voit se former dans le Nord une association d'instituteurs. L'exemple est suivi dans quelques autres départements, mais l'ensemble du personnel ne semble pas encore réveillé de sa léthargie. Même sous la Commune, cependant favorable à l'émancipation, les instituteurs n'entreprennent aucune action digne de remarque.

## La Troisième République et la création de l'école laïque

[Retour à la table des matières](#)

Quand on se rappelle les débuts de la Troisième République, ce chétif résultat d'un compromis entre partis de réaction qui ne pouvaient s'entendre pour donner un successeur au régime impérial ; quand on évoque les sentiments qui dominaient alors : patriotisme exaspéré par la défaite, épouvante devant la Commune révolutionnaire mal comprise, recrudescence de foi aveugle et de cléricisme, on ne s'étonne pas de voir le personnel enseignant participer de la majorité générale et faire preuve d'une presque totale apathie corporative.

Une exception confirme la règle : elle n'a pas grande importance en soi, mais emprunte un relief considérable au fait d'avoir donné naissance au premier syndicat d'instituteurs constitué sous ce titre. En 1872, Marie Bonneval fonde un *Syndicat des Membres de l'Enseignement* qui fut plus tard (1884) inscrit régulièrement à la Bourse du Travail de Paris sous le n° 212. Il groupait tous les ordres d'enseignement laïque, mais privé, il existait encore en 1907.

Cependant le fait demeure isolé. La réaction fait rage : c'est l'époque du *vœu national* qui consacre officiellement la France au Sacré-Cœur de Jésus, de l'*Ordre Moral*, qui soumet le pays entier à une véritable dictature. Les instituteurs, dans la période qui précéda le 16 mai 1877, furent persécutés en masse. On signale en Gironde 200 déplacements d'office et 300 en Dordogne, et partout des tracasseries, des poursuites, des révocations.

Après la chute de Mac Mahon, il se produisit dans les esprits un changement considérable. Il semble que le pays reprend haleine, que la République va transformer son fantôme en réalité. Ce revirement se fait bientôt sentir dans le domaine de l'enseignement, et tandis que parmi le personnel nul ne paraît songer à reprendre l'action corporative, c'est le gouvernement lui-même ; par l'organe de Jules Ferry, qui l'invite à le faire avec la célèbre circulaire du 10 août 1880 :

*« L'important est que notre personnel enseignant échappe à cette influence de l'isolement qui paralyse eu à peu les volontés les plus fermes. Jeunes ou vieux, sortis ou non d'une école normale, nos instituteurs ont besoin de faire effort pour ne pas se laisser gagner par le découragement ou la routine. Pour les y aider, nulle action ne peut être plus efficace que celle du corps tout entier qui a intérêt à ne laisser fléchir aucun de ses membres. En se rapprochant dans des conférences périodiques, ils trouveront l'occasion de créer entre eux librement cette communauté d'esprit et cette solidarité professionnelle qui fait la puissance et la dignité du corps enseignant... »*

C'est qu'alors le gouvernement entreprenait sa grande œuvre de laïcité avec les lois sur l'enseignement primaire ; il se heurtait ainsi aux puissances de réaction mobilisées par l'Église et avait en conséquence besoin de trouver appui dans les masses républicaines et en particulier dans le corps enseignant. Il fondait l'école laïque, gratuite, obligatoire, au nom de principes républicains dont il ne pouvait refuser le bénéfice aux instituteurs chargés de les appliquer.

Aussi voyons-nous, dès cette époque, les ministres successifs de l'Instruction Publique engager les maîtres primaires à se grouper, à discuter entre eux de leur métier et de leurs intérêts, à se réunir en de vastes congrès nationaux <sup>6</sup>.

C'est ainsi que René Goblet, ministre du cabinet Freyssinet, inspiré par Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire, invite expressément les instituteurs à tenir un congrès au Havre du 6 au 10 septembre 1885. Un comité d'organisation est constitué, la liste de ses membres témoigne de son caractère officiel : Jules Siegfried, maire du Havre ; Couturier, inspecteur d'Académie ; Garsault, inspecteur primaire, Perier, directeur d'école primaire supérieure.

---

<sup>6</sup> Une circulaire du 25 janvier 1882, de Paul Bert, invite les Proviseurs à organiser des réunions de maîtres-répétiteurs pour s'informer de leurs besoins et désirs.

Le 8 mai 1882, Jules Ferry autorise l'*Association Générale des Répétiteurs*, dont le but est de « favoriser et faciliter les études des répétiteurs, établir entre eux des rapports, établir entre eux des rapports de confraternité et de mutuel appui ».

C'est en 1882 également que se fonde l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'École Normale d'Auteuil.

Comme il n'y avait point d'organisations départementales (ou si peu), les adhésions étaient individuelles. La représentation fut donc très variable selon les régions : tandis que les Basses-Alpes n'avaient qu'un délégué, la Seine-Inférieure en présentait trois cent cinquante !

Les questions mises à l'étude étaient d'initiative ministérielle. Les délégués avaient été invités à fournir des mémoires sur :

- a) l'utilité des congrès nationaux et internationaux ;
- b) le travail manuel à l'école primaire, les écoles professionnelles et l'apprentissage ;
- c) les traitements dans les différents pas ;
- d) les programmes des écoles normales et leur rôle professionnel.

Comme on le voit, en ce premier congrès, les questions pédagogiques voisinent avec les questions corporatives ; on y aborde même la question sociale sous la forme de l'apprentissage ; on y trouve, amorcée, la question de l'Internationale de l'Enseignement !

Le ministre lui-même, assisté d'Octave Gréard, recteur de l'Université de Paris, qui se déclarait « premier instituteur de France », vint présider la séance d'ouverture. Ce ne fut pourtant pas une réunion académique : les délégués s'y montrèrent d'un bel allant et parfois d'une réelle audace. Un congressiste parisien, Francolin, fit adopter la proposition de rendre les congrès périodiques en les tenant tous les deux ans. Les délégués de Rethel renchérissement en déposant un vœu ainsi conçu : « Un comité d'organisation *permanent*, ainsi que cela existe dans d'autres pays, sera chargé de s'occuper de tout ce qui concerne la tenue du Congrès ». Francolin, revenant à la charge, demanda que ce comité permanent eut mandat de faire exécuter les décisions des congrès.

Ces vœux, bien entendu, ne furent pas exaucés. Ils n'en sont pas moins symptomatiques d'un désir très net d'organisation corporative permanente dont l'aboutissement devait être, vingt ans plus tard, le syndicat. Il est, d'autre part, assez curieux de constater que c'est un

groupement officiel et temporaire, mais *national*, qui est à l'origine de nos associations et non le petit groupement, local et spontané.

Ces congrès provoqués par l'Administration semblent procéder du même esprit que les « conférences pédagogiques cantonales » alors très libéralement instituées et dont l'autorité croyait à bon escient retirer avantage pour elle-même et pour le bien de l'école.

Les républicains de gouvernement avaient alors à faire tête au *boulangisme*, ruée de toutes les réactions aristocratique, monarchiste, religieuse, capitaliste et bourgeoise ; il leur fallait rassembler autour d'eux les masses populaires. D'où peut-être ces efforts pour organiser la foule amorphe des fonctionnaires.

Quelques groupements se fondent dans cette atmosphère favorable. La Préfecture de la Seine enregistre, en février 1887, le dépôt des statuts d'une *Union des Instituteurs et Institutrices de la Seine*. Cette société avait été constituée au cours d'une réunion qui avait pour but de rechercher les moyens propres à obtenir la titularisation des instituteurs adjoints. Mais déjà l'Administration en témoigne quelque mauvaise humeur.

En mars 1887, la même préfecture reçoit en dépôt les statuts d'un *Syndicat des Instituteurs et Institutrices de France* associés pour l'organisation du Congrès des instituteurs. En toute bonne foi, ses fondateurs ont voulu profiter de la loi récente sur les syndicats professionnels, ainsi qu'en témoignent les statuts :

« **Article premier.** – *Le Syndicat a pour objet d'étudier les intérêts professionnels des instituteurs au moyen de congrès ; servir de lien entre les sociétés d'instituteurs et d'appliquer à l'égard des membres de l'enseignement primaire toutes les dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels* ».

C'est net. Cependant le gouvernement ne s'émeut point encore. Mieux, il continue d'encourager le mouvement. Le ministre de l'Instruction publique, Spuller, accepte la présidence d'honneur du congrès qui se tient à Paris (1887) et dont le président effectif est Carriot, directeur de l'Enseignement primaire. C'est l'Administration elle-même qui fait mettre à l'ordre du jour les questions à étudier :

- a) les groupements d'instituteurs. Etude des différentes formes de sociétés ; seront-elles autonomes ou fédérées ? Vaut-il mieux une association unique, nationale ?
- b) organisation des congrès régionaux, nationaux et internationaux ;
- c) préparation du Congrès international de 1889 (à l'occasion de l'Exposition universelle).

Vingt-huit mémoires, sérieusement documentés, témoignent de l'ardeur qui entraînait les congressistes de 1887. L'un des plus remarquables fut celui de Chappaz, prototype des militants qui ont honoré notre Fédération ; à plusieurs reprises il fut inquiété et déplacé et finit par être mis à la retraite d'office en 1903.

*« Il veut, écrit Glay<sup>7</sup>, « que les instituteurs confirment leur titre d'éducateurs en donnant aux autres corporations l'exemple de ce que peut, dans un pays libre, l'esprit d'ordre et d'entente ». Son mémoire, le plus important de tous, envisage une organisation complète : la fédération doit comprendre 5 sections : Caisse de secours mutuels (6 F. de cotisation annuelle) ; orphelinat (4 F.) ; hôtel de la Fédération (4 F.) ; syndicat national (1 F.) ; périodique (1 F.). Soit une cotisation annuelle de 16 F. obligatoire pour tous les syndiqués ».*

Un autre mémoire intéressant fut celui de Darzin, délégué du Nord, directeur d'école à Roubaix. Il montre qu'il s'agit bien en l'espèce d'un syndicalisme tel qu'il fut compris plus tard et non de simple corporatisme. C'est ainsi qu'on peut y lire :

*« Sous un gouvernement vraiment démocratique, la Fédération remplira un grand rôle pour la pacification des esprits : elle prouvera par son organisation et son fonctionnement que les réformes ne sont réellement bonnes que lorsqu'elles sont l'expression de la majorité ; elle prouvera une fois de plus que les réformes doivent mûrir par en bas et non venir d'en haut, comme cela s'est toujours pratiqué ; elle prouvera enfin qu'il ne peut pas y avoir plus de classes dirigeantes que de classes dirigées, et*

---

<sup>7</sup> Cité par Glay : *Information Sociale*, 3 août 1922.

*d'un peuple fort, parce qu'éclairé, sait se diriger lui-même selon les règles de la justice et de la raison*<sup>8</sup> ».

Il ne faut pas voir là pure phraséologie, car le Congrès lui-même fit œuvre positive. Le *Syndicat des Instituteurs et institutrices*, constitué tout récemment à Paris, déposa un vœu dont la teneur syndicale est fort précise. S'appuyant sur les dispositions de la loi de 1884, il demande :

- 1° – que le groupement des instituteurs se fasse sous la forme de syndicats professionnels...
- 2° – que la *Fédération des instituteurs* soit la *Fédération des Syndicats d'Instituteurs* établis par cantons et par départements.

Le Congrès décida donc « qu'une société autonome des instituteurs serait constituée dans chaque département et que ces sociétés fédérées formeraient l'*Union nationale des Instituteurs de France* » et il se prononça explicitement pour la forme syndicale.

L'Administration, dûment représentée, n'en manifesterait pas la moindre inquiétude et crut même devoir féliciter les délégués de la façon dont ils avaient rempli leur mandat. À la séance de clôture, Carriot, directeur de l'Enseignement primaire, leur garantit l'approbation et la collaboration des administrateurs : « Corrigez, messieurs, redressez, critiquez ! Nous avons besoin de votre expérience pour compléter la nôtre. En mettant nos efforts en commun, nous arriverons à réaliser le progrès ».

Cette cordialité et cette belle confiance ne devaient pas durer. Dès le 20 septembre 1887, le ministre Spuller, faisant soudain volte-face, exposa dans une circulaire demeurée fameuse la position du gouvernement à l'égard des prétentions des maîtres primaires. C'est une véritable déclaration de guerre !

Cette cordialité et cette belle confiance ne devaient pas durer. Dès le 20 septembre 1887, le ministre Spuller, faisant soudain volte-face,

---

<sup>8</sup> Cité par Glay : *Information Sociale*, 3 août 1922.

exposa dans une circulaire demeurée fameuse la position du gouvernement à l'égard des prétentions des maîtres primaires. C'est une véritable déclaration de guerre !

*« Parmi les nombreux votes du congrès, il en est un qui semble ouvrir une voie où il ne serait pas possible de laisser les instituteurs s'engager. Une pièce annexe, imprimée à la fin du volume distribué à tous les membres du congrès, contient les statuts d'un « syndicat des instituteurs et des institutrices laïques » Le premier article de ces statuts caractérise nettement le projet... Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'idée que le congrès ait pu valablement constituer une organisation quelconque, et il ne faut voir dans tous ces votes que l'expression d'un vœu.*

*« Ce vœu, le Gouvernement n'y souscrit pas. Dans ce vœu, il y a deux pensées très distinctes, une aussi légitime que l'autre l'est peu. Ce que je vois de légitime, c'est le besoin d'un libre et fraternel échange d'idées... les instituteurs le sentent bien... mais à côté de la pensée des instituteurs, qui ne m'est pas suspecte, apparaît une autre pensée, celle des hommes politiques qui se groupent autour d'eux et inévitablement se mêlent à eux. Comment un parti quelconque résisterait-il à la tentation de mettre dans ses intérêts et de placer de façon ou d'autre sous sa dépendance un corps aussi considérable, une telle armée d'électeurs et d'électeurs nécessairement influents ?*

*« ... Les instituteurs publics sont des fonctionnaires ; Comme tels, ils font partie d'une hiérarchie légalement contrôlée ; ils ont des droits et des devoirs qui n'appartiennent pas à d'autres citoyens... Ils ne sont pas autonomes, ni individuellement, ni collectivement. L'autonomie des fonctionnaires ce serait l'anarchie organisée<sup>9</sup>. »*

---

<sup>9</sup> *Journal officiel*, 7 décembre 1912, p. 3 020. – Spuller a été ministre de 1892 à 1893.



Ferdinand Buisson <sup>10</sup> faisant allusion à cet affolement ministériel, le définissait ainsi, dans un discours prononcé quelque vingt ans après, à un banquet de l'*Union des Instituteurs et Institutrices de la Seine* (2 décembre 1905).

*« Je me rappelle très bien, je me rappelle comme si c'était hier, le temps où l'on parlait pour la première fois de la constitution des Amicales. C'est avec terreur que le ministre apprenait cette nouvelle. Je fus convoqué dans son cabinet pour examiner quelles mesures on pouvait prendre... Pendant longtemps, pendant des mois, on a été préoccupé de cette terreur, de ce fantôme... »*

Comment expliquer ce revirement ?

Est-il dû aux difficultés particulières rencontrées par le gouvernement ? Le pays sort à peine d'une grave crise économique marquée par les grandes grèves, parfois sanglantes, des verriers de Vierzon et des mineurs de Decazeville et de Firminy. Des militants comme Jules Guesde et Louise Michel sont inculpés de provocation au meurtre et au pillage <sup>11</sup>. Des troubles antisémites sont provoqués par Edouard Drumont dont le journal *La Libre Parole* excite les passions meurtrières dans le cœur des simples.

Ne serait-ce pas plutôt la création par le congrès des syndicats ouvriers à Lyon (30 octobre 1886), d'une *Fédération Nationale des Syndicats*, prélude à la *Confédération Générale du Travail*, et qui, sous l'impulsion des guesdistes victorieux des modérés, grandit et devient un danger révolutionnaire ?

---

<sup>10</sup> Ferdinand Buisson (1841-1932), inspecteur général, puis directeur de l'enseignement primaire, fut le principal collaborateur de Jules Ferry dans l'élaboration des « lois laïques ». Un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme, il devait être député radical de 1902 à 1924.

<sup>11</sup> Jules Guesde (1845-1922), socialiste et disciple de Marx, fondateur du Parti ouvrier français, et la militante libertaire Louise Michel (1830-1905), tous deux proscrits au lendemain de la Commune, étaient poursuivis à la suite d'un meeting tenu le 3 juin 1866 salle du Théâtre du Château d'Eau. Ils devaient être acquittés le 25 septembre aux applaudissements du public par la Cour d'Assises de la Seine.

Peut-être suffit-il d'interroger les événements politiques et les embarras qu'ils créent au gouvernement.

Le trafic des décorations, où se trouve impliqué Wilson, le gendre du Président de la République, rejaillit en scandale sur le ministère. L'agitation boulangiste est à son comble. Le brave général Boulanger est l'objet d'une popularité délirante, bruyante, patriotarde. Déroulède s'agite frénétiquement, les pouvoirs publics font preuve d'énergie... contre les petits fonctionnaires.

Quoi qu'il en soit, la circulaire Spuller met un terme au mouvement corporatif des instituteurs. C'est une longue léthargie, de dix ans, qui commence. La masse du personnel, loin de l'agitation des congrès, privée de presse corporative, peu touchée par une impuissante propagande, n'a suivi, ne pouvait pas suivre les premiers militants du syndicalisme universitaire. Pour employer une métaphore bien défraîchie, mais exacte, la graine était semée, mais ne pouvait germer encore.

## Les Amicales

[Retour à la table des matières](#)

De 1887 à 1897, en ce qui concerne la vie corporative du personnel enseignant, il n'y a presque rien à signaler. Mais les événements qui se déroulent, presque inaperçus, auront plus tard sur le développement de l'esprit syndicaliste une influence considérable.

Un petit fait : le 22 mai 1894, le Président du Conseil Casimir Périer est interpellé à la Chambre à propos des menaces concernant les syndicats de *travailleurs* de l'État. Le débat est clos par un ordre du jour gros de conséquences et que les syndicalistes universitaires sauront utiliser comme un argument d'importance : « La Chambre, considérant que *la loi de 1884 s'applique aux employés des exploitations de l'État aussi bien qu'à ceux de l'industrie privée*, invite le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution. »

C'est en 1894 également qu'un obscur officier d'artillerie, Alfred Dreyfus, accusé de trahison, est condamné par un conseil de guerre à la relégation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, puis expédié pour

y subir sa peine dans une colonie perdue, à l'île du Diable. Cette affaire qui trois ans plus tard bouleversera les consciences et déchaînera les passions les plus violentes, est enregistrée en quelques mots dans la presse. Le silence, comme un suaire, est jeté sur le crime, assurant l'oubli, propice aux coupables. Le jeune ministre de l'Instruction Publique, l'homme aux yeux bigles, Raymond Poincaré, qui n'ignore rien des ignobles machinations de l'État-Major, attendra quatre ans pour « libérer » théâtralement sa « conscience » !

Mais en 1897, l'« Affaire » bat son plein, les passions sont surchauffées, la presse les attise sans retenue, la France se partage en deux camps hostiles, chargés de haine. De la capitale au plus petit village, on est *dreyfusard*, ou *antidreyfusard*, presque jamais neutre, jamais indifférent. Déjà beaucoup de jeunes instituteurs se sont rangés, d'instinct, du côté de la victime, autour de ses défenseurs et surtout d'Emile Zola dont la lettre « *J'accuse* » parue dans l'*Aurore* du 13 janvier 1898, vient d'éclater comme un coup de foudre.

Quant aux gouvernements successifs, ils ne peuvent être que du côté de l'État-Major c'est-à-dire avec toutes les réactions qui usent et abusent de l'argument patriotique. Les ministres se font ainsi les prisonniers des « nationalistes » et de l'Église. Comme tels, ils sont obligés d'agir contre les moindres velléités d'indépendance des fonctionnaires.

C'est ainsi qu'en 1897, le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique ayant condamné la constitution d'une « Association amicale des professeurs de l'enseignement secondaire public », le ministre Rambaud refusa toute autorisation de ce genre dans une circulaire du 30 janvier.

Mais les événements cheminent, les « dreyfusards » prennent l'avantage, le « nationalisme » est vaincu, l'atmosphère redevient favorable aux tentatives d'émancipation. En 1899 les ministres n'y sont plus hostiles.

Le renouveau de l'esprit corporatif se manifesta dans des circonstances inattendues. On venait d'élever à Laon, un monument aux trois instituteurs de l'Aisne, Leroy, Desbordeaux et Poulette, fusillés par les Prussiens. L'inauguration donna lieu à de grandes fêtes où furent conviés, naturellement, tous les instituteurs. Ils y accoururent en

nombre <sup>12</sup>. Mais certains d'entre eux avaient, dès 1898, conçu l'idée de profiter de l'inauguration pour réunir les associations déjà existantes (mutuelles, normaliennes, pédagogiques, etc.) et jeter les bases d'une organisation plus importante.

Il est bon de citer ici les noms de ces militants ; nous retrouverons plusieurs d'entre eux au cours de cette étude. Ce furent Jarraud de la Haute-Vienne ; Achille Deum, une des plus belles figures du mouvement pré-syndicaliste ; Gouffé, Hennequin, de Paris ; Murgier, de Versailles ; Lechantre, de Saint-Quentin.

La réunion eut lieu le 19 août 1899 à l'Hôtel de Ville de Laon. Deum y fit acclamer la tenue d'un Congrès à Paris pendant l'Exposition universelle de 1900.

Ce Congrès revêtit une extrême importance du fait qu'il fut le berceau des « Amicales ». Il convient donc de fixer avec précision de quel esprit il procédait, à quels mobiles obéissaient ses promoteurs, vers quel idéal ils tendaient.

« Ce fut un sentiment d'amitié, écrit Murgier (*Revue de l'Enseignement primaire*, 20 mai 1907), qui rapprocha à l'origine les instituteurs et les institutrices. Le doux nom d'*Amicales* qu'ils donnèrent à leurs associations en montre le caractère primitif ».

Cette amitié d'ailleurs n'avait rien d'étroitement corporatif. Très compréhensive, elle embrasait de ses feux l'administration toute entière ainsi qu'en témoigne un passage du rapport de ce même Murgier au Congrès de 1900 :

« Ce premier Congrès national aura des conséquences d'une haute portée : il scelle à jamais l'union morale des instituteurs et des institutrices de France, leur union entre eux et avec leurs chefs.

« N'est-ce pas qu'en cette heure mémorable, nous fondons la grande famille des instituteurs français, au centre de laquelle nous plaçons nos chefs hiérarchiques à tous les degrés dont nous respectons l'autorité et nous recherchons l'amitié ? »

---

<sup>12</sup> Mille six cents, délégués par soixante sociétés départementales.

Murgier qui, sous son nom ou sous divers pseudonymes (Bûche-ron, La Ramée) mène dans la *Revue de l'Enseignement primaire* une lutte de tous les instants en faveur de l'Association corporative des instituteurs, rappelle en termes émus ces premières assises du mouvement amicaliste, les premières, dit-il, car « car les autres ne méritèrent pas ce nom » :

*« Ce Congrès de 1900, quels souvenirs réconfortants il nous rappelle à nous, les quelques militants de cette époque qui sont encore sur la brèche aujourd'hui !*

*« Ce fut vraiment le Congrès de l'union, de l'amitié, de la fraternité.*

*« Une belle et grande figure planait sur nos assemblées ; une voix chaude et entraînant, tantôt « émue, tantôt joyeuse, y retentissait ; un cœur vibrant y faisait vibrer tous les cœurs : cette figure, cette voix, ce cœur, c'était Deum... Deum alors plein de force et de vie et que la mort devait faucher l'année suivante...*

*« Je me souviens, non sans émotion, de la soirée du 7 août 1900 au Café du Globe, où les Associations de la Seine avaient organisé une réception en l'honneur des congressistes...*

*« Il y a eu alors un instant solennel.*

*« Deum, profondément ému, traduisait la pensée qui était au fond de tous les cœurs, s'écria :*

*« Camarades, nous venons de fonder, de cimenter la grande amicale de France, l'Amicale idéale vers laquelle vont tous nos vœux ! » (Revue de l'Enseignement primaire, 20 mai 1907).*

Y avait-il lieu de manifester pareil enthousiasme ? L'Administration avait-elle mérité semblables déclarations d'amour ? Sans doute, le Ministre, Georges Leygues, avait-il autorisé le Congrès, mais à quelles conditions ! Il avait fallu promettre « le respect absolu de l'Administration et de ses actes ». Murgier, dans un discours prononcé le 6 août 1900 donc à la veille du Congrès, en fait la confession légèrement mélancolique :

*« Le premier soin du comité a été d'obtenir de M. le Ministre l'autorisation de réunir le Congrès et de lui faire approuver le programme élaboré à Laon.*

*« Le premier point a été obtenu sans difficulté ; quant au second, M. le Ministre a dû faire des réserves en ce qui concerne les vœux divers, c'est-à-dire les questions ayant trait aux intérêts professionnels. M. le Ministre ne nous a pas, dès l'abord, opposé une fin de non-recevoir absolue. Il s'est réservé d'étudier le projet.*

*Dans une deuxième entrevue, nous avons respectueusement insisté pour que ces questions, d'une importance vitale pour le corps enseignant, fussent inscrites à l'ordre du jour du Congrès. En présence de certaines objections de M. le Ministre, nous avons renoncé aux questions où nos intérêts pécuniaires étaient en jeu et nous l'avons prié de vouloir bien maintenir les autres, dont la solution ne comportait pas un vote de crédits de la part du Parlement. M. le ministre nous a ajourné un troisième rendez-vous afin de pouvoir soumettre la question au Conseil des ministres.*

*« En dernier lieu, il nous fit définitivement la réponse que voici :*

*« Il lui était impossible, en ce qui concerne les vœux divers, de nous donner satisfaction, pour la raison suivante : aucune catégorie de fonctionnaires, quelle qu'elle fût, n'était autorisée à traiter en un congrès les questions se rattachant aux intérêts professionnels. On ne pouvait donc nous permettre ce qui était interdit aux autres. C'était la loi commune.*

*« Devant cette décision qui ne nous était pas particulière, nous nous sommes inclinés respectueusement et sans arrière-pensée <sup>13</sup> ».*

Quel fut l'ordre du jour autorisé par Georges Leygues ? Le voici dans son laconisme pédagogique :

1° organisation des écoles à plusieurs classes.

2° l'enseignement de l'histoire.

3° le certificat d'études primaires.

Avec un tel programme, après des débats naturellement fort paisibles, M. le Ministre pouvait sans crainte présider la séance de clôture et adresser aux délégués des 77 associations représentées ces paroles de sucre et de miel :

---

<sup>13</sup> *Information Sociale*, 3 août 1922.

*« Je ne suis pas de ceux qui ont jamais conçu la moindre défiance, ni à l'égard des instituteurs isolés, ni à l'égard des instituteurs et institutrices groupés. J'estime que l'homme seul est réduit à l'impuissance. Je suis donc un partisan de l'association sous toutes ses formes, et si nous poussons à l'association en dehors du corps enseignant, pourquoi y résistons-nous quand il s'agit des maîtres appartenant à l'Université ? (bravos répétés). Ce qui est bon pour une catégorie de citoyens doit être bon pour toutes les autres et vous ne perdez pas cette qualité en entrant dans l'enseignement ».*

Il faudra du temps encore avant que les instituteurs perdent l'illusion d'étancher leur soif avec semblable eau bénite de cour. Ce qu'ils n'étaient pas en mesure de conquérir alors, c'est par une sorte de paradoxe, l'Église va le leur procurer ! En effet, le ministre Waldeck-Rousseau fait aboutir la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, loi fort libérale, quoi qu'on en ait dit. Elle permet à *tous les citoyens* de fonder un groupement, sans autorisation préalable, sans déclaration. Déclarée, l'association acquiert même une certaine capacité juridique. Il devenait difficile de refuser aux fonctionnaires et en particulier aux instituteurs le bénéfice d'une situation désormais nettement définie de droit commun. Les « Amicales » allaient pulluler. Nous verrons plus loin comment l'attitude de l'Église contribua pour une large part à l'élargissement de ce libéralisme en matière d'association.

C'est au congrès de Bordeaux (1901) qu'on devait mesurer le chemin parcouru tant au point de vue du nombre des associés que dans leur état d'esprit.

Sans doute, il a fallu obtenir encore l'autorisation ministérielle, sans doute, il a fallu faire approuver l'ordre du jour ; mais ce programme se présente tout autrement que celui de Paris :

1° *l'éducation sociale.*

2° programmes des écoles normales.

3° l'assistance dans le personnel enseignant.

Et surtout, surtout... des points « divers » qui se traduiront par des vœux caractéristiques d'un esprit nouveau. Rien encore de révolutionnaire, rien de spécifiquement syndical, mais des échappées pleines d'audace, hors du plan corporatif.

Les militants sont à peu près les mêmes, mais ils se sont aguerris, renouvelés. Ils font preuve d'un magnifique enthousiasme. Nous retrouvons Murgier, directeur d'école à Versailles : « Petit, droit, mince brun. Attache adroitement les grelots ; puis, dédaigneux des succès oratoires, s'efface dans la coulisse. Scrutateur perspicace, revenu des emballements et des notes sonores, n'applaudit que du bout des doigts les phrases pompeuses des beaux parleurs. Entre deux séances s'exerce à manier la hache de son ami Bûcheron » <sup>14</sup>.

Parmi les nouveaux apparaît un parlementaire, ex-instituteur à Marseille, qui devait jouer un rôle important dans le développement de l'amicalisme primaire, Maximilien Carnaud. « Presque jeune, de taille moyenne, haut en couleur. Yeux bleus, plein d'audace et de franchise, accueillant, sympathique... Sa parole puissante, un peu déclamatoire, soulève des tempêtes de bravos ». Carnaud eut le mérite de se faire, au Parlement, le champion de *l'égalité devant l'instruction* dont il fit adopter le principe à la Chambre (14 février 1902). On verra par la suite que le politicien l'emporta malheureusement sur l'instituteur. Le pionnier devint rapidement un frein. Créature du pouvoir, non réélu en 1910, il obtint une sinécure dans les finances. Que cela n'empêche pas de rendre justice à ses premières initiatives.

Parmi les vœux qui furent proposés, ardemment discutés, adoptés souvent dans l'enthousiasme, il faut noter celui qui tend à la suppression des distinctions honorifiques. Le président de la commission d'éducation sociale, en présentant ce vœu, fit la déclaration suivante :

*« Nous avons voulu dire que dans un État démocratique où chacun se doit à tous et tous à chacun, il n'est pas besoin de distinguer les meilleurs d'entre les bons... Nous nous sommes rappelé que les décorations actuelles sont l'œuvre d'un homme qui n'était certainement pas un démocrate. Nous n'obtiendrons pas satisfaction tout de suite ; mais au moins les éducateurs de la nation auront été les premiers à le*

---

<sup>14</sup> C'est-à-dire à rédiger ses papiers pour la *Revue de l'Enseignement*. Du *Bulletin de la Fraternelle* (Lozère), impressions de Troucelier.



*dire* : Pour que l'éducation sociale soit faite, il faut s'habituer à n'avoir d'autre récompense que celle du devoir accompli et l'estime de ses concitoyens » <sup>15</sup>.

On ne sut pas longtemps, dans Rome, cette éloquence entretenir !

Marguerite Bodin, une des premières militantes, et des plus sympathiques, du mouvement amicaliste, présenta et fit adopter une motion vigoureuse sur le pacifisme à l'école. Cette motion demandait :

- 1° Qu'on fasse désormais une place moins grande à l'histoire-bataille, enseignant de préférence aux enfants la marche de la civilisation à travers les siècles.
- 2° au lieu d'enseigner à l'enfant un chauvinisme belliqueux, qu'on s'efforce de lui inspirer le respect du droit, de quelque côté qu'il se trouve, et qu'on le convainque fortement de la nécessité de remplacer les guerres barbares et ruineuses qui ne règlent jamais un différend, par l'institution d'un tribunal d'arbitrage.
- 3° que les tableaux représentant les scènes de carnage ne soient pas affichés sur les murs des écoles. Qu'à l'appui des leçons, on montre quelques scènes véridiques de carnage, mais en les faisant suivre immédiatement des images du travail et de la paix <sup>16</sup>.

On se prononça d'autre part en faveur de « l'instruction intégrale pour tous », précédant de trente ans Edouard Herriot dans la voie de l'*école unique*. On réclama l'abrogation des derniers vestiges de la loi Falloux.

De toute cette activité, de toutes ces audaces, de toutes ces initiatives, on peut conclure que les délégués, en quelque sorte élite du personnel, avaient déjà en puissance l'esprit syndicaliste. Quant à la masse dont ils émanaient, elle en était encore bien loin.

Cependant, tant d'ardeur et de bonne volonté ne devait pas tomber à plat. Dès le lendemain du Congrès, nous retrouvons les mêmes mili-

<sup>15</sup> *Revue de l'Enseignement*, 20 mars 1902.

<sup>16</sup> *Revue de l'Enseignement*, 20 avril 1902.

tants à l'œuvre pour fonder le *Comité Administratif du Bulletin Général des Amicales*, c'est-à-dire un bureau permanent et un journal, l'embryon d'une grande organisation nationale. La première réunion eut lieu le 1er avril 1902. Il y fut constitué une Commission permanente avec Bazenant de la Gironde, président ; Lafon, secrétaire général ; Murgier, Caudrelier, du Nord, Lechantre de l'Aisne, Gouffé et Serout, de la Seine, Guihard, de la Loire-Inférieure et Alix, du Rhône.

Le premier acte de cette commission permanente fut un projet de manifeste à propos de l'abolition du pourcentage<sup>17</sup>. Il est assez curieux de constater que ces amicalistes de 1902 ont conscience d'avoir fait œuvre syndicale : « Voici, écrit à ce propos Henri Martel, voici, je crois, la première manifestation de l'action des amicales, depuis qu'elles se sont constituées en « syndicat ». (*Revue de l'Enseignement Primaire*, 8 juin 1902).

Il faut noter que cette même année 1902, dont la fécondité fut exubérante, vit naître un autre mouvement national qui risquait fort de faire double emploi avec la commission permanente : l'*Entente des Conseillers départementaux*. Notre camarade A. Jacquet, tout jeune alors, fut témoin de cette parturition :

*« Ce groupement fut fondé à La Briochette, dans une salle du premier. Le promoteur était Plathier qui vit encore. Les fondateurs furent ainsi : Plathier, Murgier, Veyet, Melle Lagier et mon père. Il y avait des adhésions par lettre. Nous déjeunâmes au Café Morel et l'après-midi, à la brasserie Gruber, je connus de plus près Murgier, le Bûcheron, qui tapait si bien sur les « mannequins ». C'était un petit homme, maigre, spirituel, résolu ». <sup>18</sup>*

L'Amicale des professeurs de l'École Normale se fonde également en 1902.

Ce pullulement d'organisations, cette effervescence ne pouvaient moins faire qu'éveiller l'inquiétude du gouvernement de « défense

---

<sup>17</sup> Pourcentage. Le passage d'une classe à la classe supérieure ne pouvait dépasser un pourcentage fixé par la loi.

<sup>18</sup> *L'Appel Syndicaliste* (déc. 1932). Le café *La Briochette*, bien connu à Lyon, fut aussi le berceau du Syndicat du Rhône. Jacquet père était C.D. de l'Isère.

républicaine » que présidait Waldeck-Rousseau et qu'honorait Georges Leygues.

Quand le Comité d'organisation du Congrès de Marseille, conformément à une tradition déjà bien établie, sollicita l'autorisation de tenir en août ces nouvelles assises, M. le Ministre, oubliant ses imprudentes déclarations de 1901, refusa, faisant valoir d'impayables raisons : dans aucun pays, déclara-t-il, les instituteurs ne tiennent de congrès annuels, et d'autre part, la préparation des congrès se fait au préjudice du travail professionnel !

Bûcheron (Murgier) fit au lamentable ratiocineur la réponse qui s'imposait :

*« Ainsi, c'est à l'heure où un assaut formidable est livré à l'esprit laïque et par suite à la cause républicaine, que vous, Ministre de la Défense Républicaine, vous prétendez réduire à l'impuissance les troupes capables de soutenir la lutte et de gagner la victoire.*

*« Singulier Général ! Général désormais sans soldats ! Jetez les yeux derrière vous : vous n'y verrez plus personne que votre état-major.*

*« Nos troupes ont pris, sans vous et malgré vous, une autre direction...*

*« Sans révolte ni colère, les Amicales garderont momentanément la silence. Mais elles ne resteront pas pour cela inactives. Elles se recueilleront, elles s'organiseront pour le jour où l'Idée triomphera – l'Idée à laquelle nulle puissance humaine, fût-elle celle d'un ministre, ne saurait opposer qu'une résistance éphémère.*

*« Non, le bataillon ne tiendra pas. Il n'aura produit d'autre résultat que de renforcer la voix qu'il voulait étouffer » (Revue, 16.3.1902).*

*« Mais tout autre est l'attitude du comité d'organisation. Les Michel, les Bontoux qui seront durant de longues années les pontifes adulés des amicales, leur communiquent la désagréable nouvelle dans une circulaire qui est un modèle de platitude et de servilité :*

*« Le Comité constitué à Marseille pour l'organisation du 3e Congrès des Amicales, a l'honneur de vous faire connaître que, malgré ses actives démarches, il se trouve dans l'obligation d'ajourner la réunion du Congrès.*

*« Il résulte en effet d'un entretien que les délégués du Comité ont eu avec M. le Ministre de l'Instruction publique, qu'il nous faut renoncer à tenir un congrès tous les ans. M. le Ministre voit dans cette pratique une cause de perturbation pour le service et comme, d'un autre côté, les questions vraiment importantes seraient vite épuisées, les Congrès des amicales perdraient de leur force et ne pourraient plus avoir ce caractère d'imposante grandeur qu'il importe de leur conserver pour le bon renom de l'Université Républicaine.*

*« M. le Ministre a ajouté qu'il venait de refuser la même faveur aux professeurs de l'enseignement secondaire et que d'ailleurs, les congrès annuels n'existent dans aucun pays pour aucune catégorie de fonctionnaires.*

*« Néanmoins, pour bien marquer sa vive sympathie et son absolue confiance vis-à-vis des instituteurs, M. le Ministre a bien voulu promettre d'étudier un système de congrès périodiques à intervalles très rapprochés.*

*« Ce n'est donc que partie remise, et vous pouvez, M. le Président, assurer aux membres de votre association qu'après avoir si largement favorisé le développement des Amicales et autorisé le Congrès de Paris et de Bordeaux, M. le Ministre voudra bien nous accorder l'autorisation de réunir l'année prochaine le congrès de Marseille.*

*« Le Comité ne négligera rien pour arriver à ce résultat » (Revue 30.3.1902).*

*« Battus et contents ! » raillera Murgier, sans amertume.*

Avec de tels chefs, il ne fallait pas songer à conquérir de haute lutte le simple droit de se réunir en congrès. Ce droit, ce fut, une fois de plus, le gouvernement qui l'octroya. Waldeck-Rousseau venait de se retirer, malgré un indiscutable succès ministériel aux récentes élections législatives (3 juin 1902). Le 7 juin, se constituait le ministère Combes. Le « petit père » apportait aux instituteurs, tout un lot d'espérances. Un ministre enfin pour qui l'école laïque ne serait pas un vain mot et qui saurait la défendre contre les attaques du cléricisme ! Le ministre de l'Instruction publique Chaumié n'avait à vrai dire rien de bien reluisant et ce fut en effet un piètre défenseur de l'école. Néanmoins, il autorisa le Congrès qu'avait interdit Georges Leygues.

Ce Congrès s'ouvrit à Marseille, au palais de Cristal, le 5 août 1903. Ce fut, sans contredit, pour les Amicales, le point culminant de leur activité, leur apothéose.

Il eut lieu sous les auspices et en la présence effective de deux ministres : Combes, président du Conseil, et Camille Pelletan, ministre de la Marine. Il réunit plus de 2 000 auditeurs et délégués, représentant 110 amicales. Une grandiose réception des congressistes fut organisée à l'Hôtel de Ville tout fleuri, tout illuminé, tandis que des fanfares jouaient des *Marseillaise* prélude aux bals populaires, la nuit, sur le pavé du vieux Port. L'immense voix de la presse avait attiré une foule énorme qui fit au président du Conseil de bruyantes ovations, défila dans les rues en imposantes manifestations et mêla dans ses

chants la *Marseillaise* à l'*Internationale*. Quelques prêtres, venus là pour narguer, ou peut-être simplement fourvoyés furent copieusement houspillés.

Combes prononça un grand discours sur le thème laïque et dit d'excellentes choses frénétiquement applaudies par les convives du banquet populaire et la foule qui se pressait devant le hall des tramways. Emile Chauvelon, qui en fait dans la *Revue* un compte rendu pittoresque déborde ici de lyrisme :

*« Le double hall de garage, où flottaient des drapeaux tricolores, était plein de soleil, de joie, d'enthousiasme, d'applaudissements. Des mains se levaient, agitant des chapeaux en signe d'allégresse. Les convives, pour mieux voir, montaient sur les chaises ; des salves d'applaudissements partaient de tous les groupes. Tout le monde se félicitait : « Quelle fête ! Quelle affluence ! Quel public ! est-il assez vibrant !... » et M. Combes continuait à parler, debout auprès d'un buste de la République remarquablement expressif ; il était aisé de voir qu'il était heureux de l'accueil extrêmement chaleureux que Marseille lui avait fait : ce fut en effet un triomphe ».*

Le même spectacle, vu par le rédacteur d'une feuille catholique, lui inspire ces lignes qui, exagérations et commentaires à part, en donnent une image colorée et probablement vraie :

*« Lorsque les dernières élucubrations du défroqué se furent perdues dans le tumulte des chants et des cris de toutes sortes, ordre fut donné à la musique militaire d'attaquer la Marseillaise. Dès les premières mesures, une foule de voix avinées, accompagnèrent de leurs hurlements les accents de la musique, si bien que le chef indigné fit interrompre brusquement l'exécution de l'hymne national. Ce fut là le signal du départ. Mais quel exode, grands dieux ! Un drapeau rouge, de dimension plutôt minuscule, s'agitait au-dessus de quelques centaines d'énergumènes qui cherchaient à se sentir les coudes, dans le but évident de se tenir debout. Ce fut même pour certains, une peine inutile, car bon nombre d'églantinards tombés à terre furent sans nul souci piétiné par les manifestants. Mais en l'état où se trouvaient les esprits, on n'y regardait pas de si près et quelques couplets de l'*Internationale* consolait les défaillants ». (Cité par la *Revue*, 16 août 1903).*

Cependant le Congrès a lieu. Nous y reviendrons. Puis c'est la magnifique excursion à Toulon qui fit tant de bruit dans la presse.

Les congressistes en grand nombre se rendent au vieux port. Ils prennent place dans un de ces vapeurs qui font le service de la côte, le *Bastiais*. Bientôt l'ordre de départ est donné. Surprise ! deux autres bâtiments, deux navires de guerre aux blanches carènes, se préparent aussi à prendre la mer. Ce sont deux contre-torpilleurs, le *Mousquet* et la *Hallebarde*, que Pelletant a fait venir pour escorter jusqu'à Toulon les maîtres d'école !

Mais voici le grand port de guerre. Le *Bastiais* entre dans la petite rade. *Il est salué par une salve de coups de canon !*

Les congressistes sur le pont, répondent en entonnant la *Marseillaise*. « Le couplet guerrier achevé, écrit Chauvelon, on passe à l'hymne pacifique (*sic*) !

Groupons-nous et demain  
L'Internationale  
Sera le genre humain »

*« Nouvelle émotion patriotique : c'est un vaisseau de guerre dont on salue l'équipage par le cri : Vive la Marine ! Le chœur, c'est-à-dire tous ceux et toutes celles qui chantent bien, dit avec une sincérité et un recueillement vraiment laïques (*sic*), avec une expression de vérité pénétrante, le couplet célèbre :*

*Amour sacré de la Patrie !*

C'est la première fois, je crois, que l'on entendait ces deux chants jaillir tour à tour des mêmes bouches. Les chanteurs n'en apercevaient pas la signification de classe et leur attribuaient d'autres vertus ! « La *Marseillaise*, s'écrie encore Chauvelon, la *Marseillaise* et l'*Internationale*, la *Patrie* et l'*Humanité* ont fraternisé et fraterniseront de plus en plus sur leurs lèvres et dans leur cœur ».

Rien de nouveau sous le soleil.

Mais que fut le Congrès lui-même ? Ses travaux ? Ses résolutions ? Ses résultats ? En dépit des bruyantes manifestations, des enthousiasmes laïques, patriotiques et humanitaires, des *Marseillaise* et des *Internationale*, la besogne fut assez modeste et fort peu syndicale.

Sous la présidence de Célestin Michel, le « bon géant à barbe noire », assisté de Pélissier, Lechantre, Mme Deghilage (Lille),

Alexandre Blanc (Vaucluse), Veynet (Lyon), Bontoux dont beaucoup sont déjà des personnages, l'assemblée avait à épuiser l'ordre du jour suivant dont l'humilité paraît d'autant plus profonde dans l'atmosphère d'enthousiasme et de passion où se déroulèrent les débats :

- 1° indemnité de résidence,
- 2° composition française,
- 3° Mutualité.

Le personnel, fait remarquer Nègre dans un article de l'*Action* (nov. 1909) avait pourtant d'autres chiens à fouetter :

« Au moment où le projet d'augmentation des traitements, dits projet des Amicales, était l'objet des préoccupations générales des instituteurs, il nous fut donné d'assister à ce spectacle peu banal de voir les délégués de toutes les amicales réunis à Marseille pour y discuter quoi ? la réforme de l'orthographe ! Ainsi en avait décidé le ministre qui avait exclu de l'ordre du jour du congrès la question des traitements ».

On peut même constater qu'au point de vue des revendications exprimées et des décisions prises, le Congrès de Marseille fut bien moins fécond et audacieux que celui de Bordeaux. Chauvelon dit que ce fut « le Congrès de la solidarité et du pacifisme », car il y fut adopté, en effet, un vœu en faveur de « la fraternité de tous les peuples ». Le député Carnaud se félicite que « désormais la corporation des instituteurs compte une unité aimée et respectée dans notre pays ». Bontoux se réjouit également de voir la grande famille primaire unie indissolublement dans son amour de la République.

Mais aucun des orateurs, aucun des rapporteurs, aucun de ceux qui plus tard écriront leur opinion sur l'œuvre accomplie, ne donne l'impression qu'une volonté de lutte et qu'un haut idéal politique ou social ait animé le Congrès. Il fut gentiment laïque et républicain : c'est déjà quelque chose.

Un fait nous permet de mesurer le recul accompli par la corporation depuis le Congrès de Bordeaux où les instituteurs avaient voté le refus des décorations. Écoutons un témoin, Serge Barraux :

« Puis, c'était *parmi les applaudissements frénétiques*, la remise des décorations. M. Comte, instituteur à Paris, nommé chevalier de la Légion d'Honneur et d'autres encore <sup>19</sup> officiers de l'Instruction publique, officiers d'Académie, etc. etc... »

Au reste, voici un jugement contemporain qui nous semble frappé au coin du bon sens. Il est de M. T. Laurin (Tortillet) d'autre part favorable aux congressistes de Marseille.

*« Le Congrès des Amicales qui a envoyé les adresses que l'on sait, assurant les représentants de la classe bourgeoise du dévouement des instituteurs, a paru ignorer qu'il existait des organisations ouvrières qui luttent pour leur affranchissement et dont la devise est : « L'émancipation des travailleurs se fera par les travailleurs eux-mêmes ». Il est certain que la plupart des instituteurs, même beaucoup de ceux qui se réclament du socialisme, ignorent ou méconnaissent la loi historique de la lutte des classes. (Pages Libres, 10 oct. 1903). »*

Or, une nouvelle période va précisément s'ouvrir, celle où les instituteurs vont commencer à s'orienter vers la lutte des classes, vers le syndicalisme.

---

<sup>19</sup> Notamment les organisateurs du Congrès.



## Grandeur et décadence des Amicales

[Retour à la table des matières](#)

L'atmosphère ardente du Congrès de Marseille, l'éclat qui lui communiqua la présence de deux ministres, le retentissement qu'il eut dans la presse de toutes les nuances, l'enthousiasme qu'en rapportèrent les délégués dans leurs Amicales, tout contribuait à donner au mouvement corporatif une impulsion profonde, une combativité plus grande, des ambitions plus vastes. L'esprit syndicaliste qui couvait déjà depuis de longues années, allait sans doute s'éveiller et grandir.

Toutes les Amicales en furent plus ou moins agitées, mais il souffla surtout dans une association nouvelle, composée en majorité de jeunes, et fondée en 1903 au lendemain du Congrès : « *L'Action de l'Instituteur* », dont le siège est à Paris.

Les Amicales ne suffisaient-elles donc plus aux nécessités de l'heure ? Ne pouvaient-elles assumer les tâches nouvelles qu'imposait l'esprit nouveau ?

Pour répondre à ces questions, il faut savoir ce qu'était une amicale d'instituteurs vers 1903.

*« Lorsque les instituteurs fondèrent leurs premières amicales, écrit Victor Ferrier, ils ne s'étaient pas rendu un compte bien exact du rôle qu'elles pourraient jouer un jour. Les Sociétés de Secours Mutuels étaient alors le dernier mot de la sagesse et les nouvelles venues faisaient à beaucoup d'instituteurs l'effet d'une organisation parfaitement inutile à la vie du corps enseignant.*

*« On se réunissait ordinairement une fois l'an, on banquetait plus ou moins fraternellement, les bavards péroraient plus ou moins longuement, puis chacun regagnait ses pénates, avec au cœur le souci de l'argent dépensé : c'était tout le bénéfice que cette innovation rapportait ».* <sup>20</sup>

Un exemple sera plus parlant que ces appréciations générales.

---

<sup>20</sup> Victor Ferrier, *Étude sur les syndicats d'Instituteurs*, Marseille 1906.

Voici l'*Union Pédagogique du Rhône*. Elle fut fondée le 7 mai 1896 et se proposait simplement d'être une société d'éducation populaire qui, disaient ses statuts, aurait pour but d'augmenter le prestige et la dignité de l'instituteur, en organisant des cours d'adultes et des conférences. « L'Union Pédagogique est un comité de vigilance à l'affût des idées nouvelles, attentif aux progrès des méthodes d'éducation, aux innovations heureuses et aux réformes qui peuvent intéresser le personnel primaire... »

Il ne faut pas s'étonner de ces prétentions si mesurées : la société est simplement tolérée, son existence est précaire. Par prudence et par déférence également, on a offert aux chefs les présidences d'honneur, à savoir le recteur de l'Académie de Lyon, le préfet du Rhône, l'inspecteur d'Académie. L'association possède un bulletin qu'on emplit d'aimable prose, de badinage ou de sévère pédagogie.

Cependant l'esprit de combativité s'y montre de temps à autre avec Ponson, professeur d'E.P.S. à Lyon qui voudrait voir l'*Union pédagogique* s'engager dans des voies plus « démocratiques » : avec Alix, qui entre en campagne contre le *Nouvelliste*, insulteur coutumier des instituteurs ; avec Révillon qui (avant d'être inspecteur primaire) écrit des articles d'allure socialisante.

Les Assemblées générales sont alors très fréquentées. Elles ont lieu une fois par an, un mercredi de préférence, car l'administration a donné congé ce jour-là, et main amicaliste se croit tenu de venir, par déférence pour le chef. Il faut choisir une très grande salle et celle-ci est bientôt comble. A l'heure exacte, la séance est levée, car il ne faut pas faire attendre les autorités invitées au banquet.

À la table d'honneur, particulièrement fleurie, prennent place : le président de l'Union pédagogique qui, pour la circonstance, a revêtu la redingote et coiffé le huit-reflets ; M. le préfet, souvent flanqué d'un membre du gouvernement, comme le jeune Albert Sarraut ; M. le recteur Gabriel Compayré ; M. l'inspecteur d'Académie Bianconi ; M. le directeur de l'École Normale, Emile Devinat ; Mme la directrice, la grosse et souriante Mlle Porte ; MM. les inspecteurs primaires... Après le dessert, les discours : éloquence obséquieuse du président, éloquence laudative du plus haut dignitaire parmi les officiels.

Après le départ de ces derniers, un bal, non dépourvu de « respectability » : « la tenue de soirée est de rigueur » !

Avec des variantes, toutes les amicales de France se présentent à peu près sous le même aspect : la *Revue de l'Enseignement* enregistre ainsi la plainte d'un « Grincheux ».

*« Nous sommes un troupeau de timides et de trembleurs, sauf quelques honorables exceptions.*

*« Et ceux qui osent lever la tête et parler plus haut sont regardés par la majorité moutonnaire comme des braillards et des esprits subversifs.*

*« Pour mettre un pas devant l'autre, il faut que nos supérieurs soient là, nous tenant par la main, comme des enfants... A chaque assemblée annuelle, les membres de notre bureau éprouvent le besoin de chanter les louanges du grand chef, ses sentiments d'équité, d'attachement pour son personnel ; nos inspecteurs primaires ne sont pas oubliés. Comment voulez-vous que le lendemain, s'ils commettent des injustices, des excès de pouvoir, on puisse, dans le Bulletin de l'Amicale, les tancer comme ils le méritent ? (Revue, 27 nov. 1904). »*

C'est, presque partout, la tare de l'Amicale. Elle n'est pas, ne peut pas être indépendante. Souvent elle est servile. Si elle ne l'est pas, elle s'est malheureusement donné des dirigeants, au bureau de sa Fédération des Employés de l'État, ce bureau n'en tient aucun compte, Glay fustige ces messieurs « les hauts chefs de la bureaucratie » : « La Fédération des Amicales à la remorque des rouges, vous n'y pensez pas ! Mieux valait la laisser derrière M. Carnaud ». Des améliorations ayant été obtenues pour les traitements, Michel et Bontoux poussent l'aberration jusqu'à féliciter le journal de chantage, le *Matin*, au nom même de l'organisation qu'ils dirigent et s'attirent de ce fait une rigoureuse protestation de Dufrenne dans la *Revue* (4 déc. 1904). Un syndiqué de la première heure Marcel Borit, reproche aux Amicales leur inaction, leur impuissance à secouer le joug de l'administration et des politiciens.

*« Que firent les Amicales pour arracher leurs membres à cette double influence ? Elles s'empressèrent de se placer elles-mêmes sous le joug de l'administration : elles firent risette aux politiciens : les hommes politiques devinrent membre honoraires et les chefs hiérarchiques devinrent membre d'honneur... » (Revue, 4 déc. 1905).*

On voit que la « collaboration » a derrière elle une tradition déjà longue.

Il faut cependant reconnaître à l'actif des Amicales un esprit franchement laïque et républicain. Elles veulent réaliser enfin la réforme de Jules Ferry et partent en guerre contre le « Bon Dieu laïque ». C'est le titre que donne Antonin Franchet à une brochure où il étudie les livres scolaires alors en usage et où de nombreuses citations font ressortir le caractère religieux, parfois même clérical de ces manuels. Le sous-titre en accuse très nettement la tendance : « Comment on fait des cléricaux et des nationalistes ». C'est, y lisons-nous, « l'idée de société et l'idée de Dieu qui doit servir de base à la morale laïque ». L'auteur y examine et y condamne les différents dogmes : l'idée de Dieu, dogme religieux ; l'idée de société, dogme bourgeois ; l'idée de patrie, dogme cocardier. L'ouvrage était d'une belle indépendance intellectuelle. Fort répandu, il amorça une campagne de radiation des livres scolaires ainsi stigmatisés.

« Un peu partout, nous trouvons des traces de cette action laïque. C'est ainsi que dans les Alpes Maritimes on vote un vœu relatif à la neutralité absolue de l'école primaire par la suppression, dans le programme de morale, du chapitre des devoirs envers Dieu ». (déc. 1901).

Cet état d'esprit ne se distingue d'ailleurs pas de celui de la jeune *Action*, la future Fédération des Syndicats d'Instituteurs. Rien d'étonnant à cela, car dans les autres amicales, ce sont les éléments jeunes, les syndicalistes de bientôt, qui mènent la lutte anticléricale et antinationaliste.

*« Faut-il résumer la situation d'un mot en disant que notre enseignement est aussi laïque – ni plus ni moins – que la république qui porte en elle le Concordat ? De sorte que notre campagne vient à son heure puisque c'est au moment où l'État va se séparer des Eglises que nous proposons le divorce de l'École et du Bon Dieu. (Action, décembre 1903).*

Les idées pacifistes ont un égal succès dans les Amicales, on y goûte même déjà un certain internationalisme. On l'a vu au Congrès de Marseille après l'audition de délégués étrangers. Et dès janvier, on s'occupe fiévreusement d'organiser, à l'occasion de l'Exposition de Liège, un congrès international de l'Enseignement Primaire qui se tiendrait en 1905 et jetterait les bases de la première « Internationale de l'Enseignement ». Le secrétaire général devait en être le camarade

belge Cnudde, instituteur à Syngem. On réalisait ainsi un rêve ancien déjà formulé bien des fois dans les assemblées générales. Écoutons, par exemple, Gombert de l'Amicale du Nord, qui disait en décembre 1901 :

*« Ici même, il y a deux ans, je faisais entrevoir, comme dans un beau rêve de fraternité, le jour où les associations d'instituteurs et d'institutrices, se tendant la main au-dessus des frontières et à travers les mers, provoqueraient un réveil généreux de l'humanité, un vaste concours de toutes les forces civilisées pour opposer partout la raison, la science et la solidarité au fanatisme, à l'ignorance, et à l'égoïsme. »*

*« Mais voilà que ce rêve s'affirme... Quatre congrès ont réclamé avec instance la « constitution d'un Bureau International de l'Enseignement à tous les degrés ». (Revue... 22 déc. 1901).*

Le pacifisme des Amicales s'exprime aussi nettement que leur internationalisme. Parfois avec des accents d'une âpreté inattendue. tel ce passage d'un article publié dans le bulletin de la Drôme et qui eut les honneurs de la tribune à la Chambre des Députés grâce au député réactionnaire Grosjean, dont on peut imaginer les commentaires :

*« Nous serons les éternels dupés, les éternels déçus, quand, pour avoir du pain, nous rampons aux pieds de cette bourgeoisie assoiffée d'or qui repousse le désarmement simultané des nations, qui croit à l'empire du fer et qui chante les gloires du cannibalisme.*

*« Les parlementaires bourgeois qui jettent l'or à pleines mains, quand il s'agit du budget de la guerre et de la marine, viennent à nous, les mains vides et nous disent : « Il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'argent pour l'amour, pour la vie ; mais il y a de l'or pour la peur, pour la haine, pour la mort. »*

*« Les millions viendront à nous quand nous auront fait l'éducation pacifique de la multitude, et quand cette multitude ne bâtira plus de colonne Vendôme et d'arcs de triomphe, quand elle ne mettra plus dans la bouche des petits enfants les refrains sanguinaires des « Marseillaise »...*

Mais encore une fois, de telles manifestations, si fréquentes qu'elles soient, émanent précisément des camarades déjà touchés par les doctrines du socialisme ou du syndicalisme et n'émeuvent pas la

masse dont l'anticléricisme même est infiniment discret. N'oublions pas, en effet, qu'à cette époque nombre d'instituteurs conduisent encore leurs élèves aux offices religieux, y assistent pour leur compte, font réciter les prières en classe, y préparent par une pieuse retraite les enfants à la première communion. Quant à leur pacifisme, il s'accommode fort bien d'un patriotisme délirant, fort voisin du chauvinisme. Ainsi la masse est à ce moment très loin de ses leaders et l'un d'entre eux, Bûcheron, lui décoche ce mot sévère : « Traînards aujourd'hui, demain déserteurs ! » (*Revue*, 1903).

D'ailleurs, les jugements portés sur les Amicales par la plupart de leurs chefs, même par ceux qui devinrent les plus forcenés adversaires de la fédération des Syndicats, sont en général très durs.

Glax lui-même, qui devait se dresser si haineusement contre nous après Tours (1919) ne ménage pas ses sarcasmes et ses critiques aux Amicales qu'il allait bientôt tant chérir. Écoutons :

« Je le répète, nos Amicales fédérées n'offrent pas une résistance suffisante parce qu'elles ne reposent sur rien ; elles sont un bloc, mais un bloc condamné d'avance à l'inaction. Tandis qu'au contraire, si ce bloc était scellé aux groupements ouvriers, si la résistance était appuyée sur une organisation puissante – telle l'Union des Syndicats – les résultats ne se feraient pas attendre (*Revue* 2 fév. 1905). »

Antonin Franchet, qui rédige dans la *Revue* le *Mouvement Syndicaliste*, ironise avec une véritable cruauté ; il définit ainsi l'Amicale :

« Une société où l'on dîne « amicalement ».

« Une société où l'on danse « amicalement ».

« Une assemblée de camarades où l'on discute amicalement », c'est-à-dire où tous soient prêts aux concessions amicales, où tous soient désireux d'aboutir à des solutions amiables.

« Une Assemblée où l'on n'aborde que des sujets « se rapportant étroitement aux leçons de l'école ou aux intérêts du personnel », de telle sorte que « l'entente amicale » résulte bien « vite des échanges amicaux d'observation et de remarques. »

« Une société enfin, où chacun en particulier et l'Assemblée en général s'efforce de faire preuve de « sagesse » et de « mesure ».

*« De mesure » ! Cela nous ramène à la contredanse ! Dînons donc et dansons, le plus « amicalement que nous pourrons. Les nourrices auront bon temps ». (Revue, 16 octobre 1904).*

Murgier (le Bûcheron, le Sapeur, la Ramée) qui nourrit pour les Amicales une infinie tendresse, les juge pourtant sans indulgence, tout en gardant des illusions sur leurs possibilités ; il les morigène à tout instant, leur reproche leur couardise ; leur servilité, leur indifférence : « Étonnez-vous après cela, si l'Administration en arrive à vouloir nous faire marcher à grands coups de pieds quelque part ! (Revue 8 janv. 1905). « La Fédération est un colosse qui n'a de la force que l'apparence. La vie y circule si lentement que parfois on la dirait absente... Pour tirer le colosse de sa torpeur, il faut lui donner le système vital qui lui fait défaut ». (Revue 10 mars 1907).

Moulinier, de la Charente, syndicaliste, mais non syndiqué encore, candidat au Conseil départemental, écrit dans sa profession de foi électorale :

*« L'action des Amicales, d'ailleurs, n'a été féconde que dans le temps où un esprit syndicaliste, dissimulé mais certain, les animait. Aujourd'hui, ce mode d'association est admis – après n'avoir été que toléré – pare qu'il a perdu de sa vertu première ».*

*« Comment l'a-t-il perdue ? – Un peu partout, on a discoursé et banqueté avec ceux qui, d'abord, avaient pris ombrage des premières Amicales. Ils ont vite compris que ces groupements, qui ne se reliaient à aucune organisation générale en dehors de la corporation, devaient nécessairement subir les fluctuations de la volonté des hommes qui étaient à leur tête. Alors ils ont comblé de faveurs les présidents et les membres des comités de ces associations. Par suite, ces « favorisés » ne pouvaient plus invoquer la justice pour défendre leurs collègues. Ainsi les amicales ont perdu le ressort de leur énergie. C'était fatal ». (Revue 29 déc. 1907).*

Ainsi, de l'aveu même des promoteurs du mouvement amicaliste, ces associations s'avéraient impuissantes à remplir le rôle qui leur incombaient désormais : la défense des intérêts corporatifs, la conquête de libertés nouvelles, la collaboration avec le prolétariat organisé.

Elles constituaient un cadre trop étroit qu'il fallait abandonner ou briser.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre II

---

### L'ESPRIT SYNDICALISTE

#### L'esprit syndicaliste s'éveille, les causes: la détresse matérielle de l'instituteur

[Retour à la table des matières](#)

Au risque de formuler quelques hypothèses un peu hasardeuses, il n'est pas sans intérêt de chercher à déterminer quelles causes principales ont présidé à la naissance du mouvement syndicaliste dans le corps enseignant.

Dirons-nous qu'il faut évoquer en premier lieu la situation matérielle, vraiment lamentable, de l'instituteur au début du siècle ? Sans doute, les traitements étaient bien minimes. Le pauvre stagiaire sortait chaque mois du bureau du percepteur avec, en poche et bien à lui, soixante-et-onze francs quinze centimes ! Sans doute, c'était l'époque de l'abominable *pourcentage*. Pour arriver au traitement princier de la première classe, aux 2 000 francs qui couronnaient la carrière (1 600 seulement pour les institutrices), il fallait avoir été régulièrement promu au choix. « Par rapport à l'effectif total », disait la loi (25 juillet 1893), les effectifs des cinq classes se calculaient ainsi :



5e classe	25 %
4e classe	25 %
3e classe	20 %
2e classe	10 %
1re classe	5 %
non titulaires	15 %

Les jeunes se livraient, tables en mains, à des calculs de probabilité, pour établir qu'ils attendraient la première classe, si aucune faveur n'activait leur avancement, à l'âge patriarcal de 350 ou 400 ans !

C'était donc, sinon la misère, du moins la très grande pauvreté ; sinon la famine, du moins la portion congrue. Il est certain que le désir de changer un tel état de choses a dû servir d'aiguillon à l'esprit d'indépendance et de justice sociale qui est à la base du syndicalisme. Cependant, ce ne fut pas une cause déterminante. La situation matérielle si peu brillante, était déjà le fruit d'une amélioration. Elle avait été bien plus douloureuse encore les années précédentes... et l'esprit n'avait pas soufflé. D'ailleurs le pourcentage fut supprimé dès 1903...

## Le triple joug : l'Église

[Retour à la table des matières](#)

Plus déterminante semble avoir été la situation morale faite à l'instituteur. Non seulement elle s'était aggravée, mais le maître d'école y était devenu plus sensible à la suite de grands courants d'idées. Un triple joug pesait sur le personnel primaire : l'Église, la Politique, l'Administration.

L'Église, fortement atteinte par les lois sur les congrégations, menacée par la séparation d'avec l'État et l'abolition du Concordat, se dresse de plus en plus violente contre l'École et l'instituteur ; elle excite contre ce dernier les populations rurales et trouve en certaines régions un milieu si favorable que l'attaque prend parfois des proportions dramatiques et confine au délit de droit commun. Pour bien se rendre compte de l'état d'esprit où se trouvait alors l'instituteur de

campagne (et l'institutrice !) au milieu de populations hostiles, il faut laisser la parole à ces ennemis jurés de l'école laïque.

*« Ah ! les instituteurs ! voilà la plaie qui ronge le pays et dont il mourra si l'on n'y prend garde.*

*« Il existe dans chaque commune de France un homme, semi-bourgeois, semi-paysan, détestant l'un et l'autre, rongé d'orgueil, de haine et de jalousie, qui gouverne et régit la commune, domine la mairie, régente l'école, moleste le curé et fait peser sur tous sa tyrannie de demi-savant hargneux.*

*« Celui-là est vraiment le maître, ou du moins il veut l'être. Malheur au maire qui voudrait s'affranchir de sa tutelle pesante ! Il sera bien vite démonétisé. Lui est l'homme important, nécessaire, prêt à toutes les besognes. Il a l'oreille du sous-préfet et fait trembler les gendarmes. Il brave l'inspecteur d'Académie, n'accepte l'autorité du Préfet que sous bénéfice d'inventaire, et mène à la baguette le conseil municipal...*

*« Et tout naturellement, il est ministériel. Aussi, gare au candidat qui n'a pas d'estampille. Il peut s'attendre à tout. Pression sur les électeurs, sur l'appariteur (?), sur les afficheurs, mensonges habilement colportés, au besoin fraudes dans le scrutin ou dans la distribution des bulletins de vote, tout cela est d'un usage courant et constitue la fonction naturelle de l'instituteur.*

*« Depuis que je ne sais quel imbécile a proclamé qu'en 1870 nous avions été battus par le maître d'école allemand, le nôtre est devenu un potentat indiscuté, le pacha de campagne, la seule puissance réelle et reconnue ». (1er juin 1902).*

On comprendra la portée de telles excitations, si on les replace en leur temps, c'est-à-dire au moment où les cléricaux, de leur côté, sont exaspérés par les « persécutions » dont ils sont l'objet. Le gouvernement ne fait-il pas expulser les congrégations ? ne ferme-t-il pas les écoles religieuses ? Dans les villages, la population toute entière accourt à la défense des nouveaux martyrs, affronte la force publique, entame contre elle la lutte armée, comme à Ploudaniel, où, pour protéger les sœurs, elle soutient un véritable siège.

Le tocsin de Ploudaniel est entendu dans toutes les paroisses de France, et par représailles, les fidèles égarés se retournent contre l'école laïque. En certains cas, les persécutions prennent un caractère particulièrement odieux. À Bouëssay (Mayenne) entre autres, les passions sont exacerbées. Le curé y règne en maître absolu. Pourtant, Davoust, l'instituteur, tout en demeurant correct a refusé de s'incliner :

c'est un laïque, un républicain. Dès lors, la guerre est déclarée, la guerre cléricale, sournoise, insidieuse et féroce.

Cela débute par des insinuations suivies de plaintes aux autorités. De janvier 1901 au mois d'août, Davoust est dénoncé quatre fois à ses chefs, et toujours à l'instigation du curé. On l'accuse de brutalité, de mauvaises mœurs, d'enseignement anarchiste : les enfants avaient chanté la *Marseillaise* ! Devant l'insuccès de ces manœuvres, la tactique change. On fera de l'instituteur un nouveau Pierre Vaux <sup>21</sup>, on allumera des incendies et on le désignera comme coupable. La victime relate ainsi l'une de ces misérables tentatives :

*« Enfin, dans la nuit du 17 au 18 octobre dernier, un nouvel incendie s'allume tout près de ma classe, dans un hangar contenant mille fagots et quarante stères de bois. Le feu est circonscrit à temps et tout danger est écarté. Plus que jamais je suis l'incendiaire, de bouche en bouche, on répète le refrain suivant : « On connaît bien l'incendiaire, c'est le même qui fait tout, mais on ne veut pas le nommer. Si seulement il partait, tout serait « fini ». (Lettre de Davoust au député Gérault-Richard. Revue, 8 novembre 1903).*

On conçoit les tourments du malheureux instituteur. Ses chefs n'y peuvent rien. Il finit par s'adresser au Procureur de la République et réclame une enquête :

*« Ces accusations multiples et infâmes empoisonnent ma vie qui se passe au milieu du devoir accompli chaque jour. Je n'ose plus sortir de chez moi par peur d'être assassiné et je ne crains qu'une chose, le faux témoignage.*

*« Je souffre moralement comme a souffert ce pauvre Gobillot qui dans son martyre a « perdu la raison » <sup>22</sup>.*

*« Innocent, bafoué de jour et de nuit, n'ayant plus de repos, ni moi ni les miens, je fais appel à toutes les énergies républicaines pour que je sois défendu, non abandonné, et pour que justice soit faite. (Lettre au procureur de la République) »*

<sup>21</sup> Pierre Vaux, voir plus haut, p. 23 [de cette copie]

<sup>22</sup> Gobillot, autre instituteur, victime d'attaques semblables, avait perdu la raison avant de se suicider.

La lutte se poursuit avec le même acharnement, car l'Église ne désarme pas. Davoust s'adresse à Surier, instituteur lui aussi, mais en même temps rédacteur à la *Petite République*. Celui-ci entreprend alors une campagne qui a quelque retentissement. L'administration poursuit Davoust pour « avoir eu recours à des personnes étrangères à l'enseignement » (*sic*). Et tout cela traîne en longueur. Davoust se désespère, sa femme écrit à Surier une lettre poignante :

« Nous sommes vraiment écrasés par le malheur. Il en coûte cher de vouloir lutter contre les prêtres ; les instituteurs qui se courbent devant les curés ont vraiment des excuses et peut-être raison, car ils sont assurés d'avoir de l'avancement et des récompenses que nous autres, républicains, ne connaissons jamais.

« Je ne vous cacherai pas que moi aussi, je commence à perdre courage.

« Depuis trois mois, mes angoisses ont été si fortes que j'ai beaucoup de cheveux blancs, et je suis âgée de seulement trente-cinq ans.

« Merci du plus profond de mon cœur de ce que vous faites pour nous.

« Croyez bien, Monsieur Surier, à ma sincère gratitude ».

Marie-Louise Davoust, née Gérault.

En mars 1902, à 9 heures du soir, un individu pénètre à l'école et tente d'étrangler l'instituteur. Quinze jours après l'incendie de la ferme de la Renaudie, un repris de justice (une douzaine de condamnations) viole encore son domicile, tente de tuer Davoust et sa femme. Dans la nuit du 28 au 29 août, on dépose à la porte de l'école un fagot de bois sec allumé avec un bouchon de paille. Des papiers circulent contre le *faussaire*, le *voleur*, l'*incendiaire*.

Enfin, Davoust est déplacé. Le curé triomphe, mais les souffrances du maître d'école sont du moins terminées.

Des scènes analogues se produisirent un peu partout dans le Finistère, le Morbihan, la Lozère. En Ardèche, en 1902, une institutrice se trouva dans l'impossibilité de se procurer du pain, plusieurs semaines durant, et demeura seule pour soigner sa mère moribonde, pour l'ensevelir et la conduire au cimetière.

On lit dans les faits divers de 1902 :

*« On vient de retirer de la Meuse, à Vaucouleurs, le cadavre de M. Gobillot, instituteur aux Paroches, qui, pendant des mois a été accusé, par la rumeur publique et même par une partie de la presse locale, des assassinats commis en cette commune, du double crime dont les auteurs ont été découverts depuis et vont passer aux assises ». (Cité par la Revue).*

À Rieufort-de-Randon, l'instituteur est attaqué « à coups de poings, à coups de pieds, à coups de pierres, de bouteilles et de verres à boire », par une bande de fanatiques.

« Le malheureux est relevé, les yeux tuméfiés, le nez brisé, la lèvre fendue, le menton déchiré, le cuir chevelu labouré de coups, les jambes couvertes d'écorchures et d'ecchymoses, le corps meurtri de contusions » L'arrivée inopinée des gendarmes lui permit seule de conserver la vie (*Bulletin de l'Amicale de Montpellier, 1902*).

Après le vote de la loi de séparation, les prêtres qui n'étaient plus fonctionnaires connurent plus de frein dans leurs attaques. Dans toutes les paroisses où les hommes de loi avaient dû procéder aux « inventaires » des biens d'église, des troubles plus ou moins graves se produisirent. Dans les départements les plus fanatisés par le clergé, ils se changèrent souvent en attentats contre les personnes.

À Moustoir-Ac, en Morbihan, au moment des inventaires, les enfants des écoles libres manifestèrent huit jours durant contre les instituteurs laïques Bozec et Evenon. La gendarmerie, alertée, dut intervenir. Peine perdue : peu de jours après, les mêmes scènes se renouvelèrent. Deuxième intervention des gendarmes : même succès.

S'étant introduits dans l'école en brisant les citres, les forcenés y avaient continué leur besogne. Les tableaux suspendus aux murs, la Déclaration des Droits de l'homme, les portraits de présidents de la République furent barbouillés de coaltar<sup>23</sup>, le tableau noir et les cartes géographiques arrachées. À leur place, une énorme croix avec l'inscription *Vive Jésus-Christ* ! Les signes maçonniques étaient reproduits sur les tables et sur le pupitre de l'instituteur.

Pour la troisième fois, la gendarmerie intervint. Elle ne put que constater le délit. La justice « informa ».

<sup>23</sup> Ancienne appellation du goudron de houille.

Le mercredi suivant, l'après-midi, le digne et saint ecclésiastique qui dirigeait l'école libre conduisit ses élèves en promenade. Tous étaient armés de grands bâtons et le chef de la troupe arborait un alpenstock. Toute la bande hurlait un chant belliqueux dont le refrain était « hardi ! hardi ! mon penbas ! » Devant l'école, le chant redoubla et toutes les triques se levèrent agressives, contre le bâtiment maudit que souillaient toujours les triangles ; l'œil diabolique et les inscriptions au coaltar.

À Dreffeac (Loire-Inférieure), l'institutrice, Mlle Rolland, s'étant opposée à l'introduction d'emblème religieux dans les bâtiments de l'école neuve, devint l'objet d'une campagne inouïe de persécutions. Le Conseil Municipal prit à son égard des délibérations infâmes. Puis, ce furent la mise en quarantaine, les injures, les sévices, les chants obscènes sous les fenêtres de l'école, les tentatives d'incendie, les multiples agressions. Le 26 février 1905, elle fut victime d'un attentat où elle faillit laisser la vie. Le 9 mars, ce fut l'attaque à main armée.

*« Une foule de trois à quatre cents fanatiques ivres, armés de grands couteaux de pressoir, de faux, de fourches, de haches, rappelant les massacreurs de Machecoul en 1793, étaient conduits par un prêtre à l'assaut de la maison d'école. Là ils se livrèrent à tous les excès, vociférant des menaces et des cris de mort. Au bout d'une heure de cette scène écœurante, sous l'œil bienveillant de la municipalité, les gendarmes de Saint-Gildas-des-Bois, arrivèrent juste à temps pour empêcher les plus grands malheurs ». (Rapport de Guihard, président de l'Amicale de Loire-Inférieure, Revue, 11 nov. 1906).*

Le 27 octobre 1906, à Combrand (Deux-Sèvres), l'instituteur Sapin et l'institutrice Mme Charnier, avaient enlevé des écoles, conformément à des instructions officielles récente : l'un un crucifix, l'autre trois Christ, une statuette de la Vierge et une de saint Joseph.

*« Dès le lendemain, dimanche, toute la population conduite par l'abbé Roux, curé et par M. Charrier, maire, s'est littéralement ruée dans l'école des garçons en proférant des menaces contre l'instituteur. Le maire, Charrier, a exigé qu'on lui rendit le Christ. Une fois en possession du Crucifix, il l'a replacé sur le mur, solidement ! Et pendant que les fidèles chantaient : « Nous voulons Dieu » ou « Parce Domine ! », M. Charrier, maire, a déchiré triomphalement la « Déclaration des Droits de*

*l'Homme », que l'instituteur avait collée à côté de l'emplacement du crucifix. Cet exploit accompli, la troupe furieuse s'est transportée à l'école des filles. Mme Charnier, en vain, a rappelé le maire au respect de la loi. On lui a répondu : « Vive Jésus ! » et on a menacé, comme pour M. Sapin de lui « casser la figure ». Les statuettes de Joseph et de la Vierge ont été réintégrées dans leurs niches, au chant des fidèles qui clamaient démesurément » (Revue, 18 nov. 1906).*

Sans doute de tels faits demeuraient l'exception, mais ils étaient rapportés dans toutes les écoles de France par la presse pédagogique et, en particulier, par la *Revue de l'Enseignement* et, d'ailleurs, l'hostilité des gens d'Église, souvent plus sournoise, était générale. Partout, l'instituteur sentait autour de lui la menace cléricale et comprenait la nécessité d'un groupement de défense. *L'Amicale* y suffirait-elle ?

## Le triple joug : la Politique

[Retour à la table des matières](#)

Une autre tyrannie pesait sur l'instituteur désarmé : les politiciens. Murgier fit toute une campagne contre les tyranneaux de village. Nous venons de les voir spectateurs bienveillants, sinon complices des exactions cléricales. Mais ils savaient fort bien agir eux-mêmes contre « leurs instituteurs » qui contrecarraient certains intérêts politiques. Il serait fastidieux d'énumérer les cas, si fréquents, où maires, conseillers généraux, députés ou sénateurs se dressent contre l'école et ses maîtres. Quelques exemples suffiront.

À Rueil (Seine-et-Oise), le maire nationaliste Jourdain fait supprimer une allocation de 2 300 frs aux instituteurs, en même temps qu'il augmente ses exigences post-scolaires. Le personnel résiste. Le politicien porte le conflit sur le forum et fait une campagne publique contre les maîtres. Ceux-ci répondent par la grève des études. Chose inattendue, les instituteurs sont soutenus par le Préfet et l'inspecteur d'Académie ! (1904).

Vers la même époque, à Villeurbanne (Rhône), le maire radical Dunière projette de réduire l'indemnité attribuée aux études surveil-

lées. Cette mesure maintiendrait, cependant les privilèges accordés aux directeurs, dont certains même touchent une part de rémunération sans contribuer au travail ; Les adjoints se réunissent, nomment une délégation chargée de porter au maire leurs revendications. Elle a mandat d'être énergique, d'aller jusqu'à la cessation du service. « Mais alors, dites le mot, s'écrie Dunière, c'est la grève ! » Ce ne fut pas la grève, car la municipalité capitula. Les directeurs, qui n'avaient pas voulu se joindre au mouvement, ne refusèrent pas d'en recueillir le bénéfice.

À Méharicourt, en 1905, le maire, un certain M. Meurant, ex-professeur laïque, fait prendre à son Conseil municipal la délibération suivante :

« M. le maire expose au Conseil que depuis plusieurs mois, l'instituteur stagiaire Borderes a répandu dans la commune des doctrines funestes que l'on peut qualifier d'anarchistes, et qu'il a fait ainsi un tort considérable à la commune en y semant la division.

« ... le Conseil, après en avoir délibéré.

« Considérant qu'il sera désormais difficile d'administrer avec les théories exposées par ce stagiaire :

« Prie l'Administration académique de vouloir bien ordonner le déplacement immédiat du stagiaire sus-nommé, ajoutant que s'il n'est pas fait droit à sa demande, le maire et les conseillers adresseront leur démission collective à M. le Préfet ». (*Revue*, 14 janvier 1906).

Le Conseil municipal de Caunes (Aude) demande le déplacement de l'instituteur Rouch et démissionne. Le Comité de la caisse des écoles vote la grève des écoliers et le déplacement de Rouch « pour cause de non valeur éducative et instructive ! »

Mais l'exemple le plus significatif de l'ingérence politique dans le domaine scolaire fut, un peu plus tard, donné par l'affaire Guéry. Elle montre à quel point l'instituteur est la proie des politiciens et met, d'autre part, en relief, une belle, une exceptionnelle figure d'inspecteur d'Académie.

Au début de 1906, l'instituteur Tassel demandait le poste de directeur à l'école de Plougouver, dans la circonscription Guingamp (Côtes-du-Nord). Mais il fallait compter avec le noble M. de Ker-



guézec, qui eût tant voulu, en sa qualité de candidat aux élections législatives, faire attribuer ce poste à un sien protégé. Il fit part de ce désir, sur le mode impératif, à M. Degrais, inspecteur primaire, que dans le département tout le monde désignait comme un excellent agent électoral.

Ce monsieur est fort embarrassé, il n'ose se dresser ouvertement contre l'inspecteur d'Académie, mais il trouve une élégante solution : mensongèrement, il affirme à Tassel que l'inspecteur d'Académie « le verrait avec plaisir renoncer à Plougonver pour faire place à M. X... ; on lui donnerait, d'ailleurs, une compensation : il serait, aussitôt après les élections, désigné pour Pleumeur-Gautier ».

Tassel accepta, sans méfiance, d'autant plus qu'il reçut peu après, confirmation de cette promesse par M. Guéry lui-même, sans doute habilement circonvenu et dupé par l'honorable inspecteur primaire.

Après les élections, il n'y avait donc qu'à nommer Tassel à Pleumeur-Gautier. Mais ce poste n'était pas libre ! En effet, on l'avait promis déjà. Qui ? à qui ? Un autre politicien, le député Le Troadec, à l'un de ses protégés. Guéry, l'inspecteur d'Académie, fit preuve de dignité et de courage ; il rapporta la nomination faite par le Préfet, résista sans faiblir aux sollicitations et aux menaces des politiciens : il finit même par s'abstenir de leur répondre. Une note autographe de Le Troadec, parvenue je ne sais comment à la Revue, mais jamais démentie, jette un jour cru sur les manœuvres et la mentalité du personnage qui a juré de se venger :

« J'éprouve un très gros ennui au sujet de M. Tassel, votre ami. Quel malheur qu'il ne se soit pas adressé à moi depuis longtemps et ne se soit pas fait connaître ! » Ce qui arrive ne serait pas arrivé ? J'ignorais totalement son existence, lorsque le Dr Rolland me demanda formellement d'appuyer avec lui la candidature de M. Thomas pour Pommerit-Jaudy. Il en faisait une question personnelle.

« Il m'était impossible *de ne pas marcher avec lui*.

J'appris alors que M. Tassel, de Bulat-Pestivien, était candidat. « *Je ne savais même pas d'où il était originaire, et vraiment je croyais de mon devoir d'appuyer ceux de ma circonscription.*

*« Depuis on m'a dit qu'il était de Penvenan. Est-ce vrai ? Alors j'aurais été tout de suite bien disposé pour lui ! Bulat-Pestivien et Penvenan cela fait une singulière différence chez moi !*

*« Pour Leumeur-Gautier, j'ignorais à nouveau la candidature de M. Tassel, lorsque les républicains de cette commune, mon conseiller d'arrondissement, maire de Pleubian et le maire de Kerbors, me demandaient d'y faire nommer M. Godec.*

*« Je suis obligé de tenir ma parole que je lui ai donnée.*

*« J'ai demandé à M. le Préfet de signer la nomination à un autre poste de M. Tassel aussitôt qu'il s'en présentera un à sa convenance, et je vous assure que si je puis lui être utile un jour, il verra que ce que j'avais fait n'avait rien de personnel contre lui ».*

Le sympathique député menaçait : « Si l'inspecteur d'Académie ne veut pas céder, je demanderai son déplacement ». Tranquille et confiant, Guéry aurait répondu : « L'inspecteur d'Académie, c'est moi, ce n'est pas M. Le Troadec. Il peut demander mon déplacement, il ne l'obtiendra pas ».

Il l'obtint. Il fit des démarches auprès d'Aristide Briand, le transfuge du socialisme qui n'était pas encore l'« apôtre de la paix ». Les deux compères s'entendirent à merveille : Guéry fut déplacé d'office et envoyé à Guéret (22 juillet). Il recourut au ministre, mieux informé, ne voulant pas dans sa candeur, croire à la complicité du chef suprême. Il ne fut même pas reçu par l'Excellence. Ce fut M. Gautier, chef de cabinet, qu'il trouva quand il se rendit rue de Grenelle. Gabriel Séailles, qui l'avait accompagné, fit de cette entrevue un récit savoureux dans sa brochure, *L'Enseignement primaire et la Politique*.

« Cet entretien me causa une singulière surprise. Je m'attendais à rencontrer un Inspecteur Général, un universitaire avant tout préoccupé de défendre l'université, s'excusant de subir les nécessités auxquelles il s'efforçait de se soustraire. Je trouvai un politicien que rien n'étonne ni n'indigne parce que le mal est un fait dont un homme sage sait toujours tirer parti. Je m'étonnai de la brutalité du procédé qui consiste à déplacer d'office un fonctionnaire sans qu'il ait reçu un avertissement préalable de ses chefs, sans qu'on ait pris même la peine de lui dire ce qu'on lui reproche. M. Gautier voulut bien m'apprendre alors ce que j'ignorais : un inspecteur d'Académie n'est pas, ce que beaucoup imaginent, un universitaire délégué dans des fonctions spéciales ; il est, tout comme le Préfet, dont il dépend un

fonctionnaire politique ; il n'a droit à aucune des garanties que la loi reconnaît aux autres membres de l'enseignement ; en les revendiquant, il commet un acte de véritable rébellion. L'inspecteur propose, le préfet nomme, mais les politiciens de village et d'arrondissement disposent, car, selon la démonstration de M. Gautier, l'inspecteur d'académie dépend du préfet qui lui-même dépend des députés dont il tend de plus en plus à n'être que le valet...

L'émotion, la colère furent considérables dans le personnel et même dans le grand public. Un grand meeting eut lieu le 1er septembre 1906, à Saint-Brieuc, avec le concours de la Ligue des Droits de l'Homme, des Amicales, des Syndicats, des Comités socialistes. Un ordre du jour de vigoureuse protestation fut voté contre l'injustice et l'illégalité de ce déplacement. On eut la naïveté de l'envoyer à M. Briand !

Guéry fut accueilli avec enthousiasme dans la Creuse où il laissa un renom de franchise, d'équité et de bonté, vertus assez exceptionnelles dans l'administration. Mais la lutte l'avait brisé : un jour, à Chauffour par Etréchy (Creuse), on remonta du fond d'un puits un cadavre. C'était celui du courageux inspecteur d'Académie, qu'un accès de neurasthénie avait conduit au suicide. Le *Rappel* qui relate ces faits, ajoute : « L'enveloppe était malheureusement trop frêle, qui recouvrait cette âme ardente de lutteur passionné » (sept. 1910).

Dans l'étroit cimetière où il repose, les instituteurs de France lui ont, par souscription, élevé un monument.

## Le triple joug : l'Administration

[Retour à la table des matières](#)

Il fallait donc un réel courage aux chefs pour résister aux sollicitations, aux ordres à peine déguisés des politiciens. Presque tous cédaient et, beaucoup pour leur propre compte, jaloux d'une autorité qu'ils sentaient précaire, tenaient à la faire peser lourdement sur leur subordonnés. Aux persécutions religieuses, aux brimades politiques, ils joignaient une oppression administrative de plus en plus intolérable. On pourrait, en ce qui regarde l'enseignement, caractériser cette époque comme celle des déplacements d'office.

Les raisons de toutes ces sanctions témoignent chez les chefs d'une mentalité qui a progressivement disparu. Pour les connaître, examinons quelques cas.

En octobre 1902, deux professeurs de Pau sont réprimandés pour avoir *assisté*, comme président et membre du bureau, à *une conférence* de Francis de Pressensé<sup>24</sup> *sur la séparation des Eglises et de l'État* !

En 1904, Nicol, inspecteur primaire du Finistère, est déplacé d'office pour avoir écrit sous un pseudonyme (Paul Louis) dans un journal politique des articles sur les événements du jour. Jouy, répétiteur au lycée de Quimper, est déplacé pour s'être solidarisé avec lui.

Vadez, directeur de l'E.P.S. d'Oyonnax (Ain), conseiller départemental, est traduit devant le C.D. pour *s'être, trois dimanches, absenté sans autorisation* pour faire des conférences et prendre part au Congrès socialiste de Bellegarde. Les instituteurs de la section cantonale de l'Amicale se solidarisent avec Vadez et votent un ordre du jour. Le 21 juin 1905, l'inspecteur primaire Magnin convoque à Oyonnax les

---

<sup>24</sup> Francis de Pressensé (1853-1914), diplomate, puis journaliste, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique en 1878. Dreyfusard ardent, gagné au socialisme par Jaurès pendant l'« affaire », il sera président de la Ligue des Droits de l'Homme, député du parti socialiste de France en 1902, puis membre du parti unifié.

signataires de l'ordre du jour, connus grâce à des mouchardages et les interroge séparément. Le 25, Montillet est appelé à l'inspection académique où on lui dit : « On n'a pas le droit d'intervenir dans les actes administratifs, ni avant, ni après ; ni de loin, ni de près ; ni peu, ni beaucoup. On n'a pas le droit de mettre le public au courant des actes administratifs ni des résolutions votées par une Amicale ». (Maurice Lauzel, *Humanité* 7 juillet 1905). Montillet, président de l'Amicale de l'Ain, fut envoyé de Veyzat à Lilex, au col de la Faucille, 30 km de toute gare ! Un autre instituteur, Arnaud, fut également déplacé d'office. Quant à Vadez, inutile de dire que le ministère ne se fit pas prier pour lui infliger peu après la même peine. Sans doute y avait-il, sous roche, un certain Bizot, député nationaliste de Gex ; mais l'Administration ne semblait pas fâchée de frapper les « fortes têtes ». Les Amicales, en assez grand nombre, votèrent des ordres du jour de protestation. L'Union Pédagogique du Rhône, malgré les efforts des jeunes syndicalistes voulut se réserver, sur les instances de Péron, et attendre « d'être plus amplement informé ».

Théo-Bretin (Saône-et-Loire) est censuré pour avoir fait à la Bourse du Travail une causerie sur la guerre. « A la suite de la condamnation de Bretin, l'inspection d'Académie a fait venir l'instituteur frappé et lui a interdit, au nom du Préfet, de faire désormais de la politique « sous peine de révocation » (*Le Matin*, cité par la *Revue* du 13 août 1905). Théo-Bretin ayant, par suite, posé sa candidature et fait campagne contre le ministre Sarrien, fut déplacé d'office de Châlon-sur-Saône à Chissey-en-Morvan, à 21 km de la gare.

*Le Droit du Peuple*, de Grenoble, annonce que son collaborateur Brizon, qui est en même temps professeur à l'École Professionnelle de Voiron, est traduit devant le Conseil de discipline de l'enseignement technique « pour n'avoir pas su, dans les manifestations publiques et dans des articles de journaux, observer la réserve de langage que lui imposait sa qualité de fonctionnaire et de professeur ». (*L'aurore*, 27 juillet 1905).

Une autre affaire qui eut un retentissement considérable dans tout le pays, à cause de la notoriété déjà grande de l'intéressé, fut celle de Gustave Téry, professeur de philosophie au lycée de Roanne <sup>25</sup>. Une

---

<sup>25</sup> Gustave Téry (1871-1928), normalien et agrégé de philosophie, polémiste redoutable, collaborateur de la *Raison*, l'*Action*, le *Matin*, le *Journal*. Fonda-

circulaire de Leygues interdisait à tous les membres de l'enseignement de faire des conférences publiques touchant de près ou de loin à la politique intérieure et extérieure de la France. Gustave Téry ne s'en préoccupe guère et poursuit la série de ses réunions, sans en indiquer le sujet à ses chefs. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie de Lyon, traduit Téry devant le Conseil académique. Téry, non seulement s'y défend lui-même et avec quelle savoureuse ironie ! mais se fait assister par Victor Augagneur, maire de Lyon, orateur brutal et puissant. Ceci n'empêche pas le Conseil d'infliger à Téry la réprimande. Le Conseil Supérieur, confirma gravement la sentence. Les juges et leur jurisprudence allaient être livrés à la risée publique dans un numéro étincelant d'esprit du pamphlet hebdomadaire *l'Œuvre*, que dirigeait le redoutable polémiste. Cette affaire contribua, pour une grande partie à libérer les esprits dans le personnel primaire et à briser la tutelle administrative.

Plus retentissante encore fut l'affaire Thalamas. Celui-ci était professeur au lycée Condorcet à Paris, où il enseignait l'histoire. Le 14 octobre 1904, il charge un élève de faire un exposé sur Jeanne d'Arc. Le jeune homme, de famille ultra-cléricale, prépare son travail en s'inspirant d'un panégyrique du R.P. Coubé, dont il fait un résumé écrit qu'il soumet au professeur. On y pouvait lire entre autres belles pensées :

« Jeanne est une gloire religieuse et non une déesse païenne du patriotisme, car elle ne peut pas, comme on l'a dit, être relevée par l'âme de la patrie qui est à terre... Elle ne voit dans le roi que le lieutenant du Christ et dans la France que le royaume du Christ... Elle est venue remplir une mission divine, celle de ramener la France au Christ ».

Thalamas, très simplement, remit les faits sur le plan historique. Il donna même une bonne note à l'élève et, au cours de sa critique expliqua qu'on ne pouvait pas « introduire le miracle en histoire ». Il présenta les prétendues voix célestes comme des « hallucinations auditives ». Les élèves prirent fort bien ces explications et l'incident eût été clos si le Dieu de la pucelle n'avait pas fait élire à la Chambre M.

---

teur de *l'Œuvre*, d'abord mensuel, puis hebdomadaire en 1911, quotidien à partir de 1915, il devait s'assagir avec l'âge et le succès.

le député Georges Berry. Ce parlementaire s'acquiesça une gloire impérisissable par l'idée qu'il se fit de la « chaussette à clous » et de la « machine à bosseler »<sup>26</sup> dont les ouvriers grévistes usaient parfois contre les jaunes. Il ne faut donc pas s'étonner, qu'unissant à la hargne cléricale une sottise aussi foncière, il voulût voir un intolérable scandale dans l'attitude si modérée et si correcte de Thalamas. Il écrivit au ministre Chaumié, le 14 octobre, le jour même de la leçon, qu'un professeur de Condorcet avait « outragé devant ses élèves la mémoire de Jeanne d'Arc » ! M. Chaumié, qui avait d'abord couvert Thalamas, faiblit sous la menace du député nationaliste, prit peur, ordonna une nouvelle enquête. L'enquête accumule une foule de ragots contradictoires que le ministre affecte de prendre pour argent comptant, Thalamas fut déplacé d'office et nommé au lycée Charlemagne pour « manque de tact et de mesure ».

La sanction n'était pas terrible. Le condamné n'eut même pas à déménager. Un déplacement d'office dans la même ville n'a rien de comparable à celui qui frappe l'instituteur. Thalamas ne protesta même pas. Il se contenta d'écrire une brochure des plus anodines sur le véritable visage de Jeanne d'Arc. Mais l'histoire fit du bruit, elle amena un très grand nombre d'Amicales à protester, elle fit naître l'affaire Guérin.

Et cependant l'ordre du jour voté par l'Amicale de Meurthe-et-Moselle était bien sage et bien modéré à côté de certains autres. *L'Action*, crûment, disait regretter « qu'un ministre de l'Instruction Publique ait ainsi obtempéré aux ordres de la réaction en frappant le professeur Thalamas ». D'autres, à Paris, et en province, dénonçant « l'iniquité de la mesure prise » et « la fâcheuse parodie de justice ». Les nancéens disaient tout bonnement :

*« Les instituteurs et institutrices du canton de Nancy, regrettant la procédure irrégulière suivie contre M. Thalamas, proclamant le droit du professeur d'interpréter les faits de l'histoire suivant la méthode historique et critique, et adressent à M. Thalamas, l'expression de leur profonde sympathie »*

---

<sup>26</sup> Il expliqua gravement que les ouvriers frappaient avec une véritable chaussette bourrée de clous et une des machines en usage dans leur usine.

Comme de bien entendu, l'administration ingurgita sans murmure les protestations sévères et violentes et se rabattit sur celle de Nancy. Tout naturellement encore, elle choisit comme bouc émissaire, non les instituteurs qui avaient voté le texte, mais un maître d'un canton voisin, venu à la réunion en curieux. Guérin, qui avait proposé qu'on s'occupât de l'affaire. Une enquête était ouverte, il écrivit à l'inspecteur d'Académie pour prendre ses responsabilités. Ce geste de loyauté eut immédiatement sa récompense : le 26 décembre, on l'envoyait à Mont-Saint-Martin, à l'autre bout du département. Le secrétaire de l'Amicale, Lombard, ayant transmis à l'Académie les respectueuses réclamations des assemblées cantonales, fut également déplacé. *L'Aurore* constate : « C'est le régime de la terre : toutes les forces de la réaction sont conjurées contre les associations d'instituteurs au profit du nationalisme ».

## Une plaie intime : la Direction

[Retour à la table des matières](#)

Persécuté par le prêtre, opprimé par le politicien, brimé par les chefs, l'instituteur de cette époque trouvait encore, très souvent et tout près de lui, un tyran au petit pied : son directeur. Sans doute serait-il imprudent et fort injuste de trop généraliser : nombre de directeurs étaient de fort braves gens, remplis de bienveillance et de bonhomie. Mais beaucoup, dans leur vanité simpliste, s'étaient laissés gâter par une fonction mal définie dont ils voulaient jalousement exercer et même étendre les prérogatives. C'est une espèce qui semble aujourd'hui fort heureusement disparue.

Certains et certaines s'étaient même créé une si détestable réputation que la perspective d'être jamais placés sous leur férule emplissait les jeunes d'une véritable angoisse. Dans le Rhône, au moment de quitter l'École, les Normaliennes n'avaient qu'un vœu :

*« Pourvu que je ne sois pas nommée à Cours ou à la Maternelle de Villefranche ».*



Cette tyrannie s'exerçait non seulement dans le domaine pédagogique, ce qui pourrait en quelque mesure, s'expliquer, mais aussi dans celui de la vie privée, comme on le verra par quelques exemples.

En Maine-et-Loire, l'école de Champtocé était dirigée par M. Poissonneau, homme bien pensant dont une des filles fréquentait l'école des sœurs. Il avait comme adjoint sa femme et un jeune maître nommé Leblanc. Or, voici quelques articles du « règlement » scolaire qu'il prétendait imposer :

« Article premier – *La surveillance dans la cour est faite par tous les maîtres. M. L... en est chargé.*

« 1° tous les matins pendant les vingt minutes qui précèdent l'entrée en classe ;

« 2° à la récréation de 9 h. ½ ;

« 3° tous les soirs depuis midi ½ jusqu'à une heure.

« Art. 2 – *Par dérogation au paragraphe n° 2 de l'article ci-dessus, M. L... est chargé de la surveillance de la cour le mercredi de chaque semaine à la récréation de 2 h. ½ : c'est pendant cette récréation qu'il doit faire nettoyer les cours, lieux et annexes.*

« Art. 3 – *La maître de service est chargé de la surveillance de l'épluchage des légumes destinés à l'œuvre de la cantine scolaire et du cassage du bois pur les poêles de classes, etc. »*

Leblanc, ayant refusé d'obéir à ce règlement, fut déplacé d'office ! (*Action*, oct. 1904).

Ces « règlements d'école » se multiplient à cette époque. Il semble que les directeurs autoritaires tiennent à codifier leurs prérogatives pour consolider la fonction. Dans une école de la circonscription de Valenciennes (les documents ne précisent pas toujours les localités et les personnes, par une prudence bien compréhensible) était affichée la disposition suivante :

« Article premier. – Les chambres des célibataires sont placées sus la surveillance du directeur. Elles doivent être dans un état constant de propreté ».

En Seine-et-Oise, dans une école à cinq classes, le directeur a gravé les tables de la loi en 68 articles ! En voici quelques-uns :

« Art. 2 – Les instants de loisir que laisse le service quotidien ne sauraient être consacrés aux amusements frivoles, aux folles réunions qui émoussent l'énergie physique comme la force morale.

« Art. 4 – Il ne doit exister aucune relation suivie entre les adjoints mariés et leurs collègues célibataires.

« Art. 7 – Les maîtres doivent s'interdire les sorties trop fréquentes et les rentrées tardives.

« Art. 8 – Les jeudis et les dimanches ne sont jours de congé pour les adjoints qu'autant que le service ne les réclame pas ; dans les cas assez rares où le Directeur aurait besoin de leur présence, il ne saurait admettre comme excuse les engagements pris antérieurement par les intéressés.

« Art. 9 – Pendant leurs sorties en ville, les maîtres-adjoints éviteront de s'asseoir à la terrasse des établissements publics pour y prendre des consommations.

« Art. 10 – La fréquentation régulière des cafés est interdite.

« Art. 11 – En aucun cas, l'instituteur adjoint ne doit entretenir directement et sans l'assentiment du Directeur des relations officielles avec les autorités communales et les familles.

« Art. 18 – L'ordre le plus parfait doit régner dans les logements qui peuvent être l'objet d'une inspection inattendue.

« Art. 25 – Aucune personne ne sera admise au service personnel des adjoints et introduite à ce titre dans l'école sans enquête préalable et autorisation du Directeur.

« Art. 35 – Les journaux ne doivent point pénétrer dans les classes ; les instituteurs laisseront leurs journaux chez eux et voudront bien ne pas paraître devant les élèves, ni entrer en classe, les poches bourrées de papiers qu'ils n'ont rien à voir avec le service. »

### Toujours en Seine-et-Oise, dans une école à trois classes :

« Art. 6 – En dehors de sa classe, le maître de la 3e classe est responsable de la bonne tenue des W.C., de l'escalier de passage et du dépôt des balais et des ordures.

« Art. 9 – L'étude surveillée (devoirs du soir et étude des leçons) a lieu de 4 heures et demie à 5 heures et demie. Le prix en est de 3 francs par élève et par mois. Le directeur fait le cours aux élèves de la 1re classe. À tour de rôle les adjoints font pendant 15 jours le cours aux élèves de 2e et de 3e. Tous les deux mois le Directeur remet à chaque adjoint le sixième de la recette des élèves payants des trois classes.

« Art. 15 – Pour éviter tout malentendu, ou tout froissement entre les maîtres, les élèves pourront seulement souhaiter la fête du Directeur.

*« Art. 16 – Les adjoints n'accepteront de donner une leçon en ville qu'après en avoir référé au Directeur qui, dans l'intérêt des maîtres et de l'école, autorisera ou refusera.*

*« Art. 20 – Il faut que la porte de l'escalier soit fermée à clef à 6 h ½ du soir, après le passage du laitier et du facteur ».*

*Et ces prescriptions ne sont pas considérées par l'Administration comme des abus de pouvoir : c'est un inspecteur primaire qui signale et recommande, dans la Revue Pédagogique de mars 1907, le règlement en vigueur dans une école à sept classes à Bastia :*

*« Article premier – Chaque maître tiendra un registre de notes dont les pages seront divisées en 15 colonnes.*

*« Art. 2 – Tout devoir examiné, toute leçon récitée fera l'objet d'une note que le maître consignera sur le registre.*

*« Art. 8 – Chaque semaine le Directeur fera faire une composition dont il fournit le texte ou le sujet. Il contrôle la correction.*

*« Art. 18 – Chaque maître tiendra un cahier de punitions où il insérera le nom des élèves punis, le motif, la nature et la durée de la punition. Ce cahier sera visé par le Directeur.*

*« Art. 22 – À la fin de chaque journée, le maître prendra note des incidents qui ont pu se produire pendant les classes, sur la discipline, sur les difficultés auxquelles il s'est heurté, sur la valeur des méthodes employées. Ces notes, soigneusement rédigées, fourniront les éléments du rapport hebdomadaire à communiquer le dimanche matin au Directeur.*

*« Art. 30 – Le registre d'appel, le cahier de notes, de préparation, de punitions seront tenus avec une exactitude et une propreté irréprochables. Le dimanche matin, à 10 heures, terme de rigueur, ces quatre documents ainsi que le cahier de roulement et de rapports seront déposés sur le bureau du Directeur ».*

Ces dispositions draconiennes, odieuses parfois, sont appliquées un peu partout avec plus ou moins de sévérité. Certaines sont admises par beaucoup d'adjoints résignés, par exemple l'obligation de soumettre chaque matin le cahier de préparation au directeur ; chez un grand nombre d'autres, de telles vexations, de telles atteintes à la dignité font gronder la révolte et naître le désir, la volonté d'une prompte émancipation.

Le *Journal des Instituteurs* publie la note suivante d'un directeur de la Seine :

*« Note du 5 octobre 1906. Je crois que dans certaines classes on n'est pas assez sévère pour les absences... C'est pour cela que j'ai invité les*

*maîtres au commencement de l'année à prendre des mesures plus énergiques, ce que tous n'ont pas fait, et je me demande pourquoi...*

*« Je serai obligé de tenir compte vis-à-vis des maîtres, dans mes appréciations personnelles sur chacun d'eux, du trop grand nombre d'absences sans motif sérieux.*

*« En consultant mes cahiers de statistiques, je remarque que c'est toujours dans les mêmes classes que l'on rencontre le plus d'absences et de retards : que faut-il en conclure ?... etc. »*

Le cas de Bouët <sup>27</sup>, trouvant porte close au moment de regagner sa chambre et obligé de coucher à l'hôtel, n'avait rien d'exceptionnel. Une directrice du Rhône obligeait ses adjoints à prendre pension chez elle et, le jeudi, les menait en promenade ! Une autre, fervente évangéliste, exigeait de son adjointe qu'elle conduisit ses élèves à l'église catholique. Dans le *Maître Pratique*, une institutrice qui signe Stellaire rapporte cette conversation avec sa directrice :

*« ... Vous êtes libre de croire ou de ne pas croire ce que vous voudrez ; mais ici c'est une question de service.*

*« Je constate, Madame, que la liberté de conscience est considérée par vous comme une faveur, non comme un droit.*

*« – Qu'avez-vous contre la messe ?*

*« – J'ai d'abord, qu'elle va me faire manquer quelques visites à mes parents ; puis j'ai que je suis incrédule ; je ne crois pas davantage au bien qu'elle fera à mes élèves ! aussi, en les y conduisant malgré moi, je commets un mensonge en action...*

*« – Oui, il y va de l'intérêt de l'école ! »*

---

<sup>27</sup> Louis Bouët – dont il sera beaucoup question dans la suite de cet ouvrage dont il a d'ailleurs rédigé la deuxième partie – étant né le 6 avril 1880 à Montfaucon-sur-Moine, près de Cholet. Fils d'artisan sabotier et cafetier, il dut gagner sa vie dès sa sortie de l'école primaire, avant d'entrer à l'École normale d'Angers où il restera de 1897 à 1900. C'est là qu'il devint révolutionnaire. Membre du parti socialiste dès 1906, il fut l'un des premiers syndiqués. Sa vie se confond avec celle de la Fédération que l'on appela, après la guerre, la « Fédération Bouët ». Il est impossible de parler de Louis Bouët sans évoquer sa compagne, née Gabrielle Dechézelles. Née à Assi Bou-Nif (Oran) le 24 septembre 1885, elle était fille d'instituteur. Orpheline très jeune, elle interrompit ses études et travailla comme comptable pour passer le Brevet élémentaire. Elle était institutrice quand elle connut Louis Bouët.

Et qu'on ne croie pas qu'il eût suffi d'un peu d'énergie dans le refus pour faire cesser de pareilles exactions et mettre fin à ces mœurs. L'Administration, dans la plupart des cas, soutenait le directeur, intervenait de toute son autorité et brandissait les peines disciplinaires. Nous voyons ainsi Michel, de la Dordogne, déplacé d'office sur la plainte de son directeur pour des raisons (!) que Glay rapporte ainsi dans un

article de la *Revue* :

*« M. Michel, malgré les observations de M. Pinaud, n'a pas conservé les cahiers de ses élèves. La surveillance des jeux dangereux est insuffisante. Il a lu un journal un jour que ses élèves étaient déjà en rang. Il a donné des punitions exagérées à quelques élèves. Il ne salue pas son directeur. Il a refusé de faire l'appel des enfants de la cantine scolaire. Il a refusé de signer et d'observer un règlement scolaire intérieur préparé par M. Pinaud, directeur. Il ne veut plus continuer à conduire les enfants en rangs après l'école du matin. Il n'a pas voulu aller dans la classe du directeur faire une leçon de sciences, empêchant ainsi ce dernier d'exercer un contrôle effectif sur l'enseignement donné par les maîtres adjoints ».*

Le déplacement d'office fut proposé par les deux inspecteurs primaires chargés de l'enquête « même avec avancement si possible ». L'inspecteur d'Académie fut intransigeant et l'Amicale de la Dordogne *refusa de se prononcer* !

Telle était donc, aux toutes premières années du siècle, la situation matérielle et morale de l'instituteur : peu de pain, point de liberté, aucune sécurité ; un régime de violence, d'oppression et d'arbitraire. Terrain favorable à l'éclosion des idées émancipatrices et des énergies révolutionnaires, à la cohésion corporative, à la formation de la conscience de classe, au syndicalisme pour tout dire en un mot.

## L'Affaire

[Retour à la table des matières](#)

Mais cette situation n'était pas nouvelle. L'instituteur avait connu des années plus douloureuses et plus misérables encore, et n'avait dépendant pas bougé. Pour l'éveiller de son apathie, pour déclencher ses volontés dormantes et le lancer sur la voie du syndicalisme révolu-

tionnaire, il fallait des mobiles plus profonds, plus puissants, plus irrésistibles.

La génération d'instituteurs qui fit le syndicalisme universitaire fut la fille spirituelle de l'affaire Dreyfus.

A.-V. Jacquet a raconté dans un *Bulletin du Rhône* comment les jeunes Normaliens de Grenoble en 1898-99 se passionnaient pour l'Affaire qui passionnait d'ailleurs le pays entier et partageait la France en deux camps ennemis :

*« Avant tout, il fallait voir clair, et c'est pourquoi l'Affaire, infiniment plus que l'enseignement de nos maîtres, développe notre esprit d'analyse et de critique... En 1899, Jaurès vint à Grenoble. Gros événement ! Nous étions nombreux à la gare pour acclamer le grand tribun. L'après-midi, au Gymnase Municipal, il y eut réunion publique avec foule immense. Notre Directeur y était, car, malgré sa naïveté, il avait fini par s'apercevoir que nous étions travaillés par l'Affaire. Le soir même, sans oser se prononcer personnellement sur le cas Dreyfus, il vint, en étude, nous mettre en garde contre Jaurès. Inutilement d'ailleurs. Une fois M. Magendie parti, on discuta ses opinions. On les tourna, on les retourna, on les jugea faiblardes. Son intervention eut pour résultat de nous mieux affermir dans nos pensées.*

*« Nous aimons à le redire : c'est l'Affaire, c'est à cette grande commotion sociale dont Trotsky a bien vu la valeur, que notre promotion doit d'être restée très unie, d'être entièrement socialiste et syndicaliste. » (Appel Syndicaliste, octobre 1932)*

Les jeunes instituteurs, déjà pourvus d'un poste et mêlés plus profondément à la vie publique, participèrent mieux encore à l'émotion générale et se rangèrent en grand nombre dans le camp des défenseurs de l'innocent. Il n'était pas de village, si loin qu'il se trouvât dans la forêt, la lande ou la campagne, où l'on attendît avec une véritable fièvre l'arrivée du journal, où la maison d'école ne connût d'ardentes discussions sur les péripéties de l'Affaire, sur l'attitude de l'état-major, de l'église, des partis politiques, des organisations ouvrières. Un travail intense et profond se faisait dans les esprits, l'analyse et la critique s'exerçaient désormais en des domaines qui, jusqu'alors, leur semblaient interdits : armées, patrie, magistrature, religion, propriété.

Les idées surgissent, nettes, implacables, agressives, du bouillonnement des passions exaspérées :

En premier lieu, l'armée sortait considérablement amoindrie de l'*Affaire*. Souillée, dégradée par les mensonges, les lâchetés, les faux et les crimes des Mercier, Du Paty de Clam, Esterhazy, Henry et tant d'autres, elle avait perdu tout son prestige aux yeux du jeune instituteur qui, au fond d'un village isolé, lisait avec effarement le récit de tant d'innommables prouesses. L'antimilitarisme, qu'on eût repoussé avec indignation quelques années plus tôt, au temps d'ailleurs où les instituteurs étaient exempts de l'« impôt du sang », pénétrait profondément dans les rangs du personnel primaire.

L'antimilitarisme a pour corollaire le pacifisme et l'apatritisme. La Ligue de l'Enseignement avait pour devise « *Ensis et libro* » (par l'épée et par le livre !). En exigeant qu'elle supprimât l'épée de son blason, l'*Action* faisait un geste gros de conséquence, elle affirmait la nécessité du désarmement, elle proclamait sa volonté de paix. Mais vouloir la paix, n'est-ce pas admettre l'égalité des patries ? Et qu'est-ce qu'une patrie si, face aux autres, elle n'occupe pas le premier plan ? Petit à petit, les esprits glissaient donc à de nouvelles conceptions de la patrie ; ils ne la niaient pas encore, mais ils la dépouillaient déjà de son caractère absolu d'intangible idole.

Ce fut ce que les personnages bien pensants (et il y en avait dans l'Université !) appelèrent la « crise du patriotisme à l'école ».

Nous avons vu Antonin Franchet dénoncer les manuels scolaires infectés de chauvinisme, se dresser contre ces auteurs malhonnêtes « qui veulent instituer un patriotisme absolue, aveugle » ou « élever la haine de l'étranger à la hauteur d'un devoir » ; contre « l'institution d'une nouvelle religion, celle du drapeau et de la gloire militaire, dont les instituteurs seraient les prêtres ou, comme dit Gaudelette, les « Vestales », en un mot contre tous ceux qui tiennent à justifier le mot sévère de Bolingbroke : « le patriotisme, dernier danger de l'improbité ».

Une seule citation d'un de ces ouvrages, alors très répandu, suffira pour mettre en lumière ce « bourrage de crâne » où nous trouvons déjà, non sans stupeur, le langage des journaux de la grande guerre :

« *Grandeur morale de la Guerre*

« *C'est elle (la guerre) qui empêche les peuples de s'abâtardir et de se contenter, comme but de la vie, de la jouissance et du plaisir. C'est elle*

*qui enseigne le mieux à mépriser le danger, à être vaillant et fort... La paix est pour toutes les nations une épreuve redoutable, on s'y amollit, on y prend l'amour du bien-être et de la richesse, on est tout près de perdre sa force et son énergie, et de laisser à d'autres l'avantage dans l'éternelle lutte de la vie. Mais vient la guerre comme un orage salutaire ! Elle avertit à temps des périls que l'on connaît, elle commande l'effort, elle oblige à retrouver soudain les mêmes vertus dont on commençait à être déshabitué... Elle retrempe les nations dans un bain sanglant... (page 170).*

*« Si la guerre n'avait pas existé, vraiment nous ne saurions pas comme notre espèce est noble et héroïque. Elle fait des individus plus fiers, plus forts, plus généreux. Elle a écrit avec du sang le livre d'or de l'humanité (p. 171 Ch. Bigot, Le Petit Français).*

Cette dénonciation du chauvinisme eut un grand retentissement dans le personnel, grâce à la Revue où Chauvelon et plus tard Gustave Hervé<sup>28</sup> menaient avec un admirable cran la plus rude campagne. Alors les bons esprits s'alarmèrent et voulurent alarmer les autres. En mars 1904, trois instituteurs parisiens : Comte, le décoré du Congrès de Marseille, Bocquillon et Théodoric Legrand fondèrent, pour remonter le courant, sauver la patrie et l'école, *l'Union des Instituteurs laïques patriotes* et publièrent un manifeste qui fut abondamment reproduit et approuvé par la presse nationaliste et cléricale (*la Libre Parole, la Presse, la Patrie, le Gaulois, la Croix*).

Les membres de *l'Action* protestèrent avec vigueur : une réunion fut organisée à Paris sous la présidence d'Aulard<sup>29</sup>. On y flétrit l'attitude des nouveaux ligueurs. A certain moment, on vit s'avancer à la tribune un petit homme brun, maigre, nerveux, qui, dans un discours plein de fougue et d'esprit, stigmatisa le chauvinisme et vanta la fraternité internationale qu'on ne pouvait renier sans renier en même temps l'idée de patrie. Cet internationaliste n'était autre que François Albert, le futur ministre de l'Instruction Publique !

<sup>28</sup> Gustave Hervé (1871-1944), d'abord professeur d'histoire, puis journaliste. Antimilitariste forcené, rédacteur en chef de *La Guerre sociale* à partir de 1907, il devait se rallier au chauvinisme le plus outrancier à partir de 1914 dans *La Victoire*. Soutint ultérieurement Clemenceau, puis participa à différents groupements fascisants.

<sup>29</sup> Alphonse Aulard (1849-1928), historien de la Révolution française, professeur d'Histoire à la Sorbonne de 1877 à 1922, était radical-socialiste, dans la tradition patriotique et démocratique.



Les trois promoteurs de l'Union des Instituteurs patriotes, les « trois mousquetaires du chauvinisme », semblent avoir eu partie liée avec leurs corréligionnaires de la réaction cléricale, et l'un d'eux, Comte, « non certes le premier venu : un distingué directeur d'école communale à Paris, secrétaire de la Ligue de l'Enseignement, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique » (Aulard), se ravale au plus vil mouchardage.

Le député nationaliste Gautier, dit de Glagny, pour flétrir l'antipatriotisme des instituteurs, lit à la tribune une lettre de Clémentot où celui-ci place Napoléon au-dessous de Vacher, le tueur de bergers ! De qui le parlementaire tenait-il cette lettre ? De M. Comte. En effet, pas le premier venu !

Les trois compères ont réussi à mettre dans leur jeu l'ancien ministre René Goblet qui dans la *Revue Politique et Parlementaire* se lamente sur la « crise du patriotisme » et dénonce le rôle néfaste de la *Revue de l'Enseignement*. Ils ont à leur disposition : l'*Avant-Garde Pédagogique*, ainsi nommée par antiphrase, et l'*École Patriote* qui, affirment-ils, tire à 30 000 exemplaires.

Ensuite Bocquillon, recherche dans tous les journaux, bulletins, revues, des citations plus ou moins innocemment tronquées et commentées à sa manière ; il les réunit en un gros livre qu'il intitule *La Crise du Patriotisme à l'École* et fait préfacier par le vieux ministre.

En présence d'une telle levée de boucliers, on pourrait croire que la grande majorité des instituteurs était farouchement antipatriote et même « hervéiste » comme on disait alors. Il faut bien se garder d'exagérer ; ils étaient pacifistes, ils condamnaient le chauvinisme haineux ; mais ils se proclamaient ardents patriotes. Ce patriotisme revêt parfois une forme naïve qui surprend chez des militants avertis comme Murgier. N'écrit-il pas (*Revue* du 25 mai 1902) un article enflammé où il revendique pour l'école, au lieu de l'église, le droit de conserver... le drapeau des conscrits ! « il y aura, chaque année, à l'école, la fête républicaine du drapeau ! » Plus tard, il est vrai, sa conception du patriotisme aura évolué et tendra vers l'internationalisme.

En toutes occasions, en face des attaques sournoises ou directes des réacteurs de tous poils, les instituteurs s'efforcent avec plus ou moins de succès à concilier un patriotisme sincère, avec un pacifisme

ardent et, comme nous le verrons, avec un socialisme plus ou moins révolutionnaire.

Une autre conséquence de l'*Affaire* fut le formidable courant de libre pensée qui parcourut alors la population française. L'Eglise, en se rangeant du côté des faussaires, en se mêlant aux clameurs de haine contre l'exilé de l'île du Diable, avait provoqué le mépris et le dégoût dans les milieux qui, jusque-là, ne lui étaient pas hostiles. Les mesures législatives de 1901, les lois sur les congrégations religieuses, les incidents des inventaires, avaient tenu en haleine l'anticléricalisme des masses. Les journaux anticléricaux se multipliaient et se lisaient, en particulier la *Raison* de Victor Charbonnel, où écrivaient Henri Bérenger, Gustave Téry, le poète Laurent Tailhade. Tous ces journalistes de talent menaient une campagne méthodique contre la religion, contre les prêtres, contre les scandales cléricaux (le *Bon Pasteur* de Nancy où les religieuses se livrèrent à de tels sévices sur leurs pensionnaires que l'évêque Turinaz lui-même dut intervenir). Les théâtres représentaient des « pièces à thèse » dirigées contre la foi ou contre l'Eglise, telles *Ces Messieurs*, de Georges Ancey. Au dernier entr'acte des *Ames Ennemies*, de Hyacinthe Loison, le public recevait un bulletin de vote pour répondre par oui ou par non à des questions de ce genre : Le père incrédule a-t-il eu raison de permettre que sa fille fût élevée dans la religion catholique ? Au dernier acte, un acteur annonçait le résultat du scrutin. Des prêtres comme l'abbé Loisy, Marcel Hébert, étaient condamnés par l'église pour leurs travaux d'exégèse qui ruinaient les dogmes. Un « Catéchisme Républicain » vulgarisait les données scientifiques d'une philosophie rationnelle. Un congrès de la Libre Pensée se réunissait à Rome même, « en face du Vatican », au milieu d'une affluence énorme de délégués. On y compta de nombreux instituteurs français. Comment n'eussent-ils pas été entraînés dans un tel tourbillon eux qui avaient, nous l'avons vu, tant de raison de redouter et de maudire la « pieuvre noire » ?

D'autres remous encore agitaient les consciences : l'*Affaire* avait ému profondément les masses populaires. Les organisations ouvrières en dépit de certains militants qui, tel Jules Guesde, les mettaient en garde contre l'engouement pour une cause qui n'était pas la leur, avaient pris le parti... de l'officier ? du bourgeois ? Non, de l'innocent.

Un regain d'activité en était résulté et, tout naturellement, les questions sociales étaient remontées au premier plan. Grâce peut-être à la personnalité de Jaurès, dont le rôle avait été si grand dans la tourmente dreyfusiste, à celle de Zola, d'Anatole France, à la conversion politique de Francis de Pressensé, le socialisme avait grandi dans les esprits et dans les cœurs ; on le connaissait mieux : on l'aimait d'avoir soutenu la bonne cause.

La *Revue de l'Enseignement*, pendant une longue période fut tout entière imprégnée de cet esprit. Chaque semaine des rédacteurs compétents comme Chauvelon, Gustave Hervé, plus tard Jaurès et Albert Thomas y développaient les principaux articles de la *doctrine socialiste*, y sollicitaient les objections des lecteurs et leur faisaient de claires et substantielles réponses. D'autre part, beaucoup de jeunes lisaient la *Guerre Sociale* de Gustave Hervé, les *Pages Libres* de Charles Guieysse, les *Cahiers de la Quinzaine* de Charles Péguy. Ceux qui ne participaient pas directement à ces lectures, en recueillaient tout de même le fruit par la bouche de leurs interlocuteurs dans les discussions qui s'élevaient alors à tout propos. Le socialisme coulait à pleins bords.

Mais ce terme de socialisme doit être accueilli avec précautions. Il ne s'agissait en aucune façon du programme d'une organisation politique (l'unité n'était pas faite entre les partis), mais d'une conception théorique des rapports entre le capital et le travail, d'une sorte de marxisme inconscient, fait des idées qui étaient dans l'air, cimenté par un désir passionné de justice sociale.

Quoi qu'il en soit, cette triple semence d'antimilitarisme, d'anticléricalisme et de socialisme, tombant sur le terrain favorable de la détresse matérielle et de l'oppression où vivait l'instituteur, allait germer en une sorte de synthèse et donner naissance à ce qu'on appela l'*esprit syndicaliste*.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre III

---

### AMICALE OU SYNDICAT

#### L'illusion commune : l'Amicale sera le syndicat

[Retour à la table des matières](#)

Ce grand souffle d'émancipation qui passait ainsi sur le personnel enseignant primaire et se faisait sentir dans tous les domaines, intellectuel, moral, professionnel, politique et social, éveillait partout des énergies ardentes à réaliser le nouvel idéal.

Mais pour atteindre les buts désormais bien déterminés, il fallait un mode de groupement à la fois souple et puissant, susceptible de contourner comme de briser les obstacles : une organisation de lutte en un mot.

À pareille tâche, l'Amicale suffirait-elle ?

Nous avons vu ses tares. Nous savons qu'elle était inféodée au pouvoir, en tutelle sous la houlette administrative. Nous n'ignorons pas que sa doctrine, au point de vue politique, et social, était fort inférieure aux nécessités du moment.

Mais nous avons noté, d'après les documents qui relatent son activité, les possibilités qu'elle semblait porter en elle : une sorte de foi

laïque apparemment profonde et sincère ; une foi républicaine non équivoque, pouvant s'ouvrir à de plus larges conceptions politiques et sociales ; un internationalisme et un pacifisme timides encore, mais de bon aloi.

Tous ces germes semblaient susceptibles de croissance, l'espoir d'une moisson magnifique était en eux ; il n'était que de les développer, de les amener, par un travail opiniâtre, jusqu'au terme de leurs promesses.

Et ce fut la grande illusion.

Les syndicalistes n'eurent désormais qu'un but : transformer en Syndicats leurs Amicales.

Alors commença dans tout le pays une vaste campagne de propagande pour éclairer, convaincre, entraîner les esprits. La question fut débattue sous tous les aspects, en particulier dans la *Revue de l'Enseignement* et dans les *Pages Libres*. Les uns faisaient à grand renfort de recherches, l'historique du mouvement syndical ouvrier ; d'autres, se muant en légistes, analysaient la loi de 1884 sur les syndicats, la comparant à celle de 1901 sur les associations, pesaient les avantages et les inconvénients de chacune, se prononçaient irréfutablement, pièces en main, pour la forme syndicale ; d'autres encore plaçaient au centre de leurs préoccupations la solidarité ouvrière qui exigeait de l'instituteur l'adhésion de ses organisations professionnelles à la Confédération Générale du Travail.

Dans toutes les réunions, dans les Assemblées Générales, dans les Bulletins, partout ce fut une activité débordante, une fièvre de démonstration, un désir jamais rebuté, une volonté jamais découragée d'instruire et de convaincre.

Au siège de l'Union Pédagogique du Rhône par exemple, le président Cuminal avait organisé une série de conférences qui avaient lieu tous les jeudis, sur les différents aspects de la question syndicale. Les orateurs étaient précisément des militants, souvent des secrétaires des Syndicats affiliés à la Bourse du Travail de Lyon. La causerie était suivie d'une discussion très serrée, avec objections, demandes d'éclaircissements, contradiction parfois. Un camarade prenait des notes pour le résumé à faire paraître dans le bulletin. Pendant ce temps, dans une salle voisine, les anciens, trop polis pour faire du

bruit et troubler la conférence, mais gênés, hostiles, de male humeur, jouaient aux cartes et maugréaient à voix basse.

Cette campagne de propagande eut dans beaucoup de cas pour première conséquence la pénétration des syndicalistes dans les Conseils d'administration. Jeunes, actifs, enthousiastes, travailleurs, ils furent acceptés sans méfiance au début. Dans maint endroit, ils devinrent ainsi les vrais dirigeants de l'Amicale. Ce fut le cas de celle du Rhône. Les premiers actes du conseil ainsi renouvelé furent marqués du sceau syndicaliste : ordres du jour contre les décorations, contre le déplacement de Gustave Téry, contre la condamnation du livre d'histoire de Gustave Hervé. Résultat : démission des présidents d'honneur, inspecteur d'Académie, Recteur et Préfet. Autres conséquence : suppression du jour de congé à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Dès lors, les A.G. qui réunissaient jadis la presque totalité des adhérents furent réduites à un petit nombre de participants où les syndicalistes, plus agissants, plus conscients de leur but, étaient en majorité. Ils eurent un moment, l'illusion de la conquête... La masse apathique se tenait à l'écart. Les syndicalistes ne la voyant pas, n'y songeaient guère. D'autres allaient y songer pour eux.

Avec des variantes voilà l'histoire des succès syndicalistes dans maint département.

Une Amicale, d'un genre bien spécial, il est vrai, allait coordonner et renforcer ces résultats. Elle s'était fondée à Paris en 1903, sous un nom particulièrement significatif : *L'Action de l'Instituteur*, à la suite du Congrès de Marseille où Albert Surier recueillit de nombreuses adhésions morales (des milliers, écrit-il). Mais il se heurta à l'hostilité « irréductible » des Directeurs de Paris et des délégués des Amicales de la Seine, en particulier de Comte et de Sennelier. Le patriote Th. Legrand l'accusa d'anarchisme pour avoir, avec ses codélégués chanté l'*Internationale* !

En dépit de ces résistances, l'*Action* fut créée, et, tout de suite, voulut se développer non seulement à Paris, mais en province.

Elle lança, en décembre 1903, un appel aux départements en vue de fonder un groupement national. Cet appel, répondant à un besoin, fut aussitôt entendu. Neuf sections se constituèrent : Aisne, Aube, Bouches-du-Rhône, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan, Nord, Seine. Bientôt devaient les rejoindre les Côtes-du-

Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, le Finistère, la Mayenne. Le mouvement syndicaliste s'agrégeait en une organisation nationale, déjà puissante, avec laquelle il fallait désormais compter. Son bulletin rouge appelé aussi l'*Action*, allait au fond des provinces porter la bonne parole et constituait une arme solide pour la défense comme pour l'attaque.

Toutefois, l'*Action* ne témoignait aucune hostilité systématique aux autres associations d'instituteurs. Loin de là. Quand fut créé, entre les diverses sociétés parisiennes (Solidarité, Fraternelle, Normaliens d'Auteuil et même Société Pédagogique des Directeurs<sup>30</sup> un Comité d'entente pour l'étude de certaines questions corporatives, elle n'hésita pas à lui donner son adhésion (21 juin 1904).

Mais de son côté elle poursuit sans relâche son action syndicaliste. Nous la voyons en mai 1904 prendre énergiquement position contre les distinctions honorifiques. Le *Matin* avait, à l'occasion de la fête de la Ligue de l'Enseignement qui devait avoir lieu le 19 juin, demandé, écrit l'*Action*, nous refusons absolument ce mode de paiement en monnaie de singe ; puis nous avons soupé de la comédie au « mamamouchi » joué en Sorbonne le 29 novembre dernier ; enfin, nous nous estimons assez punis d'être tous décorés en l'auguste personne de M. Félix Comte, « drapeau de l'École Laïque »<sup>31</sup>. Cette action fut entreprise aussi en plusieurs départements, notamment dans le Rhône.

Déjà cette activité déborde le plan corporatif, les « émancipés » veulent faire une réalité de leur solidarité avec l'ensemble du prolétariat. Dès octobre 1903, une Amicale qui deviendra bientôt syndicat, celle de la Somme, veut avoir sa place à la Bourse du Travail d'Amiens. Elle eut la candeur d'en informer l'inspecteur d'Académie

---

<sup>30</sup> La Société Pédagogique des Directeurs se retira du comité en avril. Lucien Boutet souligne en ces termes leur défection : « Au lieu du fossé créé par leurs abus, ils veulent créer un gouffre : c'est bien les positions sont ainsi nettement définies : d'un côté des directeurs : une poignée ; de l'autre les adjoints, une foule. Nous avons fait notre possible pour amener un rapprochement entre ces deux groupes, la résistance ne vient pas de nous ; cessons donc de nous occuper de ceux qui se dérobent. Le jour où ils reviendront à nous, ouvrons-leur nos rangs sans récrimination ni arrière-pensée ; mais ce n'est plus à nous à leur faire des avances » (*Action*, 28.4.04).

<sup>31</sup> Allusion à la remise solennelle de la croix à M. Comte en Sorbonne.

qui en référa au ministre. Ce dernier répondit, en s'appuyant sur d'anciennes circulaires ministérielles (dont celle de Spuller du 20 septembre 1887 !) que l'affiliation projetée ne pouvait être autorisée. Les instituteurs s'inclinèrent provisoirement, mais se réservèrent « d'entretenir de bonnes relations avec le comité de la Bourse comme celui du Foyer du Peuple ».

Le moment semblait plutôt mal choisi car c'est en ce mois d'octobre, le 27, que le préfet de Police Lépine faisait envahir par ses agents la Bourse du Travail de Paris dans des conditions inouïes de brutalité et de sauvagerie, avouées par la presse réactionnaire elle-même. Les députés socialistes Sembat et Dejeante demandèrent au gouvernement compte de cette journée sanglante. La Chambre y répondit par un ordre du jour pur et simple.

L'indignation fut grande parmi les instituteurs syndicalistes. Quelques semaines plus tard (2 avril 1904) ils se réunissaient pour la première fois à la Bourse du Travail de Paris en un grand meeting pour y discuter « quelques questions d'intérêt professionnel. » Ils y votèrent à l'unanimité une motion nettement pacifiste. « En ce foyer de vol et de prostitution », en ce « repaire d'anarchistes et de bandits », comme écrivait la bonne presse républicaine, un provincial n'eût pas été médiocrement surpris d'apercevoir aux côtés de Murgier, un directeur d'École Normale, Devinat, et un inspecteur primaire Touthy, tous deux membres du Conseil Supérieur de l'I.P., et d'entendre en leur présence proclamer la *suppression de la classe spéciale des Directeurs* ainsi que *l'égalité des traitements* entre instituteurs et institutrices ! Ce meeting, en un tel lieu, n'avait cependant rien d'un geste de révolte, car les participants candides y votèrent un ordre du jour assurant « les pouvoirs publics de leur dévouement à la cause de l'éducation pacifique, laïque et républicaine ».

Cette année-là encore se tint à Paris un congrès intéressant en ce sens qu'il est sans doute le premier assai de collaboration et d'organisation entre les trois ordres d'enseignement. L'idée en avait été lancée au 6e congrès de l'enseignement secondaire en avril 1903. Une commission de 12 secondaires et de 12 primaires avait été constituée en octobre. Ces assises occupèrent trois journées (7, 8, 9 avril 1904) que Bûcheron, dans son lyrisme ne craint pas d'appeler les « Trois Glorieuses » ! La besogne n'y fut peut-être pas considérable. Notons cependant l'intervention de Paul Robin, directeur de



l'Orphelinat de Cempuis, en faveur de l'« éducation rationnelle » que la Fédération de l'Enseignement devait plus tard définir, étudier, préconiser. C'est ici, pour la première fois, qu'il en est fait mention ? Chauvelon y fait adopter l'unification des deux degrés d'enseignement ; Simonnot (Collège Chaptal) l'assimilation du Brevet supérieur au Baccalauréat. En somme ce fut le congrès des initiatives. Mais à lire le compte rendu, on n'a pas l'impression que toutes ces belles propositions dépassent bientôt la phase velléitaire. Aussi l'enthousiasme de Bûcheron ne laisse-t-il pas d'étonner un peu :

*« C'est là le prologue de la Révolution sociale. Les instituteurs et les professeurs en ont jeté les bases en préparant l'avènement de la grande école nationale qui recevra sans distinction de rang ni de fortune, tous les enfants de France (Revue, 24.4.04) ».*

Soit au sein de l'*Action* soit dans les congrès, meetings et réunions de toutes sortes, soit enfin dans la presse, les syndicalistes déployaient une activité considérable, on vient de le voir. Le résultat devait se traduire en succès significatifs aux élections des conseillers départementaux. Antonin Franchet enregistre ces résultats dans la *Revue* (25 déc. 1904) sous le titre flamboyant : Une *éclatante victoire* ! C'est, en effet, une belle victoire du syndicalisme. La lutte a été chaude, particulièrement entre l'*École Nouvelle* où Devinat soutenait la cause amicaliste, et la *Revue* porte-parole des syndicalistes. Les sept instituteurs adjoints candidats de l'*Action*, emportèrent les sept sièges du personnel masculin. Les vaincus ; par l'organe l'*Avant-Garde Pédagogique*, ainsi nommée par antiphrase, soulignent leur défaite de ces réflexions mélancoliques :

*« Les élections des 13 et 20 décembre sont le succès et le triomphe de ceux qui prêchent la lutte de classe, la suppression dans l'école de toute autorité et de tout contrôle et la substitution des Syndicats aux Amicales d'instituteurs ».*

Désormais le syndicalisme primaire semble marcher de succès en succès ; l'idée triomphe. Le droit est encre discuté, soit : on le prendra.

« *Usons donc de la loi ; réclamons notre place au soleil ; prenons-la.*  
 « *Prenons rang au milieu des travailleurs organisés. N'ayons pas l'air de bouder nos amis de l'usine et de l'atelier. Nous sommes les amis de leurs enfants. Soyons aussi les leurs.*  
 « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

« *Quand l'autorité nous verra, d'un bout de la France à l'autre, résolu à être libres ; elle dira : vous êtes libres ! Son rôle est de suivre et le nôtre est de marcher en avant.* » (*Revue* 1er janv. 1905).

Ainsi parle Stéphane Becquerelle, président de l'Amicale de la Somme <sup>32</sup>.

Et ce ne sont pas de vaines paroles. Cette année 1905 voit s'épanouir toute une floraison de syndicats qui affirment par le fait la conquête du droit. Déjà un précurseur avait surgi soudainement, dans le Var

Le 29 mai 1904, le *Cercle Pédagogique du Var*, s'étant réuni en Assemblée Générale examine successivement les lois qui régissent les diverses formes d'Associations (secours mutuels 1898, associations 1901, syndicats professionnels 1884). Ce dernier mode de groupement apparaît le plus avantageux et « le plus légal » (*sic*). Sur le champ, on vote à l'unanimité la transformation de l'amicale en syndicat. Le 16 juin suivant, on déposera les statuts et on se réunira comme de juste, à la Bourse du Travail.

À cette nouvelle, l'enthousiasme est grand dans le pays pédagogique, l'émulation s'éveille. La Ramée écrit :

« *Avec la même ténacité, la même décision, le même esprit d'union et de discipline, que leurs camarades des autres services publics, les instituteurs de France réussiront envers et contre tous à transformer la Fédération de leurs Amicales en une puissante Fédération nationale de Syndicats d'instituteurs qui, tout en travaillant à préparer, d'accord avec les autres syndicats ouvriers, une société meilleure, assureront dans celle-ci même à leurs membres le salaire minimum, l'indépendance politique et les garanties contre l'arbitraire auxquels ont droit, dans une démocratie, tous les travailleurs manuels et intellectuels.* » (*Revue*, 7 août 1904).

---

<sup>32</sup> Le Syndicat de la Somme devait naître le 20 juillet 1905.

En effet, la création du Syndicat du Var, due en grande partie à l'initiative de Bain, secrétaire du Cercle, ne devait pas tarder à susciter dans les amicales une agitation profonde. En Corrèze, dans la Drôme, le Gers, la Haute-Garonne, le Maine-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, les Pyrénées Orientales, le Rhône, un peu partout, les syndicalistes répandent et commentent la nouvelle et proposent de tenter ne pas faire preuve d'hostilité au mouvement ; si extraordinaire que cela paraisse, les inspecteurs primaires, l'inspecteur d'Académie, le Préfet du Var, prennent part à Draguignan, le 26 février 1905, *au banquet du Syndicat* ! Le préfet Bormerot y prononce quelques paroles qui ne peuvent, certes, le compromettre, mais constituent une manière d'encouragement :

*« Non pas que le mot m'effraye, mais je dois inviter les instituteurs et institutrices à ne poursuivre leur idée qu'en y mettant toutes les prudenances nécessaires pour ne pas effrayer ceux qui ne désirent peut-être qu'à se dire effrayés. On peut pour le fond en se réservant pour la forme ».*

Dès le 9 mars, comme un écho à ces paroles préfectorales, un referendum dans les Pyrénées-Orientales donne 130 voix contre 3 à la transformation de l'Amicale en Syndicat. Le 21, les statuts étaient déposés à la mairie de Perpignan. Le siège de l'Amicale était déjà à la bourse du Travail de cette ville.

*« Dans le Cher, écrit un camarade à Victor Ferrier, la main-mise d'une façon occulte par l'Administration qui sait distribuer ses faveurs, l'écœurement de certains collègues devant la mauvaise organisation de leur association professionnelle, l'inertie de cette dernière, ses divisions et le néant de son action, précipitèrent le mouvement syndical ».*

Louis Chaufournier, aidé dans sa propagande par la Bourse du Travail de Bourges, publie un manifeste qu'il envoie au personnel avec une convocation pour le jeudi 11 mai 1905. La bataille y fut rude, les amicalistes étant venus en nombre. Néanmoins, les syndicalistes décidèrent, non sans transformer l'Amicale : ils auraient été battus ; mais de constituer entre eux sans plus tarder un syndicat. Le soir

même ce syndicat existait, fort de 70 membres, affilié à la Bourse, avec des statuts et un bureau provisoire, prêt au combat.

Le 21 mai, la section angevine de l'*Action* se réunit en assemblée générale à la Bourse du Travail d'Angers et vote à l'unanimité sa transformation en syndicat de Maine-et-Loire.

Le 19 juin 1905, naissait avec plus de 300 membres le syndicat des Côtes-du-Nord suivant de près les Deux-Sèvres et la Loire-Inférieure.

Victor Ferrier, dans l'ouvrage déjà plusieurs fois cité, relate d'intéressants détails sur la fondation du syndicat du Morbihan.

En juin 1904, Louis Cren, bien qu'isolé dans un poste rural, créa une section de l'*Action*, non sans peine, car les collègues promettaient bien leur concours, mais ne l'apportaient pas souvent. Nommé à Lorient, le travail fut plus facile, la propagande plus efficace. Tout à coup, une campagne extrêmement violente commença dans les journaux, réactionnaires contre Cren et ses camarades. Elle émanait de quelques vieux instituteurs secondé d'une poignée de jeunes « venus dans l'enseignement on ne sait d'où ». Les attaques les plus ignobles furent dirigées contre le syndicalisme abhorré : « On venait jusque chez lui le narguer et l'insulter ».

Cren convoqua le 2 mars une assemblée générale où il invita ses insulteurs. Aucun ne se présenta. En revanche, il y fit de nombreuses adhésions. À cette même réunion d'Auray, il déclara tout bonnement que la transformation de la section en syndicat était chose faite. Et il expliqua : le 27 février il avait, conformément à la loi, déposé les statuts syndicaux à la mairie de Lorient et à la sous-préfecture. La mairie avait délivré immédiatement le récépissé. Quant au sous-préfet, il avait gravi tous les échelons de la voie hiérarchique jusqu'au ministre de l'Instruction publique pour savoir la conduite à tenir. Le ministre, Bienvenu-Martin, déclara qu'à son avis les instituteurs ne pouvaient bénéficier de la loi de 1884. Mis au courant, Cren et ses amis ne s'émurent point. Ils ne craignaient même pas de demander, au nom du syndicat, une audience à l'inspecteur d'Académie. Celui-ci voulut bien les recevoir, mais à titre individuel, car, écrivait-il, « le syndicat d'instituteurs... n'existe pas à mes yeux ».

En octobre 1905, Cren fut prévenu officieusement d'avoir à se tenir sur ses gardes et que si le syndicat ne se dissolvait pas, des mesures seraient prises, qu'il y aurait peut-être des révocations. Aussitôt, il convoque une assemblée générale au Auray (5 octobre). Au nom du bureau, il déclare :

Notre syndicat est constitué conformément à la loi de 1884 sur les syndicats ; la déclaration exigée à la mairie a été faite et nous possédons le récépissé qui nous couvre. Aujourd'hui nul n'a le pouvoir de nous dissoudre ; si nous sommes dans une situation illégale comme le prétend le ministre, il lui reste à nous prouver cette illégalité, et pour cela il faut qu'il nous poursuive devant le tribunal correctionnel. Votre bureau a envisagé cette éventualité : il ne recule devant aucune responsabilité ; il se laissera poursuivre, mais alors il faudra poursuivre tous les syndicats d'instituteurs et le syndicat des postiers ; nous serons en bonne compagnie et nous serons soutenus par tous les syndicats ouvriers.

« Mais nous n'oublions pas que votre assemblée est au-dessus du bureau. Nous vous convions à manifester votre opinion : Etes-vous pour le Syndicat ou pour l'Association ?

« Dans le premier cas, nous marcherons hardiment, ayant conscience de notre droit et de notre force.

« Dans le second cas, je déclare, au nom du bureau, que nous céderons la place : nous ne reviendrons pas en arrière, nous nous refusons à défendre une conception qui ne serait pas la nôtre... »

À l'unanimité, l'assemblée décida le *statu quo*. Le lendemain, dans la presse républicaine du Morbihan, paraissait un manifeste du Syndicat des instituteurs où se trouvaient exposés ses principes, où appel était fait à la solidarité ouvrière. Le syndicalisme enregistrait une nouvelle conquête.

La section parisienne ne pouvait manquer de suivre ce mouvement. En mai 1905, elle demande son adhésion à l'Union des Syndicats de la Seine et, le 13 juillet, l'*Action* se transforme en *Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs*. La première *Fédération de l'Enseignement*, celle dont nous racontons ici l'histoire, était désormais fondée.

## Le Congrès de Lille

[Retour à la table des matières](#)

Succès électoraux, conquête de plusieurs amicales, constitution d'une fédération nationale, le syndicalisme universitaire franchissait allègrement toutes les étapes. Il ne lui manquait, semble-t-il qu'une apothéose. Le Congrès des Amicales, à Lille, devait la lui préparer.

Et pourtant les « émancipés » de 1905, volontairement, faillirent manquer l'occasion. Il faut dire qu'à cette date, on se faisait du syndicalisme une conception singulièrement étroite. Le Comité d'étude et d'action au sein de l'*Action* n'avait pas craint de déclarer par la plume de Nègre <sup>33</sup> :

*« Le principe essentiel du syndicat consiste dans la défense des intérêts professionnels et dans la lutte contre le patronat. L'Action doit être une fédération de syndicats professionnels. Elle poursuit la défense des intérêts matériels et se propose de combattre les abus et le despotisme administratif. Elle écarte systématiquement de son action toute question ayant un caractère spéculatif ou pédagogique » (Action, juillet 1905).*

Cette manière de voir n'était cependant pas unanime. Dans la *Revue*. Antonin Franchet s'y oppose énergiquement :

*« ... non seulement, dit-il, je ne voudrais point proscrire du syndicat primaire les discussions pédagogiques, philosophiques ou politiques, mais je les y introduirais délibérément ; et ceci par l'introduction dans la défi-*

---

<sup>33</sup> Marius Nègre né le 16 février 1870 à Caux (Hérault) : il était fils de menuisier. Il fut élève de l'École normale de Montpellier, poursuivi ses études à la faculté de Montpellier et fut délégué comme professeur d'École primaire supérieure à Mende, puis Quimper. Il redevint instituteur pour être nommé à Paris. Militant socialiste – il était conseiller municipal de Boulogne-Billancourt – il se consacra également à l'action syndicale, fondant d'abord le Comité de l'enseignement laïque et républicain, puis remplissant les fonctions de secrétaire de la Commission d'Etude et d'Action de la section de la Seine de l'*Action de l'Instituteur*.

*nition du but essentiel du syndicat de trois ou quatre mots qui synthétisent toutes les opinions émises au cours de cet article : Le but essentiel du syndicat, pourrait-on dire, est la défense des intérêts professionnels des instituteurs et l'institution d'un enseignement critique » (Revue, 9 juillet 1905).*

Malheureusement, cette discussion devint querelle et les injures se mêlèrent aux arguments. C'est le premier symptôme des dissentiments qui vont bientôt s'élever entre syndicalistes parisiens, germe encore imperceptible d'où sortira le ver qui à un certain moment dévastera le fruit.

Sur ce point particulier, l'avenir devait donner raison à Franchet. Ce qui fit l'originalité et la grandeur du syndicalisme universitaire, ce fut de n'avoir pas séparé les revendications corporatives de la pratique intelligente et consciencieuse du métier : d'avoir su proclamer que le vrai syndiqué est, avant tout, un bon ouvrier ; d'avoir poursuivi parallèlement l'amélioration de la situation matérielle ou morale et le perfectionnement professionnel.

Ce n'est pas d'un seul bond qu'on s'élève à cette hauteur. A cette époque, les esprits se basaient surtout sur le syndicalisme ouvrier, beaucoup plus terre à terre dans son ensemble ; et se méfiaient de ces questions « pédagogiques » imposées aux congrès des Amicales par les ministres bourgeois.

C'est pourquoi la plupart des sections suivirent celle de la Seine qui avait adopté « le principe d'une protestation contre l'ordre du jour du Congrès de Lille et, surtout, contre l'introduction dans cet ordre du jour de questions à caractère pédagogique, mais *non syndical* » (10 mai 1905).

Certains proposaient, simplement, de s'abstenir. La majorité se prononça pour la participation, mais strictement limitée à la question du déplacement d'office, la seule, affirmait-on, qui fût d'ordre syndical !

Or, ce congrès fut précisément le premier dans toute la série des assises corporatives universitaires qui fit vraiment œuvre syndicale. Il revêtit par là une extrême importance. C'est par lui, et non par les assemblées générales de l'*Action*, que le syndicalisme des primaires s'exprima, haut et clair, pour la première fois. Il n'eut d'un congrès d'Amicales que le nom, il déborda de son cadre, il fut réellement,

dans sa grande majorité, l'expression de l'idéal nouveau. On pourrait presque le considérer comme le premier congrès de la Fédération des Syndicats, alors âgée de quelques semaines seulement.

Il réunit 583 délégués, représentant 127 associations, et plus de 600 auditeurs. Sur ce nombre, plus de la moitié se révéla syndicaliste et s'affirma telle par ses déclarations et ses votes de solidarité ouvrière, de socialisme, de pacifisme, et d'internationalisme ; par son travail dans les commissions ; par les nombreux mémoires envoyés sur les questions à l'étude.

D'ailleurs, l'administration et les pouvoirs publics ne s'y trompèrent point.

Le caractère syndicaliste de cette assemblée, des ces « États-Généraux » de l'enseignement primaire ne leur avait point échappé. Bienvenu-Martin, le ministre, qui avait promis de venir, s'abstint au dernier moment. Il délégué le Directeur de l'Enseignement Primaire Gasquet, qui se vint à Lille, mais hésita longuement avant de se montrer au Congrès Murgier l'en raille avec bonne humeur :

*« Avouez, ô Monsieur Gasquet ! que vous aviez grand tort de trembler lorsqu'à Lille, pendant la première journée du Congrès, vous vous demandiez, chez le recteur Lyon ou chez le Préfet Vincent, si vous vous risqueriez à suivre des travaux qui s'annonçaient comme devant être d'esprit hostile à celui qui anime votre direction ». (Revue, 22 octobre 1905)*

La veille du Congrès, le 27 août au soir, les « émancipés » se réunirent au café de la porte de Paris pour arrêter la tactique à suivre (les « fractions » ne sont pas choses nouvelles !). Ils décidèrent de participer uniquement aux travaux sur le déplacement d'office et d'assister aux autres débats (coéducation, enseignement de l'histoire) en auditeurs, se réservant toutefois, en cas de besoin, d'appuyer de leur *vote personnel* telle proposition qui se présenterait sur le plan syndical.

Une autre réunion, plus secrète, eut également lieu, s'il faut en croire un filet de l'*Écho du Nord*, celle des francs-maçons qui projetaient de faire élire à la présidence du congrès, Guihard, de la Loire-Inférieure, et d'enlever du même coup ce poste aux syndicalistes. Quoi qu'il en soit, ces derniers n'en enlevèrent pas moins le lendemain, dans une séance tumultueuse, la majorité du bureau avec 8



sièges sur 12, dont un vice-président, la vice-présidente, Mme Dehilage, le trésorier et tous les secrétaires

Chose curieuse : dans le compte rendu détaillé qu'il fait de ce congrès, Glay passe complètement sous silence cet important succès de l'*Action* dont il fait partie, mais il était délégué des *Normaliens de la Seine* et déjà ses préférences semblent pencher de ce côté.

La question du déplacement d'office donna lieu à de très vifs et de très intéressants débats. Elle passionnait les esprits encore sous l'émotion des affaires Guérin, Vadez, Montillet. Arnaud et tant d'autres qui avaient tout récemment soulevé l'indignation et l'inquiétude.

Elle mit en relief un orateur émouvant, un des meilleurs qui aient animé nos congrès, Carayon, de Nîmes, président de l'Amicale du Gard. De taille moyenne, plutôt petite, le teint mat, les cheveux bruns, il avait des yeux noirs et profonds qu'on aimait à regarder. Sa voix, sans être puissante, était claire et portait loin, douce et pénétrante. Juste assez d'accent pour faire chanter les mots. Une langue correcte, harmonieuse, imagée. Une sincérité profonde, une émotion personnelle et communicative. Il conquit l'assemblée qui presque sans débats vota ses conclusions.

Elle en eût voté d'autres, plus énergiques et plus complètes, si deux parlementaires, Ferdinand Buisson et Carnaud ne les avaient fait édulcorer en séance de commission. La réorganisation totale des conseils départementaux sur la base prudhomale, demandée par les syndicalistes, avait ainsi été écartée devant les raisons d'opportunité par ces hommes politiques.

Au demeurant, les vœux adoptés portaient, profonde, l'empreinte syndicaliste. On fit même, dans un texte, substituer au mot *amicale*, le terme plus général d'*association professionnelle* afin d'y comprendre en même temps amicale et syndicat.

*« Plusieurs délégués firent remarquer que dans quelques départements, il n'y avait plus d'« amicales », mais des « syndicats » et que, si l'on ne modifiait pas le texte proposé, les administrateurs seraient forts pour refuser d'entendre les délégués du conseil syndical : il y eut bien quelques timides protestations contre la légalité des syndicats primaires ; sur la scène même du Kursaal, où étaient toutes les hautes autorités, j'entendis bien, de la table où j'étais assis comme secrétaire du Congrès,*

*les protestations d'un grand chef contre le droit de vivre que nous reconnaissons à nos syndicats ; mais en somme, il n'y eut que des murmures, aucune observation sérieuse ne se produisit et c'est à une énorme majorité que ce mot : « association professionnelle », résumant les mots Amicale et Syndicat, remplaça le mot Amicale conformément au désir des syndicalistes ». (E. Glay, Revue, 22 oct. 1905).*

Sur la question de la coéducation, les syndiqués parisiens parisiens s'étaient abstenus conformément au mot d'ordre. Heureusement de nombreux syndicalistes de province prirent part aux travaux de la commission et l'emportèrent de haute lutte sur leurs adversaires groupés autour de Carnaud et de Bontoux (Bouches-du-Rhône). Les femmes y firent preuve d'une grande combativité avec Lydie Martial et marguerite Bodin. La discussion fit ressortir le caractère social et syndical de la question.

Il y eut un instant significatif. Un jeune délégué du Rhône, Bernard <sup>34</sup>, déposa au nom de l'Union Pédagogique un vœu qui fit dresser contre lui les syndicalistes, non sans quelques raisons, car il faut avouer que ce texte n'avait avec la coéducation que des rapports un peu lointains :

*« Dans chaque école à plusieurs classes, un maître ou une maîtresse sera chaque année délégué par ses collègues pour la besogne administrative. L'ancien régime monarchique de la direction sera ainsi remplacé par le Conseil des Maîtres, régime de liberté, le seul propre au personnel enseignant d'une démocratie ».*

---

<sup>34</sup> François Bernard fils de cordonnier, était né à Lyon-Vaise le 20 juillet 1879. Il avait été élève de l'École normale de Lyon de 1894 à 1897. En 1904, il était secrétaire de la section du Rhône de l'Action de l'Instituteur. Candidat au professorat des Écoles normales il était la même année nommé professeur à l'E.P.S. de Tarare. C'est à partir de 1910 qu'il est membre du bureau fédéral et collaborateur de l'École émancipée. Il est l'auteur de cette première partie.

Cette fois, c'était bien une question syndicale, un des points du programme de l'*Action* qui entraient en jeu. Le vœu faillit être repoussé : on avait demandé la question préalable, beaucoup déclaraient n'être pas mandatés sur ce point, d'autres y dénonçaient une manœuvre. Alors les syndicalistes vinrent à la rescousse, firent repousser la question préalable et adopter à une forte majorité le texte proposé. Le compte-rendu sténographique porte : *Vives Acclamations*.

Mais c'est surtout dans le débat sur l'histoire que les tendances devaient s'affronter : débat purement pédagogique en apparence qui devait pourtant évoquer à chaque instant le problème social, national, international. Tournoi magnifique où les champions des deux partis firent merveille, en beaux, en rudes lutteurs qu'ils étaient.

Du côté syndicaliste, Dufrenne, des *Normaliens de la Seine*, un jeune ardent, éloquent orateur, d'intelligence subtile et cultivée. Il pose en principe qu'il faut « conserver à l'enseignement de l'histoire un caractère scientifique », c'est-à-dire « éviter de la faire servir systématiquement à la construction d'un idéal social et à la culture des sentiments ». Il donne à cette idée maîtresse de l'enseignement impartial des développements magnifiques qui soulèvent des tempêtes de bravos.

À côté de lui, Vogt, de Seine-et-Oise, fonde son argumentation sur les rapports entre les données économiques et les faits de l'histoire, et persuade plus d'un adversaire par la force de sa dialectique.

Clémendot, de l'Yonne, éloquence rude et brutale, appuyée sur une documentation solide, nombreuse et redoutable, gagne sa cause à coups de boulot.

En face d'eux, les adversaires ne sont pas à dédaigner : ils vont plaider avec des fortunes diverses la cause de l'histoire officielle, institutrice du « bon citoyen » patriote, laïque excellent contribuable et parfait républicain.

C'est Emile Devinat, directeur de l'École Normale d'Auteuil, très habile dialecticien, sans pareil pour découvrir le défaut d'une argumentation, riche d'expérience pédagogique, honnête et loyal, au demeurant. Auteur de manuels d'histoire fort répandus et très estimés, il

les défend avec probité ; ce n'est pas un commerçant. C'est un bon radical, un bon serviteur de la république bourgeoise.

Dans son sillage, Roogie, inspecteur primaire à Reims, auteur, avec le professeur Despiques d'un petit livre original où, pour la première fois, l'histoire-bataille fait place à l'histoire-civilisation, est également une figure sympathique. C'est, enfin, Péron, de l'*Union Pédagogique du Rhône*. Le voici, buriné par un adversaire.

*« De taille élancée, les yeux vifs dans un visage régulier et mince, aux traits accusés acérés, toute sa personne semblait une agression. Il avait une voix âpre, prenante, métallique, pressante sur le mode aigu. Il avait le don de la phrase cadencée, périodique, dont les propositions s'équilibraient, se balançaient avec des inflexions savantes, emportées dans un rythme précis, et s'achevaient dans des éclats sonores ou le lointain decrescendo d'une musique cuivrée... Ah ! si celui-là était des nôtres ! <sup>35</sup>.*

Il ne fut jamais des nôtres : ce fut l'adversaire irréductible de nos syndicats. Il devait pourtant trouver un jour le chemin de Damas et suivre Glay au Syndicat National. A Lille, c'était un farouche antisindicaliste.

Avec de tels antagonistes, le débat se maintint toujours très haut, passionné et passionnant. Les partisans de l'histoire impartiale, les syndicalistes sans aucun doute, vaincus plus ou moins nettement en commission, remportèrent en séance plénière une éclatante victoire.

Cette thèse de l'impartialité en histoire que le syndicalisme venait de faire sienne allait s'étendre à l'enseignement tout entier et servir de base à la doctrine que la Fédération des Syndicats professa durant de longues années sous le nom d'*éducation rationnelle et humaine*.

Ce fut à Lille enfin que se posa pour la première fois avec ampleur la question de la guerre et qu'elle fut résolue dans un sens vraiment syndicaliste, compte tenu de l'époque et des illusions non encore dissipées.

---

<sup>35</sup> Scherz. *L'œuvre de Vie*. Scherz était le pseudonyme de F. Bernard, sous lequel il écrivit pendant la guerre 14-18, *Il Cerchio Nuovo*.

1905 ! Une angoisse pesait sur tous les cœurs. Des soldats français... combien ?... verseraient leur sang en des batailles que l'on devinait meurtrières, mais que la presse s'obstinait à cacher, pour la conquête d'un pays libre qui ne nous avait en aucune manière offensé : le Maroc.

L'Allemagne, qui avait là-bas des intérêts aussi peu légitimes que la France, donnait des signes d'impatience. Guillaume II se livrait à des manifestations tapageuses et dangereuses, telle son entrée à Tanger, à cheval et casqué suivi de tout son état-major. Nos « alliés » les Russes venaient de se faire écraser en Mandchourie. Nos patriotes professionnels s'ingéniaient à envenimer les conflits. Une odeur de guerre montait des brigandages coloniaux, des hypocrisies diplomatiques, des rodomontades populaires.

C'est le moment qu'avaient choisi les Comte, Bocquillon et Legrand pour dénoncer la « Crise du patriotisme à l'École » et faire l'apologie d'un chauvinisme de haine et d'outrance. Or ce Bocquillon avait eu l'impudeur de venir au Congrès de Lille et de prendre place sur l'estrade. Robert, de la Charente-Inférieure, l'ayant reconnu, demande raison de cette présence. Le personnage avait une carte de presse, il représentait son journal *L'École Patriote* ! On l'invite à rejoindre le banc de la presse. Les journalistes protestent. La salle s'emplit de huées. Bocquillon finit par échouer à une table que le camarade Therry quitte aussitôt et, la désignant : « Maintenant, c'est le pilori ! » Aux acclamations du Congrès, Moulinier flétrit l'auteur de ce « ramassis de calomnies » qu'est le livre du lamentable insulteur : *La Crise du Patriotisme*. L'exécution est soudaine, impitoyable, unanime <sup>36</sup>.

Cet incident met en lumière l'état d'esprit des congressistes sur cette question brûlante du patriotisme. Patriotes, ils le sont et s'indignent des allégations mensongères que répandent les adversaires

---

<sup>36</sup> Bocquillon, désolé d'être désavoué par Gasquet, se retira bientôt sous la tente dont il n'aurait pas dû sortir ; il cessa la publication de son *École Patriote* : « Continuer la publication d'un journal spécialement créé pour la lutte contre la crise du patriotisme à l'école, c'était inévitablement entrer en conflit permanent avec M. Gasquet qui, à Lille, a nié officiellement cette crise. Mon devoir de fonctionnaire m'interdit ce conflit avec l'un de mes plus hauts chefs ». (D'une lettre au directeur de l'*Éclair, Revue*, 26 novembre 1905).

de l'école. Très peu sont des négateurs absolus de la patrie : peut-être n'y en avait-il qu'un. En revanche, ils sont résolument pacifistes, internationalistes et antiguerriers. Ils éprouvent le désir, le besoin d'exprimer solennellement ces convictions en un pareil moment d'inquiétude universelle. Mais la question n'est pas à l'ordre du jour ! C'est le ministre qui ordonne les travaux du congrès ! On est encore formaliste.

L'incident Bocquillon balaye toutes les hésitations. Michel (Marcel), de la Dordogne, oppose aux propositions falotes de Devinat les paroles viriles, nettes, courageuses, qu'attend le Congrès :

*« Les instituteurs français sont passionnément attachés à la paix ; ils ont pour devise : Guerre à la guerre ; mais ils n'en seraient que plus résolus pour la défense de leur pays le jour où il serait l'objet d'une agression brutale ».*

Sans doute c'est toujours l'illusion de la guerre défensive, de la possibilité de découvrir l'agresseur ; mais cela sonne clair et ce « Guerre à la guerre ! » est déjà bien le cri syndicaliste que ne cessera de pousser, même pendant la guerre, notre Fédération. Un quart de siècle plus tard à son congrès de Strasbourg, le Syndicat National se croira fort audacieux de reprendre exactement la même motion, en un temps moins lourd de menaces guerrières.

Il apparaît donc bien, que sur tous les points, même sur ceux qu'ils avaient décidé de négliger, même sur ceux qu'ils n'avaient pas prévus, les syndicalistes de Lille remportaient la victoire la plus éclatante et la plus certaine.

Maurice Jeannard termine le compte-rendu qu'il fait du congrès dans l'*Action* sur cette note optimiste :

*« Je veux dire tout le plaisir que j'ai éprouvé en constatant que l'influence de l'Action s'est nettement fait sentir parmi les instituteurs et les institutrices venus au Congrès de Lille : on s'aperçoit que nous existons et surtout que nous faisons plus d'action que de rapports et de discours. Je suis assuré maintenant que beaucoup de nos collègues sont décidés à venir avec nous pour mener le bon combat. J'ai rapporté de Lille, non seulement de nombreuses promesses d'adhésion, mais encore beaucoup d'adhésions effectives. »*

On peut mettre aussi, du moins pour une grande part, au nombre des victoires syndicalistes, le grand effort tenté en faveur de la paix et du rapprochement des peuples par le Congrès de Liège qui suivit immédiatement celui de Lille (du 2 au 7 septembre 1905). 17 nations y étaient représentées avec 69 associations d'instituteurs : plus de 800 délégués étrangers dont 500 français ; un afflux énorme d'instituteurs et de professeurs belges. Le 7<sup>e</sup> point de l'ordre du jour posait la question : « Que peut faire l'école pour amener la fraternité des peuples et la paix universelle ? » Au cours du débat, les deux délégués allemands déclarent qu'ils font leur motion du Congrès de Lille : Guerre à la guerre ! Au banquet, Hœft, de Hambourg prononce un discours émouvant où il appelle de ses vœux et de sa volonté la réconciliation fraternelle, définitive, de la France et de l'Allemagne. Michel (Célestin) dresse sa haute taille, quitte sa place et se jette dans les bras de l'orateur. Tout le monde est debout, l'émotion étreint tous les cœurs, les larmes coulent, l'enthousiasme brûle : au-dessus de tous ces convives représentant des peuples si divers retentit, comme une seule voix, la *Marseillaise*.

À la dernière séance, on fonde le Bureau international des Fédérations d'instituteurs qui précédait ainsi de quinze ans la syndicaliste *Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.)*

Le syndicalisme voyait s'ouvrir à lui de vastes perspectives.

## La Fédération devra marcher seule

[Retour à la table des matières](#)

C'est le cœur plein d'espoir et de certitude que les syndicalistes, après de telles journées regagnent leurs départements. Ces majorités de Lille et de Liège ne sont-elles pas le gage des majorités qui vont s'affirmer dans toutes les Amicales pour effectuer leur transformation en syndicat ? Certains même s'étonnent qu'à Lille, en des circonstances apparemment si favorables, on n'ait pas posé la question et tenté la fortune.

*Glav répond, sagement, à ces impatiences :*

*« Si nous n'avons pas posé la question syndicale à Lille, c'est que nous ne la croyons pas suffisamment connue des Amicales. Quand, par l'effort de la propagande, nous jugerons la question bien étudiée partout, nous la porterons devant la corporation dans un de ses congrès. Mais jusque-là nous voulons conserver le droit de faire la transformation partout où elle est possible. Nous ne gênerons en rien l'effort collectif de la Fédération (des amicales) puisque, quoique syndiqués, nous restons affiliés au groupement qui réunit toutes les amicales.*

*« C'est d'ailleurs une décision qui a été prise au Congrès de Lille, dans une réunion spéciale des syndicalistes et qui prouve que nous ne voulons pas diviser les forces de la corporation. » (Revue, 17 septembre 1905).*

En effet, ce jeune militant, qui fait ses débuts de journaliste dans la Revue où il succède à Franchet pour rédiger le « mouvement syndical », qui, présent au Congrès de Lille, n'y a pas dit un mot mais a su regarder, écouter et comprendre, fort intelligent d'ailleurs et travailleur infatigable, sait exactement à quoi s'en tenir sur le compte des Amicales ; certes, il conserve toujours l'espoir de les convertir ; il a, seulement, la certitude que le moment n'est pas venu <sup>37</sup>.

La preuve en est donnée, presque immédiatement, par une note du *Bulletin Général des Amicales* dans le compte rendu de la séance du 2 novembre de la Commission Permanente : « M. Murgier propose de poser en outre aux Amicales la question suivante : Y a-t-il lieu de poursuivre par les voies légales la transformation des Amicales en Syndicats ? *Cette proposition n'est pas adoptée.* »

La Commission permanente est-elle donc à ce point certaine que les Amicales, consultées, repousseraient cette proposition ? Sans doute ; elle sait, ou sent, plus ou moins obscurément que les masses sont toujours en retard et de beaucoup sur leurs mandataires. Elles les choisissent parmi les plus actifs, les plus habiles, les plus audacieux ;

---

<sup>37</sup> Émile Glay (1878-1936), membre du parti socialiste, devait pendant les années suivantes militer simultanément dans la Fédération des Syndicats et celle des Amicales. C'est au lendemain de la guerre de 14-18 que, rompant avec les « extrémistes » du syndicat, il allait œuvrer pour la transformation des amicales en « syndicats » et fonder ainsi, sur cette base, le Syndicat national des Instituteurs qui devait être affilié à la C.G.T. après la scission syndicale. Dès cette époque, les syndicalistes révolutionnaires lui reprochaient son « opportunisme », et d'être appointé à la *Revue de l'Enseignement* qui était une entreprise privée à but lucratif.



si elles ne leur imposent pas un mandat impératif et strictement limité, ils auront tendance à s'avancer, dans un sens ou dans l'autre, beaucoup plus loin qu'elles ne l'eussent désiré.

Qu'était donc cette masse, ce poids lourd du grand corps des Amicales ?

Malgré toutes les apparences, malgré les manifestations parfois bruyantes de sentiments et d'idées d'allure plus ou moins révolutionnaire, et qui, strictement individuelles, étaient hâtivement généralisées par la presse, la masse était *profondément rétrograde*.

Blasphème ? – Non pas. Penchons-nous sur elle et regardons.

Elle n'était même pas laïque. Le souffle de libre-pensée dont nous avons parlé avait passé comme le vent sur la forêt n'agitant que les cimes, sans pénétrer le sous-bois humide, calme, aux relents de cléricales moisissures. Les enquêtes de deux grands journaux, la *Raison* et la *Petite République*, y projettent un jour cru. Elles nous révèlent que de nombreux instituteurs, de plus nombreuses institutrices congréganistes, « laïcisés » après 1886, n'ont quitté que le froc ou la cornette et ont pieusement conservé leur mentalité. « Joueurs d'harmonium, porteurs nationaux de catéchisme » (A. Franchet), ils continuent dans la « laïque » leur « mission » d'autrefois. Faut-il rappeler qu'alors le « service religieux » était pour ainsi dire de rigueur ? que chaque matin et souvent aussi le soir l'instituteur faisait agenouiller les élèves et récitait avec eux les prières rituelles : *Notre père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu*, souvent même encore le *Confiteor* et le *Souvenez-vous* ? Gabrielle Bouët en fit alors une saynète vécue, à laquelle on a peine à croire aujourd'hui. La stricte vérité cependant. Puis, c'était souvent la récitation du catéchisme, la conduite et la surveillance des enfants à la messe ; la préparation, en classe, à la première communion par une « retraite » de trois jours ! L'administration sous prétexte de lutte contre la « concurrence », encourageait ouvertement ces pratiques. Chose plus grave, qui dénote une bien triste mentalité, des incroyants s'y prêtaient sans vergogne pour faire leur cour à des chefs, même pas intransigeants !

D'ailleurs, en règle générale, le personnel était courbé sous la férule administrative, soit par respect sincère de l'autorité, soit par intérêt, crainte ou obséquiosité. L'attitude frondeuse des jeunes « émancipés » faisait scandale.

On retrouvait la même servilité intéressée ou peureuse, à l'égard des pouvoirs politiques et des élus de toute espèce. Cette masse lisait le *Petit Journal*, alors extrêmement répandu dans les campagnes, tout au plus le *Petit Parisien* ; souvent un quotidien clérical de la localité, souvent rien du tout. Il y avait des instituteurs chez lesquels on eût en vain cherché un livre, une plume ou un papier en dehors de leur classe ! Leur pâture littéraire, outre le feuilleton du journal, se haussait parfois jusqu'aux *Veillées des Chaumières*. On voit ce que pouvait être la culture politique et sociale de ces pauvres gens, espèce heureusement disparue : une incompréhension absolue et définitive des idées qui agitaient ce début de siècle, un misonéisme épouvanté devant les théories socialistes, syndicalistes et internationaliste, qu'on ne distinguait pas de l'« anarchie », en donnant à ce mot le sens de bouleversement général et de criminelle férocité. À eux venaient se joindre, par instinct de conservation, tous les privilégiés et en particulier les directeurs qui redoutaient un niveleur impitoyable dans le syndicalisme naissant. Cette masse était associée dans les Amicales, grâce surtout au jour de congé donné à l'occasion de l'assemblée générale. Amorphe, elle avait laissé se développer à son insu le syndicalisme. Mais les adversaires de ce mouvement allaient maintenant essayer de la réveiller, de la galvaniser par la peur, de l'amener à pied d'œuvre avec le poids décisif de ses votes. L'Administration sans doute, bien que ce soit difficile à prouver, aidait discrètement à la manœuvre.

Les vaincus de Lille vont prendre leur revanche, peu à peu, grâce aux votes massifs d'une majorité désormais assurée, ils évinceront les éléments syndicalistes des Conseils d'Administration, des commissions de bulletin et naturellement de tous les postes de direction. Ils étoufferont leurs voix dans les assemblées générales, refuseront leurs articles, leur rendront irresponsable l'atmosphère de l'Amicale, les obligeront, littéralement, à militer ailleurs.

Ce que furent à ce moment les assemblées générales, quelques exemples le feront mieux comprendre. Les bulletins des amicales, dans leurs comptes rendus édulcorés des réunions les plus houleuses, donnent au lecteur une impression de sérénité, on n'y signale pas les incidents, on y tait les injures, on y voile les violences. Il semble que la seule sagesse des amicalistes ait eu raison des velléités puériles de leurs adversaires. Il faut avoir vécu ces journées pour savoir à quel

point ici, le document fausse l'histoire. Les témoignages personnels même partiels, sont infiniment plus vrais que les textes officiels.

Un camarade des Deux-Sèvres écrit à Victor Ferrier pour l'informer des événements qui se passent dans son Amicale où une A.G. tenue à Niort avait décidé par 100 voix contre 4 sur 300 présents la transformation en syndicat. Les statuts devaient être soumis à une autre A.G. le 3 août. Ferrier continue ainsi :

*« Dans l'intervalle, l'administration se démena, les hommes politiques (modérés ou radicaux) agirent si bien que ce fut un beau branle-bas à l'Amicale. Campagne sourde et calomnieuse contre les promoteurs du Syndicat ; attaques plus ou moins directes dans les journaux politiques locaux ; listes de pétitions circulant dans les cantons à l'occasion des examens pour le certificat d'études, etc. : rien ne fut oublié.*

*« Dans ces conditions, les syndicalistes ne nourrissaient plus guère d'espoir sur le résultat de la réunion du 3 août.*

*« Les moutons, les prudents, ceux qui s'étaient abstenus le 20 mai en attendant les événements, tous ceux qui sont pendus périodiquement aux sonnettes des hommes politiques, et tous ceux qui sont habitués à se courber toujours et quand même devant l'Administration, prirent des airs indignés. Ils profitèrent de l'occasion pour accabler d'injures les énergumènes, les jeunes fous qui veulent tout casser, tout détruire.*

*« Aussi, vinrent-ils nombreux à la réunion du 3 août. D'aucuns qui n'avaient jamais payé ni de leur temps, ni de leur personne pour aider à la bonne marche de l'Amicale, furent les plus ardents contre les partisans du Syndicats.*

*« L'inspecteur d'Académie, vint au début faire une déclaration : « le mot de Syndicat ne l'effrayait pas, ni la chose non plus... il partageait une partie des conceptions philosophiques et sociales des promoteurs du mouvement... Sur certains points il allait même plus loin qu'eux (?)... mais, fonctionnaire de l'État, il voulait respecter la légalité et ne saurait les suivre sur le terrain syndical, etc. Enfin, il terminait en affirmant qu'il n'existait aucun Syndicat d'instituteurs en France et que les syndicalistes avaient induit, involontairement, sans doute, leurs collègues en erreur ».*

*« Deux de nos amis montèrent à la tribune et, avec des documents précis, démontrèrent l'existence des cinq syndicats déjà constitués à cette époque... L'inspecteur d'Académie était pris en flagrante delicto d'ignorance.*

*« La discussion se poursuivit ensuite à bâton rompu. Elle devint bientôt tellement orageuse que deux suspensions de séance furent nécessaires. Finalement, et pour terminer une discussion qui menaçait de s'éterniser, nos amis se rallièrent à une motion décidant que la question ne serait pas enterrée, mais simplement ajournée jusqu'après le vote du projet Barthou.*

*« Mon correspondant ajoute : « Le bureau permanent des A. et Carnaud ont leur part de responsabilité dans notre échec. Par leurs déclarations antisyndicalistes, ils ont entraîné nombre de camarades sur lesquels on croyait pouvoir compter davantage ». (V. Ferrier, Études sur les Syndicats d'instituteurs). »*

Dans les Côtes-du-Nord, les syndicalistes se heurtent à la même hostilité, aux mêmes violences. Ferrier cite à ce propos cette lettre d'un « jeune ».

*« ... il y a quatre ou cinq ans seulement, les Directeurs étaient encore les pires tyrans qu'on puisse imaginer. Pour nous défendre, nous fondâmes au sein de l'Amicale le Groupe des Jeunes. En Assemblée Générale, les Directeurs refusèrent formellement la discussion de nos vœux. Dès la deuxième année, le bureau composé de Vieux, était renversé et remplacé par un bureau de Jeunes ; mais les Directeurs apportèrent alors une telle obstruction à nos discussions, qu'il fallu nous séparer.*

*« Nous avons laissé l'Amicale aux Vieux et nous avons fondé un Syndicat.*

*« Il va sans dire que nous ne limitons pas notre action à la lutte contre les Directeurs. D'ailleurs, depuis huit mois que notre syndicat existe, presque toutes les questions concernant les rapports entre directeurs et adjoints, ont été tranchées par l'Administration conformément à l'esprit syndicaliste. Nous venons par exemple d'obtenir le Conseil des Maîtres.*

*« Bien que la lutte contre les directeurs ne soit pas le principal objectif des Syndicats, il est urgent de démolir le vieux système de la Direction source d'inégalité, d'injustice, d'abus criants qui sèment la division parmi nous.*

*« Que tous les instituteurs soient égaux pour marcher fraternellement et en bloc à l'assaut du vieux régime ! »*

*Dans ses Souvenirs et Problème Syndicalistes, Louis Léger, qui fut un des secrétaires généraux de la Fédération, rappelle très exactement, sous une forme adoucie toute fois, avec l'enjouement et la sérénité que permet le recul, ce qui fut la lutte syndicale à l'Union Pédagogique du Rhône :*

*« La création du Syndicat remonte à l'année 1906. Ce fut une entreprise difficile. L'hostilité des pouvoirs publics, et malheureusement aussi celle de nombreux instituteurs, et de plus nombreuses institutrices compliqua beaucoup la tâche des fondateurs.*

*« Pourtant depuis trois ans, le groupe de « La Brioche » renforcé du groupe « Beaujolais » avait marqué d'importants succès. Les « jeunes » avait montré ce que pouvait obtenir au sein de l'Amicale une minorité agissante, enthousiaste, guidée par son idéalisme.*

*« Ces assemblées corporatives, soi-disant réunies pour étudier la défense de nos intérêts matériels et qui votaient finalement la suppression de la direction, des distinctions honorifiques et des promotions au choix !*

*« Ces banquets tumultueux, où il n'y avait plus moyen de « boire un pot » tranquillement à causes de toasts subversifs !*

*« Ce président d'Amicale qui affirmait publiquement ses opinions marxistes et proposait d'envoyer des félicitations aux marins révoltés du Potemkine !*

*« Tout cela était peu rassurant.*

*« Enfin l'inquiétude fut à son comble après le vote d'une modification aux statuts qui provoqua la démission des trois président d'honneur : le Préfet, le recteur, l'inspecteur d'Académie. Résultat : suppression du jour de congé annuellement accordé pour la fête de l'Amicale.*

*« Cette fois, nos bons collègues firent la grimace et commencèrent à trouver notre fréquentation bien compromettante...*

*« Aussi, notre proposition de transformer l'Amicale en Syndicat fut-elle regardée de travers par nombre de ceux qui, jusqu'alors, nous avaient suivis... Qu'est-ce que ces gaillards vont encore nous sortir ? se demandaient les timides, les trembleurs, les aspirants directeurs et les candidats aux palmes...*

*« Le 1er février 1906, la question fut donc soumise à l'Assemblée générale. Péron combattit énergiquement nos propositions en insistant beaucoup sur « l'impossibilité où se trouveraient les instituteurs de défendre leurs intérêts matériels à la Bourse du Travail, et sur l'hostilité foncière de la classe ouvrière à leur égard. »*

*« Pour éviter un vote de surprise nos collègues modérés proposèrent un référendum. Les syndicalistes tout en acceptant le maintien de l'Union pédagogique, répondirent en créant immédiatement le Syndicat... »*

*« Nos déclarations rassurantes ne rassuraient personne. Chaque anti-syndicaliste qui nous tentions de convaincre montrait aussi peu d'empressement que le « guillotiné par persuasion » de Clavette, et répondait comme lui : « J'ai de la méfiance ! »*

*« La majorité des instituteurs suivit Peron et Greppo. Par 183 non, contre 122 oui, l'appui de l'Amicale fut refusé au Syndicat nouvellement créé » (Appel Syndicaliste, 1932).*

On peut d'ailleurs généraliser. C'est ainsi que les choses se passent un peu partout. À partir de 1906, on ne verra plus d'amicale se transformer : elles ont pris position, elles se dresseront toujours plus hostiles devant les progrès du syndicalisme.

Parmi les syndicalistes, certains en prennent leur parti comme Ferrier :

*« Malgré tout, l'action syndicale n'a pas fait encore tout le progrès qu'on était en droit d'attendre. Ainsi la tactique qui consiste à vouloir transformer les amicales en Syndicats et à laquelle j'avais eu la plus grande confiance au début, me paraît détestable aujourd'hui car je reconnais sans peine que la majorité des membres des Amicales n'est pas mûre pour réaliser ce progrès » (Op. cit. p. 5).*

D'autres ne peuvent s'y résigner et, conservant toujours la hantise de l'unité corporative hésiteront entre l'Amicale ou le Syndicat jusqu'à ce qu'ils se laissent englober par la masse.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais, partout, la guerre au syndicat : guerre des Amicales qui prétendent se placer sur le terrain du droit et contestent la légalité des syndicats de fonctionnaires s'alliant ainsi de fait, sinon de consentement, à l'Administration et aux pouvoirs publics qui poursuivent le même but par les mêmes arguments ; guerre des directeurs qui défendent leur privilège menacé ; guerre de l'opinion publique ameutée par la presse entière, à de très rares exceptions près.

Le mouvement syndicaliste était né de l'Action, organisation d'instituteurs adjoints, dont le but originel était la lutte contre la direction : il en résulte que la réaction amicaliste fut surtout inspirée par les directeurs.

Partout, les syndicats réclament la suppression de la direction et l'institution d'un conseil des maîtres ; la répartition égalitaire de tous les services et de toutes les indemnités entre tous les maîtres, directeurs y compris ; la suppression des promotions au choix et des distinctions honorifiques. Ils avaient donc naturellement contre eux les directeurs et les aspirants directeurs ainsi que les postulants aux décorations, en résumé donc, sauf exception, les dirigeants des amicales suivis de la masse... qui fonçait. Ils avaient contre eux aussi tous ceux qu'horrifiait la perspective de la révolution et qui voyaient dans les syndiqués les ouvriers sanguinaires d'un tout prochain chambardement.

Qu'on ne voit point ici une exagération. À l'approche du 1er mai 1906, une véritable terreur s'empara des Français moyens, à Paris surtout ; une panique de fin du monde les prit aux entrailles. Clemenceau avait massé 50 000 hommes de troupe sur la capitale. À chaque carrefour, on se heurtait à des soldats en tenue de campagne, à des policiers

armés du revolver d'ordonnance, à des patrouilles de cavalerie. On avait, disait-on, trouvé une trentaine de bombes ; des événements tragiques étaient à redouter.

La bonne presse, la *Croix*, le temps, semaient l'épouvante. Le 30 avril, à un grand meeting de la Bourse du Travail, la police avait opéré une sensationnelle arrestation. Un orateur venait de terminer son discours. Dans le brouhaha des applaudissements, un officier en tenue de campagne, le lieutenant Tisserand-Delage, du 5e de ligne, ancien instructeur à Saint-Cyr, fendit la foule, demanda la parole, l'obtint, escada la tribune et parla : « Demain, si par hasard on me laisse mon commandement, j'obéirai jusqu'aux ordres cruels. Mais je jure devant vous que mes hommes ne tireront pas. Il y a déjà assez de sang entre les soldats et les travailleurs qui ne devront pas oublier leur fraternité ! Un officier socialiste ! objecteur de l'armée ! Les bourgeois, les bonnes gens paisibles claquaient des dents :

*« Ah ! mes amis de province ! écrit le Spectateur dans la Revue du 13 mai, si vous aviez vu les gens chics de Paris pendant la semaine qui précéda le 1er mai !*

*« Un monsieur prenait trois fiacres pour conduire chez lui des approvisionnements. Un autre plaçait une vache dans sa remise à automobile. Un troisième mettait des poissons vivants dans sa baignoire. Tous achetaient une demi-douzaine de jambons, cent boîtes de conserves, du biscuit de guerre civile. Et les Débats, journal grave s'il en fut, conseillait à ses lecteurs de faire des provisions d'eau... et de gaz !*

*« Des milliers de personnes ont filé en Angleterre, en Belgique, en Suisse. D'autres s'apprêtaient à gagner l'Allemagne, pour se mettre sous la protection du Kaiser. Bref, ce fut un joli départ d'« émigrés ». Comme en 1791, l'aristocratie a fichu le camp et même plus rapidement ».*

S'il en fut ainsi dans la Ville Lumière on peut imaginer quelle vision d'incendie, de meurtre et de pillage évoquaient à l'esprit de maint instituteur de campagne, les mots de socialisme, Bourse du Travail, actions directe, syndicat ! <sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> Cf. Bulletin de la Corrèze, juin 1906 : « Cependant tous ou à peu près se déclarent maintenant socialistes, collectivistes, toute la lyre. Je ne leur en fais pas un crime, certes ; mais je ne veux pas, pour ma part, les suivre dans les Bourses du Travail, non par dédain pour les blouses avec lesquelles nous frayons tous les jours, mais pour ne pas y coudoyer l'hervéisme déconcer-

La lutte entre les deux fractions du personnel était inévitable. Elle fut, pourrait-on dire, inexplicable.

Les syndicalistes portèrent des coups meurtriers à la direction. Si elle existe encore, on ne peut du moins affirmer qu'elle n'a rien de commun avec l'odieux caporalisme de ce temps-là. L'attaque était constante, opiniâtre, acharnée, mais s'adressait bien plus à l'institution qu'aux hommes, même indignes :

*« Le principe du maintien ou de la suppression de la direction est assez important pour être discuté sans haine, avec le seul souci de la justice... »*

*« Issue de trois révolutions faites au nom de la liberté et de l'égalité, la République ne s'est donnée que l'apparence d'une démocratie : ses institutions, de même que ses lois sont restées imprégnées de l'esprit monarchique des régimes déchus... l'enseignement primaire tout entier repose sur le principe d'autorité... »*

*« Voilà le vice du système : il réside tout entier dans sa base même qui est la négation de la liberté. »*

*« Les bons directeurs sont comme les bons capitalistes ; ils aident à perpétuer le régime, à faire une institution qui laisse la porte ouverte aux abus et qui, à ce titre, doit être combattue » (Marcel Borit, Action, 29 mars 1904).*

Le sérieux de la question n'exclut pas la bonne humeur : tel des combattants s'arme d'une ironie amusante et spirituelle qui va sûrement au but :

*« Vous protestez contre le maintien, seulement au point de vue administratif, des directeurs d'école. Et pourquoi ? Ces messieurs ne sont plus instituteurs puisqu'ils ne font plus la classe ; ils ne sont pas administrateurs, puisqu'ils s'occupent encore quelquefois d'enseignement. Ni chair, ni poisson, ni blanc ni noir. Quelle fausse position pour des « chefs de service » ! nous leur proposons de sortir de cette incertitude en leur offrant le rond de cuir en moleskine verte des chefs de bureau et vous vous*

---

tant ou l'anarchie dynamiteuse ; je ne veux pas non plus les suivre à la Confédération Générale du Travail, à cette fameuse confédération dont les ministres radicaux ou même socialistes... sont obligés de faire arrêter les principaux coryphées comme complices ou dupes des réactionnaires et des cléricaux, auteurs de troubles anarchiques ». (J. Verdier).



*en plaignez ! que vous faut-il donc ? Cette auréole mal placée permettra d'asseoir solidement les fondements de leur nouvelle fonction. Le seul danger de cette couronne magistrale c'est que, augmentant quelque peu leur taille et élevant d'autant leurs regards, elle ne les incite à considérer de plus en plus leurs collaborateurs du haut de leur grandeur et qu'ainsi les réclamations de ces pauvres pygmées ne partent de trop bas pour troubler leur sérénité olympienne. Je propose, en plus, de décerner à tous les nouveaux administrateurs une rosette en haut, rondelle en bas, ça ira comme sur des roulettes » (L. Boutet, Action, 4 juin 1904).*

Pour la riposte, les directeurs se sont groupés depuis longtemps déjà, en dehors des amicales qu'ils dirigent. Ces groupements se multiplient en province dans les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Meurthe-et-Moselle ; Lucien Boutet constate le fait d'un mot cinglant : « À leur congrégations de parvenus, opposons nos syndicats de prolétaires ! »

Une conquête, ce fut celle du Conseil des Maîtres, qu'après une longue et persévérante campagne, les syndicalistes purent arracher à l'Administration ; les programmes des sections de l'Action devenaient progressivement des réalités.

Les efforts des Directeurs contre cette institution qui ruinait leur autorité et sapait leurs prérogatives, furent considérables. Il faut donner un échantillon de cette mentalité qui les animait alors et nous paraît aujourd'hui invraisemblable. Au Comité d'entente des différentes associations d'instituteurs parisiens, à la séance du 28 avril 1904, M. Léonard au nom de la Société Pédagogique des Directeurs, demande la parole :

« Il rappelle le temps où, l'union, l'entente existaient entre tout le personnel ; directeurs et adjoints marchaient la main dans la main. Les chefs étaient sévères ; il cite M. Gréard qui ne craignait pas de révoquer un instituteur quand il faisait montre d'une certaine indépendance et qu'il n'était pas assez soumis. En ce temps-là, il y avait des directeurs à poigne (il en nomme quelques-uns) qui faisaient marcher leur personnel à la baguette. C'est grâce à eux, dit-il, que les écoles ont pu progresser et devenir ce qu'elles sont aujourd'hui ». (Action, 4 juin 1904).

Le même Léonard dirige une enquête des directeurs, sur l'origine, la valeur et l'état d'esprit de leurs adjoints. Il envoie à ses pairs cette circulaire effarante :

Société pédagogique des Directeurs et Directrices

Ville de Paris

Fondée en 1873

Paris, le 4 décembre 1905

M... et cher Collègue,

*« Sur l'initiative de la Société pédagogique des Directeurs de Paris, une commission de quinze membres ; Directeurs et directrices de Paris et de la banlieue, a été nommée pour étudier la question suivante : De la préparation professionnelle du personnel enseignant primaire.*

*La Commission, désireuse de réunir le plus d'éléments possible en vue d'une documentation complète sur cette question, vous serait reconnaissante de vouloir bien répondre au questionnaire suivant :*

- « 1° D'où proviennent le plus généralement les instituteurs et institutrices de votre école ?*
- « 2° Quelle est la valeur de leur préparation intellectuelle ?*
- « 3° Quelle est la valeur de leur savoir professionnel ?*
- « 4° Que pensez-vous de l'esprit qui anime ces instituteurs et institutrices ?*

*« Veuillez, M. et cher Collègue, adresser votre réponse le plus tôt possible et avant le 12 courant, à M. Léonard, directeur d'École, rue Paul-Saudry, 10, à Paris, président de la commission. Pour la Commission Léonard.*

Les Directeurs, en ce temps-là, c'était déjà l'Administration : ils avaient derrière eux toute la hiérarchie académique, qui elle aussi, comprenait la nécessité de sauvegarder une autorité déliquescence et un respect défaillant.

Dans la *Revue*, d'une plume alerte, et souvent cruelle, Murgier harcèle un à un tous les chefs : il les déshabille, désarticule et fouaille tous ces « mannequins ».

L'administration, alliée aux directeurs, se rapprocha des Amicales qu'elle avait un instant brimées et forma le bloc avec tous les ennemis du syndicalisme. L'Amicale du Calvados permit que son inspecteur d'Académie, un certain Lauret, son hôte et son convive au banquet de l'Assemblée Générale, prononçât contre les syndiqués ce haineux et ridicule anathème :

*« J'entends parler de la transformation des Amicales en Syndicats. Tout cela ne me dit rien de bon. Cela me convainc davantage qu'il existe dans le corps enseignant un fâcheux état d'âme qui consisterait à substituer à la bonne et saine discipline un esprit de révolte contre l'état de chose établi.*

*« Vous voulez changer ce beau nom d'Amicale contre celui de Syndicat !*

*« Oh Syndicat ! Ce mot affreux évoque dans mon esprit quelque chose de révolutionnaire que je ne puis définir ! Ce mot-là sent la poudre, sent le fer, sent le combat dans la rue ! Il me rappelle les incidents de Limoges... (Revue, 25 juillet 1905).*

Toutefois, l'administration se tient le plus souvent dans une réserve hostile, sans afficher ainsi, publiquement, ses antipathies et ses complicités. Elle frappe à l'occasion mais ne bavarde pas.

Le bavardage, la presse même républicaine, même pédagogique, va s'en charger ; et plus d'une fois elle empruntera, triste constatation, la plume d'un universitaire. Jaurès dénonce la campagne infâme :

*« Est-ce donc un vent de réaction qui se lève ? Et que prétendent les journaux qui pressent le ministre de redoubler ses coups sur les instituteurs suspects de socialisme ?*

*« J'entends bien que c'est de la patrie qu'ils invoquent. Il paraît que pour sauver la France, il est nécessaire de frapper tous les maîtres par qui s'affirme la pensée internationaliste. Mais le prétexte est misérable » (Revue 23 juillet 1905).*

Les *Débats*, les sages et pondérés *Débats* hurlent à l'anarchie : le *Figaro*, la *Patrie*, la *Liberté* font chorus contre les « internationalistes », les antipatriotes, les hervéistes que sont les instituteurs syndiqués. Le *Temps* demande au ministre « quelles mesures il compte prendre pour enrayer ce mouvement d'indépendance dans la corporation » : l'*École Nouvelle* (de Devinat !), l'*Avant-Garde* (de Legrand), se répandent en invectives contre les syndicats et propagent des ragots infects sur les Bourses du Travail « lieu de vol et de prostitution ». L'*Éclair* consacre à l'« École Rouge » toute une étude où M. Arren, agrégé de l'Université, attaque avec beaucoup moins de probité que la violence l'« instituteur rouge » et déplore la « lâcheté de l'Administration ! »

L'*Action* tient crânement tête à l'orage. Il sied de reproduire cette fière réponse de E. Julien :

*« Oui, nous sommes l'École Rouge ; loin de nous en cacher nous en sommes fiers et nous nous en glorifions. Nous sommes aussi l'École Pacifiste, l'École Socialiste, l'École Syndicaliste... »*

*« Oui, nous sommes l'École Rouge ! »*

*« Sur les ruines de l'École Noire, trop lente à s'effondrer, de l'École Noire dispensatrice de l'erreur et du mensonge, de l'École Noire habituant depuis des siècles les individus à l'esclavage, à la lâcheté, au vice, nous rêvons d'élever l'École du Peuple, fidèle aux principes de justice et de liberté, réservant à tous la lumière et la vérité ! »*

*« Nous prétendons qu'il y a autre chose dans l'histoire que l'apothéose des conquérants et des spoliateurs ; nous soutenons que l'on peut enseigner aux enfants mieux que la haine aveugle de ceux qui souffrent, travaillent luttent comme nous de l'autre côté de nos frontières. »*

*« Nous sommes des prolétaires... nous entendons nous rapprocher des autres prolétaires, les convaincre de ce qu'ils gagneront à s'instruire, à développer leur intelligence, à fonder leur jugement sur des bases solides, et apprendre d'eux, comme disait Jaurès, au spectacle de leurs efforts et des difficultés parmi lesquelles ils se débattent, tout le secret de l'histoire humaine ».*

Ainsi la jeune *Fédération des Syndicats d'Instituteurs*, fondée le 13 juillet 1905, était dès cette année même, en état de guerre ouverte avec les amicales, avec l'Administration, avec le Parlement, avec les Pouvoirs publics, avec l'opinion égarée de la Presse.

Il fallait renoncer à conquérir les *Amicales*.

Il fallait créer, non contre elles, mais en dehors d'elles, de nouveaux syndicats.

Certains ne s'en consoleront pas et bouderont le syndicat.

Le plus grand nombre des syndiqués se mettra vaillamment à la besogne et commencera, malgré toutes les difficultés, la conquête, pour tous, du droit syndical.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre IV

---

### PREMIERS PAS PREMIÈRES CONQUÊTES

#### L'État contre le Syndicalisme

[Retour à la table des matières](#)

Il était naturel que le gouvernement qui avait parfois pris ombrage de l'action pourtant si modérée des Amicales, témoignât son hostilité à la jeune Fédération des syndicats universitaires. Déjà des syndicats s'étaient constitués, avaient aussi fixé leur siège. Les pouvoirs publics ne s'en étaient pas autrement émus et les excès de zèle de quelques préfets ne tiraient pas à conséquence.

La constitution de la Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs au contraire, éveilla les inquiétudes gouvernementales. Spontanément ? Peut-être... bien que de bonnes âmes se fussent chargées de sonner la diane ! Dans la *Revue* (5 nov. 1905), Glay nous raconte comment Sennelier, un des amicalistes notoires du congrès de Lille, eut la « naïveté » de demander à M. Gasquet, directeur de l'Enseignement primaire, ce qu'il pensait des syndicats d'instituteurs !... Le haut fonctionnaire fut tout heureux de l'occasion ainsi offerte pour adresser au personnel une lettre qui devait « détruire toutes les espérances et arrêter toute propagande ».

Le ministère était donc bien alerté : ce qui n'empêcha pas les « émancipés » de s'en aller le 12 octobre, en un groupe compact de six cents manifestants déposer à la Préfecture les statuts du syndicat de la Seine, les noms de ses administrateurs, la mention du siège de l'association, en l'espèce la Bourse du Travail.

La Préfecture voulut considérer ce dépôt comme un acte de défi et d'insubordination : elle refusa le récépissé qui seul pouvait donner, selon le jargon judiciaire, « la conformité légale ». Jeannard insiste, au nom de la Fédération, car il sait que cette pièce est importante. Sans elle, le syndicat peut être considéré comme clandestin et poursuivi devant les tribunaux. Peine perdue : M. de Selves, préfet de la Seine, persiste dans son refus. Mais écrit Glay, les syndiqués « sont des camarades décidés à tout faire pour faire valoir leurs droits et les voilà s'offrant le luxe d'un huissier – on n'en est pas à treize francs à l'Action – et faisant constater par un homme de justice que le dépôt légal a bien été fait et que le préfet refuse le récépissé. Plus moyen maintenant de dire que le syndicat est clandestin. La preuve du dépôt est bien faite et M. le Préfet reste Grosjean comme devant ».

Le *Temps* déclenche alors une campagne de presse où le suivent d'autres journaux parisiens, *Lanterne*, *Humanité*, *Eclair*. La question est désormais posée devant l'opinion.

Cependant le ministère ne reste pas inactif. Il met en branle la machine judiciaire. Le 20 octobre, les administrateurs du Syndicat sont invités à comparaître devant le commissaire aux délégations judiciaires qui leur pose de simples questions d'identité. Il faut noter cependant le fait qui se renouvellera souvent dans les rapports de nos syndicats et de la justice : un mouchard avait donné au commissaire une liste effarante des administrateurs, si bien que M. Berthelot avait convoqué « le fils de l'un, les frères des deux autres, l'homonyme d'un quatrième et la mère d'une de nos camarades » !

Le 4 novembre, trente-cinq des administrateurs reçoivent « par voie de citation directe » l'assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel <sup>39</sup> le 14 courant.

Le « Procès des Quarante » allait commencer...

---

<sup>39</sup> Trois défections s'étaient produites, deux autres ne reçurent point de convocation.

Mais dans l'intervalle, des événements politiques devaient changer la face des choses. Un député bonapartiste, M. Lasies, plus désireux sans doute d'embêter le ministère « républicain » que de soutenir le droit des instituteurs, devait déposer le 7 novembre un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que la loi de 1884 s'applique aux ouvriers, employés des exploitations de l'État, aussi bien qu'à ceux de l'industrie privée, invite le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution ».

Le Conseil syndical, l'ayant appris, se réunit le 6 novembre, fit des démarches auprès des députés « républicains » afin qu'un ordre du jour fût déposé en faveur du droit syndical et de la cessation des poursuites. Le gouvernement, à la séance du 7, manœuvra, et, repoussant l'ordre du jour syndicaliste, accepta celui de ses terre-neuve ordinaires qui fut voté par 305 voix contre 35 et... 235 abstentions. Il était ainsi conçu : « la Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, décide de discuter, à l'une de ses plus prochaines séances, les modifications proposées à la loi sur les syndicats professionnels ».

Et, en même temps, le député réactionnaire Gautier de Clagny déposait un projet d'amnistie !

En présence de ces faits et de la modification apportée au Conseil syndical par le remplacement des membres absents ou défailants, l'avocat René Renoult conseille à la Fédération de renouveler le dépôt des statuts à la Préfecture. Il se réservait, en cas de nouveau refus du récépissé, un recours en Conseil d'État qui eût sans doute suspendu les poursuites.

Or, le 13 novembre 1905, le dépôt est effectué et, séance tenante, remise est faite au déposant du récépissé n° 2077.

Le même soir, le député Cruppi, au nom de la Commission de réforme judiciaire, dépose son rapport sur la proposition de loi Gautier de Clagny, relative à l'amnistie pour les délits et contraventions à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Ce rapport était entièrement favorable aux syndicats d'instituteurs. On y lisait notamment :

*« Aussi, nous ne demandons pas à la Chambre, comme le faisait l'honorable M. Gautier de Clagny, d'user de bienveillance à l'égard des personnes appelées à bénéficier de l'amnistie. Nous semblerions solliciter pour elles des mesures d'indulgence et de grâce, alors que la bonne foi*



*des uns, les encouragements dont peuvent se prévaloir les autres, l'existence non dissimulée de syndicats analogues à ceux qui sont déférés à la justice, justifient l'anéantissement des poursuites et des condamnations ». (Revue, 10 déc. 1905.)*

Cependant, le mardi 14 novembre, à 11 heures 30, les trente-cinq prévenus se présentaient devant la 9<sup>e</sup> Chambre correctionnelle. Le procès allait commencer ; le réquisitoire et sans doute aussi la condamnation étaient prêts. Mais voici qu'un garde républicain accourt, au grand galop de sa monture, saute à terre, salue et remet à un huissier un pli ministériel. Quelques instants plus tard, le président appelle l'affaire du Syndicat de la Seine. Alors le Substitut du Procureur de la République se lève et dit :

*« Nous avons l'honneur de poursuivre devant vous le Syndicat des instituteurs et Institutrices de la Seine pour infraction à la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.*

*« Mais il s'est produit hier un événement qui m'oblige à demander le sursis. L'honorable M. Cruppi, au nom de la Commission législative des réformes judiciaires, a déposé un projet d'amnistie visant les délits et infractions commis contre la loi de 1884.*

*« Aussi, par déférence pour le Parlement, j'ai l'honneur de vous demander qu'il soit sursis à l'examen de cette affaire ».*

Ainsi se terminait le premier assaut que la Fédération dut soutenir contre le Gouvernement et l'opinion publique ameutée par la presse : le Syndicat subsistait, intact, et la question du droit syndical des instituteurs semblait, à bref délai, devoir être favorablement résolu.

Le Conseil syndicale, fier à juste titre des résultats acquis, donne au récit de cette affaire une conclusion qu'ont justifiée les trente années de lutte qui suivirent :

*« Si d'autres syndicats d'instituteurs ont existé avant le nôtre, nous pouvons dire sans forfanterie et sans vouloir diminuer en rien leur valeur, que c'est grâce à nous que la question du droit syndical des fonctionnaires agents de gestion et en particulier des instituteurs a été posée, dans toute son ampleur, devant l'opinion publique et devant les Chambres ; nous avons failli en supporter toute la peine ; mais que, par notre union, notre*

*fermeté calme et réfléchie, notre absolue volonté d'aboutir, nous avons enfin remporté pour tous une victoire dont nous avons le droit non point de nous en enorgueillir, mais tout au moins nous en féliciter ».*

La partie était gagnée, les poursuites arrêtées, un projet de loi (Barthou) pour l'interprétation plus libérale de la loi de 1884 déposée à la Chambre, 230 députés favorables au mouvement : n'était-ce pas le moment de faire dans le personnel un gros effort de propagande et d'inviter les Amicales à se transformer en Syndicats ? La Fédération n'y manqua pas. Elle adressa aux Amicales un « appel » où elle affirme une fois de plus son syndicalisme de classe.

*« Au-delà de nos revendications immédiates nous voulons affirmer les sentiments d'étroite solidarité qui nous lient à la classe ouvrière et manifester notre sympathie pour le vaste mouvement d'organisation et d'émancipation prolétarienne qui doit transformer le monde.*

*« Nous sommes fermement résolus à continuer, par tous les moyens en notre pouvoir, la campagne commencée jusqu'à ce que soit pleinement reconnu notre droit syndical...*

*« Nous vous faisons observer, camarades, que la cause que nous défendons est celle de tous les instituteurs. Si nous sommes vaincus, c'en est fait pour longtemps de l'idée syndicale et notre échec déterminera une formidable réaction contre les idées d'émancipation pour lesquelles nous luttons ».*

À cet appel, un certain nombre d'Amicales répondirent par l'envoi d'ordres du jour de sympathie : Gironde, Haute-Vienne, Nord, Pas-de-Calais, Sarthe, Somme, Vendée, Hérault, Isère. Mais la plupart, se tinrent dans une réserve prudente. La Fédération des Amicales ne bougea pas. Elle n'accorda même pas son appui financier.

L'Action, réduite à ses propres ressources, n'en continua pas moins allègrement sa tâche. Les jeunes syndiqués croyaient le but proche : de grands espoirs leur étaient permis, de grandes illusions animaient leur courage.

En effet, la vieille, l'implacable ennemie de l'école laïque, l'Eglise, succombait alors sous les coups de la libre pensée.

Un député socialiste, orateur merveilleux, ardent révolutionnaire, le défenseur du « sans patrie » Hervé, l'apôtre de la grève générale, Aristide Briand venait de faire voter son rapport sur la loi de Sépara-

tion <sup>40</sup>. Quand tomba le ministère Rouvier (7 mars 1906), il entra, aux côtés de Clemenceau, dans la combinaison Sarrien, Briand était à l'Instruction Publique !

Avec le vieux libertaire de la *Mêlée Sociale*, avec le socialiste révolutionnaire qui se faisait gloire d'avoir été un « meneur » dans les grèves ouvrières, la conquête du droit syndical universitaire semblait n'être plus qu'une simple et prochaine formalité. Sans doute quelques esprits chagrins trouvaient-ils que le « camarade » Briand avait montré un peu trop de condescendance envers l'Eglise et de ses petites trahisons prétendaient pouvoir augurer la grande. Le Pape Pie X, par l'encyclique retentissante *Vehementer nos* avait repoussé purement et simplement la loi de Séparation : Briand négocia avec l'Eglise et reconnut officiellement la hiérarchie ecclésiastique. La Sainteté romaine répliqua par une nouvelle encyclique *Gravissimo Officii* qui repoussait les « associations cultuelles ». Briand céda : on vit des curés, comme celui de la paroisse Saint-Georges à Lyon, désavoués, non seulement par leurs évêques, mais par le gouvernement pour avoir observé la loi en fondant une « cultuelle » ! De capitulation en capitulation, le ministre concéda au clergé le droit de réunion après une seule déclaration faite une fois pour toutes, puis sans formation de bureau, puis sans déclaration aucune. Mais ce qu'il venait d'accorder au prêtre, le ministre papelin ne pouvait tout de même pas le refuser au profane. Il est donc juste de remercier la curie romaine d'avoir indirectement fait obtenir aux libres citoyens français un droit qu'ils eussent sans nul doute attendu longtemps !

Mais, en général, la confiance régnait. Le 22 février 1906, la Fédération des Syndicats faisait à la Préfecture de la Seine le dépôt des statuts fédéraux et en recevait sur l'heure le récépissé.

---

<sup>40</sup> Aristide Briand, à l'époque où il présenta son rapport sur la séparation de l'Eglise et de l'État, avait déjà rompu sur la droite avec le Parti socialiste et commençait la brillante carrière que l'on connaît.

## Le manifeste des instituteurs syndicalistes (26 Novembre 1905)

[Retour à la table des matières](#)

Il convient de dire quelques mots d'un document qui parut au cours de cette première lutte entre le Gouvernement et la Fédération et qui, reproduit et commencé par la presse, fit grand bruit, aussi bien chez les ennemis que chez les partisans de l'école laïque ! le *Manifeste des instituteurs syndicalistes*.

### MANIFESTE DES INSTITUTEURS SYNDICALISTES

Considérant qu'il est établi qu'aucun texte de loi ne dénie formellement aux instituteurs le droit de former des syndicats ;

Que d'autre part, il n'est pas exact d'affirmer qu'il y ait une jurisprudence contre les Syndicats d'instituteurs ;

Attendu qu'il s'est constitué, aussitôt après la promulgation de la loi de 1884, un Syndicat des Membres de l'Enseignement, et, plus récemment, plusieurs syndicats d'instituteurs, sans que l'autorité judiciaire s'en soit émue, et que les poursuites contre les associations syndicales d'instituteurs n'ont commencé que sur l'injonction du pouvoir exécutif ;

Considérant cependant que si ni la loi ni la jurisprudence n'interdisent aux associations d'instituteurs la forme syndicale, elles ne la leur reconnaissent pas formellement non plus ;

Et qu'il appartient dès lors au pouvoir législatif d'en décider ;

Considérant qu'un projet de loi ayant cet objet est en instance devant le Parlement et qu'il doit venir prochainement en discussion ;

Les instituteurs syndicalistes croient devoir, dans le but d'éclairer l'opinion publique et le pouvoir législatif sur ce qu'ils se proposent en recherchant la forme syndicale, faire la déclaration suivante :

« Si l'on admet qu'il soit dans la nature des choses et de l'intérêt supérieur de l'État que la capacité syndicale soit refusée aux agents qui détiennent une portion de la puissance publique, on ne saurait s'en prévaloir pour dénier aux instituteurs le droit de se constituer en syndicats. Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'institution confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité.

« Il découle de ces principes que le corps des instituteurs a besoin de toute son autonomie, et les instituteurs eux-mêmes de la plus large indépendance. Or, cette autonomie du corps enseignant primaire et cette indépendance de ses membres ne peuvent être pleinement réalisées que par la constitution en Syndicats des Associations professionnelles d'instituteurs.

« Les instituteurs syndicalistes croient, d'autre part, être dans le sens de l'évolution républicaine en réclamant pour leurs groupements corporatifs la forme syndicale, comme étant la seule qui convienne à l'organisation démocratique de l'enseignement primaire, qu'ils sont résolus à poursuivre.

« Les instituteurs sont, en effet, décidés à substituer à l'autorité administrative, qui avoue son impuissance devant les ingérences politiques et aux influences politiques auxquelles ils ont été jusqu'ici obligés d'avoir recours pour corriger les injustices administratives, la force syndicale.

« Les instituteurs réclament la capacité syndicale pleine et entière. Toutefois, il est profondément injuste d'affirmer que leur préoccupation soit de conquérir le droit de grève. C'est, ils y insistent, dans une pensée d'organisation républicaine qu'ils demandent au Pouvoir législatif de leur reconnaître la capacité syndicale.

« C'est, enfin, pour des raisons morales de l'ordre le plus élevé, que les instituteurs réclament le droit de se constituer en Syndicats. Ils veulent entrer dans les Bourses du Travail. Ils veulent appartenir à la Confédération Générale du Travail.

« Par leurs origines, par la simplicité de leur vie, les instituteurs appartiennent au peuple. Ils lui appartiennent aussi parce que c'est aux fils du peuple qu'ils sont chargés d'enseigner.

« Nous instruisons les enfants du peuple, le jour. Quoi de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec les hommes du peuple, le soir ? C'est au milieu des Syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple. C'est à leur contact et avec leur collaboration que nous établirons nos programmes et nos méthodes.

« Nous avons, de la forme syndicale, la plus haute conception. Le Syndicat ne nous apparaît point créé uniquement pour défendre les intérêts immédiats de ses membres, mais il nous semble qu'il doit se soucier autant de rendre plus profitable à la collectivité la fonction sociale que des membres remplissent.

« Les Syndicats doivent se préparer à constituer les cadres des futures organisations autonomes auxquelles l'État remettra le soin d'assurer sous son contrôle et sous leur contrôle réciproque, les services progressivement socialisés.

« Telle est la conception syndicale que nous voulons porter dans les Bourses du Travail. Et telles sont les raisons, d'ordre théorique et d'ordre pratique, pour lesquelles nous demandons au Pouvoir législatif de reconnaître aux associations professionnelles d'instituteurs la capacité syndicale.

Et en attendant, nous engageons tous les instituteurs syndicalistes à adhérer aux Syndicats déjà existants <sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Ont signé à titre personnel :

L. Roussel, président des Normaliens de la Seine ; Courrège, Cottet, Dufrenne, Gibouleau, Glay, Goyard, conseillers départementaux de la Seine ; Bazenant, président du congrès de Bordeaux ; Guihard, c. d., président du congrès de Lille ; M<sup>me</sup> Boniface, c. d. Seine-et-Oise ; M<sup>me</sup> Deghilage, c. d. Nord ; M<sup>me</sup> Lauger, Cher ; Murgier, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, président de l'Entente des Conseillers départementaux, directeur d'école à Versailles ; Bain, secrétaire du S. du Var ; Becquerelle, Somme ; Nègre, secrétaire du S. de la Seine ; Boscher, Côtes-du-Nord ; Pastre, ancien secrétaire du S. Pyrénées-Orientales ; Borit, secrétaire du S. Deux-Sèvres ; Maury, c. d. Deux-Sèvres ; Feuren, S. des Côtes-du-Nord ; Lyons, c. d. Var ; Cambrier, c. d. Seine-et-Marne ; Ferrier, président de l'A. des Bouches-du-Rhône ; Dolo, c. d. Vendée ; Carayon, président de l'A. du Gard, membre de la Commission permanente ; Vogt, Seine-et-Oise ; Cuminal, président de l'Union pédagogique du Rhône ; Pothée, c. d. Loir-et-Cher ; Faure, c. d. Dordogne ; Grenier, Seine-et-Oise ; Boidot, c. d. Nièvre ; Mutin, Haute-Marne ; Cazet, c. d. Côte-d'Or ; Gaude, Isère ; Gervaise, Aveyron ; Rousseau, c. d. Yonne ; Potiron c. d. Loire-Inférieure ; Roux-Costadau, c. d. Drôme ; Vincent, Alpes-Maritimes ; Fareyre, Lot-et-Garonne ; Jarrige, c. d. Côte-d'or ; Alexandre Blanc, c. d. Vaucluse ; Dartus, c. d. Nord ; Jacquet, c. d. Isère, trésorier de l'Entente des c. d. ; Chezlemas, c. d. Marne ; Guérin, vice-président du congrès de Lille ; Roméis, c. d. Doubs et M<sup>me</sup> Roméis ; Camboups, c. d. Gers ; Decaindry, c. d. Calvados ; Imbourght, Deux-Sèvres ; Caille, c. d. Eure-et-Loir ; Laplacette, c. d. Basses-Pyrénées ; Vincent, Ardèche ; Milon, c. d. Loiret ; Catois, c. d. Mayenne ; Trochet, c. d. Sarthe ; Rebeyrol, c. d. Gironde ; Jeantet, président

« C'est, dit J.-B. Séverac dans l'Encyclopédie Socialiste un document de la plus haute importance, car il exprime avec une netteté parfaite l'orientation des pensées et des sentiments de la fraction la plus active et la plus audacieuse du grand corps des instituteurs ». (Le Mouvement Syndical. p. 40).

Important, ce texte le fut sans aucun doute et par netteté de ses déclarations et par l'acquiescement d'une notable partie du personnel.

Il réclamait pour les éducateurs une autonomie, une indépendance qui ne pouvaient être assurées que par l'organisation syndicale qui devait « se substituer à l'autorité administrative ». Toutefois il protesta contre l'affirmation « l'injuste » que les instituteurs réclameraient le droit de grève. Il proclame que l'école ne devait pas donner un enseignement d'autorité et ne devait s'adresser à l'enfant qu'au « nom de la vérité ».

---

de l'A. Ain ; Nazon, président de l'A. Hérault ; Cazaux, secrétaire de l'A. Hautes-Pyrénées ; Renaudie, Avril, Ronard, Loiret ; Terrier, secrétaire de l'A. Haute-Vienne ; Allègre, Vaucluse ; Goll, Doubs ; Vialle, trésorier du congrès de Lille ; Vesselin, c. d. Cher ; Silvestre, Vaucluse ; Viens, Vaucluse ; Léodard, président de l'A. Basses-Alpes ; Fonsagrives, secrétaire de l'A. Hérault ; Miard, c. d. Orne ; Locq, président de l'A. Oise ; M<sup>me</sup> Lallement, Lallement ; M<sup>lle</sup> Risn, Lebas, Paris, Doyen, Rebau, Lelarge, Neveu, Liégeois, de l'A. des Ardennes ; Bacque, Gers ; Doublet, c. d. Calvados ; Grémont, c. d. Seine-Inférieure ; Lebaillez, c. d. Nord ; Laudet et M<sup>me</sup> Laudet, Nièvre ; Magnin, c. d. Manche ; Chaudry, secrétaire de l'A. Charente-Inférieure ; Antonin Franchet et Joly, du S. de la Seine ; Montillet, c. d. Ain ; Collet, Sarthe ; Lemoine, c. d. Meuse ; Bouët et M<sup>me</sup> Bouët, Maine-et-Loire ; Montreuille, c. d. Pas-de-Calais ; Bourion, Meurthe-et-Moselle ; Simon, c. d. Indre-et-Loire ; Clément, Doubs ; Lemayre, c. d. Mayenne ; Foucher, Eure ; Vidal, c. d. Pyrénées-Orientales ; Galy, c. d. Ariège ; Falgas, Aude ; Prudhomme, ancien président de l'A. Loir-et-Cher ; Dayre, Ardèche ; Lafon, secrétaire général du congrès de Bordeaux ; Arnaud, c. d. Hérault ; Deghilage, Nord ; Andrevon, c. d. Isère ; Brouzet, Aude ; Bordier, Maine-et-Loire ; A, Alamerçery, Loire ; Vadez, c. d. rapporteur général du congrès de Lille ; Davesne, c. d. Marne ; M<sup>mes</sup> Bernard et Fouriaux, c. d. Marne ; Labadie, c. d. Oran ; Reille, c. d. Var ; Lévassieur, Eure ; Barrier et Turr, c. d. Aude ; Deleuze, c. d. Lozère ; M<sup>lle</sup> Pelcot, c. d. Yonne ; Bonnefemme et Montauzie, c. d. Landes ; Gauchey, c. d. Oran.

Le texte s'achevait par cette phrase : « En attendant, nous engeons tous les instituteurs syndicalistes à adhérer aux syndicats déjà existants ». C'était la conclusion logique, l'acte sans lequel les belles déclarations de principes fussent demeurées vaine littérature.

Ce manifeste venait à son heure. Il était clair, il répondait à une nécessité de la lutte : il remua les masses même en dehors de l'enseignement. C'était, toute proportion gardée, comme notre Déclaration des Droits, à graver sur table de marbre ou d'airain, au seul du syndicalisme universitaire.

Malheureusement, l'étude impartiale des faits nous oblige à quelques restrictions.

Qui était sur la sellette ? Qui comparaisait devant le Tribunal correctionnel ? Qui menaçait-on de dissolution ? Sans nul doute possible, la *Fédération des Syndicats*. Or, le manifeste n'émanait pas de la Fédération !

Avant les signatures, on lit ces mots : ont signé à *titre personnel* (souligné dans le texte)...

La Fédération possédait un organe mensuel, l'*Action*. On peut feuilleter la collection : Le *Manifeste* ne s'y trouve pas ! Mieux : c'est dans la presse politique qu'il paraît d'abord, avec cette mention : « *La Revue de l'Enseignement primaire* publie le manifeste suivant » et cela avant même la publication du numéro de la *Revue* (26 novembre 190) où il se trouve en effet.

C'était donc un document personnel émanant de Roussel, Glay et Dufrenne, rédacteurs à la *Revue*. Il fut envoyé à Nègre, secrétaire du Syndicat de la Seine pour lui demander de le signer à « titre personnel ». « Or, écrit Nègre, (ce texte) *restait muet* sur l'obligation primordiale qui s'impose à tout syndicaliste conscient et qui est d'entrer dans les syndicats ou d'en créer partout où il n'en existe pas » Et tout en approuvant « Sauf quelques légères restrictions » les termes et l'esprit de ce manifeste, il fait l'adjonction de cette clause la condition de l'*Action*.

« Par contre, ajoute Nègre, les noms de tous les « grands manitous » des Amicales s'talent en bonne place sur le manifeste...

« On a mis en vedette – sans doute pour que nul n'en ignore – les noms des organisations du « mouvement ». C'est ainsi que nous appre-



*nons que M. Roussel, qui est le premier « instituteur syndicaliste » de France, puisqu'il est écrit en tête de la liste des manifestants, « engage tous les instituteurs syndicalistes à adhérer aux syndicats déjà existants », alors que lui-même n'est pas syndiqué ».*

D'ailleurs, le cas n'est pas isolé. En consultant la liste des signataires, on a la surprise d'y trouver un certain nombre de non-syndiqués qui, par la suite, se révèleront ennemis jurés des syndicats existants.

Nègre termine ainsi les « réflexions personnelles » que lui inspire le fameux document :

« Je proteste donc contre l'ensemble des faits que je viens de relever et je déclare que, si je les avais connus en temps opportun, *je n'aurais pas signé le manifeste des instituteurs syndicalistes.* »

Querelles de personnes, pourrait-on croire, mesquines questions de préséance, de rivalités entre organisations parisiennes... Possible. Les faits dénoncés par Nègre n'en demeurent pas moins, et ils sont graves. L'histoire du manifeste de 1905 est un nouveau symptôme de ce mal qui, dès l'origine, s'attaque à la Fédération. Les questions de personnalités naissent le plus souvent de l'opposition des tendances ; elles sont effets et non causes. Il y avait dès ce moment, deux camps, de plus en plus nettement séparés avant de se montrer hostiles : celui des syndiqués intransigeants, avides d'action immédiate et directe, confiants dans le rôle d'entraîneurs de groupements d'avant-garde ; celui des temporisateurs anxieux de ne point effrayer les masses dont ils voulaient devenir ou demeurer les chefs et qui, dans la crainte d'aller trop en avant de leurs troupes et de perdre ainsi le contact se laissaient retenir et immobiliser par elles.

## Premier congrès de la Fédération (Paris 1906)

[Retour à la table des matières](#)

Au lendemain du *Procès des Quarante* et de la belle victoire syndicaliste qui suivit, la Fédération, plus vigoureuse et plus audacieuse que jamais, pleine de confiance dans la politique anticléricale et républicaine du gouvernement se mit résolument au travail.

Elle fit un gros effort de propagande, tant à Paris qu'en province. Des meetings ont lieu à Lyon, à Angers. Le plus retentissant est celui des Sociétés Savantes, le 22 février, avec le concours d'Anatole France, de Dufrenne, de Ferdinand Buisson et de Jaurès, devant un auditoire de 1 500 instituteurs. Jaurès y prononça un de ses plus beaux discours dont on nous saura gré de reproduire la magnifique péroraison :

*« Ce syndicat, vous le conquerez, nous le conquerrons, non pas peut-être sans des difficultés et des luttes ; mais c'est le terme inévitable ; et je crois que c'est le terme prochain de l'évolution. Aucun pouvoir ne pourra résister. Pour vous procurer ce droit, pour vous le garantir, tous les vrais républicains, tous les vrais démocrates se trouveront unis. Certes, il y a aujourd'hui et il y aura longtemps entre nous des dissentiments de doctrine que nous porterons librement et loyalement les uns et les autres devant le suffrage universel, car c'est non seulement le droit, mais le devoir de toute idée de se produire en sa clarté et en son intégrité. Mais lorsque nous aurons controversé devant la démocratie souveraine... lorsque nous aurons loyalement discuté... quand la démocratie aura prononcé sur nous, sur les uns et sur les autres, un jugement provisoire et révisable, il y a un point sur lequel nous serons toujours concentrés, il y a cette idée autour de laquelle nous serons ralliés, il y a un signe de lumière auquel, dans la confusion des combats, nous nous reconnaitrons toujours les uns les autres : c'est l'amour passionné pour l'enseignement de raison donné par les instituteurs devenus libres, pour préparer, par la justice, la garantie suprême de la liberté à tous ».*

On étudia les principaux problèmes qui passionnaient alors le corps enseignant primaire : la responsabilité civile des instituteurs, les déplacements d'office, la direction d'école, on prépara le premier congrès.

Celui-ci s'ouvrit à Paris, le 12 avril 1906, dans la salle du procès Social, 92, rue de Clignancourt. Étaient représentés les syndicats et sections de l'Aisne, l'Aube, des Bouches-du-Rhône, du Cher, des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, du Morbihan, de la Marne, du Nord, de la Seine et de la Somme. Aux délégués étaient venus se joindre de nombreux instituteurs et institutrices syndiqués des départements.

L'organisation du Congrès (séance inaugurale, séance de commissions, séances plénières, rapporteurs particuliers, rapporteur général) fut, il fallait s'y attendre, calquée sur les traditions amicalistes.

L'ordre du jour comportait trois questions :

- 1° Organisation de la Fédération. Constitution d'une Fédération des Travailleurs de l'État. Adhésion à la C.G.T. ;
- 2° Réforme des Conseils départementaux ;
- 3° Communication des dossiers secrets.

La séance d'ouverture fut présidée par Jeannard qui fit l'historique des événements de l'année. Le travail fut réparti entre trois commissions qui se réunirent aussitôt et préparèrent des rapports. Entre temps, une adresse de sympathie fut votée à l'unanimité en faveur des postiers en grève.

La séance suivante fut consacrée à la réforme des Conseils départementaux. À la présidence, nous trouvons le camarade Cren, le fondateur du syndicat du Morbihan. Grémont (Seine-Inférieure) est nommé rapporteur général.

À la lecture des débats, on constate, non sans un peu d'amertume, que les conseils départementaux, en dépit de tous les efforts sont restés aujourd'hui ce qu'ils étaient alors, que rien n'a été changé dans leur composition ni dans leurs attributions<sup>42</sup>. Déjà Chauffournier (Cher) réclame avec véhémence la réforme des C.D. sur la base prudhomale avec représentation égale du personnel et de l'Administration ; déjà le congrès tout entier s'élève contre la voix

---

<sup>42</sup> F. Bernard écrit ce texte en 1938. Remarque toujours actuelle cependant : en effet, si, depuis la libération, les Commissions Administratives Paritaires Départementales (C.A.P.D.) avec représentation paritaire du personnel et de l'administration, mais voix prépondérante de l'inspecteur d'Académie en cas de partage des voix – se sont pratiquement substituées aux C.D. dont elles assument la plupart des attributions, ceux-ci subsistent et gardent le pouvoir de décision. De plus, les récents décrets sur la direction d'école (décembre 1965) enlèvent aux C.A.P.D. leurs prérogatives concernant les nominations des directeurs et consacrent sur ce point un retour en arrière de près de soixante années.

prépondérante accordée au Préfet dans les affaires disciplinaires ; déjà Grémont se dresse contre le vote à bulletins clos et déclare que « le vote secret des mandatés n'est jamais admissible » ; déjà le même Chaufournier demande la fusion en un seul des deux collèges électoraux masculin et féminin...

La seconde séance plénière, présidée par Lesesne (Seine) s'occupe de la communication aux intéressés des dossiers personnels. L'art. 65 de la loi de finances de 1905 donnait aux instituteurs menacés de déplacement d'office le droit à la communication de leur dossier. Cet article, malgré une circulaire Briand, n'était que rarement respecté. La commission avait repris sur ce point un vœu du congrès de Lille. Caron (Marne) proteste : « Rédigeons nous-mêmes nos revendications ! » On vote un ordre du jour réclamant la communication intégrale des dossiers et non la simple consultation. On sait que le « consultant » n'a pas le droit de prendre copie des documents !

Le rapport sur l'organisation de la Fédération est présenté par nègre qui ne conçoit pas un groupement isolé et veut que l'Enseignement s'unisse à toutes les associations de fonctionnaires. Il propose donc l'adhésion à l'*Union Fédérative des Travailleurs de l'État*, composée uniquement de syndicats. Le congrès adopte à l'unanimité.

Mais les autres travailleurs, ceux de l'industrie privée, groupés dans leurs syndicats, leurs fédérations, n'ira-t-on pas les rejoindre à la Confédération Générale du Travail.

Sans doute la question de principe est depuis longtemps résolue. Dès ses débuts, le syndicalisme universitaire a proclamé sa solidarité avec la classe ouvrière, son désir et sa volonté d'entrer dans les Bourses du Travail. Pourquoi pas à la C.G.T. ?

Au congrès, l'adhésion théorique ne rencontre aucune opposition. Mais l'acte, l'adhésion effective ?... Le compte rendu, extrêmement laconique, dit seulement : « Le rapporteur fait un rapide exposé de la situation actuelle et demande de réserver cette question pour la mettre à l'ordre du jour d'un prochain congrès... La Congrès ratifie les conclusions du rapporteur ».

On s'explique mal, à distance, une pareille réserve. Ce n'était certes pas pusillanimité : les syndiqués avaient pris place déjà dans les

bourses du Travail ; ils sortaient victorieux d'une affaire retentissante : Nègre, le rapporteur, allait bientôt braver la révocation pour l'exercice de son droit syndical.

Craignait-on d'être mal accueilli par les dirigeants de la C.G.T. ou être soumis à des conditions inacceptables de discipline et de solidarité ? Pas le moins du monde. Les déclarations publiques des secrétaires de la grande organisation étaient sur tous les points suffisamment explicites. Reculait-on devant la perspective d'une grève générale où seraient entraînés les syndicats d'instituteurs ? Pas même : en adhérant aux Bourses du Travail, le cas de grève avait été nettement réservé, avec l'approbation des organisations ouvrières.

La vraie raison, la seule, fut peut-être la crainte de n'être pas suivis par la masse des syndiqués et surtout de tarir le recrutement, d'arrêter la formation des nouveaux syndicats. Car la C.G.T. qui est aujourd'hui <sup>43</sup> presque intégrée au gouvernement et se présente comme un organisme de pondération sociale, était alors un épouvantail, même aux yeux des instituteurs « d'idées avancées ». Ses dirigeants étaient des anarchistes. À l'époque et pour le français moyen, ce mot était nettement synonyme de *bandits* !

En tout cas, cette adhésion de la fédération des Syndicats d'Instituteurs à la Confédération Générale du Travail ne devait s'effectuer que bien plus tard, comme on le verra. On comprendra mieux alors les raisons de l'ajournement de 1906.

Cependant le Congrès votait pour clore ses travaux l'ordre du jour suivant :

*« Considérant que les enfants de la classe ouvrière ne reçoivent à l'école primaire qu'un enseignant trop rudimentaire qui ne permet pas le complet épanouissement de leur personnalité, tandis qu'au contraire les*

---

<sup>43</sup> C'est la position de la C.G.T. en 1938 que F. Bernard analyse ici. On peut cependant constater aujourd'hui que la C.G.T. n'a pas pris de position claire concernant le problème de l'intégration des syndicats à l'État à travers leur « participation » à différents organismes, et qu'elle a, en plusieurs circonstances décisives de la lutte des classes depuis 1945, continué à jouer le rôle d'« organisme de pondération sociale » que Bernard lui attribue en 1938 (lutte pour la production d'abord, dénonciation de la grève « arme des trusts » en 44-46, parcellisation des luttes, grèves tournantes et rotatives, etc...)

*filis de la bourgeoisie trouvent dans des établissements spéciaux une instruction soignée qui leur assure, outre les avantages de la fortune, une supériorité intellectuelle marquée :*

*« Considérant que l'enfant du prolétaire devenu adulte est pris pendant de trop longues heures, par un travail déprimant qui ne lui laisse aucun loisir pour compléter son instruction et faire son éducation d'homme conscient, qu'il se trouve ainsi dans un réel état d'infériorité pour défendre vis-à-vis de la classe possédante qui l'exploite, ses intérêts de travailleur ;*

*« Considérant que d'ailleurs l'organisation sociale actuelle, en retenant trop longtemps le travailleur à l'atelier, détruit pour lui la vie de famille et l'empêche de s'occuper de l'éducation de ses enfants ;*

*« Le Congrès s'associe au mouvement de revendications du prolétariat organisé qui réclame la journée de huit heures afin de conquérir avec le repos une plus grande somme de bien-être ».*

Le compte rendu de Louis Grémont, extrêmement sec, ne permet pas de se représenter l'atmosphère de ce Congrès. On n'y retrouve pas l'enthousiasme qui a dû succéder aux victoires remportées à l'issue du procès des « Quarante ». Les débats paraissent assez ternes ! sans chaleur. On n'y voit surgir aucune idée nouvelle, ni se décider aucune action. Malgré l'ordre du jour de clôture, on a l'impression d'une simple réunion corporative, d'un syndicalisme restreint ignorant les questions de métier aussi bien que la question sociale.

Pourtant, c'est à ce moment même que le mouvement syndical des fonctionnaires est en pleine effervescence, que les facteurs des P.T.T. fondent leur syndicat, se mettent en grève, subissent des révocations et que l'agitation gagne même les agents des Postes.

## Illusions et désillusions

[Retour à la table des matières](#)

Le Congrès de Paris, en dehors de la fédération, passa presque inaperçu. La presse fut d'une discrétion remarquable. Il faut dire qu'on était en pleine campagne électorale. Les instituteurs avaient fondé de grands espoirs sur cette consultation de la « démocratie souveraine ».

En fait, les élections législatives des 6 et 29 mai 1906 furent pour les républicains radicaux et socialistes un succès sans précédent.

« Une formidable majorité de gauche de 406 députés surplombe une opposition réduite à 180 élus ! » (Jaurès). La *Patrie* appelle la nouvelle Chambre « la Chambre Rouge ». En général, la presse réactionnaire attribue sa défaite à l'instituteur qu'elle accuse de toutes sortes de malpropretés électorales. La lecture en est amusante. Ainsi, le plumitif Spronk écrit dans la *Liberté* :

*« En outre, les instituteurs de la région avaient été mobilisés pour donner des leçons d'escamotage et enseigner aux fidèles l'art de mettre les bulletins doubles et de subtiliser ceux des infidèles. Dans les sections où cette méthode menaçait de ne pas suffire, les maires avaient mandat d'employer le grand jeu et de renouveler un procédé par où l'école de Toulouse, en France, s'est rendue célèbre ». (La Liberté, 22 mai).*

M. Louis Desmoulin se lamente dans le *Gaulois* :

*« Les allemands prétendaient que l'instituteur était le véritable vainqueur de la guerre de 1870.*

*« À l'heure actuelle, c'est encore l'instituteur qui est la cause principale de notre déroute.*

*« C'est lui qui a livré la France aux bêtes rouges qui l'ont fortement entamée en attendant qu'elle achèvent de la déchirer.*

*« L'instituteur élève le conscrit, il le dresse, l'entraîne pour des combats dont nos ennemis extérieurs n'ont rien à redouter, car c'est contre notre patrie qu'ils sont dirigés. »*

Le critique Jules Lemaître, plus subtil en littérature qu'en politique, se fait interviewer par la *Presse* (23 mai) :

*« La première de ces raisons est que quatre générations nouvelles d'électeurs préparées dans les écoles primaires, dans les écoles communales et dans les divers établissements scolaires qui appartiennent à l'État, sont venues apporter leur vote en faveur des candidats du gouvernement. On comprend alors que l'équilibre n'ait pu être maintenu ; des électeurs qui, fidèlement, soutenaient nos idées, sont morts, et ils ont été remplacés par des électeurs nouveaux prévenus contre les principes nationalistes ».*

*Un robin, Me Charles Ebelot, donne libre cours à son dépit dans un discours haineux et ridicule que publie l'Express du Midi (Revue, 1er juillet) :*

*« Le Juif s'est attaqué au patriotisme ; dans 80 communes sur 100, l'instituteur est un malfaiteur public, c'est un demi-savant qui n'en sait pas assez pour comprendre qu'il ne sait rien et alors il s'est fait radical, socialiste, franc-maçon, antimilitariste ; et c'est à ces gens-là que nous sommes obligés de confier nos enfants ! »*

Les maîtres du primaire se gaussent de ces attaques : la réaction est aux abois, la république triomphe et va réaliser son œuvre politique et sociale. Avec Clemenceau et Briand comme guides, la démocratie est en marche. La conquête du droit syndical est désormais assurée. Le règne de la justice arrive : ne vient-on pas de réintégrer Dreyfus et le lieutenant-colonel Picquart ?

On ne devait pas tarder à déchanter. L'arbitraire des chefs universitaires se fait impudent : un certain Allengry, inspecteur d'Académie de la Haute-Vienne, ayant appris qu'une institutrice avait demandé la transformation de l'Amicale en syndicat, lui intime l'ordre « d'avoir à retirer sa proposition ».

M. Payot, vice-recteur d'Académie à Chambéry auteur de forts jolis « Conseil aux instituteurs » traite dans le *Volume* les maîtres syndicalistes de « violents », de « fanatiques », d'« énergumènes inconscients ».

M. Sarrien, avant de céder le pouvoir au « tigre » Clemenceau, adresse un rapport au Président de la République sur les syndicats de fonctionnaires et se prononce pour l'élaboration d'un statut qui réglerait définitivement la question. On devine en quel sens !

Glax, Désabusé, écrit dans la *Revue* :

*« Le grand ministère radical, sur lequel les fonctionnaires syndicalistes avaient fondé tant d'espérances est en train de préparer une campagne destinée à faire avorter la principale revendication des salariés : le droit syndical »*

À l'agitation électorale succède l'agitation sociale. Les masses ouvrières, grisées par le succès des « gauches », confiantes dans les chefs « socialistes » qui sont au pouvoir, attendent des améliorations à leur sort impatientes elles veulent elles-mêmes les conquérir. De



grandes grèves se déclenchent surtout chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Certaines ont une allure d'émeute, tournent à la violence révolutionnaire (incendie de l'usine des frères Riquier à Fresseville, dans la Somme). Clemenceau intervient contre les grévistes : le vieux loup s'est fait chien de garde. Il se glorifiera d'être devenu « le premier des flics ».

Sept cents agents des Postes sont en grève. Riposte : trois cents révo-  
cations.

L'évènement des partis de gauche avait apporté son flux d'illusions ; leurs faiblesses et leurs trahisons en déterminèrent le reflux. Les instituteurs syndicalistes s'y étaient laissés prendre. Il est vrai que c'était la première fois <sup>44</sup>.

L'année 1907 s'annonçait ainsi sous les plus sombres auspices.

---

<sup>44</sup> Allusion à l'attitude des dirigeants syndicalistes enseignants vis-à-vis des gouvernements du Cartel des Gauches en 1924, puis du Front populaire en 1936. On peut ajouter que les mêmes ou leurs successeurs nourrirent apparemment de semblables illusions vis-à-vis des gouvernements tripartites à la Libération, puis du gouvernement de « Front républicain »...

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre V

---

### VERS LA C.G.T.

#### La Confédération Générale du Travail Un mot d'histoire

[Retour à la table des matières](#)

En dehors et au-delà de ses fins corporatives, le syndicalisme universitaire s'était proposé comme un but essentiel, nous l'avons déjà signalé, l'émancipation générale du prolétariat, et comme moyen d'y parvenir, la liaison étroite avec les organisations ouvrières. De là toutes ces adhésions fragmentaires de Syndicats et même d'Amicales aux Bourses du Travail.

Il semblait qu'il y eût plus qu'un léger effort à fournir pour que fût achevée l'union du prolétariat intellectuel et du prolétariat de l'industrie : l'adhésion à la Centrale syndicale, à la *Confédération Générale du Travail*.

Cependant cette adhésion fut très longue à réaliser : elle devait se heurter surtout à l'incompréhension des syndiqués de l'enseignement qui connaissaient mal la grande organisation ouvrière et prenaient ombrage de ses méthodes révolutionnaires, parfois violentes. A l'occasion du 1er mai, les presse bourgeoise de toutes nuances, affolée

et tremblante, avait mis autour de ces trois lettres C.G.T. une sanglante auréole. Seuls, les militants avertis savaient à qui s'en tenir.

Il importe donc de dire ce qu'était alors la C.G.T.

Dès le lendemain de la loi de 1884, les syndicats ouvriers avaient senti la nécessité de s'unir non seulement en fédérations de métiers, mais en confédération générale de toutes les industries. Un certain nombre d'entre eux tinrent un congrès à Lyon en 1886 et fondèrent une *Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs de France*. D'autre part, les quelques « Bourses du Travail » qui s'étaient constituées dans certaines grandes villes, eurent aussi l'idée de s'unir en un groupement national et tinrent à cet effet un congrès à Saint-Etienne (1892), où ils jetèrent les bases d'une *Fédération des Bourses du Travail*. Les syndicats ouvriers n'en étaient pas moins divisés en deux groupes distincts qui tentèrent un rapprochement en 1894 au congrès de Nantes. La tentative échoua, car les tendances s'affrontèrent vivement entre partisans et adversaires de la *grève générale*, très éloquemment défendue par Pelloutier<sup>45</sup> et Aristide Briand<sup>46</sup>. La minorité, battue, quitta le Congrès. Or, elle représentait surtout la Fédération des Syndicats. C'était l'esprit des bourses du Travail qui triomphait. L'union ne devait s'accomplir que l'année suivante (1895) au Congrès de Limoges. C'est là que fut fondée la Confédération Générale du Travail. La fusion était toutefois imparfaite, car la fédération des Bourses y gardait une autonomie presque complète. Ce n'est qu'à Montpellier en 1902, que la C.G.T. fut définitivement constituée.

Elle groupe dans son sein des éléments divers où s'opposent deux tendances les *réformistes* et les *révolutionnaires*. Au début de ce vingtième siècle, c'est nettement la tendance révolutionnaire qui domine.

<sup>45</sup> Fernand Pelloutier (1867-1901), organisateur en France des Bourses du Travail et l'un des principaux inspirateurs du syndicalisme révolutionnaire.

<sup>46</sup> Ce fut à cette occasion que Briand prit publiquement position contre l'emploi de l'armée dans les grèves ; ce fut le prélude aux fameux discours de la salle Japy (3 décembre 1899) où le futur défenseur de la bourgeoisie proféra des « blasphèmes » qu'il n'est jamais inutile de rapporter :

« Et alors, si l'ordre de tirer persistait, si l'officier, tenace, voulait quand même contraindre la volonté du soldat, quand elle est envahie par des préoccupations de cette nature, ah ! sans doute, les fusils pourraient partir, mais ce ne serait pas peut-être dans la direction indiquée ».

Les théoriciens sont avec Edouard Berth et Georges Sorel <sup>47</sup> des partisans de la violence révolutionnaire, de la grève générale ; il s'élèvent contre toute transaction avec la démocratie parlementaire ; ils prêchent la lutte de classe du prolétariat contre la bourgeoisie. LA C.G.T. s'inspire de ces idéologies et pratique, avant la lettre sur le plan social, la tactique intransigeante et brutale que mit plus tard en honneur, sur le plan politique, le Parti communiste français : classe contre classe. <sup>48</sup>

Manifestations, grève, boycott, sabotage sont les principales des multiples formes de cette *action directe*.

Ces méthodes furent mises en pratique au cours des agitations sociales et des grèves de 1906. Gustave Hervé, dans la *Guerre Sociale* chantait les prouesses des « bons bougres » des saboteurs, qui à l'aide de « Mam'zelle Cisaille », coupaient les fils télégraphiques ou, munis de la terrible « chaussette à clous » et de la « machine à bosseler » faisaient la chasse au « renard ». Les noms de Griffuelhes <sup>49</sup> et de Yvetot, <sup>50</sup> secrétaires de la C.G.T. apparaissent aux regards des bons citoyens comme ceux de redoutables chefs de bandes. Et la presse s'entendait à rougir le tableau.

Une autre raison qui arrêta certains syndiqués de l'Enseignement sur le seuil de la C.G.T., c'était peut-être l'attitude nettement antipar-

---

<sup>47</sup> Georges Sorel (1847-1922), ingénieur et collaborateur du *Mouvement socialiste*, auteur des *Réflexions sur la Violence*, a été, en fait le coryphée de courant d'idées très divergents, et ce n'est pas sans raison qu'il fut également considéré comme l'un des précurseurs du fascisme italien.

<sup>48</sup> Allusion à la tactique inspirée au P.C.F. par l'Internationale communiste au cours des années 1928-1934, communément appelée « troisième période ». La tactique « classe contre classe » était la forme prise, sur le plan électoral, par cette tactique ultra-gauchiste qui devait être abandonnée ultérieurement au profit de celle des « front populaires ». Voir les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> parties de cet ouvrage.

<sup>49</sup> Victor Griffuelhes (1874-1923), ancien blanquiste, secrétaire de la C.G.T. en 1902, leader des syndicalistes révolutionnaires français jusqu'en 1907. Écarté à cette date du secrétariat général, il demeure l'éminence grise de Jouhaux, y compris lors du ralliement de la C.G.T. à l'union sacrée de 1914. Il abandonne le mouvement ouvrier pendant la guerre pour y revenir à partir de 1917 et adhère au P.C. peu avant de mourir.

<sup>50</sup> Georges Yvetot (1868-1942), d'origine anarchiste, collaborateur du *Libertaire*, était secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail, puis secrétaire de la C.G.T.

lementariste de celle-ci, son hostilité aux partis politiques, même au Parti socialiste unifié (S.F.I.O.). Or, en cette année 1906, le Congrès d'Amiens avait, à cet égard, pris de graves décisions. Elles sont contenues dans une résolution votée par 830 mandats contre 8 et 1 bulletin blanc et connue par la suite sous le nom de Charte d'Amiens. Il importe d'en savoir la teneur, non seulement à cause des événements contemporains, mais aussi parce qu'elle fut invoquée, quelque vingt ans plus tard, par une des tendances de notre Fédération, comme la base essentielle du syndicalisme révolutionnaire <sup>(1)</sup>.

La voici :

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C.G.T. disant :

« La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale :

« Le Congrès déclare que cette besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient les opinions ou tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

---

<sup>1</sup> Allusion à la tendance animée, à l'intérieur de la Fédération, par les militants de la Ligue syndicaliste.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis ou des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale ».

Ainsi la C.G.T. proclamait son indépendance des partis politiques. La résolution proposée par Griffuelhes avait été vraiment combattue par Keufer<sup>51</sup>, secrétaire de la Fédération du livre et le guesdiste Renard<sup>52</sup> du textile. Expulsée de la Bourse du Travail de Paris, elle put, grâce au concours pécuniaire de l'ingénieur Louzon<sup>53</sup>, s'installer dans un immeuble privé, au fond de l'impasse Chosson, qui débouche sur la rue de la Grange-aux-Belles. Elle comptait alors près de 300 000 adhérents.

## L'affaire du Rhône

[Retour à la table des matières](#)

Telle était la *Confédération Générale du Travail*. Les militants de la fédération se mettent dès octobre 1906 à la besogne pour préparer l'adhésion directe et définitive à la Centrale syndicale quand des événements imprévus viennent mettre en lumière les intentions du gouvernement « radical et socialiste ».

---

<sup>51</sup> Auguste Keufer (1851-1924), dirigeant du syndicat du Livre était l'un des chefs de file de la tendance « réformiste » au sein de la C.G.T.

<sup>52</sup> Victor Renard (1864-1914) était militant guesdiste du Parti ouvrier français, devenu dirigeant du syndicat du Textile.

<sup>53</sup> Robert Louzon (né en 1882) était ingénieur à la Compagnie du gaz. L'aide financière qu'il avait ainsi apportée à la C.G.T. lui avait valu d'être licencié par ses employeurs.

Pour bien comprendre l'attitude du cabinet Clemenceau à l'égard des syndicats d'instituteurs, il faut se rappeler que ce ministère de l'*incohérence* (le mot est du *Tigre* en personne) n'eut jamais de doctrine définie en matière syndicaliste. Le Président du Conseil n'avait pas d'opinion précise et pensait par pirouettes, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres. Viviani, ministre du travail et socialiste <sup>54</sup>, se montrait assez bienveillant envers les syndicats de fonctionnaires dont il daignait recevoir les délégations. Barthou, jadis favorable au syndicalisme des *agents de gestion* (le mot est de lui), avait changé d'avis en prenant les Travaux publics et se montrait hargneux, insolent et féroce dans la répression (300 agents révoqués sur 700 grévistes des P.T.T.). Le cauteleux Briand se fût volontiers montré conciliant, mais devait compter avec la solidarité ministérielle. Ces positions contradictoires avaient abouti à l'adoption d'une formule très vague dans la déclaration ministérielle qui décidait de maintenir le *statuquo*.

Rappelons encore que le 7 avril 1906, au Sénat, Aristide Briand fit à la tribune une déclaration solennelle qui confirma le régime de tolérance instauré par la Chambre des Députés le 7 novembre précédent, à propos du *procès des quarante* :

*« Il a été considéré par tous ceux qui poursuivent une solution de cette question qu'elle ne pouvait résulter que d'une législation nouvelle. D'ici là, c'est le maintien du statuquo, mais en prenant toutes les mesures pour qu'il ne s'aggrave pas par la formation de nouveaux syndicats. Pour ma part, j'y tiendrais la main... En ce qui me concerne, je ne resterais pas une heure de plus à la tête du département qui m'a été confié si l'on croyait pouvoir attendre de moi des mesures de persécution contre un personnel dont j'admire le zèle et le dévouement à la République ».*

Cette déclaration constituait en somme la législation provisoire des syndicats de l'enseignement. Les instituteurs, en toute loyauté, crurent pouvoir compter sur la parole du ministre !

Le Syndicat du Rhône y comptait d'autant plus qu'au moment même de sa naissance (15 février 1906), il avait éprouvé les bienfaits de la *tolérance ministérielle*. A peine les salariés avaient-ils été déposés à la mairie de Lyon que le Procureur de la République, aussitôt informé, en référa sans tarder au ministre de la Justice. On était encore

---

<sup>54</sup> Viviani était, comme Briand, « socialiste indépendant ».

sous le ministère *transitoire* de M. Sarrien. Celui-ci transmet le dossier à Briand en lui demandant son avis. Le ministre de l'Instruction Publique, non sans impertinence, renvoya le dossier sans la moindre annotation au Président du Conseil. Celui-ci dût prendre sur lui de répondre au parquet de Lyon : « Sans doute, ce syndicat est illégal, mais il faut éviter de le poursuivre ! »

Quelques mois plus tard, c'est Briand qui menace de ses foudres le même syndicat ! En quoi la situation avait-elle changé ? Ce groupement avait voté le 16 décembre son adhésion à la Bourse du Travail, sans doute : mais en quoi cela portait-il atteinte au *statu quo* du 7 avril ?

N'empêche qu'un jour de janvier 1907, un agent de police se rendait chez quatre membres du bureau : Léger, Banette, Chabert et Bernard, pour leur remettre « en mains propres » une convocation de la Préfecture. Le préfet du Rhône s'appelait Lutaud. Grand, barbu, regard voilé, bouche forte, voix mielleuse, il déclare que M. le ministre lui demande d'obtenir le retrait de l'adhésion à la Bourse du Travail. De 11 heures à 1 heure, les syndiqués discutent pied à pied, asseyant d'établir, bonne foi et bon droit. Le préfet semble navré : on sent qu'il voudrait plaire à son ministre. Il s'oublie même à dire : « Ayez pour vous l'opinion publique et je vous donnerai raison. Mais elle est contre vous ». Et encore : « Entre nous... vous n'êtes pas obligés de quitter la Bourse du Travail. Restez-y si vous le voulez ; mais n'en faites pas état. Laissez-moi seulement informer M. le Ministre que vous l'avez quittée. Il suffira que vous ne démentiez pas » Indigné, Léger lui répondit en substance qu'il n'était qu'un pauvre petit maître d'école, mais qu'il ignorait ce genre de morale. Quant à quitter la Bourse, on verrait : il fallait le temps nécessaire à la tenue d'une Assemblée générale ; on ne pouvait guère donner de réponse définitive avant quinze jours. M. Lutaud téléphona au ministre (ou fit semblant) et le délai fut accordé.

Dans l'intervalle, une violente campagne de presse débuta par un article lamentable et plat du député Carnaud, ex-instituteur, dans le *Matin* du 28 janvier 1907. Rappelons que ce parlementaire, dont l'ombre pernicieuse se projette assez souvent dans l'histoire des débats de notre Fédération, était, ou se disait socialiste... socialiste indépendant bien sûr, et comme tel appartenait à la même formation poli-



tique qu'Aristide Briand. Il s'était donc, naturellement, fait le porte-parole officieux du ministre.

L'article revêt la forme d'une « Lettre ouverte aux Instituteurs et Institutrices » et débute sur un ton doucereux d'affabilité : *Mes chers anciens collègues !* c'est un modèle de tartuferie où l'adulation se mêle à la semonce, où la menace se fait discrète, où le dénigrement prend des airs ingénus :

« Dès que j'ai été informé de la résolution prise par *quelques* instituteurs » d'adhérer officiellement à la Bourse du Travail et de la décision du gouvernement de les poursuivre devant les tribunaux, je me suis rendu auprès de M. Briand, ministre de l'Instruction publique, afin de l'interroger sur ses intentions.

« J'ai pensé qu'il y avait encore possibilité de prévenir un aussi regrettable incident que celui des poursuites, si je fournissais au ministre le moyen de s'expliquer nettement. Après la conversation que j'ai eue avec lui hier matin, dimanche, et que je me fais un devoir de vous faire connaître, j'ai l'intime conviction que *pas un seul des instituteurs syndiqués ne se mettra* en rébellion contre le gouvernement et tous attendront *sagement*, comme a su le faire *la presque unanimité d'entre vous*, le statut légal qu'il prépare en faveur des fonctionnaires de l'État <sup>55</sup> ».

Avant de jouir de cette faveur, les instituteurs syndiqués feraient bien de renoncer au vulgaire droit commun en quittant les Bourses du Travail. Et notre politicien donne un tel tour à sa phrase qu'elle dépasse le petit incident du Rhône et feint de généraliser le conflit à tous les autres syndicats. La bonne âme s'apitoie dès lors sur les victimes éventuelles de pareille insubordination.

« *Devant cette irrévocable décision, dont je comprends moi-même la pénible nécessité, ce serait folie de la part des instituteurs syndiqués de passer outre et de s'exposer ainsi aux sévérités des tribunaux sans aucun profit pour leur corporation* ».

L'ex-collègue, véritable pince-sans-rire, fait une analyse admirative du fameux projet de statut et conclut sans sourciller :

---

<sup>55</sup> Dans tous les extraits de ce document, c'est nous qui soulignons.

*« M. Briand est donc un ami des instituteurs ; loin de chercher à les tracasser ou à limiter leurs droits, il va aussi loin que puisse aller un ministre républicain dans la voie des libertés corporatives... »*

*« Les intentions du Ministre, mes chers collègues, sont toutes bienveillantes à votre égard. Il sait combien votre tâche est difficile et quel dévouement inlassable, il vous faut pour faire face à des obligations professionnelles sans cesse croissantes. Son estime et sa sympathie la plus profonde vous sont acquises ».*

Sans doute, mais à condition que les « chers collègues » renoncent au droit syndical, car *« J'ai bien compris, d'autre part, qu'il serait heureux de n'être mis par personne dans l'obligation de sévir ».*

Mais la vanité outrecoûdante du personnage ne peut être étouffée plus longtemps, elle éclate en affirmations ridicules : *« Mon action et celle de mes amis vous ont conquis tous vos droits politiques ; vous pouvez, en dehors de vos fonctions, combattre dans les rangs de n'importe quel parti, à vos risques et périls, et sans craindre, comme moi sous M. Dupuy, une révocation pour cause de propagande socialiste ».*

À cette indécence, Carnaud joint l'insinuation perfide contre les militants du syndicalisme, ceux qui n'ont point peur des sévérités administratives, parce qu'ils sont de taille... à conquérir un mandat électif !

*« C'est pour toutes ces raisons que je conjure les plus audacieux et les plus téméraires d'entre vous de s'exposer tout seuls, s'ils se trompent au point de croire qu'il y aurait pour eux lâcheté à reculer, mais de ne pas essayer d'entraîner quelques-uns de leurs camarades dans une aventure aussi périlleuse qu'inutile pour les intérêts de la corporation ».*

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône dans l'*Action*, Louis Révelin dans l'*Humanité*, Gustave Hervé dans la *Guerre Sociale* infligèrent à Carnaud de cinglantes répliques. Mais la presse bourgeoise avec les *Débats*, le *Temps*, le *Petit Journal*, reprit ses habituelles campagnes contre les instituteurs, s'efforçant de diminuer l'importance du geste des « quarante » syndiqués du Rhône, tout en lui donnant, par ses gé-

néralisations... une portée nationale <sup>56</sup>. Si le ministre avait eu à ce moment une juste notion des forces syndicales, s'il avait eu la volonté de sévir, il eût été désormais assuré de l'appui de la majorité du Parlement.

Entre temps, le Conseil Fédéral, alerté, se solidarisait complètement avec les syndiqués du Rhône et décidait de saisir tous les syndicats de la Fédération ainsi que l'Union des Syndicats de la Seine, Marcel Cottet, appuyé par Nègre, annonce qu'il proposera au Syndicat de la Seine *de demander un local à la Bourse du Travail de Paris*.

À Lyon, les encouragements venaient de toutes parts : Fédérations, syndicats de l'Enseignement, Amicales même (Seine-Inférieure, Hautes-Pyrénées, Basses-Alpes. L'Amicale de Seine-et-Oise vote un ordre du jour en faveur des « camarades syndiqués »), organisations ouvrières, politiques, sections des Droits de l'Homme, etc. <sup>57</sup>. Mais, d'un autre côté, les bruits alarmistes, les menaces, les défections font leur œuvre. Les démissions pleuvent, certaines fort noblement motivées ! Il y a du flottement, même au sein du bureau. Cependant Léger ranime les courages. L'Assemblée générale du 20 janvier a lieu : mise au courant, après une courte discussion, elle vote à l'unanimité le texte de la réponse à remettre au Préfet, une fin de non-recevoir très modérée, prudente, polie, mais ferme. Le soir, un grand meeting, avait lieu à la Bourse du Travail en faveur du repos hebdomadaire. Bernard, délégué par l'A.G., y prit la parole. Les chaleureuses acclamations qui accueillirent l'orateur même avant son discours, l'adhésion enthousiaste qui suivit, démontrèrent mieux que toutes les déclarations officielles la solidarité des instituteurs syndiqués et de la classe ouvrière. Quelques jours plus tard, Yvetot, secrétaire de la C.G.T., confirmait cet état d'esprit dans un manifeste retentissant que publia la *Voix du Peuple* :

<sup>56</sup> Mermeix, dans le *Petit Journal*, 1<sup>er</sup> février 1907.

<sup>57</sup> Quant à l'amicale du Rhône elle ne voulut pas se compromettre, Léger, dans un article du *Bulletin Corporatif*, le note en ces termes :  
« Alors nous sommes allés à l'Union Pédagogique, instinctivement, comptant sur un appui, tout au moins sur un peu de réconfort moral... Hélas ! quel accueil décevant ! Je revois ce triste jeudi soir, comme si c'était hier. Tu te rappelles, Bernard : ces collègues qui nous tournent le dos et nous évitent. Ceux qui nous plaignent. Ceux qui ricanent... »

## APPEL DE LA SECTION CONFÉDÉRALE DES BOURSES DU TRAVAIL

[Retour à la table des matières](#)

*Aux secrétaires des Bourses du Travail.*

*« Les militants syndicalistes en particulier, et les travailleurs syndiqués conscients en général, ne sont pas ignorants des mesures arbitraires dont sont menacées les organisations syndicales d'instituteurs et d'institutrices, par le Ministre actuel de l'Instruction Publique.*

*« Au nom des principes bourgeois qu'il a pour fonction de défendre et de protéger, le Gouvernement veut interdire aux Syndicats d'Instituteurs l'accès aux Bourses du Travail et à la C.G.T. Il veut même détruire et empêcher l'organisation syndicale des Instituteurs.*

*LE LAISSERONS-NOUS FAIRE ?*

*« Depuis longtemps déjà, les Bourses du Travail ont encouragé et aidé les instituteurs et institutrices à transformer leurs anodines associations amicales en groupements de défense et d'émancipation sociale, en Syndicats.*

*« Le dernier congrès de la Fédération des Bourses du Travail qui se tint à Alger, en 1902, décidait déjà l'entrée des Amicales dans les Bourses du Travail et invitait instamment celles-ci à les admettre au même titre que les Syndicats ouvriers dans leurs Unions Locales.*

*« Naturellement, le comité des Bourses favorisa de son mieux la poussée syndicale.*

*« Depuis, les instituteurs ont courageusement répondu à l'appel des travailleurs en se syndiquant eux-mêmes.*

*« C'est pourquoi il est de notre devoir de seconder partout leur action, au moment surtout où ils se préparent à résister aux menaces ministérielles, après avoir résisté à ces basses tentatives de déviation syndicale.*

*« Où échouèrent antérieurement les ministres réputés réactionnaires, doit échouer aujourd'hui le ministre prétendu socialiste.*

*« Si le BLOC syndicaliste des instituteurs ne suffit pas, c'est au BLOC des travailleurs de toutes les corporations, réunis dans leurs Bourses du Travail, que devra s'attaquer la force de réaction gouvernementale.*

*« Nous comptons sur les Bourses du Travail confédérées pour seconder de leurs efforts et de leur initiative solidaire l'action énergique des instituteurs syndiqués. Plusieurs d'entre elles n'ont pas attendu notre invitation pour protester. Nous comptons sur l'unanimité des Bourses du Travail pour agir en faveur des instituteurs.*

*« L'émancipation sociale, les revendications de bien-être et de liberté qu'ont soumises à leur Patron-État les instituteurs nous sont aussi chères*

*que les nôtre. La solidarité nous fait un devoir de nous unir à eux pour qu'ils triomphent de l'arbitraire gouvernemental : nous n'y faillirons pas !*

*« Plus que jamais le Prolétariat manuel de l'industrie privée ne fera qu'un avec le Prolétariat de l'Enseignement, exploité par l'État et opprimé par ses représentants !*

*Pour le Comité de la Section des Bourses :*

*« Le Secrétaire : Georges Yvetot ».*

Au jour dit, le « délai de réflexion » expiré, le bureau du Syndicat du Rhône se rendit de nouveau à la Préfecture. Ce fut extrêmement bref. A la question : « Eh bien ! quitterez-vous la Bourse du Travail ? » Répondirent quatre « non » très secs. Alors je vais en informer M. le Ministre. Je n'ai plus rien à vous dire ». Et les syndiqués du Rhône restèrent à la Bourse du Travail.

Nous avons vu que le Syndicat de la Seine, sur la proposition de Marcel Cottet, devait à son tour demander son admission à la bourse du Travail de Paris. Il adressa donc au Préfet de la Seine une demande en bonne et due forme. Le haut fonctionnaire répondit par un refus. Le Conseil syndical décida d'en appeler à la Commission administrative de la bourse du Travail d'interjeter appel devant le Conseil municipal, enfin de protester par la voie de la presse contre l'arbitraire préfectoral, contre les affirmations mensongères du député Carnaud et d'éclairer ainsi l'opinion publique.

La Commission administrative informa le Syndicat de la Seine par une note explicite qu'elle l'admettait à siéger à la Bourse du Travail. En conséquence, le jeudi qui suivit, les délégués du Syndicat, accompagnés d'Alexandre Blanc, député du Vaucluse, se présentèrent à la Bourse pour y prendre possession du local qu'on leur avait attribué.

Ils trouvèrent porte close. Quand ils demandèrent au régisseur des explications sur cette façon de les accueillir, celui-ci se retrancha derrière l'ordre formel du Préfet.

Le camarade Voillot, secrétaire de la Commission administrative, vint joindre ses protestations à celles des instituteurs et lut au régisseur une déclaration dans laquelle il s'élevait contre les mesures arbitraires et illégales du Préfet et annonçait une réunion générale des Syndicats qui ferait droit au Syndicat de l'Enseignement et lui fournirait malgré toutes les oppositions officielles, un siège provisoire.

Puis, tous se rendirent au ministère de l'Intérieur. Clemenceau était absent. Il ne reçut que le lendemain la Commission administrative et que le surlendemain soir les délégués du Syndicats auxquels il n'accorderait audience qu'à titre individuel : réserve de pure forme, facilement acceptée. La délégation se composait de Nègre, secrétaire de la Fédération ; Cottet, secrétaire du Syndicat des Instituteurs de la Seine ; Désirat, secrétaire du Syndicat de l'Enseignement <sup>58</sup>, accompagnés d'Alexandre Blanc, député du Vaucluse ; de Voillot et de Mme Bernard, représentant la Bourse du Travail.

L'entretien dura plus de trois-quarts d'heure. Clemenceau prit un vif intérêt aux détails qui lui furent exposés par les instituteurs, mais parla peu. Au cours de la conversation, il présenta ses objections, dit son inquiétude de voir s'instaurer un régime de fonctionnaires irresponsables et surtout sa crainte de la grève.

Désirat lui expliqua la situation exacte du Syndicat de la Seine adhérent depuis décembre 1905 à l'Union des Syndicats et à qui le Préfet refuse... un local à la Bourse du Travail !

– C'est une situation que j'ignorais, dit le Ministre. Il faudra me répéter tout cela par écrit.

Il étudiera sérieusement le mémoire qui lui fourniront les instituteurs syndiqués : il y répondra par écrit, lui aussi. Il propose lui-même que les deux documents soient livrés à la publicité.

Mais sur l'objet proprement dit de la démarche, le vieux renard ne prend aucun engagement.

Cette entrevue est d'extrême importance en dépit de ses résultats négatifs. Malgré toute ses précautions, le Gouvernement n'en a pas moins reçu la délégation syndicale, a discuté avec elle et prolongé de son propre gré les négociations par un échange de documents écrits. En fait, bien qu'à son corps défendant, il vient de reconnaître le syndicalisme universitaire.

## Le Congrès de Nantes (28, 29 et 30 mars 1907)

---

<sup>58</sup> Il s'agit du Syndicat de Marie Bonneval, déjà signalé, fondé en 1872.

[Retour à la table des matières](#)

C'est la suite de ces événements que s'ouvrit à Nantes le deuxième Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs. Il se tint à la Bourse du Travail, rue de Flandre dans la même salle où dix ans plus tôt, Aristide Briand prêchait la révolution et la grève générale !

Le secrétaire du Syndicat de la Loire-Inférieure, Potiron, ouvrit la première séance en donnant la parole au camarade Blanchard, secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, qui assura les instituteurs de la sympathie ouvrière et leur dit qu'ils étaient chez eux, dans cette maison du prolétariat, en dépit du pouvoir qui prétendait leur en interdire l'accès. C'était la réplique qui s'imposait après les incidents du Rhône et de la Seine, le soufflet nécessaire sur la joue de l'ex-révolutionnaire Briand.

Le procès-verbal note qu'à ce moment arrivèrent dans la salle deux députés socialistes, Carlier, de Marseille, et Alexandre Blanc. Ils venaient apporter aux instituteurs syndiqués le salut du Parti socialiste unifié et les assurer de son appui dans les luttes parlementaires en perspective et devant l'opinion publique. Malgré la fameuse « Charte d'Amiens » encore toute récente qui avait proclamé l'indépendance absolue du syndicalisme à l'égard des partis politiques, la présence et la participation au Congrès des deux députés ne souleva aucune protestation. Les congressistes d'alors interprétaient avec une grande largeur d'esprit un texte qui ne condamnait que la subordination aux partis et non le simple contact ou la collaboration pour les fins déterminées. Le compte rendu dit, en effet : « des applaudissements unanimes montrent aux camarades Carlier et Blanc combien les syndiqués les remercient de leurs encouragements ».

Cependant, le Congrès montre plus de méfiance à l'égard de la presse : il en redoute non sans raison, les reportages tendancieux et mensongers. Elle ne sera pas admise. On lui fera parvenir un communiqué.

La vérification des mandats établit que douze syndicats sont représentés : Aube, Bouches-du-Rhône, Cher, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Morbihan, Nord, Rhône,

Seine. Mais certaines délégations sont nombreuses. Les auditeurs également : l'enthousiasme est grand.

Nègre donne lecture du rapport moral. En ces premières années de la Fédération, c'était un document assez court, un simple compte rendu de l'action menée et des événements vécus depuis le dernier congrès. On ne le discutait guère, on n'avait pas à le voter puisqu'il ne concernait que des faits révolus et n'engageait pas l'avenir. Tout le temps du congrès était donc consacré aux questions à l'ordre du jour.

La grande question qui s'y trouvait inscrite, celle qui passionnait d'avance tout le congrès ; c'était *l'adhésion à la Confédération Générale du Travail*.

Elle était rapportée par Charles Désirat, jeune instituteur parisien, plein de fougue et non dépourvu de talent. Son rapport et les commentaires qu'il y ajouta dans la discussion sont extrêmement intéressants. Approuvés à l'unanimité sur appel nominal, ils représentent bien l'opinion de la Fédération. Ils permettent donc de préciser exactement quelles conceptions celle-ci se faisait du syndicalisme.

En premier lieu, le rapport affirme la totale solidarité des instituteurs avec la classe ouvrière dont ils sont partie intégrante :

« D'ailleurs ne pas adhérer à la C.G.T. constituerait :

*« 1 – Un acte de duperie, parce qu'ils (les instituteurs) confirmeraient eux-mêmes la thèse employée par le Gouvernement pour entretenir l'antagonisme entre le salariat administratif et le salariat de l'industrie privée. Nous nous laisserions ainsi exclure volontairement du prolétariat, et notre isolement nous conduirait à la défaite ;*

*« 2 – Un acte d'ingratitude, puisque, lorsque les instituteurs ont été menacés par le Gouvernement, tous les syndicats ouvriers, les Bourses du Travail, les unions de Syndicats, la C.G.T. leur ont apporté leurs accompagnements, leur sympathie et leur appui moral. »*

D'autre part, si la Fédération adhère à la C.G.T., ce n'est pas pour s'y plier à une discipline aveugle et rigide. On ne connaissait pas en ces temps, de prurit d'obéissance passive qui devait tendre plus tard à « mécaniser » le syndicalisme. La Fédération n'entendait pas abdiquer son autonomie. Et, chose étrange, étant données les mœurs ac-



tuelles <sup>59</sup>, la C.G.T. de 1907 largement tolérante, déclarait par la voix de Griffuelhes, son secrétaire, que « les salariés... peuvent se confédérer en restant eux-mêmes, en n'abdiquant pas un iota de leurs conceptions particulières ». Et pourtant, elle était quelque peu révolutionnaire cette C.G.T.-là !

Une grave question se posait en effet : en cas de grève générale, déclenchée par la Confédération Générale du Travail, quel serait le devoir des instituteurs ? Pourraient-ils s'y soustraire ? Seraient-ils contraints d'y prendre part ? Sur ce point, les réponses étaient nettes et concordantes : Fédération et confédération s'accordaient pour dire que le devoir syndical des instituteurs, en cas de grève générale, était dans leurs classes, auprès des enfants des travailleurs. Désirat montre au Congrès qu'une grève d'instituteurs « serait ridicule, sans portée aucune », et lit un manifeste du syndicat morbihannais affiché aux frais de la Bourse du Travail de Lorient. « Ce texte, dit-il, quine laisse place à aucune équivoque, reflète exactement l'avis des dirigeants de la C.G.T. » Le voici :

*« En cas de grève générale, nous estimons que le plus grand service que nous puissions rendre à la classe ouvrière ne serait pas de descendre manifester dans la rue. La place des enfants n'est pas au milieu des mouvements ouvriers : ils constituent un danger pour les uns et pour les autres. Dans une période agitée comme celle-là, notre devoir impérieux serait d'être à notre poste, gardant les enfants pour les soustraire aux dangers de la rue, délivrant ainsi nos camarades d'une idée obsédante : l'insécurité de leurs enfants.*

*« Tel est l'avis même des membres de la C.G.T. et qu'exprimait, il y a quelque temps, l'un de ses membres les plus autorisés, le président du syndicat des typographes de Lyon, dans une conférence au cercle pédagogique du Rhône en déclarant qu'en cas de grève générale, les ouvriers – pères de familles pour la plupart – seraient reconnaissants aux instituteurs de garder leurs enfants. Cette opinion est aussi la nôtre et celle de tous les instituteurs consultés jusqu'à ce jour.*

---

<sup>59</sup> F. Bernard écrit en 1938 au moment de la bureaucratisation et de la caporalisation de la C.G.T. Les appareils syndicaux d'aujourd'hui sont aussi loin que ceux de 1938 de la conception de Griffuelhes et des autres pionniers du mouvement syndical, comme le montre l'étouffement des tendances à l'intérieur des syndicats ouvriers et le maintien dans la C.G.T. de la pratique des exclusions pour motifs politiques, absolument contraires pourtant à l'esprit et à la lettre des Statuts (affaire des métallos de Nantes en 1964).

*« Les instituteurs reconnaissent toutefois qu'en cas de grève générale et en dehors de leur classe, ils auront le devoir de prêter leur concours aux camarades ouvriers pour le triomphe de leurs revendications ».*

Un sceptique pourrait sourire et ne voir en cette déclaration qu'une sorte d'échappatoire assez puérile pour éviter les foudres du gouvernement, pour entraîner des troupes hésitantes dans l'antre de la C.G.T., pour donner, enfin, un apaisement à l'opinion publique. On ne peut nier que, dans une certaine mesure, elle offrait de tels avantages. Mais il est bon de répéter qu'elle correspondait exactement à l'opinion des militants qu'on ne pouvait soupçonner de pusillanimité et qui, depuis, par une sorte de contradiction avec leur pensée intime ou par suite d'une évolution de cette même pensée, non pas craint de « descendre dans la rue ». Même après la grève politique du 12 février 1934, il est de ces vieux militants qui ont conservé sur ce mode d'action la même attitude d'esprit. En 1907, en tout cas, elle était générale : de nombreux documents en font foi <sup>60</sup>.

D'ailleurs, l'acte de courage, si c'est de ça qu'il s'agit, ne consistait pas à se prononcer sur la participation éventuelle à une grève générale, alors bien problématique des syndicats ouvriers, mais dans l'adhésion même à la C.G.T. Cet acte, nous l'avons dit, le Congrès de Nantes le fit à l'unanimité et aux applaudissements enthousiastes de tous. Voici le texte voté :

*« Le Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs :  
 « Considérant que la C.G.T. est l'expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ;  
 « Qu'elle est actuellement le trait d'union indispensable entre toutes les organisations syndicales ;  
 « Qu'aucune organisation conscience de ses devoirs de solidarité ne doit rester en dehors de la C.G.T. ;  
 « Considérant, d'autre part, que les instituteurs salariés de l'État ont, comme tous les autres salariés, des revendications à présenter à leur employeur, l'État-Patron ; Qu'ils ne sauraient confirmer la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le prolétariat administratif et le prolétariat de l'industrie privée ;*

---

<sup>60</sup> Notamment toutes les déclarations de syndicats, au moment de leur entrée aux Bourses du Travail.

« *Qu'en adhérant à la C.G.T., ils accomplissent leur devoir de solidarité ouvrière et restent libre de leurs méthodes et de leur tactique ;*

« *Que les syndicats ouvriers ont, en toute occasion, appuyé et encouragé les revendications des salariés de l'État ;*

« *Considérant enfin que les Syndicats d'Instituteurs sont déjà rattachés à la C.G.T. par leur adhésion à leurs unions de syndicats ou Bourses du Travail ;*

« Déclare adhérer à la Confédération Générale du Travail ».

Le rapporteur général, Cren, a bien mis en évidence l'importance capitale du pacte, désormais conclu entre le prolétariat de l'école et celui de l'usine :

« Mais ce qui fait la force de ce Congrès, c'est que nous sommes sortis du milieu dans lequel se meut généralement l'instituteur : les quatre murs de la classe. Nous avons osé regarder au-dehors afin de nous rendre compte de ce qui se passe autour de nous ; L'acte capital que nous avons accompli et qui tiendra une grande place dans l'histoire du syndicalisme, c'est notre adhésion à la *Confédération Générale du Travail* ».

« Cependant, les Congressistes de Nantes ne voulaient pas se contenter d'une sorte de convention officielle entre états-majors d'organisations : pour établir véritablement le contact avec la base même de la classe ouvrière et prouver par le fait l'existence et la force des sympathies que celle-ci nourrissait pour les instituteurs syndiqués, ils inaugurèrent une tradition qui se perpétua de congrès en congrès, sauf exception de force majeure. Cette première manifestation de l'union désormais réalisée entre le prolétariat universitaire et le prolétariat industriel eut un succès considérable.

« Cinq cents personnes au moins se pressent dans la grande salle de la Bourse du Travail. Il y a là des institutrices et des instituteurs, des ouvriers, des employés de commerce, des douaniers, des inscrits maritimes, des dockers ; un véritable parterre non pas de rois, mais de plébéiens conscients à la fois de leurs devoirs et de leurs droits, soucieux de s'instruire, désireux de savoir ».

Le *Populaire de l'Ouest* du 30 mars en donne un compte rendu des plus élogieux.

On accueille par des applaudissements les deux députés venus au Congrès : Carlier et Alexandre Blanc ; le jeune parti socialiste, récemment unifié, ne s'était pas encore compromis avec le pouvoir ; il apparaissait comme mandataire politique des masses ouvrières ; il n'éveillait, en dépit de la Charte d'Amiens (si faussement interprétée depuis) aucune suspicion. Il parlait, il est vrai, le langage même du syndicalisme.

*« Maintenant c'est le camarade Désirat qui est à la tribune. Sans vouloir diminuer en rien le succès des précédents orateurs, nous sommes bien obligés de convenir que la conférence du délégué de la Seine fut le clou de cette très intéressante réunion.*

*« Désirat, jeune encore, est un orateur né, un dialecticien sévère et solide qui, sans rien sacrifier à l'élégance de la forme, énonce en un langage modéré des arguments, qui, visiblement, impressionnent un auditoire vite conquis ».*

En particulier, ses déclarations au sujet de la grève, loin de soulever des protestations, sont accueillies par des applaudissements. Fait significatif, car, en ce moment même, il y a dans la salle de nombreux dockers en grève. Désirat leur explique, et ils comprennent les raisons pour lesquelles les instituteurs syndiqués veulent réserver sur cette question leur liberté de décision. Le gouvernement feint de croire que les syndicalistes de l'enseignement veulent adhérer à la C.G.T. dans ce but de participer aux grèves ouvrières :

*« Avons-nous besoin de cela pour faire la grève ? Les exemples sont nombreux pour prouver que cette raison invoquée par le gouvernement, n'est qu'une diversion.*

*« Si les injustices des gouvernements les forçaient par hasard à en arriver là, les instituteurs feraient comme les autres travailleurs, ils iraient jusqu'au bout, même en faisant le grève.*

*« Mais d'ailleurs nous garderions plutôt les enfants chez nous que de les envoyer dans la rue, pour les livrer aux collisions et autres dangers habituels dans les jours de grève ». (Compte rendu de l'Action).*

L'orateur n'exclut donc pas absolument l'éventualité d'une cessation concertée du travail. Chose curieuse, il semble avoir vaguement pressenti le mouvement antifasciste de février 1934 : il rappelle, en effet, que les militants de la Fédération ont « demandé à M. Clemén-

ceau s'il trouverait mauvais de voir les instituteurs se mettre en grève *pour ne pas obéir aux ennemis de la République*, et que le président du Conseil, singulier embarrassé, « fit alors des réserves ! »

Si nous revenons au Congrès, nous constaterons que le travail corporatif n'y fut pas moins sérieux et riche en résultats. Dubillot (Loire-Inférieure) rapporta sur la question du Conseil des Maîtres. L'idée en était déjà ancienne : elle avait fait l'objet d'une discussion passionnée au Congrès de Lille en 1905 ; elle avait peu à peu fait sa place dans les cerveaux ; elle avait même gagné certains chefs. Des inspecteurs d'Académie n'avaient pas craint d'organiser eux-mêmes ces conseils dans leur département, dans doute dans l'intention de « canaliser le mouvement » et de réserver les « droits » de l'autorité c'est-à-dire des directeurs.

Après une discussion très animée, où le principe même de la direction fut nettement condamné, le Congrès vota les conclusions suivantes :

« Institution et constitution du Conseil des Maîtres : Un conseil des Maîtres devra être établi dans toutes les écoles à plusieurs classes. Il sera constitué par tous les maîtres attachés à l'école.

« *Attributions du Conseil des maîtres : les attributions du C.D.M. seront :*

« *1° En matière pédagogique :*

« *La répartition des élèves dans les différents cours de l'école et l'attribution de ces cours aux différents maîtres ;*

« *Le choix des livres à mettre en usage dans l'école ;*

« *L'élaboration pour chaque cours d'un emploi du temps modèle, à titre d'indication ;*

« *La répartition entre toutes les classes des crédits alloués par la commune pour la distribution des prix et les fournitures scolaires.*

« *2° En matière administrative :*

« *L'égalité répartition des avantages à l'école ;*

« *Il se prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient surgir concernant l'administration ou l'organisation pédagogique de l'école ;*

« *Il constituera le cas échéant, un Conseil de Discipline chargé de l'application des peines disciplinaires aux élèves coupables de fautes graves ».*

*En conséquence, on réclama, d'autre part, des modifications aux articles 23 et 24 de la loi du 30 octobre 1886, pour établir la substitution du Conseil des Maîtres à la « Direction » radicalement supprimée.*

Le rapport sur les « ingérences politiques » avait été confié à un camarade des Bouches-du-Rhône. Ripert, l'une des figures les plus énergiques et les plus belles du syndicalisme universitaire. Nous verrons à l'œuvre ce travailleur infatigable quand la Fédération lui aura confié ses destinées en plaçant son Conseil Fédéral à Marseille <sup>61</sup>. Le rapport Ripert constituait un travail des plus remarquables, tant par sa documentation que par la clarté de son exposition et l'originalité de ses conclusions. On pourra constater que celles-ci, peut-être trop audacieuses pour l'époque, attendent encore aujourd'hui leur réalisation.

L'essentiel des résolutions adoptées consiste en l'élaboration d'un statut nouveau à substituer à la loi de 1854, afin d'enlever au Préfet le droit de nomination des instituteurs et de le confier au recteur de chaque Académie le droit de proposition appartenant toujours aux Inspecteurs d'Académie. Il était prévu un Tableau d'avancement dressé par une « commission de classement » composée de l'inspecteur d'Académie, président, des inspecteurs primaires et d'autant de délégués du personnel que de membres de l'administration. Les promotions seraient basées exclusivement sur l'ancienneté, l'appréciation du « mérite » étant une source de fantaisie et d'arbitraire ; toutefois, une note de « démerite » était envisagée pour certains cas, graves autant qu'exceptionnels. Le tableau des postes présumés vacants devait être publié à l'époque des divers mouvements du personnel. À part ces moyens légaux d'aboutir à la suppression des ingérences politiques, on envisageait comme moyens « extra-légaux » l'engagement d'honneur pris par tous les syndiqués de ne jamais avoir recours à des hommes politiques « pour quelque motif professionnel que ce soit » et de refuser le poste d'un instituteur déplacé arbitrairement, à moins que le syndicat n'en décide autrement.

---

<sup>61</sup> A. Ripert était né en 1873 et sortait de l'École normale d'Aix-en-Provence. Ses deux années de secrétariat comptent puisqu'il assura l'adhésion de la Fédération à la C.G.T. Il devait mourir en février 1912 d'une congestion pulmonaire.

Sur le rapport de Deghilage (Nord), concernant la limitation légale de la journée de travail de l'instituteur, le Congrès émit le vœu que le Parlement votât au plus tôt le projet de loi suivant :

*« Les Instituteurs et Institutrices des écoles primaires élémentaires et maternelles ne peuvent être tenus de faire plus de trente heures de classe par semaine (soit au maximum six heures par jour). Pour ce service d'État, ils reçoivent des traitements et indemnités prévus à l'article 52 de la loi du 22 avril 1905. Pendant ces heures légales, la responsabilité de l'État est substituée à celle des maîtres et maîtresses. »*

Sur l'action à mener contre le projet de *statut des fonctionnaires*, annoncé par le gouvernement, Banette lit « un très important travail établi par le Syndicat du Rhône ». Le Congrès prend nettement position en votant l'ordre du jour déposé par Désirat :

Le Congrès,

« Considérant que le projet gouvernemental de statut des fonctionnaires revêt un caractère nettement réactionnaire puisqu'il retire aux salariés de l'État les quelques libertés dont ils jouissent à l'heure actuelle ;

« Considérant que ce projet met hors du droit commun un nombre considérable de citoyens ;

« Que les lois d'exception devraient à jamais être bannies de notre législation démocratique ;

« Repousse énergiquement le projet gouvernemental et affirme une fois de plus sa résolution de conquérir le bénéfice intégral de la loi de 1884 ».

Le camarade Yvetot, délégué de la C.G.T. vient à la séance de clôture remercier le Congrès d'avoir voté son adhésion à la centrale syndicale « et il insiste tout particulièrement sur l'autonomie dont nous jouissons au sein de la Confédération et sur la complète liberté qui y est laissée à chaque Fédération ».

*« Beau Congrès, plein d'entrain, écrit Louis Bouët<sup>62</sup> en dépit du nombre encore restreint de syndicats départementaux. Les militants se sé-*

---

<sup>62</sup> Trente ans de combats, monographie du Syndicat de Maine-et-Loire.

*parent enthousiastes, quoique s'attendant à une vive offensive gouvernementale en raison de cette adhésion et comme suite aux escarmouches des semaines précédentes ».*

*« Ce qui frappe encore dans ce Congrès, écrit Louis Cren dans son procès-verbal, c'est « la confiance avec laquelle l'avenir avait été envisagé ».*

*« Enthousiasme et confiance qui devraient être aussitôt mis à rude épreuve. »*

## La révocation de Nègre

[Retour à la table des matières](#)

Le mouvement d'émancipation ne concernait pas, comme on l'a vu, les seuls instituteurs, mais s'étendait à tous les fonctionnaires. Conscients de leur solidarité, ces derniers avaient fondé un « Comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'État des départements, et des communes ». Ce Comité comprenait, outre les maîtres primaires, les maîtres répétiteurs, les agents et sous-agents des Postes, l'association des jeunes facteurs, les agents des douanes, les fédérations des travailleurs municipaux, des tabacs, des allumettiers, les travailleurs de la marine, les gardiens de prison, les monnaies et médailles, le syndicat du Mont-de-Piété. Masse énorme de fonctionnaires, menacée dans ses droits syndicaux par le projet de statut annoncé par le gouvernement.

Ce Comité Central, déjà vieux de plus d'un an et bien entraîné dans l'action, résolut de frapper l'opinion publique par une *Lettre ouverte à M. Clemenceau*, qu'il fit afficher à Paris et dans de nombreuses villes de France. Cette lettre se proposait d'expliquer pourquoi les fonctionnaires refusaient le statut et réclamaient le droit commun et, en même temps, de réfuter les arguments qu'invoquait le président du Conseil.

En voici les principaux passages :

*« ... Vous nous parlez politique, raison d'État, Monsieur le président du Conseil ! Nous vous parlons industrie. Pour nous, l'État est un patron comme un autre. Il doit y avoir entre nous et lui un simple échange de service et rien de plus. Il nous paye un salaire, nous lui vendons notre travail,*



*mais nous voulons garder notre liberté, notre indépendance, rester maîtres de notre force de travail, notre unique, notre seule propriété.*

*« Jamais gouvernement a-t-il demandé aux propriétaires fonciers d'aliéner leurs biens, aux industries d'aliéner leur outillage ? Non. Jamais on n'a exigé d'eux ce sacrifice à la collectivité.*

*« Mais avec nous, avec les faibles, avec ceux dont on a voulu faire des courtiers électoraux, on procède autrement ».*

*« Monsieur le président du Conseil, votre contrat n'est qu'une spoliation systématique, puisqu'il implique notre déchéance économique et morale, notre asservissement !*

*« Dans l'Antiquité, l'esclave était rivé pour ainsi dire à la meule de son maître. Aujourd'hui, sous prétexte que l'État s'est fait industriel, vous prétendez nous river à la machinerie de l'État.*

*« La puissance patronale se double ici de la puissance politique et coercitive. L'arbitraire de l'État s'ajoute au privilège du patron. On nous menace non seulement de révocation, de renvoi, mais on veut encore nous infliger des amendes et de la prison.*

*« Quelle ironie ! L'État devient de plus en plus implacable, sa tyrannie devient de plus en plus implacable, sa tyrannie devient de plus en plus odieuse et on nous parle tous les jours de progrès !*

*« Défenseur du capital et des privilèges, vous nous interdisez l'accès des Bourses du Travail, parce que les travailleurs y discutent les conditions de l'organisation sociale.*

*« Mais c'est leur droit et c'est aussi le nôtre...*

*« Le prolétariat de l'État, des départements, des communes, a conscience qu'en revendiquant le droit d'exercer les prérogatives syndicales au même titre que les travailleurs de l'industrie privée, il tend à substituer à l'anarchie administrative actuelle une organisation plus rationnelle et plus parfaite des services publics, et qu'il défend en même temps les intérêts de la production.*

*« Pour nous, le travail est chose sacrée, nous refusons de la prostituer à la raison d'État.*

*« Monsieur le Président du Conseil, dans un de vos discours, prononcé au Sénat, le 17 novembre 1903, vous disiez :*

*« L'État a une longue histoire toute de meurtre et de sang. Tous les crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, les manquements à la foi jurée, les bûchers, tout a été justifié par l'intérêt de l'État. L'État a une longue histoire, elle est toute de sang ».*

*« Vous le savez mieux que personne : l'essence de l'État est immuable !*

*« Quant à nous, travailleurs, nous lutterons contre le « Moloch insatiable », contre le monstre tyrannique et sanguinaire ». Nous lutterons pour le droit qui est l'attribut essentiel de la personnalité humaine.*

« LE COMITÉ CENTRAL »

Dès le 5 avril, le conseil des ministres arrêta les mesures à prendre contre les fonctionnaires qui avaient signé cette affiche, ou, plus exactement, contre certains d'entre eux.

C'est ainsi que Nègre fut convoqué le 6 au Ministère de l'Instruction publique. Mais le Comité Central, réuni la veille au soir, avait éventé la tactique ministérielle d'isoler quelques personnalités afin de les mieux frapper et d'intimider les autres. Il décida de faire accompagner le secrétaire des instituteurs d'une délégation.

Comme il fallait s'y attendre, Briand ne voulut pas recevoir ces délégués, mais il les sentait là et comprenait que sa manœuvre était déjouée. Assi, la conversation qu'il eut avec Nègre fut-elle extrêmement laconique :

Assumez-vous la responsabilité de l'affiche intitulée : « *Lettre ouverte à M. Clemenceau,* »

Conformément au mandat reçu du Comité, Nègre répondit : « *Je l'assume pour ma part et en qualité de mandataire de mon organisation* ».

*« Dans ces conditions, reprit le Ministre, je n'ai plus rien à vous demander ».*

Pas d'explications, pas de questions : l'entrevue est terminée !

La délégation résolut d'aller trouver Clemenceau et déposa une demande d'audience. Un huissier vint répondre que M. le Président se réservait de convoquer à son heure les fonctionnaires de son administration. Aussitôt, changeant de tactique, Nègre et Désirat rédigent une nouvelle demande d'audience en leurs qualités d'auteurs et de signataires du mémoire relis depuis trois semaines à Son Excellence, qui leur avait promis une réponse. Le même huissier vint informer MM.

Nègre et Désirat qu'ils recevraient *dans la journée même*, et par les soins du Président du Conseil, la réponse à leur mémoire.

Le matin du 6, l'Agence Havas publiait la réponse de Clemenceau, mais les destinataires le 7, ne l'avaient pas encore reçue. Telle était alors la délicatesse du « Tigre ». En revanche, il s'arrangeait pour solliciter les défections parmi les signataires de l'affiche. Il reçut ainsi les gardiens de prison et les employés du Ministère (sans doute les avait-il convoqués) qui venaient protester de leur fidélité et lui fournir la matière de beaux communiqués à la presse.

Cependant, Nègre et Désirat ne recevaient toujours pas la réponse de Clemenceau. Ils en connaissaient pourtant la teneur, grâce à l'agence Havas. Le document ministériel est d'une indigence lamentable : il adresse une fois de plus les arguments usés jusqu'à la corde qui traînaient depuis des années dans la presse antisindicaliste.

Désirat, d'une plume frondeuse et fort impertinente, ne craignit pas de répondre à cette réponse par la voie de l'*Humanité*. Qu'on en juge par ce début :

« Monsieur le Ministre,

« J'avais le vif désir de vous répondre personnellement sur votre lettre relative aux syndicats d'instituteurs. Mais puisque vous avez bien voulu inaugurer à mon égard un nouveau mode de correspondance par la presse permettez que, fonctionnaire soumis, je vous témoigne ma déférence en employant le même système que vous ».

Et par cette fin :

*« Certain que, suivant la promesse que vous nous avez faite lors de notre entrevue, vous ne saurez être gêné par la discussion publique, j'attends malgré tout avec confiance votre réponse, et vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir mes civilités.*

*Ch. Désirat, 55, rue Doudeauville ».*

Cette façon cavalière de traiter un ministre autoritaire et brutal comme Clemenceau, venant d'un tout jeune instituteur à peine titularisé, devait, semble-t-il détourner un peu la mauvaise humeur gouvernementale qui se concentrait sur quelques-uns seulement des signataires de l'affiche. Il n'en fut rien. Le ministère avait son plan et n'en démordait point.

C'est ainsi que le demi-ministre Simyan, sous-secrétaire d'État aux Postes de Télégraphes, faisait le même jour appeler successivement Grangier, des sous-agents ; Simonnet, des jeunes facteurs ; Clavier, Amalric et Quilici des agents. À tous il posa la même question. « Êtes-vous auteur de l'affiche ? En prenez-vous la responsabilité ? Et, tous, conformément au mandat du Comité Central, firent la même réponse que Nègre à Briand. Bientôt on apprenait que des poursuites administratives allaient être engagées contre ces camarades de l'enseignement et des P.T.T. : mais contre eux seuls, bien que d'autres comme ceux des travailleurs municipaux, également interrogés, eussent fait les mêmes réponses. M. Clemenceau se connaissait : il était bien le ministre de l'« incohérence ».

Aussi les organisations des P.T.T. et la Fédération des Syndicats d'Instituteurs eurent-elles beau se solidariser avec leurs mandataires et réclamer pour elles toute la responsabilité de l'affiche, le ministre ne

broncha pas. Désirat ayant publié une nouvelle lettre impertinente à Clemenceau c'est à peine qu'il fut question de lui en demander compte.

Ouvrons une parenthèse. On ne comprendrait pas l'attitude de ce ministère des repentis (Clemenceau, Briand, Viviani, Barthou) sans replacer le mouvement syndical des fonctionnaires dans le cadre des événements contemporains. La bourgeoisie a peur. D'une part la « réaction » cléricale n'a pas désarmé devant la loi de séparation ; les perquisitions chez Monsignore Montagnini, nonce du pape, ont révélé de graves infractions à la loi, une sorte de complot mené par la curie romaine. Le nonce est expulsé. D'autre part l'agitation sociale est considérable : les grèves sont de plus en plus nombreuses et s'étendent à des corporations entières ; dockers de Nantes, alimentation parisienne, coiffeurs, etc. Le mouvement antimilitariste s'amplifie. Le 1er mai qui s'approche emplit d'épouvante les « bons citoyens ». Clemenceau semble débordé. Il frappe à droite et à gauche, « à gauche surtout », remarque Marcel Sembat. Il fait arrêter arbitrairement les militants de la C.G.T. Yvetot à Nantes et Marck à Paris. Il inaugure à la veille du 1er mai le système des arrestations préventives que saura si bien reprendre Tardieu : Bousquet, Lévy. Delalé sont envoyés en prison. Une affiche flamboie sur les murs de Paris :

## AUX SOLDATS

*« L'agitation créée dans les milieux ouvriers par l'approche du premier mai va déterminer une fois de plus votre intervention.*

*« Sachant que la révolte est justifiée par les abus que commet la classe bourgeoise, les hommes au gros ventre prennent peur de ce mouvement.*

*« Ces gens courageux, héroïques, pour se mettre à l'abri du danger qui va sans cesse menaçant, se placent sous la sauvegarde de vos baïonnettes.*

*« Ces pleutres veulent faire de vous leurs chiens de garde !*

*« Accepterez-vous de rôle ?*

*« Vous, travailleurs de l'usine ou de la terre, consentirez-vous à devenir les défenseurs de deux qui prennent votre liberté aujourd'hui et qui demain prendront le fruit de votre labeur ?*

*« Actuellement, par l'arbitraire de nos dirigeants, la lutte des travailleurs se dessine, la révolte gronde, une effervescence règne, faisant pré-*

*sumer que peut-être demain sera le jour de la grande grève générale prélude de la Révolution.*

*« Si ce jour-là arrive, camarades, pas d'hésitation : la société n'existant que par vous, vous nous aiderez à la démolir. En imitant les cléricaux, vous refuserez d'obéir aux ordres qui vous seront donnés ; s'il le faut, soyez plus énergiques, démontrez par un geste résolu que vous savez n'obéir qu'à votre conscience.*

*« Vous qui êtes opprimés à la caserne et qui le serez demain à l'usine, profitez des circonstances pour rentrer au rang des révoltés et prendre part avec nous au combat contre les parasites et les fripons.*

*« Nous espérons, camarades, que vous comprendrez le ridicule et le caractère dangereux du rôle que veulent vous faire jouer les gouvernants et nous vous crions, si l'on vous fait intervenir dans les grèves :*

*« Camarades, pas d'hésitation !*

*« Crosse en l'air et rompez les rangs ! »*

Clemenceau jette en prison sept des signataires et fait rechercher les autres. Mais voilà que la révolte gronde dans le Midi, non plus chez les ouvriers, depuis longtemps déjà rompus aux luttes sociales, mais chez les paysans, chez les vigneron. Des meetings monstres réunissent à Béziers, à Narbonne, des foules de cent, cent cinquante, deux cent mille manifestants. L'un de ces paysans. Marcellin Albert, jouit d'une popularité formidable et semble capable d'entraîner ces masses à la révolte armée. Les timorés redoutent une scission de la France du Midi ! Un peu plus tard, en juin, 700 000 cultivateurs accouraient à Montpellier à la voix de Marcellin, le « Rédempteur », le « Roi des Gueux », qui leur fit approuver la double grève des impôts et des municipalités. A Perpignan, les manifestants incendièrent la Préfecture. Le 21 juin, trois cents soldats du 17<sup>e</sup> de ligne, cantonnés à Agde, se mutinèrent et pillèrent une poudrière. Clemenceau, par la ruse et par la force, voulut avoir raison de cette agitation menaçante. Il sut compromettre et circonvenir Marcellin Albert, corrompre ou intimider les maires démissionnaires. Le 9<sup>e</sup> cuirassiers chargea la foule, sabre au clair, à Narbonne, et l'infanterie la fusilla. Les soldats du 17<sup>e</sup>, après une magnifique résistance, se rendirent et furent exilés dans le Sud Tunisien.

Le rappel de ces multiples préoccupations gouvernementales, la reconstitution de cette atmosphère, aideront à comprendre pourquoi le ministère Clemenceau attachait tant d'importance à la lutte bien anodine des fonctionnaires du Comité Central. On a voulu croire que le

Président du Conseil en faisait une affaire personnelle et fut irrité des citations de lèse-Clemenceau, forme républicaine du lèse-majesté. Ce serait peu conforme au caractère du « Tigre » fait surtout de cynisme et de désinvolture. L'affiche du Comité Central, l'affiche aux soldats, les grèves, les manifestations de tout ordre, formaient pour lui dont on ne pouvait rien dissocier.

Et les poursuites commencèrent.

Le 15 avril, Nègre recevait de l'inspecteur Baudrillard l'avis de sa traduction devant le Conseil départemental :

« Monsieur,

« Par un mémoire de Monsieur le Directeur de l'enseignement, en date du 12 avril dernier, vous êtes déféré en Conseil Départemental en vue de l'application de la peine de la révocation, conformément à l'article 31 de la loi du 30 octobre 1886. Les faits articulés sont les suivants :

« 1° Adhésion à la Confédération Générale du Travail de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs dont vous êtes le secrétaire général et au nom de laquelle vous avez parlé et agi en toute circonstance.

« 2° Lettre ouverte à M. Clemenceau Président du Conseil des Ministres, signée par la même Fédération.

« En qualité de rapporteur de cette affaire, je vous prie de bien vouloir passer à mon bureau le mardi 16 courant, à cinq heures et demie du soir.

« Veuillez, etc... »

L'adhésion à la C.G.T. invoquée comme motif de révocation ! Or, elle ne devait s'effectuer que bien plus tard : ce n'était encore qu'une intention.

À la nouvelle des poursuites, certaines défections se produisirent parmi les signataires, notamment les employés des lycées, l'Association professionnelle des instituteurs et des employés du Mont-de-Piété dont le secrétaire, un monsieur Laignier, écrivit à Clemenceau que son groupement n'avait adhéré au Comité Central « Que pour l'appui financier qu'il en recevait ! » (*Petit Parisien* 10 avril).

Dans le personnel enseignant, la solidarité ne se montra pas toujours très vive : des amicales crurent devoir protester de leur innocence. Une conseillère départementale, Mme Bernard, directrice d'école à Paris, donne à un rédacteur de l'Agence Fournier l'édifiante interview qu'on va lire, qui parut dans la Petite République du 11 avril et ne fut pas démentie :

*« Considérez-vous que le cas de M. Nègre soit grave ?*

*« – Oui, très grave si l'on envisage l'avenir, beaucoup moins grave, si l'on ne considère que le présent. La place des Instituteurs publics n'est pas à la Bourse du Travail... Mais ne nous arrêtons qu'au présent. Bien qu'il ait observé une attitude blâmable, M. Nègre n'est pas aussi coupable qu'on pourrait le croire. Je le tiens plutôt pour un instrument que pour un instigateur. Mis en relief par sa qualité de secrétaire, engagé par des collègues peu généreux aujourd'hui, notre collègue voit à l'heure actuelle tomber sur sa tête les foudres de ses chefs. Les collègues dont je parlais, se dissimulent aujourd'hui dans la coulisse ; je dénoncerai leur attitude au Conseil départemental. Une punition doit être infligée à M. Nègre ; il conviendrait pourtant de lui reconnaître le bénéfice de quelques circonstances atténuantes, car je en crois pas que son initiative ait été déterminante ».*

Même chez les syndicalistes de la revue (Roussel, Glay ou Murgier), on ne trouve pas, tant s'en faut, l'élan de solidarité agissante qu'imposaient les circonstances. Glay, qui rédige à lui seul, désormais, le « mouvement syndical » dans la revue, n'y dit rien du Congrès de Nantes, rien des poursuites annoncées et ne commence à prendre position que lorsque le C.D. dont il fait partie est appelé à se prononcer. Il se détache chaque jour un peu plus de la fédération et réserve aux Amicales son temps, sa puissance de travail (qui est grande) et son talent de polémiste. Il ne fit rien des poursuites consécutives à l'affiche du Comité Central. Il réalise le tour de force de faire un compte rendu détaillé de la séance du Conseil départemental du 25 avril et de relater l'acquittement de Nègre sans nommer celui-ci ! Le 12 mai, c'est Murgier qui ose écrire ces lignes vraiment bien opportunes :

*« Entre la course folle à laquelle te conviaient les Francs-Tireurs et la marche en arrière où veulent, camarade, t'entraîner les Réacteurs il y a place pour l'allure modérée, mais toujours soutenue, vers le progrès.*

*« Le progrès, c'est le Syndicalisme, mais le Syndicalisme chez nous, entre nous, instituteurs. »*

Au moment où le pauvre « Bûcheron », jusqu'ici mieux inspiré, rédigeait cet appel au lâchage, Jaurès, à la Chambre, clouait au pilori les ministres renégats et mettait au service des fonctionnaires révo-



qués son généreux cœur et son immense talent (*Humanité*, 12 mai 1907)

D'ailleurs, l'équipe de la *Revue* s'oriente délibérément vers les Amicales ; le même Murgier ne craint pas d'affirmer que c'est à elles, dans leur Congrès de Clermont, « qu'il appartiendra de marquer les étapes successives du syndicalisme » (*Revue*, 5 mai).

Il ne faut donc pas s'étonner que la Fédération des Amicales, dont les dirigeants n'avaient alors (et ensuite ?) rien de syndicaliste, se soit peu soucié de la révocation de Nègre. Le 4 mai, c'est-à-dire au moment où le sort de leur camarade se débattait au Parlement. Célestin Michel, président des Amicales, envoyait aux membres de la Commission permanente une circulaire où il proposait d'inviter au Congrès de Clermont le président du Conseil et le ministre de l'Instruction Publique. Le document s'aggravait ainsi :

*« Accomplie en ce moment, cette démarche bien que conforme à la tradition, aura pour « effet de dégager la fédération des Amicales de toute solidarité avec d'autres groupements <sup>63</sup> »*

Heureusement, la grande majorité de la fédération syndicale, toutes les sections de province, secondèrent vigoureusement le secrétaire général. Le Conseil Fédéral s'était naturellement solidarisé. Désirat fit mieux : il revendiqua hautement sa part de responsabilité dans une lettre au directeur de l'enseignement :

*« Paris, 17 avril 1907.*

*« Monsieur le directeur,*

*« Je prends connaissance à l'instant des chefs d'accusation pour lesquels mon excellent camarade est Nègre est incriminé.*

*« Le premier fait qui lui est reproché ne saurait pourtant entrer en ligne de compte. L'adhésion de la Fédération des Syndicats d'Instituteurs à la Confédération Générale du Travail a été votée sur mon rapport. Le camarade Nègre qui, au Congrès de Nantes, n'était délégué d'aucun syndicat, n'a même pas eu à se prononcer sur la question. Pourquoi l'attaquer alors sur ce sujet ?*

---

<sup>63</sup> Cité par J. Cambier dans sa lettre de démission à Michel (*Revue*, 8 mai 1907).

*« J'aime, pour ma part, les situations nettes ; je prends donc l'entière responsabilité du rapport sur l'adhésion à la C.G.T., mais j'ajoute que sont également responsables tous les délégués du Congrès de Nantes, ainsi que les syndicats qui les avaient mandatés.*

*« Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.*

*Charles Desirat »*

Le 15 avril, un grand meeting réunissait à Paris, au Tivoli-Vaux-Hall, près de trois mille travailleurs et fonctionnaires de l'État. On remarquait sur la tribune un grand nombre de facteurs en uniforme. Un grand nombre d'orateurs appartenant aux diverses organisations y prirent la parole pour assurer les fonctionnaires de l'appui de leurs groupements. On entendit ainsi le secrétaire des allumettiers flétrir avec vigueur et non sans talent l'attitude de Clemenceau. Il devait faire du chemin depuis et se rapprocher notablement de sa cible de ce jour : il se nommait Léon Jouhaux <sup>64</sup>.

Dejeante et Renaudel parlèrent au nom du Parti socialiste unifié. Renaudel aussi fut bien sévère sur ce Clemenceau qu'il devait tant admirer pendant la guerre :

*« Il triomphe aujourd'hui ; demain, c'est le prolétariat tout entier, c'est l'opinion publique dont il est justiciable qui lui montreront la tristesse de son acte et l'interpelleront ainsi : accusé Clemenceau, qu'avez-vous à répondre ? » (Humanité, 16 avril 1907).*

Malgré tout, le gouvernement se sentait soutenu par la bourgeoisie épouvantée de l'« anarchie menaçante », poussée par la « presse infâme » à jamais stigmatisée par Zola. Il était, il faut le reconnaître, et

---

<sup>64</sup> Léon Jouhaux (1870-1954) était à cette époque secrétaire des Allumettiers et de la Fédération des Travailleurs de l'État. Secrétaire général de la C.G.T. il devait se rallier en 1914 à l'Union sacrée et accepter des fonctions officielles. Vice-président de l'Internationale syndicale d'Amsterdam après guerre, secrétaire général de la C.G.T. après la scission de 1921, il demeura à la tête de la C.G.T. réunifiée en 1936. Déporté pendant la deuxième guerre mondiale, il devient vice-président de la Fédération syndicale mondiale et redevient secrétaire général de la C.G.T. en 1945. En 1974, il prend la tête des syndicats scissionnistes et devient secrétaire général de la C.G.T.-F.O.

malgré les prédictions de Renaudel, absolument sûr de l'opinion publique. Aussi, la « guillotine sèche » commença-t-elle à fonctionner.

Le 20 avril, les agents des postes, Clavier, Amalric et Quilci comparaissaient devant le Conseil de discipline des P.T.T. La belle défense de leur avocat, Me Thibault, ne pouvait en aucune façon influencer le jugement des chefs hiérarchiques qui, visiblement, condamnaient par ordre. Par 7 voix contre 2 (les représentants du personnel), les trois révocations furent prononcées.

La réunion du Conseil Départemental avait été fixée au 25. On peut se demander si le gouvernement, redoutant l'acquiescement de Nègre, n'avait pas escompté l'effet moral de la condamnation des postiers obtenue dès le 20 avril. Le Conseil Départemental de la Seine comprenait en effet 14 représentants du personnel dont 7 membres de la fédération : comment se prononcera-t-il ?

Par contre, M. Baudrillard, inspecteur primaire, refusait à Nègre, l'assistance d'un avocat. Nègre en appela au ministre, qui, on le conçoit, ne se pressa pas de répondre. Quand il daigna le faire, ce fut en retard : il remit au Préfet le soin de trancher ma question. Elle la fut en effet à la séance du C.D. où fut « jugé » le secrétaire général de la Fédération. Ici, nous pouvons nous en remettre au compte rendu de l'« *Humanité*, évidemment rédigé par un de nos camarades, probablement par un des « juges » :

## **AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*« Le Conseil Départemental de la Seine s'est prononcé hier sur la plainte de M. de Selves, agissant au nom du gouvernement, contre le camarade Nègre.*

*« L'inculpé aurait-il un avocat ? Telle fut la première question. Le Préfet de la Seine prit une attitude nettement agressive à la demande qui fut formulée par les conseillers départementaux, au sujet de la défense que devait présenter notre ami Révelin.*

*« Le rapporteur, M. Baudrillard, lut alors son long mémoire d'après lequel Nègre est accusé : 1° d'avoir adhéré à la C.G.T. ; 2° d'avoir signé l'affiche à Clemenceau.*

### *On introduit Nègre*

*« Immédiatement après cette lecture, le Préfet fit introduire Nègre, mais notre ami, avant d'engager le débat sur le fond, déclara au préfet qu'il ne lui était pas possible de répondre aux questions qui lui seraient posées, tant qu'il n'aurait pas un défenseur à ses côtés. Il expliqua que le ministre consulté s'en était remis à l'avis du Conseil départemental et il demanda cet avis.*

*« Le Préfet répondit qu'il prenait sur lui la responsabilité du refus d'assistance par un avocat, ce qui décida Nègre à faire défaut.*

### *Le réquisitoire du Préfet*

*« M. de Selves ouvrit un énorme dossier où était consigné tout un choix d'articles de la Voix du Peuple, d'ordres du jour de la Confédération, de citations du Manuel du soldat : il fit un portrait peu flatteur de Bousquet ; il présenta à sa manière ce qu'il entend par action directe et sabotage, puis, dans une période oratoire très vive, il engagea les membres du Conseil à rayer Nègre des cadres de l'Enseignement.*

*« À ce moment, M. Pierre Morel, délégué du Conseil Municipal, présenta une défense habile des faits reprochés à Nègre ; tout en regrettant l'entrée des instituteurs dans les Bourses du Travail, il montra que la Confédération n'était pas illégale ; les syndicats d'instituteurs, en y adhérant avaient usé de leurs droits jusqu'à leur extrême limite. Quant à l'affiche, M. Morel montra qu'elle n'offrait aucun caractère d'injure ou de calomnie et il conclut en rejetant la révocation.*

### *Les raisons des instituteurs*

*« Les délégués élus des instituteurs montrèrent à leur tour les vraies raisons des syndicalistes : le mécontentement du personnel devant le déve-*

*loppement étrange du favoritisme et du népotisme ; la révolte des fonctionnaires devant l'arbitraire administratif et devant la prétention gouvernementale de limiter les libertés corporatives du prolétariat administratif.*

### *Le verdict*

*« ... Le préfet mit aux voix la proposition sur la révocation. L'urne circula. Le dépouillement se fit dans le plus grand silence ; le résultat fut proclamé : quinze voix se prononcèrent contre la révocation : dix voix pour ; en outre, un bulletin blanc complétait les vingt-six suffrages exprimés. » (Humanité, 26 avril 1907) <sup>65</sup>.*

Le même jour, Grangier, des sous-agents, et Simonnet, des jeunes facteurs, comparaissaient devant leur conseil de discipline. Malgré la défense de Me Wilm, ils furent tous deux proposés pour la révocation.

Tel était donc le tableau de chasse : un instituteur et cinq portiers jugés par leurs conseils de discipline, l'un acquitté, les autres condamnés. Qu'allait faire le gouvernement ? Un Conseil des Ministres eut lieu le 29. À ce sujet, l'Agence Fournier publia une note d'allure officieuse informant que les ministres avaient longuement discuté de l'affaire Nègre ; que M. Viviani, après quelques observations, s'était

---

<sup>65</sup> Voici le texte de l'arrêt du Conseil Départemental :

Le Conseil Départemental,  
 Considérant que l'existence de la C.G.T. n'a pas été déclarée illégale par le gouvernement,  
 Que les syndicats de fonctionnaires n'ont pas été formellement interdits par le pouvoir exécutif,  
 Que M. Nègre n'a reçu à aucun moment de l'Administration ni invitation ni ordre de retirer son adhésion à la C.G.T.  
 Que la « lettre ouverte à M. Clemenceau » ne revêt dans aucun de ses termes un caractère outrageant ou injurieux,  
 Le Conseil,  
 Tout en protestant contre l'adhésion de la Fédération à la C.G.T., dont les principes actuels tendent à rien de moins que la destruction de l'ordre social,  
 Déclare qu'il n'y a pas d'insubordination de la part de ce fonctionnaire, qu'il ne peut donc rendre responsable personnellement M. Nègre qui n'a agi que comme délégué de groupements autorisés ; ou, tout au moins tolérés par le gouvernement.  
 Et délibère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à M. Nègre la peine de la révocation. (Humanité, 27 avril 1907)

incliné ; que M. Briand « confirmerait très certainement la décision de M. Selves ».

Ce dernier n'avait pas attendu l'invitation : il connaissait le désir du Ministre et le partageait ; dès le 27, il prit contre Nègre un arrêté de révocation qui est un monument de cynisme administratif. On remarquera ce savoureux : Vu l'avis motivé... que nous soulignons. Le document est important en ce qu'il constitue un précédent en jurisprudence. Jamais jusqu'ici on n'avait admis que le préfet pût passer outre à l'avis du Conseil Départemental. Dans le seul cas qui s'était présenté, l'arrêté avait dû être rapporté <sup>66</sup>.

## L'ARRÊTÉ DE RÉVOCATION

*« Le Préfet de la Seine,*

*« Vu la loi du 30 octobre 1886, ensemble le décret du 4 décembre de la même année.*

*« Vu le mémoire en date du 12 avril 1907, par lequel l'inspecteur d'Académie, Directeur de l'enseignement primaire de la Seine, a demandé au Conseil Départemental son avis sur la peine de la révocation à M. Nègre, instituteur adjoint à l'école publique de l'impasse des Bourdonnais ;*

*« Vu l'avis motivé amis par le Conseil Départemental dans sa séance du 25 avril 1907 ;*

*« Sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, Directeur de l'Enseignement primaire de la Seine ;*

*« Considérant que M. Nègre, instituteur public, en exerçant les fonctions de secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs, qui a publiquement déclaré adhérer à la Confédération Générale du Travail, et en donnant son adhésion à la « Lettre ouverte à M. Clemenceau, président du Conseil des ministres », document affiché sur les murs de Paris, a gravement manqué à ses devoirs et s'est rendu inapte à l'exercice des fonctions qui lui avaient été confiées,*

*« Arrête ;*

*« Article premier. – M. Nègre (Marie-Auguste), instituteur-adjoint à l'école publique de l'impasse des Bourdonnais (premier arrondissement), est révoqué de ses fonctions.*

*« Art. 2. – Le secrétaire général de la préfecture et l'inspecteur d'Académie, directeurs de l'enseignement primaire de la Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

<sup>66</sup> Affaire Tardival. Loire-Inférieure 1904.

*« Paris, le 27 avril 1907  
« De Selves ».*

La révocation de Nègre eut un retentissement considérable dans le pays. Le Parti socialiste et l'*Humanité* menaient une campagne acharnée contre le gouvernement. Le parti radical était fort embarrassé : il intervenait, sans succès, auprès de Briand, pour qu'on le débarrassât de ces affaires de révocations. La C.G.T. continuait son agitation en faveur des fonctionnaires qu'elle desservait plutôt devant l'opinion publique, ignorante et toujours trompée par la presse.

Cette affaire assez mince de petit maître d'école révoqué, devait cependant passionner le pays tout entier, car elle était devenue pour ainsi dire le champ clos où venaient se mesurer les parties. De longs débats parlementaires occupèrent la tribune et remplirent les journaux pendant plusieurs semaines (séances du 7 au 14 mai, à la Chambre). L'humble instituteur Nègre, entre les fortes personnalités qui s'affrontèrent à son propos, symbolisait alors le droit syndical des fonctionnaires, et même le Droit tout court, la justice que foulait aux pieds partis et ministres parjures.

Ce fut aussi l'occasion du grand reniement d'Aristide Briand. « Il a un grand air d'assurance, écrit l'*Humanité* (8 mai). Manifestement, ses hésitations ont pris fin. Il était à un tourbant et il a tourné... Et c'est avec tristesse, avec amertume, avec une obscure colère que ses amis politiques constatent que désormais ils devront le traiter en adversaire ». Ce fut aussi le premier pas en arrière de Clemenceau et le lamentable renoncement du parti radical, à peine arrivé au pouvoir et déjà désarmé. Jaurès note ainsi ses impressions : « *Il m'a paru que M. Clemenceau, quand il quittait la salle des séances, était sombre. Il mesurait dans doute la profondeur de l'abîme où il a été jeté par son étourderie, par peur aveugle du socialisme et par le coup d'aventure de son ministre de l'Instruction Publique cherchant à racheter en une fois, auprès des conservateurs étonnés et méprisants, un passé révolutionnaire qui lui semble maintenant trop lourd* ». (*Humanité*, 8 mai).

Francis de Pressensé exécute d'une plume vengeresse le ministère des transfuges et la majorité radicale : « ... quel que soit le sentiment des hommes et des partis sur le fond des *questions en litige, il semblait que tous les esprits probes – ou propres – dussent ressentir*

*quelque dégoût ou quelque malaise devant ces écœurantes palinodies d'un Clemenceau s'attachant sur ses vieux jours à restaurer le principe d'autorité et d'un Briand s'acharnant sur les dupes naïves de ses prédications de grèves générale ou de syndicalisme. Quelque politique que l'on soutienne, on pouvait croire qu'il est plus hygiénique et plus moral de la faire faire par ceux qui en ont toujours professé les principes, et non par ceux qui en ont combattu toute leur vie les idées et les hommes. On pouvait également penser que ce parti radical qui vous assourdit des affirmations réclamières de sa grandeur, qui se dit modestement le cœur, la conscience et la raison de sa démocratie française, tiendrait à déshonneur d'arrêter son activité réformatrice avant même de l'avoir commencée, et de reprendre les maximes et les procédés de l'ordre moral ».* (Humanité, 9 mai).

C'est encore à propos de cette affaire Nègre, au cours des mêmes débats, qu'on vit ce spectacle inouï d'un Clemenceau cynique fouillant sa propre majorité avec autant de violence que de dégoût. Rappelons la phrase historique :

*« Ces critiques, je les rencontre quotidiennement dans la presse. Mais je n'ai jamais pu les amener à se produire à la tribune... Eh bien ! j'en ai assez !*

*« Je ne veux pas être étranglé par les muets du sérail !...*

*« Si on des accusations à porter contre nous, à quoi bon se réunir entre deux portes, dans un coin, pour guetter, pour préparer une crise ministérielle ?... Non ! Parlez haut ! La tribune vous est ouverte !*

*« Messieurs les radicaux, je vous attends ! »* (Journal Officiel, 14 mai).

Rampants, les chiens fouettés vinrent à la tribune... parler ? non, voter pour le maître ! Nègre et les postiers étaient ainsi définitivement révoqués par 343 voix contre 219. Notons que le député-instituteur, Carnaud, mêla son vote à cette tourbe, en faveur du renégat.

L'analyse détaillée de ces longs débats dépasserait le cadre de cet ouvrage. Qu'il nous suffise de signaler parmi les treize interpellations qu'eut à soutenir le gouvernement celles de deux radicaux, Ferdinand Buisson et Steeg ; celles des socialistes Blanc, Vaillant, Jaurès et Sembat. De Briand, nous dirons seulement que sa réponse fut terne, embarrassée dans son vêtement de belles phrases et que le ministre ne craignit pas d'user de misérables manœuvres, comme celle d'attribuer



à Nègre un passage du rapport de Désirat au Congrès de Nantes. Ferdinand Buisson releva vertement cette malhonnêteté !

Cependant, Nègre ayant fait appel attendait la réponse du ministre. Elle vint confirmer la révocation.

Le Conseil Fédéral, réuni le 2 mai pour examiner la situation, vota l'ordre du jour suivant :

« Le camarade Nègre assurera les fonctions de secrétaire permanent de la Fédération. Il sera appointé par l'organisation jusqu'à concurrence du traitement intégral qu'il touchait comme instituteur ».

La Fédération décida d'autre part d'agir auprès du Comité d'Entente des Conseillers départementaux, pour organiser dans toute la France la démission des C.D. en application de leur article 11 qui prévoyait « dans les circonstances graves » ces démissions collectives. Les Conseillers Départementaux n'y voulurent point consentir ! A Paris seulement, dix d'entre eux démissionnèrent : Cottet, Courèges, Digard, Gibouleau, Glay, Goyard. Le dernier C.D., Delmas, refusa de les suivre. Quant aux déléguées institutrices, n'en parlons pas : on se doute que Mesdames les Directrices ne portaient pas la Fédération dans leur cœur. De même les amis du patriote Théodoric Legrand, qui firent une campagne violente contre les « saboteurs » et les ennemis de la Patrie ».

Les démissionnaires furent réélus par 1 370 voix contre 735.

L'Entente des C.D. avait cependant approuvé la démission des Parisiens. Peu pressés d'agir, semble-t-il, elle fit une vaine démarche, le 22 mai, auprès de Briand qui ne consentit aucune promesse. Alors... elle convoqua pour agir en conséquence tous ses membres... au Congrès de Clermont ! aux calendes !

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre VI

---

### UN VENT DE FRAYEUR

#### Un temps d'arrêt : maladie infantile ?

[Retour à la table des matières](#)

C'est à Clermont, avait clamé Murgier dans la *Revue*, c'est à Clermont que les instituteurs détermineront les étapes successives du syndicalisme : c'est à Clermont, avaient dit les Conseillers départementaux, que nous élèverons notre protestation contre la révocation de Nègre et déciderons l'action à mener.

Ce nouveau Congrès des Amicales (août 1907) allait-il donc réaliser les promesses syndicalistes du Congrès de Lille en 1905 ? De grands espoirs semblaient permis... à ceux qui suivaient d'un peu loin l'évolution des faits. La Fédération ne se faisait pas à cet égard beaucoup d'illusions. Elle ne pouvait pas, en tant qu'organisation, participer au Congrès. Néanmoins, elle avait décidé de mettre à profit l'occasion pour organiser à Clermont un meeting syndicaliste.

Murgier fait, de ce Congrès, un compte rendu curieux sur le ton du reportage journalistique : il applaudit la bonne humeur, la cordialité, la galanterie, on pourrait presque ajouter la mondanité des congressistes. Ce fut, dit-il en propres termes, « le Congrès de la Concorde ! »

Ce ne fut certes pas celui de la solidarité. Le cas de Nègre et des fonctionnaires révoqués n'y fit l'objet d'aucun débat, d'aucune motion. La question syndicale n'y fut même pas abordée. Les syndiqués n'y étaient donc pas représentés ? Si, quoique en proportions beaucoup plus faibles qu'à Lille. Certains, même, y jouèrent un rôle de premier plan. Sur la question des conseils administratifs de l'enseignement primaire, la joute oratoire de Glay contre Devinat fut extrêmement vive et brillante et se termina par la victoire du premier. Ce ne fut pas cependant un succès syndicaliste. Le brillant champion représentait l'Amicale des Normaliens de la Seine et parlait en son nom ; il n'avait sans doute pas mandat de perler d'autre chose. Cette « Concorde », que Murgier célèbre avec une majuscule, qu'est-ce donc, sinon la réconciliation des anciens adversaires, sinon la capitulation des syndicalistes velléitaires ? Ce Congrès se caractérisait bien plus exactement par l'absorption, dans la masse amorphe des Amicalistes, des militants de la Fédération : de certains d'entre eux, s'entend. Devinat, directeur de l'École Normale d'Auteuil, avait pressenti ce glissement. Il posait nettement la question : ces bouillants syndicalistes qui dardent sans arrêt leurs critiques contre les dirigeants des Amicales, n'ont-ils pas tout bonnement l'ambition de les remplacer ? « Je serais bien étonné, écrit-il dans son « *École Nouvelle* », si M. Glay n'était pas de cet avis ». Piqué au vif. Glay avait répondu (*Revue*, 28 juillet 1907) :

*« Je conviens que pour la période qui a précédé le Congrès de Lille, l'attitude de Michel et Bontoux méritait bien des éloges... Mais depuis deux ans, mon opinion a changé... J'ai regretté que la Fédération puisse être à la remorque d'un homme politique... (Suit l'énumération des critiques).*

*« Vous en concluez que j'ai peut-être des visées d'ambition et qu'après tout « il s'agit de remplacer les antisindicaliste Michel et Bontoux par des syndicalistes ».*

*« Eh bien ! non, je n'ai pas l'ambition de remplacer Michel et Bontoux ; je ne solliciterai aucun poste dans la Fédération <sup>(1)</sup> ; je ne veux pas qu'on puisse croire que si j'ai critiqué l'action corporative de nos deux collègues, c'est dans l'espoir d'occuper leur place. Non. J'ai accepté déjà plus de besogne que je n'en puis raisonnablement donner, et parfois j'ai à en souffrir.*

*« Un moment, j'avais songé à poser ma candidature à la commission permanente, car je crois que cet organisme doit être le « nœud vital » de*

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la Fédération des Amicales.

*notre Fédération ; mais puisque par avance ma candidature pourrait paraître intéressée, je déclare très nettement que je ne serai candidat à aucun poste. »*

« *Émile Glay. (Revue, 28 juillet 1907) ».*

Sans doute, sans doute, mais quelques mois plus tard !

Devinat croit, dit et écrit que cet élan vers la direction des Amicales est un symptôme du danger syndicaliste et il en cherche les causes. Il découvre ainsi que « les syndicalistes ne se sont pas présentés avec leur bannière déployée » Glay réplique par un article de quatre colonnes : « *Le Syndicalisme à Clermont-Ferrand* », où, pas une allusion, pas un mot ne rappellent qu'il y a une fédération des Syndicats et que son secrétaire vient d'être révoqué !

La bannière, on ne la cachait peut-être pas encore, mais elle commençait à se faire un peu encombrante, dans les bureaux de la Revue en particulier, où la consigne du silence est strictement observée sur tous les actes de la Fédération, où l'on s'étend en de très longs articles sur les petites histoires de brimades, où l'on n'a pas un mot sur la révocation de cela qui, tout de même, incarne à ce moment le syndicalisme universitaire traqué par les pouvoirs publics.

Et l'on feint de prendre pour soi les invectives d'un Gasquet, directeur de l'Enseignement primaire qui, au Congrès de Clermont, à la séance de clôture, visait, non pas le syndicalisme étriqué des congressistes qui l'écoutaient, mais la Fédération des Syndicats et ses militants :

*« Et alors, on en vient à des projets aussi absurdes que ceux que j'ai vus se produire de la part de quelques esprits mal équilibrés... Il ne faut pas vous laisser hypnotiser par quelques agités qui occupent le devant de la scène ».*

La seule manifestation du Congrès qui puisse se réclamer du syndicalisme, fut la réunion convoquée par Marguerite Bodin. Elle fut présidée par : Marie Guérin, institutrice à Laxou-lez-Nancy, féministe de la première heure qui avait, en 1903, déjà, fondé le premier « Groupement Féministe Universitaire » dont elle était secrétaire gé-

nérale. La réunion fut à vrai dire assez peu nombreuse, mais, écrit Bûcheron dans la *Revue* (9 février 1908) :

*« J'eus le sentiment qu'il y avait là une force naissante qui cherchait sa voie et qui, lorsqu'elle l'aurait trouvée, jouerait un rôle important, non seulement au point de vue de notre enseignement, mais au point de vue social. »*

Le grand problème était alors pour elles l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices ; mais déjà les revendications féministes avaient tendance à déborder du cadre strictement corporatif.

La pensée syndicaliste put toutefois s'exprimer à Clermont, non pas au Congrès, mais à la Bourse du Travail, devant la classe ouvrière, au meeting organisé par la fédération.

De nombreux auditeurs se pressent dans la salle, dans l'escalier, presque dans la rue, A peine le bureau est-il formé qu'un commissaire de police, ceint de son écharpe, se fait connaître et vient y prendre place. Il tire de sa poche un carnet et se met en devoir de prendre des notes. Sans doute doit-il fournir un rapport circonstancié que son Préfet a chargé de transmettre à Clemenceau. Pendant le discours de Nègre, le policier note soigneusement au passage les phrases séditeuses et semble épier leur répercussion dans la salle. Il se trémousse sur sa chaise, lève le menton, se penche comme pour mieux scruter les physionomies. Tout à coup, patatras ! la chaise se brise et voilà mon commissaire de police les quatre fers en l'air au milieu des éclats de rire de l'auditoire ! il se relève, furieux : on lui donne une autre chaise. Il ramasse crayon et calepin. Il ne dit rien ; mais sa face de chien hargneux, ses gestes, ses mouvements d'épaules veulent manifestement narguer les orateurs. Alors Alexandre Blanc le prend directement à partie, le rappelle rudement aux bienséances, le livre à la risée publique. Petit fait, mais caractéristique d'un nouvel état d'esprit : l'autorité, avec ou sans écharpe, autrefois vénérée du populaire, avait depuis quelques années perdu tout son prestige. Le discours de Désirat, tout d'ironie et de vigueur, fut une condamnation sans appel de Briand et de Clemenceau. Et sous les yeux du commissaire, la foule, composée en grande partie de fonctionnaires, avant de se disperser, entonna l'Internationale. Ce n'était qu'une chanson ; mais cela signifiait tout de même quelque chose en ces temps-là !

Un meeting, même réussi, n'est après tout qu'un meeting. Le gouvernement, voyant que les Conseillers départementaux refusaient de démissionner, que le Congrès des Amicales n'avait élevé aucune protestation contre ses abus de pouvoir et n'avait même pas exprimé sa solidarité morale avec les fonctionnaires frappés, se sentit fort pour continuer sa besogne antisyndicale. Partout les tracasseries recommencèrent sous les prétextes les plus futiles. À Marseille, le secrétaire du syndicat des Postes et un ouvrier des P.T.T. reçoivent de leur administration une note leur demandant des explications sur le fait *d'avoir pris place au bureau dans une réunion publique !* À Bourges, c'est le camarade Beauvois, informé par son inspecteur d'Académie ; que s'il prend « une part quelconque » à la réunion de Nègre, il sera « immédiatement frappé d'une peine disciplinaire »

La répression qui tombait sans pitié sur la classe ouvrière et paysanne, comme sur les fonctionnaires syndicalistes, eut pour effet d'abattre les courages. L'ardeur qui avait entraîné les militants aux conquêtes de 1905 et de 1906 semblait s'éteindre. Un camarade des Bouches-du-Rhône, Emmanuelli, a fort bien noté cette dépression morale, dans l'Action de décembre 1907.

*« Depuis trois ou quatre mois, un véritable vent de frayeur souffle sur quelques-uns de nos groupements : chose curieuse, c'est sur les plus anciens, partant les plus expérimentés, que la tempête semble s'acharner plus particulièrement. La zone dangereuse dans laquelle les navigateurs ont-ils perdu leur sang-froid, ainsi que tout espoir de secours, pour se laisser aller au gré de la bourrasque ? ».*

En effet, il faut enregistrer d'assez nombreuses défaillances, dont certaines tout à fait inattendues. Que les Amicales fourvoyées dans les Bourses du Travail s'empressent de déguerpir, c'est plus que naturel. Celle de la Sarthe, donc, s'enfuit à grand fracas, afin que nul n'en ignore, de la bourse du Mans. Mais voici le Syndicat des Pyrénées-Orientales qui trouve opportun le moment de lancer un référendum sur son maintien à la Bourse de Perpignan : le résultat était à prévoir ! Passe encore, mais ce qu'on n'aurait jamais osé supposer, le premier des syndicats d'Instituteurs, celui du Var, quitte la Bourse de Toulon, et se *transforme en Amicale !* Emmanuelli, particulièrement renseigné sur le cas, ajoute ces dernières réflexions :

*« Pour la généralité des syndiqués, les « Varois » étaient considérés comme les pionniers du syndicalisme primaire et ce sont eux qui désertent la lutte, qui se terrent au moment où toutes les énergies devraient se faire jour. Pour ma part, éclairé par des amis doublés de militants, je savais qu'à l'exception de quelques sincères qui se trouvent dans toute association, le gros des pseudo-syndiqués n'étaient pas fait pour l'action syndicale... Des syndiqués fièrement leurs droits. Passons ». (Action, déc. 1907).*

Du moins la Fédération elle-même, représentée par son Conseil Fédéral, était-elle à l'abri de cette mentalité de débâcle ? Peut-être, mais elle était rongée par un autre mal. Les questions de personnalités déjà signalées avaient pris un caractère plus âpre à mesure que les tendances qu'elles exprimaient s'écartent l'une de l'autre : d'un côté les conquérants des amicales (conquis par leurs conquêtes) ; de l'autre les syndiqués intransigeants. On les appellera plus tard de leurs vrais noms : réformistes et révolutionnaires.

Au syndicat de la Seine, on devine à la lecture des procès-verbaux forcément édulcorés des séances du Conseil syndical qu'une véritable coterie s'est dressée contre Nègre à qui l'on reproche son intransigeance, son mauvais caractère, sa maladresse. On critique son attitude de tous les instants, ses nombreuses réunions à travers tout le pays. Le Conseil Syndical des Bouches-du-Rhône (5 décembre 1907) « constate avec surprise et avec regret le manque de solidarité du Syndicat de la Seine envers le camarade Nègre ». D'autre part, il « félicite chaleureusement le camarade Nègre pour la belle et énergique campagne qu'il a menée jusqu'à ce jour conte la façon odieuse dont il est abandonné au moment où notre effort collectif, matériel et moral, lui est précieux ».

Le syndicat de la Seine, en décembre 1907, avait refusé de payer sa part de *cotisation pour le traitement de Nègre* <sup>67</sup>.

D'un autre côté, on accuse Désirat d'avoir accepté une candidature au Conseil d'Administration de la Bourse du Travail de Paris sur une

---

<sup>67</sup> Le Syndicat des Deux-Sèvres déclare : « Nous avons considéré comme très grave le fait que la direction de la Fédération fût confié au seul syndicat qui n'a accompli aucune de ses obligations envers l'organisme central ». (*Action*, janvier 1908).

liste patronnée par la Préfecture de la Seine et d'avoir, lui, rapporteur au Congrès de Nantes, toujours combattu, depuis, l'adhésion, à la C.G.T. Des reproches analogues s'adressant à Glay. Quant à Jeannard, il a, sous le pseudonyme de « Régent », communiqué à la presse d'une façon inexacte et tendancieuse les débats du Conseil Fédéral. On voit quelle atmosphère de suspicion, en partie justifiée, régnait chez les dirigeants de la Fédération.

Faut-il donc s'étonner que sous cette double influence de la peur et des zizanies entre militants l'adhésion à la C.G.T. ne fût pas encore réalisée ? En fait, il ne s'agissait plus que d'une simple formalité. L'adhésion avait été votée à l'unanimité au Congrès de Nantes. Une simple communication de ce vote, une demande à la C.G.T et c'était fait. Ce geste, Nègre a omis de le faire dès le lendemain du Congrès. On le comprend assez si l'on veut se souvenir que les poursuites contre les signataires de la « Lettre à Clemenceau » ont commencé dès le début d'avril, à l'issue du Congrès. Maintenant il était trop tard : mus par la peur ou d'autres mobiles moins faciles à discerner, des militants influents arrêtaient la main de Nègre, l'obligeaient à remettre en question la chose votée. Ils invoquaient l'éternel argument des timidités et des reniements : « Les circonstances ne sont plus les mêmes ! ».

Au compte rendu de la séance du Conseil Fédéral du 31 octobre, on lit ces phrases significatives :

*« La Loire-Inférieure manifeste sa surprise de ce que l'adhésion effective à la C.G.T. n'ait pas été faite au lendemain du Congrès de Nantes... »*

*« Lettre d'excuse de Glay déclarant qu'il vote contre l'adhésion à la C.G.T. »*

*« Lettre de Désirat, s'excusant de son absence et déclarant que pour l'adhésion effective à la C.G.T., il vote comme les délégués de la Seine, c'est-à-dire contre ».*

Réponses concertées. Absences concertées aussi, probablement.

Sur la proposition du Maine-et-Loire, un vote a lieu sur l'adhésion à la C.G.T. Résultats douteux : 5 pour, 5 contre (dont la Seine, 11 absentions. Un deuxième vote, par référendum

Entre temps, les Syndicats expriment leur opinion. Le Syndicat de l'Aube « considère comme prématurée l'adhésion actuelle de la Fédé-



ration à la C.G.T. » et par conséquent « se déclare hostile à l'adhésion effective ». (A.G., du 20 octobre).

Les Bouches-du-Rhône votent à l'unanimité un blâme énergique à la Commission exécutive qui n'a pas appliqué les décisions du Congrès :

*« Le C.S. considérant :*

*1° que l'adhésion à la C.G.T. a été votée à l'unanimité des délégués présents au Congrès de Nantes ;*

*« 2° Que pour tous les syndiqués cette adhésion était considérée comme effective depuis cette date ;*

*« 3° Que, d'autres part, une décision de Congrès ne peut être annulée que par un autre Congrès ;*

*« Blâme la Commission exécutive de n'avoir pas encore fait le nécessaire pour que l'adhésion soit depuis longtemps un fait accompli et demande plus que jamais le rattachement direct à la C.G.T. »*

Dans le Cher, l'A.G. se refuse à examiner de nouveau la question et prie le C.F. de se reporter à la décision du Congrès de Nantes qui doit être souveraine (décision prise à l'unanimité !) et le 23 janvier 1908, une autre A.G. adopte l'ordre du jour de blâme voté par les Bouches-du-Rhône. Elle ajoute :

*« Le syndicat du Cher proteste contre la décision du C.F. repoussant l'adhésion effective à la C.G.T. ; décision qui nous couvre de ridicule et qui a été exploitée par toute la presse comme un acte de faiblesse et de peur ; elle est, par suite, un encouragement à plus de réaction de la part du gouvernement ».*

Le protestation du Syndicat du Rhône est également significative et de plus très explicite :

*« Le syndicat du Rhône est étonné du peu de respect montré à l'égard des décisions du Congrès de Nantes. L'adhésion aurait dû être effectuée huit jours après. Il lui semble en outre que c'est une simple question d'honnêteté envers les organisations ouvrières. Il y a promesse d'entrer à la C.G.T. Cette promesse doit être tenue.*

*« De l'avis du Syndicat du Rhône, il y a aberration complète à croire qu'on puisse intituler notre groupement syndicat sans que celui-ci fasse partie de la Fédération des organisations ouvrières. Le syndicat étant non seulement un état d'esprit mais aussi une méthode d'action, tout syndicat*

qui reste isolé réduit son rôle à celui d'une amicale à tendance syndicalistes. Si l'on veut cela, disons-le nettement : laissons nos syndicats ; rentrons en masse dans les amicales pour y agir ; ce serait plus logique et plus honnête.

« En résumé, le Syndicat du Rhône vote pour l'adhésion effective à la C.G.T. et demande qu'on n'y revienne plus ».

Le Maine-et-Loire et le Morbihan protestent eux aussi contre la non-exécution des décisions de Nantes. Le Conseil fédéral, divisé, résiste à cette poussée de la province à laquelle le syndicat de la Seine est nettement hostile. On lira donc sans étonnement les résultats du referendum à la séance du 26 décembre 1907 :

Pour l'adhésion immédiate :	
Rhône .....	1 Voix
Maine-et-Loire .....	1 Voix
Bouches-du-Rhône.....	2 Voix
Cher.....	1 Voix
Morbihan.....	2 Voix
Total .....	7 Voix
Pour l'ajournement :	
Aube.....	1 Voix
Loire-Inférieure.....	3 Voix
Deux-Sèvres.....	1 Voix
Seine.....	3 Voix
Aisne .....	1 Voix
Total .....	9 Voix
Abstentions :	
Mayenne.....	1 Voix
Marne .....	1 Voix
Nord .....	2 Voix
Total .....	4 Voix

L'adhésion à la C.G.T. dont la proclamation avait fait tant de bruit et qui avait été un des raisons de la révocation de Nègre, n'était pas encore un fait accompli. Sera-t-elle réalisée par le Congrès de Lyon qui doit s'ouvrir en avril ?

Nègre et Marcel Cottet, battus sur le terrain de l'adhésion, réussirent cependant à faire adopter par le Conseil fédéral du 27 février 1908 la proposition suivante :

La Fédération versera annuellement à la C.G.T. sous forme de don ou de subvention, une somme équivalente au montant des cotisations qu'elle aurait à verser à la C.G.T si elle adhéraït effectivement.

On se demande à quel mobile obéïssaïent alors les adversaires de l'adhésion immédiate. Certains avaient fait leurs preuves et ne pouvaïent être soupçonnés de pusillanimité : Désirat, par exemple, avait suffisamment payé de sa personne. Cependant il ne donne de son attitude que l'explication ordinaire : « on a trop différé pour faire l'adhésion qui n'est plus opportune à l'heure actuelle ». Il est probable, sans qu'on puisse toutefois l'affirmer, que des raisons de politique, assez mesquines, ont été déterminées.

En effet, le *Comité Central* pour la défense du droit syndical demande à la Fédération de relever de son mandat le délégué au dit comité, le camarade Désirat. Pourquoi. Pour avoir dans une lettre rendue publique, *fait l'éloge du ministre Viviani* « qui s'est associé à toutes les mesures de répression prises à l'égard des fonctionnaires et des militants syndicalistes ». Pour avoir aussi, dans un article du *Courrier de la Seine*, divulgué la personnalité d'Yvetot, détenu politique, qui écrivait dans la *Guerre Sociale* sous le pseudonyme de Jean France ».

Désirat se défend bien mal contre ces accusations : s'il a dévoilé le pseudonyme du détenu politique, c'est qu'Yvetot avait commencé l'attaque.

Quant à Maurice Jeannard, il est l'objet d'un blâme formel de son propre syndicat.

« Le Syndicat de la Seine, après avoir pris connaissance de l'article signé « Régent » paru dans l'Action du 27 décembre, article dans lequel étaient divulguées les résolutions prises au Conseil fédéral, accompagnées de commentaires inexacts ou tendancieux <sup>68</sup> ;

« Considérant que c'est la seconde fois que semblable fait se reproduit et que convoqué spécialement pour fournir ses explications, Régent (Jeannard) ne s'est pas présenté à la Réunion du Conseil Syndical ;

---

<sup>68</sup> Il s'agissait de la non-adhésion à la C.G.T. et de la préparation au Congrès de Lyon.

« Lui inflige un blâme énergique et lui demande instamment de donner sa démission de la Commission Exécutive de la Fédération (19 décembre 1907) ».

Sans doute le Conseil fédéral, à la demande de Roussel décide de passer l'éponge sur les faits, il n'en reste pas moins que la confiance et l'estime réciproque avaient déserté les organismes dirigeants de la Fédération. À partir de ce moment, Jeannard et Désirat, militants avertis et valeureux de la cause syndicale, disparaissent pour toujours. À partir du 9 avril, on ne retrouvera plus leurs noms dans aucun procès-verbal <sup>69</sup>.

Pour d'autres, il ne faut pas chercher de raisons politiques à leur attitude dissidente : Glay et les rédacteurs de la *Revue* s'orientent de plus en plus vers la conquête de la Fédération des Amicales. Leur campagne s'amorce par des escarmouches entre le bureau de cette Fédération et celui de l'Entente des Conseillers Départementaux. Bûcheron ironise sur les « torchons » et les « serviettes » que Cambier et Courrèges ne veulent pas mélanger et leur reproche « l'incorrection » d'avoir choisi Célestin Michel comme candidat au Conseil Supérieur. On s'applique à démolir les « bonzes » qui sont à la tête des grandes organisations, dans l'espoir bien légitime de les remplacer. Pour cela, il ne faut pas se montrer trop intransigeant, il ne faut pas effrayer les masses, aussi ajourne-t-on prudemment les manifestations « tapageuses » comme l'adhésion à la C.G.T. Voici ce que Glay ne craint pas d'écrire dans l'*Humanité* du 29 décembre :

---

<sup>69</sup> Ce n'est pas sans surprise que je retrouve le nom de l'ex-syndicaliste Maurice Jeannard dans la publication pro-fasciste appelée *Bulletin de la Fédération Nationale des Groupements Professionnels d'Institutrices et d'Instituteurs*, n° 102 de janvier 1934. Il y stigmatise sans vergogne « les dégonflés » de certains militants. Il ose écrire : « N'empêche que c'est aux excès syndicalistes que les fonctionnaires, bons comme mauvais serveurs de la nation, doivent leurs maux présents ». Il écrit, avec la même encre, dans le *Manuel Général*, et dans le *Petit Parisien*. Avec Hervé de la Victoire, avec Roux-Costadau de l'*Action Française*, il est de ceux qui ne comprennent pas qu'ayant abandonné la cause, la pudeur commande de se taire. Profitons de l'occasion pour signaler que Bocquillon, le fameux patriote se prolonge et se perpétue dans l'*Ami du Peuple* et dans l'*Instituteur National* sous le pseudonyme de Maurecourt.

*« Les journaux modérés exultent et le Temps triomphe !*

*« Et cependant le vote très raisonné du Comité Central de la Fédération des instituteurs, n'a pas la portée rétrograde que les modérés essayent d'y découvrir.*

*« Certes, les instituteurs syndiqués ont été prudents et on ne saurait les en blâmer. On n'aurait pas compris, dans les conditions où se trouvent actuellement leurs associations corporatives, qu'ils s'offrent béatement aux coups certains de l'autorité.*

*« ...Demain, les instituteurs formeront avec les ouvriers organisés une société d'études pour l'adaptation des programmes aux nécessités économiques et le tour sera joué.*

*« ... On étudiera en commun la réforme de l'enseignement primaire dans le sens d'une organisation adaptée aux besoins de la classe ouvrière.*

*« Et cela vaudra mieux que le plus beau geste en faveur de l'adhésion effective à la C.G.T.*

*« Pour des instituteurs syndiqués, le moment n'est plus à la propagande théorique, mais à la réalisation pratique de la réforme de l'école laïque ».*

*Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une sorte de « droite » s'était constituée, dès le lendemain du Congrès de Lille, autour de Michel, Bontoux et Sennelier. Celui-ci, dans un banquet de l'Union de la Seine (2 décembre 1905), avait ouvert le feu contre le syndicalisme, son action « politique », ses projets d'autonomie de l'école. Il attaque le Manifeste qui, dit-il réclame « l'école à l'instituteur comme la mine au mineur » :*

*Ce n'est pas nous, s'écrie-t-il, qui avons songé à ressusciter je ne sais quelle forme modernisée des corporations moyenâgeuses pour en faire les dépositaires de la puissance publique... ce n'est pas pour retomber sous l'arbitraire irresponsable et impitoyable d'une collectivité autonome que nous avons travaillé pour arracher l'école aux luttes locales et souvent mesquines des politiciens ou aux entreprises des électeurs influents ».*

« À la Commission Permanente, Sennelier votera contre la proposition de Murgier de poursuivre par les voies légales la transformation des Amicales en Syndicats ». Il fut vice-président de la Fédération des Amicales jusqu'au Congrès de Clermont.

Glax combat vigoureusement cet adversaire et fait, il serait puériel de le nier, besogne syndicaliste. De même, il attaque les dirigeants Michel et Bontoux, les « écraseurs » dénoncés par le Syndicat des Bouches-du-Rhône, qui avaient obtenu des faveurs de l'Administration (Bontoux nommé, sans titres, professeur d'E.P.S. à Marseille) en passant sur le ventre des ayants-droit. Carnaud, leur protecteur, en fait cyniquement l'aveu, dans une lettre à Jaurès publiée

dans le *Bulletin des Instituteurs et Institutrices de France* (28 octobre 1906) :

*« Pour ce qui me concerne, j'accepte comme un honneur le reproche mérité d'avoir contribué à faire donner de l'avancement à Michel, président ; à Bontoux, secrétaire de la Fédération, et à Maurin.*

*« Tant qu'un autre mode légal d'avancement du personnel ne sera pas décidé, je continuerai à recommander aux autorités les instituteurs qui, comme Michel, Bontoux et Maurin auront rendu d'aussi grands services, d'une part à l'enseignement et à la corporation des instituteurs, d'autre part à la République contre la réaction ».*

La lutte entre amicalistes et syndicalistes risque même de s'aggraver jusqu'à la scission : ne voit-on pas des antisindicalistes de l'Hérault tenter de mettre sur pied une « Fédération » nouvelle, fondée sur la *légalité* ?

Cette droite réactionnaire, qui entretient et absorbe l'ardeur combattive des syndicalistes de la *Revue*, explique en grande partie leur attitude à l'égard de la Fédération syndicale.

Quoi qu'il en soit de leur causes profonde, les dissentiments qui régnaient au Syndicat de la Seine furent grandement préjudiciables à la Fédération syndicale. Sans doute les élections au C.D. de décembre 1907 furent pour le syndicalisme, tout au moins dans la Seine, l'occasion d'un nouveau succès. Mais il convient d'y regarder d'un peu plus près et de se demander si les 115 voix gagnées sur le scrutin précédent permettent vraiment de chanter victoire. Il n'y a pas, en réalité, lutte ouverte entre amicalistes et syndiqués : les candidats de la Fédération l'étaient, aussi et surtout, de leurs amicales respectives ; ils misaient en quelque sorte sur deux tableaux. C'était (déjà) l'équivoque dans la propagande et dans l'action. La petite Fédération syndicale semblait ainsi s'abriter sous l'égide amicaliste et subir le prestige du nombre. Il est curieux de voir quelles précautions prennent ces syndicalo-amicalistes dans la rédaction du manifeste électoral : Cottet ayant demandé qu'on rédigeât un manifeste plein de fermeté et qu'on le fit paraître dans la presse au nom de la Fédération. Jeannard allonge une mine inquiète pour émettre l'avis « qu'il y a certaines précautions à prendre pour que les candidats *désignés par les Amicales* ne soient pas placés dans une *fausse position* ». (*Action*, C.F., séance du 30 octobre 1907). En réalité, il n'y a lutte qu'avec les associations

vraiment rétrogrades comme celles des directeurs et des patriotards. Ces derniers, naturellement, ne s'en prennent qu'au Syndicat et tentent d'effrayer les Amicalistes. C'est ainsi que Trautner aîné « prophétie » dans le *Bulletin de l'Union* :

*« Les farouches et les purs du Syndicat ont bien d'ailleurs quelques points faibles dans le triple airain de leur cuirasse. Dissimuler leurs petites ambitions personnelles ne leur est pas toujours facile. Quelques-uns, très jeunes encore, joignent à de sérieuses qualités d'esprit désintéressée, plus d'un transformerait volontiers en bonne espèce sonnantes, la fragile popularité dont il jouit dans son milieu ».*

Un certain Neumann, professeur spécial (!) à Colbert, surenchérit dans son programme électoral :

*« La seule raison d'être du syndicat réside dans l'ambition de quelques arrivistes qui n'ont pas assez de mérite professionnel pour avancer assez vite à leur guise, ni assez de connaissance pratiques pour changer leur situation, qui ne leur convient pas, contre une autre plus rémunératrice. (Revue, décembre 1907) »*

N'oublions pas qu'à Paris, à l'exception de ces nobles trublions, la plupart des membres adhérents aux amicales se disaient syndicalistes, mais refusaient simplement de se syndiquer.

Vers le même temps avaient lieu les élections au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique. Or, quel candidat avait été désigné par la Fédération des Amicales ? Michel ! Celui dont Cambien avait dénoncé la triste circulaire où le Président des Amicales invitait Briand au Congrès de Clermont pour se désolidariser d'avec Nègre, récemment frappé. Ce même Cambrier, et Courrèges, un des nôtres ! patronnaient la candidature Michel ! Ce fut même une candidature officielle : les circulaires qui recommandaient de voter pour Michel furent « envoyées aux électeurs sous enveloppes fermées portant l'inscription : *Ministère de l'Instruction Publique* et revêtues du seing officiel : *Le Ministère de l'Instruction Publique !* » À propos de cette élection, Bûcheron eut beau dénoncer « l'escamotage des principes ; l'asservissement de la Fédération aux politiciens ; l'arrêt et même le recul du mouvement corporatif ». (*Revue*, 3 mai 1908), Michel n'en fut pas moins élu par les Conseillers départementaux.

On voit qu'il serait exagéré, pour cette période trouble, de parler de succès, de progrès des idées syndicales. Il est bien plus exact de dire qu'elles subissent un recul assez considérable.

## Haro sur le baudet !

[Retour à la table des matières](#)

Dans ces conjonctures, les pouvoirs publics auraient eu grand tort de se gêner. La non-exécution des décisions de Nantes relatives à l'adhésion à la C.G.T. avait été come l'a fort bien dit Nègre : « une faute grave qui ne pouvait que fortifier l'action du gouvernement et risquer de nous aliéner les sympathies de la classe ouvrière » (rapport moral au Congrès de Lyon, 16 avril 1908). D'autre part, les discussions entre militants, le « vent de frayeurs » signalé par Emmanuelli, les défections de syndicats, ne pouvaient que renforcer les mauvaises intentions gouvernementales.

Ce fut dès lors un renouveau de brimades et de tracasseries.

Très peu de sections se formèrent : deux seulement, l'Ardèche (6 mars 1908) et la Dordogne. En Meurthe-et-Moselle, le camarade Berret tente d'en fonder une, mais l'Administration lui suscite une affaire qui l'empêche de s'occuper activement du groupement dont il est l'âme et qui n'aura qu'une existence éphémère. Berret était instituteur à Toul. Son directeur, un certain Jolibois, affectait des idées syndicalistes, adhérent même à la Section. D'après l'article de Nègre (*Action*, mars 1908), ce personnage aurait joué le rôle d'un mouchard auprès de l'Administration. Un soir que Berret faisait une causerie au cours d'adultes, sur les syndicats ouvriers, il exposa les principes et les méthodes d'action de ces organisations corporatives. « Le directeur, qui écoutait derrière la porte, est entré à ce moment dans la salle ; il a reproché à son adjoint d'avoir tenu des propos antimilitaristes et antipatriotiques. Comme ce dernier protestait, le Directeur prit prétexte que Berret s'était servi du livre d'Instruction civique d'Hervé pour faire sa leçon, pour l'accuser dans un rapport d'avoir fait de l'hervétisme au cours d'adultes ». L'administration, avec des procédés plus ou moins révoltants qu'il serait trop long de rapporter, conduisit une enquête



des plus partiales et finit par traduire Berret devant le Conseil Départemental qui lui infligea une peine de censure.

Une autre affaire qui eut un certain retentissement se présente dans la Mayenne. En décembre 1907, Augustin est désigné par sa section syndicale comme candidat au C.D. Il envoie une circulaire-programme où les principes syndicaux sont exposés nettement, sans violence, et où il rappelle la révocation de Nègre malgré l'avis du C.D.

Aussitôt, l'inspecteur d'Académie le convoque, lui demande les statuts de la section. Puis il expédie statuts et circulaire au Ministre.

Le 16 janvier 1908, nouvelle convocation. Mais cette fois, Augustin se trouve au rendez-vous avec Michineau, secrétaire de la Section. L'Inspecteur d'Académie leur lit alors une lettre adressée au Préfet par Doumergue. Le nouveau ministre de l'Instruction Publique, le pâle successeur d'Aristide Briand déclarait : qu'il résultait des statuts de l'organisation que la section formait un véritable syndicat, et que, constitué après les déclarations du Ministre à la Chambre, le 7 novembre 1905, elle ne pouvait bénéficier de la tolérance provisoire dont jouissent les syndicats formés antérieurement à ces déclarations ; que la constitution de la section mayennaise était une véritable *provocation* ; enfin, il prescrivait à l'inspecteur d'Académie de convoquer les promoteurs du mouvement et de leur expliquer qu'ils « ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour bénéficier de la tolérance ». (Compte rendu de Nègre, *Action*, janvier 1908).

Le futur Président de la République, génial comme la plupart et compétent comme tous les ministres, avait confondu le 7 novembre 1905 avec le 6 avril 1906.

Michineau n'en reçut pas moins (17 janvier) l'ordre d'inviter ses camarades à renoncer *spontanément* à leur association ! Il fit la réponse qui convenait à cet offre de suicide par persuasion, il fit toucher du doigt à son chef la bévue monumentale du sire de Tournefeuille. On ne sait ce qui se passa depuis sur les hauts échelons de la hiérarchie ; mais l'affaire en resta là. Elle témoignait suffisamment du désir de l'Administration et des pouvoirs centraux de traquer par tous les moyens les syndicats d'instituteurs. On relève un peu partout de semblables faits.

Cependant, la persécution n'avait pas toujours cette allure débonnaire. On le vit avec Roux-Costadau, Conseiller départemental de la Drôme en 1904, il militait depuis longtemps déjà. Il avait au Congrès de Marseille des Amicales (1903), défendu l'idée d'une indemnité de résidence aux ruraux. Adhérent au Parti Socialiste, il avait été l'adversaire du député radical Louis Dumont (1906). Il fut traduit devant le C.D. à fins de révocation pour avoir, le 26 décembre 1907, dans une réunion publique, proféré ces criminels propos :

*« Je suppose, chose invraisemblable, mais possible, tout de même, qu'une Allemagne pacifique offre à la France la solution arbitraire d'un conflit, et j'imagine que ce soient nos gouvernants à nous qui repoussent cette main loyalement tendue. Eh bien, je déclare que, dans ce cas hypothétique, le devoir du prolétariat, devenu maître du pouvoir, serait de s'emparer des membres de ce gouvernement de forfaiture et de crime, et de les fusiller ! »*

Acquitté par le Conseil Départemental, il fut tout de même révoqué. Le pouvoir, par ce nouvel abus, semblait vouloir établir, petit à petit, une sorte de jurisprudence qui le dispenserait de soumettre au Parlement ce fameux statut qu'on évoquait périodiquement, mais qu'on n'osait pas livrer à la discussion. Roux-Costadau fut élu député le 6 mai 1910. A la Chambre, nous le verrons défendre avec autant d'esprit que de vigueur la cause des fonctionnaires révoqués. Rien ne faisait prévoir que cet intransigent révolutionnaire serait un jour séduit par Maurras et l'*Action Française*. Son cas n'en resta pas moins typique de la répression pour délit d'opinion.

D'ailleurs, le gouvernement avait beau jeu. Les « muets du sérail » tremblaient de peur à la pensée de la C.G.T. et des grèves, ils savaient gré à Clemenceau d'employer la manière forte et de se montrer dans les faits « Le premier des flics » ; ils acceptaient ses coups de fouet et ses coups de gueule et se pliaient aux exigences les plus avilissantes. Qu'on en juge :

Le 10 Mars 1908, l'ordre du jour de la Chambre des Députés appelait la discussion d'un projet de loi sur la réintégration comme officier dans les cadres de l'armée territoriale du politicien Joseph Reinach. Le socialiste Paul Constans en profita pour présenter un contre-projet en faveur de la réintégration des fonctionnaires révoqués « pour délit

d'opinion » ou pour « actes politiques ». Au nom du groupe socialiste, il défendit en quelques mots sa proposition à la tribune.

Tous les yeux étaient fixés sur le banc du gouvernement. Clemenceau allait sans doute se lever et répondre à sa manière... Mais il ne bouge pas. Flaire-t-il quelque péril ? Veut-il s'amuser de l'embarras de ses fidèles ? Avec lui, on ne sait jamais. C'est Simyan qui se dévoue et monte à la tribune. Il demande à la Chambre qu'on lui fasse confiance pour examiner avec bienveillance les divers cas de fonctionnaires frappés. Et là s'arrête court l'intervention gouvernementale. Par une majorité considérable de 347 voix contre 139, le contre-projet Paul Constans est adopté. C'est la réintégration de Nègre et des postiers. Le gouvernement avait voté contre, avec Briand, Caillaux, Doumergue et Viviani. Il était donc en minorité.

Trois jours plus tard, le 13 mars, le député Berteaux interpellait le gouvernement sur la suite qu'il comptait donner au vote de la Chambre. Clemenceau cynique et gouailleur, parut à la tribune :

*« Pour ce qui est des fonctionnaires, nous n'avons pas adopté une résolution moins nette et moins décisive. Nous membres du Gouvernement, tant que nous serons sur ces bancs nous refuserons de réintégrer l'intégralité des fonctionnaires qui se sont mis en révolte contre le Gouvernement de la République française. Si vous voulez livrer le Gouvernement de la République à une organisation anonyme de fonctionnaires irresponsables, au contrôle de la Chambre, nous ne sommes pas les républicains de cette organisation-là ! » (Vifs applaudissements à gauche et au centre) (J.O. séance du 13 mars 1908).*

Quelques députés s'écrient à plusieurs reprises : « Il fallait dire ça, mardi dernier. Peine perdue. Clemenceau continue son réquisitoire contre les fonctionnaires, prétend que Simyan a déjà parlé dans le même sens, s'amuse à effrayer sa majorité. En vain Berteaux, mettant le doigt sur la plaie lui crie qu'il *« aurait pu épargner à cette chambre, à la majorité, l'humiliation d'avoir, à trois jours d'intervalle, l'obligation de répudier l'acte que très spontanément, très librement, elle a accomplie »*.

Le Président du Conseil, toujours gouailleur, pose et maintient la question de confiance. Et la majorité se déjuge avec éclat : 311 voix contre 169 repoussent l'ordre du jour de Berteaux : « *La Chambre,*

*maintenant son vote de mardi, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour* ».

Se vautrant dans son ignominie, la honteuse majorité s'élève aussitôt à 352 voix, tout le sérail ! pour approuver « les déclarations du gouvernement ! » En ces temps déjà lointains, les partis d'extrême-droite ne parlaient pas encore de la pourriture du régime parlementaire.

L'*Action* releva les noms de ces « honorables » représentants du peuple qui, sous le sifflement des lanières de Clemenceau, s'étaient reniés à quelques heures d'intervalle. Egaré parmi tant de radicaux notoires, on s'amuse de trouver le littéraire de la *Petite Secousse*, le fier, l'indépendant Maurice Barrès !

## Le Congrès de Lyon (16, 17 et 18 Avril)

[Retour à la table des matières](#)

Le Gouvernement avait donc les mains libres pour agir contre les syndicats de fonctionnaires. Il trouva bientôt d'en profiter.

Sur la proposition du Syndicat des Bouches-du-Rhône, le Conseil Fédéral avait décidé de consulter les syndicats sur l'organisation à l'issue de son congrès annuel qui devait se tenir à Lyon, d'un *Congrès mixte d'instituteurs et d'ouvriers*, dans le but d'étudier en commun l'organisation d'un enseignement adapté aux besoins de la classe ouvrière. Le referendum ayant été favorable, une circulaire fut envoyée aux Bourses du Travail pour les informer de la tenue de ce congrès, leur soumettre un plan de discussion et leur demander de mandater des délégués.

Les Bourses du Travail accueillirent avec empressement cette initiative. Plus de cinquante d'entre elles envoyèrent leur adhésion, un assez grand nombre avec un rapport sur les programmes scolaires.

Mais l'annonce de ce congrès d'éducateurs et de pères de famille éveilla tout aussitôt l'inquiétude gouvernementale. Glay et Bauquier firent une démarche auprès de Ferdinand Buisson et du Parti Socialiste. Le compte rendu de la séance du Conseil Fédéral (avril) est confus et ne permet pas de savoir si la démarche était décidée par le Conseil ou due à l'initiative personnelle. Il en ressort que le ministre était disposé à prendre des sanctions contre les organisateurs de ce congrès mixte.

Mais Ferdinand Buisson, député de la Seine, écrivit aussitôt à Doumergue <sup>70</sup>. Sur la demande de Glay ? Pour son propre compte ?

---

<sup>70</sup> Gaston Doumergue (1863-1937), avocat radical-socialiste, était alors ministre de l'I.P.N. dans le gouvernement Clemenceau. Après avoir détenu plusieurs porte-feuilles ministériels, il sera candidat des « nationaux » à la Présidence de la République en 1924 et occupera ces fonctions jusqu'en 1931. Il sortira de sa retraite en 1934, au lendemain de l'émeute du 5 février

D'un commun accord ? On ne sait pas. Le ministre répondit par la lettre suivante :

*« Monsieur le Député et cher collègue,*

*« Vous m'avez fait part de votre intention de me poser une question à l'une des plus prochaines séances de la Chambre, afin de me « demander quelles sont les instructions que je donne aux instituteurs relativement au Congrès mixte entre instituteurs et ouvriers, déjà annoncé depuis quelques semaines et dont le journal la Voix du Peuple vient de donner le programme, la date et le lieu ». Il vous semble qu'il y aurait sur les intentions du gouvernement, tant au sujet du congrès projeté qu'à l'égard des fonctionnaires qui y prendraient part.*

*« J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible de répondre à une question qui interromprait les discussions actuellement en cours à la Chambre, discussions dont vous ne sauriez certainement pas méconnaître l'importance.*

*« J'ajoute que ce n'est pas, à mon avis, par ce moyen parlementaire que pourrait être résolue la question que vous entendez soulever.*

*« Mais je ne fais nulle difficulté de vous déclarer que je me verrais dans la pénible nécessité d'appliquer les sanctions que les lois et règlements mettent à ma disposition à l'égard des instituteurs qui seraient assez oublieux de leurs devoirs pour se solidariser, malgré les défenses antérieures, avec la Confédération Générale du Travail, en adhérent à ses méthodes et à ses principes : en agissant ainsi, je ne ferais du reste que me conformer aux volontés du Parlement, nettement exprimées à maintes reprises.*

On voit la mauvaise foi et la ruse du « Gastounet », qui met soigneusement entre guillemets les termes de la demande de Buisson et se garde bien d'interdire le congrès (ce qui porterait atteinte au droit reconnu des ouvriers). Il n'est clair que sur les menaces à l'adresse des instituteurs.

Mais, soit dit entre parenthèses, voilà une intervention prophylactique qui ressemble singulièrement à celle que Glay, reprochait à Senelier d'avoir fait en 1905 auprès de M. Gasquet pour solliciter de

---

pour présider un gouvernement d'« Union nationale » comprenant notamment le maréchal Pétain.

l'autorité sur la *légalité* des syndicats d'instituteurs ! (*Revue*, 5 novembre 1905, article de Glay, déjà cité).

Devant les menaces ministérielles, le Conseil Fédéral crut devoir consulter à nouveau les syndicats sur l'opportunité du congrès mixte. Celui-ci fut ajourné par 15 voix contre 2 et 1 abstention <sup>71</sup>. On aura donc l'humiliation nouvelle d'annoncer à la classe ouvrière cette deuxième reculade. Le Conseil Fédéral devra le faire par une circulaire aux Bourses du Travail.

Le jeudi 16 mai, à trois heures, les délégués de la Fédération se réunissaient en congrès dans une salle de l'ancienne Bourse du Travail de Lyon, 39 cours Morand. Le nombre des congressistes était restreint, celui des auditeurs, plus encore. L'enthousiasme du Congrès de Nantes était tombé. Et puis la délégation parisienne apportait avec elle ses dissensions intérieures. Plus d'un se sentait inquiet des destinées de la Fédération.

Le camarade Guerry, secrétaire de la Bourse du Travail de Lyon, prit la parole au début de la séance pour souhaiter la bienvenue aux instituteurs syndiqués, mais aussi pour regretter que le congrès mixte n'eût pas lieu.

Et voici que se passe un curieux incident.

Un camarade ouvrier, délégué par la Bourse du Travail de Valence, entre dans la salle. Il n'a pas été averti de l'ajournement du congrès mixte. Lui permettra-t-on d'assister aux débats ? La plupart des délégués n'y verraient pas grand inconvénient ; mais celui de la Loire-Inférieure, Bretonnière s'y opposa vivement en vertu du mandat précis de son syndicat : se retirer si le Congrès n'était pas strictement corporatif. Léger, pour concilier tout le monde, proposa d'admettre le camarade ouvrier à titre d'auditeur aux seules séances concernant les (??? quelques mots manquent \*) Inférieure et le Morbihan votent contre mais sont battus. Bretonnière court aussitôt au téléphone consulter son

---

<sup>71</sup> Le Maine-et-Loire et les Bouches-du-Rhône revendiquent chacun l'une des deux voix en faveur du maintien. Le Rhône a tout au moins voté l'abstention car on lit dans le compte rendu de son A.G. du 26 mars : « Le Congrès Mixte (Menaces gouvernementales). – Après une vive discussion, il a été décidé de tenir le Congrès Mixte comme il avait été convenu. »

\* Note du copiste.

syndicat ! Ce petit fait n'est pas seulement pittoresque : il montre à quelle température était descendue la fièvre syndicale de trop nombreux militants.

Il faut avant tout dissiper le malaise parisien ? Dubois, représentant l'une des tendances du Syndicat de la Seine, explique comment tout le groupe de syndiqués et de « syndicalistes » gravitaient autour de la *Revue de l'Enseignement primaire et de son directeur*, Baudéan. On y poursuivait uniquement la transformation problématique des Amicales en Syndicats, tandis qu'on y combattait la création de nouveaux syndicats, en face des Amicales. « A la suite du manifeste Baudéan, écrit Dubois, manifeste dit « des instituteurs syndicalistes », un certain nombre de signataires amicalistes non syndiqués entrèrent dans le syndicat et y apportèrent l'esprit et la tactique amicalistes ». Au sujet du Congrès mixte, il affirme que ses renseignements lui permettent de dire que Ferdinand Buisson a été inspiré par deux membres du Syndicat de la Seine dans son intervention auprès du ministre.

Papillot proteste contre certaines affirmations de Dubois. Selon lui, il n'y a pas dans la Seine opposition de personne, mais seulement de tendances. Il dit avoir eu des griefs à formuler contre le secrétaire fédéral, mais l'assure de toute son estime.

Pour clore cette discussion, cette « imparfaite lessive » (on le verra), Marcel Bordier (Maine-et-Loire) propose l'ordre du jour suivant :

*« Le Congrès félicite le camarade Nègre de son dévouement à la cause syndicale, rend hommage à son esprit de sacrifice et d'indépendance ainsi qu'à sa haute probité morale. Il s'engage à le soutenir moralement et pécuniairement jusqu'à sa réintégration ». (adopté par 26 voix contre 9 absentions).*

Le Congrès a décidé de passer l'éponge sur les affaires Désirat et Jeannard.

Glav et Roussel furent pris à partie : on les accusait d'avoir, avec les *Normaliens d'Auteuil*, « sciemment entravé la marche de la fédération. »

Sur ces points, la discussion fut close par le vote d'un ordre du jour de blâme pour « les manœuvres tendancieuses qui empêchent une action normale et énergique de la Fédération ».



La question des programmes scolaires donna lieu à une fort longue et fort intéressante discussion à laquelle prirent part Guerry et le délégué de la Bourse du Travail de Valence. On se mit d'accord avec les résolutions suivantes :

« I. – Le Congrès considérant que le syndicat est un moyen de perfectionnement professionnel ; que l'un de ses buts c'est l'acquisition de la compétence technique ; que cette compétence technique ne peut s'acquérir que par une orientation spéciale de notre action syndicale dans le sens de notre perfectionnement professionnel.

« En conséquence :

« Les syndicats réunis à Lyon prennent la résolution d'appliquer dans leur enseignement la méthode qui consiste à développer le plus possible toutes les facultés des enfants qui leur sont confiés.

« Ils considèrent que c'est la meilleure façon de remplir leur rôle. Ils prennent la résolution de répandre ces idées parmi leurs camarades syndiqués et de les engager à les mettre en pratique.

« Pour marquer pratiquement cette résolution, la Fédération :

« a) sera abonnée aux journaux s'occupant du perfectionnement professionnel (Devoir Social, École Rénovée, Bulletin de la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant).

« b) organisera des enquêtes professionnelles dans le corps enseignant, parmi les organisations ouvrières, agricoles, commerciales et, en général, dans tous les milieux où il y aura profit pour notre enseignement à le faire.

« II. – Le Congrès, considérant que la réorganisation de l'Enseignement primaire doit être l'œuvre de la collaboration effective des professionnels (instituteurs) et des intéressés (pères de famille) :

« Que cette collaboration ne peut s'exercer que par la réunion de représentants spécialement mandatés des groupements corporatifs ;

« 1° décide qu'un Congrès mixte composé des délégués des syndicats d'instituteurs et des délégués des syndicats ouvriers se tiendra en 1909 à l'occasion du Congrès corporatif de Pâques ; que ce congrès sera chargé de l'élaboration d'un projet de réorganisation de l'Enseignement primaire ;

« 2° décide que les Commissions locales départementales et régionales, composées d'instituteurs et d'ouvriers régulièrement mandatés par leurs syndicats prépareront les travaux dudit congrès ;

« 3° engage les organisations syndicales à créer des écoles modèles lorsque les ressources des syndicats d'instituteurs et des Bourses du Travail le permettront ;

« 4° décide que les instituteurs syndicalistes frappés pour délit d'opinion en seront les premiers maîtres ».

Léger présenta un très remarquable rapport sur les déplacements d'office et ses conclusions furent adoptées. En voici les principales :

« Le Congrès des Syndicats d'Instituteurs ne demande pas la suppression du déplacement d'office dont il reconnaît la nécessité dans certains cas ;

*« Mais il se propose de combattre l'abus qu'on peut en faire.*

*« En attendant le vote d'un texte législatif, le Congrès fait appel au corps enseignant tout entier pour l'organisation de la défense contre les politiciens tyranneaux et les mauvais chefs.*

*« Les mesures qu'il préconise sont de trois sortes : 1° Mesures préventives ; 2° mesures immédiates ; 3° mesures répressives.*

*« Bien entendu, elles seront subordonnées aux circonstances et ne sauraient être précisées dans le détail. La tactique proposée doit être considérée avant tout comme une simple « indication. »*

Suit l'énumération des mesures envisagées : les mesures préventives consistent surtout à préparer les esprits contre le déplacement d'office par une propagande appropriée ; à s'engager au refus du poste de tout camarade menacé de déplacement. Les mesures immédiates sont l'intervention des C.D. et du Syndicat avec enquête, souscription, campagne de presse, pétition, etc... Les mesures répressives consistent en campagnes contre le politicien instigateur du déplacement, contre les chefs, contre le collègue assez lâche pour accepter le poste du déplacé.

Malgré l'opposition du Syndicat de la Seine le Congrès décide de maintenir à Paris le siège de la Fédération.

Le Congrès est terminé. Le compte rendu est complètement muet sur l'adhésion à la C.G.T. Seul, un passage du rapport moral de Nègre y fait une allusion sans écho !

La barque fédérale semble désemparée. Il lui fallait d'autres pilotes pour la remettre dans sa voie et redonner à l'équipage la valeur et la foi.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre VII

---

### LES MARSEILLAIS À LA RESCOUSSE

Paris se récuse... Marseille dit : Présent !

[Retour à la table des matières](#)

En exécution des décisions du Congrès de Lyon, le Syndicat de la Seine devait désigner 11 membres pour la Commission Exécutive et 23 délégués pour représenter les syndicats de province. Le procès-verbal, bref et sec, de la réunion du Conseil Fédéral (30 avril 1908) laisse deviner le heurt des tendances et des questions personnelles. Nègre ayant fait le compte rendu du Congrès, « une longue discussion s'engage à laquelle prennent part Papillot, Dubois, Glay, Nègre, Cottet, Dufour, Boutonnier, Roussel, Glay proteste contre les accusations portées contre lui au Congrès de Lyon. Roussel affirme que jamais les Normaliens d'Auteuil n'ont cherché à entraver la marche du Syndicat de la Seine ou de la Fédération ».

Un grand nombre des membres présents se récuse pour ne pas faire partie du nouveau Conseil Fédéral. Il faut ajourner la décision. « Il est décidé qu'une Assemblée générale du Syndicat de la Seine sera convoquée pour le jeudi 14 mai pour examiner la question de la représentation de la Fédération. »

À cette réunion du 14 mai, le Syndicat de la Seine devait déclarer s'en tenir à la décision précédente et demander que « le siège de la Fédération soit mis en province ». Cependant les syndiqués restaient libres, individuellement, de constituer un nouveau C.F., indépendamment du Syndicat ! Inutile d'ajouter que nul ne devait user d'une telle « liberté ». Il fut donc décidé de porter ces faits à la connaissance des syndicats de province qui prendraient les mesures nécessaires. Chose curieuse : au moment où tout semble craquer dans l'architecture fédérale, de nouveaux syndicats annoncent leur constitution ou leur adhésion (Côtes-du-Nord, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Meurthe-et-Moselle). Le mal est donc bien à Paris et rien qu'à Paris <sup>72</sup>.

Nègre écrivit donc aux syndicats de province pour leur demander de prendre en mains la direction fédérale. Il ne fallait pas compter, en ce moment précis, sur le Syndicat du Rhône qui était en conflit avec le secrétaire fédéral. Ce dernier venait d'être élu conseiller municipal de Billancourt. Or le Rhône, à tort ou à raison, estimait qu'un secrétaire de syndicat et *a fortiori* un secrétaire fédéral ne devaient pas, en même temps, détenir un mandat politique. D'autre part, au cours de ses tournées de propagande, Nègre menait de pair la besogne syndicale et politique, travaillant tantôt pour la Fédération, tantôt pour le parti socialiste.

*« Le Syndicat du Rhône, écrit Léger, créé par des instituteurs de formation libertaire, partageaient pleinement sur ce point le sentiment des amicalistes. violemment antipoliticien, il trouvait l'attitude de Nègre inquiétante et ne cessait d'inviter ce secrétaire fédéral à modifier sa ligne de conduite... » « À nos objurgations pressantes, Nègre répondit par des injures. Ce fut l'origine d'un grave conflit qui mit en péril l'existence même de la Fédération » (Appel syndicaliste, 1933).*

Le rappel de ces faits a son importance ; non seulement il explique l'impossibilité pour le Rhône de diriger, en collaboration avec Nègre la Fédération : mais il met en évidence une des premières manifesta-

---

<sup>72</sup> La défection de la Loire-Inférieure et du Morbihan, qui se retirent de la Fédération est la conséquence d'une attitude bien antérieure à ces événements.

tions de cet état d'esprit « antipoliticien » qui animera plus tard la *Ligue Syndicaliste* <sup>73</sup>.

Nègre s'adressa donc au Maine-et-Loire : « Je ne vois que vous, écrit-il, ou le Syndicat des Bouches-du-Rhône pour maintenir l'organisation ».

Comme le Rhône, le Maine-et-Loire est obligé de se récuser. Il est d'accord avec Nègre ; mais il se trouve à la veille d'un grave conflit avec la Préfecture qui vient de lui adresser une sorte d'ultimatum. Bouët, dans sa monographie du Maine-et-Loire expose ainsi la situation :

*« Le secrétaire Canteau, camarade intelligent et dévoué, mais manquant d'énergie, s'affole et veut donner sa démission. La trésorière, Zélie Robert... est absente.*

*« Gagnons du temps, dit François Simon, qui a été seul à ce jour appelé par voie de référendum à faire connaître cette proposition à tous les syndicats fédérés.*

*« On ne peut pourtant songer, dans de telles conditions, à prendre en mains la charge fédérale : on demandera aux camarades des Bouches-du-Rhône de se dévouer. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité et publiée dans notre bulletin de juillet :*

*« Vu le peu d'empressement que les syndiqués de la Seine mettent à seconder le secrétaire fédéral dans sa tâche et la difficulté qu'il en résulte pour la continuation de la Commission exécutive et du C.F., le Syndicat de Maine-et-Loire propose de transférer à Marseille le siège de la Fédération, les camarades des Bouches-du-Rhône ayant montré en plusieurs circonstances qu'il y avait chez eux assez d'énergie pour conduire dignement la barque ».*

*« Trois membres de la Commission exécutive, dont Nègre, seraient choisis parmi les camarades de la Seine. Ils constitueraient à Paris, centre du mouvement politique et économique, pour l'action de la Fédération, une sorte de délégation de la Commission exécutive ».*

---

<sup>73</sup> La Ligue syndicaliste devait être fondée en 1926 par un groupe de militants révolutionnaires dont le passage au Parti communiste avait été extrêmement bref du fait de leurs démêlés avec la direction à l'époque de la « bolchévisation » et dont Pierre Monatte et Robert Louzon étaient les plus connus. C'est dans la revue *La Révolution prolétarienne* que s'exprime leur point de vue. C'est la Ligue syndicaliste qui anime l'une des oppositions à la « majorité fédérale », à l'intérieur de la Fédération, à partir de cette date.

*« Nègre conserverait provisoirement et jusqu'à sa réintégration, le titre de Secrétaire général. Il serait chargé de la besogne matérielle et continuerait à recevoir l'intégralité de son traitement. »*

*« Le Syndicat de Maine-et-Loire invite le secrétaire fédéral à soumettre par voie de référendum cette proposition à tous les syndicats fédérés ».*

C'est ainsi que le siège de la Fédération fut transféré à Marseille. Nègre demeurait secrétaire général et formait, avec Cottet et Glay, la délégation demandée par le Syndicat de Maine-et-Loire. Parmi les camarades marseillais, citons Ripert et Bezot, secrétaires adjoints ; Audoye, trésorier ; Emmanuelli, Ferrier, Triaire.

La situation telle qu'elle vient d'être exposée, n'était donc pas très brillante. Néanmoins, le nouveau Conseil Fédéral se mit courageusement au travail et, pour commencer, adressa aux syndicats fédérés un énergique appel qu'il convient de citer presque en entier, malgré son ampleur.

*« Camarades,*

*« Nous avons accepté la lourde tâche d'administrer la Fédération avec l'espérance que vous ne nous marchanderez pas votre concours.*

*« Un examen consciencieux de la situation nous permet de la définir proprement : elle est mauvaise. Nous traversons actuellement une période de crise aiguë et il n'est que temps d'aviser aux moyens d'y mettre fin...*

*« De la lecture de nos correspondances, il résulte qu'il y aurait désaccord grave entre divers syndicats ou syndiqués isolés et le secrétaire fédéral... Quelle est la valeur des accusations formulées contre Nègre, ce n'est ni le lieu, ni l'heure d'en discuter. Nous ne pouvons que constater qu'il résulte de ces dissentiments une atmosphère morale dans laquelle on respire malaisément...*

*« La caisse est en déficit ; La situation morale devait fatalement avoir sa répercussion sur la situation financière. Il nous restera à nous étonner que des camarades aient pu nous quitter sans penser qu'ils se devaient à eux-mêmes, et qu'ils devaient aux autres de subvenir de leurs fonds aux charges d'une organisation qu'ils ont contribué à créer, sans réfléchir que le poids des obligations dont ils s'allégeaient allait être réparti sur nous et accroître ainsi sur nos épaules un faix déjà trop lourd pour les leurs...*

*« Un peu de patience et de bonne volonté serait le meilleur remède à nos maux. Il est de notre devoir de tenir, envers Nègre, l'enseignement contracté de lui servir de la libérer... L'A.G. des Postes... donne à ce dernier l'assurance qu'elle ne l'abandonnera pas sil vient à être lâché de ses collègues. C'est déjà trop que d'avoir donné naissance à une telle suppo-*

*sition. Ce serait notre honte qu'elle se vérifiât. Nous serons indignes de la belle devise arborée par nous, indignes de notre fonction de faiseurs d'hommes, nous qui n'aurions pas su nous conduire en hommes...*

*« Aujourd'hui, il faut éviter le naufrage. Nul n'a reculé au temps où la menace était suspendue sur nos têtes, où l'intolérance politique faisait parmi nous des victimes. Allons-nous nous débander à l'heure où nous touchons au but ? Nous espérons que non, camarades, et qu'à notre cri d'alarme, vous saurez vous ressaisir ».*

Le Conseil Fédéral  
Marseille, 29 octobre 1908. »

## L'Affaire du Maine-et-Loire Épisode de la politique anti-ouvrière de Clemenceau

[Retour à la table des matières](#)

Avant même d'entrer en fonction, avons-nous déjà dit, le nouveau Conseil Fédéral avait en perspective une grave affaire à résoudre : celle du Maine-et-Loire. Pour bien la comprendre, il faut la replacer dans son temps et dans son milieu : ce fut un épisode de la lutte sans merci que menait contre la classe ouvrière et ses organisations le ministère Clemenceau.

L'anarchiste, ou plus exactement le fantaisiste repent, qui se reniait alors à la présidence du Conseil avec un incontestable talent et un cynisme à nul autre pareil – poursuivait de sa haine la Confédération Générale du Travail. Il ne lui pardonnait pas d'appliquer ses anciennes théories libertaires, à lui, Clemenceau. Il lui reprochait de subir si fortement l'influence proudhonienne par les écrits de Pelloutier, de Berth et de Sorel et d'adopter ainsi cette « philosophie de la violence » qui menaçait le monde capitaliste et bourgeois. Vieux cocardier, il s'épouvantait des proclamations antimilitaristes et antipatriotiques des syndicats ouvriers.

*« Ce n'est pas un système que la Confédération Générale du Travail a été détournée de la défense des intérêts professionnels par les révolutionnaires de l'anarchie qui ont exercé jusqu'ici sur les principaux chefs du socialisme révolutionnaire un empire de terreur ».*



Ainsi parlait-il. Et cependant, il refusait, il refusait de dissoudre la C.G.T. Il avait peur de lui donner « l'auréole de la persécution ». Mais il s'élevait avec une véritable frénésie contre « les criminelles divagations de quelques énergumènes qu'une honteuse infirmité de cœur et d'intelligence conduit à prêcher la désorganisation de la défense nationale et l'insurrection pour l'anéantissement de la patrie ».

Il pense aux congressistes socialistes de Suttgart qui ont voté l'insurrection en cas de guerre, et aussi aux instituteurs du Congrès de Clermont-Ferrand qui avaient, paraît-il, refusé de rendre hommage aux militaires morts à Casablanca ! <sup>74</sup>. Et il ajoute :

*« On ne discute pas avec le délire et nous n'admettons pas que la France ait besoin que nous plaidions sa cause auprès des Français. Il n'y aurait plus de peuple sur notre territoire, il n'y aurait plus de France et partant plus d'histoire ni de civilisation françaises pour l'honneur de l'humanité, le jour où nous serions à discuter sur la patrie, à douter qu'elle soit pour nous le fondement de l'indépendance, du droit, de la dignité. » (Discours de Bandol, 9 octobre 1908).*

Rappelons les grèves incessantes signalées dans le chapitre précédent, la crise viticole du Midi et les répressions sanglantes de Narbonne. Notons encore que c'est en juin 1908, au moment où commence notre affaire de Maine-et-Loire, que se déroulent les événements de Draveil où le « Tigre » c'est là qu'il mérite son surnom) trempe une fois de plus les mains dans le sang ouvrier.

Le 2 juin, en effet, les ouvriers des sablières de Vigneux et de Draveil (Seine-et-Oise) cessèrent le travail : les gendarmes, envoyés sur l'ordre du gouvernement, se prétendirent attaqués et firent feu, un

---

<sup>74</sup> Clemenceau, selon sa chère habitude, déforme consciemment les faits. Voici les propres paroles de Montjotin, amicaliste, président du Congrès de Clermont :

« Nous ne sommes pas des hommes politiques, il ne s'agit pas pour nous de savoir qui a agencé les affaires marocaines ; il s'agit d'envoyer un souvenir ému à toutes les familles éprouvées par le plus déplorable des conflits. Comme la question n'est pas inscrite, je ne demanderai pas de voter là-dessus ; mais, votre président adresse à toutes les victimes de Casablanca l'hommage de la plus respectueuse admiration » (Compte rendu de Lurgier, Revue du 8 septembre 1907.)

gréviste fut tué. Le Président du Conseil, interpellé, promit solennellement que le maréchal des logis coupable serait jugé par les tribunaux. La Chambre vota la confiance. Mais le 30 juillet, la Fédération du Bâtiment, décréta une grève de 24 heures. De nombreux grévistes se rendirent à Draveil-Vigneux : la troupe « assaillie », disent les journaux du temps, « à coups de pierres et de revolvers dut faire arrêter huit des principaux militants de la Confédération (1er août) ; mais il fallut les relâcher (31 octobre faute de preuves ! » (1).

On comprend qu'en de telles circonstances les fonctionnaires ne devaient pas être épargnés ; d'autant plus qu'ils ne cachaient pas leurs sympathies pour les organisations ouvrières et leur désir d'y intégrer leurs propres associations.

Le 18 juin 1908, Simon, délégué du Syndicat de Maine-et-Loire au Conseil Fédéral, fut appelé à la Préfecture d'Angers pour y prendre connaissance d'une mise en demeure du ministre adressée au Syndicat. Le Préfet Ne lui laissa pas prendre copie du document, aussi le Syndicat répondit-il le 2 juillet qu'il ne pouvait se prononcer qu'après lecture intégrale de la lettre ministérielle. Il voulait ainsi « gagner du temps » et passer le cap des vacances. Le 23 juillet, le Préfet adresse une nouvelle convocation à la Bourse de Travail d'Angers, où le papier reste jusqu'au 15 août, quand Simon, en passant, vient ouvrir sa boîte aux lettres. Le 20 août enfin, le Préfet se décide à écrire plus explicitement :

*« Monsieur l'instituteur,*

*Par votre lettre en date du 7 août, vous m'informez que vous n'avez jamais eu connaissance de la dépêche que je vous ai adressée le 23 juillet dernier, conformément aux prescriptions de M. le Ministre.*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette communication a été envoyée à la date sus-indiquée et contrairement d'ailleurs à mes instructions, à M. le Secrétaire du Syndicat des Institutrices et Instituteurs de Maine-et-Loire. Je dis contrairement à mes instructions car il ne pouvait entrer dans mes intentions de reconnaître dans quelque forme que ce soit une apparence d'existence légale à votre groupement.*

*J'ai donc lieu d'être surpris que ma lettre ne vous soit pas parvenue, et vous voudrez bien la réclamer au Secrétariat de la Bourse du Travail où elle a été déposée.*

---

1. Pour plus de détails sur ces événements, on peut consulter l'ouvrage récent de Jacques Julliard, Clemenceau briseur de grèves (« Archives »).

*En terminant, je vous rappellerai que plus de deux mois se sont écoulés depuis le jour « où j'ai chargé votre collègue Simon d'aviser le Syndicat des Instituteurs qu'il devait :*

*« 1°) S'abstenir de toute mesure, et notamment, de l'envoi de toute circulaire en vue de l'organisation d'un Congrès mixte ;*

*« 2°) Répudier toute affiliation à la C.G.T. et à la Bourse du Travail d'Angers.*

*« Il est donc indispensable que je sache dans le plus bref délai possible, si vos camarades ont l'intention d'obéir aux ordres de M. le Ministre de l'Instruction Publique ou au contraire s'ils entendent sous leur responsabilité n'en pas tenir compte ».*

Le Conseil Syndical se réunit le 20 septembre pour discuter la réponse à la lecture préfectorale :

*« En ce qui concerne la première question, il nous semble extraordinaire que l'administration veuille nous faire grief dès maintenant de décisions qui ne pourraient être prises qu'à l'avenir.*

*D'autre part, la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs dont notre groupement fait partie, n'ayant pas encore, malgré le vote du Congrès de Nantes, rendu effective son adhésion à la C.G.T., il est de toute évidence que nous n'avons pas à répudier une adhésion non réalisée.*

*Le point relatif à l'adhésion de notre Syndicat à la Bourse du Travail vaut seul d'être retenu.*

*Le Syndicat des Instituteurs et Institutrices de Maine-et-Loire est depuis 1905 adhésion à la Bourse d'Angers où il a établi son siège social et où il tient la plupart de ses réunions. Cette adhésion est donc antérieure aux décisions ministérielles et notamment au discours de M. Briand – alors ministre de l'I.P. – au Sénat (7 avril 1906), établissant d'une façon formelle qu'en attendant le vote d'une nouvelle loi sur les associations, de fonctionnaires le statu quo serait respecté.*

*Il n'entrait dans l'esprit de personne, ni du gouvernement, ni des Chambres, que la tolérance dont bénéficieraient les syndicats de fonctionnaires existants serait une tolérance restrictive et par conséquent illusoire. Elle deviendrait telle si le gouvernement, revenant sur ses décisions passées – et sans que le Parlement intervienne – nous déniait le droit de rester dans els bourses du Travail.*

*Cette question est d'une importance capitale. Elle intéresse non seulement le Syndicat de Maine-et-Loire, mais la Fédération toute entière et même tous les syndicats de fonctionnaires qui ont leur siège dans les*

*Bourses du Travail. Nous ne pouvons qu'en référer à la Fédération. C'est elle qui prononcera. »*

Les arguments assénés par cette réponse sur le crâne du préfet Cruchon (qui signait J.C. Dupeyrat, du nom de sa femme) furent-ils convaincants ? Ou bien le haut fonctionnaire, qui agissait par ordre, se souciait-il peu d'agir sous sa propre responsabilité ? Le fait est qu'il se tint coi jusqu'au 16 octobre où, sur des ordres nouveaux, il changea complètement ses batteries et fit parvenir aux membres du C.S. ce billet saugrenu :

*« J'ai l'honneur, par ordre de M. le Ministre de l'I.P., de vous inviter à faire savoir s'il est exact que vous ayez pris part, à titre d'organisateur ou d'assistant à une réunion de votre syndicat tenue à la Bourse du Travail d'Angers, réunion au cours de laquelle aurait été voté un ordre du jour de blâme au Gouvernement en raison de la mesure disciplinaire prise contre l'instituteur Roux-Costadau.*

*« Dans l'affirmative, vous voudrez bien préciser les termes de la motion adoptée et indiquer si vous lui avez donné votre approbation ».*

Le pauvre Cruchon tombait mal une fois encore. Il est extraordinaire que les pouvoirs publics, avec tous leurs mouchards et toute leur police, aient toujours été si mal renseignés. Le Conseil Syndical et la Fédération, par simple oubli d'ailleurs, et parce que des soucis pressants les en empêchèrent, ne s'étaient pas occupés de l'affaire Roux-Coustadau. C'étaient la Fédération des Amicales et l'Amicale de Maine-et-Loire qui s'en étaient occupés, cette dernière avait même voté une somme de 25 francs en faveur du révoqué, mais « en repoussant énergiquement » ses paroles impies !

La réponse fut donc facile.

Saisie de l'Affaire, la Fédération ne reste pas inactive. Le Conseil fédéral avait rédigé une vigoureuse protestation et saisi la presse. Ce fut alors, une vive agitation dans le monde politique. Tous les journaux conservateurs donnèrent à colonne que veux-tu. Louis Bouët relate cette campagne dans sa monographie de Maine-et-Loire et cite comme exemple un extrait du *Temps* :

*« La participation même morale, de fonctionnaires à l'agitation anarchiste et antipatriotique de la C.G.T. est un scandale qui ne peut plus du-*

*rer. Tel est sans doute l'avis de M. Doumergue, et on ne peut que le féliciter d'oser prendre une responsabilité à laquelle la Chambre cherche à échapper ».*

Franc-Nohain, de l'*Écho de Paris*, consacre à notre syndicat plusieurs de ses « fiches » ironiques :

*« Chaque fois qu'une mesure aura été prise, de nature à leur déplaire, ces Messieurs n'auront qu'à publier dans les journaux qu'ils sont « disposés à la résistance ».*

*« Aussitôt le Ministre en cause n'aura rien de plus pressé que de se confondre en excuses et de démentir, et de rétracter, et de promettre tout ce qu'on voudra.*

*« C'est ainsi que M. Doumergue a fait amende honorable aux instituteurs syndiqués pour les intentions impertinentes qui lui avaient été prêtées ; – il ne nous reste donc plus, pour les éloges inconvenables que nous lui avions décernés, qu'à faire amende honorable à M. Doumergue. »*

*Louis Latapie, de la Liberté, surenchérit sur le même mode :*

*« Art. 1er – L'individu n'est rien.*

*« Art. 2 – Le Syndicat est tout...*

*« ... Le préfet de Maine-et-Loire avait eu la maladresse de s'étonner de cette adhésion des instituteurs du département à la Bourse du Travail d'Angers où l'on professe ouvertement les doctrines antimilitaristes. Le syndicat s'est aussitôt manifesté : « Qu'est-ce à dire ? – Rien, rien, mes amis, s'est empressé de répondre aussitôt le ministre ; n'allez pas croire au moins que je sois pour rien dans la démarche insensée du préfet. Continuez à vous affilier à qui vous voudrez et à nous préparer des générations de révoltés et de déserteurs puisque le syndicat trouve cela bon.*

*« Le Ministre ? – dit le Figaro – on sait ce que c'est. Demandez aux instituteurs de Maine-et-Loire s'il savent ce que c'est qu'un ministre de l'I.P. Ils vous riront au nez. Ils sont exquis ces instituteurs de Maine-et-Loire !...*

Ce fut l'occasion d'une nouvelle offensive préfectorale. Le 7 décembre 1908, le préfet Cruchon envoyait au Conseil syndical une nouvelle mise en demeure, fort longue, rédigée sur le ton de la polémique. Le morceau est assez curieux. Qu'on lise cette pénible prose, élaborée par ordre et sans conviction ; par un fonctionnaire qui fait preuve à la fois de mauvaise humeur, d'ignorance et de sottise :

*« Votre réponse collective – disait le préfet à propos du Congrès Mixte – essaye de tourner la question par une équivoque et vous vous défendez par une inexactitude... La vérité est qu'il s'agit bien de décisions déjà prises et non de décisions à prendre. La preuve en est fournie par l'un des vôtres, bien qualifié, semble-t-il, pour être exactement renseigné, M. Nègre, qui s'intitule secrétaire général de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs et qui dit dans une interview publiée par la Petite République du 21 novembre : « Notre Congrès de Lyon, en avril dernier, décida la tenue de ce Congrès mixte pour traiter de l'organisation de l'enseignement adapté aux besoins de la classe ouvrière. Pour préparer la matière de cette discussion, nous avons demandé à des comités locaux composés de délégués des Bourses du Travail et des syndicats d'instituteurs de nous fournir des rapports sur la question. Angers a eu le tort de former un de ces comités locaux et de se mettre au travail, et c'est ce tort qu'on veut lui faire expier aujourd'hui ».*

*« Il ne saurait être donné de démenti plus catégorique et plus autorisé à votre affirmation.*

*« ...La même absence de sincérité caractérise votre réponse en ce qui concerne les rapports de votre syndicat avec la C.G.T.*

*« Ici encore vous tentez de recourir à l'équivoque et prétendez n'avoir pas à répudier une affiliation non réalisée à la C.G.T., la Fédération Nationale des Instituteurs dont votre groupement fait partie n'ayant pas encore, dites-vous, malgré le vote du Congrès de Nantes, rendu effective son adhésion.*

*« Ce sont là des subtilités de langage qu'il est déplorable d'avoir à relever sous la plume de maîtres chargés de donner un enseignement de vérité aux enfants du peuple.*

*« Mais je n'ai pas à discuter avec des casuistes, j'ai mission purement et simplement de demander compte à des fonctionnaires astreints à des devoirs précis de leur manquement à ces devoirs. Or, il est établi que votre syndicat a adhéré à la C.G.T. C'est l'un de vous, M. Bordier, qui le proclame dans un article publié par le Bulletin officiel de votre syndicat et qui conclut en ces termes : « L'adhésion à la C.G.T. n'a donc pas été un geste irréfléchi et puéril, mais un acte raisonné et conscient ». (Action n° 1er juin 1907)*

*« On ne peut souhaiter l'aveu plus net et, sur ce point encore, votre réponse est donc manifestement contraire à la vérité. »*

Sur le troisième point – adhésion à la Bourse du Travail – le Cru-  
chon contestait les dates pour affirmer que le syndicat était sorti du  
*statu quo* après le 7 novembre 1905.

*« En conséquence – écrivait-il pour conclure – je renouvelle à votre groupement la double mise en demeure contre laquelle votre réponse proteste à tort. Il appartient au Conseil Syndical d'y faire droit sans nouveau retard et je tiens à signaler à chacun de ses membres qu'il engagerait sa responsabilité personnelle par un refus collectif ».*

Le nouveau Conseil Syndical, réuni d'urgence le 17 décembre, affirma sa solidarité avec le précédent et répondit comme il convenait à la lettre préfectorale. La publication de cette réponse et de divers autres documents fit rebondir la campagne de presse. Les communiqués du temps et du matin indiquent un recul du gouvernement. On n'inquiétera pas les instituteurs de Maine-et-Loire pour leur adhésion à la Bourse du Travail ; mais des sanctions pourraient être prises au sujet de leur « action syndicale mixte ». En fait, ce qui tourmente ministre et préfet, c'est l'éternelle question du Congrès mixte, c'est l'action commune des syndicats universitaires et des syndicats ouvriers. Mais sur ce point même, le préfet s'en remet à l'inspecteur d'Académie et se décharge sur lui des instructions ministérielles.

L'autorité se rend compte de sa bévue : elle abandonnera les poursuites contre l'organisation syndicale ; mais elle voudra se venger sur les personnes et frapper, sur un autre terrain, les trois militants qui ont organisé la résistance : Bouët, Bordier, Simon.

Il est une arme empoisonnée, qui porte presque toujours à coup sûr en ce pays de chauvinisme exaspéré, c'est l'accusation de lèse-patriotisme. Le noble cruchon ne manquera pas de s'en servir.

À Simon, ce sont de vagues propos antimilitariste qu'on reproche, au cours de répétitions de chœurs pour la distribution des prix. Il faut qu'il quitte Angers où son influence risque d'entraîner sur de funestes voies même les francs-maçons. Le crime contre la patrie, quel bon motif à déplacement d'office !

Et ce crime, Bouët et Bordier ne l'ont-ils pas commis, indécement, publiquement, au Congrès socialiste de la Fédération de Maine-et-Loire, en votant la terrible et sacrilège « motion Jobert », la motion de la *Guerre Sociale* ? Evidemment, puisqu'elle fut votée à l'unanimité !

Elle nous semble aujourd'hui bien gentille, cette motion Jobert. Relisons le passage incriminé :

« ...Pour cette révolution économique le Parti Socialiste doit s'imposer comme tâche la diffusion de l'idéal collectiviste ou communiste dans tout le pays, en particulier près des paysans et petits propriétaires qui échappent à la C.G.T. ; la propagande antimilitariste et internationaliste, spécialement près de la jeunesse avant son entrée à la caserne ; et la préparation à l'insurrection ».

Ce fut cette nouvelle occasion de s'enfermer pour l'ineffable Cru-  
chon. Le 7 décembre, il demande des explications aux deux coupables  
présumés et leur laisse, selon la coutume, un délai de cinq jours pour  
s'exécuter : « *Le préfet jouait de malheur : les deux victimes expia-  
toires étaient absentes du Congrès socialiste quand fut votée la fa-  
meuse motion. Fallait-il se servir de l'alibi ou déclarer crânement  
qu'on n'avait pas d'explication à fournir là-dessus, en se retranchant  
derrière la liberté d'opinion ? Bouët tenait pour la deuxième solution,  
Bordier voulait jeter du lest afin de ramener toute l'affaire sur le ter-  
rain syndical ; l'avenir devait lui donner raison* ». (*Trente ans de  
Combat*, monographie du syndicat de Maine-et-Loire)

Mais le pauvre préfet ne sait pas se contenter de cette réponse :  
« Dans l'intérêt de l'école et de votre dignité, ose-t-il écrire, vous de-  
vez dire catégoriquement et sans réticence si vous donnez ou non  
votre adhésion à cette motion ».

Bouët, après avoir fourni les preuves de son absence du Congrès,  
inflige au chef lamentable la fière réplique qu'on va lire :

« *Me sera-t-il permis, maintenant, M. le Préfet, de vous faire observer  
– avec tout le respect qu'un fonctionnaire doit au représentant de  
l'administration – que le fait d'établir mon absence du congrès, lors du  
vote de la motion incriminée, part de l'unique souci de dire ce qui est la  
vérité : en aucune façon, comme vous paraissez le croire, cela ne constitue  
une « excuse », je ne présente nullement ma « défense ».*

« *Jusqu'à présent, on n'a jamais – à ma connaissance – reproché à un  
membre de l'enseignement de faire partie d'un groupe socialiste. Si le  
Gouvernement veut désormais nous interdire l'accès du P.S. (S.F.I.O.)  
qu'il le dise nettement, et je verrais ensuite, pour ma part, ce qu'il con-  
viendrait de faire.*

« *Quant à dire si j'approuve ou non la motion Jobert, il va de ma « di-  
gnité » de déclarer de la façon la plus catégorique – et sans pour cela ces-  
ser d'être respectueux – que je n'en ferai rien.*



*« Il suffit que je n'aie pas eu à prendre publiquement parti puisque j'étais absent.*

*« Et je suis persuadé qu'à la réflexion vous voudrez bien reconnaître qu'il m'est impossible d'agir autrement, car ce n'est plus seulement la liberté de réunion, ni la liberté d'association, ni la liberté de la parole, mais c'est la liberté même de penser que votre question met en cause ».*

Bordier fait une réponse à peu près semblable. Mais le préfet ne veut pas s'en contenter. Il insiste :

*« ... Vous réservez votre opinion personnelle au sujet de la motion Jobert. Cela n'est pas acceptable... Il est nécessaire que cette équivoque prenne fin. Je vous ai plus que largement laissé le temps de la réflexion. Si donc je n'ai pas reçu de vos d'ici quarante-huit heures une réponse catégorique et satisfaisante, j'aurai le regret de me voir obligé de prendre à votre égard une mesure de rigueur ».*

Cette atteinte à la liberté de conscience révélée au public par un communiqué de Nègre fait rebondir la campagne de presse : le gouvernement est vivement attaqué par les journaux même modérés. Il y a du désarroi dans l'Administration. Nos deux camarades sont convoqués par le Directeur de l'École Normale, rapporteur devant le C.D. où sont traduits les coupables ; mais deux jours après il annule sa convocation. À la Préfecture on fait part à Simon de l'intention d'abandonner l'affaire si la campagne de presse et de meetings consentait à s'arrêter.

Les poursuites sont donc abandonnées. La déconvenue de la presse bien pensante est parfois d'un savoureux comique :

*« Le Gouvernement est comme frappé de paralysie. Cette abstention intégrale est la pire des trahisons au moment où se précisent les pires dangers... C'est une défaite dont on sentira bientôt les terribles conséquences » (M. Latapie : La République Française)*

*« Victime, M. Bouët ne l'est pas et ne le sera pas puisqu'il vient d'être avisé que le papier reçu par lui l'autre semaine ne compte pas. Mais il a raison de dire : l'avenir est à nous ! et il peut prendre le titre de précurseur. Grâce aux renoncements successifs de l'autorité, l'avenir est à lui, en effet, et à ceux qui comme lui la bravent » (Journal des Débats).*

Quant à M. le préfet Cruchon, le hargneux Clemenceau ne lui pardonnera pas son échec ; il le mit froidement « en disponibilité ».

La Fédération sortait de ce conflit grandie et fortifiée <sup>75</sup>.

## La Fédération et le mouvement général des fonctionnaires

[Retour à la table des matières](#)

Le mouvement général des Syndicats de fonctionnaires se développait, lui aussi. Il aboutit à la réunion, le 27 décembre 1908, d'un Congrès des Salariés de l'État. Un grand nombre d'organisations du prolétariat administratif s'y trouvèrent représentées : personnel civil de la guerre, tabacs, allumettes, ouvriers des P.T.T, contributions indirectes, travailleurs municipaux, chemins de fer de l'État, gaz, octroi, etc... La Fédération des Syndicats d'Instituteurs y avait délégué Cottet, Dubois, Nègre et Glay. Ce dernier, qui se détachait de plus en plus de la fédération et militait surtout dans les Amicales, se dispensa d'y assister.

L'importance de ce Congrès fut d'avoir jeté les bases d'une entente permanente entre toutes les organisations des salariés de l'État, entente qui fut la première ébauche de la Fédération des Fonctionnaires. Toutes les associations qui ne faisaient pas encore partie du Comité Central de Défense du Droit Syndical lui donnèrent alors leur adhésion. Il fut décidé, en outre, d'organiser en commun une vaste campagne pour la conquête du droit syndical.

---

<sup>75</sup> Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette affaire celle des Côtes-du-Nord, quelques semaines plus tard. Béatrice Guezenec, institutrice à Caurrel, avait écrit, sous le nom de Candide dans le *Bulletin* du Syndicat, un article ironique, assez cinglant contre l'inspecteur d'Académie Lepointe. Celui-ci voulut poursuivre le gérant Pasquiou. Béatrice Guezenec se déclara l'auteur de l'article. Les deux « coupables », traduits devant le C.D. furent condamnés à peine de la censure à l'unanimité. Il n'y eut aucune réaction dans le département. Le Syndicat des Côtes-du-Nord n'était pas encore fédéré. L'administration, avec la complicité des Conseillers départementaux se sentait donc les mains libres !

On envisagera enfin les mesures à prendre pour obtenir la réintégration des nombreux camarades révoqués pour leur action syndicale.

Le gouvernement suivait d'un œil soupçonneux les délibérations de tous ces fonctionnaires ; Marcel Cottet fut même inquiet un moment pour avoir « présidé une des séances du Congrès » !

Mais cette action concertée des fonctionnaires ne pouvait être efficacement menée par le seul organe d'un comité central. On tenta, avec des chances diverses, de fonder des Fédérations départementales de fonctionnaires. Dans ce but, Audoye fit campagne dans le *Bulletin de l'Action*. Il ne semble pas toutefois que le succès en fut considérable.

Cependant la question des fonctionnaires allait une fois de plus se poser au Parlement.

Après les événements douloureux de Draveil, après les mouvements de grève, suivis de nombreuses révocations, le Parlement fut saisi d'un projet d'amnistie. Dans l'esprit du gouvernement, il s'agissait de passer l'éponge sur les exactions de certains agents de l'autorité qui, comme les gendarmes de Vigneux, avaient trop bien exécuté les ordres reçus. Le député Louis Dumont saisit l'occasion pour présenter une motion en faveur de la réintégration des fonctionnaires révoqués. Cet amendement à la loi d'amnistie n'était autre que l'ordre du jour déjà voté par la Chambre, le 10 mars de l'année précédente. On se rappelle toutefois que, trois jours après, la même Chambre avait repoussé ce texte, sous les coups et les injures de Clemenceau (les « muets du sérail »).

L'attitude du Président du Conseil, en cette séance du 12 février, fut écœurante de duplicité et de cynisme, il prétendit que Dumont avait apporté à la tribune une question personnelle. Il proféra cette énormité : « Les ministres ont décidé que dans les procès de presse qui pourraient être intentés, il n'y aurait jamais de poursuites quand leur personne serait mise en cause. Or c'est précisément à cause de la Lettre à Clemenceau que Nègre et les postiers avaient été révoqués ! Pas de poursuites judiciaires sans doute, mais de bonnes petites vengeances administratives ! Petits côtés d'un prétendu grand homme ! Tout son discours n'est qu'une plaidoirie *pro domo*, il cache sa hargne sous un puéril distinguo : comme personne privée, il dédaigne toutes les attaques, les insinuations, les injures ; mais comme ministre, il ne peut laisser s'affaiblir l'autorité du gouvernement. Mais on sent telle-

ment, tout le long de ses développements, sous le couvert des citations, des arguments, la personnalité irritée de l'orateur qu'un royaliste notoire, M. le comte de Lanjuinais, ne peut s'empêcher de l'interrompre :

*« Et c'est contre de pauvres instituteurs que vous voulez rétablir le crime de lèse-majesté ».*

Clemenceau poursuit, il sait fort bien depuis le 17 décembre, car le préfet Cruchon l'a tenu au courant des événements de Maine-et-Loire, que la Fédération (et certes l'oubli fut regrettable) n'a rien dit ni fait à propos de la révocation de Roux-Castadau ; néanmoins, le maître fourbe feint de l'ignorer et prétend se servir contre Nègre et la Fédération des paroles (très inexactement rapportées) de l'instituteur de la Drôme.

Aussi Jaurès prit-il vivement à partie le Président du Conseil sur sa façon cavalière de manipuler les textes. Il lui demande s'il peut en garantir l'authenticité. Naturellement l'autre couvre son mouchard. Jaurès reprend :

*« ...et puisque, au lieu de discuter la question dans ses termes généraux, vous avez cherché dans les paroles attribuées à Roux-Costadau un moyen facile de démonstration et de diversion, vous devriez du moins pouvoir en garantir avec certitude l'authenticité (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).*

*« Laissez-moi vous dire que rien qu'à l'audition de ces paroles, j'ai pu concevoir sur l'intelligence, la lucidité de ceux qui les ont rapportées les doutes les plus sérieux... »*

*« Dans tous les cas, il est extraordinaire qu'ayant à résoudre ce grand problème de l'amnistie pour les fonctionnaires qui ont été mêlés à toute l'agitation en faveur du droit syndical, nous en soyons réduits à batailler sur un texte incertain apporté par vous à la dernière heure. (Applaudissements à l'extrême gauche)*

*« Après le vote, que direz-vous ? et demanderez-vous à la Chambre un nouveau vote d'amnistie et d'indulgence, s'il est démontré dans quelques jours que les paroles au moyens desquelles vous aurez cherché à passion-*

ner sont inexactement rapportées ? (*Journal officiel*, séance du 12 février 1909) ».

La Chambre, tout aussi déconsidérée en ce février 1909 que vingt-cinq ans plus tard, en février 1934, semblait disposée à renier une seconde fois son vote en faveur des fonctionnaires et tremblait sous la menace du maître. Jaurès tenta, mais en vain, de lui faire honte. Mais un quart de siècle plus tard, c'est l'*Officiel* qui la condamne et la voue, elle et son dompteur, au mépris dédaigneux de l'histoire :

*M. Jaurès* – M. le Président du Conseil j'ai bien le droit de dire que lorsque la Chambre amnistie le lundi, par 347 voix, des fonctionnaires, et que le jeudi, sur votre intervention, elle leur retire cette amnistie, c'est qu'elle a cédé à votre pression. (*Applaudissements à l'extrême gauche. Mouvements divers*). Et sentant bien, malgré tout, que la nécessité où vous la placez est troublante et gênante pour elle, vous avez cherché dans l'incident des paroles attribuées à l'instituteur Roux-Costadau, à lui fournir et à vous fournir à vous-même un prétexte et une diversion.

« Eh bien, dans quelle situation la mettez-vous demain ? Ah ! vous l'avez déjà placée dans une condition singulière : cette amnistie même des ouvriers de Draveil, vous aviez commencé par proclamer que vous ne l'acceptiez pas...

« ...Vous avez décidé la Chambre à rejeter l'urgence de l'amnistie de Draveil. Mais lorsque les représentants du suffrage universel, qui ont consenti à vous et à votre gouvernement ce sacrifice, ont vu le lendemain, au *Journal Officiel*, que sur ce vote d'urgence où vous engagez devant le pays leur responsabilité, vous n'aviez pas engagé la vôtre, alors il y a eu une révolte ! (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite*) et c'est de là que sont venues les rectifications. Puis trois semaines après, sans qu'il y eût aucun fait nouveau, sans qu'il y eût d'autres raisons nouvelles que les variations de votre politique, vous apportez à la Chambre, qui s'est compromise en ajournant pour vous l'amnistie, vous lui apportez la même amnistie comme une chose bienfaisante, comme une chose nécessaire.

Eh bien ! messieurs, pour faire plaisir au gouvernement, refusez d'amnistier les fonctionnaires, mais dans quelques semaines, si

l'intérêt égoïste des gouvernants les pousse à les amnistier, vous les amnistierez ! »

Mais la majorité « radicale et républicaine » s'est fait, comme Phèdre, « un front qui ne rougit jamais » : par 308 voix contre 124, elle repoussa l'amendement Dumont <sup>76</sup>.

La veille, il est vrai, cette même majorité avait amnistié quelqu'un : le brigadier Turc, qui avait commandé à ses gendarmes de tirer par les fenêtres, sur les ouvriers rassemblés dans la salle Ranque, à Draveil. Il n'avait sur la conscience que deux morts et quelque dix blessés. Amnistie pleine et entière par 347 voix contre 93. Grangier, Simonnet, Nègre avaient, il faut le reconnaître, gravement injurié Clemenceau en lui remettant sous les yeux des souvenirs de son propre passé, presque propre alors et désormais bien passé.

Si l'affaire de Maine-et-Loire s'était terminée à l'avantage de la Fédération, l'hostilité du gouvernement et de la majorité des républicains à la Chambre, pesait d'un grand poids sur le mouvement syndical des fonctionnaires. L'agitation prenait parfois un caractère violent. Une grande grève allait soulever le personnel des P.T.T. Les syndicats de l'Enseignement, encore mal remis de la grande crise qu'ils venaient de traverser, se croyaient tenus à beaucoup de prudence et ne voulaient pas compromettre, par une action inconsidérée, les avantages acquis. Le Conseil Mixte qui n'avait pu se réunir à Lyon et que la Commission exécutive avait mission d'organiser en même temps que le Congrès fédéral. Le 7 janvier 1909, le C.F. s'occupe de cette organisation, fixe l'ordre du jour et détermine les modalités de délégation. Il soumet ensuite au référendum des syndicats les propositions adoptées. Mais à la réunion du 28 février suivant, la Commission exécutive constate que les syndicats en majorité n'ont pas répondu et décide qu'« il n'y a pas lieu d'organiser le congrès mixte ». Cette décision, les Marseillais la prirent à leur corps défendant : elle constituait un regrettable recul de l'action fédérale.

---

<sup>76</sup> Parmi ces braves, il faut relever les noms de Malvy, de Caillaux, du futur ministre Colliard qui devait en 1919, encourager Glay à fonder le Syndicat National. Carnaud, instituteur révoqué, socialiste indépendant (!) s'était abstenu. Des droitiers notoires : Ch. Benoist, Maurice Barrès, Aynard s'étaient abstenus.

Cependant la grève était déclenchée dans les Postes. Le 12 mars, il y eut au Bureau Central de Paris une véritable mutinerie : le préfet de police fut blessé, de nombreux militants furent arrêtés. Le mouvement s'étendit bientôt à tous les services et ce fut la grève à peu près générale. Les postiers se plaignaient surtout des actes de favoritisme et de l'insolence du sous-secrétaire d'État Simyan. Ce dernier se distinguait par ses grossièretés à l'adresse du personnel féminin.

Le Gouvernement répliqua par la violence et l'arbitraire : un décret du 18 mars (anniversaire de la Commune, ô Clemenceau !) conférait à l'administration le pouvoir de prononcer des révocations immédiates en cas de refus du travail ! C'était la suppression des garanties les plus élémentaires. Après une entrevue des postiers et du gouvernement, la grève prit fin, mais l'agitation continua. Des agents des postes furent révoqués pour avoir pris la parole en des meetings révolutionnaires. L'effervescence gagnait d'autres catégories : les chemins de fer organisaient un référendum en vue d'une grève générale ! Le 11 mai, Barthou ayant déclaré à la Chambre que le droit de grève était incompatible avec la qualité de fonctionnaire, les agents réunis salle de l'Hippodrome, proclamèrent la grève générale. Le gouvernement prononce aussitôt 228 nouvelles révocations ! Le 23, interpellation à la Chambre. Séance tumultueuse : les socialistes entonnent l'*Internationale*, le royaliste Baudry d'Asson hurle « Prends ton fusil, Grégoire ! » Jaurès fustige les renégats Barthou et Clemenceau. Sous prétexte de sabotage, le gouvernement révoque encore 313 agents ! Le 28 mai, le député Constant dépose une proposition d'amnistie. Le Ministre des Travaux Publics pose la question de confiance, la Chambre repousse l'amnistie.

Comme on le voit, la répression était sauvage.

Il semble à la lueur de nos conceptions actuelles du Syndicalisme que la Fédération eût pour devoir de se solidariser étroitement avec les postiers et d'entrer dans l'action à leurs côtés. On peut être tenté de juger assez mal l'appel que la Commission exécutive adressa aux instituteurs syndiqués pour leur demander leur appui pécuniaire en faveur des camarades si durement éprouvés. On peut d'étonner d'y relever la phrase suivante :

*« La Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs proclame une fois de plus qu'en ce qui la concerne, elle n'aura pas recours à la grève »*

*qui desservirait les travailleurs sans profit pour nous, pense toutefois qu'il est de notre devoir d'intervenir dans le conflit ».*

Cependant, cette répudiation de la grève par le corps enseignant ne doit pas surprendre. Elle est conforme à la tradition syndicale universitaire : elle fut, dans les débuts, un point de doctrine solidement établi.

Sans doute, ce point de doctrine est-il de tout repos et peut être adopté avec empressement par des timorés : mais il était professé par des hommes qui, depuis ont montré qu'ils ne manquaient ni de courage ni d'audace ; et les signataires de la phrase qu'on vient de lire furent les premiers, dans l'enseignement, à revendiquer le droit de grève et à en user effectivement. Il faut noter aussi que les postiers, plus prolétaires que les instituteurs, pouvaient entreprendre des actions de masse avec la certitude d'entraîner la presque totalité du personnel. Les instituteurs syndiqués étaient, à ce moment, un millier à peine, avec une dizaine de syndicats départementaux, en face de la nombreuse Fédération des Amicales nettement hostile à toute action syndicaliste.

## Le Congrès de Paris (13, 14 et 15 Avril 1909)

[Retour à la table des matières](#)

Le IV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs se tint à Paris dans une des salles du Restaurant Coopératif, 49 rue de Bretagne. On était encore loin des grands congrès aux délégués nombreux, aux auditeurs plus nombreux encore, toujours à l'étroit en de vastes locaux.

La presse n'y fut pas admise. On se méfie, non sans raison, l'avenir le prouvera, des bavardages et des déformations journalistiques. On sait que le gouvernement se base volontiers sur les racontars des gazettes. Un compte rendu à la presse, rédigé par une commission du congrès, sera bien suffisant. Il est également décidé qu'« aucun membre du Congrès ne se laissera interviewer ni ne fera de communication à la presse ». Il est bon de noter qu'en ces



temps-là, loin de faire sur nos manifestations syndicales le conspiration du silence, comme ce fut la règle dès la formation du Syndicat National, la presse se montrait fort friande des renseignements que nous lui donnions au compte-goutte et qu'elle délayait à pleine colonnes pour en tirer le plus possible de scandale.

Nègre donna lecture de son rapport moral où il mettait en relief l'essor nouveau pris par la Fédération :

*« Nous avons vécu et nous avons tenu en échec la puissance gouvernementale. Ce n'est certes pas là un mince résultat, si l'on tient compte des difficultés dont nous avons eu à triompher avec la situation particulière où nous nous sommes trouvés au lendemain du Congrès de Lyon ».*

Le rapport se félicite de la victoire remportée sur le gouvernement grâce à la ténacité des camarades de Maine-et-Loire – soutenus par l'ensemble de la Fédération et par le Conseil fédéral. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Les préventions contre Nègre ont-elles disparu ?

Pas complètement. Du moins ne se placent-elles plus sur le plan personnel. Elles invoquent un principe, fort soutenable d'ailleurs ; c'est Raffin qui le formulera, au nom du Syndicat du Rhône, en proposant un article additionnel au Règlement Fédéral :

*« Tout syndiqué remplissant un mandat dans le Conseil Fédéral ne peut briguer un mandat politique sans donner sa démission ou être considéré comme démissionnaire ».*

C'est l'application de plus en plus stricte de la « Charte d'Amiens ». Dirigé contre Nègre ? Evidemment puisque Nègre est conseiller municipal de Billancourt ; mais procédant surtout, comme l'a plus tard établi Léger, de cet esprit libertaire qui régnait alors au Syndicat du Rhône. La proposition fut d'ailleurs repoussée par 10 mandats contre 5 et 5 abstentions.

Mais voici Audoye à la tribune. Petit de taille ; et pourtant il ne le paraît pas, tellement la petite barbe en pointe, la bouche fine, il s'impose d'emblée. On l'écoute : on n'entend même plus son terrible accent où vibre toute la Provence. On est pris par sa non moins terrible argumentation qui étonne, séduit et, très souvent, convainc. Une

des plus nobles et plus puissantes figures d'une Fédération qui fut riche en hommes.

Écoutons-le. C'est un paradoxe. Le paradoxe est sa manière. On s'en irrite, mais on finira par lui donner raison. La situation est désastreuse, la caisse est vide, les cotisations rentrent mal, les frais sont considérables et toujours croissants. Deux solutions : 1.) augmenter les cotisations ; 2.) augmenter le nombre des adhérents. La première est banale et paresseuse ; moins efficace qu'elle ne paraît ; elle fait obstacle au recrutement. Donc, si nous voulons que l'argent vienne à nous, laissons intactes les cotisations, faisons du recrutement. Un bon trésorier fédéral n'augmente pas les impôts, il se fait propagandiste. Et pour premier geste... il propose la diminution de la cotisation fédérale !

On proteste, on discute, on crie à la galéjade, on fait des contre-propositions... mais on finit par voter le projet Audoye et l'avenir montrera que c'était le bon.

Nous retrouverons cette audace, cet esprit de gageure, ce parti-pris de paradoxe au baptême de l'*École Émancipée*.

C'est à ce même Congrès qu'apparaît Raffin du Rhône, et dans son élément naturel : la pédagogie. On se souvient qu'à ses débuts l'Action s'était élevée, catégorique, contre l'introduction de toute question pédagogique dans son programme syndical et qu'au Congrès de Lille (1905), les syndiqués ne devaient intervenir que sur la question corporative. Raffin proposa, soutint et fit adopter que dans la liste des questions à soumettre aux délibérations des Congrès, il y eût toujours une question pédagogique. Et dès lors, la tradition s'établit : le métier, qu'une sorte d'aberration avait voulu chasser de notre activité syndicale, y reprenait la place qui lui était due, c'est-à-dire une des premières. Ce fut l'honneur et l'originalité du syndicalisme universitaire.

Le camarade Dayre (Ardèche), présente, dans un rapport bien charpenté, l'éternelle question de la réforme des Conseils départementaux. L'économie en est simple et les conclusions précises : 1. obtenir qu'en matière disciplinaire la décision du Préfet soit nécessairement conforme à l'avis motivé, émis par le Conseil ; 2. que le ministre ne puisse jamais aggraver la peine admise par le Conseil et prononcée par le Préfet ; 3. qu'un avocat puisse dans tous les cas assister le fonc-

tionnaire poursuivi. Pour atteindre à ces résultats, il fallait organiser la démission collective des C.D., faire toute l'agitation nécessaire dans les Syndicats et les Amicales, entreprendre une vaste campagne de presse.

Le Congrès, adoptant à l'unanimité ces résolutions, décida d'agir immédiatement et de répondre par la démission des C.D. au rejet par le Conseil d'État du pourvoi de Nègre.

On regrette un peu de voir Glay critiquer dans la *Revue* (13 juin 1909), ces décisions qu'il n'a pas combattue au Congrès où il n'a pas daigné paraître, bien qu'il se tint à Paris <sup>(1)</sup>. Il était d'ores et déjà prisonnier des Amicales. Son article de la *Revue*, son action auprès des Conseillers départementaux, son prestige déjà grand dans la corporation, réduisirent à néant les décisions de la Fédération. Voici la torpille :

*« Une résolution fut prise qui engage tous les C.D. de France à donner leur démission à propos de l'arrêt du Conseil d'État relatif à la révocation de Nègre.*

*« Or, il est bien évident qu'une manifestation de ce genre est vouée à un échec certain, surtout dans les conditions où elle se présente.*

*« Il y a deux ans, au moment où l'effervescence était la plus vive, seuls les C.D. de la Seine ont agi ; aujourd'hui on leur demanderait de renouveler le geste qu'ils ont fait en 1907, ils refuseraient sûrement, et leurs raisons sont faciles à comprendre. » (Revue, 13 juin 1909)*

Son action dissolvante ne s'arrête pas là : il prend nettement position contre le Congrès et la Fédération à propos du statut des fonctionnaires restrictif des libertés syndicales ;

« Mais sur un point cependant, il semble que le Congrès n'a pas été bien inspiré ;

*« Il s'agit du statut des fonctionnaires. Nègre fit voter un ordre du jour réclamant le droit à la loi de 1884 et repoussant « toute idée de statut ».*

*« Ainsi nous avons bataillé tous ces temps derniers pour obtenir non seulement un droit plus étendu de l'Association, mais encore une réorga-*

---

<sup>1</sup> Glay écrit au Congrès une lettre, lue par Raffin, président, où il s'excuse de n'être pas venu et de n'avoir pu « fournir de rapports sur la question des C.D. » ! (*Action*, n° 46, mai 1909).

*nisation profonde de l'Administration. Et au moment même où la question vient en discussion devant le Parlement, nous lâcherions pied sur la seconde partie ! (Revue, 13 juin 1909) ».*

Et voici le texte, voté par le Congrès à l'unanimité, que l'étrange « syndicaliste » condamne :

« *La Fédération :*

« *Considérant que le projet du Gouvernement et de sa Commission a pour objet, sous prétexte d'assurer de prétendues garanties aux fonctionnaires, d'anéantir les libertés syndicales et d'élever une barrière entre le prolétariat administratif et la classe ouvrière organisée, repousse tout projet de statut et réclame pour les salariés de l'État et des services publics le droit commun, c'est-à-dire la loi de 1884 avec toutes ses conséquences ».*

Inscrivons encore à l'actif de ce congrès un ordre du jour en faveur des *Groupes féministes universitaires* (G.F.U.) et proclamant que le principe « à travail égal, salaire égal » est un principe syndicaliste. On peut s'étonner de voir le Rhône s'abstenir sur ce point. C'est qu'il subit nettement l'influence de Raffin que nous retrouverons à Chambéry, fougueux adversaire de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices.

Ordres du jour, vœux, résolutions, ne sont que formes assez platoniques de l'action. Un jeune marseillais, Bezot, veut les transformer en réalités et présente un rapport sur les mesures ne furent pas appliquées d'une façon générale et durable, comme la création de *comités d'action* dans chaque syndicat et de *fédérations départementales* des salariés de l'État et des services publics. Mais l'esprit même qui animait ce rapport, le souci de transporter dans les services publics. Mais l'esprit même qui animait ce rapport, le souci de transporter dans els faits les décisions théoriques, devint celui de la Fédération et contribua à lui donner ce caractère pratique, qu'elle associa fort heureusement à son idéalisme initial.

Le rapporteur général Gay (Bouches-du-Rhône) formule cette conclusion que le recul des années n'a pas modifiée :

*« La Fédération en sort sérieusement et fortement constituée. Elle peut mener efficacement l'action et coordonner efficacement les efforts des Syndicats.*

*« La caractéristique de ce IVe Congrès fut le souci constant d'application pratique pour obtenir les satisfactions réclamées et pour appuyer la propagande.*

*« À nouveau, les instituteurs syndiqués ont affirmé leur intime solidarité avec le prolétariat organisé et ont pris des résolutions pratiques dans ce sens.*

*« Une ère nouvelle d'action s'ouvre. Avec la bonne volonté de tous, elle sera féconde en résultats. »*

L'acte qui s'imposait après ce Congrès des « résolutions pratiques » c'était de rendre effective l'adhésion à la C.G.T. déjà votée depuis deux ans à Nantes, en 1907. Le Congrès de Paris avait chargé la Commission exécutive de mettre au point les statuts et d'en effectuer un nouveau dépôt. L'adhésion demandée à la C.G.T. ayant été acceptée à l'unanimité, l'article 4 des statuts fut ainsi modifié :

*« La Fédération adhère à la Confédération Générale du Travail ».*

Les nouveaux statuts furent déposés à la Mairie de Marseille le 30 juin 1909. Aucune réaction administrative ou gouvernementale ne se produisit. L'alliance de l'Enseignement et de la classe ouvrière était définitivement scellée.

Bientôt se tenait à Nancy le Congrès des Amicales (9-12 août). Il nous faut en parler, parce qu'il absorba l'activité presque entière de certains syndiqués et fit naître chez d'autres de singulières illusions. Nègre lui consacre un long article dans le Bulletin Fédéral. Et pourtant...

Depuis quatre ans déjà, la petite Fédération des Syndicats tenait librement ses assises, sans avoir jamais sollicité d'autorisation et sans s'être jamais heurtée à une interdiction. (Même à Lyon, au moment où fut interdit le congrès mixte, le congrès corporatif put se tenir sans opposition).

La Fédération des Amicales qui militait depuis 1900, en était encore à solliciter humblement des ministres la permission de tenir ses réunions corporatives. Ce fut le cas, cette fois encore et de M. le Ministre – n'oublions pas que c'était Doumergue ! – fut invité à venir

écouter les instituteurs discuter les questions qu'il leur avait dédaigneusement permis de mettre à l'étude. Pas humiliés le moins du monde, les congressistes de Nancy adressèrent « à Messieurs les membres du Gouvernement, *l'expression de leur respectueux dévouement* et l'assurance de leur inaltérable attachement aux institutions républicaines ». Comme c'était gentil pour ce gouvernement qui n'avait sur son casier judiciaire que les noms de Narbonne, Draveil, Raon-l'Étape et Villeneuve-Saint-Georges, inscrits avec du sang ouvrier !

La Fédération des Syndicats avait eu le grand tort, consécutif à de permanentes illusions, de saisir les Amicales d'un appel par lequel « le Congrès de Nancy était invité à s'associer à la campagne que nous nous proposons de mener pour obtenir, avant les élections de 1910, l'introduction de *l'avis conforme* dans la loi de 1886 (Nègre) ». Le Congrès de Nancy ne daigna même pas répondre à cette demande de collaboration. Inutile leçon : on verra longtemps encore des militants, et non des moindres, envoyer à maintes occasions aux Amicales leurs appels nostalgiques et mettre parfois, bon gré, mal gré, notre fédération à la remorque du « colosse sans vie » dont parlait Bûcheron.

Une scène un peu théâtrale de ce congrès amicaliste est, rétrospectivement, intéressante et amusante en ce qu'elle fixe l'attitude du moment d'un certain nombre de militants en vue qui, par la suite !... La Commission permanente devait être renouvelée en séance plénière et chacun des candidats devait coram populo sa profession de foi. Regardons-les défiler derrière la rampe et recueillons quelques-unes de ces confessions.

Voici Montjotin (Puy-de-Dôme), président du Congrès de Clermont :

*« J'accepte le statut avec le plus de garanties possibles. Je veux une forte organisation professionnelle du corps enseignant. Sur ce point, je suis syndicaliste (!)... Je suis pour le droit commun ».*

Roussel (Seine, futur secrétaire général du Syndicat National) :

*« Ma candidature a un caractère nettement syndicaliste. Je suis instituteur syndiqué. Je suis partisan de l'entrée des instituteurs à la C.G.T.*

*Dans la C.G.T., mes sympathies vont aux révolutionnaires, non aux réformistes ».*

Roux (Bouches-du-Rhône, sera le nouveau président de la Fédération des Amicales) :

*« Je veux pour les instituteurs le droit commun, un statut personnel bien déterminé (!)... Sur la question syndicale, je n'accepterai l'entrée de l'instituteur aux Bourses du Travail et à la C.G.T. que quand nous en aurons légalement le droit. Mais c'est un droit que je revendiquerai pour ma part énergiquement ».*<sup>77</sup>

Bruno (Nord), l'un des présidents du Congrès de Lille (1905) :

*« Je suis partisan de l'extension de nos libertés, mais dans le sens légal. Nous ne devons pas donner l'exemple de la violation des lois. »*

Péron (Rhône, l'un des triumvirs du syndicat National avec Rousset et Glay, futur membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, membre à vie de la Commission permanente) :

*« ...Je ne suis pas partisan actuellement de l'adhésion des instituteurs à la C.G.T., parce que cette adhésion briserait notre unité corporative. Je ne veux pas de droit commun, parce que, pour moi, il se résume dans le droit de grève ».*

Nous retrouverons Péron plus tard, quand, devenu farouche syndicaliste ; il interviendra pour demander à la Fédération de se fondre dans le tout jeune Syndicat National. Il importe donc de marquer, de 1905 à 1920, qu'il fut un des adversaires les plus acharnés et les plus redoutables (il avait du talent) du syndicalisme et de notre Fédération. Qu'on nous pardonne donc encore ces deux citations.

---

<sup>77</sup> Mais il accepte, à 35 ans, une décharge de classe à La Ciotat et l'année même de cette déclaration (1909) un poste de choix à Marseille, rue Belzunce, que lui offre le Préfet, malgré l'inspection académique, au détriment de candidats plus âgés. Le Syndicat des Bouches-du-Rhône élève une énergique protestation.

La première du 28 janvier 1906 marque pour ainsi dire le point de départ. Un vœu terrible avait été déposé à l'A.G. de l'Amicale du Rhône, un vœu en faveur... « de l'extension des libertés syndicalistes » ! Péron réunit aussitôt mes vingt signatures exigées par les statuts pour déposer une demande de référendum. Le vote est ajourné, le danger conjuré ! Péron se lance alors dans un éloquent discours sur le thème : l'instituteur n'est pas un ouvrier, et le futur leader du Syndicat National continue :

*« Je ne crains pas que vous dirigiez les ouvriers, mais j'ai bien peur que vous soyez vous-mêmes dirigés. Les ouvriers ne feront rien pour vous et ils vous entraîneront de force dans leur campagne pour la grève générale, pour l'action antimilitariste, pour les idées qui passeront par la tête de la minorité qui dirige despotiquement la C.G.T. Vous serez d'abord toujours suspects à leurs yeux, parce que vous êtes des fonctionnaires ».*

La deuxième citation est présentée ainsi par Léger qui a toujours nourri une secrète sympathie pour le rude antisindicaliste :

*« Nous avons contre nous la masse de nos collègues, malheureusement guidés par un homme de grande valeur : Péron, dont le talent d'orateur rend notre propagande très difficile.*

« À chaque Assemblée Générale, nous l'entendons exprimer les mêmes reproches :

*« ...Vous n'avez pas hésité, déclare-t-il le 3 avril 1909, à diviser nos forces en créant la Fédération des Syndicats. Vous avez pensé que vous travailleriez mieux à l'émancipation du prolétariat à la Bourse du Travail qu'au milieu de nous : vous y êtes allés... (Cris dans la salle : Avant dix ans vous y viendrez aussi !)... et vous avez courageusement accusé de veulerie ou d'inconscience ceux qui ont refusé de vous suivre.*

*« Vous avez obligé vos collègues dans ce département et ailleurs à lutter contre la force de désagrégation jetée par vos syndicats dans notre organisation corporative, et ainsi vous avez distraît les efforts de nos associations de la réalisation du programme de revendications pratiques formulées par la grande majorité des instituteurs. Voilà votre œuvre...*

La création du syndicat a été plus qu'une faute. Elle a été un acte d'indiscipline corporative...



*« ...Notre action, pour être efficace, doit être soutenue, c'est-à-dire qu'elle doit traduire les aspirations et les résolutions du plus grand nombre, et non pas seulement le tempérament et les idées de quelques-uns.*

« ...NOUS COMPTONS QUE LA PLUPART D'ENTRE VOUS REVIENDRONT DE LEUR ERREUR ». (Léger, *Appel Syndicaliste*, 1933).

Ainsi, voilà tout le profit que le syndicalisme a pu retirer de ce Congrès de Nancy : les déclarations imprudentes des futurs dirigeants du Syndicat National ! Les uns devant plus tard mettre tant d'eau dans leur vin, les autres si peu de vin dans leur eau.

La fête se termina par une séance de gala présidée par l'inévitable Gasquet, doublure obligée des ministres défaillants. Elle fut rehaussée par la présence du Recteur de l'Université nancéenne, du Préfet, de l'Inspecteur d'Académie et de tous les inspecteurs primaires de Meurthe-et-Moselle !

On comprend mal l'enthousiasme de Nègre, victime aussi de la grande illusion. Il a pu y voir « le triomphe éclatant de l'idée syndicale » qui « a pénétré à une telle profondeur qu'on peut dire que, théoriquement elle ne rencontre plus d'obstacles devant elle ». Théoriquement, bien sûr !

*« C'est déjà un énorme progrès, ne craint-il pas d'ajouter en manière de conclusion, que l'idée syndicale s'impose à tous les esprits. La révolution est déjà faite dans les cerveaux, elle se réalisera promptement dans les faits et en dépit de tous les obstacles ». (L'Action, novembre 1909).*

À ce lyrisme, à ce délire, c'est un Marseillais qui répond, dans l'article voisin, par le bon sens et l'esprit critique. Ripert a froidement et très exactement jaugé le syndicalisme de la masse. Il l'a vue à Vichy, au cours d'une conférence. Ce n'étaient même plus les militants pâlots des réunions d'Amicales, mais la grande foule apathique, indifférente et sceptique qui composait alors l'immense majorité du personnel :

*« Je pus me rendre compte que bien peu d'entre eux étaient au courant de notre mouvement. Ni l'action menée depuis plusieurs années, ni les ré-*

*sultats acquis ne leur étaient connus. Ils n'avaient vu dans le mouvement syndicaliste qu'un acte d'insubordination désordonnée, fait pour perdre dans l'esprit de la majorité parlementaire comme dans l'opinion publique, la cause des instituteurs. Ils n'en avaient saisi ni les raisons – arbitraire administratif et favoritisme politique – ni l'esprit – substitution du principe de collaboration et de contrôle au principe d'autorité – ni la méthode – dénoncer et prouver la gabegie et le gaspillage pour avoir avec soi l'opinion publique – ni les moyens d'action – s'allier avec les masses ouvrières organisées pour agir plus efficacement sur le pouvoir législatif » (Action, nov. 1909).*

C'est précisément cette masse qui applaudissait au vote de la Chambre des Députés, le 29 novembre 1909, repoussant par 397 voix contre 97 l'ordre du jour d'Alexandre Blanc en faveur de Nègre, le tant optimiste révoqué. La majorité, une fois de plus, « est composée de radicaux qui continuent à renier tous leurs engagements, toutes leurs promesses ». (Action, janvier 1910).

C'est cette masse encore qui approuve les déplacements d'office de Laiyet (Meurthe-et-Moselle), coupable d'avoir publié un ordre du jour, en faveur de Nègre ; d'Odru, professeur frappé pour délit d'opinion ; de Bouët, pour avoir pris la parole en un meeting ; de Simon et de Bordier (Meurthe-et-Moselle), traînés en correctionnelle par un M. Terrien, directeur à Angers, et condamné pour diffamation à propos d'une polémique de presse au Congrès fédéral.

La masse ! Elle s'exprime par la voix de l'Amicale de la Marne qui ose émettre :

*« ...un vœu demandant le vote du statut des fonctionnaires, refusant malgré les sollicitations intéressées d'entrer au service d'un groupement politique, leur rôle professionnel et social consistant à enseigner à tous les enfants l'amour du prochain, de la patrie et le respect des lois républicaines et réprouvant avec indignation les paroles qui ont réclamé pour les instituteurs le droit de s'affilier aux Bourses du Travail et à la C.G.T. et celles qui ont fait appel aux instituteurs pour propagande antimilitariste. (Communiqué de l'Agence Havas, pris dans la Guerre Sociale, mai 1909) ».*

Telle était donc la masse. La majorité qui va se réunir à Angers, au Congrès fédéral a tout de même une autre allure.

## Le Congrès d'Angers (25, 26 et 27 Mars 1910)

[Retour à la table des matières](#)

Jamais congrès, peut-être, ne fut si longuement et sérieusement préparé. Sur toutes les questions mises à l'ordre du jour, des rapports copieux, documentés, bien étudiés, furent élaborés et publiés dans l'Action. De nombreux articles y furent également consacrés.

L'une de ces questions, celle du monopole de l'Enseignement, avait été pour ainsi dire imposée par les événements. L'Eglise, un instant matée par les lois laïques et la Séparation, relevait la tête et redevenait agressive. Deux faits émurent particulièrement l'opinion.

En Espagne, le grand éducateur prolétarien, le promoteur de l'*École Rénovée*, l'apôtre de l'éducation rationnelle, venait d'être légalement assassiné dans les prisons de Monjuich. Il avait été arrêté sur la dénonciation des gens d'Eglise, inculpé d'un vague complot anarchiste, sommairement jugé, et, malgré les protestations innombrables de tous les libres-penseurs espagnols et européens, fusillé. Ainsi mourut Francisco Ferrer (octobre 1909). En France, la stupeur fut énorme, puis la colère. Une immense manifestation se déroula dans Paris devant l'ambassade d'Espagne. L'anticléricisme qui s'apaisait, rebondit.

Et dans le même temps, l'épiscopat français publiait à grand fracas une *Lettre pastorale des Cardinaux, archevêques et Evêques de France* « sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école ». C'était en bonne et due forme, une déclaration de guerre à l'enseignement laïque (14 septembre 1909).

Le document se base essentiellement sur les *droits* des parents à qui les enfants appartiennent tout entiers puisqu'ils sont « l'os de leurs os et la chair de leur chair ». Il nie au contraire le *droit de l'enfant* à ne pas subir l'emprise intellectuelle d'une doctrine qu'il est trop jeune pour comprendre et discuter. Il prétend fonder sur le dogme et les textes sacrés les droits de l'Eglise et des parents en ce qui concerne l'éducation. « Les parents doivent choisir une école conforme à leurs croyances ». Il définit ainsi l'école chrétienne :

*« L'école libre ou chrétienne est celle où le maître possède avec les aptitudes pédagogiques nécessaires, le bonheur de croire et le courage de vivre selon ses croyances, imitant l'Instituteur Divin, dont les Saints Livres racontent qu'il eut soin de pratiquer sa morale avant de l'enseigner.*

*« L'école chrétienne est celle où le maître inscrit au premier rang dans ses programmes la science religieuse, place entre les mains de ses élèves des livres d'une orthodoxie parfaite et crée autour d'eux une atmosphère favorable à l'épanouissement de leur foi et de leur vertu.*

*« Cette école, vos enfants devraient la rencontrer partout, et l'État serait tenu en bonne justice de la mettre à la disposition des familles, surtout dans un pays comme le nôtre, où l'immense majorité professe la religion catholique. Car, ainsi que le disait avec une suprême autorité le pape Léon XIII : « Il importe souverainement que les enfants nés de parents chrétiens soient de bonne heure instruits des préceptes de la religion et que l'enseignement par lequel on a coutume de préparer l'homme l'homme et de le former dès le premier âge ne soit pas séparé de l'éducation religieuse ». (Encyclique Nobilissima Gammorum Gens)*

Malheureusement pour Nosseigneurs, il y a aussi l'école laïque. Et voici les pasteurs d'âmes levant leurs crosses contre la neutralité « justement condamnée par l'Église », « principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences ». Les enfants chrétiens peuvent-ils alors fréquenter ces lieux de perdition ?... « Nous répondons que l'Église défend de fréquenter l'école neutre à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent... L'Église tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire ».

Et voici l'attaque directe contre les instituteurs laïques :

*« À l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles, soi-disant neutres, ont perdu ce caractère. Les Instituteurs qui les dirigent ne se font pas scrupule d'outrager la foi de leurs élèves et ils commettent cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries que leur impiété leur suggère ».*

*Suit l'interdiction formelle et la menace des foudres ecclésiastiques. C'est, contre les pauvres bougres de croyants, le chantage à l'eucharistie :*

*« Devant ce travail impie, nous nous sentons obligés par notre conscience épiscopale de vous rappeler le Nonlicet de l'Évangile. Non, il ne vous est pas permis de choisir pour vos enfants une école, de quelque*

*ordre qu'elle soit, où ils seraient élevés dans le mépris des enseignements, des préceptes et des pratiques de notre sainte religion ; en le faisant vous coopérez à l'œuvre la plus funeste, et cette complicité, gravement coupable, vous rendrait indigne des sacrements de l'Église ».*

Le terrain est ainsi bien préparé pour l'appel au mouchardage :

*« Vous avez en second lieu, le droit et le devoir de surveiller l'école.*

*« Il faut que vous connaissiez les maîtres qui la dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien de ce qui est mis entre les mains et sous les yeux de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude : livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous.*

*« Outre le péril de la foi, il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit de ces écoles mixtes, où l'on pratique, par le mélange des enfants des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé ».*

Vient enfin la condamnation formelle des livres en usage dans les écoles laïques et l'interdiction de s'en servir sous peine de damnation :

*« Enfin, Nos Très Chers Frères, nous voulons nous-mêmes vous aider dans l'œuvre de surveillance à laquelle nous venons vous convier. C'est pourquoi, usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale, et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classe qui sont plus répandus et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Église catholique, ses doctrines et son histoire.*

*« Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient, ou présentent comme insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, tels que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel.*

*« Aussi, nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer...*

*« Cette sentence portée par vos évêques a l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques, et, en premier lieu, les pères de famille. Les instituteurs de leur côté ne pourront pas ne pas en tenir compte ; ils se condamneraient eux-mêmes si, dans leurs écoles, dont les élèves sont tous ou presque tous catholiques, ils introduisaient des ou-*

*vrages que le Pape ou les évêques, seuls juges compétents en matière d'orthodoxie, ont formellement prohibés ».*

Et pour rendre la surveillance vraiment efficace, les évêques qui redoutent tiédeur et timidité de la part des parents chargés de la triste besogne, ont imaginé de les grouper en Associations de pères de famille, naturellement dirigées par les prêtres. Ces associations ont fonctionné et de nombreux conflits ont surgi dans les villages où jusqu'ici la paix avait régné entre l'école et la famille <sup>78</sup>.

Cette levée de crosses eut pour effet de mettre en faveur dans beaucoup de milieu laïques et libres-penseurs, l'idée du « monopole de l'Enseignement ». *La Fédération des Syndicats d'Instituteurs* fut ainsi conduite à s'occuper de la question. Elle le fit, et dans un véritable esprit syndicaliste, c'est-à-dire en toute sérénité. Le rapport en fut confié au camarade Ripert, de Marseille. La commission exécutive avait envoyé une circulaire aux syndicats pour leur demander leur avis motivé. Presque tous répondirent. La grande majorité se prononça contre l'établissement du monopole. C'est en ce sens que Ripert élaborait le rapport général. Travail fortement pensée, synthèse originale des opinions diverses exprimées dans la fédération. En dépit du vent d'anticléricalisme qui soufflait, malgré les colères soulevées contre l'Eglise par l'assassinat de Ferrer, la voix de Ripert reste calme et son raisonnement lucide, elle ne fait pas écho à celles qui réclament furieusement le monopole, elle proclame, contre les prétentions de l'État, de l'Eglise, des sectes et des partis, le principe de la liberté de l'enseignement au nom des droits imprescriptibles de l'enfant.

Dans les lignes qu'on va lire, se trouve fortement exprimée, comme en une véritable déclaration de principes, la doctrine pédagogique de l'éducation rationnelle et désintéressée qui devait être celle

---

<sup>78</sup> *La Fédération des Amicales* intenta un procès au cardinal Luçon : le tribunal de Reims condamna l'Éminence à 500 francs de dommages-intérêts (25 février 1910). La Cour d'Appel de Paris confirma le jugement. Mais le 18 mars, le tribunal de Nancy, dans un procès intenté à l'évêque Turinaz, débouta les amicales auxquelles il ne reconnaissait pas la capacité juridique.

de la fédération et demeurer indiscutée jusqu'aux assauts de démenche des pédagogues (?) staliniens : <sup>79</sup>

*« Nous ne prétendons pas qu'il faille un enseignement spécial pour les fils des travailleurs : que dès leur enfance on doive, par une éducation particulière, les river à leur classe comme un forçat à sa chaîne. Le fils de l'ouvrier n'appartient pas plus à la classe ouvrière qu'il appartient à l'État, qu'il n'appartient à son père. Il n'appartient qu'à lui-même, et l'enseignement qu'on lui donne ne doit avoir d'autre objet que de développer ses facultés au seul foyer de la vérité scientifique, sans préoccupations philosophiques d'aucune sorte. Ni le père n'a le de faire de son fils l'héritier obligatoire de ses concepts ; ni le maître celui d'infuser à son élève sa propre opinion ; ni la classe dont il est issu ; celui de lui faire épouser ses intérêts, ses sympathies et ses haines ; ni l'État celui de s'imposer obligatoirement à son admiration et à sa reconnaissance.*

*« Il n'y a de place à l'école pour aucun culte religieux, laïque ou économique, mais seulement pour un enseignement rationnel basé sur les acquisitions de la science, donné d'après les méthodes les plus propres à éveiller et à développer progressivement les facultés de l'enfant par les maîtres scrupuleusement respectueux de sa liberté, en même temps qu'instruits et affranchis de tous préjugés ».*

Ripert proposait des conclusions en conformité avec ces principes ; elles sont d'une belle hardiesse, trop hardies sans doute, puisque seul, le dernier paragraphe en fut adopté. Quoi qu'il en soit, il nous faut saluer en notre regretté Ripert un de plus beaux travailleurs, un des esprits les plus vigoureux dont s'est honorée la Fédération.

*« Elle (la Fédération) est contre le monopole, pour la liberté.*

*« Elle admet pour l'Eglise le droit que celle-ci a toujours refusé à d'autres de travailler à son gré à fortifier sa puissance.*

*« Elle admet pour l'État le droit d'enseigner selon les lois que lui dicte sa conscience.*

*« Elle réclame le droit d'existence pour l'enseignement privé.*

*« Elle veut que puissent vivre côte à côte et se faire une libre concurrence l'école chrétienne, l'école républicaine ou laïque, l'école rationnelle.*

---

<sup>79</sup> Allusion au conflit entre la majorité fédérale et la minorité dirigée par le parti communiste la M.O.R. – au cours de la « 3<sup>e</sup> période » (Cf. III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> parties).

*« Elle veut pour l'école laïque le droit de montrer que ses programmes, que ces méthodes ne sont pas intangibles ; que ses maîtres, unifiés agissantes d'un milieu politique et social en perpétuelle évolution, se libèrent chaque jour davantage des préjugés sociaux ; qu'elle est, en un mot, essentiellement perfectible.*

*« Elle veut pour l'école rationnelle le droit de montrer qu'élever et cultiver l'enfant pour lui-même et non pour les autres, c'est l'armer supérieurement pour la lutte, ouvrir largement son esprit et son cœur sur toutes les voies de la vie, préparer par la libre adhésion de la raison et du cœur, la réalisation d'un état nouveau de justice et de paix sociale.*

*« Elle fait appel à tout ce que la classe ouvrière et paysanne compte d'esprits avisés, de cœurs droits et vaillants, afin que soit écartée cette menace qui, pour frapper problématiquement le passé, fermerait sûrement l'avenir : l'institution du Monopole de l'Enseignement au profit de l'État ».*

Une autre question qui préoccupait depuis longtemps, depuis toujours le personnel enseignant, celle des « ingérences politiques », fut confiée à Triaire, encore un de cette admirable équipe marseillaise qui dirigeait alors la Fédération.

Une troisième question enfin devait passionner le Congrès : celle de la « morale et de l'instruction civique adaptées aux besoins de la classe ouvrière ». Non seulement à cause de son contenu, mais aussi parce qu'elle devait être l'occasion d'un acte d'indépendance syndicale : la réalisation partielle de ce « congrès mixte » si longtemps attendu et toujours interdit :

Le rapporteur en est Louis Bouët, déjà connu des militants de la Fédération pour le rôle de premier plan qu'il avait assumé dans les retentissantes affaire de Maine-et-Loire. Grand et mince, d'aspect sévère, la parole lente et fortement articulée, le geste sobre, il témoigne d'une très grande maîtrise de soi, d'un inaltérable sang-froid ; il domine facilement l'auditoire qu'il séduit par la logique, la netteté et la sincérité de son exposé.

Or, ce fut à une séance publique, présidée par Ripert, qu'il développa ses conclusions. Environ cent cinquante personnes y assistèrent. Le président fit appel aux camarades ouvriers les invitant à prendre part à la discussion. À noter aussi la présence du grand dessinateur révolutionnaire Granjouan qui prit, lui aussi, la parole. Les conclusions adoptée offrent cet intérêt qu'elles confirment les principes



d'éducation rationnelle exprimée déjà par Ripert et préconisent une collaboration étroite avec la classe ouvrière, collaboration qui, malheureusement, ne devait guère entrer dans les faits. En vue de l'application de l'enseignement moral et civique aux besoins du prolétariat, le Congrès préconise les moyens suivants :

*« 1° Développer aussi intégralement que possible les facultés physiques et intellectuellement de l'enfant ; 2° Respecter sa personnalité en l'amenant à réfléchir sur ses sentiments, ses inclinations, son caractère ; 3° Ne lui imposer aucun dogme, aucune formule : fortifier en lui, au contraire, le sens de la critique, l'esprit scientifique, en lui donnant le goût du savoir et le besoin de contrôle ; l'habituer à se conduire seul, à agir par lui-même, à rester maître de soi.*

*« Afin de réaliser cet idéal, les instituteurs syndiqués entendent : 1°) Travailler continuellement à acquérir eux-mêmes une plus forte culture générale et professionnelle pour l'observation, par le livre, par la discussion ; 2°) Combattre en les dévoilant dans leurs bulletins et revues certaines survivances d'une méthode d'éducation oppressive et irrationnelle ; 3°) Composer et éditer des ouvrages scolaires en harmonie avec leurs conceptions rationalistes.*

*« Les instituteurs syndiqués ont en outre la ferme intention de mener d'accord avec la classe ouvrière organisée, d'actives campagnes pour éclairer l'opinion publique en vue d'obtenir comme mesures transitoires : 1°) Que la fréquentation scolaire soit d'abord assurée et que l'âge de la sortie de l'école primaire puisse être le plus tôt possible portée de 13 à 15 ans ; 2°) Que le nombre maximum des élèves soit diminué dans chaque classe ; 3°) Que l'éducation mixte se généralise et qu'elle soit instituée dès maintenant dans toutes les communes pourvues d'un couple d'éducateurs ; 4°) que les instituteurs puissent jouir comme les autres citoyens, de la liberté complète de parole et d'action ».*

Dans la *Revue de l'Enseignement* Glay ne manque pas d'applaudir à la nouvelle conquête réalisée par la tenue de ce « congrès mixte » :

*« On se rappelle les difficultés rencontrées en 1908 quand le gouvernement de réaction de M. Clemenceau menaça de révocation les délégués instituteurs à un congrès mixte. Or, cette année, le dit congrès a eu lieu. Des délégués de la C.G.T. et des syndicats ouvriers ont étudié ensemble une question d'enseignement. Comme cet événement se passait à la veille des élections, le gouvernement a fermé les yeux ; il n'a pas osé reprendre les menaces anciennes parce qu'il ne se sentait pas capable, cette fois, de*

*les mettre en exécution : ainsi a été conquis un nouveau droit pour nos groupements* <sup>80</sup> ».

À ce sujet, Bouët fait remarquer, non sans malice, que cette fois au moins, personne ne s'était avisé de demander au Ministre ce qu'il comptait faire dans l'éventualité de cette séance mixte !

Le congrès proprement dit réunissait à la Bourse du Travail d'Angers les 40 délégués des 22 syndicats, ainsi qu'une trentaine d'auditeurs qui suivirent assidûment tous les débats. La Fédération était en progrès. De 813 adhérents en 1909, elle était parvenue à 1415. Les syndicats de la Loire-Inférieure et du Morbihan qui avaient un instant constitué une organisation dissidente sous le nom de Fédération de l'Ouest, étaient rentrés au bercail ; les Côtes-du-Nord, les Pyrénées Orientales, jusqu'ici indépendants, avaient enfin donné leur adhésion ; des sections nouvelles s'étaient constituées : Charente, Dordogne, Indre-et-Loire, Isère et Savoie.

Le rapport moral de Nègre enregistre ces progrès. D'autre part, il semble revenu de ses illusions sur le Congrès de Nancy, il signale le danger pour nos militants de consacrer aux Américains des forces perdues pour tous et que nos syndicats auraient fructueusement utilisées :

*« Une constatation s'impose : c'est que dans plusieurs départements où les syndicalistes sont en tête des Amicales, ils hésitent à faire l'effort de propagande nécessaire à la diffusion de nos idées, ils hésitent plus encore à constituer autour d'eux des groupements actifs d'avant-garde par crainte d'être accusés par leurs amis de faire le jeu de l'Administration en divisant les bonnes volontés et qu'en abandonnant cette direction, elle passe aux mains des trop bons amis des officiels. Souhaitons que la masse « amorphe » et « débonnaire » de ces amicales les remplace bientôt à la tête de ces associations et qu'alors, reprenant leur liberté d'action, ils*

---

<sup>80</sup> Il ne faut pas exagérer l'importance de ces délibérations entre ouvriers et instituteurs, si l'on s'en rapporte à Guilloux (Loire-Inférieure). Selon lui, les ouvriers n'y ont apporté aucune idée claire et n'ont fait que ressasser de vieux clichés de réunion publique. (« Il faut renverser la société pourrie », s'écrie l'un d'eux), les instituteurs sont restés obscurs et prolixes. « Que reste-t-il de ces joutes oratoires ? Des phrases, surtout des phrases, hélas ! ». Sans doute Guilloux, mais cette simple prise de contact, n'était-ce pas alors l'essentiel ?

*viennent, avec toute leur ardeur, combattre à nos côtés pour renforcer notre action ».*

Il rappelle aussi que les conseillers départementaux, malgré des appels réitérés, et comme on l'a vu, influencés par les articles de Glay dans la *Revue*, n'ont rien fait pour la cause des révoqués et des déplacés d'office.

En fin de congrès sont prises sans bruit des résolutions audacieuses et importantes. C'est l'aboutissement du travail opiniâtre des Marseillais : constitution d'une coopérative d'éditions, et, surtout, lancement pour la rentrée scolaire d'une revue pédagogique hebdomadaire. Encore un paradoxe d'Audoys : faire avec un millier d'adhérents et des ressources nulles ce que la puissante Fédération des Amicales n'avait pas même osé envisager avec les 100 000 membres dont elle se vantait et le million qui dormait dans ses caisses ! Nous verrons réussir cette témérité.

Mais pour mener à bien cette tâche, les Marseillais avaient besoin de tout leur temps et de toute leur énergie. Le Congrès décida que le siège de la Fédération serait désormais à Lyon.

En somme, un excellent congrès : bon travail, énergiques résolutions, conquête du droit à collaborer avec la classe ouvrière, brillantes initiatives. Un point sombre cependant : la question Nègre.

Pour des raisons exposées déjà, l'inimitié régnait entre Nègre et nombre de militants. Il est possible que pour certains cette antipathie personnelle ait été déterminante. Il faut pourtant remarquer que la situation du Secrétaire Général à Paris, dans un milieu hostile, à 800 kilomètres de son Conseil Fédéral, n'était ni logique, ni tenable. D'autre part, nous avons vu que certains syndicats avaient affirmé le principe de l'incompatibilité des fonctions syndicales et de tout mandat politique. Le Rhône, de formation libertaire et proudhonienne était intransigeant sur ce point. Un petit fait ne contribua pas peu à froisser l'amour-propre des congressistes, à les irriter contre le secrétaire général.

Le vendredi 25, Léger, président de séance, veut mettre en discussion la question des Conseils départementaux dont Nègre est le rapporteur. Celui-ci est absent. On apprend qu'il est allé, avec Grandjouan,

visiter les ardoisières de Trélazé. Il n'en faut pas plus pour susciter la mauvaise humeur : cela prend les allures d'un manque d'égards pour le Congrès, d'une sorte de provocation. Nègre de son côté, semble en avoir assez des luttes intestines autour de sa personne ; il accepte une motion qui doit y mettre fin d'une façon raisonnable et ne contient pas la moindre idée de blâme :

*« Le Congrès de la F.N.I. après examen de la situation faite au camarade Nègre par les pouvoirs publics et de la façon dont il a rempli ses fonctions de Secrétaire Général de la Fédération, le remercie des nombreuses marques de dévouement données par lui à la cause syndicale et de sa solidarité ;*

*« Considérant, d'autre part, que les fonctions de secrétaire général qui ont valu à Nègre sa révocation semblent être le principal obstacle à sa réintégration ; qu'il est impossible d'accepter que Nègre fasse plus longtemps à la cause syndicale le sacrifice de ses intérêts personnels à venir ;*

*« Décide de soustraire Nègre aux rancunes politiques amassées contre lui en l'invitant à ne plus accepter la fonction de secrétaire général ».*

Malheureusement ce texte était plus habile que sincère et nous devons constater qu'à ce moment la Fédération ne comprenait pas encore pleinement son devoir de solidarité : ses dirigeants se trouvaient en face des plus grandes difficultés pour faire rentrer les cotisations spécialement affectées au traitement de Nègre ; il leur apparaissait impossible de continuer à faire face à ces obligations financières ; ils crurent devoir inviter le secrétaire général à chercher du travail. Leur embarras se traduisit par ce paragraphe qui, à vingt-cinq ans de distance, demeure lamentable et pénible :

*« Le camarade Nègre est prié de chercher un emploi, la Fédération l'y aidant de son mieux, tout en continuant à agir dans l'intérêt de sa réintégration ».*

Il eût sans doute mieux valu le lui dire que d'en faire une motion de congrès qu'on relit avec gêne en feuilletant les vieux papiers <sup>81</sup>. Il

---

<sup>81</sup> Marius Nègre devait être réintégré dans l'enseignement en 1911. Syndiqué, il ne devait plus jouer de rôle important dans le syndicalisme universitaire dont il avait été l'un des « moments ». Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Fédé-

est vrai qu'on y lit aussi : « Le Congrès prend acte de ce que le camarade Nègre, au meeting de samedi soir, n'a parlé qu'en son nom personnel »<sup>82</sup>.

Il y eut en effet, un meeting où il prit la parole en compagnie de Léger, le futur secrétaire fédéral<sup>83</sup>. La C.G.T., pour sceller l'adhésion récente de la Fédération, y avait délégué son secrétaire : Léon Jouhaux.

---

ration, alors affiliée à la C.G.T.U., il devait envoyer un message de solidarité au congrès fédéral.

<sup>82</sup> Les divers comptes-rendus de journaux *Petit Parisien*, *Petit Courrier*, *Combat Social*, *Humanité*, concernant le meeting sont tous concordants, et pourtant copieux. Or, il n'apparaît pas que Nègre, ait parlé contre l'opinion générale de la Fédération.

<sup>83</sup> Fils d'ouvrier tisserand, Louis Léger était né en 1874. Instituteur dans le Rhône, il avait été en 1906 le premier secrétaire du syndicat.

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre VIII

---

### LYON

#### Une arme : l'École Émancipée

[Retour à la table des matières](#)

Toute organisation politique, économique ou sociale ne peut vivre et prospérer sans propagande. L'instrument par excellence de la propagande c'est le journal. Le journal est en outre une arme, offensive ou défensive, redoutable si elle est bien maniée. Cet instrument, cette arme, manquait à la fédération des Syndicats.

On se rappelait qu'à l'aurore lointaine du mouvement corporatif universitaire, Louis Arsène Meunier avait commencé par là : créer l'arme de défense et l'instrument de propagande, l'*Echo des Instituteurs* (1844). Après 1848, nous avons vu naître une autre petite revue : l'*Action de l'Enseignement*. Ces remarquables initiatives devaient sombrer au 2 décembre.

À la renaissance du mouvement syndical, en 1903, ce fut encore autour d'une publication périodique : l'*Action de l'Instituteur*, que se groupèrent en une association du même nom les syndicalistes d'esprit et leurs premières associations. Publication mensuelle, notoirement insuffisante, d'existence onéreuse et précaire. Audacieuse à coup sûr

mais si faible, si insignifiante en face des grandes revus pédagogiques qui se partageaient alors le personnel enseignant primaire.

D'abord l'ancêtre, le *Manuel Général*, fondé en 1833, propriété de la puissante librairie Hachette. C'était en quelque manière l'organe officiel de l'administration. A l'époque syndicaliste, il s'honora des articles généreux et de pensée haute que lui fournissait Ferdinand Buisson. Mais il fut avant tout l'adversaire redoutable *lu et approuvé* par une notable fraction du personnel, du mouvement d'émancipation.

Tous les autres, d'ailleurs, étaient propriété de maisons d'édition et, rédigés presque exclusivement par des inspecteurs de divers grades, ne pouvaient que faire obstacle aux aspirations des syndicalistes. Citons le *Journal des Instituteurs*, dont la partie pédagogique fut, à un certain moment, très remarquable : le volume de la librairie Armand Colin ; l'*École Nouvelle*, publiée chez Delagrave et dirigée par Emile Devinat, excellent pédagogue, épris d'idées neuves, mais adversaire opiniâtre du syndicalisme contempteur de la Loi. Ces revues, on le devine, avaient pour principal objet la réclame en faveur des éditions scolaires sorties en même temps des mêmes presses : commerce et administration ! <sup>84</sup>

La *Revue de l'Enseignement Primaire et Primaire Supérieur*, fondée en 1889 et dirigée par Baudéan, n'échappait aucunement à cette règle : elle était le bulletin de réclame de la librairie connue sous le nom de « Bibliothèque d'Éducation ». Mais Baudéan, très habile, et fort intelligent, sut discerner dès 1901 l'évolution qui s'esquissait au sein du personnel, c'est-à-dire de sa clientèle. Avec une sereine audace commerciale, il laissa libre la plume romantique et socialiste du professeur Chauvelon et lui fit une part royale dans la rédaction. Nous y avons vu Murgier (le Bûcheron, la Ramée, etc.) y donner de hardis « Coups de Hache » aux diverses autorités : directeurs, inspecteurs et politiciens. Et jusqu'en 1905, le « *Sans Patrie* » du *Piouiou de l'Yonne*, l'homme « *au Drapeau dans le fumier* », l'emprisonné de la IIIe République, Gustave Hervé, écrira des articles incendiaires sur le socialisme, l'antimilitarisme, un polémiste vigoureux et spirituel, l'auteur anticlérical des *Cordicoles* et antimilitariste du Soldat Poirot, écrivait des articles incisifs et pleins de juvénile audace : Gustave Té-

---

<sup>84</sup> Citons encore le *Petit Journal* et le *Maître Pratique* dont le rôle, au point de vue syndicaliste, ne fut pas considérable.

ry jetant sa gourme ! En somme, pendant cette période, la *Revue* devint, presque sans restriction, un ardent organe de propagande pour la laïcité, l'antimilitarisme, le socialisme révolutionnaire et le *syndicalisme*.

Il semblait que la Fédération naissante eût trouvé là l'instrument indispensable à sa propagande, l'arme d'acier fin et fortement trempé pour sa défense du moment et ses offensives du lendemain. En fait, elle fut un temps cet instrument et cette arme. Elle rendit alors d'inappréciables services. Mais elle n'était pas de pur métal. Propriété d'un homme et d'un commerçant, son audace ne devait pas dépasser les limites que l'intérêt individuel et les conditions commerciales de l'entreprise lui avaient été irréductiblement fixées.

En 1905, un discours antipatriotique d'Hervé au Tivoli-Vaux-Hall fit scandale. *L'Histoire de France* du directeur de la *Guerre Sociale* fut condamnée solennellement par un vote de la Chambre des députés. La presse ameuta l'opinion contre l'« hervéisme ». Baudéan comprit que le vent tournait, menaçant de secouer rudement sa barque. Il reprit le gouvernail et congédia, d'un geste sans grandeur, Hervé et Chauvelon. Mais l'homme habile s'empessa de combler les vides de l'équipage, et comment ? Il sut s'attacher des socialistes de grande valeur comme Albert Thomas et, surtout, inscrire sur sa toujours rouge banderole, le nom prestigieux de Jaurès ! C'était néanmoins un recul.

*La Revue* avait un autre défaut moral pour un organe de combat : elle payait, et grassement, ses rédacteurs. tel qui entraît là, pour mettre sa plume au service de la cause, s'y faisait malheureusement une situation, ou du moins améliorerait de beaucoup la sienne. Et quand le bateau donnait de la bande à tribord, il eût été bien pénible d'abandonner la trop moelleuse couchette... et l'on attendait le redressement. Les syndicalistes, puis les syndiqués, qui menèrent longtemps le bon combat à bord de la *Revue*, se sont un jour trouvés ligotés sur le pont comme Gulliver à Lilliput, par d'invisibles fils d'argents.

Ce qu'il fallait, c'était un organe indépendant du capitalisme commercial et des maisons d'édition, qui fût propriété collective des groupements corporatifs et dont la pauvreté ne permît pas qu'on payât les



collaborateurs. Dernière condition plus difficile à remplir qu'on ne croirait.

C'est le lieu de signaler certaines tentatives d'esprit fort différent, mais émanant du personnel lui-même.

Vers 1902, l'ex-instituteur Carnaud, « ce politicien sans valeur » qui, écrit Laurin, dans le *Mouvement Socialiste* (avril 1907), apparut « à tous comme un grotesque et plat valet du pouvoir », et dont nous avons signalé les tristes manœuvres, fonda un journal pédagogique, le *Bulletin des Instituteurs*. Son but ne pouvait être que de soigner sa propagande personnelle et d'attacher une clientèle à sa fortune parlementaire. Néanmoins, ce périodique séduisait par un côté : il n'était pas la propriété d'un libraire, il ne dépendait pas de l'administration, il était rédigé par des camarades et non par des chefs. L'attention des dirigeants des Amicales se tourna vers ce bulletin (Michel et Bontoux n'étaient-ils pas amis de Carnaud ? Séné et rhubarbe !) La grande Fédération des Amicales ne pourrait-elle par ce moyen avoir une revue qui fût sa propriété ? On y intéressa Murgier. Celui-ci avait projeté la création d'un journal pédagogique (se sentait-il gêné à la *Revue* ?) Carnaud, à une réunion du *Bulletin Général des Amicales*, annonça qu'il avait accepté de fondre son propre périodique avec celui de Murgier, Dufrenne relate le fait dans la *Revue*, sous le titre significatif : *Un danger !* et oppose un refus catégorique et réitéré à de telles propositions, sans vouloir même les discuter.

Baudéan sentit le péril et sut y parer dans un article habile du 15 janvier 1905 :

*« On créerait ainsi un nouveau journal pédagogique, qui serait la propriété de la Fédération des Amicales.*

*« L'idée est excellente : il y a longtemps que nous l'avons eue pour la première fois et nous n'avons pas perdu, bien au contraire, l'espoir de la réaliser.*

*« Le Comité fédéral et central des Amicales, représentant dans l'intervalle de nos Congrès corporatifs les syndiqués du corps enseignant, nommerait les rédacteurs et l'administrateur-gérant. Le Congrès annuel imprimerait à la revue son orientation et lui dicterait son programme général. Tous les instituteurs décidés à aller de l'avant groupés derrière « leur » Revue, qui serait leur bien, leur propriété collective, la soutiendraient, la répandraient, en feraient une puissance capable de réagir*

*contre l'empoisonnement systématique du public par les journaux capitalistes.*

*« ...Voilà certes l'idéal, et un idéal nullement chimérique.*

*« Pourquoi alors de pas essayer de le réaliser tout de suite ?*

*« Parce que notre organisation syndicale est encore trop faible et trop jeune.*

*« Nous avons des Amicales, mais elles sont nées d'hier et elles n'ont pas encore l'esprit syndicaliste : nous en appelons au témoignage de tous les promoteurs et de tous les apôtres du mouvement syndicaliste, qui commence à se dessiner dans la corporation.*

*« ...Puis quand la bonne équipe de socialistes et de syndicalistes qui travaille dans cette maison aura réussi à faire de notre jeune fédération d'Amicales une puissante organisation syndicale, alors, mais seulement alors, nous offrirons au corps enseignant organisé de prendre la charge de la Revue de l'enseignement primaire.*

*« L'arme que nous avons forgée et que nous rendons d'année en année plus redoutable est trop bonne pour que nous la confiions à un enfant.*

*« Quand l'enfant sera devenu homme, il pourra venir nous la demander.*

*« Nous ne la lui refuserons pas. » (Revue, 15 janvier 1905).*

Engagement téméraire ; mais l'idée d'une revue appartenant en propre à la Fédération des amicales était étouffée, de main de maître et pour longtemps. Aussitôt, Michel, Bontoux, à qui se joignent Guilhaud, Gouffé et Sennelier, s'élancent à la suite de Carnaud pour essayer d'entraîner les Amicales dans le sillage du bulletin des Instituteurs, qui deviendrait leur propriété. Cette tentative échoue. En octobre 1905, le dit Bulletin devient le *Bloc Primaire*, dont Carnaud et Murgier furent les co-directeurs, Murgier avait, dès décembre 1904, lancé un vibrant et curieux appel :

*« Camarades,*

*« Que manque-t-il à notre organisation corporative, constituée par les Amicales départementales, par leur puissante Fédération, à laquelle s'adjoit maintenant l'Entente des Conseillers départementaux, que manque-t-il à notre organisation corporative pour porter tous ses fruits ?*

*« Un organe qui soit la voix autorisée du corps immense des Instituteurs et des Institutrices ; qui traduise sincèrement leurs aspirations et leurs vœux, qui, s'adressant directement aux pouvoirs publics, au Parlement et à l'Administration, exerce sur eux une influence réelle, une action constante et efficace.*

*« Un tel journal ne peut être dirigé et rédigé exclusivement que par des Instituteurs et des Institutrices en dehors de toute attache avec l'Administration et les éditeurs.*

*« Il doit être un instrument d'action énergique, de défense vigoureuse et non un lieu de dissertations futiles, de vaines et stériles parloles comme le sont la plupart des feuilles pédagogiques.*

*« Ce journal est à créer, il le sera prochainement sous ce nom significatif : le bloc primaire.*

*« On a dit :*

*« N'est-ce pas diviser nos forces que de créer un nouveau journal, alors qu'il existe déjà tant d'organes pédagogiques ?*

*« ...C'est justement pour recueillir des forces perdues, pour les grouper dans un organe autorisé et essentiellement agissant, que je vous ai invités, camarades, à fonder spontanément un journal qui soit réellement votre.*

*« La vérité, c'est que la presse scolaire est presque toute entière aux mains de ceux que j'appellerai : les bourgeois de l'enseignement.*

*« Sans faire des personnalités, on peut constater que tels journaux ont à leur tête des fonctionnaires plus ou moins haut titrés, que leur rédaction est encombrée de galonnés de tout ordre et de tout rang, que les instituteurs n'y paraissent qu'à titre de comparses et de figurants, cela pour donner le change.*

*« ...Ne sentez-vous pas dans vos propres rangs assez de forces vives, d'énergies et de lumières pour subir plus longtemps la tutelle des journaux bourgeois, pour laisser à d'autres que des Instituteurs et des Institutrices le soin de traiter vos affaires, celles de l'école laïque ?*

*« Groupez-vous donc en masse autour d'un libre organe, qui aura l'autorité nécessaire pour parler en votre nom, que vous inspirerez et dirigerez vous-mêmes, qui fera sentir enfin dans le pays et auprès des Pouvoirs Publics une force jusqu'ici ignorée et méconnue : celle du grand corps social que forment les éducateurs de la démocratie et avec lequel il faudra qu'on compte désormais ».*

Beaucoup de ces déclarations ont un parfum de syndicalisme, mais le mot (est-ce tactique ou prudence ?) le mot n'y est pas. D'ailleurs, le *Bloc Primaire* ne tardera pas à se montrer foncièrement antisyndicaliste et n'aura du reste qu'un très relatif succès.

Cependant, à l'autre bout de l'horizon journalistique, se lève une autre étoile : l'*École Rénovée*.

Le grand éducateur espagnol, Francisco Ferrer, avait fondé une « Ligue Internationale pour l'Education rationnelle de l'Enfance ». Parmi les personnalités marquantes qui la dirigeaient, il faut citer le

savant français Laisant et le grand naturaliste allemand Haeckel. L'organe de cette ligue portait le nom d'École Rénovée : il parut à Bruxelles en mai 1908, il était mensuel. En janvier 1909, un instituteur syndiqué, Marcel Dubois, en prit la direction <sup>85</sup>. Voici l'appel du comité de rédaction : n° 1 du 23 janvier 1909 :

## Notre tâche

[Retour à la table des matières](#)

*« Nous partons de ce principe que tout travailleur doit poursuivre son perfectionnement technique.*

*« Le devoir de tout éducateur conscient de son rôle social sera donc la recherche et l'emploi des meilleures méthodes d'enseignement.*

*« Or, il y a deux manières d'enseigner ! l'une qui abêtit l'enfant et peut le dégoûter à jamais de toute curiosité intellectuelle ; l'autre, qui, tout en fortifiant ses facultés met en lui le goût du savoir, l'amour de la nature et l'enthousiasme de la vie.*

« Nous rechercherons et étudierons toutes les idées, toutes les théories, toutes les observations, toutes les expériences qui peuvent faire progresser cette manière d'enseigner, la seule bonne.

*« Cette réformation de l'école et de ses méthodes, nous ne la considérerons pas seulement dans le vague et l'abstraction des principes. L'École Rénovée s'efforcera ainsi d'apporter à chacun une aide véritable pour la besogne quotidienne.*

*« ...À tout homme averti des choses de l'école, il apparaît très net que l'éducateur public ne pourra presque rien tant qu'il ne sera pas libéré de la triple contrainte administrative, politique et morale ».*

*« Le bulletin de la Fédération des Syndicats d'Instituteurs arbore cette devise : Sois un homme puisque tu dois faire des hommes. Ce sera aussi la nôtre. En même temps qu'un journal de perfection technique, l'École Rénovée sera un organe de lutte corporative.*

---

<sup>85</sup> Marcel Dubois avait déjà collaboré en 1900 à la *Jeunesse enseignante*. Outre la direction de l'*École renouvelée*, il assurait une collaboration régulière à la *Vie ouvrière*. En 1910, il était représentant de la Fédération au C.C.N. de la C.G.T. Secrétaire de rédaction de l'*École émancipée* en 1913 et 1914, il devait être tué à la guerre le 17 août 1914.

*« Les deux choses, pour nous, d'ailleurs ne se séparent pas. Notre idéal serait de grouper dès à présent ceux qui seraient à la fois les éducateurs les plus consciencieux et les fonctionnaires les moins dociles. Notre idéal serait de former les hommes qui, d'accord avec les producteurs enfin devenus maîtres de la production, devront organiser un jour de belles bonnes et libres écoles ! »*

Déjà de bons travailleurs syndiqués se mettent à la besogne : Louis Bouët y mène le combat syndicaliste ; Raffin y traite de pédagogie pratique ; M. Dubois y tient la chronique des livres ; Albert Thierry y publie ses mélancoliques et pessimistes « Nouvelles de Vosves » ; Fontaine y fait ses premières armes de rédacteur en traitant des questions scolaires. On y trouve les noms alors bien plus connus, de C.A. Laisant, de Charles Guieysse, M.T. Laurin (Tortillet) y aiguise sa plume sur des sujets d'enseignement avant de s'en servir pour des questions sociales.

Malheureusement, les bonnes volontés ne suffisent pas : il fallait à l'École Rénovée une base solide. Entendons, non pas l'argent, mais une organisation consciente des avantages que devait lui procurer une telle revue et décidée à la faire vivre. La Fédération trop jeune encore et bien éprouvée, n'était pas prête. L'École Rénovée disparut après l'exécution de Ferrer (en octobre 1909) <sup>86</sup>.

L'idée demeura.

La Fédération avait son bulletin mensuel : l'Action. Il coûtait fort cher et vivait péniblement ; plus d'une fois il fallut faire sauter un numéro pour boucler son budget. Jusqu'en 1910, l'idée de le transformer en hebdomadaire eût semblé désastreuses et folle. Pourquoi cette création s'affirmait de plus en plus nécessaire. Comment sortir de l'impasse ?

Pendant les deux ans que le siège de la Fédération fut à Marseille, la question ne cessa de se poser et de s'imposer. Bezot, qui avait la

---

<sup>86</sup> Il y aurait lieu de signaler encore la *Voix des Primaires* fondée, en novembre 1905 par Guérin, instituteur à Laxou (Meurthe-et-Moselle). Organe à tendance nettement syndicalistes : « Redevenir des paysans, des ouvriers, rentrer dans la grande famille de ceux qui turbinent, voilà le besoin qui nous pousse au syndicat ». M.T. Laurin y collabore. Cette feuille eut une existence éphémère. On y annonçait une partie scolaire, mais on prévoyait qu'elle serait « difficile à établir ».

charge du bulletin fédéral, s'y fit la main, n'étaient pas insurmontables et les autres fort grandes.

De son côté, Audoye étudiait les moyens de fournir une base matérielle solide à l'audacieuse entreprise qu'il rêvait : donner à la Fédération des Syndicats, puis à la corporation tout entière, une revue pédagogique hebdomadaire, égale aux autres en intérêt et en valeur technique, mais inspirée du souffle syndicaliste révolutionnaire.

Ce moyen, il crut le trouver dans la coopération. En mars 1909, il proposa dans un article de l'*Action* la création d'une coopérative d'éditions entre les membres de la Fédération d'abord, du personnel tout entier plus tard. Cette coopérative, pour ne pas lier l'organisation syndicale, du personnel tout entier plus tard. Cette coopérative, pour ne pas lier l'organisation syndicale à ses fluctuations éventuelles et aussi pour s'étendre sans inconvénient aux non-syndiqués, devait être autonome. Elle devait rapporter de gros bénéfices, car le commerce du livre est rémunérateur et d'immenses fortunes ont pu s'édifier sur d'humbles manuels scolaires répandus à des millions d'exemplaires : ces bénéfices seraient répartis entre la coopérative elle-même, les coopérateurs, les œuvres sociales. Idée généreuse. Un peu utopique. Audoye semble ne pas s'apercevoir que les énormes succès de librairie supposent une presse puissante, très répandue, et des fonds disponibles considérables pour l'indispensable publicité. Ou, plutôt, il ne peut pas y penser et fonce, droit devant lui, pour entraîner les convictions.

D'autres camarades ont déjà tenté l'effort. Tel Arnoux, de l'Ardèche, dont la coopérative est debout, mais a vu son extension arrêtée par l'hostilité agissante des libraires qui multiplient les obstacles et sauraient, au besoin, mettre en branle la machine judiciaire contre les « commerçants déguisés » que sont pour eux les coopérateurs. Arnoux fait sagement remarquer les difficultés de la tâche. Il mettra l'œuvre ardéchoise au service de la coopérative marseillaise. Dans les Pyrénées-Orientales, un autre syndiqué, Pastres, a fondé également une coopérative dont il attend de bons résultats : il fait part aux camarades de ses expériences, de ses déboires, de ses succès, de ses espoirs, qui sont grands.

L'idée chemine et progresse. Audoye met sur pied un projet de statuts. On les discute, on les adopte au Congrès d'Angers. C'est le camarade Pastres qui aura la charge de la coopérative désormais fondée.

Cette œuvre, en dépit des désillusions qui devaient fatalement succéder à un tel enthousiasme, eût sans doute connu un grand développement et rendu d'inappréciables services, si elle avait eu le temps d'évoluer, si la guerre n'était pas venue l'étouffer dans son germe et, il faut le dire, si la concorde eût toujours régné entre Marseille et le reste de la Fédération. Telle quelle, l'œuvre était d'une belle hardiesse. Si elle ne pouvait alors apporter un gros appui financier à l'entreprise de la revue hebdomadaire, elle lui donnait celui, plus indispensable encore, d'une inaltérable confiance au succès.

Au Congrès d'Angers, le Syndicat des Bouches-du-Rhône avait été chargé de réaliser le grand projet. Il venait de céder au Rhône la gestion de la Fédération et l'excellente équipe qu'il avait su former et réunir, était désormais disponible pour la tâche nouvelle. Une commission fut aussitôt nommée et se mit à la besogne. En juin 1910, elle lançait un appel à tous les instituteurs et institutrices pour les informer que la revue était créée, leur dire ce qu'elle leur apportait, et solliciter leur appui.

Ce qu'elle ne disait pas et ce que seuls ont pu savoir ceux qui l'ont vue à la tâche, c'est le travail intensif et quotidien de tous ses membres après leur journée de classe de labeur insipide, exténuant, de la correction des épreuves, du contrôle de la mise en forme, de la correspondance avec les collaborateurs comme avec les abonnés. Certains y ont usé leur santé. On peut dire sans exagérer que Ripert y laissa la vie.

## Appel de la Commission aux instituteurs et aux institutrices

[Retour à la table des matières](#)

« Chers camarades,

« En créant cette revue, nous n'avons pas voulu mettre en circulation une publication de plus, dans le but d'en retirer un bénéfice personnel.

*« Après de longues années de lutte, nous avons amélioré notre condition matérielle. Mais l'État-patron s'est réclamé des satisfactions accordées par lui, pour essayer de nous tenir dans une étroite dépendance. La lutte pour la vie était à peine close qu'il fallait en commencer une nouvelle pour la liberté.*

*« Nous sommes en pleine bataille. Elle sera d'autant plus courte que nous nous y jetterons avec plus de vaillance, que nous serons mieux instruits et mieux armés.*

*« Et ce n'est pas le courage qui nous fera défaut.*

*« Instruisons-nous et armons-nous.*

*« Ce sera le but de cette revue. Ce sera aussi sa devise.*

### Comment s'instruire ?

*« Il n'y a de véritable et solide instruction, pour l'individu, que celle qui résulte des observations et des réflexions personnelles. Ne demandons aux penseurs, aux savants, les résultats de leurs travaux, de leurs expériences, de leurs raisonnements que pour corroborer les nôtres, éclaircir nos doutes, redresser nos erreurs, soutenir ns défaillances, guider nos recherches.*

### Comment s'armer ?

*« La meilleure des armes n'est pas la plus formidable d'apparence ; c'est celle qui est le mieux adaptée à la fin poursuivie, qu'on a le mieux en main ; celle dont on peut frapper, à point nommé, des coups décisifs.*

*« Dans les batailles d'idées, les luttes corporatives pour la conquête d'améliorations souhaitées, l'arme par excellence, c'est le journal : mais le journal libre de toute attache, indépendant vis-à-vis de toutes les puissances, appartenant en propre à ceux qui ont mis en lui leurs espérances.*

*« Ce journal n'existe pas encore. Créons-le.*

### Notre programme :

*« Notre pain, dans le présent et dans l'avenir, dépend des caprices du pouvoir.*

*« Nous voulons qu'il soit sérieusement garanti.*

*« La liberté d'opinion nous est refusée. Nous ne devons avoir, publiquement, d'autre opinion que celle de la majorité.*

*« Hors de l'école, nous voulons la liberté absolue de parler et d'écrire.*

*« Le droit commun d'association nous est contesté. Nous grouper fortement pour soutenir nos revendications est un crime contre la nation.*

*« Nous voulons pouvoir nous organiser librement.*

*« Nous ne voulons pas être des citoyens diminués.*



Notre méthode :

*« On ne demande pas la liberté, on la prend.*

*« Nous avons pris la liberté d'association et la liberté d'opinion.*

*« On a frappé les meilleurs d'entre nous. Les autres ont serré les rangs et continué le combat.*

*« Quand on aura compris qu'il est impossible de nous réduire, on nous dira :*

*« Vous avez pris ces deux libertés ? Gardez-les. Nous vous les donnons ».*

*« Et quand nous pourrons nous grouper, nous discipliner, nous organiser librement et parler à notre aise, nous obtiendrons sans peine et la réglementation de l'avancement et des garanties contre l'injustice.*

*« Voilà pourquoi nous trouverons dans cette revue une tribune politique et sociale, une tribune professionnelle, une tribune corporative, c'est-à-dire, dans tous ces ordres d'idées, des aperçus, des faits, des documents destinés à nous faire réfléchir, concevoir, désirer fortement, agir virilement ; à nous instruire et à nous armer, à faire de nous des hommes.*

## Notre devoir :

### *« 1 – PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL :*

*« Être un homme ne suffit pas à qui doit faire des hommes. Il faut être encore éducateur.*

*« On ne s'improvise pas tel. On le devient en acquérant la connaissance théorique et l'expérience pratique, en travaillant chaque jour à s'améliorer professionnellement.*

*« Se perfectionner dans sa profession, c'est le premier devoir de l'ouvrier probe et consciencieux, du fonctionnaire soucieux de bien remplir les obligations qu'il a contractées, du citoyen désireux de contribuer de son mieux à la prospérité publique.*

*« Aussi avons-nous ouvert dans cette revue une tribune pédagogique. Des penseurs, des savants, des praticiens expérimentés ont bien voulu s'offrir pour rédiger cette partie de notre organe. Ce n'est pas un cours que nous comptons proposer, mais un débat que nous voudrions instituer. C'est dire que nous accueillerons avec faveur toutes les opinions.*

### *2. PERFECTIONNEMENT DES MÉTHODES :*

*« Le but de l'éducation, c'est de faire de l'enfant un homme. C'est de le préparer à la vie, c'est-à-dire à l'action. Il s'agit moins de donner la connaissance que de l'organiser, d'en jeter le fondement, d'en poser les pierres angulaires, par l'enseignement des matières essentielles. Avec l'aptitude à acquérir, donner le cadre où l'enfant rangera ses acquisitions, voilà la tâche de l'école primaire.*

*« Ceci posé, il convient d'en inspirer tout l'enseignement, de le discipliner en vue du but à atteindre. Montrer la chose avant le mot : remonter du fait à la cause ; aller de l'exemple à la règle, du simple au composé ; procéder par analyse et non par synthèse. Au point de vue enseignant, alléger les programmes, supprimer l'accessoire, les détails que l'enfant apprend de lui-même et sans aucun effort ; n'enseigner que ce qui est essentiel.*

*« C'est ce que nous tentons dans notre partie scolaire, en tâchant de faire plus et mieux.*

*« Nous voulons, après avoir déterminé non point d'arrivée, orienter vers lui toute les matières du programme, les astreindre à se porter journallement un mutuel appui. Nous voulons introduire le principe de solidarité dans l'enseignement.*

*« Pour chaque unité de temps : mois, semaine, jour, nous prenons un groupe d'idées, une notion primordiale ou secondaire, centre d'intérêt autour duquel gravitent tous les exercices donnés au cours de l'unité choisie. La répétition, dépouillée de toute monotonie, n'est-elle pas l'âme de l'enseignement ?*

*« Nous savons que nous n'atteindrons ni du premier coup ni jamais la perfection. Nous ferons de notre mieux. Nos amis aidant, nous obtiendrons de jour en jour des résultats plus satisfaisants. »*

« Conclusion :

*« Ce journal n'a pas de coterie à servir, pas de boutique à soutenir, pas d'autorité à subir, pas de susceptibilité à ménager. Il n'a pas de fil à la patte. »*

*« Il a besoin du concours de tous ; mais il n'est au service de personne, si ce n'est des instituteurs publics, dont il aspire à devenir l'outil de perfectionnement et l'arme de combat. »*

*« Voulez-vous, chers collègues, qu'il puisse vivre ? »*

« Abonnez-vous !

*« Voulez-vous qu'il vous appartienne ? »*

« Syndiquez-vous !

*LA DIRECTION ».*

Ajoutons encore que la création de l'*École Émancipée* fut un coup d'audace. Elle partit avec sept francs en caisse et une perspective de 13 000 francs-or de premiers frais. Il n'y eut pas de souscription préalable. On ne sollicita, comme toutes les autres revues, que des abonnements. Il y aurait eu sans doute une solution de tout repos : rendre l'abonnement obligatoire. L'idée en vint à plusieurs. Audoye s'y opposa énergiquement. « Si l'*École Émancipée*, disait-il en substance, avait sa vie chichement, mais totalement assurée par l'abonnement obligatoire, elle se laisserait aller à une sorte de *farniente*. Le souci même de son existence sera le continuel coup de fouet qui l'excitera au progrès, la contraindra de mieux faire et de se développer. Un organe de propagande et de lutte syndicale qui ne connaît pas ce genre de soucis ne peut être combatif et vigoureux, ni même intéressant ». L'exemple de l'*École Libératrice*<sup>87</sup> à qui l'abonnement obligatoire assure un budget confortable, ne vient pas démentir l'opinion du fondateur de l'*École Émancipée*.

<sup>87</sup> L'*École Libératrice* était en 1938, comme aujourd'hui, l'organe du Syndicat national des instituteurs.

Il y eut des moments extrêmement durs. Le premier numéro fut tiré à 10 000 exemplaires, qui furent tous expédiés aux abonnés éventuels. Ce premier coup de filet n'amena que 700 abonnements. Un deuxième essai fit monter le nombre de 1 100. Les dettes croissaient. Il fallait apaiser l'imprimeur. Audoye, qui n'était cependant pas timide, finissait par avoir le rouge au front quand il devait se rendre au journal pour surveiller le travail. Un jour il fallait payer. Pour avoir de l'argent, il dut accepter de retirer de la caisse d'épargne les livrets de sa belle-mère et de son fils. Tout, plutôt que de solliciter l'aumône des collègues ; tout, plutôt que l'appel désespéré lancé dans l'Action et les bulletins syndicaux. Il avait la foi, il la communiquait ? Partout on fit une active propagande, on recueillit des abonnements nouveaux.

Et, seulement quand la barque fut lancée, quand l'avenir fut assuré et le succès certain, on songea aux statuts qui devaient faire à la Fédération la magnifique offrande de l'*École Émancipée*. C'est au Congrès de Chambéry (1912) que Gourdon, remplaçant Audoye malade, fit adopter ce projet et que Bezot présenta son rapport sur la revue fédérale, rapport qui sonne comme un bulletin de victoire.

Il est bon d'ajouter que, fidèles au vœu d'Audoye, les rédacteurs de l'*École Émancipée* n'ont jamais été rétribués, ne le sont pas encore et ne le seront jamais. C'est ainsi qu'ils gardent leur indépendance et la revue la sienne.

N'importe, dès 1910, la fédération avait une arme et elle allait s'en servir.

## Statuts de l'École Émancipée adoptés au Congrès de Chambéry (1912)

[Retour à la table des matières](#)

*Article premier. – La F.N.S.I. publie une Revue pédagogique hebdomadaire sous le titre : l'École Émancipée*

*« Art. 2 – Le capital de l'É.É. est constitué par 360 parts à 25 francs, ainsi réparties :*

*« 120 parts d'apport social par la F.N. ne rapportant pas d'intérêts ;*

*« 120 parts souscrites ou à souscrire par les syndicats adhérents ne rapportant pas d'intérêt et non remboursables ;*

*« 120 parts souscrites par des particuliers et rapportant un intérêt de 4 %.*

*« Ce capital pourra être augmenté.*

*Art. 3 – La F.N. se réserve le droit de rembourser, par voie de tirage au sort, les parts souscrites par les particuliers.*

*« Ces parts seront remises aux syndicats au fur et à mesure de leurs besoins.*

*Art. 4 – Les syndicats s'engagent à souscrire une part par vingt-cinq adhérents.*

*Art. 5 – La F.N.S.I. désigne à chacun de ses congrès ordinaires le syndicat qui sera chargé de la direction de l'É.É.*

*« Ce syndicat choisira les membres du conseil d'administration.*

*« Ce dernier sera constitué selon les indications du règlement intérieur.*

*Art. 6 – Un règlement intérieur fixera le détail du fonctionnement de ce conseil et les attributions de chacun de ses membres.*

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*« Article premier – Le C.A. de l'É.É. est formé de onze membres, dont neuf élus par le syndicat chargé d'en assurer la direction et deux par le C.F.*

*« Art. 2 – Le C.A. choisit dans son sein les administrateurs et les secrétaires nécessaires à la bonne marche de l'É.É. Il définit les attributions de chacun d'eux.*

*Art. 3 – Chaque année, le Conseil fournit au syndicat directeur un rapport sur la gestion de l'É.É., arrêté au 30 septembre de l'année courante.*

*« Ce rapport est examiné par une Commission de contrôle de trois membres élus spécialement à cet effet en A.G.*

*« En outre, un contrôle spécial est soumis au Congrès de la F.N. »*

## La gestion lyonnaise

[Retour à la table des matières](#)

Avant d'accepter la charge de la Fédération, au Congrès d'Angers, Léger avait hésité. Il craignait de ne pas avoir « l'autorité morale nécessaire », la discussion au sujet de Nègre avait fait ressortir de profondes divergences entre les syndicats. Les syndicats du Maine-et-Loire et du Cher, en particulier, avaient combattu le point de vue du Rhône et de la majorité. Pressentis par Léger, ces deux syndicats approuvèrent la désignation de Lyon comme siège de la Fédération. Assuré du concours de tous, le Rhône put donc accepter.

Le nouveau Conseil fédéral prenait en main les rênes de la Fédération sans rien cacher de son orientation. Ce fut toujours un conciliateur, ennemi des éclats bruyants et des gestes de violence, courtois et bienveillant même à l'égard des adversaires, trop peut-être. Mais prêt à payer de sa personne : nous l'avons vu et nous le verrons encore. Il faut écrire ces choses, car certains de ses actes, au cours de sa gestion, furent parfois incompris et mal jugés

C'est ainsi qu'on fit grand cas d'une interview qui parut dans le *Progrès de Lyon* et dont on détachait, non sans complaisance le passage suivant :

*« Le fait même que Lyon ait été choisi par la Fédération comme siège, indique nettement que les syndicats d'instituteurs n'admettaient pas la tactique violente de M. Nègre, puisque, d'une part, cette tactique avait été dénoncée par le Syndicat du Rhône comme néfaste, et puisque, d'autre part, le même syndicat avait blâmé fortement la tentative de mon prédécesseur d'entrer dans la politique militante... »*

*« Ce choix nous dicte notre ligne de conduite. L'action syndicale ne consiste pas exclusivement, à notre avis, dans le vote d'ordre du jour de flétrissure à l'adresse de tel ou tel parti politique ou de tel ou tel ministre. L'opinion publique ne s'en émeut guère : elle commence à être blasée. »*

*« Les actes de résistance accomplis silencieusement ont une portée plus considérable et produisent souvent plus d'effet que le verbalisme de protestations véhémentes. Le seul résultat de cette méthode d'action adoptée par M. Nègre fut d'amasser sur sa personne des haines tenaces qui n'ont pas encore désarmé. En tout cas, nous l'avons invité à cesser ses »*

*fonctions de secrétaire général. Nous espérons ainsi lui éviter l'occasion d'accomplir de nouvelles maladresses compromettantes pour notre organisation et surtout dangereuse pour sa tranquillité personnelle ».*

*« On oubliait qu'une interview traduit bien souvent de façon inexacte et grossière les confidences qu'elle livre au public. C'était en l'occurrence une caricature un peu outrancière des idées de Léger et du Syndicat du Rhône. Il eut certes mieux valu ne pas se prêter à la conversation du journaliste : mais il demeure toutefois que Nègre avait une telle façon de se défendre qu'elle était pour la Fédération difficilement défendable. On peut s'en faire une idée à la lecture du document suivant, publié dans l'Humanité du 4 octobre 1907, sous le titre de Lettre ouverte à Aristide Briand :*

*« S'il est vrai, comme vous le dites, que le passé des hommes doit leur servir de garantie pour l'avenir », quelle meilleure garantie pouvons-nous avoir que votre passé ? Il vous a suffi cependant « d'avoir un portefeuille sous le bras » pour faire faillite à toutes vos promesses.*

*« ...Par les mesures de répression violente que vous avez injustement dirigée contre le personnel primaire, si dévoué à la République, vous avez créé une situation des plus dangereuses. La mesure la plus urgente qui s'impose pour sauver l'école laïque, fruit de tant d'années d'efforts, et la République elle-même, c'est votre disparition du pouvoir, car, comme le fait si bien remarquer l'un des plus grands organes radicaux, la « Dépêche de Toulouse », le gouvernement qui heurterait de front le corps des instituteurs, mesurait à loisir, au lendemain des élections, l'étendue de son imprudence ».*

*« Invité à venir présider les fêtes de Graissesac, dans l'Hérault, vous vous êtes prudemment défilé ! Je vous mets au défi, vous qui ne reculez jamais, de venir dans l'Hérault, à Montpellier, à Sète ou à Béziers. La classe ouvrière, à qui j'ai exposé votre cas, mesurerait à loisir, au lendemain des élections, l'étendue de son imprudence. »*

*« M. Nègre, instituteur révoqué en qualité de secrétaire de la F.N.D.I. Humanité, 4 oct. 1907. »*

Le Syndicat du Rhône et, avec lui, la majorité de la Fédération estimaient que ce défi puéril était un bien mauvais moyen de lutte, donnait au ministre des armes contre Nègre et nuisait à l'action engagée pour sa réintégration.

On fit état encore, contre le nouveau Conseil Fédéral, d'un projet de manifeste élaboré depuis 1908, non discuté au Congrès de Paris 1909 et repoussé au Congrès d'Angers (selon Berry, *Bulletin de la Seine* quoique le compte-rendu officiel n'en dise rien). Ce projet, rédigé par Cuminal, n'avait rien de définitif et n'engageait pas le Syndicat du Rhône. Il fut néanmoins reproduit par quelques bulletins syndi-

caux, mais jamais publié par l'Action. Un passage surtout fit tiquer : on crut y voir un appel à la collaboration de classes. Cuminal y parlait d'une *Chambre du Travail* à opposer à la Chambre des Députés. Il suffit de relire attentivement le passage assez obscur il est vrai, pour voir qu'il ne s'agit en aucune façon d'intégrer le syndicalisme au pouvoir :

*« Nous voulons contribuer, pour notre part, à la création prochaine d'une Chambre du Travail, en face de la Chambre des partis, d'une députation professionnelle en face de notre députation territoriale, d'une députation représentant les citoyens groupés professionnellement en face de la députation qui les représente groupés territorialement. Cette dualité légitime nous semble la véritable amélioration qu'il faut souhaiter pour notre Parlement. La C.G.T. est à nos yeux le germe de notre seconde Chambre nationale ».*

Si l'on suppose qu'il s'agit de la C.G.T. révolutionnaire de 1910, on voudra bien admettre que ni Cuminal, ni le Syndicat du Rhône, n'envisageait une collaboration des classes. Cuminal imaginait tout simplement une réforme législative basée sur la profession : que celui qui n'a jamais voté lui jette la première pierre ! C'est ailleurs que dans ces documents morts-nés qu'il faut chercher le vrai visage du nouveau Conseil Fédéral.

C'est d'abord dans sa déclaration au jour de son entrée en fonctions :

*« LE CONSEIL FÉDÉRAL AUX CAMARADES SYNDIQUÉS,*

*« Nous avons reçu au Congrès d'Angers la mission d'administrer la Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs.*

*« Nous disons « administrer » et non « diriger ». Nous ne venons donc pas vous exposer un programme d'action. Nous sommes contre les phrases inutiles. À notre avis, le Conseil Fédéral est avant tout un organe de coordination. Il centralise les opinions de tous les groupements fédérés ; il n'agit pas lui-même, mais sur mandat de ses administrés.*

*« Dans ces conditions, à quoi bon des promesses ? Disons-nous que nous nous efforcerons de bien remplir notre tâche ? Que nous mènerons à bonne fin les entreprises dont nous sommes chargés ? Que nous saurons prendre, s'il le faut, les initiatives hardies que nous imposeront les circonstances ?*



*« Évidemment, nous ne faillirons pas à notre tâche. Nous nous dresserons sans cesse et de toute notre énergie contre l'injustice et l'arbitraire. Nous tâcherons d'infuser à la Fédération une vie toujours plus intense... »*

*« Mais vous savez déjà tout cela ; nous ferons ce que vous feriez si vous étiez à notre place, et nous agirons comme ont agi nos excellent camarades des Bouches-du-Rhône, qui nous ont donné si souvent des exemples de clairvoyance et de fermeté. »*

*« L'œuvre de la Fédération n'a guère été jusqu'à maintenant qu'une longue bataille, une lutte ardente pour la vie et pour le droit. Ses meilleurs militants ont été menacés ou frappés. »*

*« Révocations, réprimandes, déplacements d'office ont été les distinctions honorifiques des syndicalistes, et les vaillants de Maine-et-Loire en savent quelque chose. »*

*« Nous avons nous-mêmes, il y a deux ans, connu des heures difficiles. Nous en connaissons d'autres sans doute. Quoi qu'il arrive, nous comptons sur votre ténacité pour que le devoir syndicaliste soit accompli jusqu'au bout. »*

*« LE CONSEIL FÉDÉRAL ».*

Le Conseil Fédéral publia d'autre part une brochure de propagande intitulée : *Instituteurs, syndiquez-vous !* – rédigé par Fontaine en termes naturellement mesurés pour ne pas effaroucher les adhérents éventuels. Malgré cela, elle préconise l'action directe et si elle ne prêche pas la révolution, elle ne se prononce pas du tout pour la collaboration des classes.

D'ailleurs, il n'est que d'écouter Léger lui-même :

*« À la méthode amicaliste : sollicitations, supplications, démarches, vœux, opposez la manière syndicaliste, plus efficace, plus digne et surtout plus claire, puisqu'elle se résume en deux mots : action directe ! » (Action, nov. 1910).*

*Ou Fontaine :*

*« Les syndiqués réformistes paraissent être des unités excellentes au point de vue cotisations, administration, mais il semble que ce sont des syndiqués à qui il manque la foi, cette petite flamme qui anime, qui pousse au combat, qui fait qu'on est content de marcher avec les autres. »*

*« ...Le syndicalisme sera révolutionnaire ou il ne sera pas. Tout compromis définitif entre la classe des producteurs et leurs exploités ne peut être qu'un esclavage organisé légalement ». (Émancipation, 1910).*

Indiscutablement, le Syndicat du Rhône était à cette époque dans la vraie tradition du syndicalisme révolutionnaire. Mais il avait son tempérament propre, lyonnais, si l'on veut.

Pour bien comprendre les événements qui vont suivre, il n'est pas inutile de se replonger dans l'atmosphère générale de cette année 1910. Les élections législatives des 27 avril et 10 mai avaient été, une fois encore, une éclatante victoire « républicaine ». Les radicaux et les radicaux-socialistes avaient 252 élus, les socialistes indépendants, 30, les socialistes unifiés 74. Encore une fois, la « réaction » était écrasée. L'enthousiasme électoral était grand dans le pays. Mais depuis la « victoire de 1906 », les syndiqués savaient à quoi s'en tenir sur de tels succès. Les Clemenceau, les Viviani, les Briand, leur avaient appris ce qu'on peut attendre d'un gouvernement de gauche. En particulier, dans le Rhône, le citoyen Augagneur, socialiste, maire de Lyon, député et gouverneur de Madagascar, avait su confirmer les membres du syndicat dans leurs conceptions antiparlementaires.

Et pourtant, le ministère Briand n'avait pas encore donné toute sa mesure.

Les grèves se poursuivaient presque sans arrêt dans l'industrie, le commerce et même l'agriculture (vigneron de l'Aube). Les inscrits maritimes cessèrent aussi le travail ; mais le mouvement le plus considérable fut celui des cheminots. Le 11 octobre, la grève se déclencha sur le réseau du Nord. Le 13, Briand décréta la mobilisation du réseau. C'est la grève générale : aussitôt, l'« ex-grève généraliste » mobilise les réseaux de l'Est de l'Ouest-État, de l'Orléans du P.L.M. et fait occuper les gares, les ponts, les tunnels, les passages à niveau, par les troupes. Les compagnies de l'État prononcent des révocations massives. La grève prend fin le 18 octobre.

Interpellé le 29 octobre, à la Chambre, Briand fait le cynique aveu de sa crapulerie politique en expliquant ainsi la conduite du gouvernement : « S'il n'avait pas trouvé dans la loi de quoi rester maître de ses frontières, maître de ses chemins de fer, l'instrument nécessaire à la défense nationale, eh bien ! *dût-il recourir à l'illégalité, il y serait allé !* »

La Chambre, indignée, hurla, mais vota tout de même en faveur du contempteur des lois qui la rassurait, dans son épouvante de tous ces mouvements sociaux, 388 voix contre 94 !

Le bourgeoisie, en effet, se montre féroce envers la classe ouvrière dont elle a peut. Tout le monde syndical fut alors soulevé de colère et de douleur à propos d'une affaire bien oubliée aujourd'hui, mais vraiment monstrueuse, devant un procès plus odieux que celui du capitaine Dreyfus.

La victime s'appelle Durand, comme tout le monde. C'est un militant syndicaliste du Havre. Les inscrits sont en grève : un « renard », Dongé, qui reçoit des patrons de larges subsides, vient à maintes reprises narguer les grévistes. Bagarres, Dongé est tué. On – les « on » anonymes des coutumières lâchetés, – accuse Durand d'avoir, au cours d'une réunion qu'il présidait, « mis aux voix cette *exécution* » ! Il se trouve un juge d'instruction pour tirer une inculpation de ces ragots stupides. Le jury, douze bourgeois affolés, obtus et féroces, déclarent le malheureux coupable de « complicité morale » et sans circonstances atténuantes ! La Cour, plus féroce et plus ignoble encore, n'hésite pas un instant devant la peine capitale. Cependant, en face des protestations ouvrières, le président de la République, Fallières, signe la grâce et commue la peine en sept années de réclusion. Les militants syndicalistes, le parti socialiste, des écrivains comme Maurice Boucher et Anatole France, essayent de galvaniser l'opinion. En vain. Ceux qui s'étaient dressés pour Dreyfus sont morts ou assagis, un grand nombre a trahi. Le presse immonde se tait. Le malheureux condamné, innocent, désespère qu'on lui fasse justice et sent vaciller sa raison. En février 1911, on le tire de sa prison pour l'enfermer à l'hôpital de Rouen : il est fou. La Cour de Cassation, toujours si lente à s'émouvoir, déclare en avril que son pourvoir est recevable <sup>88</sup>.

Dans la *Revue*, Glay fait une belle campagne et morigène vertement ses amicalistes incapables de sentir la solidarité qui les lie, malgré eux, au condamné du Havre :

*« Je ne sais ce qu'en pensent les amicalistes qui veulent limiter leur effort corporatif à la défense égoïste de leurs intérêts de caste. Mais même s'ils sont entêtés au point de rester amicalistes jusqu'au bout, ils ne peuvent rester indifférents devant la condamnation scandaleuse de Durand. Ils doivent se joindre aux instituteurs syndiqués pour forcer celui qui symbolise le régime républicain à commettre l'acte de justice que nous attendons impatiemment de lui ».*

<sup>88</sup> Armand Salacrou a consacré une pièce à l'« Affaire Durand ».

Une opinion aveuïe, une bourgeoisie effrayée et prête à toutes les exactions, un personnel complètement apathique, un gouvernement sans scrupules, voilà les conditions dans lesquelles devait se débattre la Fédération des Syndicats de l'Enseignement.

On comprend que la réintégration de Nègre, au milieu de tels événements, demeurât problématique.

Les députés Ferdinand Buisson et Painlevé ayant rencontré Briand dans les couloirs de la Chambre, le questionnent à ce sujet et obtiennent de lui l'assurance formelle que Nègre et Simonnet (le postier) seront réintégrés. Le Comité d'Action Sociale ne se fie guère, et pour cause, à la parole du ministre : aussi s'empresse-t-il de rendre le fait public par un communiqué de presse. Aussitôt, *Briand fait démentir par l'Agence Havas ! (Effort social, 15 août 1910).*

Cependant, Doumergue croit tourner la difficulté en offrant à Nègre un *poste colonial* ! Et quel poste ! Il ne serait plus instituteur, mais commis d'Inspection académique.

Le fait est confirmé par une déclaration de Maurice Faure, successeur de Doumergue à la Commission de l'Enseignement :

*« ...Cette réintégration est un fait accompli et la révocation de M. Nègre a été effacée à la suite de sa nomination comme commis de l'Inspection Académique à Constantine, situation à peu près équivalente à celle qu'il occupait antérieurement. M. Maurice Faure a ajouté que le poste étant encore vacant, à la disposition de M. Nègre » (Émancipation, déc.-janv. 1911).*

À la disposition... car, on le pense bien, Nègre avait refusé.

Il lui fallu attendre encore de longs mois, jusqu'en avril 1911, où il fut enfin réintégré à Paris... mais son Excellence Aristide Briand avait alors pris sa retraite provisoire et croisait sur un beau yacht, en Méditerranée.

D'autres affaires sollicitaient encore l'activité du Conseil fédéral. Celle de Maine-et-Loire avait rebondi avec le déplacement d'office de Bordier et de Simon, à la suite d'un procès intenté par le directeur d'école Terrien, conseiller départemental. L'Administration avait avoué, imprudemment, s'être servie de ces déplacements comme

*peines disciplinaires*. Le Conseil Fédéral s'en occupe dès son entrée en fonction (1er juin) et le 19 se prononce en faveur d'un recours en Conseil d'État pour faire rapporter les mesures illégales du Préfet. Dans une longue lettre, gluante d'hypocrisie, Doumergue couvre son subordonné et tente de le justifier. La fédération des amicales et l'Entente des Conseillers Départementaux s'émeuvent en face de l'attitude scandaleuse de l'Amicale de Maine-et-Loire et protestent également contre ces déplacements d'office. Une protestation, rédigée en termes mesurés mais énergiques, est envoyée à la presse par le C.F. A Paris, parmi les quotidiens pressentis, seules l'*Action* et la *Petite République* consentent à l'insérer ; l'*Humanité* s'y refuse ! A Lyon, les journaux « républicains » font la sourde oreille. Seule, la progressiste *Dépêche de Lyon* publie sans commentaires.

Puis ce fut le tour de la Mayenne. En mai 1910, l'A.G. de ce syndicat décidait la création d'un bulletin. Le Préfet convoqua dès octobre l'ensemble des six membres du Conseil Syndical et leur communiqua une lettre de Doumergue où, dans sa franchise coutumière, le grand homme leur imputait à crime, non des articles incendiaires, mais le seul fait d'avoir fait paraître un périodique. C'était, selon le ministre, une rupture du *statu quo*. Il exigeait en outre que le syndicat se retirât de la Bourse du Travail.

Son successeur, le fébrile Maurice Faure (ah ! ces poètes !) reprit à son compte ce beau raisonnement etc es injonctions avec le piment de ses propres menaces de peines disciplinaires. Mais le Préfet de la Mayenne, M. Cordelet, est un fonctionnaire exceptionnel dans sa catégorie : aimable et courtois il écoute les explications des syndiqués et se rend à leurs raisons ! Il interviendra pour eux auprès du ministre !

Le Conseil fédéral engage les camarades de la Mayenne à continuer la résistance, alerte les autres syndicats, rédige une lettre au Ministre où il revendique « l'entière responsabilité de l'attitude adoptée par la section syndicale » Le ministère, sans donner d'autres raisons, suspendit ses menaces et se tint coi.

Mais des soucis d'un autre réclamaient l'attention des syndicats. L'inépuisable Doumergue avait, par une circulaire du 27 avril 1910, jeté la stupéfaction et le colère dans les rangs du personnel. Ce document suspendait purement et simplement la liquidation des retraites, tant que les crédits nécessaires ne seraient pas trouvés. Il y eut une

grande agitation, non seulement dans les syndicats, mais aussi dans les amicales. Des réunions eurent lieu dans tous les centres, particulièrement importantes à Marseille, Lyon et Paris. Les amicales elles-mêmes surent parler un langage énergique et ne craignirent pas de faire appel à l'opinion publique. En trois jours, le gouvernement trouve les crédits nécessaires et le circulaire tombe à plat. Léger croit être en droit d'écrire :

*« Notre méthode d'action, notre langage, l'existence de nos groupements, la présence de plusieurs syndiqués à la tête de la Fédération amicaliste, les déclarations et la propagande que nous avons pu faire au cours des manifestations, tout cela n'a-t-il pas influencé de façon caractéristique l'action menée par les Amicales ?*

*« Je ne crois donc pas exagérer en affirmant que le résultat obtenu est véritablement une « victoire syndicaliste ». (Action, nov. 1910).*

C'était exact, dans la mesure où toute action énergique d'une organisation relève de l'esprit syndicaliste.

Une véritable victoire syndicaliste fut le succès des candidats fédéraux aux élections des conseillers départementaux. Le Conseil Fédéral invita tous les groupements à présenter des candidats où cela serait possible. La Fédération affrontera donc les Amicales sur ce terrain, avec son programme.

(??? quelques mots manquent \*) entier et son drapeau largement déployé. Le but visé ne sera pas la conquête des sièges, mais la propagande :

*« Avant trois mois, écrit Léger, ces élections vont mettre en mouvement les instituteurs et les institutrices de tous les départements.*

*« Profitons de l'agitation qui en résultera. L'occasion sera bonne pour faire de la propagande syndicaliste, car nos collègues se dérangent assez volontiers pour entendre les candidats.*

*« Devant ces auditeurs, plus nombreux que d'habitude, nous pourrons exposer nos idées, affirmer nos revendications, combattre les préventions des camarades mal informés.*

*« Nous pourrons recruter aussi parmi les jeunes abonnés à nos bulletins, des adhérents à nos syndicats ».*

---

\* Note du copiste.

Le Conseil fédéral fit sienne une intéressante proposition de Christian (Savoie)

*« Les candidats au C.D. prendront l'engagement de déposer – s'ils sont élus – à la première séance, les vœux suivants :*

*« 1° Que les délégués du personnel au C.D. y soient aussi nombreux que les autres ;*

*« 2° Qu'en matière disciplinaire, les Préfet et Ministre ne puissent jamais aggraver les décisions de l'Assemblée départementale.*

*« Si les deux vœux sont repoussés, soit par la question préalable, soit par le C.D. lui-même, soit par le Ministre, comme il faut s'y attendre, les délégués du personnel donneront immédiatement leur démission.*

*« Nouvelles élections, nouveau dépôt des vœux, nouvelles démissions <sup>89</sup>.*

Les élections furent un véritable succès pour les idées syndicalistes, non pour le nombre de syndiqués élus, mais pour celui des voix que réunirent les candidats de la Fédération. Sans compter que la Seine où la victoire de ces candidats était pour ainsi dire assurée, on enregistrait en province celle de Dumollard (Savoie), de Ripert et Chauvet (Bouches-du-Rhône), de Guilloux et Potiron (Loire-Inférieure), de Rousseau et Grappin (Morbihan), de Mme Deghilage (Nord) de Mlle Prêle (Rhône), de Vidal (Alpes-Maritimes).

Léger en augure bien l'avenir, sans exagérer l'importance du succès et sans se faire de trop flatteuses illusions :

*« Tous ces résultats sont encourageants. Réjouissons-nous sincèrement, mais ne nous emballons pas trop vite. Beaucoup, parmi ceux qui mettent aujourd'hui la cocarde écarlate à leur chapeau, subissent un entraînement évident...*

*« Par nos paroles et mieux encore par nos actes, il nous appartient de déterminer chez les nouveaux venus la mentalité syndicaliste autrement plus importante que l'épithète.*

*« Si nous ne travaillons pas à cette œuvre nécessaire et urgente, nous introduirions à notre suite dans la C.G.T. des éléments nuisibles qui l'alourdiraient et entraveraient sa marche en avant.*

*« Mais nous saurons prévenir le danger en entraînant sans cesse à la lutte, à la résistance, à l'action, à la conquête de leurs droits, à la défense*

---

<sup>89</sup> Les C.D. de la Savoie, avec Dumollard, tinrent parole et démissionnèrent. Le mouvement ne fut malheureusement pas suivi, pas même à Paris où la réélection était certaine.

*de leur dignité, les masses de camarades qui viennent lentement à nous. Par l'étude attentive et réfléchie des questions toujours plus nombreuses qui se posent devant l'éducateur moderne, nous essayerons de devenir des ouvriers d'élite et nous ferons de plus en plus partager nos préoccupations à tous ceux que la sympathie a rapproché de nous. La communication est établie, le courant passe, profitons-en ». (Émancipation, fév. 1911).*

À partir de cette date et à chaque renouvellement des C.D., la Fédération constatera que les voix obtenues par ses candidats seront toujours bien plus nombreuses que ses adhérents, c'est-à-dire qu'une sorte de gauche syndicaliste existe au sein des Amicales. Cette gauche approuvera toujours l'action des syndicats, mais elle ne les rejoindra jamais. Il y a là un problème assez curieux de psychologie collective. L'existence de cette gauche contribuera par la suite à développer à l'intérieur de la Fédération, non pas une droite, mais un groupement de partisans de l'unité corporative à tout prix qui se détachera fragment par fragment pour aller rejoindre les Amicales dans l'espoir fallacieux de les « redresser » !

## Le Congrès de Marseille (13, 14, 15 et 16 Avril 1911)

[Retour à la table des matières](#)

Le VI<sup>e</sup> Congrès Fédéral se tint dans la grande salle de la Bourse du Travail. Les marseillais avaient tenu à bien faire les choses. Ils avaient obtenu de la municipalité une petite subvention qu'ils employèrent à donner aux congressistes un confort inconnu jusque-là. Des plantes vertes ornaient la salle des séances ! Le jeudi soir, 13 avril, ils purent offrir un punch aux délégués et aux représentants des organisations ouvrières : ce fut l'occasion d'une prise de contact cordiale avec le prolétariat marseillais. La Fédération se sentait forte et grandie, les délégués des syndicats pleins d'entrain et de bonne humeur.

Le camarade Ménard (Maine-et-Loire) relate ainsi ses impressions dans le Bulletin de son syndicat :



*« Au Congrès, nous avons pu nous rendre compte que la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs allait toujours croissant. Il y a quelques années seulement, elle était à l'état embryonnaire ; maintenant, la voilà sortie de terre, elle pousse, elle grandit à vue d'œil. Elle est déjà forte. En un an, elle s'est accrue de plus de 1 000 adhérents. Et les délégués des syndicats des différents points du pays nous font espérer de nouveaux adhérents à brève échéance ; même les délégués des Amicales nous assurent que d'ici peu ils viendront se joindre à nous avec leurs collègues. De tels résultats, nous les devons aux Marseillais et aux Lyonnais qui ont dirigé ou dirigent d'une façon si intelligente notre fédération. Ces camarades ont droit à toute notre admiration et à tous nos encouragements ».*

Le congrès décida que les deux premières séances, réservées aux questions intéressant la vie intérieure de la Fédération, seraient strictement privées ; mais que les trois autres séances seraient publiques.

Dans son rapport moral, Léger rend compte du chemin parcouru, des obstacles surmontés, des progrès accomplis. Il trouve la note juste, précise et souvent émue pour exprimer la pensée et le sentiment de tous :

*« Pour le reste, nous coptons sur le jeunesse et le force de nos idées, sur notre effort constant de propagande et surtout sur les faits nouveaux, politiques ou économiques, qu'on doit toujours s'attendre à voir surgir. Fiers d'être à l'avant-garde, continuons notre travail de pionniers. Acceptons résolument toutes les conséquences de notre dangereuse besogne, heureux d'avoir jeté au vent l'antique livrée du fonctionnaire et de nous représenter devant nos camarades ouvriers avec une attitude virile et une figure d'hommes libres ».*

Un rapport sur « l'avancement et le classement des postes » fut présenté par Dumollard (Savoie). Un demi-jeune, à la physionomie aimable et riieuse : l'œil clair, les cheveux rejetés en arrière ; corps solide et trapu, intelligence lucide, cœur vaillant ; encore un de ces militants modestes et forts dont la Fédération peut s'enorgueillir, mais que la mort devait frapper trop tôt. Il préconisait un *Conseil de l'Enseignement*, conçu par la base prudhomale, destiné à remplacer le Conseil des Inspecteurs et le Conseil départemental. Ce Conseil établirait un *tableau* de classement basé uniquement sur l'ancienneté générale des services. Il repoussait l'appréciation si arbitraire du mérite.

Dans la discussion, Bezot (Bouches-du-Rhône) préconisa l'idée d'une note de démerite. Une commission fut nommée qui présenta l'ordre du jour suivant, adopté par le congrès sans autre discussion :

*« Le Congrès, adoptant l'ensemble des conclusions du camarade Dumollard, rapporteur général,*

*« Demande aux Syndicats d'engager une action d'ensemble pour obtenir par département un tableau d'avancement des maîtres, basé sur l'anciennement générale du service, sauf le cas de démerite dûment constaté par un Conseil de l'enseignement primaire constitué sur la base prudhomale.*

*« Laisse aux Syndicats le soin d'établir un tableau de la valeur des postes (avantages et inconvénients), classement qui n'a qu'un caractère exclusivement local et documentaire.*

*« Il constate d'autre part :*

*« Que la question du favoritisme dans les mutations et l'avancement a pour base essentielle l'imperfection de la loi sur les traitements :*

*« Que la volonté du législateur a été l'établissement d'un traitement attaché à la personne et non au poste :*

*« Que ce principe qui nous donne satisfaction est vicié par une fixation arbitraire des indemnités ;*

*« Décide en conséquence de mettre à l'étude dans les Syndicats un nouveau projet sur les traitements inspiré de la nécessité du nivellement des postes, sauvegarde de la stabilité des maîtres et de l'intérêt de l'école ».*

La question des « œuvres post-scolaires » fut rapportée par Glay qui semblait se rapprocher de la Fédération et vouloir lui consacrer un peu du temps qu'il lui fallait soustraire à son travail dans les Amicales et à l'Entente des Conseillers départementaux. C'est le premier congrès des syndicats où il prit une part active. Le seul ou presque. Nous ne le retrouverons plus qu'à Bourges (1913) et à Tours (1919).

Il se prononce en faveur de l'extension et de l'organisation des œuvres post-scolaires et pour l'obligation de cet enseignement aux adolescents de 14 à 18 ans. En conséquence la formation professionnelle des instituteurs devrait être orientée vers ces tâches nouvelles. D'autre part, il y aurait lieu de développer les organisations d'enfants (patronages, groupes sportifs, pupilles, etc.)

Léger fit remarquer, aux applaudissements du congrès, que si une telle prolongation de l'enseignement primaire était souhaitable et né-

cessaire, il n'en fallait cependant pas charger les épaules du maître-Jacques de l'école élémentaire qui avait déjà peine à remplir les obligations de sa tâche. Il demande qu'on créât un personnel spécialisé dans ce travail post-scolaire et, naturellement rétribué.

Ces divers points de vue furent adoptés.

Il est peut-être bon de noter, pour ceux qui croient pouvoir attribuer aux institutions soviétiques l'initiative de l'« école du travail » que le rapport Glay en exprimait déjà l'idée, sans même la proclamer nouvelle, dans la proposition suivante : « La profession sera le centre des études : les connaissances seront groupées autour du métier et en rapport avec les faits géographiques, économiques et sociaux de la région ». C'était déjà le fameux « complexe » de l'école russe.

Sur ces questions générales, malgré la divergence parfois profonde des points de vue, l'accord se faisait sans trop de peine. Mais sur une question de détail, sur la modification d'un article des statuts, une longue et vive discussion d'éleva, qui montra divisés les membres du Conseil Fédéral lyonnais et aussi de l'ancien conseil marseillais.

L'article premier du règlement intérieur voté à Angers, disait ceci : « Il ne sera admis qu'un seul syndicat par département. Ce syndicat *devra adhérer à l'Union locale* des Chambres Syndicales confédérées ».

Décision de Congrès que seul un Congrès avait le m-pouvoir de modifier.

Cependant, Audoye, quelques mois avant le Congrès de Marseille, demandait au Conseil Fédéral de ne pas appliquer rigoureusement cet article premier, c'est-à-dire d'admettre les sections qui refuseraient d'adhérer aux Bourses du Travail. C'était nettement violer les décisions du Congrès d'Angers. C'est aussi la première fois qu'Audoye donne dans son péché mignon : l'indiscipline ; c'est la première manifestation d'un état d'esprit gros de conséquences, comme on le vérifiera par la suite. À Marseille, Bezot se rangeait à l'opinion d'Audoye, mais Ripert s'y opposait formellement : « Nous sommes maintenant assez forts, écrit-il, pour ne plus recourir aux expédients. Quelle serait d'ailleurs la valeur de cet expédient ? Nulle. L'adhésion aux Bourses du Travail n'est point un acte délictueux ? Allons-nous maintenant faire croire le contraire ?... »

À Lyon, le C.F., dans sa majorité, était pour le respect des statuts. Mais Raffin soutenait le point de vue Audoye. La discussion fut « laborieuse et indécise ». On décida de « porter la question devant le Congrès et de maintenir le *statu quo* en attendant ». Mais l'opinion de Léger, appuyé par Fontaine, est très nette : « L'adhésion aux Bourses du Travail effectuée par une section prouve deux choses : 1° son acceptation des principes généraux du syndicalisme ; 2° son esprit de combativité et de résistance à l'arbitraire gouvernemental. Cette adhésion est un acte de foi et d'indépendance. Pour des raisons graves, une telle formalité peut être retardée, mais l'urgence de son accomplissement domine l'action corporative ».

La discussion reprit devant le Congrès longue et animée. Un grand nombre de délégués y prennent part. Finalement, l'article premier est maintenu : « Toute demande d'adhésion à la Fédération devra être accompagnée d'une pièce justifiant l'adhésion à une Bourse du Travail » (Rapport général).

Mais, voici une femme à la tribune. À l'époque ce n'était pas fréquent. C'est Marie Vidal, une camarade de Marseille. Elle rapporte devant le Congrès sur l'organisation au sein du groupement fédéral des Comités d'action féministe. Avec elle, le féminisme entre de plain-pied dans nos délibérations. Le fait est nouveau. On s'étonne, on écoute, on applaudit. Car le rapport est solidement charpenté, et bien écrit ce qui ne gêne rien. Elle signale avec à-propos un des plus dangereux écueils du féminisme : celui d'établir entre l'ouvrière et la féministe bourgeoise une solidarité de sexe basée sur la revendication des droits politiques et juridiques dont elles sont frustrées, et de rompre ainsi la solidarité de classe entre les deux sexes de travailleurs.

C'est ce qu'elle redoute des sections de la Fédération Féministe Primaire, dont les dirigeantes ont adhéré au Conseil National des Femmes, organisation capitaliste qui s'efforce et réussit à rallier les syndicats d'ouvrières qu'elle détourne de la C.G.T. et dresse contre les syndicats d'ouvriers leurs rivaux sur le plan économique ! Dans son organe, « *l'Action Féminine* (août 1910 à, ce Conseil National s'applaudit des recrues que lui apporte la fédération féministe Primaire : « *Les institutrices apportent maintenant au féminisme l'appoint de leur influence dans la commune, le village, la famille des élèves et l'esprit de celles-ci. C'est par elles que le féminisme pénétrera dans toute la France* ».

« Marie Vidal fait remarquer que ce Conseil National est subventionné par les Rothschild, les Mallet, les Péreire et autres rois de la Finance, et que ; par conséquent, l'accueil enthousiaste fait aux institutrices ne peut être désintéressé. Elle conclut en demandant la création dans chaque syndicat d'instituteurs d'un *Comité d'Action féministe* soumis à la discipline syndicale, et dont le but serait de « fournir » à notre Fédération les bases d'appréciation qui lui permettront d'intervenir le plus utilement en faveur des institutrices ».

La première manifestation du féminisme dans l'ordre du jour des congrès fédéraux fut, on le voit, un acte de pondération et de sagesse bien loin des excentricités alors coutumières aux « suffragettes » bourgeoises et, cependant plein de force jeune et d'énergie, de « dynamisme », comme on dit aujourd'hui.

Le Congrès adopta. Les groupes féministes étaient nés. On verra, par la suite la grande part qui leur revient dans le maintien et l'activité de la Fédération pendant la guerre, quand, les hommes mobilisés, les institutrices restèrent à peu près seules en face des tragiques difficultés qui surgissent. A ce Congrès, à ce débat féministe, assistait ; muette encore, une militante qui venait de créer la section de Saône-et-Loire, et qui devait, plus tard, jouer un rôle de tout premier plan dans la Fédération et la C.G.T. : Marie Guillot.

Il nous faut signaler, à propos de ce Congrès, l'attitude de la presse. Elle se montre déjà ce qu'elle sera sur une plus vaste échelle après le Congrès de Chambéry : la bavarde aux mille voix, méchante et radoteuse, distillant à pleines colonnes le jésuitisme, l'ignorance et la sottise.

Le *Nouvelliste de Lyon*, journal clérical, affecte une indignation vertueuse à propos d'un vœu de sympathie à la C.G.T., que la Fédération veut associer à son œuvre d'éducation sociale :

*« On avouera qu'un tel vœu dépasse toutes les bornes permises. Serait-ce pour entreprendre, dès les bancs de l'école, cette œuvre néfaste qui commence trop souvent aux premiers jours de l'apprentissage, que l'enseignement laïque a été développé et amené au point où il est ? »*

La *Petite République*, aux allures socialisantes cependant, souffle dans la même trompette : « Il est inadmissible, écrit-elle, que les insti-

tuteurs syndicalistes entrent en rébellion avec l'autorité universitaire et ministérielle ». Comment ça ? Ils avaient refusé de se faire, en classe, les propagandistes et les défenseurs de la loi sur les retraites ouvrières que combattait énergiquement la C.G.T. pour son injustice et son insuffisance !

La *République Française*, le *Petit Parisien*, le *Soleil* font partie dans de chœur des patriotes réprobations. Mais la palme revient à Victor Augagneur, le « Retraité » de Madagascar, le socialiste déjà bien déchu. Cet homme intelligent écoute sa passion lui dicter des sottises. Pour lui, « l'objet des études documentées et autorisées du meeting (!) marseillais, c'était la question des « retraites ouvrières ». Et il demande : « De quel droit le Congrès des instituteurs s'est-il saisi d'une question ne concernant aucunement ses membres ? Et sa conclusion, après un tel étalage d'ignorance et d'incompréhension, ne peut être qu'une nouvelle muflerie : « Et comme il est commode, comme il est généreux d'exciter à la désobéissance aux lois (!?) quand le risque de la désobéissance est pour les autres ! « Messieurs les instituteurs jouent sur le velours, ils n'ont mis aucun enjeu dans la partie ». Nous retrouvons le même journaliste dans le même *Lyon Républicain* et dans le même chœur de la presse immonde, à quelques mois de là, au lendemain de Chambéry.

Mais, pour le moment, les abois de la meute n'émurent point l'opinion publique et ne déchainèrent point les foudres du pouvoir.

## Une retentissante affaire

[Retour à la table des matières](#)

Si le gouvernement, malgré les efforts de la presse, n'avait pas pris ombrage du Congrès de Marseille, l'administration n'en renonça pas, toutefois, à sa vieille habitude de susciter, partout où c'est possible, des ennuis aux instituteurs syndiqués et des embarras aux syndiqués fédérés.

Il serait long et fastidieux de relater toutes ces affaires : l'intérêt passionné qu'elles soulèvent en leur temps parmi le personnel s'est progressivement effacé au cours des années. Qu'il nous suffise d'en

évoquer une ou deux parmi les plus graves ou les plus caractéristiques.

François Mayoux et sa compagne Marie <sup>90</sup>, qui devaient bientôt, comme on le verra faire preuve d'une admirable énergie dans leur lutte contre la guerre, étaient en 1911 instituteurs à Marsac (Charente). Ils faisaient, chaque mois, conformément à leur emploi du temps une promenade scolaire et prévenaient l'inspecteur primaire du jour et de l'heure où devait avoir lieu cet exercice. A la suite de quelques réclamations de parents réactionnaires, l'administration voulut exiger de Mayoux une *demande d'autorisation* préalable à chaque promenade. Mayoux refusa et le Syndicat de la Charente vota un ordre du jour pour l'approuver et l'engager à la résistance. Le Syndicat saisissait de l'affaire la Fédération et lui demandait de voter « sans modification » cet ordre du jour.

Le Conseil Fédéral estima qu'il ne devait pas s'engager à la légère et déclara vouloir s'informer plus amplement avant de prendre une décision. Il faut savoir qu'à cette époque la pratique des promenades scolaires était assez peu répandue, du moins dans le Rhône ; que la législation était sur ce point des plus vagues et des plus imprécises ; que le Conseil Fédéral à tort ou à raison, considérait le terrain peu sûr pour y engager toutes les forces de la Fédération ; qu'enfin, d'autres préoccupations, fort graves, sollicitaient l'attention de l'organisation syndicale.

Cette attitude fut généralement approuvée par l'ensemble des Syndicats, auxquels le C.F. posa la double question : 1° Mayoux a-t-il raison en principe ; 2° dont-on lui conseiller la résistance ou ne vaut-il pas mieux réserver nos forces pour d'autres luttes ?

La majorité fut d'abord pour donner raison à Mayoux, en principe, mais pour leur demander de ne pas s'engager à fond sur la question des promenades ? Certains syndicats, tels le Maine-et-Loire, se montrèrent d'une extrême sévérité à l'égard du C.F. Bouët écrivit dans cet esprit qui constituait implicitement un blâme aux dirigeants du Rhône. *L'École Émancipée* crut devoir l'ajourner.

---

<sup>90</sup> François Mayoux (né le 24 juin 1882) et sa femme Marie (née le 24 avril 1878) militaient depuis 1907 à la Fédération.

Tortillet (Ain), qui était pourtant d'avis que la Fédération s'engageât complètement sur cette affaire, écrit dans le *Bulletin Corporatif du Rhône* :

« C'était la fin de l'année scolaire, en pleine période de réaction et au point le plus critique de l'affaire marocaine... Le moment d'engager une action avec quelque chance de succès était vraiment inopportun. Pour beaucoup l'affaire n'était pas très claire au point de vue juridique et, il faut bien le dire, il y avait certaines parties des documents fournis par Mayoux qui soulevaient des objections ».

Néanmoins, le C.F. du 19 novembre 1911, en face des menaces et de la réprimande dont les camarades Mayoux étaient l'objet ; en face, pourrait-on dire, d'un fait accompli : résistance personnelle de ces derniers ne pouvait moins faire que de les soutenir. Il les engagea donc à résister « jusqu'à la révocation », si cela devenait. Solution dont la Charente elle-même se déclara satisfaite :

« Allons, ça va bien ! Et ça vaut autrement mieux que de se chamailler. Si l'Administration a escompté que Mayoux et la section de la Charente seraient lâchés par la Fédération des Syndicats, elle s'est fourré le doigt dans l'œil ! » (*Action Corporative*, déc. 1911).

*Le risque de division, qu'on avait pu craindre un instant entre Les militants de la Fédération s'était ainsi dissipé.*

Heureusement. Car le moment était venu de rassembler toutes les forces fédérales pour faire face à une attaque de vaste envergure de l'administration et du pouvoir politique.

Une affaire retentissante, commencée en vaudeville, allait mettre en branle syndicats, amicales, conseils départementaux, administration, ministres, Droits de l'Homme, Libre Pensée, dans l'orchestration tonitruante de la presse aux divers plumages. Elle se résume en deux noms qui, pour un temps, n'en forment qu'un seul : *Paoli-Léger*.

On n'en saurait donner un aperçu fidèle qu'en laissant la plume à un rédacteur du *Temps* et du *Progrès de Lyon*, M. Charles Dulot, très au courant des questions syndicales et, au surplus, documenté par la Fédération elle-même. Voici un extrait de son article du progrès :



« Il y a en Corse, un vice-recteur qui a été envoyé en disgrâce. Ce vice-recteur, qui s'appelle M. Six, et qui a déjà eu diverses difficultés avec le personnel placé sous ses ordres, recevait, dans le courant d'octobre dernier, d'un instituteur-adjoint, de son ressort, M. Paoli, la lettre suivante, évidemment un peu vive :

*« J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit : M. Livrelli, directeur à Vivario, raconte volontiers ceci :*

*« Au cours d'un tête-à-tête, le Vice-Recteur m'a dit : Marignana est un poste de confiance... Vous êtes un homme à poigne... Voulez-vous aller à Marignana ? Il y a là deux adjoints, deux rossards, qu'il faudra faire marcher ».*

*« Si ce propos est inventé par M. Livrelli, il constitue une baroque diffamation professionnelle que vous sanctionnerez, je n'en doute pas. Si vous l'avez véritablement tenu, permettez-moi de vous rappeler à plus de réserve.*

*« À prouver que vous ayez sous vos ordres des rossards, à supposer que je sois l'un d'eux, vous n'êtes nullement tenu d'en faire des confidences à des subalternes dont les indiscretions peuvent amoindrir considérablement votre prestige et nuire à leurs malheureux sous-collègues dans l'opinion des milieux où ils exercent.*

*« J'incline à croire que M. Livrelli (les hommes à poigne ont de ces faiblesses), flatté par quelques éloges que vous crûtes devoir lui décerner, a exagéré les termes de l'entretien ; il n'en reste pas moins que de tels rancarts, connus forcément du public extra-scolaire, nuisent à l'école et au personnel.*

*« Paoli »*

*« Le sang du vice-recteur, en lisant cette lettre, ne fit qu'un tour et, dans son indignation, il répondit séance tenante :*

*« Je n'ai pas l'habitude d'admettre que mes subordonnés me parlent ainsi. Si je n'ai pas dans un délai de cinq jours, une lettre d'excuse pure et simple, je vous traduit devant le Conseil Départemental pour vous infliger une peine disciplinaire ou je demande à M. le Préfet votre déplacement d'office »*

*« M. Paoli, qui est peut-être d'une susceptibilité excessive lorsqu'on le critique, est au contraire d'un flegme imperturbable dans la riposte. Et il réplique en effet simplement :*

*« S'il est vrai que vous m'avez traité de « rossard », je ne sais pas trop de quoi je pourrais avoir à m'excuser. Si ce n'est pas vrai, de quoi pourrais-je m'excuser encore ? Suis-je responsable des mensonges de M. Livrelli ? »*

*« En même temps qu'il faisait cette riposte, qui devait lui attirer les foudres du Vice-Recteur, M. Paoli, qui est syndiqué, mettait au courant de son « cas », le secrétaire général de la fédération nationale des Syndicats d'instituteurs, M. Léger qui réside à Lyon.*

*« M. Léger, qui a toujours apporté dans l'exercice de ses fonctions fédérales un esprit pondéré, méthodique, ne crut pas pouvoir, sans manquer à un devoir de sa charge, rester silencieux en présence d'une menace de déplacement d'office qui, faite à titre disciplinaire devait constituer une illégalité. Le déplacement d'office ne figure pas, en effet, dans l'échelle des peines édictées dans la loi du 30 octobre 1886 : il ne peut être prononcé que « pour nécessité de service ».*

*« En sa qualité de secrétaire fédéral, M. Léger adressa au Vice-Recteur de Corse la lettre suivante :*

*« J'apprends que notre camarade Paoli, instituteur à Marignana, est menacé de déplacement d'office pour avoir protesté contre une parole injurieuse à son égard prononcée par vous au cours d'un entretien particulier avec un autre maître.*

*« Je crois devoir vous avertir que j'inviterai, dans le plus bref délai le Conseil fédéral et les trente-neuf groupements adhérents à la Fédération Nationale des Syndicats d'instituteurs à protester énergiquement contre une telle mesure et à se solidariser avec notre camarade Paoli.*

*« Nous ferons appel à l'opinion publique et nous saurons recourir à l'intervention parlementaire pour le défendre, s'il y a lieu.*

*« Persuadé néanmoins que vous ne nous donnerez pas l'occasion de faire le public juge du conflit et confiant dans votre esprit d'équité, j'ai l'honneur, Monsieur le Vice-recteur de vous présenter mes respectueuses salutations.*

*Le Secrétaire général,  
Léger »*

*« M. le Vice-recteur envoya cette lettre au Ministre de l'Instruction Publique et, sans s'inquiéter de la légalité, déplaça d'office Paoli qui fut exilé dans un village éloigné, à Speloncato.*

*« C'est alors que M. Steeg fit l'acte qui suscita tant d'émotion parmi les cent mille instituteurs associés : il traduisit devant le Conseil Départemental du Rhône, M. Léger pour avoir écrit une « lettre comminatoire ». C'est un commissaire de police – rien que cela ! – qui est venu informer le secrétaire fédéral que le Préfet avait « décidé de provoquer l'avis du Conseil Départemental sur l'application de la peine de la censure »*

Ce M. Six était une vieille connaissance. Il avait en quelque sorte, ses quartiers de noblesse qu'il est bon de rappeler pour comprendre la

conduite de l'administration à son égard. Boursier d'agrégation à Nancy, sa bourse lui fut retirée par le recteur Gasquet, pour cause de « manifestations anarchistes » ! Nous le retrouvons à Mont-de-Marsan, inspecteur d'Académie, puis à Bourges, en 1908. Marquons un point à son avantage : il avait proposé pour un poste, à Bourges, un instituteur à qui le sénateur Pauliat opposait une de ses créatures. Six tint bon. Le Préfet ne voulut pas signer le mouvement. Les explications eurent lieu dans le cabinet de Clemenceau en présence de Briand :

*« M. Six plaida chaleureusement sa cause, et la cause de la justice. M. Clemenceau, content de sa crânerie, dit à M. Briand : Monsieur le Ministre, vous avez là un Inspecteur d'Académie qui me botte ». Heureusement pour M. Six, il put relever dans le dossier du candidat de M. le sénateur Pauliat des choses qui le firent écarter. Mais le candidat de M. Six ne fut pas nommé...*

*« Certains ajoutent que si M. Six n'avait pas été un ami personnel de M. Gauthier, le chef de cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique, il aurait sur-le-champ été sacrifié et déplacé ». (Bulletin de l'Amicale de Loir-et-Cher, déc. 1908).*

Il n'en pas moins mis en disponibilité quelque temps plus tard, sans qu'on en discerne bien les raisons. La *Revue* (14 janvier 1912) prétend qu'il s'agirait de « scandales » de sa vie privée, scandales sanctionnés par une décision judiciaire prononcée « à ses torts ». Elle ajoute : « On n'a pu laisser ignorer au Ministère que c'est moins par égard pour le personnage que par pitié pour les siens qu'il a été repêché et envoyé vice-recteur en Corse » (*ibid*).

Tel était l'homme qui ne pouvait tolérer la lettre « comminatoire » du secrétaire fédéral. Ce dernier écrivit ses impressions d'« accusé » dans l'*École Émancipée*. Quelques lignes émouvantes dans leur simplicité. Elles peignent l'homme au grand cour et le militant qui les traça. Elles dispensent de tout autre éloge :

*« Cet événement ne me surprend pas. Je pensais bien qu'en exerçant ses fonctions de défense corporative, le secrétaire général courrait quelques risques. Je me préparais avec sagesse à supporter les ennuis inhérents à la charge que j'avais acceptée et que tout militant doit prévoir.*

*« Aussi, j'attends paisiblement que le Conseil Départemental, et surtout le ministre, se soient prononcés. La révocation m'est-elle réservée ?*

*Une telle sanction m'attristerait car j'aime mon métier. L'aime cette école du quartier Perrache où j'enseigne depuis dix ans, dans les classes mêmes qui m'ont reçu tout enfant, et où j'ai pour ainsi dire passé toute mon existence. Mais quoi qu'il arrive, je saurai gagner mon pain. Fils d'ouvrier, je n'ai pas toujours connu mes aises et je recommencerai s'il le faut les luttes d'autrefois contre la misère. Les camarades m'aideront sans doute ; ils n'auraient pas besoin de m'aider longtemps ». (École Émancipée, 9 déc. 1911).*

Le 14 décembre, l'accusé comparut devant le Conseil Départemental du Rhône. Ici encore, c'est le compte rendu du *Progrès de Lyon* qui nous fournira la note vécue de cette séance remarquable, fertile en incidents. Les quatre délégués du personnel ont déclaré que ce compte rendu en donne une physionomie absolument exacte :

## L'Administration et la loi

[Retour à la table des matières](#)

A-t-il été censuré ou non ?

*« M. Léger encourait au pis aller la peine de la censure. Cette sanction ne peut être prononcée par le Ministre qu'après avis motivé du Conseil départemental ;*

*« Or, voici ce qui se passa hier : le Conseil départemental était au grand complet, pas un absent, pas même M. Faurax <sup>91</sup>.*

*« L'administration portant la parole par l'organe du Préfet, de l'Inspecteur d'Académie, et de l'Inspecteur primaire, leva les bras au ciel, déclarant que tout serait perdu en France si un subordonné pouvait se permettre à l'égard de ses chefs une lettre aussi blessante et comminatoire ».*

*« Les conseillers généraux républicains, MM. Pierre Robin, Vermare et Moutet, furent loin de partager pareille émotion, que rien dans la lettre de Léger ne semblait justifier.*

*« Ils ne se firent pas faute d'exposer qu'en écrivant cette lettre il n'avait fait qu'user du droit qui appartient à tout Français de protester*

---

<sup>91</sup> M. Faurax, conseiller général, « généralement » absent et réactionnaire. Le Directeur de l'É.N. Kergomard était le beau-frère de M. Steeg, ministre ordonnateur des poursuites ! Maurice Moutet, avocat, est l'actuel ministre des colonies.

*contre ce qui paraît abusif ou illégal ; qu'au demeurant elle était parfaitement correcte et respectueuse dans la forme, et que son auteur, loin de vouloir susciter un conflit, y marquait formellement son désir de l'éviter.*

*« Tous les membres du Conseil s'accordèrent, du reste, à reconnaître que M. Léger est un maître irréprochable et que son action dans les syndicats d'instituteurs avait toujours été sage et modératrice.*

*« Il va sans dire que les délégués des instituteurs, MM. Péron et Veyet, s'étaient énergiquement élevés contre une telle poursuite et avaient défendu à la foi la personnalité de leur collègue et la dignité du corps enseignant.*

*« Conformément à la loi, on passa au vote secret. Le dépouillement donna égalité de suffrage : soit sept voix pour la censure, sept voix contre.*

*« Déjà triomphaient les champions des instituteurs. Mais M. le Préfet se leva :*

*« – J'ai assez manifesté mon sentiment pour qu'on sache que j'ai voté pour la censure. Ma voix comme président étant prépondérante, c'est donc l'avis favorable à la censure qui est adopté.*

*« Stupeur des membres du Conseil ! Pourtant M. Moutet n'accueillit pas, sans quelque résistance, pareille décision.*

*« Il était midi et demi, chacun s'en fut dîner.*

### **Le déjeuner porte conseil**

*« Mais comme il déjeunait, l'avocat du Conseil singulier que la loi stipulât d'une part le secret du vote et que par ailleurs, elle donnât au Président à la fois voix prépondérante et le droit d'énoncer son vote.*

*« Il se reporta aux textes et n'eût aucune peine à se convaincre : 1° que la loi (art 150 du Décret du 10 janvier 1887), avait distingué soigneusement entre le vote à mains levées pour les décisions ayant un caractère administratif et le vote secret pour les affaires disciplinaires. Dans le premier cas, la voix du Président peut être prépondérante ; dans le second cas, son opinion ne peut l'emporter puisque, dans le vote secret, elle ne saurait être « légalement » connue.*

*« Cette interdiction est d'ailleurs formellement imposée par l'article 13 du Décret du 4 décembre 1886, déterminant les règles de la procédure pour les conseils d'enseignement primaire disciplinaire et indiquant « que la discussion à laquelle donne lieu une affaire disciplinaire et les opinions émises dans le délibéré ne doivent pas être relatées au procès-verbal ».*

*« Fort de ces arguments, qui lui semblaient tout à la fois irréfutables, M. Marius Moutet revint prendre séance au Conseil Départemental à trois heures de relevée.*

*« Immédiatement, il les exposa à l'Assemblée et se résuma en demandant au président :*

« – Mais, Monsieur le Préfet, expliquez-nous, comment votre voix peut être prépondérante puisque la loi vous interdit de mentionner au procès-verbal quelle opinion vous avez émise ?

« M. le préfet du Rhône s'en tira par la formule un peu usée :

« – La question ne sera pas posée.

« Et il refusa de mettre aux voix la question de savoir si en l'espèce sa voix était ou non prépondérante.

« M. Moutet demanda acte de ce refus.

« Acte lui fut donné.

« Mais l'avis du Conseil départemental doit être motivé. M. Moutet demanda qu'on passât à la délibération sur les motifs à donner à la décision émise le matin.

« Nouveau refus du préfet. Nouveau demandé d'acte.

« Cette fois, l'administration n'y tint plus ; Secouant le joug légal, elle brandit l'argument d'autorité. Et M. le préfet annonça :

« – Je ne donne acte de rien du tout. L'affaire est close, et bien close !

« – Passons à l'affaire suivante, ajouta-t-il.

« Et l'huissier d'introduire deux gros frères des écoles chrétiennes, appelés à se joindre au Conseil pour délibérer sur une affaire d'école privée.

« Un peu ahuris – on le serait à moins – ils assistèrent à la fin de la discussion.

« Le Conseil Général de la Croix-Rousse disait :

« – Je n'ai plus rien à faire ici puisqu'on me refuse la constatation matérielle de la procédure suivie et contre laquelle je proteste. M. le Préfet me met ainsi dans l'impossibilité d'exercer mon mandat. Je me retire.

« Sur ce, M. Moutet s'enveloppa dans son manteau, reprit son portefeuille, et s'en fut, laissant les bons frères un peu étonnés face à face avec l'Administration.

« Pourtant, que M. le préfet le veuille ou non, la question reste posée : M. Léger fut-il censuré hier, oui ou non ? »

(Le Progrès, 17 déc. 1911).

Inutile de dire que dès le début, le Conseil fédéral s'était solidarisé avec son secrétaire, avait alerté les syndicats, et leur avait demandé d'envoyer leur protestation au ministre. Il en résultat une pluie de réprimandes.

L'arrêté de censure notifié à Léger est, dans son genre, un chef-d'œuvre dont les « considérants mériteraient de passer à la postérité ».

« L'inspecteur d'Académie du Rhône...

*« Considérant que M. Léger, instituteur à Lyon... agissant en qualité de secrétaire de la Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices publics, a, dans une lettre du 7 novembre 1911, menacé M. le Vice-Recteur de la Corse, d'une protestation du Conseil Fédéral, d'un appel à l'opinion publique et de l'intervention parlementaire, si M. le Vice-recteur de la Corse donnait suite à son projet de déplacement d'office de M. Paoli, instituteur à Marignana.*

*« Qu'ainsi M. Léger a cherché à mettre entrave à la liberté d'un fonctionnaire de l'ordre administratif dans l'accomplissement des devoirs de sa charge ;*

*« Que cette tentative d'intimidation constitue une faute grave qui rend M. Léger passible d'une peine disciplinaire ;*

*« Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Instruction primaire dans la séance du 16 décembre 1911 :*

*« Arrête... etc. »*

À la séance qui suivit (15 janvier 1912), les délégués du personnel et trois conseillers généraux refusèrent d'accepter le procès-verbal et demandèrent l'insertion d'une « rédaction rectificative » rétablissant les faits dans leur exactitude. Le préfet, croyant pouvoir renouveler sa tactique du 16 décembre, mit aux voix le texte proposé. Surprise : il y eut huit voix pour l'insertion et seulement six contre. Un des inspecteurs primaires avait libéré sa conscience. Mais le coup de la voix prépondérante n'était plus possible ! Et quelle était désormais la valeur juridique de la censure infligée ?

« Le C.F. désire que les poursuites engagées soient le point de départ d'une campagne intense de propagande marquant « un nouveau progrès du syndicalisme universitaire ». Il souhaite, évidemment, l'intervention des Amicales : mais, dit le compte rendu, il ne croit pas devoir la solliciter. Mais il ne refusera pas l'appui moral qui pourrait lui venir de ce côté. La cause pour laquelle on frappe Léger intéresse, en effet, le corps enseignant tout entier ». (C.F., 4 déc. 1911).

Officiellement, on ne demande rien aux amicales ; mais il est évident que les « syndiqués » qui militent surtout (certains ; exclusivement) dans ces associations, s'empresseront d'intervenir et de reléguer au second plan la Fédération syndicale.

Les C.D. du Rhône, Veyret et Péron ; d'autre part, Isaure Rousseau, Deghilage et Glay saisirent de l'affaire la Fédération des Amicales et l'Entente des conseillers départementaux. Le 28 décembre, ils

envoyèrent une délégation au ministre Steeg. Glay, dans la *Revue*, rapporte une énergique intervention de Roussel.

Les délégués du Rhône auraient voulu agir promptement : « Ils auraient déjà donné leur démission collective s'ils n'avaient pas attendu la décision que prendra l'Entente et la Fédération dès que le ministre aura communiqué les résultats de l'enquête qu'il a promis de faire ». Ils purent attendre.

Entre temps eut lieu à Lyon, dans la vaste salle de l'ancienne Brasserie Fritz, une grande réunion de tout le personnel. Elle fut organisée par les conseillers départementaux et présidée par l'un d'eux. Veyet, notoire antisindicaliste. Péron y prit le premier la parole et fut éloquent, comme de coutume. Sans vouloir aucunement contester la sincérité de son intervention, il faut remarquer que Léger jouissait, dans tout le personnel et même auprès des adversaires, d'une très grande popularité, fondée sur l'estime et la sympathie. Ne pas le défendre eût été une faute grave pour n'importe quel militant. Péron n'était pas homme à la commettre.

Léger vint à son tour à la tribune et son intervention, si simple dans les mots, si haute dans la pensée et le sentiment, fut extrêmement émouvante. L'émotion empêcha qu'on vît la posture un peu humiliée du Syndicat et de la Fédération <sup>92</sup>.

Ce fut pourtant, au nom de l'« Union Pédagogique du Rhône », que Cornier présenta l'ordre du jour où l'unanimité des votants, dont les syndiqués eux-mêmes, faisaient serment « de s'associer à toutes les campagnes entreprises selon le vœu de l'*Union Pédagogique du Rhône...* »

Et, même, loin de cette grande et mémorable assemblée, quand, l'émotion calmée, les syndiqués se retrouvent, le 26 décembre, au Conseil Fédéral, les termes qu'ils emploient pour spécifier leur action se ressentent encore de cette sujétion étourdiment acceptée :

---

<sup>92</sup> Léger fit un tableau saisissant de la situation faite à Paoli et à sa famille. Versini, directeur de Paoli, écrivait plus tard : « à Lyon, le 24 décembre dernier, « bien des yeux se sont mouillés de larmes ». Camarades merci ! Nous vous aimions depuis toujours, et vous nous êtes sacrés depuis que vous avez pleuré pour la petite Norata ».



*« Le C.F. approuve les décisions prises par l'entente des C.D. et la Commission permanente des Amicales. Il appuiera de toutes ses forces la vigoureuse campagne annoncée. Les sections syndicales seront invitées à se conformer par discipline à la règle de conduite adoptée par l'ensemble des groupements corporatifs (Entente et Fédération) ».*

Glav n'en doute aucunement : « Il est certain que la Fédération des Syndicats donnera son concours à l'action décidée ».

Et Bûcheron, qui poursuit désormais la réalisation de l'« Unité corporative », se réjouit, un peu dédaigneux :

*« On a vu la « soudure » que je réclamais s'imposer d'elle-même.  
« Bien plus, l'action que je reconnaissais à la seule Fédération des Amicales a été exercée uniquement par celle-ci dans l'affaire Léger ;  
« La Fédération des Syndicats a dû laisser à sa sœur aînée la direction du mouvement et, comme l'a sincèrement reconnu le syndiqué Yves Madec, sans cette intervention des amicales, il y aurait eut des catastrophes dans le camp syndical ». (Revue, 17 mars 1912).*

Peut-être, mais sans doute eût-il mieux valu, même à ce prix, mériter les éloges que donne à la Fédération syndicale, un peu à l'aveuglette, un journaliste notoire..., le camelot du roy Charles Maurras :

*« Nous avons souvent répété que les différents droits inscrits dans la loi étaient vains en raison de ce fait psychologique indéniable : le profond discrédit contemporain du nom de la loi. Nos grands-pères s'enthousiasmaient pour la loi. Nous savons trop qui la fabrique ; et comme il n'y a plus de loi respectée que celle qui s'impose, du côté de l'État par un reste de force matérielle et coercitive, du côté des citoyens par la rigueur, ou l'influence ou le crédit de l'association. M. Paoli et M. Léger avaient le droit pour eux ; mais ils auraient eu tort sans l'énergique appuis de leur Syndicat et de leur Fédération. La justice, comme la liberté, ne s'obtient plus. Elle se prend, elle s'impose. Prenons-la et imposons-la. Associons-nous. Le royaume de France est formé de puissantes républiques sous un grand roi ».*

(Action française, 20 mars 1912)

Mais la Fédération des amicales ni l'Entente n'eurent pas à recourir aux mesures extrêmes. Le 5 avril 1912, Léger pouvait télégraphier au Comité administratif des amicales : « Préfet m'a demandé, au nom

gouvernement modification peu importante dans lettre à ministre. Ai accepté sans hésitation. Donc, peines disciplinaires retirées : envoi au nom fédération salutations cordiales à sœur aînée fédération amicales. Léger ».

Les « modifications » demandées par le ministre se réduisent à peu de chose : une petite satisfaction d'amour-propre accordée à l'Excellence. On a voulu en faire grief à Léger. Celui-ci met au point ce détail dans l'*École Émancipée* :

*« Le 5 avril, je fus appelé d'urgence chez le Préfet qui me dit :*

*« Je suis allé à Paris lundi, j'ai vu MM. Steeg et Guist'hau ; ce dernier est de plus en plus désireux de donner satisfaction aux instituteurs en terminant un conflit dont les conséquences peuvent être sérieuses. Mais il vous appartient d'en faciliter la solution. Or, la lettre que vous avez envoyée a paru sinon irrespectueuse, tout au moins insuffisante... »*

*« En ce qui concerne M. Six, lui dis-je, une fois de plus, je déclare ne pas regretter mon intervention. Si les faits se représentaient de la même façon, je récrierais la même lettre.*

*« – Il ne s'agit pas du tout de M. Six ; Il est en disgrâce, n'en parlons plus. Mais M. Steeg m'a déclaré que si vous lui aviez écrit à lui, ministre, il serait intervenu pour empêcher qu'une illégalité soit commise ».*

*« Un peu surpris, je fis remarquer à mon interlocuteur que M. Steeg, prévenu par Paoli lui-même, était intervenu, mais pour donner raison au vice-recteur !*

*« – C'est que l'affaire était mal engagée. D'ailleurs, je vous le répète, M. Steeg, affirme que si vous vous étiez adressé à lui, il aurait empêché le déplacement d'office de Paoli. Dans ces conditions, et connaissant ces dispositions, auriez-vous écrit au Ministre plutôt qu'à M. Six ?*

*« Ma réponse n'était pas douteuse. Aussi ne m'en coûta-t-il aucunement de modifier ainsi la conclusion de mon article :*

*« Si l'affaire Paoli se produisait à présent, c'est au ministre que je me ferais un devoir d'écrire avec la déférence que je lui dois. J'aurais agi de même vis-à-vis de son prédécesseur, si j'avais connu ses véritables sentiments ».*

Le 25 avril, le lamentable inspecteur d'Académie Lamounette était contraint de communiquer à Léger le retrait « motivé » de la censure :

*« Vu la dépêche en date du 20 avril 1912, par laquelle M. le Ministre de l'I.P. fait connaître à M. le Préfet du Rhône que, tout en approuvant les actes de l'administration préfectorale et académique du Rhône dans l'affaire Léger, il invite dans un but d'apaisement et en raison de la lettre*

*susvisée de M. Léger en date du 5 avril 1912, M. l'Inspecteur d'Académie du Rhône a rapporté l'arrêté du 26 décembre 1911, prononçant contre cet instituteur la peine de la censure avec inscription au bulletin des Actes Administratifs.*

*« Arrête :*

*« L'arrêté du 26 décembre est rapporté.*

*« Lyon, le 25 avril 1912.*

*« L'Inspecteur d'Académie :*

*« Lamounette ».*

Les réprimandes furent également retirées. Quant à Paoli, on le nomma de Speloncato à Letia (mai 1912), avec la promesse de le réintégrer à Marignana en octobre.

Pour compléter la victoire, il fallait le châtement du coupable. Le vice-recteur Six fut à son tour déplacé d'office et même rétrogradé. Il dut s'en aller à Constantine, au lycée, et reprendre tout humblement ses fonctions de professeur.

Il manquait encore une chose pour que cette résistance énergique de la Fédération ne restât pas vaine : la condamnation légale du déplacement d'office comme mesure disciplinaire, la proclamation de garanties contre l'arbitraire administratif. Et, pour une fois, ce fut vite fait :

Après l'affaire Paoli-Léger, le texte de Lefas est déposé le 9 juillet, imprimé le 10, voté le 11.

*« Le déplacement des instituteurs d'une école à une autre est prononcé par le Préfet, sur proposition de l'Inspecteur d'Académie.*

*« Lorsque le changement a lieu d'office, il doit faire l'objet d'une proposition écrite et motivée de l'inspection d'académie, soumise au préfet, et dont copie est transmise à l'intéressé.*

*« Ce dernier a un délai de cinq jours, à partir de la réception, pour faire connaître à l'inspecteur d'académie son acceptation ou son refus motivé.*

*« Dans ce dernier cas, l'inspecteur d'académie saisit de l'affaire le Conseil départemental.*

*« L'intéressé a le droit de comparaître devant le conseil et d'obtenir préalablement communication des pièces de son dossier.*

*« Le préfet statue sur la proposition du déplacement après avis motivé du conseil départemental. Le fonctionnaire déplacé peut, dans le délai de*

*dix jours à partir de l'arrêté préfectoral, interjeter appel devant le ministre.*

*« Le pourvoi est suspensif ».*

Mais la logique n'est pas souvent le fait des gouvernements. À peine Steeg venait-il de céder dans l'affaire Paoli-Léger qu'il voulu, assez à l'étourdie, en susciter une autre.

Le 13 mai 1912, les membres du bureau de la section du Gard reçoivent par l'intermédiaire de la police, une convocation urgente du Préfet. Ce haut fonctionnaire avait reçu du ministre une lettre « personnelle » qui disait en substance :

*« J'ai appris qu'il existait dans le Gard une section syndicale d'instituteurs : or, le gouvernement a pris, en 1906, des engagements devant le Parlement ; il ne peut tolérer que cette section ait son siège à la bourse du Travail d'Alais.*

*« Je donne l'ordre à cette section de retirer son siège de la Bourse du Travail sinon j'aurai recours aux peines disciplinaires graves ».*

Le Préfet n'en dit pas plus long. Cependant, il demande incidemment, sans avoir l'air d'y toucher, si le secrétaire Igounec n'est pas trésorier-adjoint de la Bourse du Travail. Ce dernier répond affirmativement. Mais personne n'attache la moindre importance au détail.

On essaye de discuter. Le Préfet s'y oppose : « l'ordre est formel, il ne se discute pas. Néanmoins, il accorde un délai jusqu'au 1er juin. Léger, consulté, écrit au nom du Conseil Fédéral :

*« Votre section est tenue, d'après les statuts, d'adhérer à la C.G.T. :*

*« 1° par votre fédération de métier ;*

*« 2° Pour l'Union départementale des Syndicats ouvriers.*

*« Si cette Union est confédérée, votre présence à la Bourse du Travail d'Alais n'est nullement obligatoire.*

*« Mais la question se présente d'une autre façon. Le ministre n'a pas le droit de vous interdire l'accès de la Bourse du Travail. Il n'a pas à s'occuper des lieux de réunion choisis par vous.*

*« L'ordre qui vous a été transmis par le préfet du Gard constitue un abus de pouvoir contre lequel nous devons protester tous ensemble. Je vais informer les groupements fédérés et organiser la résistance.*

« Je me demande quel est le but de cette agression ministérielle. Quel piège elle cache, quelle campagne de réaction elle annonce. Je n'ai été avisé d'aucune mesure semblable dans les autres départements, mais cela ne prouve rien.

« En tous cas, ne cédez pas. Vous créeriez un précédent très dangereux. Après vous, on s'attaquerait à d'autres. Puisqu'on vous a fait l'honneur de supporter le premier choc, tenez bon ! Je vais proposer aux groupements fédérés, consultés par voie de référendum, de confirmer cette manière de voir. Vous devrez donc, par discipline, nous laisser la responsabilité de la résistance avec toutes ses conséquences. Dites bien cela au Préfet du Gard. D'ailleurs, nous le dirons au ministre.

« Fraternellement à vous et bon courage.

« Léger »

Puis, tous les syndicats sont saisis par une circulaire fédérale, tous se prononcent pour la résistance, tous promettent aide morale et pécuniaire.

Les députés Hubert Rouger et Compère-Morel questionnent le ministre. Celui-ci répond qu'il n'a jamais demandé à la section de quitter la Bourse du Travail, mais qu'il a mis en demeure Igounec de quitter ses fonctions de « secrétaire d'une commission » à la Bourse du Travail ! Mensonge ? Recul ? ou bien le préfet avait-il voulu faire du zèle ?

Aussi, le 25 mai, la section du Gard demanda-t-elle à Igounec de se démettre de ses fonctions à la bourse du Travail. Le 30 mai, nouvelle entrevue avec le Préfet. Celui-ci feint de tout ignorer. Les délégués lui présentent une dépêche de Hubert Rouger, où il est dit que le ministre n'a jamais demandé le retrait du Syndicat. M. le Préfet a l'air de tomber des nues. Est-ce comédie ? ou sent-il que son supérieur le « laisse tomber » ? Les instituteurs lui font ensuite une réponse écrite où ils déclarent que Igounec n'a plus de fonction à la bourse du Travail mais que la section y conserve son siège.

Troisième défaite gouvernementale ! Les pouvoirs publics, l'administration, la presse aux abois, voudront-ils en rester là ?

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre IX

---

### CHAMBÉRY

#### Le Congrès du scandale (15, 16 et 17 Août 1912)

[Retour à la table des matières](#)

Les congressistes qui, le 18 août 1912, s'en allèrent excursionner vers les beaux lacs de Savoie et les Alpes ensoleillées ; ceux, aussi, qui s'en retournèrent tout bonnement dans leurs foyers, ne soupçonnaient aucunement qu'ils eussent fait choses extraordinaires et que, par eux, dut naître le scandale. Ils étaient contents d'avoir bien travaillé pour la corporation, d'avoir constaté les succès et la progression continue du syndicalisme universitaire, d'avoir affirmé leur solidarité étroite avec la classe ouvrière, d'avoir enfin tracé le pan de leurs travaux à venir. Contents. Mais, en toute modestie, ils ne croyaient pas avoir fait rien d'exceptionnel qui peut émouvoir la grande presse, le gouvernement, et même, comme on le verra, mettre en branle l'appareil diplomatique des relations franco-russes.

En effet, il ne s'était rien passé qui justifiât semblable émotion.

Le 15 août fut surtout la journée du féminisme, du « féminisme intégral » cher à Venise Pellat-Finet (Isère) qui prit une part des plus actives aux débats. La conférence féministe s'ouvrit à 8h30 sous la

présidence de Mme Cerutti (Savoie). Venise Pellat-Finet y proposa un programme d'action et de revendications non simplement corporatif, mais étendu à toutes les femmes de la classe ouvrière. Elle réclamait la création d'une tribune permanente dans les journaux politiques et pédagogiques. Elle demandait qu'on s'occupât de toutes les questions se rattachant au féminisme, en particulier celle du suffrage féminin. Pellat-Finet est une guerrière : svelte, bien découpée, agressive ; la voix est menue, mais nette, claire et mordante. On la croirait méchante, à la voir menacer de son crayon pointu telle adversaire irréductible, comme Cécile Panis (Indre). Il n'en est rien. Au pied de la tribune, elle abandonne la fougue oratoire et laisse deviner la femme de grand cœur et de dévouement qu'elle se montrera pendant la guerre.

Mais la grosse question qui s'impose aux féministes est celle de l'égalité de traitements entre instituteurs et institutrices. Il semble qu'elle ne devrait rencontrer aucune résistance, tellement fondée sur le bon sens et l'équité. Certes, les objections ne viennent pas de la part des institutrices, mais de ces hommes « qui nous trompent toujours », affirme sans malice l'une d'entre elles. Car la conférence n'a pas manqué d'attirer l'élément masculin. On sait que la question doit venir au Congrès, on tient à savoir quelles tendances vont se manifester.

C'est pourquoi Raffin (Rhône) n'hésite pas à demander la parole pour combattre cette égalité de traitement, non pas dans son principe qui demeure inattaquable, mais dans son opportunité. A son avis, revendiquer l'égalité des traitements, c'est faire échouer l'augmentation générale, pourtant si nécessaire. Raffin s'amuse à enfermer en d'astucieux dilemmes ses adversaires encore mal rompues aux difficultés de la tribune. Aussi soulève-t-il des tempêtes de protestations.

Mais les féministes ne font pas les choses à moitié : elles ont organisé pour la soirée un meeting, « leur » meeting, où elles convient particulièrement les ouvrières de Chambéry.

Voici, à la présidence, une figure étrange : Julia Bertrand. ses cheveux courts qui tombent naturellement et frôlent à peine les épaules, font un peu scandale, même pour les plus émancipés, tant ils contrastent violemment avec les chevelures opulentes de ses compagnes. On dirait un visage d'un autre temps. Passé ? Non. A venir. La physiologie, très douce, comme inspirée, est celle d'une apôtre. C'en est

une, en effet. Libertaire, elle s'applique à mettre ses actes en accord absolu avec ses paroles. Elle est secourable à tous, elle se prive du nécessaire pour soulager les souffrances qu'elle connaît ou devine, sans se demander si la détresse qui frappe à sa porte est accompagnée de la vertu. Un soir, une militante anarchiste, repoussée de toutes parts, arrive à Biffontaine (Vosges). Julia la recueille – dans les bâtiments communaux ! – et lui laisse sa chambre. Il fait beau : on est si bien la nuit dans les bois. Mais le Préfet est alerté. Par qui ? Il ne peut tolérer qu'on loge une anarchiste dans une école républicaine. Julia est déplacée d'office ! La militante anarchiste n'en fut pas abandonnée. Elle est là : nous l'entendrons ce soir. C'est Gabrielle Petit.

À côté, sur l'estrade, une autre femme, apôtre elle aussi, mais si différente ! Nous l'avons déjà aperçue déjà au Congrès de Marseille ; nous avons lu ses articles dans la tribune féministe de l'*École Émancipée* ; mais nous ne savons pas encore sa vive intelligence, son courage à toute épreuve, son cœur magnifique. C'est Marie Guillot, « notre grande Marie »<sup>93</sup>, dirons-nous plus tard, en pensant moins à sa taille qu'à sa haute valeur morale. Teint mat profonds yeux noirs, énergiques et doux dans l'enveloppement des bandeaux sombres et plats, elle en imposait, dès cette heure, même à ceux pour qui le féminisme mal compris, semblait légèrement ridicule. C'est que son féminisme, à elle, s'évadait déjà des banales revendications de sexe pour s'intégrer dans le syndicalisme, dans la lutte commune de tous les prolétaires contre le capitalisme oppresseur. Voix claire, accent de Bourgogne sonore et franc, phrase courte et sèche, sans nul ornement, elle n'était pas éloquente. Tant mieux ! On n'écoutait pas un rythme berceur ; on suivait, sans la quitter, l'idée. Et souvent on était convaincu. Jusqu'à sa mort, en dépit des luttes de tendances et malgré la défection de beaucoup de ceux qui l'entouraient, Marie Guillot resta fidèle à la fédération. On la retrouvera souvent, au cours de cette histoire, travailleuse opiniâtre et modeste dans les temps calmes, toujours aux premiers rangs au moment du danger.

---

<sup>93</sup> Marie Guillot (1883-1934) était orpheline de père et fut élevée par sa mère, blanchisseuse. Syndiquée en 1911, elle était rapidement devenue secrétaire du syndicat de Saône-et-Loire, et à partir de 1914, elle sera membre du noyau de l'*École Émancipée* et de la *Vie Ouvrière*.



Cécile Panis ne concevait pas, comme beaucoup d'autres alors, une doctrine d'action égoïste, confinée à la corporation. Son programme tient dans le sujet de son exposé : « Du féminisme universitaire au féminisme intégral ».

La véritable, la seule oratrice de ce meeting, fut Gabrielle Petit. D'une verve intarissable, d'une élocution impeccable, d'une éloquence familière et prenante, elle sut tour à tour amuser, émouvoir et enthousiasmer l'auditoire. Elle dit des choses spirituelles et jolies. Les idées fortes, ce fut Marie Guillot qui les exprima.

Il y eut le soir même de cette journée si remplie une réunion des congressistes pour un vin d'honneur offert par le Syndicat de la Savoie. Il y aurait peu de choses à en dire, n'était un discours de Léger, si simple, si prenant et de si noble allure, qu'il allait devenir en quelque manière le crédo du syndicalisme universitaire. Il fut maintes fois reproduit et proposé aux jeunes, des années mêmes après le Congrès de Chambéry, dans presque tous les bulletins syndicaux :

*« Je crains un danger pour notre Fédération. Je crains qu'elle ne soit envahie par une masse de camarades attirés à elle simplement parce que mécontents ou aigris, mais dépourvus de tout idéal. Mais à cela nous pouvons remédier.*

*« Lorsqu'un camarade voudra venir à nous, nous lui dirons : « Entendons-nous bien. Ce ne sont pas des décorations ni des faveurs qu'on vient chercher dans nos rangs. Il faut sacrifier un peu de sa tranquillité. D'abord, nous ne voulons parmi nous que des gens qui aiment leur profession, qui s'efforcent à tous les instants de perfectionner leur valeur professionnelle. Nous ne voulons pas de « tire-au-flanc », nous ne voulons pas de « rossards ». Notre syndicalisme n'est pas une doctrine de mauvais ouvriers, de paresseux. Tu ne trouveras pas en lui la justification des défaillances auxquelles tu peux te laisser aller.*

*« Non, le syndicalisme affirme la valeur morale supérieure du travail, il en est comme la glorification. Si donc tu es un mauvais maître, n'acceptant sa tâche qu'à contre-cœur, ne viens pas dans nos rangs, nous ne te vouons pas.*

*« Mais être syndicaliste, ce n'est pas seulement sentir la nécessité d'être un bon travailleur, avide de se perfectionner ; c'est aussi avoir au cœur l'amour ardent de la classe ouvrière sans qui la société ne serait rien, et que la société trop souvent méprise ; c'est éprouver un frisson, une angoisse, quand on voit se dérouler le noir cortège de la grève ; c'est se sentir comme un respect soudain devant ces travailleurs qui, pour venir en aide à des camarades atteints dans leur dignité ou dans leurs intérêts,*

*s'imposent de longues privations, se condamnent à la misère. Etre syndicaliste, c'est en un mot aimer la classe ouvrière d'un amour que même ses erreurs, même ses fautes, ne sauraient atténuer. Voilà ce que c'est que d'être syndicaliste.*

*« Tu sais maintenant ce que nous attendons de toi : Réfléchis. Et si tu te sens attirer par la beauté, par la noblesse de notre idéal, tu peux venir à nous. Tu recevras des coups, tu en donneras peut-être, mais tu vivras en homme libre ».*

Debout, l'assemblée fit une ovation à l'homme libre qui prononçait ces mots.

Le lendemain, 16, le congrès s'ouvrit au milieu d'une affluence inaccoutumée. Le journaliste du temps, Charles Dulot, qui suivait depuis longtemps nos congrès et se montrait fort averti des choses syndicales, en témoigne ainsi sa surprise :

« Ma première impression en arrivant, le matin du 16 août, dans cette salle de la Grenette où le Congrès était réuni depuis quelques instants – ma paresse à me lever me fait toujours arriver en retard aux séances du matin – ce fut une extrême surprise de voir une assemblée aussi nombreuse et surtout aussi passionnément attentive aux débats. C'est que j'avais le souvenir de certains congrès antérieurs, notamment celui de Paris, où quelques délégués, perdus dans une salle dont les dimensions étaient pourtant modestes, ne parvenaient pas à donner, malgré la vigueur de leurs gestes, l'impression qu'ils incarnaient un grand mouvement, qu'ils disposaient d'une force réelle, pouvant, l'heure venue, être redoutable. Oh ! les pitoyables congrès ! Comme ma mine devait traduire la stupéfaction que j'éprouvais de ce contraste entre mes souvenirs et la vue d'une telle assemblée, le secrétaire du journal fédéral, M. Bezot, que je connais depuis longtemps pour l'avoir rencontré maintes fois et, notamment, l'an dernier au Congrès des amicales de Nantes, où nous étions coude à coude à la table de presse, me dit avec sa voix chantante de Méridional :

« Ça vous épate, avouez-le. C'est un vrai congrès cette fois !

*« L'explication de l'importance du congrès fut donnée par le secrétaire fédéral, M. Léger dans son rapport : en 1910, la Fédération comptait 16 syndicats ou sections. En 1911, le nombre des groupements s'élève à 28 ; en 1912, à 49 » (Progrès de Lyon, 5 novembre 1912).*

À Chambéry, 46 groupements étaient représentés. Plus de 400 délégués et auditeurs suivirent sans désemparer les séances. La présidence fut donnée à Gren (Morbihan) qui sut diriger les débats avec une véritable maîtrise.

Le rapport moral de Léger constate avec satisfaction les progrès accomplis par l'organisation fédérale et les succès remportés dans les nombreuses affaires dont elle eut à s'occuper. Le secrétaire fédéral – la remarque est intéressante à faire – oppose avec une très grande netteté l'idée du syndicalisme d'« élite » qui doit être celui de la Fédération, à l'idée amicaliste. Ce n'est pas du tout, comme on pourra le prétendre plus tard, la conception du syndicat ouvert à tous qui triomphait alors ; mais celle d'un groupement réservé à des éléments d'une doctrine déjà éprouvée :

*« Si aucune amélioration sérieuse des traitements ne se produisait, les instituteurs viendraient peut-être en masse au syndicalisme. Et ce serait pour le syndicalisme un grave danger.*

*« Mais nous avons une bonne écluse : c'est l'entrée obligatoire à la C.G.T. qui suffit à arrêter les mécontents et les aigris. Nous ne voulons avoir parmi nous que ceux qui possèdent vraiment une mentalité prolétarienne, ceux qui aiment la classe ouvrière jusque dans ses erreurs, ceux qui refusent de s'embourgeoiser.*

*« À cause de cela, nous reconnaissons la nécessité du groupement amicaliste : il arrête et recueille au passage tous ceux qui comprennent la nécessité de l'association, qui veulent lutter contre le despotisme et le népotisme administratifs, mais refusent de participer au mouvement ouvrier ».*

Il justifie ainsi l'existence des Amicales. Mais quelle sera l'attitude du syndiqué vis-à-vis de ces groupements ? La discussion s'engage, fort curieuse, sur ce point. Suivons le compte rendu officiel, rédigé par Giovachini : nous y voyons, non sans quelque surprise, tel militant qui, depuis quitta la Fédération pour les Amicales, Lapierre, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'élever contre les syndiqués qui militaient alors dans ces mêmes Amicales !

La question avait été posée par un article d'Elluin (Calvados) paru dans l'*Action* (nov. 1911), où l'auteur demandait : « peut-on à la fois être syndiqué et membre d'une amicale ? Voilà la question que le Calvados a posée. Nous espérons que le prochain congrès la résoudra

par la négative ». Une polémique avait suivi dans le bulletin fédéral. Le moment était venu de trancher le différend :

*« Hue (Calvados) trouve mauvaise l'entrée des syndiqués aux amicales. Il voudrait que les membres des deux groupements se situent nettement et prennent une position précise. En adhérant aux deux à la fois, on disperse ses efforts et beaucoup de syndicalistes, dit-il, oublient leur syndicat pour aller à l'amicale. Cela n'empêche pas une marche parallèle et commune des deux groupements... »*

*« Lapierre (Seine) reprend, en la modifiant, la thèse du Calvados. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier les principes. Beaucoup de militants syndiqués, d'après lui, ne viennent plus au syndicat ; et la même question s'est souvent posée dans la Seine. Et puis, à l'amicale, on atténue sa méthode d'action qui n'est plus syndicaliste. Beaucoup de militants arrivent à une conception étriquée du syndicalisme. »*

*« Quelques-uns des nôtres les plus estimés, les mieux connus, les mieux armés pour la lutte corporative, ne sont plus syndiqués que pour la forme, s'abstiennent de prendre part à nos travaux et réservent tout leur dévouement à l'Amicale. Cette attitude porte le plus grand préjudice au mouvement syndicaliste dans la Seine, le recrutement syndical est rendu très difficile, l'action du syndicalisme primaire se trouve limitée à l'examen des questions d'intérêt immédiat et perd tout caractère idéaliste et révolutionnaire ».*

*« Faisant allusion à l'affaire Paoli-Léger, il trouve que l'action n'a pas été menée de pair à pair par les deux fédérations. La Fédération des Amicales semblait nous traiter en petite sœur. Il aurait voulu le contraire. C'était au syndicat à conserver le rôle prépondérant... »*

*« En tous cas, dit-il, ne laissons pas l'impression que nous sommes à la remorque des amicales » (Compte rendu officiel).*

Quelle était l'opinion générale du Congrès sur cette grave question qui, sous une forme ou sous une autre, devait se poser désormais en permanence jusqu'à la dissolution de la Fédération des Amicales devenues Syndicat National ?

La discussion se clôtura par un compromis sur une motion de la Loire-Inférieure, complétée par une adjonction de Lapierre :

*« Le Congrès laisse les syndiqués de chaque section libres d'adhérer aux amicales et de déterminer la part d'influence qu'ils peuvent ou doivent y exercer... »*

Addition de Lapiere :

*« ...et les invite à observer au sein des Amicales les décisions prises par les syndicats ».*

Mais un vote sur une motion Salabelle nous apprend que la grande majorité n'était pas favorable à la participation des militants syndiqués à l'action et à la gestion des Amicales. Elle fut repoussée par 54 voix contre 27 et 3 abstentions. Et que disait-elle ?

*« Le congrès invite les syndiqués à militer dans les Amicales et renvoie au prochain congrès l'étude de la question suivante : Quelle part doivent prendre les syndiqués à la direction des Amicales ? »*

Ce fut aussi dans cette journée du 16 qu'eut lieu le vote d'un petit article de statuts, destiné à faire grand bruit. Il importe de le bien situer et de le réduire à ses proportions exactes. Chose facile : les documents abondent et l'« historien » se double ici d'un témoin. C'est heureux, car le compte rendu officiel ayant paru postérieurement aux attaques gouvernementales, certains ont cru pourvoir en inférer qu'il avait été rédigé pour les besoins de la cause.

Remarquons d'abord que cet article n'a pas été apporté inopinément, à la faveur d'une quelconque discussion de séance : il figurait à l'ordre du jour, il avait été publié bien longtemps à l'avance dans l'*Action* de juin 1912, et faisait partie d'un groupe de propositions concernant les statuts. En voici le texte, proposé par Fontaine (Rhône) :

*« Art. 33 – Afin de maintenir les relations entre les camarades syndiqués soldats et leur groupement, il est institué dans chaque syndicat une œuvre syndicale dite « Sou du Soldat » « destinée à leur venir en aide moralement et pécuniairement ».*

Voici, d'après un instantané d'Imberty (Charente), Fontaine représentant, au Congrès le texte criminel :

*« Arrive enfin Fontaine avec sa proposition tendant à organiser dans les syndicats et sections le « Sou du Soldat ». Fontaine est une physiono-*

*mie aimable et souriante : à le voir, on ne le croirait point capable de dissimuler l'audace astucieuse d'un « meneur » pour parler comme M. Aulard. Il n'a encore rien dit, mais il faut croire qu'il n'en pense pas moins. Ses yeux qui rient derrière le lorgnon, rient sans doute à la pensée du bon tour qu'il va jouer à notre Mère commune ». (L'Action Corporative, octobre 1912)*

La discussion fut des plus brèves ou, plutôt, personne ne discuta le texte lui-même, mais seulement l'urgence de la proposition. Quant à la portée de l'article, Fontaine, qui devait, en tant qu'auteur, savoir à quoi s'en tenir, déclara qu'il entrevoyait surtout « dans cette question les bonnes relations de camaraderie à conserver avec les collègues partis à la caserne ».

Il est vrai qu'une addition fut proposée à cet article. Chauffournier (Cher) fit remarquer que ses « Sous du Soldat » pouvaient être déjà organisés dans les Bourses du Travail et que – pour simplifier la besogne – les syndicats d'instituteurs n'aurait qu'à en profiter. Il déposa donc le texte suivant :

*« Dans les Bourses du Travail où existe le « sou du Soldat », les syndiqués devront adhérer à cette organisation ».*

Remarquons encore que le texte proposé par Fontaine fut seul adopté par le Congrès. L'addition Chauffournier fut renvoyée à l'étude des syndicats. Le compte rendu dit explicitement : « Les sections devront examiner cette deuxième partie ultérieurement ».

Raffin, dans une interview à l'*Humanité* (1er sept.) corrobore explicitement ces faits : pour lui aussi, le « Sou du Soldat » n'avait d'autre but que de maintenir des relations avec les syndiqués sous les drapeaux :

« Voici, en effet, comment les choses se sont passées. J'étais au Congrès ; je représentais en ce moment le Conseil fédéral et le Bureau fédéral ; je pris donc une part active à la discussion. Je suis donc on ne peut mieux renseigné. Je ne crains, sur ce point, aucun démenti.

*« Un de nos camarades avait proposé de créer, dans chaque Syndicat, un Sou du Soldat. Il s'agissait tout simplement d'envoyer de temps en temps une pièce de cent sous à nos camarades syndiqués soldats et cela*

*dans le but de maintenir les relations, les liens moraux entre eux et nous. Différentes Amicales ont organisé exactement le même service ; elles ne l'ont pas nommé Sou du Soldat, voilà tout. Est-ce donc le mot que l'on veut proscrire ? »*

Un détail montrera bien le peu d'importance de cette décision dans les travaux du congrès : Salabelle, correspondant de la *Bataille Syndicaliste*<sup>94</sup>, disposant de toute liberté, fait de cette première journée un compte rendu détaillé dans le numéro du 17 août. Or, il consacre exactement six lignes à la discussion de l'article 33 dont il cite en outre le texte. Léger et Bernard, chargés de renseigner l'*Humanité*, ne disposaient que de 400 mots ! Il fallait donc ne mettre que l'important. Or, l'*Humanité* du 17 insère ce texte laconique : « La séance du matin s'est close sur le vote de modifications aux statuts ». Celle du 18, qui revient sur la première journée du congrès, n'y ajoute pas un mot ! Il est vrai que la *Bataille Syndicaliste* avait monté en épingle les six lignes de Salabelle sous le gros titre liminaire : Le congrès de Chambéry décide la création du « sous du soldat ».

Ajoutons encore que les deux premières séances du congrès étaient privées. Nul ne put se flatter d'y avoir assisté en tant que journaliste. Mais, dira le lecteur, pourquoi tant de précautions ? Il importe donc beaucoup d'établir par le menu l'histoire exacte de ce fait presque insignifiant ? Oui, on le verra : c'est sur ce détail infime que repose le « Scandale de Chambéry » !

Mais le 16 août 1912, les congressistes, nullement émus, passèrent à l'ordre du jour où les attendait la discussion sur l'*École Émancipée*.

Le 17, on s'occupa de l'augmentation des traitements rendue nécessaire par la cherté croissante de la vie. Le rapporteur était Guilloux (Loire-Inférieure) qui se prononça pour l'égalité de traitement entre les sexes. La question mit aux prises en des joutes remarquables les féministes Pellat-Finet et Marie Guillot avec Raffin qui présentait un contre-projet : augmentation de 300 francs pour tous, sans distinction de sexe, et pas d'« égalité », cette dernière revendication risquant de faire avorter toute amélioration des traitements. Il réussit même à tirer

---

<sup>94</sup> *La Bataille Syndicaliste*, fondée en avril 1911, était, suivant l'expression de l'historien Robert Brécy, « le journal officieux de la C.G.T. » auquel collaboraient les principaux dirigeants syndicalistes révolutionnaires.

de la bouche de certaines féministes intransigeantes l'aveu qu'elles préféreraient l'égalité de traitement à toute augmentation générale, fût-elle considérable !

La discussion est longue, passionnée, fertile en incidents. Au moment où Fontaine prend la parole, voici qu'un gros curé pénètre dans la salle et prend place parmi les auditeurs. Il est cordialement reçu, au milieu des rires, car, cette fois, la séance est publique.

Raffin revient à la charge... mais laissons parler le compte rendu, il évoque exactement la séance :

*« De toutes parts on proteste. Les institutrices soulignent dans le discours de Raffin de nombreuses interruptions et la majorité des instituteurs se joint à elles. »*

*« Raffin, malgré l'échec certain qui l'attend, défend avec une belle énergie, toujours avec éloquence, la thèse chère aux gens « pratiques » »*

*« Avec l'égalité, on soulage quelques misères, avec le relèvement on les soulage toutes. Commençons par prendre ce qu'on donne ; on réclamera le reste ensuite. N'oublions pas qu'on « vit surtout de bonne soupe » et que c'est ignorer nos intérêts que de les sacrifier à des principes qui, quoique nobles et chers à tous, ne donnent que de lointaines satisfactions ? Je suis féministe (on rit) – pourrais-je ne pas l'être comme tous les hommes – mais mon féminisme ne va pas jusqu'à méconnaître au nom d'une doctrine intégrale (?) l'intérêt de tous ».*

*« Il est évident que Raffin, grâce à son talent d'orateur, à ses arguments qui ne manquaient pas de justesse très souvent, a impressionné les congressistes. On a, du reste, goûté toutes ses interventions ; et il peut se flatter d'avoir beaucoup contribué à donner au Congrès la physionomie très attrayante qu'il avait. Mais le Congrès avait déjà son opinion faite sur la question et n'était pas décidé à la modifier ».*

Les répliques des « féministes » (hommes et femmes) sont vigoureuses. Elles ont pour elle les « principes ». Le Congrès leur donne raison. Le contre-projet Raffin est repoussé par 77 mandats contre 6 et 4 abstentions. On vote alors les conclusions, légèrement modifiées, du rapport Guilloux :

*« Bases de la réforme :*

*« 1° – Égalité de traitements des instituteurs et institutrices ; création d'un brevet unique ; passage obligatoire de l'École normale et rejet de toute prime permanente ou temporaire. »*



« 2° – Suppression de l'indemnité de résidence sous réserve de création d'allocations qui pourront être accordées dans l'intérêt de l'école aux postes déshérités, et à l'ancienneté dans ces postes.

« 3° – Suppression de l'indemnité de direction et institution d'un Conseil des maîtres directeur.

« 4° – Etablissement d'une échelle de traitements de 1900 à 4 000 francs (stagiaires de 1 500 francs). (Echelle spéciale à déterminer pour la Seine).

« 5° – Avancement à l'ancienneté après trois ans passés dans la classe précédente.

« 6° – Suppressions des promotions au choix et des récompenses honorifiques.

« 7° – Reclassement du personnel en tenant compte des retards de carrière et des situations acquises.

« Moyens d'action :

« Le congrès indique au C.F. les moyens d'action énumérés. Il lui fait entière confiance pour choisir ceux qui correspondront le mieux aux événements du moment :

« 1° – Action des syndiqués dans les Amicales pour la défense du projet de la F.N.S.I.

« 2° – Poursuite de la réalisation de ce projet avant et en dehors de toute revendication particulière.

« 3° – Action sur l'opinion publique par la presse, les brochures, les tracts.

« 4° – Agitation dans le pays par des réunions spécialement organisées à cet effet.

« 5° – Pression sur les syndicats et les élus par les syndicats organisés à cet effet.

« 6° – Entente avec les autres groupements de fonctionnaires, les syndicats, les Bourses du Travail, la C.G.T.

« 7° – Grève des œuvres post-scolaires.

« 8° – Grève des candidats aux Écoles normales ».

On entend enfin un très remarquable rapport de Muller (Maine-et-Loire) sur la coéducation. Muller est un homme d'esprit, c'est un psychologue et un éducateur avisé. Il a publié dans le Bulletin du Syndicat du Maine-et-Loire de délicieuses petites scènes scolaires qui mériteraient d'être plus connues. A Chambéry, il faut une impression profonde. Gren le félicite au nom du congrès.

Les conclusions présentées ayant tout un caractère pratique, sont moins absolues que celles de Lille (1905) sur le même sujet. On ne

peut les taxer d'exagération. L'hostilité des Pouvoirs Publics leur réservait pourtant le même sort.

*« I. a) La coéducation sera établie à titre d'essai pour les communes où exerce un ménage d'instituteurs. La transformation des deux écoles spéciales en une école mixte à deux classes sera immédiate ;*

*« b) La coéducation sera rendue obligatoire pour toutes les communes où exercent un instituteur et une institutrice parents en en ligne directe ;*

*« c) Elle sera facultative pour les directions d'établissements privés d'enseignement primaire.*

*« II – On pratiquera réellement la coéducation dans toutes les écoles mixtes. Les élèves seront classés d'après leur âge et leur développement intellectuel et non d'après leur développement intellectuel et non d'après leur sexe ; aucune barrière ne séparera, pendant les récréations, les garçons et les filles.*

*« III – Une école mixte sera annexée aux écoles normales, afin qu'élèves-maîtres et élèves-maîtresses s'initient à la nouvelle éducation des deux sexes.*

*« IV – Le Congrès souhaite voir le régime de la coéducation progressivement étendu aux écoles primaires supérieures, aux écoles normales et à tous les établissements d'enseignement public.*

*« Le congrès décide de poursuivre activement et avec persévérance la réalisation de ces vœux.*

*« En orientant exclusivement au point de vue pédagogique tous nos efforts vers le même but, en nous attaquant par tous les moyens à l'indifférence et à l'hostilité des collègues des communes et des populations..., en exerçant une pression sur les politiciens et les candidats aux fonctions politiques.*

*« En proposant à la Fédération des Amicales de mener une action parallèle à la nôtre ».*

On adopte encore quelques vœux, un, notamment, sur la simplification de l'orthographe. On chante l'*Internationale*, ce qui n'est déjà plus une nouveauté. Le Congrès se termine ainsi, dans l'espérance et dans la joie.

## Le scandale

[Retour à la table des matières](#)

Déjà pendant le Congrès, à la sortie d'une séance, un petit incident se produisit qui aurait pu éveiller quelque soupçon si l'on y avait attaché la moindre importance. Voici comment Trojani, délégué de la Corse, le rapporte dans son bulletin syndical :

*« Le second jour, l'envoyé spécial du Matin... apprenant l'institution du « Sou du Soldat » n'en peut croire ses oreilles tricolores. Le Sou du Soldat, ah ! quel gros mot ! C'est impossible, voyons ! Les instituteurs ne sont ni fous, ni criminels. Pour en avoir le cœur net, il s'adresse à un groupe de délégués parmi lesquels se trouvait Dumollard, secrétaire de la section de Savoie. Dumollard ne peut résister au plaisir de faire « marcher » quelqu'un. – Le Sou du Soldat, dit-il, sérieux comme un pape, peuh ! vous en verrez bien d'autres ! » Le journaliste marcha, et comment ! Dans son journal, après avoir rapporté le propos du Savoyard, il ajoutait : « La phrase est à souhait mystérieuse et inquiétante ». Tu parles !... (1) (Bulletin de la Corse, sept.-oct. 1912).*

Ce texte prouve deux choses. D'abord, que les congressistes avaient la conscience absolument en repos ; ensuite, que la presse de chantage avait déjà flairé le bon prétexte à scandale.

Mais, comme il convient, c'est la pieuse gazette des Assomptionnistes, *La Croix*, qui attaque la première avec ses armes habituelles : mensonge et jésuitisme, elle ne supplie ni ne désire, elle commande. Et sur quel ton !

*« Qu'a-t-il donc été dit, fait et décidé dans le Congrès de Chambéry ? On a admis tous les principes anarchistes de la Confédération Générale du Travail, à laquelle on a envoyé un salut fraternel où les expressions de la plus vive sympathie sont multipliées pour son effort de libération et d'éducation. Les inscrits en révolte sont l'objet d'une adresse de solidarité. Il en est de même de Rousset, l'« héroïque condamné » ; d'ailleurs, la sympathie fraternelle des instituteurs syndiqués franchit les frontières et va reconforter les instituteurs révolutionnaires de Serbie, ainsi que « toutes les victimes enfermées dans les geôles capitalistes ». Ils parlent et agissent en faveur du sabotage, voire des moyens infâmes de dépopula-*

---

1• Voici, rapportée par Salabelle, la prose du *Matin* :  
« Comment ? nous dit d'un air franchement étonné le secrétaire du syndicat régional. Quoi pourtant de plus naturel ? Et puis, après tout, qu'importe l'opinion de certains ? Ils en verront d'autres ! La phrase est à souhait mystérieuse et inquiétante ».

*tion. Ils parlent et agissent contre la famille aussi bien que contre la patrie.*

*« Et, pendant ce temps-là, les ministres en voyage ne cessent de gémir sur les calomnies et les attaques dont les instituteurs ont à souffrir des pères de famille et des pasteurs de diocèses ou de paroisses ! ils promettent de protéger leurs instituteurs, ils se disposent à légiférer pour punir les détracteurs de l'école laïque et les incarcérer.*

*« Eh quoi ! Le gouvernement veut que les pères de famille confient aveuglement leurs enfants à des instituteurs qui se sont peints eux-mêmes au Congrès de Chambéry sous les traits odieux de révolutionnaires, de saboteurs, d'ennemis de la patrie et de la famille ? Autant vraiment les embaucher dans la Confédération Générale du Travail que les envoyer à l'école tenue par de tels maîtres !*

*« Non contents de ne pas surveiller ses instituteurs, l'État prétend interdire aux pères de famille de les surveiller. L'ennemi, pour lui, ce n'est pas l'instituteur qui le brave comme il brave la société, c'est le père de famille qui refuse de confier son enfant à cet instituteur qui lui déformera l'esprit et lui souillera l'âme !*

*« Grâce à l'État, à sa faiblesse à l'égard des instituteurs, et à sa rigueur envers les pères de famille, l'élan est donné, comme on dit au Congrès de Chambéry, et l'année prochaine, les Syndicats représentés ne seront plus cinquante, ils seront cent : leur nombre aura fait d'étranges progrès ! »*

*En définitive, les instituteurs ont beau être syndiqués, ils sont toujours des fonctionnaires.*

*Pourtant, je ne veux pas croire que la faiblesse gouvernementale n'ait pas de bornes ;*

*Quels sont ceux de ses fonctionnaires auxquels il permettrait de tenir un Congrès pareil à celui de Chambéry ? Les instituteurs syndiqués jouissent donc de privilèges spéciaux ! Ils sont donc tabous !*

*« C'est inadmissible, c'est intolérable.*

*« Ce n'est pas en allant pérorer à la Ligue maçonne de l'enseignement sans dieu, source des scandales présents, pépinière des instituteurs syndiqués, que le gouvernement arrêtera le « mouvement de force consciente, grandissante et enthousiaste » déchaîné au Congrès de Chambéry, c'est en prenant contre la révolte des fonctionnaires-instituteurs la sanction répressive qu'elle comporte.*

*Cette sanction, le pays l'attend.*

*Mais que le gouvernement y prenne garde. S'il lui plaît de se laisser bafouer plus longtemps par ses instituteurs syndiqués, c'est son affaire. Mais le pays, qui veut que ses enfants soient protégés, est moins patient. Il attend la sanction comme on ordonne. Il l'attend sur l'heure ». (La Croix du 21, vendue le 20 à Paris).*

On remarquera, non sans surprise ; que *La Croix* n'a pas encore pris le la : elle ne dit rien du « Sou du Soldat ». L'affaire n'est pas encore montée ; il appartient à M. Messimy, ancien et prochain ministre, officier intermittent, patriote en permanence et futur amant de l'espionne Mata-Hari, de donner cette base « solide » aux sottises et aux calomnies de la presse immonde<sup>95</sup>. Il le fit dans un discours grandiloquent, infligé au Conseil Général de l'Ain, le 20 août, à l'heure même où les camelots criaient *La Croix* dans Paris :

*« Vous avez sans doute partagé les sentiments de stupeur attristée que j'ai éprouvée il y a une dizaine de jours, lorsque les journaux m'ont appris que le Congrès des syndicats d'instituteurs réuni à Chambéry avait émis un vote d'après lequel nos instituteurs laïques représentés à ce Congrès – une minorité assez faible, il est vrai, du corps enseignant, mais une minorité dont il ne faudrait pas cependant contester l'influence et l'action – avait émis un vote par lequel la Fédération des Syndicats d'Instituteurs adhérerait au Sou du Soldat.*

*Le Sou du Soldat est une association nettement antimilitariste, dans ses statuts d'abord, mais surtout dans sa propagande et dans son action. Elle a pour but de continuer parmi les hommes de nos régiments la propagande antimilitariste qui est poursuivie à la Bourse du Travail et à la Confédération Générale du Travail.*

*L'an dernier, pendant la crise que nous avons traversée, j'engageais, avec l'assentiment du gouvernement tout entier dont je faisais partie, des poursuites contre tous les soldats qui adhéraient à cette société antimilitariste.*

*« Ce n'est pas sans une affliction réelle et profonde que j'ai constaté que nos éducateurs laïques, dans lesquels, nous républicains, nous avons mis toute notre confiance et tous nos espoirs, adhéraient à cette société.*

---

<sup>95</sup> « Et le capitaine Messimy, ne serait-il pas mieux à la tête de son escadron, dans le bled marocain, que dans le fauteuil parlementaire où il est venu se loger après avoir quitté l'armée pour laquelle il professe une si vive affection ? La place d'un soldat n'est-elle point dans les rangs ? Que valent les déclamations de tous ces militaires qui se sont empressés, dès qu'ils ont pu, d'abandonner la noble et glorieuse carrière des armes ? » (Maurice Allard, *Humanité*, 10 sept.).

« Je dois dire que ma tristesse a été d'autant plus grande qu'il se trouvait que j'étais, le jour même où j'ai appris le vote de ce syndicat, sur le bord du Rhin.

*« Je venais – vous me permettrez de vous rappeler ce souvenir parce qu'il souligne la sottise et le danger de la propagande préconisée par une minorité d'égarés et d'ignorants – de me rendre au pied de la statue colossale de la Germania fondue avec le bronze des canons français pris en 1870 et sur le piédestal de laquelle s'étaient en termes fiers la liste des victimes du peuple allemand et sa joie d'avoir reconstitué l'empire par la victoire remportée sur le peuple français. Au pied de la statue se trouvaient trois à quatre mille petits enfants conduits par leurs maîtres et porteurs de drapeaux, soit de l'empire, soit de Prusse et des diverses possessions de la Confédération. Ces enfants avaient entendu de la bouche de leurs maîtres – et en particulier d'un de leurs professeurs qui avait prononcé une allocution d'un patriotisme ardent – ces enfants avaient entendu faire l'éloge enthousiaste de la force de l'Allemagne s'appuyant sur son armée. Et à la suite de cet enseignement résultant des faits, ils avaient entonné leur Wacht am Rhein, dans lequel l'Allemagne affirme sa volonté de ne rien perdre de sa puissance et de ses conquêtes.*

*« Quelques heures après, j'apprenais par les journaux français le vote de nos maîtres par lequel le Congrès de la Fédération des Syndicats d'Instituteurs s'est prononcé en faveur de la propagande antimilitariste.*

*« Il est bien difficile, dans la circonstance, de dissocier les doctrines qu'ils ont à enseigner à l'école de celles dont ils se font les protagonistes ; admettons-nous sans la moindre protestation que nous laissons perpétuer cet état de choses qui fait que nos adversaires politiques peuvent dire que l'école laïque devient un foyer d'antipatriotisme ?*

*« N'y a-t-il pas une contradiction singulière, presque folle, entre l'effort de la nation, du gouvernement et des Chambres qui votent des crédits dont le poids pèse lourdement sur les épaules des contribuables – les crédits pour la défense nationale atteignent près de deux milliards, plus du tiers de notre budget. – qui affirment notre volonté de maintenir intangibles la grandeur et la dignité de la France s'appuyant sur son armée, et l'enseignement officiel qui, par la bouche de quelques-uns de ses membres, peut être interprété de telle sorte que nos écoles apparaissent à nos contradicteurs comme un endroit où l'on enseigne l'antimilitarisme, l'euphémisme sous lequel se déguise un patriotisme très atténué, confinant lui-même à l'antipatriotisme ?*

*« Nous sommes ardemment attachés à l'école laïque et c'est justement à cause de cela, parce que nous sommes convaincus – je parle en mon nom et non pas au nom de tous les membres de cette assemblée dont le programme politique peut, sur ce point, différer du mien – parce que je suis convaincu qu'il est nécessaire de faire passer les enfants par l'école laïque c'est à cause de cela que plus vivement qu'un autre, je tiens à*

*m'élever contre ces faits attristants. Si on laissait le vote de la fédération sans le souligner, sans demander au gouvernement qu'il prenne des mesures énergiques pour réprimer cet esprit chez ceux de nos maîtres qui sont assez oublieux de leurs devoirs, assez insensés pour ne pas crier très haut que le premier principe d'un républicain, c'est un attachement à la patrie, nous manquerions gravement à notre devoir.*

*« J'ai pensé que c'était à moi qui, l'an dernier, dans ses circonstances difficiles, ait eu le lourd honneur d'assumer la responsabilité de la défense éventuelle du territoire, j'ai pensé que c'était à moi de vous présenter le vœu dont je vais vous donner lecture.*

*« J'ai la conviction que le Conseil général unanimement républicain d'un département dont le sol, il y a quarante et un ans, a été foulé par les troupes allemandes qui n'est éloigné que de cent cinquante kilomètres de cette frontière que les événements de 1870 ont encore rapprochée de lui, j'ai la conviction que le Conseil tout entier s'associera à ce vœu qui a pour but de demander au gouvernement de vouloir bien prendre des mesures, nos pas anodines et éloignées, mais résolues et énergiques pour mettre fin à cet état de choses ».*

Ce discours est reproduit dans toute la presse et les commentaires, en masse, sots, mensongers, venimeux. Voici le *Temps* (23 août) :

*« Le scandale de Chambéry, où les instituteurs réunis en congrès ont bafoué la patrie, commence à émouvoir les républicains, puisque M. Mesimy, qui n'est pas suspect, le signale à l'attention des pouvoirs publics dans un langage où nous avons d'autant moins à reprendre qu'il reproduit nos propres arguments.*

*« ...Sous prétexte de propagande idéologique, chacun s'aperçoit qu'une œuvre de dissolution morale est entreprise contre le pays. C'en est trop quand ces prétendues conquêtes de l'idée visent à déformer l'âme des enfants et à ruiner leur valeur sociale. Point n'est besoin de lois particulières pour venir à bout de pareilles hérésies. Que le gouvernement gouverne, que chaque ministre dans sa sphère maintienne son personnel à l'abri d'une telle contagion. En rappelant énergiquement aux instituteurs infidèles qu'ils sont les serviteurs de la nation, comment craindrait-on la sanction parlementaire ». (Temps, 23 août 1912).*

Dans le *Figaro* du 30 août, M. Hanoteaux, historien célèbre, académicien et bien documenté surtout, s'indigne de la « souscription tapageuse » envoyée par les « instituteurs de Chambéry » au Sou du Soldat !

Le Lyon Républicain s'élève contre l'instituteur trop instruit ; il préfère un « ignorantin » de tout repos :

*« Ce qu'il y a de plus lamentable dans l'aventure présente des instituteurs syndiqués, c'est assurément l'état d'esprit invraisemblable qu'elle dénonce.*

*« ...Mais d'où provient cet état d'esprit ? Si j'en juge par les lettres très intéressantes que j'ai reçues de plus qualifiés que moi pour en juger, il vient surtout de l'enseignement donné dans les écoles normales... Un instituteur n'a qu'une tâche modeste ; elle doit lui suffire, s'il a le désir de la bien remplir. Mais pour cela il faut l'y préparer sans plus, sans le bourrer de fausse science dont il n'aura pas l'emploi, ne le pousser à des études supérieures qui, la plupart du temps, ne serviront qu'à fausser son jugement, à flatter sa vanité, plus qu'à la mettre à même de bien tenir son école » (Lyon Républicain, 3 sept.).*

Du Nouvelliste de Lyon :

*« Que fera maintenant le gouvernement ? Rien, probablement, car une sanction n'atteindrait plus aujourd'hui quelques personnalités seulement, mais le corps presque entier des instituteurs et le ministre ne se résoudra pas à une solution qui déchaînerait contre lui cette masse de révoltés soutenus malheureusement dans leur entêtement par une campagne de presse. Plusieurs journaux radicaux ne voudraient pas sacrifier M. Poincaré et M. Guist'hau, mais entre les ministres et les instituteurs, ils n'hésitent pas et prennent ouvertement parti pour les syndiqués.*

*« Aussi est-il à craindre que la manifestation de Chambéry n'ait pour résultat de faire conquérir aux instituteurs le droit au Syndicat et du même coup l'affiliation à cette Confédération Générale du Travail, organe de toutes les anarchies et qu'aucun ministre n'a osé atteindre malgré la flagrante illégalité de sa constitution ». (7 sept. 1912).*

Les « bons collègues » ne manquent pas de jeter leur coup de gueule patriotique dans cet hallali des journaux. On les trouve chaque fois que leurs camarades sont persécutés. En voici quelques-uns. On lit dans le *Matin* du 26 août :

*« Nous avons reçu la lettre suivante :*

*« ...Frappé par le gouvernement dans leurs syndicats, j'estime qu'il serait bon que les 6 000 instituteurs qui, au Congrès de Chambéry ont voté une motion antimilitariste, le soient aussi par leurs propres collègues. Il faut que le pays sache, non seulement par l'organe du gouvernement, mais*



*par celui même de ses représentants, que le corps enseignant tout entier renie ce ramassis d'êtres ridicules et ignares dont la conduite contraste étrangement avec celle des instituteurs allemands.*

*« Je crois donc qu'il est du devoir de nos amicales d'engager une campagne ardente pour démasquer et désavouer ces exaltés qui, reniant leurs origines et traîtres à l'idéal que Paul Bert et Jules Ferry s'étaient fait de l'école laïque, font le jeu de la réaction...*

*« M. Haudricourt, instituteur, 195, boulevard Voltaire, Paris ».*

Le suivant est un monsieur Dufayard (ou Dufayel), professeur au lycée Henri IV et politicien bien pensant au Conseil Général de la Savoie. Il y fait voter un ordre du jour où sont flétris les criminels de Chambéry et dans lequel on peut lire que l'Assemblée départementale estime *« particulièrement fâcheux de voir ces faits se produire dans un pays qui reste profondément attaché au culte de la Patrie, met au-dessus de tout l'idée nationale et voue autant d'affection que la confiance à l'armée de la République et engage le gouvernement à se montrer aussi ferme que possible à l'égard de ceux qui compromettent à la fois l'école et la Patrie ».*

Dans l'*Ouest* du 3 septembre, un certain Gouttenègre, instituteur à Varetz (Corrèze) et président de l'Amicale fait savoir que ces associations ne marcheront pas en faveur des syndicats : *« Pourront-elles se trouver unies demain pour défendre une faible minorité de leurs membres revendiquant comme un droit le pouvoir de faire de la propagande antimilitariste ? C'est peu probable. Les amicales, à notre avis, ne prêteront pas leur concours aux syndicats parce qu'elles sont composées d'instituteurs franchement patriotes. Ce concours impliquerait l'adhésion de leurs membres aux conceptions antimilitaristes ».*

Un autre « camarade », dans le *Lyon Républicain* du 7 septembre, se distingue par l'élégance de son coup de pied et son courage anonyme. Le journaliste reproduit sa lettre intégralement, sauf un passage *« qui permettrait d'en reconnaître l'auteur » !*

*« Permettez à un modeste instituteur de venir vous féliciter de l'attitude énergique que le Lyon Républicain a adoptée dans la question brûlante des Syndicats d'Instituteurs.*

*« Voici des années que je combats les théories des syndicalistes universitaires. Je me suis basé pour cela sur l'illégalité des syndicats et sur*

*l'effet déplorable que les tendances révolutionnaires produisent sur l'opinion publique. Les événements actuels me sonnent amplement raison.*

*Dans notre département, c'est un cri unanime de réprobation contre les demi-fous qui ont accompli l'œuvre que vous savez au congrès du 15 août. Les écoles libres s'ouvrent de tous côtés et les meilleurs amis de l'école laïque menacent de nous abandonner.*

*« Le geste du gouvernement a été accueilli avec un soupir de soulagement. Malheureusement, des bruits circulent qui font prévoir une reculade. Si le gouvernement capitule, il trahit la République parce qu'il favorise parce qu'il favorise ses pires ennemis.*

*« Nous comptons sur le Lyon Républicain pour mener jusqu'au bout le bon combat. Mieux vaut pour l'école manquer de maîtres que d'en avoir qui la déconsidèrent ».*

Là-dessus, froidement, l'homme de plume réclame la tête des « 6 000 syndiqués » !

Encore un président d'Amicale, un M. Devaux, de l'Ile-et-Vilaine, qui éprouve le besoin d'exprimer son « loyalisme » dans les *Nouvelles Rennaises* (citées par l'*Ouest* du 14 septembre) :

*« Je suis persuadé que les 1 300 membres de l'Amicale désavoueront les décisions du Congrès de Chambéry concernant l'affiliation des instituteurs syndicalistes à la C.G.T. et au Sou du Soldat ».*

Quant à M. Georges Berry, l'illustre député de la « chaussette à clous », il ne réclame rien moins que le cour d'Assises pour les coupables de Chambéry des ministres (lettre au ministre, Bataille Syndicaliste, 26 août) et, bien entendu, il annonce par la presse son intention d'interpeller le gouvernement (le *Matin*, 22 août). M. Pugliesi-Conti, député de la Corse, lui emboîte aussitôt le pas dans le *Temps* du même jour.

Alors le ministre, affolé, pressé par les journaux de droite, et de gauche, par les politiciens des diverses nuances, probablement aussi par les diplomates du tzar, ne s'informe pas autrement. Dès le 22 août, il saisit le Conseil des ministres dont un communiqué à la presse annonce les poursuites contre les syndiqués de l'enseignement. Le 23, paraît la fameuse circulaire qui ordonne la dissolution des syndicats.

*« Le gouvernement a toujours eu la préoccupation de défendre l'école aussi bien contre ceux qui l'attaquent que contre ceux qui la compromettent.*

*« Il ne peut accepter que des maîtres chargés de l'enseignement national fassent publiquement profession de sentiments qui détourneraient de l'école tous ceux qui ont le souci de la moralité de l'enfance, de la dignité et de la sécurité du pays.*

*« Ces sentiments, les syndicats d'instituteurs viennent de les manifester d'une façon retentissante au congrès de Chambéry. Le scandale provoqué par ce congrès ne peut se renouveler. Pour empêcher le retour, le gouvernement a décidé de mettre immédiatement les syndicats d'instituteurs en demeure de se dissoudre.*

*« Ces syndicats sont illégaux et ont toujours été tenus pour tels.*

*« S'ils ont été tolérés, en attendant le vote du statut des fonctionnaires, c'est d'abord parce que le Gouvernement et le Parlement étaient persuadés que, sous le nom d'amicales ou de syndicats, tous les groupements d'instituteurs se consacraient exclusivement à l'étude et à la défense de leurs intérêts professionnels. C'est aussi et surtout parce que le Gouvernement et le Parlement faisaient confiance au bon sens, à la sagesse des maîtres dont l'immense majorité n'ont pas trompé son attente et se montrent encore aujourd'hui fermement résolus à répudier les idées et les procédés de violence que les syndicats cherchent à répandre et à acclimater parmi eux.*

*« Mais il ne faut pas qu'une minorité turbulente continue plus longtemps à faire le jeu des ennemis de l'école, de jeter le discrédit le plus injuste sur son enseignement. Et, puisqu'il est maintenant avéré que les syndicats d'instituteurs deviennent des centres d'agitation politique, des foyers de désagrégation nationale, un gouvernement républicain, soucieux des intérêts de l'école républicaine, se doit à lui-même de les supprimer sans retard. L'intolérable ne peut être toléré.*

*« Vous voudrez bien inviter le syndicat ou la section syndicale qui pourrait exister dans votre département à se dissoudre avant le 10 septembre prochain. Passé cette date ; vous aurez à m'aviser de la décision des intéressés, afin que le gouvernement puisse prendre sans délai les mesures nécessaires ».*

On a remarqué, dans ce texte mémorable, le truisme pédant : « L'intolérable ne peut être toléré. » Coïncidence : la *Croix*, Messimy et plusieurs journalistes s'étaient déjà servi de l'expression, presque textuelle ! Guist'hau n'a même pas le mérite de l'invention. Au fait, qu'est donc ce ministre pâlot ? Un obscur avocat, né à Nantes, comme Briand, son illustre confrère, qui le fait élire député, puis le conduit au

sous-secrétariat de la Marine, avant d'en faire le grand Maître de l'Université. Jésuite laïque : Victor Snell, dans l'*Humanité*, l'appelle « Gorenfl'hau » ! Voici du reste un curieux parallèle avec un autre génie indiscuté, Gaston Doumergue. Il est dû à la plume de Maurice Allard (*Humanité*, 5 sept.)

*« C'est le propre de ces individus vides, ignorants, mais remplis d'eux-mêmes, d'être aptes à tout. Rien ne les embarrasse et dans toute place ils se sentent chez eux. Leur aplomb supplée à leur insuffisance et l'on étonnerait bien Guist'hau si on lui affirmait que les discours qu'il dut prononcer aux différentes cérémonies universitaires où il fut convié ont fait rougir de honte l'élite intellectuelle à laquelle il les infligeait.*

*« Il en était de même au temps de Doumergue. C'est en style de charlatan forain que cet autre Grand Maître de l'Université, tout comme Guist'hau, défendait au Parlement les intérêts de l'Instruction Publique contre les attaques d'adversaire souvent éminents. Et c'était pénible à entendre. Combien de fois moi-même, assistant à ses débuts, j'ai éprouvé une sorte de tristesse et de honte en constatant l'infériorité, la faiblesse et le grossièreté intellectuelle des ministres chargés du département qui, dans une république véritable, serait considéré comme le plus important et le plus noble de tous.*

*« Après Doumergue, nous sommes donc tombés plus bas. Par la grâce de Briand, payant les services rendus, nous avons Guist'hau ! »*

On pourrait croire, à lire ce récit détaillé des événements, que l'« esprit de corps » incite le narrateur à en exagérer l'importance. On remarquera toutefois que l'émotion soulevée par Messimy et la presse à tout faite était devenue générale ; mais un document précieux va nous montrer que le scandale de Chambéry ne laissa pas d'inquiéter vivement jusqu'aux chancelleries, acquérant ainsi une portée internationale. Il s'agit d'une dépêche du conseiller d'État russe Sévastopolo, du 16-29 août 1912, insérée sous le numéro 55 dans le « *Livre Noir* » où le gouvernement des Soviets a fait rassembler par René Marchand toutes les pièces concernant la diplomatie franco-russe d'avant-guerre et que la révolution victorieuse permettait de publier. Cette dépêche montre à la fois l'importance que l'Ambassade russe attachait aux faits et gestes de notre Fédération, et la sottise énorme des diplomates en général. En voici l'essentiel :

*« Nous voyons toute la France patriote profondément indignée par la perfide conduite de ces instituteurs laïques qui, au Congrès de la Fédération des Instituteurs syndicalistes, se sont prononcés ouvertement pour la propagande antimilitariste.*

*« Ce Congrès s'est ouvert le 16 août à Chambéry, au milieu d'une très grande assistance. Certains journaux, plus optimistes, se consolent à l'idée que, dans le Syndicat des Instituteurs n'entrerait qu'une infime partie du personnel pédagogique français, dont le nombre n'excéderait pas 6 000 sur 100 000 instituteurs.*

*« Cependant, la croissance rapide du nombre de ces syndicats n'a pas pu provoquer parmi les éléments patriotes de la France une inquiétude des plus légitimes. Tandis qu'au précédent Congrès de la Fédération, tenu à Marseille, 29 syndicats seulement étaient représentés, 50 syndicats d'instituteurs avaient envoyé leurs délégués au Congrès de Chambéry ».*

*« Ce Congrès a tenu ses assises du 16 au 18 août dans les locaux de la Bourse du Travail.*

*« Après avoir adopté nombre de résolutions les moins équivoques, et exprimé leur sympathie aux principes socialistes les plus extrêmes, les membres de la Fédération ont décidé la liaison entre les camarades soldats et leurs syndicats d'instituteurs un fond spécial dans le genre de ceux qui sont déjà constitués auprès des autres syndicats ouvriers, sous le nom de « Sou du Soldat ».*

*« Les caisses existant sous le nom de « Sou du Soldat », auprès des organisations affiliées à la Confédération Générale du Travail, sont des organisations purement antimilitaristes qui se donnent pour but de faire de la propagande socialiste dans l'armée et de favoriser la désertion ».*

Ayant cité les textes avec cette exactitude scrupuleuse que l'on peut constater, le diplomate découvre le fond de sa pensée et de ses préoccupations : l'Antipatriotisme des instituteurs affaiblissait la France et celle-ci ne « pouvait être une alliée désirable que dans la mesure où elle représenterait vraiment une force réelle » (sic)...

*« ...C'est pourquoi l'on comprend l'explosion d'indignation qui s'est emparée de la France bien pensante et qui a été la réponse de l'opinion publique à l'aveu clair et net fait pas les instituteurs laïques français de leurs principes antipatriotiques, de même que l'inquiétude qui a gagné les milieux bourgeois pour le sort de la jeunesse française « l'avenir de la France » dont l'éducation morale est confiée à des personnes qui préconisent ouvertement des principes anarchistes.*

*« Les journaux de toute nuance, sauf les journaux extrémistes ; parlant des décisions du Congrès de Chambéry, critiquent vertement la conduite*

*de la Fédération des instituteurs et appellent cet événement le « Scandale de Chambéry ».*

*« Traçant un parallèle entre les membres de la Fédération française et les instituteurs allemands, auxquels, d'après les paroles attribuées à Bis-marck, l'Allemagne est redevable de sa victoire sur les Français, des journaux comme le « Journal des Débats », le « Temps », le « Matin », qui se distinguent habituellement par la modération de leur langage, accusent les instituteurs français de haute trahison et ne se gênent pas pour leur décocher les plus violentes épithètes, tout en réclamant que le gouvernement frappe ces traîtres de vigoureuses sanctions ».*

C'est une dépêche secrète. Sévastopoulo n'en pouvait ni prévoir la publication. Le drôle n'a aucune raison de sceller la vérité à son gouvernement, il est donc sincère : alors, quelle pauvreté de documentation, quelle sottise et quel manque de sang-froid !

C'est égal : ce texte donne la mesure de l'épouvante où le prétendu antipatriotisme d'une poignée d'instituteurs avait jeté gouvernants et diplomates. Et il donne à penser quelle force irrésistible de paix serait le corps entier du personnel s'il s'affirmait nettement et sans ambages, contre toutes les armées et contre toutes les guerres !

## On temporise

[Retour à la table des matières](#)

À tant de mauvaise foi, d'hypocrisie patriotique et de vertueuse tartuferie, il n'y avait semble-t-il, qu'une réponse à faire : celle que reçut le journaliste Latapie d'un correspondant qu'il cite sans le nommer dans la *Liberté* du 30 août :

*« À propos d'un récent article sur la question des instituteurs, j'ai reçu de l'un d'eux ce poulet délicat : « Je vous dis merde. Vous pouvez en faire part à nos salauds de gouvernants. Oui, nous sommes antimilitaristes. Et, syndiqués ou non, nous le resterons ». Et il a signé. Ce petit poulet, bien que la forme n'en soit guère académique, traduit bien la situation ».*

Sans doute, mais n'oublions pas que dans l'ensemble, la Fédération n'était pas encore assez aguerrie, ni assez sûre d'elle-même, pour

se permettre d'aussi définitives réparties. Ses militants, même les meilleurs, les plus solides, ne se sentaient pas le droit de risquer, à l'aveuglette, le destin de l'organisation. C'était les vacances : tous étaient dispersés, il était presque impossible de se concerter et, d'autre part, on comptait sur le Morbihan, chargé par le Congrès de gérer désormais la fédération, pour donner des indications et diriger la résistance.

Or, on était sans nouvelles du nouveau Conseil Fédéral. Toutefois, une interview de Cren, dans le *Journal* du 26 août, pouvait donner confiance :

*« Nous ne prendrons pas de décision avant le 21 septembre. Lorient devient le chef-lieu de la Fédération à partir à partir du 15 septembre, mais, comme je serai en service militaire jusqu'au 21, notre réunion sera retardée de quelque jours... Je ne vous donne qu'un avis personnel, continue-t-il, mais je suis persuadé que la Fédération passera outre à la circulaire de M. Guist'hau et continuera son œuvre malgré les menaces du gouvernement. Nous sommes décidés à aller, jusqu'au bout... En ce qui me concerne, qu'on me frappe, qu'on me brutalise, qu'on me meurtrisse, je lutterai pour la République que l'on galvaude. C'est un cri de désespoir et d'indignation que lance un honnête homme qui souffre de voir que ceux-ci qui se disent les défenseurs de la république, en sont les fossoyeurs inconscients ».*

En attendant, une seule chose était possible : gagner du temps.

En effet, gagner du temps, c'était d'abord permettre aux passions de se calmer. Le gouvernement s'était lancé, sans aucun souci d'information, sous les coups de gueule de la presse et des politiciens, dans la voie de la répression ? Il exigeait la dissolution des syndicats : mais remarquons-le, au nom de la seule légalité ! Il n'invoquait pas les griefs d'anarchisme et d'antipatriotisme, leit-motiv ordinaire des journaux <sup>96</sup>. Or, ce terrain de la légalité. Or, ce terrain de la légalité est

---

<sup>96</sup> Pierre Monatte ne s'y trompe pas. Il écrit dans le *Semeur* du 30 août : « l'objet du scandale le corps du délit, c'est l'adresse à la classe ouvrière et à la C.G.T. C'est ça et non autre chose ; bien qu'il n'y soit pas davantage question de la patrie, de l'antimilitarisme et de l'antipatriotisme ».

Pierre Monatte (1881-1960), anarchiste gagné au syndicalisme révolutionnaire dont il défendit les thèses au congrès d'Amsterdam (1907) était depuis 1904 membre du comité fédéral des Bourses du Travail. Il animait depuis

mouvant, le ministre y est vaincu d'avance, car son prédécesseur, son ami et protecteur Briand a, sans le vouloir évidemment fixé en faveur des syndicats une sorte de jurisprudence en déclarant au Parlement vouloir respecter le *statu quo* jusqu'au vote du problématique « Statut des Fonctionnaires ». Or, en France, la jurisprudence est loi, même contre la loi. D'autre part, on ne voit guère les tribunaux condamner des gens, fussent-ils des instituteurs, pour la tiédeur de leur démocratisme ou leur insuffisant amour de la Patrie. Gagner du temps, c'était donc mettre le gouvernement dans l'impossibilité de donner suite à ses menaces.

C'est pourquoi le premier mouvement des syndiqués, même de ceux qui devaient le plus énergiquement résister, fut d'employer les moyens dilatoires. Dès le 28 août, le nouveau Conseil Fédéral, par l'organe de Cren, demande un sursis d'un mois. Le 3 septembre, Chalopin, secrétaire du Syndicat de la Seine, demande le même délai <sup>97</sup>. Le 6 septembre, Mme Dutertre, secrétaire du Syndicat de Maine-et-Loire, répond au Préfet en invoquant les statuts qui ne lui permettent pas de prononcer la dissolution sans l'avis d'une Assemblée Générale, impossible à réunir avant octobre. Le 7, les Bouches-du-Rhône répondent dans le même sens aux sommations préfectorales. Le même jour, le Cher demande le même sursis. Le Rhône réuni en Assemblée Générale, fait une réponse évasive.

Déjà quelques bons effets de cette temporisation se font sentir. La presse radicale qui avait d'abord emboîté le pas au guerrier Messiny, se divise ; les uns continuent leur campagne contre les syndiqués, les autres reviennent à une plus juste appréciation des faits. « C'est ainsi que s'est produit avec des timidités lamentables, des précautions de style naïves, des contradictions grossières, le revirement qui s'est ma-

---

1909 la *Vie Ouvrière* dont le rôle fut considérable dans la formation du noyau syndicaliste révolutionnaire qui devait plus tard s'opposer à l'union sacrée et défendre les révolutionnaires russe. Il jouissait déjà d'une grande autorité dans la C.G.T.

<sup>97</sup> André Chalopin était né Chessy (Aube), le 23 août 1885. Il avait été élève de l'École normale d'Auteuil de 1902 à 1905. Syndiqué en 1906, il devint en 1908 membre du Comité de défense du droit syndical et du conseil fédéral. En 1909, il était secrétaire du syndicat de la Seine et le demeura jusqu'à la mobilisation. Il collaborait régulièrement à la *Bataille syndicaliste*. Il devait être tué à la guerre le 30 octobre 1914.



nifesté dans les articles du *Radical*, de la *Lanterne*, de l'*Événement*. » (*Humanité*, 1er sept.) Au conseil Général du Rhône, un vœu est déposé par le radical Vermare pour protester « contre la panique intentionnellement créée et entretenue contre l'école publique ». Le Préfet oppose la question préalable. M. Herriot, sénateur et maire de Lyon, demande la parole. Elle lui est refusée. Il quitte la salle des séances.

Ainsi les radicaux se rendent compte, grâce aux protestations véhémentes des intéressés et aux affirmations concordantes de témoins, qu'aucun des griefs exploités par la presse et les politiciens ne peut résister à l'examen.

Passons sur le reproche de néo-malthusianisme, tellement énorme pour l'époque qu'il fallait toute la mauvaise foi et le sadisme d'un journaliste de sacristie pour s'y arrêter un instant.

L'accusation principale, qu'on prétendait prouver par la création du « Sou du Soldat » et son rattachement à la C.G.T., c'était l'antimilitarisme surtout qui auraient dominé tout le congrès. Nous l'avons déjà remarqué : chaque fois que la bourgeoisie attaque l'école laïque, c'est au nom de la Patrie. Le procédé est excellent, car le Français moyen, cocardier, y est toujours sensible et l'« opinion publique » prompt à s'alarmer. On voyait rouge quand l'*Éclair* écrivait en gros titre, parlant de instituteurs syndiqués : « Leur ennemie, la France ! » (17 septembre)

Il n'est pas sans intérêt d'épingler à ce sujet les déclarations des principaux militants. Sans doute, peuvent-ils s'inspirer des besoins de la défense ; cependant on peut les admettre telles quelles, car à cette époque le nombre des antimilitaristes et surtout des antipatriotes était infime dans l'enseignement. L'ensemble avait raison de crier au mensonge et à la calomnie en face de accusations intéressées dont ils étaient l'objet.

Dans l'*Humanité* (31 août), Glay consacre un article à l'« antimilitarisme des instituteurs ».

« Si être antimilitariste, écrit-il, c'est affirmer que l'armée doit être soumise au pouvoir civil, si c'est déclarer que cette force ne devrait jamais être employée contre la classe ouvrière en grève, nous sommes évidemment de cette mauvaise graine... Si les antimilitaristes sont ceux qui protestent contre cette utilisation de l'armée au service des

grosses sociétés capitalistes constituant la féodalité financière, ce n'est pas seulement chez les instituteurs syndiqués qu'on en trouvera des centaines ; mais aussi dans les amicales qu'ils se rencontrent par milliers ».

Cren, dans une interview au *Matin* (28 août) déclare :

*« On a voulu voir dans la décision de Chambéry un vote nettement antimilitariste. C'est encore une erreur grossière. J'étais à Chambéry. Je présidais même la séance où fut voté cet ordre. Or, j'affirme que le Congrès n'a eu qu'une pensée, celle de venir en aide pécuniairement à des camarades sous les drapeaux... A la vérité un délégué, un seul, a ajouté que le Sou du Soldat aurait un autre résultat heureux, qu'il empêcherait nos camarades de devenir officiers de réserve. C'est une opinion personnelle. Je suis moi-même lieutenant de réserve et ne songe nullement à démission ».*

Dans le *Matin* du 7 septembre, c'est au tour de Léger à subir l'interview. Je crois qu'il donne bien l'opinion générale des syndiqués de 1912 :

*« On a parlé de patriotisme. D'abord je ne sais pas si nous sommes antimilitaristes. C'est une affaire de conscience et d'opinion personnelles. Mais ce dont je suis certain, c'est que pas un père de famille ne pourra reprocher à un instituteur syndiqué d'avoir exprimé cette opinion dans sa classe. Nous avons tous été soldats. Beaucoup des nôtres sont même officiers de réserve. Depuis la caserne, sans doute, une évolution s'est faite dans notre esprit. L'idée de patrie a pu nous paraître discutable. Le drapeau national peut être considéré par certains comme un symbole profané par des besoins sanglants, sauvages et souvent méprisables. Il n'en reste pas moins que des milliers de braves gens sont prêts à se faire tuer pour cette idée et pour ce symbole. Cela seul suffit à nous interdire à leur égard toute manifestation inconvenante, surtout devant des enfants ».*

Enfin Chalopin, secrétaire du Syndicat de la Seine, fait au *Rappel* (30 août) une déclaration formelle :

*« Il est possible que les syndicats du bâtiment aient joint une circulaire antimilitariste à un envoi d'argent. Qu'est-ce qui prouve que nous le ferons également ? Rien. Pourquoi, alors nous poursuivre ? »*

*« Non, non, dites-le bien, nous ne sommes ni antimilitaristes, ni anti-patriotes ».*

*Ces quelques citations suffisent. On trouvera plus loin ces mêmes idées approuvées par plus de sept cents signatures dans le « Manifeste » du 16 septembre. Il s'agit donc bien de l'opinion moyenne de la Fédération.*

Le gouvernement le savait. Il lui eût été facile de rattraper son geste inconsidéré. Il préféra continuer. Peut-être ne s'attendait-il pas à la résistance. Il la trouva devant lui.

## On résiste

[Retour à la table des matières](#)

La lutte comprit quatre phases : 1° la défection du Morbihan et la pratique ; 2° la prise en mains de la Fédération par le Syndicat de la Seine et l'organisation de la résistance ; 3° les procès de la Seine, du Maine-et-Loire, du Rhône, des Bouches-du-Rhône ; 4° la victoire de la Fédération.

Dès que fut publiée la circulaire Guist'hau, le préfet du Morbihan, un certain Roth, se mit en campagne. Il envoya au Conseil Syndical un véritable ultimatum ; dont il faut citer intégralement le texte ridicule :

*« Le syndicat des instituteurs et institutrices du Morbihan à l'administration duquel vous avez accepté de participer, a adhéré et a été représenté au Congrès de Chambéry où furent accueillies des motions incompatibles avec la mission et les devoirs d'un éducateur. Je veux croire que ces votes ont été émis dans un moment d'oubli ou d'égarement et sans que les instituteurs et les institutrices délégués se fussent rendu compte de la gravité de l'acte qu'ils commettaient en apportant leur approbation à des doctrines et leur concours à des œuvres qui conduisent à la diminution de la patrie, et j'espère que vous n'hésitez pas à dévouer une telle erreur en pensant à vous-mêmes, à votre dignité ; en pensant à vos collègues qui, pour la bonne réputation de l'enseignement primaire, attendent de vous un acte de raison ; en pensant à vos élèves à qui vous apprenez que la discipline est nécessaire, parce que la liberté des limites au-delà desquelles il n'est plus de sagesse ni d'ordre, ni de justice, en pensant aux familles de ces enfants dont vous ne voulez pas perdre l'estime et la con-*

*fiance ; en pensant enfin à l'œuvre laïque de la France républicaine et à son idéal de vérité, de courage et de générosité, qui n'a rien de commun avec des entreprises d'égoïsme, de désertion et de malentendus prémédités.*

*« Au cas où vous seriez retenus par les suggestions de quelque illusion et mauvaise solidarité, d'exprimer le désaveu que je vous demande de manifester en prononçant la dissolution de votre syndicat illégalement constitué, je tiens dès maintenant à placer devant vous les responsabilités que vous assumeriez personnellement et dont le sentiment doit être en vous assez fort pour triompher de ce qui ne serait plus que la résistance d'un amour-propre déplacé, parce que sans sincérité et sans honneur.*

*« Je vous invite en conséquence et s'il en était besoin, vous vous considéreriez comme mis en demeure d'arrêter avant le 10 septembre prochain, la décision que j'attends et que je réclame de votre raison, de votre discipline et de votre patriotisme. Vous m'accuserez réception de ces instructions et vous me ferez tenir votre réponse. »*

*« Signé : Roth ».*

À la même date, Cren, interviewé par le *Matin*, déclare ne pas pouvoir se prononcer sur la réponse que ferait la fédération aux sommations ministérielles. Visiblement, il veut gagner du temps :

*« Le gouvernement nous a mis en demeure de nous dissoudre avant le 19 septembre prochain. Que ferons-nous ? Je n'en sais rien, la situation est grave. Elle n'a pas, quoi que l'on en ait dit, été encore envisagée par le nouveau Comité fédéral. Le moment est d'ailleurs mal choisi pour nous concerter sur l'attitude à prendre. Nous sommes, pour la plupart, en vacances. D'autres, et j'en suis ironie, vont le mois prochain accomplir une période d'instruction militaire. Nous ne pourrions utilement nous concerter qu'après la rentrée, qui a lieu dans les premiers jours d'octobre. Il se peut que d'ici là, M. Guist'hau, mieux renseigné, revienne sur sa décision. S'il en était autrement, je reviendrais alors le fidèle exécutif des décisions du Comité fédéral, quelles qu'elles soient ».*

Le 29 août, le Conseil Syndical du Morbihan se réunit à Lorient pour délibérer sur la conduite à tenir. Cren est absent, il accomplit une période d'instruction militaire en tant que lieutenant de réserve. Les décisions prises par le Syndicat ne sont pas publiées. Ce n'est que le 31 qu'il est possible au *Matin* d'en faire connaître la teneur. Le C.S. avait décidé d'envoyer aux membres du Syndicat une lettre leur expliquant la réponse à faire au préfet. C'était une fin de non-recevoir, tou-

jours conforme à la tactique de temporisation adoptée sans concert préalable par la Fédération toute entière :

« Camarades,

« Vous avez reçu une lettre recommandée du préfet du Morbihan, vous invitant à vous désolidariser d'avec les décisions prises à Chambéry, et à dissoudre le syndicat des instituteurs, auquel vous appartenez et avec lequel vous avez lutté. Il n'appartient pas à une individualité de dissoudre un syndicat. Au cas où, contre toute attente, vous vous décideriez à répondre au préfet, votre réponse ne saurait constituer un avis de dissolution, mais une démission vous retirerait le droit de vous prononcer en Assemblée Générale du Syndicat. Statutairement, c'est l'Assemblée Générale seule du Syndicat qui peut, s'il y a lieu, prononcer la dissolution, mais la lettre du préfet mérite une réponse ; il faut que nous la fassions tous la dissolution, mais la lettre du préfet mérite une réponse ; il faut que nous la fassions tous identique. Voici un texte que nous vous demandons d'adresser au préfet :

« Monsieur le Préfet,

*« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me demandez de me désolidariser d'avec les moins antimilitaristes et antipatriotiques votées à Chambéry. des explications fournies par les militants de nos organisations, il résulte qu'aucune motion antimilitariste ou antipatriotique n'a été votée à Chambéry. Nous accordons plutôt notre confiance à nos délégués qu'à la grande presse trop souvent informée ; c'est pourquoi, M. le préfet, nous fiant à leur parole et à leur loyauté, nous ne pouvons protester contre des motions qui n'ont pas été votées. En ce qui concerne la dissolution du Syndicat, nous n'avons pas qualité pour la prononcer individuellement ; c'est à l'Assemblée Générale statutaire qu'il appartient de se prononcer à la majorité des deux tiers.*

*« Veuillez agréer, etc... »*

Il est assez difficile de savoir dans quelle mesure ces instructions furent suivies. Il est probable que les défections furent nombreuses, car l'Administration s'employait à faire souffler partout un vent de panique. Le préfet refusa le délai que lui avait demandé le secrétariat et il publia sa réponse sans doute pour impressionner les timides :

*« Vous pouvez tenir votre Assemblée Générale dans huit jours. Je ne puis par conséquent vous accorder un délai que, d'ailleurs, il ne m'appartient pas de vous donner. Les instructions ministérielles sont formelles, et comme il dépend de vous et de vos collègues que vous vous y conformiez, je ne demanderai au ministre aucun sursis, dont le résultat serait de prolonger une situation à laquelle tout doit vous engager à mettre un terme le plus tôt possible, sans nouvelle hésitation, mais avec l'empressement et la franchise qu'apportent, dans la reconnaissance de leurs erreurs, les hommes de bonne foi.*

*« Au cas où vous ne m'adresseriez pas, dans le délai imparti, le procès-verbal de l'assemblée faisant la preuve de la dissolution de votre syndicat, cette attitude appellerait la mise en application de toutes les mesures que comporterait un tel manquement à la discipline de la part d'instituteurs et d'institutrices publics.*

*« Veuillez y réfléchir et peser toutes vos responsabilités.*

*« Le Préfet du Morbihan : Roth ».*

Granger, le secrétaire, croit pouvoir railler le « bluff » préfectoral : « Il désire que tout le monde démissionne, mais voici notre réponse : Nous avons reçu cinq démissions sur 217 membres ». Sans doute, mais c'était le Préfet qui les recevait, les démissions. Dans le même numéro du *Matin* (31 août), le haut fonctionnaire affirme que les instituteurs lui écrivent en nombre sur le ton de la parfaite contrition : « Que m'apportent ces réponses ? A l'exception de deux, qui font des réserves de forme, elles me disent toutes la réprobation des erreurs du Congrès de Chambéry et le désaveu de l'affiliation à la C.G.T. » Le 3 septembre, Roth déclare à un rédacteur de l'*Ouest-Eclair* qu'il a reçu une centaine de réponses sur 210 membres que comptait le syndicat. Il espère bientôt pouvoir compter sur la grande majorité.

En attendant, le C.S. convoque une Assemblée Générale pour le vendredi 6 septembre avec cet ordre du jour : « Décision importante à prendre. Présence indispensable ». L'assemblée fut sans doute nombreuse, puisqu'elle réunissait au moins les deux tiers des adhérents, soit 130 <sup>98</sup>, amenés là par la peur et peut-être la menace. L'*Humanité*

<sup>98</sup> Une dépêche du *Matin*, visiblement « inspirée », annonce 110 présents seulement. Elle ajoute entre autres erreurs que « le Bureau du Syndicat est en même temps, depuis le congrès de Chambéry, le bureau de la Fédération ! Elle assure enfin que deux instituteurs et une institutrice, qui avaient adressé leur démission au préfet, furent expulsés de l'assemblée ! » (7 sept.)

du 7 annonce ainsi la grave nouvelle en essayant d'en atténuer la portée :

## LES SYNDICATS DU MORBIHAN

*« Une nouvelle, grave assurément, mais à laquelle les rédacteurs auraient tort de donner trop d'importance, nous est parvenue.*

*« Les instituteurs syndiqués du Morbihan, réunis hier matin, ont prononcé à la majorité des deux tiers la dissolution du Syndicat.*

*« Voici la dépêche qui annonce ce fait :*

*« L'assemblée générale du syndicat des instituteurs du Morbihan, réunie à la Bourse du Travail à Lorient, vendredi matin, a prononcé, à la majorité des deux tiers des adhérents la dissolution du syndicat.*

*« À l'issue de l'assemblée générale, un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices ont jeté les bases d'un nouveau groupement syndical professionnel. Une commission provisoire a été chargée d'élaborer un projet de statuts et de réunir une assemblée générale en novembre, pour la discussion des statuts et la nomination du bureau.*

*« Un journal du soir annonçait hier la nouvelle avec ce titre : Le Syndicat est mort ! Vive le Syndicat ! La formule nous paraît juste et expressive, car il n'est pas croyable que les instituteurs du Morbihan, chez qui le congrès avait placé le siège de la fédération, aient capitulé sans combat devant les menaces du petit Roth, dont le caprice de Clemenceau a fait un préfet.*

*« Nous n'avons ni à juger ni à examiner la tactique qui a pu être arrêtée à la réunion du Syndicat du Morbihan. Mais un fait domine tout : séance tenante, il a été décidé d'organiser un groupement syndical nouveau. Une commission provisoire a été nommée pour élaborer les statuts. « La dissolution » n'est donc pas faite. Les instituteurs syndiqués du Morbihan restent groupés – et groupés sur le terrain syndical.*

*« Remarquons d'ailleurs que la décision prise intéresse seulement le syndicat du Morbihan et que la Fédération qui a son siège dans le département reste debout avec tous ses syndicats départementaux ».*

D'après la *Bataille Syndicaliste* (7 sept.), les votes seraient ainsi répartis :

Pour la dissolution	120
Contre la dissolution	9

## Bulletin blanc

1

La stupeur fut grande dans tous les syndicats. C'était un gros succès pour le gouvernement. M. de Lanessan (ancien ministre de la marine) avait beau railler dans le *Siècle* ces préfets qui polémiqueaient avec les instituteurs dans les journaux, la tactique gouvernementale n'en était pas moins habile : dissoudre le Syndicat du Morbihan, profiter de la confusion facile à provoquer entre ce Syndicat et la Fédération, n'était-ce pas précipiter la défaite de l'organisation tout entière ?

Quelle que soit la bonne volonté de Cren, il lui était désormais impossible, après la défaite de son Syndicat, d'organiser la résistance et de diriger la Fédération. Surtout après que le Conseil Fédéral, sans doute affolé, fût allé jusqu'à conseiller aux Syndicats la capitulation générale en une circulaire « confidentielle », qui est d'ailleurs le seul témoignage de son activité. Vu son importance, nous l'insérons toute entière, d'après l'exemplaire reçu par le Maine-et-Loire. Les phrases en italique citées entre parenthèses avaient été ajoutées à la main sur le texte imprimé. Elles s'adressaient sans doute spécialement à quelques Syndicats que le Morbihan jugeait capables de résistance et qu'il s'étonnait de voir inactifs. Mais, d'après les déclarations de Cren au *Journal*, ces syndicats attendaient des directives et ne pouvaient prendre d'initiatives.

### Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs

« *Camarades,*

« *Le temps presse et le Conseil Fédéral n'a reçu d'avis que de quelques secrétaires de sections. Il se voit donc amené, après avoir mûrement réfléchi, à vous indiquer la solution qui suit.*

« *(Si pénible que soit pour nous cette résolution, nos groupements doivent disparaître momentanément).*

« *Nous avons examiné quels seraient les effets de la résistance et nous avons envisagé ses conséquences.*

« *1° Au point de vue des révocations ;*

« *2° Au point de vue financier ;*

« *3° En ce qui concerne l'avenir de nos groupements.*

« *Le Ministère est résolu à aller jusqu'au bout et à prononcer un certain nombre de révocations. Si cette mesure laisse calme un fort contingent de nos militants, il en est d'autres qui ne l'envisagent pas sans effroi. Il est à noter, du reste, d'après les avis que nous avons reçus, que dans les départements où la masse du groupement se déclare prête à la résistance,*



*les membres des conseils syndicaux hésitent ou se prononcent nettement contre. Dans tel département, où la majorité accepte la lutte, la débâcle est au Conseil syndical. Celui-ci serait-il remplaçable ? Dans les circonstances actuelles, nous ne le pensons pas et nous craignons précisément que des camarades mis en face de responsabilités personnelles ne changent d'attitude.*

*« Au point de vue financier, si le gouvernement vous intente des poursuites judiciaires, nous allons voir ce fait inouï de fonctionnaires révoqués, par suite privés de leur gagne-pain, rendre à l'État, sous forme de fortes amendes, une partie de leur maigre traitement. Les autres camarades sont-ils en état :*

*a) de payer les frais de procès ?*

*b) d'aider leurs camarades révoqués ? (Nous ne le croyons pas)*

*« Et maintenant, envisageons l'avenir de nos groupements.*

*« Dans certaines sections syndicalistes, il y a une poignée de militants et rien derrière.*

*« Si on brise ces camarades, il ne reste plus rien en face de l'administration et le jalon planté disparaît qui sait pour combien de temps ?*

*« Que devient la campagne que nous avons décidé de mener pour nos traitements ?*

*« Que devient la coopérative d'édition qui, elle, doit produire les ressources nécessaires pour résister jusqu'au bout dans l'avenir !*

*« Or, ces œuvres doivent vivre avec l'appui de ceux qui vont nous rester.*

*« Quelques camarades vont faire une objection. Pourquoi la dissolution, pourquoi ne pas se placer sur le terrain de la légalité et ne pas attendre de pied ferme les poursuites judiciaires qui seront intentées par le gouvernement ?*

*« Ne perdons pas de vue que le gouvernement ne s'adresse pas à des citoyens pour discuter la légalité de leurs groupements, mais qu'il donne l'ordre à des fonctionnaires de dissoudre les groupements. On peut dire qu'il y a là illégalités, abus de pouvoir, tout ce que vous voudrez, mais le gouvernement ne pose pas la question de la légalité comme en 1905, il pose la question administrativement.*

*« Administrativement aussi, sous les prétextes de refus d'obéissance, d'indiscipline, il peut frapper nos militants. C'est en quelque sorte un coup d'État qui menace les amicales d'instituteurs et tous les groupements de fonctionnaires.*

*« C'est exact et personne ne bouge. L'opinion publique ne s'émeut pas et nos sections attendent des ordres !!! (Ce n'est pas ce que nous attendions de vous. Nous aurions voulu vous voir protester énergiquement autour de votre C.F., le soutenir, le stimuler. Avouons-le à notre grande confusion : dans ces jours si graves, le Conseil Fédéral est resté sans nouvelles des sept huitièmes de nos organisations).*

*« Devant cette situation, désireux de ne point perdre la chose et de garder en face du Gouvernement le nom pour poser la question devant le Parlement, nous vous demandons :*

*« 1° De prononcer la dissolution de tous les groupements existants lors de votre assemblée générale :*

*« 2° De déclarer publiquement par la voie de la presse que les instituteurs qui faisaient partie de votre groupement ont décidé, à l'issue de la réunion de dissolution, de créer un groupement syndical professionnel ;*

*« 3° Vous n'emploierez pas le terme Association ;*

*« 4° Vous ne direz pas à l'abri de quelle loi vous vous mettez ;*

*« 5° Vous ne ferez jusqu'à nouvel ordre aucune déclaration légale, comme la loi de 1901 vous en donne le droit ;*

*« 6° Vous ne voterez pas de statuts, mais vous nommerez une commission chargée d'élaborer ces statuts qui seront discutés lors d'une nouvelle réunion qui aura lieu en novembre (la rentrée du Parlement étant faite).*

*« 7° Cette commission se chargera jusqu'à nouvel ordre de la propagande en faveur de l'École Émancipée et restera en relation avec la commission chargée d'élaborer les statuts d'une fédération des groupements syndicaux professionnels. (En l'espèce, le Morbihan).*

*« 8° Tenir compte de toutes les recommandations expresses qui sont faites ici.*

### **LE COMITÉ FÉDÉRAL**

*« (Cette circulaire est absolument confidentielle). »*

L'effet produit par l'étrange document risquait d'être désastreux. Aussi la secrétaire de Maine-et-Loire, aidée de Louis et Gabrielle Bouët, se mirent-ils aussitôt en relation avec tous les responsables des groupements fédérés, avec tous les militants qu'ils connaissaient dans la France entière. Deux cents lettres personnelles pour dire à tous à tous : « Ne vous alarmez pas, malgré l'inqualifiable circulaire du Morbihan, attendez : nous allons nous concerter en vue de maintenir nos syndicats ».

*« Le lendemain, ils reçoivent avec joie ce télégramme qu'Audoye et Lafosse envoient à tous les groupes fédérés : « Marseille résiste. Tenez*

*bon », et de Marie et François Mayoux une communication incitant également à la résistance. Arrive aussi la nouvelle publique de la dissolution du Syndicat du Morbihan, mais le même jour, on peut lire dans la Bataille Syndicaliste une énergique déclaration de Chalopin : « La Fédération est toujours debout. Un seul syndicat vient de se conformer aux ordres ministériels. Quant aux autres, ils ne semblent pas en voie de soumission... » Puis de nombreuses réponses personnelles arrivent. Léger et Raffin reconnaissent avoir conseillé à Cren la tactique de la soumission apparente ; mais de nombreux camarades s'affirment résolus à tenir avec nous... <sup>99</sup>*

*Cependant, le 10 septembre, le terme fixé par Guist'hau approchait. Chaque jour, les journaux apportaient des nouvelles contradictoires, des informations destinées à jeter la panique et à briser les résistances. Seules, l'Humanité et la Bataille syndicaliste (où Chalopin écrit tous les jours des articles de belle énergie qui entretiennent l'ardeur des militants sur la brèche) mènent le bon combat.*

Le 2 septembre, on apprend que le Préfet du Var a l'idée saugrenue de poursuivre le syndicat de ce département qui n'appartient pas à la Fédération et ne peut être rendu responsable des « scandales » de Chambéry. Le Syndicat varois répond par la démission de son Conseil syndical : une Assemblée Générale ultérieure se prononcera sur la dissolution, plus tard. Le 3 septembre, le secrétaire du Syndicat de la Mayenne, Georget, envoie une cinglante réponse au préfet qui avait osé lui demander la liste des syndiqués et sa démission de secrétaire. Il écrit : « 1° Je ne puis donner les noms des instituteurs syndiqués de la Mayenne sans le consentement de leurs titulaires ; 2° à mon vif regret, je ne puis donner ma démission de secrétaire de la section. J'ai accepté les responsabilités qui y sont jointes. Je les garde ». (*Bataille Syndicaliste*).

Le *Temps* (2 sept.) prétend que les dirigeants du Syndicat de la Savoie se sont mis d'accord avec le préfet pour quitter la Bourse du Travail et avancer la date de l'Assemblée Générale où se voterait « vraisemblablement » la dissolution !

Le *Matin* (4 sept.) affirme qu'à Rennes et à Marseille, les syndiqués démissionnent individuellement mais en grand nombre, entre les mains de leur préfet respectif. Le 5 septembre, la *Bataille* publie que la Haute-Savoie a simplement et froidement répondu aux sommations

---

<sup>99</sup> L. Bouët, Trente ans de combat (op. cit.).

préfecturales par... un accusé de réception. Le 10, Chalopin sonne le ralliement par un bel article dans la *Bataille Syndicaliste* :

### HAUT LES CŒURS :

*« Nous voici au 10 septembre et M. le Ministre de l'Instruction Publique va pouvoir constater que l'incident n'est nullement clos ».*

*« Ceux qui se sont soumis, la mort dans l'âme, pensent en eux-mêmes : « Quelle pitié, vraiment, et quelle honte ! Avions-nous besoin de cette suprême humiliation ?... Après avoir lutté sans appui pour défendre l'école laïque contre les persécutions et les calomnies cléricales, après nous être dévoués aux œuvres post-scolaires, délaissant nos foyers pour la cause, après avoir élevé au pouvoir ceux qui nous dirigent, ce sont ceux-là même qui nous nous attaquent ! Et cette fois, il faut courber le front, il faut se taire devant la calomnie et se soumettre à l'arbitraire : nos maîtres sont trop forts ! ils nous briseraient, et nous nous soumettons, car nous avons des femmes, des enfants... »*

*« Ah ! messieurs, comme ils vont reprendre la besogne avec ardeur, ces maîtres vaincus qui n'oseront plus croire en la justice !... Ils étaient mal payés, mais ils avaient l'espoir et ils croyaient posséder la liberté ; Dans leur naïveté, ils croyaient même (les brutes !) espérer qu'un jour les guerres disparaîtraient et que tous les hommes ne travailleraient plus qu'aux œuvres de vie ! Pauvres fous !*

*« Ils ont rêvé trop haut... Ah ! quelles belles leçons ils vont faire et quel dévouement ils vont avoir !...*

*« Mais il en est d'autres qui résistent et qui sont prêts au combat. Ils ne sont pas des rêveurs ; ils savent que le progrès se réalise par étapes successives, et qu'il y a parfois des arrêts et même des reculs ; ils savent qu'il faut toujours se tenir prêts à défendre ce qui semblait définitivement acquis.*

*« Ils ne failliront pas au devoir que leur impose la situation actuelle et ils attendent le cœur léger, qu'on formule contre eux des accusations précises. Ils vont comparaître devant leurs juges et ils apporteront la preuve de leur attachement à la légalité et à l'école laïque.*

*« Ce ne sera plus l'heure des calomnies et la vérité rendra justice à ceux qui sont décidés à tout pour défendre leurs droits ».*

On ne sait comment finira cette lutte ? Le syndiqué, isolé dans quelque lointain village et parfois même à l'étranger, n'a pour se renseigner que les nouvelles incertaines apportées par une presse déchaînée. Il apprend successivement que la Seine-et-Oise (7 sept.), le nord (9), l'Ain, le Doubs, le Cher (12), la Marne (14), ont prononcé leur

dissolution : on lui cache avec soin ceux qui résistent. Heureusement, ce sont les plus nombreux.

La Seine s'est contentée de réunir ses adhérents « présents à Paris ». Ce n'est pas une Assemblée générale ; cela n'empêche pas de formuler une opinion :

*« Les membres du Conseil Syndical, présents à Paris, déclarent n'avoir pas qualité pour prononcer la dissolution de leur syndicat et que seule l'assemblée Générale du 3 octobre pourra statuer valablement.*

*« Ils estiment que devant le coup de force gouvernemental, une seule attitude est possible : c'est la résistance.*

*« Ils considèrent que l'obéissance passive serait une lâcheté à l'égard de tout le prolétariat administratif ; ils sont incapables de donner un tel exemple. »*

Cependant, la Préfecture de la Seine refusait tout sursis, alléguant que les instituteurs n'ont « nullement besoin de s'entendre entre eux et de conférer en Assemblée générale, pour décider s'ils doivent se conformer aux instructions reçues ».

La Seine devenait donc, en fait, le centre de la résistance. Mais en principe, le Conseil fédéral, seul habilité pour cette tâche, était toujours à Lorient et son unique circulaire conseillait la soumission.

Le 11 septembre, le Conseil fédéral transmettait ses pouvoirs au Syndicat de la Seine par la note suivante, insérée dans la *Bataille* du 12 :

*« Le Conseil Fédéral se trouvant dans l'impossibilité morale d'administrer la Fédération, par suite de la dissolution du Syndicat du Morbihan, donne tous pouvoirs au Syndicat de la Seine pour diriger le mouvement ».*

## Manifeste des instituteurs syndiqués

[Retour à la table des matières](#)

Dès lors, ce mouvement a une tête, la résistance va s'organiser, les défailants vont se ressaisir. Pour rallier toutes les énergies et marcher vers le succès, il fallait qu'une déclaration retentissante vint justifier aux yeux de tous l'attitude des syndiqués en face de l'école, de la na-

tion, de la loi et du gouvernement et proclament sans réticence la volonté générale de réclamer dans son intégrité le droit syndical.

L'idée première de ce « manifeste » revient à H. et M. Imberty (Dordogne), ainsi qu'à M. et F. Mayoux (Charente) <sup>(1)</sup>. Ils envoyèrent à Bouët une sorte de brouillon, rédigé à la hâte, avec prière de le mettre au point en accord avec Chalopin. Le texte définitif est alors imprimé à Saumur et dès le 12 peut être expédié, déjà suivi de quelques signatures :

Chalopin, M. et F. Mayoux, H. et M. Imberty, Mme Dutertre, Gabrielle et Louis Bouët, Le Métayer (Ile-et-Vilaine), A. Durand (Mayenne).

Une circulaire lui est jointe pour inviter les résistants à signer.

Il était entendu que ce manifeste ne serait publié qu'après avoir réuni au moins une centaine de signatures, dont, en particulier, celles des dirigeants de la fédération des Amicales. Chalopin eut le tort de le donner à la presse dès le 15, suivi seulement de 75 signatures. Il parut le 16, intégralement dans l'*Humanité* et dans la *Bataille Syndicaliste*. Tous les journaux en reproduisirent de larges extraits avec les commentaires les plus variés, et la presse recommença son tapage.

Les signatures arrivent chaque jour, mais par petits paquets, naturellement de plus en plus menus, pendant un mois. L'effet produit est sans doute considérable, mais bien inférieur à ce qu'il eût été si on avait pu recueillir dans le silence un grand nombre de signatures avant toute publication.

D'autre part, on sera peut-être étonné du ton modéré qu'affecte ce document : il peut sembler insuffisamment imprégné de l'esprit de classe et son internationalisme pourrait être plus net. C'est qu'il ne se proposait pas tant d'exprimer l'opinion de ses rédacteurs que celle de la fédération toute entière, telle qu'elle ressortait des témoignages des délégués au Congrès, des multiples déclarations des militants à la presse, de la correspondance avec les groupements fédérés. « Le but était de sauver nos organisations et de réserver l'avenir du syndica-

---

<sup>1</sup> François Mayoux (né le 24 juin 1882) et sa femme Marie (née le 24 avril 1878) étaient membres du Parti socialiste depuis 1905, et militaient syndicalement depuis 1907.

lisme universitaire en amenant le plus grand nombre possible à s'affirmer pour la résistance ».

D'ailleurs, certains journalistes semblent avoir bien compris, tel l'*Eclair* (17 sept.) :

*« Le manifeste est écrit avec une modération relative, un style surveillé, des épithètes calculées, c'est-à-dire qu'il va bien au-delà des aveux qu'on y trouve ».*

Disons toutefois que Charles Maurras pense à peu près le contraire : « Presque autant que le syndicat ou que la Confédération Générale du Travail, la patrie, la cité sont des cadres sociaux qui s'imposent même aux rédacteurs du manifeste radical-socialiste des instituteurs » (*Action Française*, 17 sept.).

Voici le texte de cet important document :

### **Manifeste des instituteurs syndiqués**

*« On a tant parlé de nous dans les journaux de toutes nuances depuis le Congrès de Chambéry, on a accumulé de si grossières inexactitudes et de telles contradictions, que nous jugeons indispensable de mettre les choses au point. Une déclaration nette, loyale, sera de nature, espérons-le, à désarmer les personnes consciencieuses, dont le jugement seul nous importe.*

*« On nous reproche, semble-t-il trois votes au Congrès. Voici les résolutions adoptées :*

*« 1° Sou du Soldat*

*« Afin de maintenir les relations existantes entre les camarades syndiqués soldats et leur groupement, il est institué dans chaque syndicat une œuvre spéciale dite « Sou du Soldat », destinée à leur venir en aide moralement et pécuniairement ».*

*« Dans les Bourses du Travail où existe le Sou du soldat, les Syndicats devront adhérer à cette organisation ».*

*« 2° Pour la C.G.T.*

*« Dès l'ouverture de sa séance publique, le Congrès des syndicats d'instituteurs adresse aux camarades ouvriers, groupés dans la C.G.T.,*

*l'expression de sa vive sympathie pour l'effort de libération et d'éducation qu'ils y poursuivent. Les instituteurs suivent avec une attention passionnée la lutte quotidienne menée par la classe ouvrière pour améliorer son sort et défendre sa dignité ; partageant ses angoisses et ses espoirs, ils sont fiers de militer dans ses rangs et se déclarent une fois de plus solidaires de tous les salariés unis sous le drapeau de la C.G.T. »*



« 3° pour Rousset

« La F.N.S.I. réunie en Congrès à Chambéry envoie son salut fraternel à l'héroïque Rousset qu'à toutes les victimes enfermées dans les geôles capitalistes et déclare approuver entièrement la généreuse campagne entreprise par le Comité de Défense sociale ». <sup>100</sup>

*« Avons-nous donc tenu un langage sacrilège ?*

*« Nous avons créé le « sou du soldat » pour servir nos bulletins professionnels et quelques rares pièces de cent sous à nos camarades sous les drapeaux. Il s'agissait d'une œuvre de solidarité et non d'une manifestation antipatriotique, ni même antimilitariste. Si nous le répétons, ce n'est nullement dans la crainte de prendre nos responsabilités, mais parce que nous voulons dire ce qui est vrai.*

*« Le Gouvernement laisse les cléricaux enseigner dans leurs cercles et patronages la haine du régime républicain ; il fait poursuivre et condamner les ouvriers syndicalistes qui accompagnent leurs envois d'argent de circulaires recommandant aux soldats de ne jamais tirer sur leurs frères en grève. Mais à nous, que veut-on ? Quel acte délictueux peut-on nous reprocher ?*

*« Les instituteurs syndiqués, selon l'expression de l'un de nous, Rousset, président de la Fédération des Amicales, avaient le droit d'examiner et de donner leur opinion sur le rôle de l'armée dans les conflits ouvriers, et ce n'est pas blasphémer la patrie que désirer la neutralité de cette force dans les grèves ; cette opinion n'a même pas été effleurée par le Congrès de Chambéry ».*

*« Pourtant, puisqu'on fait un procès de tendance, puisqu'on nous condamne sans nous entendre sur les intentions qu'on nous soupçonne, nous n'éprouvons nulle gêne à nous expliquer catégoriquement sur le fond même de cette question du patriotisme.*

*« Si être patriote, c'est vouloir une France toujours plus prospère, mais aussi toujours plus humaine et plus juste, eh bien, nous sommes résolument patriotes ! Mais notre patriotisme n'est pas fait de jactance, de*

---

<sup>100</sup> Émile Rousset, fis d'ouvriers misérables de Lyon, condamné pour vol avant sa majorité, faisait son service militaire dans les bataillons d'Afrique. Il dénonça un gradé qui avait tué *un autre soldat*, et fut lui-même accusé de meurtre et condamné. Il devait être libéré et le jugement cassé à la suite d'une campagne menée par le « Comité de l'affaire Rousset » où se retrouvaient côte à côte anarchistes, socialistes, syndicalistes, membres de la Ligue des Droits de l'Homme, et des personnalités comme Painlevé, Pierre Laval, Charles Seignobos, Anatole France... (J. Maitron, *Histoire du mouvement anarchiste en France*, p. 443).

*fanfaronnade. Et nous pensons que dans les autres nations, il y a, comme chez nous, des hommes de bonne foi et d'esprit droit qui sont patriotes à notre façon ; il y a partout des ouvriers qui peinent, qui pâtissent, mais qui rêvent comme les ouvriers français, d'un avenir meilleur pour l'humanité tout entière. Aussi sommes-nous résolument pacifistes : nous croyons tout proche le moment où les conflits internationaux se régleront sans effusion de sang, de par la volonté souveraine des peuples intéressés. Et nous ne saurions trop protester contre les excitations chauvines et les manœuvres de politiciens et de financiers qui risquent à chaque instant de provoquer une conflagration générale.*

*« Oui, nous aimons la classe ouvrière dont nous sommes réellement fiers de partager les « angoisses et les espoirs ». Il nous a donc paru naturel d'envoyer une adresse de sympathie à l'organisme qui réunit les travailleurs désireux de réaliser une société plus équitable où le luxe révoltant de quelques-uns ne serait pas fait de la misère du plus grand nombre. Et comme nos aînés ou nous-mêmes avons déjà soutenu le capitaine Dreyfus, condamné injustement, nous avons adressé un fraternel salut à l'héroïque Rousset, dont l'innocence éclatera un jour prochain.*

*« Mais ces questions – Sou du Soldat, adresse de sympathie – n'ont pas empêché le Congrès des Syndicats d'Instituteurs de se consacrer à l'étude des questions professionnelles qui figuraient à l'ordre du jour. Car, malgré nos traitements dérisoires – à peine cent francs par mois pour un grand nombre d'entre nous – nous aimons notre métier par-dessus tout. Et ce ne sont pas les criailleries des réactionnaires qui nous empêcheront de nous y consacrer corps et âme. Les enfants du peuple ont droit, tout comme les petits bourgeois, à un enseignement vivant et vrai : tous nos efforts tendent à le leur donner.*

*« Mais encore une fois, nous ne pouvons être des éducateurs, au sens élevé du mot, que si notre liberté d'hommes et de citoyens demeure entière. La phrase de Jean-Jacques Rousseau, dont nous avons fait notre devise, nous revient à la mémoire : « Souvenez-vous, disait-il, qu'avant d'oser entreprendre de former un homme, il faut s'être fait homme soi-même ». Nous avons voulu être des hommes et nous entendons être traités en hommes.*

*« Voilà pourquoi – le seul prétexte invoqué pour nous poursuivre, l'antipatriotisme étant d'ailleurs inexistant – nous n'avons pas à nous émouvoir de l'ordre ministériel de dissoudre nos Syndicats et Sections.*

*« Il a été admis par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1906, que les Syndicats d'Instituteurs existants à cette date seraient tolérés jusqu'au vote du statut des fonctionnaires. Ainsi, en avait décidé le Parlement. Quant aux Sections syndicales, elles se placent, comme associations non déclarées, sous le régime de la loi de 1901.*

*« Nous avons pu librement adhérer aux Bourses du Travail et à la C.G.T. Nous avons toujours agi au grand jour, et l'on nous a laissé faire.*

*« Et voilà que, subitement, sans aucun fait nouveau, le Gouvernement s'incline devant les sommations de la presse et de quelques députés réactionnaires et, profitant des vacances parlementaires, nous ordonne de dissoudre nos groupements, nous menace de nous traduire devant les tribunaux et nous infliger des peines de l'État.*

*« Les uns, parmi nous, se soumettent, mais la rage au cour et sans abandonner leur idéal ; les autres résisteront.*

*« Nous résisterons, disent ces derniers qui sont les plus nombreux, nous résisterons pour sauvegarder la liberté de tous les salariés de l'État.*

*« Nous résisterons surtout pour soutenir l'école laïque – qu'on nous accuse de compromettre ! – et pour faire échec à la réaction qui triomphe bruyamment, après nous avoir attaqué d'une façon jésuitique.*

*« Nous résisterons parce que nous croyons avoir pour nous le Droit : « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, » dit l'article 5 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

*« Et si le gouvernement ose nous traduire, comme des malfaiteurs, devant les tribunaux correctionnels, « ce sera, Roussel l'exprime fort justement, la plus belle ironie du régime que cette chasse à l'instituteur, pendant que la liberté la plus grande, la licence même, sont tolérées pour les adversaires fanatiques de l'École publique ».*

*« Nous sommes, nous, dans la plus pure tradition républicaine. Aussi, n'hésiterons-nous pas à faire appel à tous les républicains, à tous les socialistes, sans distinctions de nuances. »*

Pendant près d'un mois, la *Bataille Syndicaliste* et l'*Humanité* publièrent chaque jour les adhésions au manifeste. Il y en eut près de 800. C'est assez peu, vu le nombre des syndiqués. Il faut tenir compte du fait que dans certains départements, dans le Rhône par exemple, on engagea les stagiaires à ne pas signer, car ils étaient révocables par l'Inspecteur d'Académie, sans autre forme de procès. On n'insista pas d'autre part pour obtenir la signature des camarades qui avaient déjà « un cadavre dans leur dossier ». Surtout il ne faut pas oublier que de nombreuses démissions s'étaient produites à la suite de paniques savamment entretenues par l'administration. Les motifs donnés par ces démissionnaires sont curieux toujours et cachent souvent les vraies raisons. Qu'on en juge par ces quelques exemples publiés en leur temps par J. Régnier, secrétaire de la section de l'Ain.

*« Lompnieu, 4 septembre 1912.*

*« ...Je ne veux pas discuter les décisions prises au Congrès de Chambéry, mais simplement envisager les conséquences préjudiciables qui résulteraient à entrer en lutte ouverte contre la décision gouvernementale...*

« *Quelles que soient les décisions de la section dans sa prochaine réunion, je me retire du groupement.*

*F. Gaillard.*

« Serrières-de-Briord, 6 sept. 1912

« *...Je serais d'avis, pour calmer l'émotion produite par les idées soi-disant émises, de se soumettre à la circulaire ministérielle et de faire retour aux discussions purement pédagogiques plus en rapport avec notre profession.*

« Seyssel, 29 août 1912.

« *...Il faut s'incliner devant la célérité avec laquelle il (le gouvernement) frappe les syndicats.*

« *Je suis favorable pour la dissolution de la façon dont elle se présente. D'autre part, si la section syndicale était maintenue après le 10 septembre, tu nous considérerais comme démissionnaires de la section. A l'heure actuelle, nous ne pouvons nous offrir le luxe, soit les uns, soit les autres, d'être frappés brutalement.*

*Langard.*

« Valeins, 25 septembre

« *Ne pouvant – à mon grand regret – me rendre samedi à l'assemblée de la section syndicale, et d'ailleurs suffisamment éclairée par la presse (???) je me dois de te faire connaître ma décision de démissionner de la section ou plutôt de ne pas solliciter mon admission à l'assemblée dont l'avis n'est, je ne crois, pas nécessaire pour cette admission.*

« *...Et puisque cette faute (adhésion au Sou du Soldat) ! nous a valu la dissolution, notre intérêt est, je crois, de nous soumettre en protestant contre les intentions prêtées, en réclamant le vote immédiat du fameux « statut » qui contiendrait la reconnaissance de notre droit de citoyens. L'obéissance que nous montrerions à l'égard de la loi, la frousse qu'on a donnée aux parlementaires radicaux, inciterait ces derniers à nous donner un peu de cette liberté dont ils ont plein la bouche.*

« *Crois bien, cher ami, que s'il ne s'agissait que de mes intérêts, j'aurais su les sacrifier à la cause syndicaliste, tandis qu'au contraire, je juge cette cause compromise par la résistance.*

« *Pécharde.*

*N.B. – Cette publication fut décidée par la section de l'Ain aux réunions des 10 octobre et 15 décembre 1912.*

La proportion des signataires, à l'égard des adhérents réels, était donc assez considérable. Elle suffit à déchaîner une nouvelle campagne de presse qui, par sa violence même et ses exagérations, ne pouvait que servir la cause des syndiqués. Il faut dire aussi que les journaux créèrent dans l'opinion une confusion fort profitable entre le manifeste syndicaliste et une déclaration, un autre manifeste, si l'on veut, de la Commission permanente des amicales. Ce document, bien anodin pourtant, émettait des idées presque subversives pour les lecteurs de la grande presse. On y retrouvait aussi (éternelle équivoque) les noms de plusieurs syndiqués notoires, dont Roussel et Glay. A noter surtout qu'il n'est pas du tout question de Chambéry, ni même de syndicat ! A peine une allusion à la suspension de « la légalité provisoire », « pour des motifs que... » En réalité, les auteurs voulaient surtout se disculper du soupçon d'antimilitarisme qui pesait sur les amicales après avoir ricoché sur les syndicats.

Voici d'ailleurs le document :

### **DÉCLARATION DES AMICALES** **22 septembre 1912**

*« Devant la campagne systématique entreprise contre les instituteurs publics par les adversaires de l'idée laïque et pour répondre aux informations tendancieuses d'une certaine presse hostile à l'école publique actuelle, la Commission permanente de la fédération des amicales d'Instituteurs, parlant au nom de ses 98 000 membres, croit nécessaire de faire la déclaration suivante :*

*« Les instituteurs groupés dans leurs associations corporatives ne sont pas antipatriotes ; ils considèrent comme une injure grave l'accusation qui les représenterait comme capables de faire profession de sentiments qui détourneraient de l'école tous ceux qui ont le souci de la moralité de l'enfance, de la dignité et de la sécurité du pays.*

*« Tout en confirmant leurs tendances pacifistes et leur confiance dans la réalisation de l'arbitrage international, ils affirment enseigner un patriotisme réglé par le sentiment de la justice et le respect du droit d'autrui, celui des grands ancêtres de la Révolution française défendant contre l'étranger et les émigrés de Coblentz, l'idéal républicain et le patrimoine des libertés si chèrement conquises. Volontairement, ils dénoncent comme dangereux pour la sécurité nationale le chauvinisme intéressé des brasseurs d'affaires, comme ils distinguent le militarisme outrancier du rôle*

*défensif de l'armée républicaine. Ils se permettent de rappeler qu'en des circonstances récentes, la même presse qui harcèle les maîtres laïques traitait aussi d'antipatriotes et d'antimilitaristes ceux qui combattaient la justice de caste et subissaient le blâme ou la ruine, plutôt que de trahir la vérité.*

*« Si d'autre part, pour se conformer aux décisions des congrès fédéraux des Amicales, ils réclament le droit commun en matière d'association, ce n'est pas dans un but de désagrégation nationale ou d'acclimatation des méthodes de violence. Mais ils ne comprennent pas que dans le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme, on les considère comme des citoyens diminués. Issus du peuple, éducateurs de ses enfants, voulant adapter l'enseignement à ses besoins, ils ne sauraient rester en dehors du grand mouvement d'émancipation politique et économique qui entraîne dans l'Association tous ceux qui produisent et qui travaillent.*

*« Ils regrettent que la légalité provisoire établie par la Chambre des Députés en 1905 ait été supprimée à la date du 10 septembre 1912, sans enquête, sans demande d'explication et pour des motifs que les intéressés ont toujours déclarés inexistants ou tendancieusement interprétés.*

*« Les membres de la Commission permanente <sup>101</sup>. »*

---

<sup>101</sup> Roussel (Paris), M<sup>me</sup> Delhilage (Nord), Montjotin (Puy-de-Dôme), Gremont (Seine-Inférieure), Cadalen (Tarn), M<sup>me</sup> Mauger (Cher), M<sup>me</sup> Mez (Seine), M<sup>me</sup> Pallier (Puy-de-Dôme), M<sup>me</sup> Pellat-Finet (Isère), M<sup>me</sup> Pichorel (Seine), M<sup>me</sup> Privat (Basses-Pyrénées), M<sup>me</sup> Rousseau (Deux-Sèvres), M<sup>me</sup> Weiss (Doubs), Baudoin (Maine-et-Loire), Glay (Paris), Maillet (Alger), Man (Basses-Pyrénées), Michel (Dordogne), Pluyaud (Creuse), Rémond (Marne), Repiquet (Saône-et-Loire).

« Naturellement, les syndiqués exploitèrent à fond ce document. C'était de bonne guerre. Ils pouvaient même écrire dans la *Bataille Syndicaliste* du 24 septembre : « Désormais, la situation est franche. Le gouvernement a contre lui les 100 000 instituteurs groupés dans les Amicales, les 300 000 adhérents de la Fédération des Fonctionnaires, les 30 000 postiers de la Fédération nationale des P.T.T. ».

Pourquoi ne pas dire quand la presse aux mille voix hurlait ? Quand l'opinion publique ainsi travaillée le croyait ? quand le gouvernement, toujours bien informé, le craignait ?

En vérité, l'appui des Amicales fut des plus tièdes. La température avait baissé depuis l'affaire Paoli-Léger. Les Syndicats étaient devenus trop compromettants. Il suffit pour s'en convaincre de lire les ordres du jour les plus malveillants votés e ce temps-là par elles (ne parlons pas de la Creuse et de M. Gouttenègre !) : elles veulent protester de leur patriotisme (Haute-Garonne) ou féliciter la Commission permanente de l'avoir fait pour elles, ou encore implorer la clémence pour ces fous de syndiqués. Ainsi l'Amicale des Deux-Sèvres vote un ordre du jour pour exprimer le vœu « que toutes les mesures disciplinaires motivées par l'adhésion des instituteurs au manifeste dans lequel leurs collègues font connaître leur opinion sur le droit syndical et affirment en même temps leur patriotisme, soient suspendues jusqu'à ce que le Parlement et les tribunaux se soient prononcés ». Elles peuvent affirmer leur « sympathie » et promettre leur aide (Calvados, Haute-Savoie, Basses-Pyrénées...), jamais une Amicale ne se déclara nettement solidaire des « criminels de Chambéry ».

Il n'y avait alors nul danger que la Fédération des Amicales, comme pour l'affaire Léger, prit la tête et la direction du mouvement. Sans vouloir nier que la déclaration amicaliste ait été profitable à la cause syndicaliste, il est juste de considérer que l'appui de la classe ouvrière fut autrement efficace. Toutes les organisations d'avant-garde, politiques, syndicales, ou simplement philosophiques (Libre-Pensée), soutinrent la Fédération par une foule d'ordre du jour, d'articles de presse, de meetings. Le Congrès Confédéral qui devait se tenir au Havre du 16 au 22 septembre marqua d'un geste imposant l'union définitive des syndicats ouvriers et des syndicats universitaires. A la première séance, Chalopin fut acclamé président. Un ordre

du jour en faveur des instituteurs syndiqués fut voté par acclamations. Il se terminait ainsi :

*« Le Congrès félicite les syndicats d'Institutrices et d'instituteurs de leur attitude énergique et digne :*

*« Il déclare que, quelles que soient les mesures prises par le gouvernement, quel que soit le mode d'organisation auquel seront contraints les membres de l'enseignement, ils sont et resteront partie intégrante du prolétariat organisé dont ils partagent tous les intérêts et tous les espoirs ».*

Chalopin se lève et dans l'émotion générale fait la noble et fière déclaration que voici :

*« Camarades,*

*« Par la façon dont vous avez composé le bureau de cette séance, vous avez voulu montrer d'une façon très nette les sentiments de solidarité que vous éprouvez vis-à-vis du prolétariat administratif qui se heurte à l'arbitraire gouvernemental, dès qu'il veut d'organiser.*

*« Cet arbitraire s'attaque aujourd'hui aux instituteurs comme, hier, il s'était attaqué aux sous-agents et aux inscrits.*

*« Au nom de tous mes camarades en lutte contre le gouvernement, pour maintenir leurs droits et leurs libertés, je vous remercie de l'encouragement et du précieux appui que vous nous apportez.*

*« Si nous sommes aujourd'hui en butte aux calomnies et aux persécutions, c'est parce que nous avons affirmé que jamais notre étroite communion avec la classe ouvrière organisée, dont « nous partageons les espoirs et les angoisses ».*

*« ...C'est surtout parce que nous avons quitté ceux qui, ne voyant en nous que des serviteurs de leurs ambitions, nous berçaient de promesse vaines. Ils ne nous pardonnent pas, non de faire de la politique, mais de faire une politique qui n'est pas la leur. Ils ne nous pardonnent pas de rester au milieu du peuple dont nous sortons, car ils craignent que nous y fassions une besogne dangereuse à leur égard.*

*« Voilà pourquoi, camarades, le gouvernement a voulu nous briser et voilà pourquoi, désireux d'agir au plus vite, il a cru trouver dans un ordre du jour de notre Congrès de Chambéry « l'acte intolérable » qui lui sembla permettre un tel coup de force.*

*« Il n'est pas difficile de démontrer toute la fausseté d'une telle accusation : nous avons voté une motion instituant le Sou du Soldat dans nos syndicats et l'on nous a immédiatement accusés d'antipatriotisme ! Il a fallu pour cela, que M. Messimy revint d'Allemagne et nous dénonçât*



*comme traîtres à la nation ! Vraiment, il faut avoir une singulière prétention pour se flatter de comprendre les opinions d'autrui mieux que ceux-là même qui les ont exprimées ; il faut surtout, à mon avis, avoir à l'excès le désir de se rendre indispensable.*

*« Mais, quelles qu'aient été les intentions de l'ancien ministre de la guerre, il n'appartenait pas au ministre de l'Instruction Publique de nous condamner, sans les moindres preuves, sans même avoir fait la moindre enquête, alors qu'une décision parlementaire nous avait reconnu le droit de vivre. C'est cependant ce que fit M. Guist'hau ; il fit mieux, il menaça de ses foudres tous ceux qui oseraient résister à ses ordres, oubliant qu'il existe encore, malgré tout, des lois qui garantissent les citoyens contre l'arbitraire et l'injustice.*

*« Aujourd'hui, camarades, en dépit des statistiques gouvernementales, nous restons en forte majorité et nous sommes prêts à lutter jusqu'au bout, car nous n'admettrons jamais que la force prime le droit.*

*« ...Si nos chefs nous reprochent injustement des actes « intolérables », alors qu'ils prétendent « avoir toujours eu la préoccupation de défendre l'école laïque », nous répondrons à leurs accusations par des faits ; nous leur dirons : Nous trouvons intolérable que dans un régime démocratique, le mérite cède le pas au favoritisme ; que les intérêts des enfants soient sacrifiés aux intérêts électoraux des politiciens.*

*« Nous trouvons intolérable, dans une République démocratique, de voir des chefs porter des accusations fausses contre leurs subordonnés.*

*« Nous trouvons intolérable de constater que ceux qui sont chargés d'enseigner la Déclaration des Droits de l'Homme soient contraints à ne plus pouvoir parler librement au dehors du domaine de leur fonction.*

*« Nous trouvons intolérable de voir le niveau intellectuel du corps enseignant baisser progressivement parce que les maîtres sont discrédités. Nous trouvons intolérable que l'enseignement obligatoire ne soit qu'un mot et que dans une ville comme Paris, dix mille enfants ne fréquentent pas les écoles.*

*« Nous trouvons intolérable que l'adolescence soit abandonnée aux hasards des fréquentations, sans recevoir de préparation à l'exercice d'un métier et à la fonction de citoyen.*

*« Nous trouvons intolérable et indigne du pays qui est le banquier du monde, de voir la République donner à ses instituteurs des traitements de famine et de se placer ainsi au vingt-troisième rang des nations civilisées !*

*« Nous trouvons intolérable que nos gouvernants, au lieu de chercher à remédier à tous ces maux, aggravant la situation en traquant aussi injustement des milliers d'instituteurs qui comptent parmi les plus actifs et les plus dévoués.*

*« Dès maintenant, nous savons que nous pouvons compter sur vous : encore une fois merci, nous ne faillirons pas à notre devoir ! »*

*Le Manifeste, le Congrès du Havre, deux coups de fouet qui redressent la Fédération : les hésitants s'affermissent, les syndicats dissous se re-*

*constituent (Marne, Nord, etc...). Dans les Ardennes, Damasse écrit tout simplement au Préfet qu'il reprend le secrétariat !*

Le Gouvernement avait déclaré solennellement dans les journaux du 13 septembre qu'un seul syndicat résistait. Et voilà que la résistance s'étend et de prononce. Il faut sévir. Déjà le 31 août, le préfet de la Seine, Selanne, avait envoyé à Chalopin, une véritable sommation à laquelle le Syndicat fit la réponse qu'on devine. Le 20 septembre, le Préfet soumet le cas au Procureur Général : « La mise en demeure notifiée à ce syndicat de disparaître avant le 10 septembre n'ayant pas été suivie d'effet, je vous prie de vouloir bien aviser aux mesures judiciaires que comporte la situation ».

Dès lors, l'instruction va commencer et se poursuivre sans s'inquiéter des soucis ministériels. Car, visiblement, M. Guist'hau est inquiet. Il n'est pas sûr de ses radicaux qui veulent ménager leurs électeurs, donc leurs agents électoraux : en l'espèce, la masse des instituteurs. Il lui faut jeter du lest.

Au Vésinet, le 22 septembre, M. le Ministre prononce un discours dont le pathos traduit son embarras : il semble vouloir se justifier en appuyant encore et lourdement sur la corde patriotique :

*« Et puisqu'aussi bien vous n'ignorez rien des difficultés de l'heure présente, laissez-moi vous dire qu'à cette paternité intellectuelle, plus belle encore que celle de la chair, à ce rôle si grand quand il est accompli dans l'unique souci de servir la patrie et de fortifier l'âme nationale en élevant l'âme des individus, il est corollaire des sacrifices pénibles, mais qui ennoblissent une vie.*

*« Et de même que sous le régime de la plus grande liberté, il n'est pas loisible à un père de ternir dans le cœur de son fils aucune des vertus sociales, à ceux qui assument la tâche la plus importante pour la nation, la plus nécessaire à son existence, rien n'est permis de ce qui pourrait diminuer dans l'âme de nos enfants l'amour sacré de la Patrie ».*

Et les principes ainsi sauvegardés, M. Guist'hau, interviewé par l'Agence Havas, annonce un vaste programme de réforme. Ce sont d'abord des modifications dans le recrutement du personnel : il n'y aura plus qu'un seul brevet de capacité, pour assurer l'unité d'origine des instituteurs. Puis une nouvelle échelle de traitements : on supprimera la 5e classe... mais on établira une classe exceptionnelle acces-

sible au choix seulement ! Les stagiaires débiteront à 1 200 francs ! les titulaires à 1 500, les homes naturellement, car les femmes devront se contenter de 1 400. Le maximum sera porté à 2 300 pour Eve, à 2 500 pour Adam !

Malgré les injustices notoires, c'est tout de même un cadeau de 40 millions que promet le Ministre, un mois après le « scandale » de Chambéry !

Bien mieux ! Il consentait à modifier la composition des Conseils Départementaux : il y augmentait le nombre des délégués du personnel ! 3 instituteurs, 3 institutrices, 1 représentant des Écoles primaires supérieures ! Sept en tout !... Mais en revanche : *tous* les Inspecteurs primaires, quatre conseillers généraux plus deux représentants des pères de famille, *nommés* par le Conseil. Guist'hau accouchait, bien inutilement, d'un mort-né.

À l'abri derrière ce rempart de réformes, le gouvernement, l'escopette au poing, pouvait commencer la chasse.

Déjà le 20 septembre tombait la première pièce su tableau : Dumollard, de la Savoie, était, comme on se plaisait à ironiser en ce temps-là, *décoré* de la première réprimande.

C'est M. Perron, inspecteur d'Académie de la Marne, qui semble avoir donné le ton et la manière d'infliger ce genre de distinction. On remarque que ses collègues emploient à peu de choses près les mêmes expressions. À moins qu'elles ne soient inspirées par une même circulaire ministérielle :

*« Châlons, le 20 septembre 1912.*

*« L'inspecteur d'Académie à M...*

*« Vous avez récemment signé un manifeste que je juge inacceptable. Il ne vous appartient pas plus de dicter vos volontés à vos chefs que de recevoir à votre gré les modalités sous lesquelles vous voulez bien accepter l'idée de Patrie.*

*« C'est de votre part un manquement grave à la discipline qu'un chef soucieux de la bonne marche de son service ne peut tolérer.*

*« Je vous informe, en conséquence, que j'ai l'intention de vous infliger la peine de la réprimande.*

*L'Inspecteur d'Académie : Perron.*

La formule variera donc fort peu avec M. Bédorez, Inspecteur d'Académie de la Seine, quand il réprimandera ses instituteurs, « dont la tâche essentielle est d'enseigner le respect des lois et l'amour de la Patrie sans aucune réserve ».

Chalopin, immédiatement averti, ne perdit pas son temps. Par une note à la presse, il alerte les signataires et les invite à la permanence de la rue de Bretagne pour s'y concerter. Il demande également aux signataires de province de ne pas répondre à la convocation de l'Inspecteur d'Académie avant d'avoir reçu la circulaire que rédige le Conseil Fédéral.

D'autre part, l'instruction judiciaire se poursuit. M. Chênebenoit, juge d'instruction à Paris, convoque Lapiere, Boullé et Foulon <sup>102</sup> qui sont assistés de leurs avocats, Mes Albert Fournier et... Pierre Laval ! Les inculpés refusent de répondre tant que leurs défenseurs n'auront pas connaissance des dossiers (16 sept.) Le lendemain, c'est au tour de Roussel, en tant que membre du Conseil Syndical : puis de Chalopin à qui Chênebenoit ose demander les noms des conseillers syndicaux. Lors, Pierre Laval : « Lorsque j'aurai pris communication du dossier, M. Chalopin vous répondra ».

*L'Éclair* du 28 septembre publie un singulier article intitulé : « *Monsieur Guist'hau capitule* » où il est question de deux « émissaires » des instituteurs qui auraient obtenu une audience au cours de laquelle le ministre leur aurait « offert la paix », moyennant quelques menues concessions !

S'agit-il de Roussel ? On pourrait le croire en lisant un article de l'*Ouest* où le rédacteur, rapportant les propos d'un « instituteur du Centre », raconte ainsi une entrevue de Roussel et de Guist'hau le 22 septembre :

*« Le Ministre reproche amèrement à Roussel de n'avoir pas essayé d'apaiser le conflit et de ne pas être venu le trouver plus tôt. »*

*« Roussel fit remarquer qu'il n'avait pas l'habitude de prévoir les décisions gouvernementales et qu'il était prêt à tout tenter pour arriver à la conciliation. »*

---

<sup>102</sup> Futur sous-secrétaire d'État du ministère Laval en 1935.

*« Roussel ne demanda pas au ministre le retrait des poursuites judiciaires, car j'estime, déclara-t-il, que lorsque la loi est saisie, elle doit recevoir son plein effet.*

*« Mais Roussel demanda au ministre, à titre de conciliation, d'abandonner les poursuites administratives contre les signataires du manifeste.*

*« Le ministre aurait volontiers accédé à ce désir, mais il voulut en référer au président du Conseil. Seulement, le coup de téléphone immédiatement lancé, n'atteignit pas M. Poincaré.*

*« C'est alors que M. Guist'hau, comme dernier argument, annonça à Roussel le désir du gouvernement d'accorder 40 millions d'augmentation aux instituteurs.*

*« Roussel quitta le ministre en prenant rendez-vous le lendemain à 8 heures. »*

On a jamais su ce que fut cette entrevue du lendemain. Sans doute, le hargneux Poincaré mit-il un terme aux velléités conciliatrices de son ministre. Quoi qu'il en soit, on saisit encore une fois sur le vif l'équivoque dont devait tant souffrir (et mourir) la Fédération, celle de Maître-Jacques, tantôt syndicalistes, tantôt amicalistes, selon qu'ils changent de tablier. Car, en cette occurrence, Roussel n'avait pas de mandat.

La résistance du Syndicat de la Seine avait été organisée jusqu'ici par les principaux militants groupés autour de Chalopin. Qu'allait faire l'Assemblée Générale ? Elle se réunit le 3 octobre. Son premier acte fut d'approuver sans restriction son délégué au Congrès de Chambéry et l'action menée par son secrétaire, dans un ordre du jour qui se termine ainsi :

*« L'Assemblée Générale du Syndicat... proteste vivement contre la mise en demeure de dissolution du syndicat, attendu que depuis 1905, une tolérance établie par décision parlementaire et par abandon de poursuites judiciaires a reconnu au Syndicat de la Seine le droit de bénéficier de la loi du 21 mars 1884.*

*« Elle estime qu'en raison des poursuites actuellement engagées devant le Tribunal de la Seine, il n'y a plus lieu d'examiner « l'invitation » de dissoudre le Syndicat et que, d'ailleurs, ni le Gouvernement, ni le Préfet de la Seine n'ont qualité pour exiger une décision relevant exclusivement de la compétence des tribunaux.*

*« Enfin, considérant que la circulaire semble donner une estampille officielle à l'accusation d'antipatriotisme portée contre les instituteurs par les adversaires de l'école laïque, l'Assemblée décline toute responsabilité*

*dans les conséquences graves qui découlent nécessairement de cette accusation ».*

En ce qui concerne la réorganisation fédérale, elle avait été soumise à un référendum des syndicats qui s'étaient prononcés à l'unanimité pour le transfert à Paris et confiaient à la Seine le soin d'élire le nouveau Conseil Fédéral. Chalopin déclina la candidature au Secrétariat Général, avançant avec raison qu'en abandonnant le secrétariat du syndicat de la Seine, il aurait l'air de se dérober aux poursuites désormais engagées.

Le nouveau bureau fédéral fut donc ainsi composé :

Secrétaire général : Charles Joly.  
Secrétaire adjoint : Marcel Cottet.  
Trésorier : Fernand Loriot.  
Trésorier adjoint : Levasseur.  
Archiviste : Schuwer

« Les autres membres du Conseil Fédéral furent : Glay, Roussel, Alexandre Blanc, Laignier, Berry, Chalopin, Foulon, Lapière, Boule, Pierre Joly, Hélène Brion, Peynaud.

« Ce même 3 octobre, eurent lieu la plupart des Assemblées des Syndicats de province, dont un certain nombre affirmèrent avec netteté leur volonté de résistance en dépit des déclarations du ministre qui prétendait n'avoir devant lui que le seul syndicat de la Seine (Maine-et-Loire, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire, etc.) Déjà la Mayenne, l'Ardèche, la Savoie avaient fait connaître que leur syndicat était toujours debout. Les journaux annoncent que des poursuites judiciaires aux fins de dissolution sont envisagées contre le Syndicat de la Savoie.

« Mais c'est la rentrée des classes, Guist'hau ne peut laisser passer cette occasion d'une nouvelle manifestation épistolaire. Il envoie le 2 octobre, aux Inspecteurs d'Académie une circulaire dans laquelle il entasse les truismes les plus ingénus, les flatteries les plus basses et les sottises coutumières. À les lire, on comprend le sarcasme irrévérencieux de Gustave Hervé : « un régime est vraiment bien bas quand il n'a plus que de pareils pieds à mettre à sa tête ». (*Guerre Sociale*, 25 sept.).

*« À l'heure où va s'effectuer la rentrée des classes, les instituteurs ne doivent pas avoir d'autres préoccupations que celles de la prospérité de l'école. Je connais assez la droite raison, le bon sens professionnel de l'immense majorité des instituteurs et leur dévouement à leurs fonctions, pour avoir pleine confiance dans la manière dont ils remplissent leur devoir.*

*« Pendant les vacances, à l'occasion du Congrès de Chambéry, je me suis vu forcé de rappeler à quelques-uns d'entre eux, par des peines disciplinaires, quels dangers feraient courir à l'enseignement laïque certaines doctrines et certains actes. Ils ont pu voir eux-mêmes avec quelle sévérité l'opinion a jugé leur manifestation. Lors même qu'ils auraient eu le droit de former des syndicats, leurs motions auraient transgressé la légalité syndicale. Mais ce droit même leur est contesté, et les tribunaux sont appelés à appliquer les lois.*

*« J'espère que tout va entrer dans l'ordre au moment précis où les instituteurs reprennent leurs fonctions, et où l'attitude révolutionnaire adoptée par quelques-uns d'entre eux auraient gravement compromis, en se généralisant, l'avenir de l'école. La tâche d'éducateurs de la nation a des exigences auxquelles on ne se dérobe pas. Pour la remplir entièrement, sans réticence, il faut savoir faire taire les velléités d'indépendance et sacrifier quelque chose de sa liberté de citoyen. Ce sacrifice trouve sa récompense dans le respect des élèves et la reconnaissance de tous.*

*« C'est aux maîtres, aux éducateurs que je m'adresse, pour leur dire que toute tentative de reconstitution des syndicats, toute adhésion nouvelle à un manifeste que le gouvernement a jugé contraire à la discipline, constituerait une faute encore plus caractérisée dans les circonstances actuelles de la reprise des travaux scolaires, et entraînerait pour leurs auteurs de nouvelles sanctions.*

*« Vous userez donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de toute l'autorité que vous confèrent vos fonctions, pour rappeler aux instituteurs ce que les amis de l'École, ce que le ministre de l'Instruction publique – aussi fermement résolu à défendre leurs intérêts et leurs droits, qu'à exiger l'entier accomplissement de leurs devoirs – attendent de leur dévouement reconnu et leur loyalisme incontesté ».*

*« Le Conseil Fédéral répliqua, dès le 5 octobre, par un ordre du jour de protestation qui devait valoir à ses membres d'être le 17, censurés par le Conseil départemental :*

*« Le Conseil fédéral, après avoir analysé la circulaire ministérielle du 4 octobre, constate que le Ministre de l'Instruction publique n'a pas pu renouveler les déclarations impératives de la circulaire du 21 août ; il doit convenir que seuls les tribunaux sont compétents pour décider si la législation provisoire dont bénéficient les syndicats de fonctionnaires depuis 1907 a toujours la même valeur.*

*« Le Conseil fédéral rappelle que, si l'avenir de l'école est « gravement compromis » par l'accusation d'antipatriotisme portée contre les instituteurs syndiqués, la responsabilité retombe entièrement sur tous ceux qui n'ont pas craint d'accepter les affirmations de la presse cléricale sans les contrôler, sans faire la moindre enquête auprès des intéressés. Le Conseil fédéral déclare que, contrairement à l'affirmation du ministre, aucune peine disciplinaire n'a été infligée aux délégués du Congrès de Chambéry et que d'ailleurs il n'est pas possible de frapper des fonctionnaires contre lesquels on n'a relevé ni un acte répréhensible, ni une faute contre la discipline.*

*« Les délégués au Congrès attendent toujours avec confiance l'enquête administrative que le ministre n'a pas encore ouverte de l'impossibilité pour l'administration d'établir une seule accusation précise sur des faits certains.*

*« Au surplus, le Conseil fédéral rappelle à ceux qui semblent l'ignorer que, dans son arrêt du 11 mai 1912, la Cour de Cassation a reconnu que « les travaux des Congrès d'instituteurs sont non seulement indépendants de toute subordination hiérarchique, mais encore étrangers aux actes professionnelles et à la qualité d'instituteur public », et qu'ainsi la plus haute juridiction du pays qui « applique les lois », selon l'expression du même Ministre, a donné un nouveau gage d'indépendance aux fonctionnaires réunis en Congrès.*

*« En présence des nouvelles peines disciplinaires annoncées contre les nouveaux signataires du Manifeste et pour renseigner l'opinion publique,*



*le Conseil croit devoir, sans autre commentaire, exposer à ce propos, la justice distributive de l'Administration.*

*« 1° Les instituteurs délégués à Chambéry accusés, sans enquête, d'actes subversifs et de déclarations révolutionnaires, ne sont pas inquiétés.*

*« 2° Les signataire du Manifeste qui n'ont fait que discuter l'erreur initiale du gouvernement dans la mise en demeure de dissolution, expliquer les raisons de leur résistance, ainsi que le sens des résolutions du Congrès, s'ils ont signé avant le 5 octobre, même quand ils ne sont pas syndiqués, sont frappés ou menacés de la peine de la réprimande.*

*« 3° Les instituteurs qui, après le 5 octobre apporteront leur signature, sont menacés de « nouvelles sanctions ».*

*« Contrairement aux affirmations de la presse, le conseil fédéral déclare que tous les syndicats ou sections syndicales actuellement formés n'ont pas eu à se reconstituer, attendu qu'ils n'ont jamais été dissous.*

*« Enfin, le conseil proteste contre la limite élastique que le ministre veut imposer à la liberté civique des instituteurs. Ceux qui sont chargés de former des citoyens ne peuvent être des citoyens diminués ».*

Et la répression continuait, autant à Paris qu'en province. Chênebenoit continue à « instruire » en interrogeant jusqu'au dernier les membres du Conseil Fédéral toujours en présence de Pierre Laval et toujours se heurtant aux mêmes réponses. Le 8 octobre, réprimandes en Mayenne, le 9 : dans le Calvados, la Sarthe, l'Orne. Dans les Bouches-du-Rhône, Audoye et Lafosse sont inquiétés pour avoir publié un article dans l'*Ouvrier Syndiqué*, Bezot pour avoir pris la parole dans un meeting organisé par les inscrits en grève et aussi pour cet étrange motif : « ensuite, écrit l'Inspecteur d'Académie Havard, vous auriez été l'objet d'un ordre du jour de sympathie de la part des marins ». Le 12 octobre, les signataires de la Seine reçoivent leur réprimandes, le 19 il en pleut 16 dans les Basses-Pyrénées, 23 en Ardèche ; le 27, 10 dans le Calvados <sup>103</sup>.

<sup>103</sup> Comme preuve du désarroi et de l'embarras où se trouvent les Inspecteurs d'académie, rappelons le cas de l'Indre-et-Loire. Les signataires du manifeste, convoqués par leur chef, lui expliquent et le sens et la portée de leur signature, sans faire la moindre concession. L'Inspecteur leur demande de rédiger ces explications. Ils y consentent : leur lettre approuve sans réserve le manifeste. Le 26 septembre, nouvelle convocation. Le chef déclare que la lettre des signataires lui donne satisfaction et que, « d'accord avec le Ministre », il n'y a pas lieu de réprimander !

Une commission rogatoire est envoyée à Chambéry pour enquêter sur le Congrès. Elle interroge les journalistes ! Le 17, les membres du Conseil Syndical de la Seine sont censurés par le conseil départemental par 14 voix contre 11. Glay, ne voulant pas être juge et partie n'avait pas voulu siéger ; il en profite pour donner une méprisante leçon de maintien aux administrateurs qui le jugent :

*« J'ai l'honneur de vous informer que je n'assisterai pas à la séance du Conseil départemental du 17 octobre et je vous prie de m'en excuser. Inculpé, je ne puis être en même temps juge dans l'affaire qui motive cette réunion.*

*« Le Conseil départemental présente cette bizarrerie qu'au moins deux accusateurs – sinon trois – sont en même temps des juges.*

*« C'est la loi.*

*« Légalement aussi, j'aurais le droit de voter sur mon cas, mais véritablement, je ne peux pas user du privilège qu'il me semble digne d'abandonner ».*

Le ministre avait refusé aux avocats (dont Pierre Laval) le droit de plaider devant le Conseil. Le directeur de l'École Normale d'Auteuil, Paul Bernard, quoique rapporteur, n'avait pas eu connaissance des dossiers des inculpés ! L'un des délégués du personnel, Cousinié, veut intervenir en faveur des délinquants ; mais le préfet, Delanney, l'arrête : « Vous n'avez pas le droit de parler pour eux, puisque vous avez vous-même signé le manifeste ! » En 1912, la justice était déjà belle. L'arrêté de censure suait l'hypocrisie : il offense en même temps la franchise et le français :

*« Le Conseil départemental,*

*« Considérant :*

*« 1° Que les faits énoncés dans le mémoire introductif sont constants ;*

*« 2° Que les 18 inculpés, par leurs manifestes du 19 septembre et du 6 octobre 1912, ont contribué à faire naître une agitation contraire aux intérêts de l'école laïque ;*

*« Par ces motifs,*

*« Émet l'avis que la peine de la censure soit donnée à ces 17 instituteurs et une institutrice ».*

## Les procès

[Retour à la table des matières](#)

Le même jour, une autre justice s'exerçait sur les mêmes criminels : M. Chênebenoit, ayant terminé son « instruction », rendait son ordonnance de renvoi des 25 instituteurs inculpés devant le Tribunal correctionnel de la Seine

Le procès devait s'ouvrir le 22. Le garde des sceaux, Aristide Briand (encore lui) avait, en effet, refusé le sursis que lui demandaient les avocats pour laisser au parlement le temps de se prononcer sur le « régime de tolérance » institué par ma Chambre des députés en 1905. Le ministre n'y tenait pas et préférait mettre les législateurs devant le fait accompli. De tous les comptes rendus, d'ailleurs tous concordants, que la presse a donné de ce procès, celui de l'*Action Corporative des instituteurs et Institutrices de l'Afrique du Nord* est le plus détaillé et donne une image plus vivante des débats :

### **Les instituteurs syndiqués en correctionnelle**

#### *L'audience*

La 9e Chambre correctionnelle, sous la présidence de M. Hugot, a consacré toute son audience de mardi 22 octobre, au procès des instituteurs syndiqués.

À midi, très calmes, aussi peu émus que possible, les 25 inculpés viennent s'asseoir sur le banc des prévenus libres.

Derrière les prévenus, sont rangés les trois avocats : MM. Laval <sup>104</sup>, De La Haille et Lafont <sup>105</sup>.

---

<sup>104</sup> Pierre Laval (1883-1945), avocat et député socialiste de 1914 à 1919. Déjà lié à Clemenceau en 1917, devient « indépendant », affairiste et « l'un des politiciens les plus madrés de la droite ». Vice-président puis président du gouvernement de Vichy sous l'occupation. Fusillé en 1945.

<sup>105</sup> Ernest Lafont (1879-1946), député socialiste, rallié au Parti communiste après le *congrès de Tours*, en sera l'un des premiers exclus. Revenu à la S.F.I.O, il la quitte avec les « néos » de la tendance Marcel Déat. Ministre des P.T.T. en 1935, dans le gouvernement présidé par Pierre Laval.

*Peu de monde dans la salle quand le tribunal fait son entrée.  
Les premières formalités sont brèves.  
Aussitôt l'appel terminé, Me Ducos de la Haille se lève et dépose des conclusions. Elles sont courtes :  
« Attendu que le tribunal n'est pas compétent, se déclarer incompétent. »  
L'avocat de la République esquisse un soubresaut. On rit ferme dans la salle.*

### **Maître Laval expose les faits**

*Me Laval se lève pour soutenir ses conclusions. Il expose les faits et rappelle dans quelles conditions fut fondé le syndicat et les diverses péripéties parlementaires qui marquèrent son existence. Me Laval lit alors des textes : il rappelle les incidents de 1905 qui aboutirent au statu quo, ceux de 1906, qui amenèrent une confirmation de la tolérance accordée aux syndicats de fonctionnaires.*

*Le Ministère public l'interrompant, Me Laval lui rappelle ce que vaut son réquisitoire :*

*– Dans votre réquisitoire écrit, M. l'avocat de la République, on constate surtout qu'il s'agit du Congrès de Chambéry.*

*Nous avons été surpris d'y trouver un tas de paperasses sur le sou du soldat ; nous y avons retrouvé le dossier Viau, Dumont et Baritaud, toutes choses qui n'ont rien à voir avec la question de droit posée ici.*

*Sur la question de compétence, Me Laval déclare :*

*– Je ne veux pas préjuger de votre décision. Mais ce procès, s'il se plaide devant vous, se plaide aussi devant toute l'opinion publique, devant le Parlement !*

*Vous aurez beau vous déclarer compétents, accumuler les sentences, vous ne supprimerez pas les engagements pris par la Chambre, le pouvoir et même le Parquet.*

*Les instituteurs sont de bonne foi. Leur loyauté n'est pas en doute : nous avons charge de la défendre ici contre la duplicité des gouvernants.*

*Et je fais ici cette déclaration au nom du Syndicat :*

*« Si nous avions eu en face de nous des gouvernants loyaux, nous aurions déposé des conclusions de sursis, mais puisqu'il n'en est rien, nous déposons des conclusions d'incompétence ».*

*Le gouvernement, montre ensuite Me Laval, a voulu ruser avec les instituteurs : il a essayé de faire rendre un jugement avant la rentrée des Chambres qui, seules, ont le droit de se prononcer sur la durée du statu quo.*

*Et il s'étonne que le représentant actuel du ministère public ne prenne l'initiative qu'avait prise son prédécesseur de 1905 ; qui avait demandé le renvoi sine die des poursuites jusqu'à ce le Parlement ait prononcé.*

*Aujourd'hui, il semble qu'on veuille user d'une autre manière. Mais vous aurez beau faire, vous n'empêcherez pas que l'opinion se prononce, et vous ne nous empêcherez pas non plus de vous interdire de juger cette affaire en ce moment.*

*M. le substitut Granier se lève et déclare que si les avocats ne justifient pas leurs conclusions d'incompétence, il demandera au tribunal de passer outre.*

Maître Ducos de la Haille soutient l'exception d'incompétence.

Le second défenseur qui est Ducos de la Haille, expose alors avec tranquillité que rien ne force la défense à motiver ses conclusions par écrit.

– Le ministère public nous reproche de plaider le sursis, sous prétexte d'incompétence.

C'est vrai, nous avons l'intention de demander le sursis et nous disons encore que M. Guist'hau ne pouvait nous renvoyer devant nos juges avant de comparaître devant les siens : les parlementaires, et c'est précisément cela qu'il veut éviter.

Si le débat avait dû être dû être véritablement loyal, poursuivait Ducos, ç'aurait été pour les instituteurs, un devoir de l'accepter : mais il n'en est rien. Aussi, sont-ils obligés de soulever l'incompétence, mais si quelqu'un a une attitude embarrassée, ce ne sont pas les avocats, c'est le ministère public qui doit contredire son prédécesseur de 1905.

« Devant cette attitude du pouvoir, les instituteurs ont le droit de l'incompétence. Il le fait avec humour :

« Et Me Ducos expose les moyens de droit en faveur de l'incompétence. Il le fait avec humour :

« – *Voyons les faits. On nous poursuit en vertu de la loi de 1884, pour avoir constitué un syndicat illégal. Mais la situation est modifiée, vous l'avez dit vous-même, M. l'Avocat de la République. Nous nous trouvons en face de faits nouveaux. On a donné aux syndicats l'ordre de se dissoudre : ils ont refusé. Et ce n'est plus un délit, c'est un crime, prévu et puni par les articles 123 et 124 du Code Pénal, dont le dernier frappe du bannissement tout concert de fonctionnaires contre la loi ou les ordres du gouvernement (rires).*

« *Le substitut – Vous êtes bien exigeant (Rires).*

*« Me Ducos de la Haille. – Oh ! je sais bien que vous n'irez pas jusque-là, mais ce n'est pas ma faute si la loi est si dure : que voulez-vous, c'est la loi !*

*« Ducos démontre alors brièvement que les instituteurs ont commis ce crime et que, par suite, seule la cour d'assises peut le connaître.*

*« – Je n'insiste pas, déclare-t-il ensuite. Nous avons trouvé au dossier les accusations les plus graves et les plus mal fondées. On a mis en cause la C.G.T. et ses ordres du jour antimilitaristes. Mais vous demander de juger les instituteurs sur ces faits, c'est comme si je vous demandais de condamner M. Granier, en vous lisant le discours de M. Briand qui invitait les autres à prendre des haches, des piques et à massacrer toutes les forces publiques dont il ne faisait pas partie en ce moment-là !*

*Ducos de la Haille conclut alors :*

*« – M. le juge d'instruction Chênebenoit a eu un mot délicieux, un mot que je voudrais monter en épingle. Il nous a dit : À la suite des événements de 1905 à la Chambre, il y a eu entre les inculpés, le Parquet et le Gouvernement, un contrat bilatéral (comme ils étaient trois, il aurait bien pu dire trilatéral !) en vertu duquel on a dit : « Les délits continueront, mais on n'appliquera pas la loi ! »*

*« Messieurs les juges, je sais qu'à Fresnes, il se trouve un grand nombre d'individus qui ne demanderaient pas mieux que de passer un pareil contrat avec vous !...*

*« Et c'est après avoir bâti une théorie pareille qu'on vient nous dire : « Ce contrat, vous l'avez rompu et nous vous poursuivons maintenant pour ne pas vous y être conformés ? »*

*« Mais, n'y a-t-il rien qui puisse être plus anti-juridique ?*

*« Non, termine-t-il avec force. Il y a sur le point de droit soulevé, chose jugée par la Chambre et non par les juges. Ce n'est pas la faute aux instituteurs si le Parlement n'a pas tranché cette question.*

### L'avocat de la République intervient :

*« M. le Substitut Granier a la parole pour réfuter l'argumentation des Maîtres Laval et Ducos.*

*« Vieux, mince, voûté, la figure malicieuse et matois, Me Granier a de l'esprit et il le montre. Il s'applique à démontrer, à grand renfort de citations doctrinales, que les articles 123 et 124, visant le fonctionnaire d'autorité, dans les actes de sa fonction, ne s'appliquent pas « aux instituteurs qui ne détiennent aucune parcelle de l'autorité publique ». Après une fantaisie échevelée sur l'historique de la question, Me Granier conclut en déclarant que la situation avait changé de 1905 à 1912 et que, par suite, le tribunal devait se déclarer compétent ».*

## Maître Lafont réplique

*« Une réplique verveuse et endiablée de Me Lafont succède au réquisitoire avant la lettre du substitut Granier.*

*– Le ministère public a invoqué comme faits nouveaux, dit-il, l'entrée des syndicats dans les Bourses et l'adhésion aux Bourses s'est faite en 1907, celle à la C.G.T. en 1901. Cette dernière a même été annoncée dans une brochure parue alors et l'on n'a pas songé à poursuivre. Pourquoi le fait-on maintenant ?*

*« Est-ce à cause du Sou du Soldat ? Mais sa création est récente et ce n'est d'ailleurs pas un projet qui ait encore été réalisé. Au surplus, ce ne peut être qu'un fait théorique.*

*« Me Lafont lit un rapport de police sur le Congrès de Chambéry qui constitue la condamnation la plus brutale de la perfidie du « Sou du Soldat ».*

*« Tous les faits nouveaux invoqués par M. Granier tombent donc et rien ne justifie la violation de la tolérance proclamée en 1905. S'il y a une raison à ce revirement, il n'y en a qu'une : c'est le bon plaisir du pouvoir.*

*« Et Me Lafont, comme ses collègues, demande au tribunal de se proclamer incompétent.*

*« Après une suspension d'audience de trois-quarts d'heure, le Tribunal revient annoncer sa décision ; joignant l'exception d'incompétence au fond, le tribunal déclare qu'il sera passé outre aux débats ».*

## Condamnation par défaut

*« Les instituteurs déclarent faire défaut.*

*« En vingt minutes, le ministère public prononce son réquisitoire sur le fond et après une heure et quart de délibération, le tribunal rapporte son jugement :*

*« ...Statuant au fond, donne défaut contre tous les prévenus, condamne chacun d'eux à payer une amende de 50 francs, prononce la dissolution du Syndicat, dit « des instituteurs et des institutrices de la Seine », condamne les prévenus solidairement aux dépens ».*

Il est à remarquer que la sentence se base uniquement sur la prétendue « illégalité » du Syndicat et que les accusations d'antimilitarisme et d'antipatriotisme sur quoi se basait l'affaire sont complètement écartées.

En province, la répression continuait. Dans les Bouches-du-Rhône, Audoye, Lafosse et Bezot sont traduits devant le Conseil départemen-

tal. Le préfet Schrameck leur avait cependant offert un astucieux moyen de se tirer d'affaire : laisser subsister le Syndicat ; mais ne pas renouveler le bureau démissionnaire ! Ils déclinèrent une offre si particulièrement honorable et préférèrent être censurés. Le Conseil départemental, par 7 voix contre 6, leur refusa cette satisfaction (30 octobre).

Mais, ils ne sont pas encore au bout de leurs tribulations. Le 31 octobre, le juge d'instruction entend les onze membres du bureau et les défère au Tribunal correctionnel.

Ils furent présents au rendez-vous, mais seulement pour « faire défaut ». Le substitut, qui, pour rien au monde, n'eût voulu priver le prétoire de sa remarquable éloquence, n'en prononça pas moins son réquisitoire :

*« Bien qu'ayant affaire à des adversaires qui se dérobent, j'estime cependant qu'il y a lieu d'expliquer les conditions dans lesquelles le Parquet a cru juste d'exercer des poursuites ».*

M. le Substitut reprend alors, avec la gravité que lui impose sa fonction, toutes les balivernes qui salissent depuis des semaines les colonnes des journaux. Il ne trouve même pas à placer quelques-unes de ces saillies spirituelles ou de ces arguties juridiques, dont l'ingéniosité constitue l'ordinaire ressource des bons avocats plaidant une mauvaise cause. Passons.

Nous trouverons moins d'ennui au style cocasse et désuet du jugement : « un monument de jurisprudence » écrivent les délinquants :

*« En la cause de Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de première instance, séant à Marseille, demandeur aux fins de l'exploit de citation signifié par Hancy et Lombard, huissier, les vingt-deux, vingt-trois, vingt-neuf novembre mil neuf cent douze ;*

*« Contre Lafosse Louis-Paul et autres, prévenus d'infraction à la loi sur les syndicats professionnels.*

*« Défaillants,*

*« La cause appelée : Attendu que les prévenus Lafosse, Audoye, Guieu, Ferrier, Germond, Blanc, Casimir, Triaire, Martin, Fage et Farjas Léonie, femme Vidal, quoique régulièrement assignés, font défaut à l'audience, qu'il échet de leur donner défaut et de passer outre aux débats ;*



*« Attendu que les dits prévenus font partie du Syndicat d'Instituteurs et d'Institutrices des Bouches-du-Rhône ; qu'ils ont été mis en demeure de dissoudre leur syndicat avant le dix septembre mil neuf cent douze, qu'ils n'ont point obtempéré à cette injonction ;*

*« Attendu que la loi du vingt et un mars mil huit cent quatre-vingt-quatre n'autorise à constituer des syndicats que les patrons, ouvriers ou employés, exerçant une profession industrielle, commerciale ou agricole et dont l'objet exclusif est l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels ;*

*« Attendu que la longue tolérance dont ont bénéficié les instituteurs ne saurait constituer un droit et faire échec à la loi du 21 mars mil huit cent quatre-vingt-quatre précitée ;*

*« Que d'ailleurs la mise en demeure qui leur a été signifiée, ne permet pas au Tribunal d'admettre leur bonne foi ; qu'il échec, en conséquence, de leur faire l'application de l'article neuf de la loi du vingt et un mars mil huit cent quatre-vingt-quatre ;*

*« Par ces motifs, le Tribunal,*

*« Donne défaut contre les prévenus faute par eux de comparaître.*

*« Au fond :*

*« Déclare les nommés Lafosse Louis-Paul, Audoye Ismael-François, Guieu Gustave-Jules, Ferrier Jean-Victor, Germond Jean Alphonse, Blanc Louis-Emile, Casimir Justin-Antoine, Triaire Emmanuel-Léon, Martin Victorin-Frédéric, Fage Esprit-Vincent et Farjas Léonie-Marie-Germaine, épouse Vidal, coupable d'avoir, à Marseille, depuis une époque couverte par prescription, contrevenu aux dispositions de la loi du vingt et un mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, en constituant un syndicat d'instituteurs et d'institutrices dans le département des Bouches-du-Rhône et en maintenant ce syndicat malgré la mise en demeure qui leur a été adressée ;*

*« En réparation les condamne chacun à la peine de cinquante francs d'amende et solidairement à la somme de quatre-vingt-treize francs soixante-treize centimes avec contrainte par corps dont la durée est fixée à quarante jours pour chacun d'eux ;*

*« Prononce la dissolution du syndicat des instituteurs et institutrices des Bouches-du-Rhône, illégalement constitué. Fait et prononcé en audience publique, au palais de Justice de Marseille, le quatre décembre mil neuf cent douze.*

La résistance en province ne se borne pas aux Bouches-du-Rhône. Pour en avoir une idée plus précise, sinon complète, il convient d'examiner avec quelques détails les affaires du Maine-et-Loire et du Rhône.

En Maine-et-Loire, nous avons vu que la tactique générale, gagner du temps, avait été appliquée dans le coup de surprise de l'attaque

gouvernementale. On attendait des instructions du Morbihan. Elles ne venaient pas. Ce fut la fameuse circulaire de Lorient qui vint, conseillant la soumission. Nous avons vu la part que prirent Gabrielle et Louis Bouët à l'organisation de la résistance et à la rédaction du Manifeste. Pour le reste, voici, d'après la monographie déjà plusieurs fois citée de Bouët, le cours que prirent les événements ; d'abord, au sujet des adhérents au manifeste :

*« À tous, l'inspecteur d'Académie Renault demande des explications. La réponse de Gabrielle Bouët, communiquée à la presse par Chalopin, provoque les sarcasmes de l'Écho de Paris :*

*« Calomnie, bafoués par une presse cléricale toujours à l'affût pour attaquer les maîtres dévoués à l'école laïque, nous avons été douloureusement émus de voir le gouvernement donner satisfaction à nos détracteurs habituels en nous condamnant sans nous avoir entendus...*

*« C'est pourquoi nous ne pouvions qu'approuver une déclaration qui, de l'avis de Jaurès est « irréprochable de ton et de forme, comme elle n'est de substance et de fond ».*

*« Voilà donc – dit l'Écho de Paris – les éducateurs de l'enfance s'abritant derrière l'approbation de M. Jaurès !... Elle termine en disant que ce manifeste traduisait bien les sentiments du corps enseignant organisé, et est de nature à sauvegarder leur dignité ».*

*« C'est là, semble-t-il, la réponse type des éducateurs publics égarés dans une fausse conception de leur rôle et de leurs droits : « Corps enseignant organisé », sauvegarde de leur « dignité ». Nous connaissons ces formules aussi dangereuses que creuses. La façon dont une éducatrice publique les jette à la face de son supérieur montre quelle mentalité règne dans le personnel enseignant ».*

*« Quant à Louis Bouët, il doit s'expliquer aussi sur sa participation au meeting de Rennes où il remplaçait Chalopin. Puis, comme dimanche 29 septembre a lieu à la Bourse du Travail d'Angers, un important meeting avec le concours de Chalopin, de Pauron et Roger (P.T.T.), de Bahonneau et de Ludovic Méard, où Bouët parle au nom du syndicat, on l'avise qu'il sera traduit devant le Conseil départemental « aux fins de censure ».*

*« L'Inspecteur d'académie Renault voudrait révoquer cet « irréductible », mais le Conseil des Ministres n'a pas même cru devoir retenir la révocation de Chalopin, qui est apparemment l'âme de la résistance !...*

*« Le 3 octobre, les syndiqués, réunis en Assemblée Générale sous la présidence de Duval adoptent à l'unanimité une résolution aussitôt communiqués à la presse où ils déclarent ne pas comprendre l'ordre qui leur est donné de dissoudre leur syndicat et décident d'attendre un nouveau vote du parlement avant de prendre une décision ;*

*« De plus, les instituteurs et institutrices s'élèvent contre les menaces faites à quelques signataires du manifeste, car ce manifeste était indispen-*

*sable pour rétablir la vérité et faire qu'ils ne puissent être condamnés sans avoir été entendus... »*

*« Pour les réprimandes, on se voit obligé de faire un choix ; ils sont trop. En Anjou, on s'en tient aux premiers signataires : Mme Dutertre, G. Bouët, P. Parchard, Ad. Laiyet. Quant à L. Bouët, censuré après avis favorable du Conseil Départemental (9 voix contre 3 et 1 abstention), il accuse réception en ces termes :*

*« Les gens n'ont-ils pas vu depuis deux mois dans nos villages : commissaires spéciaux, gendarmes, maires ou gardes champêtres, huissiers, etc... envoyés tour à tour chez les instituteurs et institutrices syndiqués ? Et ce déploiement de la force répressive n'était-il pas de nature à déconsidérer, dans l'esprit des pères et mères de famille, les maîtres et leurs enfants que l'administration traitait évidemment comme des malfaiteurs ?*

*« Et voilà que vous nous infligez à présent des peines disciplinaires parce que nous avons voulu justifier aux yeux de tous, parce que, dans la presse et les réunions publiques, nous avons, pour notre défense personnelle et la défense de l'école, rappelé et expliqué nos actes et dit ce que nous sommes ! »*

*« Il conclut, après avoir fait remarquer qu'on a demandé à M. de la Guillonnière, l'ennemi le plus acharné de l'école laïque, de frapper un instituteur irréprochable au point vue professionnel :*

*« Réprimandé, puis censuré pour des actes étrangers à mon service et que je ne saurais d'ailleurs regretter, je reste, M. L'Inspecteur d'Académie, un instituteur dévoué à sa tâche et à l'école laïque ».*

*Et voici le procès devant le Tribunal correctionnel :*

*« C'est Pierre Laval, choisi par Chalopin comme étant l'avocat habituel des syndicalistes révolutionnaires, qui est chargé d'assister devant les tribunaux les neuf membres du Conseil syndical : Mme Dutertre, Ch. Papin, J. Duval, L. Aigrault, M. Bordier, L. Bouët, P. Parchard, R. Richou, F. Simon, – ce dernier récemment nommé dans la Seine, mais non remplacé au Conseil Syndical et solidaire de ses camarades.*

*« Laval abonde tout de suite dans nos vues, indiquant les moyens de gagner du temps. « Il écrit le 21 novembre :*

*« ...Nous n'avons pas intérêt à laisser juger le procès du syndicalisme des fonctionnaires par le tribunal d'Angers. Ce débat, nous le désirons à Paris, car ici nous avons la possibilité de lui donner toute l'ampleur qu'il comporte. Nous nous proposons notamment de faire citer certains témoins qui n'iraient pas à Angers. Il est inutile d'insister, car vous comprenez les raisons multiples qui nous font agir ainsi.*

*« Il faut donc que nous gagnions du temps, tant à Angers qu'à Marseille. Dans ce but, nous soulèverons l'exception d'incompétence, bien qu'en droit cette exception soit insoutenable. Le tribunal repoussera nos conclusions, nous ferons alors défaut sur le fond. Et ainsi nous ferons traîner notre affaire ».*

« Cette affaire vient le 30 novembre devant le Tribunal d'Angers. Laval est accompagné de Me Juncker. Citons la Bataille Syndicaliste :

« Il est exact – dit Me Pierre Laval – que l'exception d'incompétence n'est qu'un moyen dilatoire. Il est certain que le Tribunal passera outre et que les instituteurs seront jugés et condamnés dès aujourd'hui, mais ils le seront par défaut. Notre but sera atteint puisque nous aurons gagné du temps ».

« Et Me Laval évoque les luttes du pouvoir contre les syndicats d'instituteurs. Il dit le danger et l'inutilité de ces poursuites. Le président s'impatiente visiblement et veut rappeler à l'ordre le jeune défenseur. Mais il devra subir jusqu'au bout la protestation éloquente et indignée...

« Dans cette région de « chouans », où l'idée républicaine a fait si peu de progrès, la réaction doit se réjouir. Hier, M. de la Guillonnière conseiller général royaliste, censurait Bouët. Aujourd'hui, l'avocat de la République réclame la dissolution du syndicat. Royalistes et gouvernants d'accord pour frapper l'instituteur républicain ! C'est un signe des temps. Et votre ministre de la justice qui fut jadis socialiste... »

« C'en est trop. Le président, sans retirer la parole à Me Laval lève précipitamment l'audience. Mais la protestation nécessaire a été exprimée, énergique. Qu'importe la condamnation, puisqu'elle est prévue !

« Par défaut, ensuite, la dissolution du syndicat fut prononcée et chacun des instituteurs condamné à 50 francs d'amende. »

« Ce que la Bataille Syndicale ne dit pas – car ce compte-rendu est de Laval lui-même – c'est que notre fameux défenseur, arpentant en compagnie des « inculpés » la salle des pas perdus, pendant la suspension d'audience se montre très nerveux et inquiet : « Vous connaissez le président ? dit-il : il est capable de me faire suspendre pour trois mois !... » Nous risquions évidemment davantage sans en être émus à ce point...

« Appel est formé, dans le délai légal, du jugement statuant sur l'« exception » d'incompétence, et opposition au jugement nous condamnant par défaut. Opposition est faite encore un peu plus tard à un arrêt de la cour d'appel (24 janvier 1913) prononcé également par défaut.

« Puis nous attendons. Et comme une loi d'amnistie est mise sur le chantier après l'élection de Poincaré à la présidence de la République, nos groupements s'emploient à obtenir que les infractions à la loi de 1884 sur les syndicats soient comprises dans le texte finalement adopté par les deux Chambres, si bien que nous serons amnistiés en juillet 1913, sans avoir été jugés contradictoirement, sans avoir reçu la moindre notification de jugement, sans avoir payé un centime de frais – en dehors des honoraires des avocats d'ailleurs assez réduits !... »

En ce qui concerne le Syndicat du Rhône, Fontaine raconte, non sans chaleur et avec une grande sincérité, les événements auxquels il fut étroitement mêlé. Ses souvenirs font l'objet d'une série d'articles dans le Bulletin Corporatif de 1933-34 de la section lyonnaise du Syndicat National.

*En septembre, tous les membres de l'ancien Conseil fédéral, tous ceux su Conseil syndical, heureux de quitter la grand'ville se trouvaient dispersés, parfois très loin. Le secrétaire Bouteiller, tranquille en son petit village de Franche-Comté, ne fut pas peu surpris de voir arriver un monsieur qui se présentait comme le missus dominicus de la Préfecture du Rhône, et lui enjoignait au nom de leur commun maître de dissoudre le syndicat illégal des instituteurs. Le messenger fidèle ajoutait : « Je ne vous cache pas et je dis cela dans votre intérêt, que le ministre est décidé à révoquer tout dirigeant d'organisation qui manifesterait une résistance quelconque. M. le préfet attend votre réponse immédiate ». Et M. le Préfet du Rhône, à grands frais, envoyait ainsi au loin ses secrétaires, à toutes les adresses que sa police avait pu se procurer.*

Mais, dit le *Progrès* du 8 septembre 1912 :

*« ...La note du Préfet du Rhône, transmise par le Bureau du Syndicat, n'a pu toucher que quelques-uns des adhérents.*

*« Cette note invitait purement et simplement le Bureau à faire connaître si oui ou non, le Syndicat serait dissous le 10 septembre.*

*« La plupart des syndiqués touchés par la convocation du bureau se sont réunis hier matin à la Bourse du Travail.*

*« La question préalable s'est posée tout d'abord de savoir si l'Assemblée était en nombre suffisant pour prendre une décision sur la réponse à faire à la note du Préfet, une décision valable pour le Syndicat.*

*« Après une discussion assez vive, l'Assemblée se départagera par moitié, les uns votant la validité de la délibération à prendre, les autres se prononçant contre.*

*« Trois scrutins successifs ne parvenant pas à modifier les positions, le Bureau du Syndicat donna sa démission.*

*« Rappelons qu'il était composé de Bouteiller, secrétaire général ; Mlle Raymond, secrétaire adjointe ; MM. Lamure et Devillard, trésoriers.*

*« Dans ces conditions, la seule solution possible était d'ajourner au 3 octobre, pour l'Assemblée générale fixée depuis juillet, la réponse définitive à la question ministérielle.*

*« Au surplus, voici l'ordre du jour voté à l'issue de cette réunion :*

*« Les instituteurs syndiqués présents à Lyon, convoqués en réunion extraordinaire par leur bureau et pressés par lui de donner une réponse à l'ultimatum du Préfet au sujet de la dissolution de leur syndicat, ont délibéré sur la validité de la décision à prendre vu leur petit nombre.*

L'ordre du jour est singulier : on y voit, même à distance, d'une part la volonté bien arrêtée de se soustraire par sa démission aux menaces ministérielles ; d'autre part, la volonté non moins arrêtée des

militants nos responsables de maintenir le Syndicat. L'histoire des trois votes successifs n'est évidemment qu'une ruse cousue d'un fil blanc d'assez fort calibre, mais le coup de la « voix prépondérante » asséné au Préfet, qui venait d'en user dans l'affaire Léger, trahit plutôt l'impertinence que la résignation.

Il convient ici d'insister pour bien remettre hommes et choses au point. Un certain nombre de militants ont cru pouvoir juger sévèrement l'attitude des syndiqués du Rhône et, en particulier, de Léger. Ils se sont demandé pourquoi celui-ci, au lendemain de Chambéry, n'avait pas repris le secrétariat général. Facile à dire. Il ne pouvait le faire seul et ses collaborateurs étaient dispersés aux quatre coins de la France. Certes, il eut tort de conseiller à Cren une tactique qui équivalait à une soumission : dissoudre les syndicats et les reconstituer immédiatement sous le régime de la loi de 1901. Mais si la tactique était erronée, il était faux d'insinuer qu'elle fût dictée par la peur. Elle faisait tout simplement partie de cette conception du syndicalisme qui fut toujours celle de Léger : temporiser, céder en apparence, ne pas effrayer ; car le but visé, c'était la conquête des masses ; donc, utopie si l'on veut ; utopie qui conduira l'ancien secrétaire fédéral au Syndicat National dès 1925 : mais c'est tout. On ne peut dire qu'il ait faibli en 1912. J'ai d'ailleurs fait remarquer que cette méthode de temporisation avait été générale.

Fontaine reconstitue très exactement, dans ses *souvenirs de Chambéry*, l'atmosphère qui régnait alors au Syndicat du Rhône ; écoutons-le :

« Dès la rentrée d'octobre, un nouveau bureau était nommé. Quatre camarades avaient courageusement assumé la lourde tâche de sauver le syndicat, de résister aux ukases gouvernementaux. A peine en fonction, une nouvelle mise en demeure leur avait été signifiée.

*« Chez l'inspecteur d'Académie d'abord, chez le Préfet ensuite, ils eurent à subir pendant près de deux heures, un siège en règle. Le préfet n'était qu'un ami qui se mettait à leur disposition pour les sauver d'un mauvais pas. Puis, de temps en temps, pointait la volonté de sanction du ministre, la révocation certaine.*

*« Les quatre camarades : Mlle Blache, Bernard, Devillard, fontaine écoutèrent impassibles la mielleuse et perfide plaidoirie des valets gouvernementaux. Puis devant les pressantes objurgation finales d'avoir à*

*démissionner, ils répondirent qu'ils iraient rapporter à ne assemblée du syndicat le plus fidèlement possible les arguments qu'ils venaient d'entendre, et qu'ensuite, ils apporteraient une réponse.*

*« Je revois, comme si c'était hier, les têtes du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie. Croyaient ils nous avoir convaincus ! espéraient-ils télégraphier notre capitulation au ministre le soit même ! Toujours est-il qu'ils revinrent à la charge mais cette fois dépités, presque furieux : « Mais tout est perdu si vous retrouvez vos camarades, vous serez influencés par l'atmosphère du dehors ; par le ton des réunions syndicales ; on vous poussera de nouveau à la résistance ; enfin, à votre aise, nous aurons tout fait pour vous sauver, nous vous répétons que l'ordre du ministre est formel, etc... etc... »*

*« Le jeudi suivant, qui devait être, si mes souvenirs sont exacts, le deuxième d'octobre, une assemblée générale du syndicat était convoquée. L'ordre du jour portait : réponse à donner au Préfet à la nouvelle mise en demeure du ministre. Une vingtaine de camarades étaient présents à la réunion.*

*« La séance fut angoissante.*

*« Il faut bien le dire, puisque c'est la vérité. Un vent de panique déferlait sur le syndicat. Un certain nombre de démissions parvenaient au bureau du syndicat et d'autres étaient envoyés directement à l'Académie. Les circulaires de notre courageux camarade Chalopin, proclamé secrétaire fédéral par le syndicat de la Seine, ne parvenaient pas à ranimer la confiance. On manquait de nouvelles rassurantes. Marseille, le Maine-et-Loire, la Seine résistait, mais les autres... Et si des révocations se produisaient, qu'advierait-il ? L'avenir était sombre.*

*« Les camarades présents n'osaient prendre la responsabilité de prononcer un non catégorique, car c'était exposer les quatre membres du bureau à la révocation. Celle-ci paraissait certaine, d'autant plus certaines que, pendant la discussion, Vermare, conseiller général, instituteur syndiqué arriva porteur de nouvelles toutes fraîches de l'Académie. Il venait de voir le Préfet et il avait la certitude que le ministre était décidé à user de suprêmes sanctions. Ce qu'il ne nous avait pas dit et que nous avons su plus tard, c'est qu'il avait, en quittant, laissé sa démission écrite de syndiqué sur le bureau de l'Inspecteur d'Académie.*

*« Cette communication, bien qu'émanant d'un camarade qui n'était syndiqué que dans un but politique et qui ne militait guère dans nos rangs, produisit malgré tout son effet.*

*« Ce fut une des heures les plus angoissantes de la vie corporative du syndicat : les larmes des camarades traduisaient douloureusement leur émotion ; la mort dans l'âme, la rage au cœur, une majorité de camarades aurait accepté la capitulation, si un vote avait lieu.*

*« Oh ! des jeunes ou de vulgaires profanes s'étonnent aujourd'hui peut-être de la force de cohésion de nos syndicats, de leur esprit de lutte, de l'autorité incontestée de nos militants. Qu'ils sachent que le syndicat*

*est le fruit de toutes ces souffrances, de toutes ces angoisses, mêlées à de grandes joies, de grands enthousiasmes, de grands espoirs. Tous les militants syndicalistes ont vécu ces heures douloureuses, vibré à certaines victoires, baissé le front devant les rafales de la défaite, mais toujours lutté, espéré, qu'ils soient instituteurs, postiers, cheminots, mineurs, etc... On ne vota pas. Deux camarades acceptèrent de porter au gouvernement le « non » du syndicat du Rhône, et de continuer son existence, l'un comme secrétaire, l'autre comme trésorier ».*

Ces deux camarades étaient Duvillard, secrétaire, et fontaine, trésorier. On avait décidé, pour restreindre la « casse » de réduire à deux le nombre des membres du bureau. On ne pouvait évidemment voter et désigner les deux victimes. Après une émouvante discussion, Bernard, secrétaire adjoint, et Mlle Blache, trésorière adjointe, se retirèrent.

*« Les deux camarades désignés, décidés à aller jusqu'au bout dans la résistance aux ordres du ministre, c'est-à-dire jusqu'à la révocation, répondirent au Préfet dans une lettre digne et énergique qu'ils refusaient de démissionner, parce qu'ils étaient dans leur droit, que l'ordre du ministre était illégal et qu'ils laissaient à celui-ci la responsabilité du mouvement et des incidents qui allaient se produire.*

*« Et ils attendirent.*

*« La révocation ne vint pas, mais le 17 octobre, le Préfet déposait au Parquet une plainte contre le secrétaire et le trésorier de notre syndicat pour violation de la loi de 1884 sur les Syndicats.*

*« Et c'est pourquoi le Syndicat des Instituteurs et des Institutrices du Rhône, en la personne de deux membres du bureau, comparait le 10 décembre 1912 devant le Tribunal correctionnel de Lyon. »*

*« Or, ce procès trouve un historien bien inattendu, puisque fidèle, dans le clérical Nouvelliste de Lyon. Ce dernier lui consacre, le 11 décembre 1912, un très long article où les faits sont respectés, mais commenté parfois avec humour. Détachons-en quelques fragments :*

*« On a donné à l'affaire toute l'importance qu'elle comporte ou plutôt la mise en scène qui lui convient. En effet, c'est le nouveau procureur de la République, M. Long qui occupe en personne le siège du ministère. La défense est assurée par Me Jean Appleton, avocat et professeur à la Faculté de droit : la solidarité universitaire trouve ici son emploi ; l'enseignement supérieur vient au secours du primaire. M. le vice-président Bonifas dirige les débats. »*

Le président lit alors la plainte du Préfet adressée au parquet sur le refus d'obéissance des inculpés.



« D'abord, les deux prévenus ne se dérobent point comme certains de leurs collègues derrières des moyens de procédure : ils abordent de front l'inculpation.

« Aidé par un petit papier qu'il tire de temps en temps de sa poche, M. Devillard fait la déclaration suivante :

« Comme les ouvriers, nous croyons avoir le droit de nous syndiquer ; car nous avons comme eux des intérêts économiques à défendre ; nous voulons pourvoir débattre de notre salaire avec notre patron, l'État. Nous avons d'ailleurs à l'appui de notre thèse l'avis de M. Emmanuel Lévy, celui de Waldeck-Rousseau et les déclarations faites au Sénat dans la séance du 7 avril 1906.

« Oui notre situation matérielle et morale est insuffisante.

« Au point de vue matériel, nous touchons des salaires dérisoires, incompatibles avec les services que nous rendons avec les nécessités et les conditions économiques de la vie actuelle : 2 fr. 85 par jour au début de notre carrière : 3 francs et 3 fr. 25 dans la suite.

« Au point de vue moral, nous sommes tenus dans une dépendance humiliante. Nous dépendons d'une administration tracassière et souvent injuste. Nous devons obéir à des politiciens qui nous ont lancés dans la politique et qui nous lâchent ensuite.

« Enfin, le syndicat a pour nous un grand avantage. Il nous permet de nous affilier aux Bourses du Travail qui offrent à la classe ouvrière les moyens de s'émanciper. Or, nous voulons nous émanciper parce que nous sommes des fils d'ouvriers. De plus, la classe ouvrière nous intéresse parce que c'est elle qui souffre, qui travaille et qui est exploitée ».

« – En, dit M. le président Bonifas, vous invoquez votre bonne foi. Comment, alors, conciliez-vous votre attitude avec votre déclaration ? Comment croyez-vous avoir le droit de constituer un syndicat lorsque vos supérieurs hiérarchiques vous contestent formellement ce droit et vous ordonnent de vous dissoudre ?

« C'est que nous avons considéré ces ordres comme erronés et contraires à la loi.

« Le second inculpé, M. Fontaine, déclare adhérer complètement aux réponses faites par son collègue. Il ajoute : « Si j'avais su que je violais la loi, je n'aurais pas insisté. Mais en présence d'un ordre que j'estime illégal, j'ai répondu que je ne m'inclinerais que devant une décision du tribunal ».

« – Alors, je vous ferai une simple observation, dit le président. Un ministre, un fonctionnaire quelconque peut se tromper ; les tribunaux aussi se trompent quelquefois, puisque leurs décisions sont réformées par d'autres juridictions supérieures. Mais, au simple point de vue administratif, il est étrange que des fonctionnaires, que des instituteurs appelés à donner des leçons et des exemples d'obéissance, résistent aux ordres de leurs chefs, quel que puisse être le bien-fondé de ces injonctions.

*« Et le prévenu de répondre du ton le plus naturel :  
 « – Quand je reçois un ordre, j'ai l'habitude de le discuter ».  
 « L'interrogatoire finit sur ce mot après lequel, en effet, on peut tirer  
 l'échelle ».*

Après un long réquisitoire de M. Long, procureur, et une brillante plaidoirie du professeur Appleton, le jugement fut renvoyé à huitaine. Et ce fut la condamnation des deux inculpés à 50 fr. d'amende et aux dépens, nonobstant la dissolution du syndicat. L'amende ne fut jamais payée, ni les frais. Appel fut fait du jugement, puis l'affaire renvoyée *sine die* les choses en restèrent là.

Le « scandale de Chambéry » ne pouvait manquer d'avoir ses répercussions politiques. Nous avons vu que des parlementaires comme le bonapartiste Pugliesi-Conti et l'ineffable Georges Berry avaient dès le début annoncé leur intention d'interpeller le gouvernement. L'affaire occupa de longues séances à partir du 8 novembre, et dura jusqu'au 13 décembre 1912.

De l'interpellation de Pugliesi-Conti, il n'y a pas grand'chose à retenir. Il répéta du haut de la tribune les inexactitudes et les mensonges que la presse imprimait depuis trois mois, avec cette circonstance aggravante que ces trois mois ne lui avaient rien appris :

*« Le 17 août dernier, le VIIe Congrès de la Fédération des Instituteurs publics a donné lieu à un véritable débordement d'anarchie et d'esprit révolutionnaire (Exclamations à l'extrême gauche) :*

*« C'est-à-dire que rien n'a manqué au programme : salut fraternel et chaleureux à la Confédération générale du travail... (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche).*

*« ...dont M. Chalopin, instituteur, par le plus audacieux des défis, devait, quelques jours après, présider le congrès au Havre ! adresse de sympathie aux organisateurs du mouvement révolutionnaire des partis ; déclarations de solidarité aux instituteurs révolutionnaires de Serbie ; et, enfin, pour donner satisfaction à tous les goûts, éloge pompeux du malthusianisme et de la coéducation des sexes (Mouvements divers).*

*« J'ajoute, pour mémoire, que le Congrès s'est terminé, comme il avait débuté, par les couplets de l'Internationale. »*

Le député de la Corse insiste naturellement sur l'antipatriotisme des instituteurs et tente d'accabler l'un de leurs plus célèbres défenseurs Ferdinand Buisson, en citant un passage du discours que celui-ci

avait prononcé au Congrès de la Paix, à Lausanne, en 1869 ! Ferdinand Buisson s'est assez piteusement excusé de ce « péché de jeunesse » : les paroles prononcées n'en sont pas moins humaines et dignes d'être conservées. Merci donc à Pugliesi-Conti :

*« Il faut que la mère de famille inculque de bonne heure à l'enfant cette idée que les armes, qu'un sabre, un fusil, un canon, sont des instruments que nous devons regarder du même œil que nous considérons au Château de Chillon les instruments de torture employés il y a quelques siècles... »*

*Raffin-Dugens, député de l'Isère et instituteur syndiqué <sup>106</sup>, intervint avec vigueur pour défendre ses camarades. Inutile de produire son argumentation qui est restée la même depuis que la Fédération est en butte aux attaques du gouvernement. Notons seulement une citation qui met bien en lumière la position prise par les directeurs et justifie la suspicion dans laquelle les tenait alors le syndicalisme universitaire :*

*« Au nom de l'Union pédagogique française, groupement qui compte plus de 5 000 directeurs ou directrices, nous vous exprimons tout notre dévouement au pays, à la République et à l'école vraiment nationale. Notre patriotisme n'a rien de commun avec celui qu'essaye de définir le bureau de la Fédération des Amicales... »*

*« Nous ne comprenons qu'un patriotisme, celui qui exige tous les sacrifices nécessaires à la défense de l'honneur, de l'indépendance et des intérêts légitimes de la Patrie. »*

*« Nous tenons à le déclarer hautement : dans notre vie professionnelle, nous ne reconnaissons qu'une autorité, celle que représentent nos chefs légaux, celle qui émane de la démocratie elle-même. Aussi notre grand espoir est-il, Monsieur le ministre, que vous nous délivriez d'une manière absolue de la tyrannie syndicale, sous quelque forme qu'elle se présente ». (Séance du 22 novembre 1912).*

L'interpellation de Roux-Coustadau, autre instituteur député, fut une des plus vigoureuses. Il s'exprimait avec finesse, et ses coups d'épingles piquaient au sang le Guist'hau. On trouvera, aujourd'hui encore, quelque intérêt à relire sa théorie du patriotisme « conditionnel ».

---

<sup>106</sup> Jean-Pierre Raffin-Dugens (1861-1946) député socialiste de l'Isère, devait être l'un des trois parlementaires français présents à la conférence socialiste internationale de Kienthal en 1916. Il devait être ultérieurement, mais pour peu de temps, membre du Parti communiste.

*« La Patrie n'est pas expressément fondée sur la langue, la religion, la race, sur une civilisation commune, sur les lois communes, je dirais qu'elle n'est pas fondée sur le sol, et la preuve n'est pas fondée sur le sol, c'est que toute l'histoire de l'humanité n'est pas autre chose qu'une perpétuelle migration des peuples vers d'autres sols. Quand les peuples ne trouvent pas sur la terre où ils sont nés l'indépendance et la justice, quand ils y rencontrent la souffrance et la tyrannie, ils s'en vont plus loin chercher une autre patrie fonder des royaumes nouveaux et des républiques nouvelles... »*

*« Regardez vous-mêmes, Messieurs, n'est-il pas conditionnel le patriotisme des protestants qui fuient la persécution de Louis XIV pour s'en aller chercher des patries nouvelles au fond de l'Allemagne ou du Sud-Africain ? N'est-il pas conditionnel le patriotisme des Washington et des Franklin, qui se dressent contre leur patrie, hervéistes, antipatriotes, avant que le mot existât, parce que leur patrie les frappait dans leurs intérêts de colon ? N'est-il pas conditionnel encore le patriotisme des émigrés de Coblenz dont parle le Manifeste des instituteurs, qui abandonnent la patrie parce que leurs privilèges sont supprimés et qui reviennent dans les fourgons des alliés ? » (Séance du 15 novembre 1912).*

Le radical Charles Dumont, ami des instituteurs, n'en doutons pas, ose interrompre Raffin-Dugens, présent au Congrès, pour lui dire qu'il dénature la physionomie de cette assemblée. Epinglons quelques mots :

*« ...Vous devriez être avec nous pour dire qu'il existe une minorité dans la minorité syndicale, pour tomber dans un piège qui lui a été tendu par un ou deux hommes, qui sont des meneurs, dont nous avons là les noms et dont nous voyons la tactique ; qui ont profité de l'irritation... pour obtenir ce vote de surprise, ce vote blâmable <sup>107</sup>.*

*« Il n'en compromet que quelques centaines et il ne les compromettrait plus, si ces instituteurs avaient simplement la franchise de déclarer qu'ils ont été trompés, qu'ils se sont trompés, et qu'en effet, quand on est éducateur, quand on est instituteur, on n'a pas le droit, pour améliorer son traitement, de chercher à nuire à l'école dont on a la garde. » (Applaudissements à gauche et au centre. Interruptions à l'extrême gauche).*

Successivement, Paul Boncour, Bracke, Ferdinand Buisson prirent la défense des égarés de Chambéry, tous trois se portant garants de leur patriotisme. Quant à M. Messimy, les promoteurs du scandale

---

<sup>107</sup> Le vote sur les grèves des candidats aux É.N.

(avec la Croix) il fit un long discours qui se termina par un lamentable dégonflage. Il avoua n'avoir eu pour fonder sa religion que les racontars des journaux. Et le futur amant de l'espionne Mata-Hari de se lancer dans les formules d'apaisement et de délire patriotique :

*« Cette crise aura signalé à tous les jeunes hommes passionnément engagés dans une lutte qu'ils considèrent comme exclusivement corporative, la voie dangereuse dans laquelle certains violents les avaient conduits, sans leur dire où ils les menaient. Elle leur a fait sentir surtout que ce pays, si attaché qu'il soit à son idéal de paix entre les hommes, conserve encore plus profondément et plus jalousement intact et vigoureux son idéal de patriotisme, au-dessus des luttes de partis, au-dessus de la confusion des querelles, des écoles philosophiques et des confessions religieuses. Ils regarderont ce qu'on fait leurs devanciers et leurs camarades, ces cent mille instituteurs qui, depuis plus d'un quart de siècle ; ont lutté et luttent pour asseoir la République sur des bases inébranlables. Ils suivront l'exemple de tous ces hommes de valeur et de tous ces modestes qui savent, au milieu des populations hostiles, ces hommes de valeur et de tous ces modestes qui savent, au milieu des populations hostiles, donner de tels exemples de tolérance et de sagesse qu'ils sont pris comme arbitres, même donner de tels exemples de tolérance et de sagesse qu'ils sont pris comme arbitres, même par leurs adversaires ; qui travaillent patiemment à ouvrir les yeux des aveugles à la lumière et à éveiller les intelligences endormies qui, peu à peu et d'année en année, attachent à notre régime des générations nouvelles auxquelles ils montrent que la République c'est la lumière, c'est la justice, c'est la solidarité entre les hommes ; qui, sans tapage, sans bruit, sans réclame, tout simplement par la valeur de leur exemple, préparent des générations nouvelles de Français à qui ils apprennent à aimer en même temps la République et la Patrie ».*

Le premier accusateur abandonnait donc la partie. Que pouvait le Ministre ? Il chicane sur les textes, refait à sa façon l'histoire du régime de tolérance instauré par le ministère Rouvier, confond un « vin d'honneur » (le 15 au soir) avec les séances du même Congrès. Il en déduit que la presse était admise aux débats. Il reproche aux délégués de n'avoir pas protesté contre les articles de presse, aux qui protestent si bien contre leur ministre ! Pauvretés et niaiseries ! M. le Ministre veut pourtant montrer qu'il a des lettres qu'il est digne de diriger l'Université, et il cite, avec quel à-propos des vers de La Fontaine et même quatre vers d'Horace : *Qui fit Maecenas quam sibi sortem... !*

Cela n'empêche pas Lauche, député socialiste, de le faire trébucher dans un piège avec une citation qui, pour n'être pas d'Horace, conseillait au soldat français de faire comme le poète latin et « d'abandonner son bouclier sur les champs de Philippes ». C'est une succession de blasphèmes contre la patrie, contre l'obéissance passive, un appel constant à l'indiscipline, un avertissement à mettre la crosse en l'air en face des ouvriers, dans les grèves !... La Chambre toute entière clame son indignation, hurle, interrompt, tandis que l'extrême gauche, qui devine la ruse, applaudit à tout rompre.

« M. de L'Estourbeillon – *C'est assez !*

« M. Jules Delahaye – *À l'ordre !*

« M. Lauche – *C'est l'esprit qui animait tous les syndicats ouvriers. Cette proclamation est signée : « Aristide Briand » (Vifs applaudissements à l'extrême gauche – mouvement prolongé).*

« M. Jaurès – *C'est lui qui vous a appelé au ministère, M. Guist'hau !*

« M. Emile Dumas – *C'est le fondateur du Sou du Soldat !* »

Après quelques explications de Mauger et d'Albert Thomas, qui défendent les syndiqués de Chambéry, de Maginot qui les combat, voici que monte à la tribune le président du Conseil, le futur président de la république, l'homme de la loi de trois ans, le politicien aux yeux bigles, Raymond Poincaré. Il est manifestement plus intelligent que Guist'hau, mais bien peu sympathique. On l'interrompt à tout moment. Il repousse l'ordre du jour pur et simple et n'accepte que celui de Maginot qui met fin à l'affaire de Chambéry, par une véritable capitulation :

« *La Chambre, regrettant certaines motions du Congrès de Chambéry, ainsi que les interprétations préjudiciables à l'école laïque auxquelles elles ont donné lieu, fermement convaincue d'ailleurs du patriotisme des instituteurs et résolue à défendre contre toute attaque notre enseignement primaire national, qui doit être dominé par le culte de la Patrie, approuve les déclarations du gouvernement et, confiante en lui pour faire aboutir dans le plus bref délai le statut des fonctionnaires et les projets relatifs à la défense de l'école laïque, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour* ». (Journal Officiel, 13 décembre 1912. Adopté par 324 voix contre 106)

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Chapitre X

---

### CEPENDANT VENAIT LA GUERRE

#### Meurtrie, la Fédération veut renaître

[Retour à la table des matières](#)

Grâce à la résistance des syndicats de la Seine, de Maine-et-Loire, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, soutenus par d'assez nombreuses sections syndicales et groupés autour du vaillant Chalopin, la Fédération était sortie victorieuse de la lutte engagée contre le gouvernement. Mais la dissolution d'un assez grand nombre de groupements, la défection parfois massive des adhérents, l'avaient considérablement affaiblie. Sa victoire allait lui redonner de la vigueur : il lui fallait aussi mettre fin à une situation trouble, à des zizanies entre les militants ou, plus exactement, à ses heurts de doctrine particulièrement sensibles dans le Syndicat de la Seine et au Conseil Fédéral.

Beaucoup de militants estimaient qu'un congrès était nécessaire pour clarifier la situation.

De vives critiques s'élèvent contre le C.F. auquel on reproche l'abandon du projet de Chambéry sur les traitements et son ralliement au projet des Amicales !

Une polémique s'engage dans l'*École Émancipée* sur l'opportunité d'un Congrès. Marie Guillot écrit : « *Nous sommes restés pendant trois mois sans recevoir aucun avis sur le travail du C.F. Nous nous demandions avec inquiétude : que font-ils ? que devient la Fédération ? Pourquoi ne recevons-nous rien ?* » Et sa conclusion est nette : « *Nous voulons un congrès extraordinaire en 1913* ».

Elluin, (Calvados) est du même avis. Il reprend à ce sujet une ancienne proposition de son syndicat et se propose de la soumettre au congrès : « *Il est interdit aux syndiqués de faire partie du bureau d'une amicale ainsi que de la Commission permanente de la Fédération des Amicales* ».

On voit que partisans et adversaires du Congrès sont, en définitive, les adversaires et les partisans d'une fusion entre syndicats et amicales. C'est la vieille querelle, pour ou contre l'unité, qui, d'une dent sûre et patiente, ronge sans discontinuer la Fédération.

Aussi voyons-nous les futurs fusionnistes rompre des lances contre la tenue d'un congrès. Raffin, ancien trésorier fédéral, met en avant comme argument principal la question financière, les frais prohibitifs qui résulteraient de ces nouvelles assises syndicales. Mais il a d'autres raisons et les développe de l'*École Émancipée* : il déclare nettement que cette manifestation serait inutile et qu'on la remplacerait très avantageusement par une réunion, à Lyon, des membres du C.F. et des administrations de l'*É.É.* Le Syndicat du Rhône appuie cette manière de voir.

Un autre fusionniste de bientôt, M.T. Laurin (Tortillet), fait sienne la même proposition. Il voit dans l'intention de ses adversaires, d'Elluin en particulier, une attaque personnelle contre Glay et Roussel : on ne peut plus nettement accuser l'antinomie *syndiqués amicalistes* et *syndiqués intégraux*.

Cependant, les syndicats de l'Ouest et du Centre mêlent leurs voix à celle de Marie Guillot et réclament un congrès.

L'apôtre de l'orthographe simplifiée, Jean Barès, enlève à Raffin son principal argument : il donne à la Fédération une subvention de 500 francs (francs-or). Le Conseil fédéral consulte les syndicats (21 juin 1913) par un référendum qui donne les résultats suivants :



contre tout congrès	4 voix
proposition Raffin	9 voix
pour un congrès	19 voix

Le vote désigne la ville de Bourges pour le lieu du congrès et comme date entre les 10 et 20 septembre. A l'ordre du jour : Réorganisation de la Fédération et traitement.

Le gouvernement manifeste de l'humeur en apprenant pareille décision des syndicats dissous. La *Bataille Syndicaliste* du 12 septembre le rappelle en ces termes :

*« Quand Barthou eut pris connaissance de cette note dans la Voix du Peuple qui l'avait reproduite, il devint tout pâle de fureur et infirma aussitôt les instituteurs « qu'il ne tolérait sous aucun prétexte et en aucun cas » la réunion d'un congrès, que les instituteurs qui y prendraient part, s'il avait lieu malgré son interdiction, seraient révoqués immédiatement ».*

Ces menaces ne semblaient pas vaines, car les peines disciplinaires pleuvaient dru sur les membres de la Fédération.

Les signataires du manifeste, menacés de réprimande, eurent la bonne fortune de mettre le nez dans leurs dossiers qui n'avaient pas été faits pour telle occurrence. Les Bulletins syndicaux, l'*École Émancipée* publièrent les étranges découvertes faites à ce propos : les notes secrètes, qu'on affirmait avoir supprimées, surgissaient au grand jour. Ainsi dans la Mayenne, dans le Rhône, on signale le maquillage éhonté par les inspecteurs des notices individuelles : les rapports d'inspection présentent des appréciations inscrites après coup, quand l'inspecté y avait déjà supposé sa signature ! Une institutrice trouve des rapports d'inspection qu'elle n'avait jamais vus, avec des observations qui ne lui furent jamais faites. Quant aux « sous-inspecteurs », ils n'avaient eu garde d'oublier leur grain de sel. Grâce aux réprimandes, leurs petites déjections ignorées remontèrent à la surface... En Charente, Marie et François Mayoux trouvent dans leurs dossiers une note secrète les accusant de « manquer de loyauté » !

Alors, l'Administration frappe au petit bonheur les instituteurs coupables d'aussi importunes divulgations : Georget, Mme Brunet (Mayenne) y gagnent la censure.

D'autre part, Morel (Haute-Savoie) est déplacé d'office pour satisfaire aux rancunes d'un politicien : Lafosse, Bezot, Triaire (Bouches-du-Rhône), Pouget, Macan (Marne), Trojani (Corse), sont censurés pour leur activité syndicale, etc., etc...

Faisons mention spéciale d'une révocation due à des causes politiques : la victime est d'importance puisque le petit instituteur du territoire de Belfort que les politiciens chassaient de l'école devait commencer à ce moment précis sa fortune politique (et l'autre aussi !) et gravir lentement, mais sûrement les marches du pouvoir.

On lit dans la *Bataille Syndicaliste* :

*« Le 21 juillet 1913, le Matin, qui ne dit pas tout, publiait pour essayer d'impressionner ses lecteurs et par répercussion une partie de l'opinion publique, des extraits des dossiers du juge Drioux.*

*« Ces extraits étaient tirés des lettres de L. Frossard, rédacteur à Germinal, journal révolutionnaire de Belfort...*

*« Or les lettres de notre camarade étaient adressés à des amis personnels, n'ayant même aucune relation avec la C.G.T., il y a un, deux et trois ans, pendant son séjour à la caserne et n'avaient par conséquent aucun rapport avec les mutineries militaires provoquées par le ministère Barthou <sup>108</sup>.*

*« Voici les extraits triés par le Matin :*

*« J'ai la garde du drapeau, s'il vous plaît, dans la salle d'honneur. Il me vient parfois d'étranges envies de le placer où vous savez »*

*« 21e Bataillon de Chasseurs à pied, Montbéliard.*

*« L. Frossard <sup>109</sup> »*

<sup>108</sup> Après le vote de la loi de 3 ans, Barthou décida de maintenir la classe 1910 sous les drapeaux : une vive « effervescence » se manifesta dans les casernes, notamment à Rodez, Toul, Mâcon, Nancy et Paris.

<sup>109</sup> Frossard, Louis Olivier, dit Ludovic-Oscar (1889-1946), instituteur et militant socialiste, allait être l'un des dirigeants de la minorité pacifiste du parti socialiste pendant la guerre, et devenir, à ce titre, secrétaire général du parti en 1918. L'un des chefs de file du « centre », rallié aux 21 conditions de la III<sup>e</sup> Internationale, il fut secrétaire général du Parti communiste de sa fondation au 1<sup>er</sup> janvier 1923. Revenu à la S.F.I.O., il démissionne en 1935 pour

*« ...Je travaille dans le calme et la solitude. Nos adversaires s'apercevront un jour qu'au régiment tout mon temps n'a pas été perdu ».*

*« L. Frossard.*

*« Sabotage, parfaitement ; n'ayons pas la superstition des mots... Saboteurs, les révoqués qui coupent les fils ; saboteurs, les cheminots qui rendent inutilisables leurs machines, lardent de coups de couteau les coussins des wagons, cassent les vitres, brisent les becs de gaz, et bravo encore pour eux. »*

*« L. Frossard. »*

*« Frossard, qui est instituteur en même temps que rédacteur à Germinal, est traduit pour la deuxième fois en un mois, devant le conseil de discipline. Acquitté la première fois le 29 juin, il craint d'être révoqué le 30 juillet <sup>110</sup> ».*

Laissons à Frossard lui-même le soin de nous découvrir le fond de sa pensée : lisons ce qu'il écrit en une « lettre particulière » adressée à la *Bataille Syndicaliste* :

*« Belfort, 26 juillet.*

*« ...Quand je partis au régiment, j'étais un socialiste très modéré. Je rêvais de reconstituer le vieux bloc ! Dans la presse, j'avais âprement combattu l'« hervéisme » première manière. Incorporé au 21<sup>e</sup> Chasseurs, j'accomplis mon service en conscience et subis avec succès l'examen d'élève-officier. Mais j'étais « suspect », taxé d'opinions subversives et signalé. Une perquisition, opérée en mon absence dans mon paquetage, permit de découvrir quelques lettres de mon ami Georges Buisson, secrétaire de la Fédération Socialiste indépendante de la Seine, et une invitation, signée Paul Boncour et Augagneur, à un banquet parisien. Georges Buisson s'entretenait avec moi d'une question qui me préoccupait alors : « l'Évolution de la propriété et le socialisme ». Boncour et Augagneur tentaient d'organiser le parti républicain et socialiste et cherchaient à s'assurer le concours des militants de province : inutile de dire que je ne leur répondis pas.*

---

devenir ministre du travail dans le gouvernement Pierre Laval. Membre de l'Union socialiste républicaine, il est plusieurs fois ministre jusqu'en 1940.

<sup>110</sup> Le C.D. prononça la révocation par 8 voix contre 1.

*« Mais l'organisation militaire jugea que c'était assez pour établir mon « antimilitarisme ». Elle me frappa durement, me changea de corps par mesure disciplinaire, et M. Massimy, alors ministre, me cassa de mon grade. Je venais de perdre mon père. On m'éloignait des miens alors que la douleur d'un deuil récent n'était point encore apaisée.*

*« Je n'avais rien à me reprocher et le mot d'antimilitarisme ne s'était jamais échappé de mes lèvres. Je partis la haine au cœur, exaspéré, meurtri. Et j'eus tout naturellement une crise de verbalisme révolutionnaire. Me livrai-je par la suite à une propagande incendiaire ? Non. Je m'isolai de mes camarades et me contentai de dire mon amertume et mon dégoût dans des lettres à mes plus chers compagnons de lutte.*

*« De là ces extraits du « Matin ».*

*(Cité par l'École Émancipée, 2 août 1913).*

Sourions, en passant, de cette « crise de verbalisme révolutionnaire », pour mieux savourer une rechute du 25 octobre suivant :

*« Je n'ai pas besoin, j'imagine, de dire que ma révocation ne m'émeut guère et que je suis prêt à lutter – mieux que jamais – pour le triomphe de mon idéal. Mais c'est un réconfort pour moi de trouver sympathie et affection auprès de mes camarades syndicalistes de l'Enseignement...*

*« Rentré du régiment en octobre 1912, envoyé à Lamadeleine, petit hameau perdu dans la montagne, j'avais répondu aux vexations de la Préfecture par une active campagne de propagande socialiste et syndicaliste.*

*« Sans demander d'autorisation à personne, j'allais de village en village, déployant largement le drapeau de l'Internationale. Je rédigeai l'hebdomadaire d'avant-garde du département. Je combattais le député, le sénateur, la cléricaille et le patronat et le ministère... Que cynisme !...*

*« Une première fois, le 23 juin, je comparus devant le Conseil de discipline. Motif : Avoir, dans un lieu privé engagé les travailleurs à crier : À bas les trois ans ! » Je fus acquitté. « Passe pour une fois, déclara le conseiller départemental Schicklin, directeur d'école à Belfort, mais qu'il ne récidive pas ». Hélas ! Je récidivai ! Comme un seul homme, les Conseillers départementaux du personnel votèrent ma révocation...*

*« Du reste, je n'ai cure d'approbations ou de désapprobations.*

*« Syndicaliste, je vais au vrai de toute mon âme. Et on ne me révoquera pas, j'espère, une deuxième fois.*

*« L. Frossard ».*

Soyez tranquille, Monsieur le futur Ministre, on ne vous révoquera plus <sup>111</sup>.

Il n'en restait pas moins qu'une telle révocation était odieuse. La Fédération soutint de toutes ses forces le camarade frappé et ouvrit une souscription pour lui venir en aide. Il est infiniment probable que L.O. Frossard lui en a gardé, au fond de son âme enfin parvenue au vrai, une reconnaissance attendrie.

Toutes ces poursuites, toutes ces peines disciplinaires répandaient l'inquiétude parmi le personnel qui connaissait d'ailleurs d'autres soucis.

Il était naturel qu'après Chambéry se produisît une nouvelle poussée cléricale : chaque fois qu'un gouvernement prétendu républicain brime les instituteurs laïques, on frétille de joie autour des bénitiers où l'on met tout en œuvre pour exploiter la bonne aubaine.

On se souvient que les Amicales avaient intenté plusieurs procès aux évêques signataires de la fameuse lettre pastorale relative aux manuels scolaires. L'un d'eux avait été condamné par le tribunal de Reims ; mais la Cour de Cassation venait de se prononcer contre cet arrêt parce que les Amicales poursuivaient un « objet incompatible avec les lois relatives à l'organisation de la fonction publique et, par suite, illicite. »

Clemenceau s'en émeut. Il feint de voir dans cet arrêt frappant les Amicales un encouragement aux instituteurs syndiqués. Il exhale sa comique fureur. (*L'Homme Libre*, 24 août 1913) dans un article intitulé « Tohu-bohu ! »

*« Tandis que tous les ministres se sont évertués à dire aux instituteurs qu'il n'y aurait pour eux que des inconvénients, sans aucun avantage, à se syndiquer. La Cour de Cassation s'empresse de les informer que, s'ils étaient syndiqués, ils pourraient se défendre en toute liberté. Cette fois, les juges auront eu la gloire de mettre le comble au tohu-bohu que les défaillances systématiques du gouvernement avaient si bien organisé ».*

---

<sup>111</sup> L'ironie de F. Bernard s'explique. Pour la seule année 1938, Frossard fut successivement ministre d'État dans le second cabinet Chautemps, ministre de la Propagande dans le second cabinet Léon Blum, ministre des Travaux Publics dans le cabinet Daladier.

Le gouvernement, comme d'ordinaire, s'agenouilla devant l'Eglise. Un décret présidentiel du 1er juillet permit à tout père de famille de venir, un mois durant, prendre connaissance, à l'Inspection Académique, de la liste des livres scolaires admis par la commission et de présenter ses observations. Exactement ce que demandaient les évêques !

Immédiatement, ceux-ci marquant le coup. L'archevêque de Lyon envoie à ses curés une longue lettre pastorale pour commenter le décret et donner aux paroissiens des instructions sur la manière d'en tirer parti au mieux des intérêts de l'Eglise :

*« L'éducation d'un enfant appartient à son père, c'est un droit que personne ne peut ravir à ce dernier et un devoir dont personne ne peut le dispenser. Il est souvent suppléé dans cette tâche essentielle, mais les auxiliaires qu'il se donne ou qu'on lui assigne n'enseignent et ne moralisent qu'en son nom et sous sa responsabilité.*

*« Il ne peut donc se désintéresser ni de la valeur des maîtres, ni des manuels scolaires dont il est fait usage pour former l'intelligence et le cœur de son fils ou de sa fille.*

*« Jusqu'ici les pères et mères de famille avaient, dans un trop grand nombre d'endroits, quelque difficulté à connaître les livres mis entre les mains de leurs enfants. En certaines écoles, on leur cachait jusqu'au titre de ces ouvrages. Mais leur droit était trop clair pour qu'il pût être trop longtemps méconnu, et l'injure qu'on leur faisait était trop criante pour qu'on tardât indéfiniment à la réparer.*

*« Un décret présidentiel du 1er juillet 1913 règle que le catalogue des « Manuels scolaires » sera chaque année, durant un mois, mis à la disposition des chefs de famille, au secrétariat de l'Inspection académique, de telle sorte qu'ils pourront à leur gré en prendre connaissance et formuler ensuite les réclamations qu'ils jugeront nécessaires d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction Publique.*

*« Les parents doivent-ils mettre à profit les facilités qui leur sont ainsi données ? Oui, certes, la conscience les y obligerait, lors même qu'ils n'auraient pas de justes motifs de croire que parmi les manuels inscrits au catalogue scolaire, il s'en trouve qui sont hostiles à la foi catholique. Or, est-il besoin de faire observer à quelles plaintes ont donné lieu plusieurs livres usités dans l'enseignement de la morale, de l'histoire, etc... etc ? Chez les chefs de famille, la négligence ne serait pas plus excusable que la pusillanimité. Le devoir de prendre connaissance du catalogue des Manuels scolaires et de formuler, s'il y a lieu, des réclamations, est pour eux aussi grave qu'il est manifeste.*

*« Nous vous rappelons Messieurs, qu'en vertu de votre charge vous êtes tenus d'aider vos paroissiens à remplir ce catalogue.*

« À cette fin :

« 1° vous les aviserez, d'après le Bulletin départemental, du jour où commencera à courir le mois pendant lequel le catalogue des Manuels scolaires doit être déposé au secrétariat de l'Inspection académique ;

« 2° Vous leur marquerez qu'ils sont obligés de repousser certains livres, car c'est la hiérarchie qui le vrai juge de l'orthodoxie de ces ouvrages et vous les mettrez en relation avec la Fédération des Associations de pères de familles, afin qu'ils puissent s'acquitter plus efficacement de leur devoir.

« Mais, direz-vous, les chefs de famille qui sont de simples fidèles, peuvent-ils s'ériger en maîtres de la doctrine révélée ? Non, et ils ne le font point, car en réprouvant un manuel, ils déclarent simplement qu'ils le rejettent parce que l'Eglise le rejette. Vous insisterez peut-être en objectant : Mais à quel titre déférer au Ministre ou au Conseil d'État un manuel parce qu'il est hostile à la foi ? Le Ministre et le Conseil d'État sont-ils donc les juges de la vérité révélée ? Non, et les pères de famille ne leur demandent pas d'en usurper le rôle. Ce qu'ils réclament au nom de la neutralité promise, c'est qu'un livre déclaré hostile à la foi ne soit pas imposé à leurs enfants.

« La nécessité où ils se trouvent les autorise à user de ce moyen, avec l'autorisation de l'Eglise et sous sa direction.

« Croyez, etc...

« Hector-Irénée,  
« Archevêque de Lyon et de Vienne »  
(École Émancipée, 11 octobre 1913).

Les pauvres « pères de famille » étaient de longue main travaillés par les prêtres.

Une nouvelle poussée de fanatisme vint rappeler l'époque des « inventaires » et de la loi de séparation. On se croirait en effet revenu en 1902, telles sont les violences déchaînées autour de l'école et de ses maîtres. On peut s'en faire une idée par la retentissante affaire de Couffouleux.

Le lundi 11 novembre 1912, vers 10 heures et demie du soir, au moment où Mme et M. Donat, instituteurs à Couffouleux (Aveyron \*), pénétraient dans leur chambre à coucher, deux coups de fusil armé de

---

\* Couffouleux se trouve dans le département du Tarn et non dans celui de l'Aveyron. [Note du copiste]

grosses balles, dont on se sert dans le pays pour la chasse aux sangliers, furent tirés de la rue, les deux balles, après avoir perforé les volets, brisé les vitres, traversé les rideaux du lit, allèrent l'une percer les planches du plafond, l'autre frapper une poutre et, en ricochant, retomber sur les couvertures du lit, près de la fenêtre.

D'après l'enquête de la gendarmerie, il ne faut chercher le mobile de l'attentat que dans ce fait : l'instituteur avait exclu de sa classe quelques élèves qui refusaient d'étudier le manuel d'histoire de Huyot et Mane.

Depuis quelques jours, les habitants du village, excités par le curé, avaient mis Donat en quarantaine et refusaient de lui vendre des vivres. Des « Jeunes Catholiques » le huaien au passage. On lui lança même des pierres.

La veille de l'attentat, un « prédicateur fameux », frère du combatif évêque de Mende, vint encore surchauffer les esprits, invitant les pères de famille à vider l'école par tous les moyens. Le lendemain, des enfants qui discutaient dans la cour de l'école se confiaient le secret : « *C'est aujourd'hui qu'on doit tuer l'instituteur* »

L'enquête établit encore qu'une femme du hameau de Peux, rencontrant des commères venant de Couffouleux, le lundi matin, leur demande s'il n'y a rien de nouveau et, sur leur réponse négative, elle dit : « *C'est cependant aujourd'hui qu'on devait tuer l'instituteur* ». Le mari de cette femme tient devant témoins des propos semblables : « *On doit faire la peau du maître de Couffouleux !* »

Néanmoins, l'enquête est menée mollement avec la volonté évidente de l'étouffer. Il eût été facile de trouver les coupables, les coupables immédiats du moins, les instruments stupides et dociles des véritables criminels. Ces derniers poussèrent l'ignominie et la férocité à une inconcevable limite : non contents d'avoir armé la main des forcenés, ils ajoutèrent à l'attentat la plus basse et la plus cruelle des tortures morales. Les époux Donat avaient tout récemment perdu leur petite fille, Josette... Le 24 décembre 1912, veille de Noël, Donat reçut une lettre portant le timbre de Couffouleux. Ecriture inconnue, contrefaite sans doute. Les deux époux lisent... et tout à coup comprennent :



*« Je me souviens que, quand mon petit corps reposait au milieu des fleurs, les petites filles qui venaient me voir ne pouvaient se lasser de me regarder tant j'étais jolie, elles m'ont bien rendu des honneurs, et pourtant tu as mis à la porte de ton école les frères de celles qui avaient tant fait pour ta Josette. Jamais je n'aurais cru que tu reviendrais sur ces maudits livres. Il n'est pas possible, tu ne dois pas avoir réfléchi au tort que tu portes à ces enfants, et pourtant tu es payé pour ceux-là comme pour les autres et je t'avertis que si tu continues, tu n'es pas au bout de tes malheurs... »*

Et le misérable a signé : Josette Donat !

L'*École Émancipée* prit vigoureusement la défense de Donat ; mais il fallait le prévoir, l'affaire fut bientôt classée. Le gouvernement, et en particulier Poincaré, n'avaient rien à refuser à l'Église.

## Le Congrès de Bourges (19 septembre 1913)

[Retour à la table des matières](#)

Sur le Congrès de Bourges, les documents sont extrêmement rares. Aucun procès-verbal n'en fut publié, ni dans les bulletins départementaux, ni dans l'*École Émancipée*, ni dans l'*Action*. On doit donc s'en rapporter aux souvenirs des témoins oculaires. Les camarades consultés font des récits tout à fait concordants. Celui que Bouët a rédigé pour sa monographie du Syndicat de Maine-et-Loire n'a soulevé de leur part aucune objection. Le voici :

*« En arrivant à Bourges, nous apprenons du camarade Beauvois, organisateur du Congrès, qu'une réunion préparatoire a lieu le soir même avec le concours de M. Pierre Laval, mandaté par le B.F. pour donner aux délégués une consultation juridique sur la situation de nos syndicats et sections.*

*« Vos groupements, déclare Laval, bénéficient de l'amnistie : mais, si vous les maintenez, le Gouvernement reprendra les poursuites et nous serons toujours condamnés. Je vous conseille donc de les transformer en association de la loi de 1901. Ces associations peuvent être déclarées ou*

*non déclarées ; déclarées, elles peuvent ester en justice ; mais après les difficultés éprouvées par la Fédération des Amicales dans les poursuites contre les évêques, je ne vois pas grand avantage à ce que vous fassiez une déclaration. Vos groupements pourront s'appeler sections syndicales sans inconvénient – on donne le nom qu'on veut à une association – et être constitués soit d'une façon autonome, soit au sein des amicales. »*

*« Surpris d'un tel langage, nous posons à Laval les questions suivantes : Pourquoi n'avez-vous pas donné le même avis il y a un an ? Comment peut-on affirmer que le Gouvernement reprendra les poursuites judiciaires ? Les associations dont vous parlez pourraient-elles adhérer aux Bourses du Travail et unions de syndicats et à la C.G.T. ?*

*« Réponses plutôt évasives : il y a un an, nous n'avions pas examiné à fond la question. Le gouvernement consulté avant notre Congrès a déclaré qu'il prendrait les sanctions les plus sévères contre les instituteurs qui feraient acte de syndicalisme. Vous ne pourriez pas adhérer régulièrement aux unions de syndicats, mais vous pourriez être admis à la C.G.T. qui se réclamerait elle-même de la loi de 1901 en cas de poursuites, étant une union d'unions de fédérations de syndicats non prévue par la loi de 1884.*

*« Des camarades paraissaient vouloir entrer tout de suite dans les vues de l'avocat-conseil. Audoye fait alors remarquer avec raison qu'on ne peut, le Congrès n'étant pas ouvert, discuter à fond, ni prendre une décision, et l'on se sépare.*

*« Pourtant, en reconduisant Laval à l'hôtel, Bouët éprouve le besoin de le questionner encore.*

*« – Qu'est-ce que cette histoire ? qui vous a demandé de parler en ce sens ? qui donc s'est avisé de consulter ou de faire consulter Barthou à propos de notre Congrès ?*

*« – Mais c'est votre Bureau Fédéral, c'est Glay... Nous n'étiez donc pas au courant ?... Je croyais que vous étiez d'accord... Si j'avais su... Puis se ravisant :*

*« – Vous savez, il n'y a pas que Gustave Hervé qui « rectifie son tir », c'est tout le monde, plus ou moins : la C.G.T. aussi... Il y a un affaïssement général dans tous les milieux révolutionnaires...*

*« L'affaïssement est visible durant tout le Congrès.*

*« Les conclusions de Laval sont appuyées par le secrétaire Joly et par Glay, naturellement. Celui-ci, devenu secrétaire de la Fédération des Amicales en remplacement de Grémont, décédé, va même plus loin : il estime qu'il ne peut y avoir de sécurité que si nos sections, perdant toute autonomie, se bornent à être des groupes d'études dans les Amicales.*

*« – À qui pourraient bien servir de tels groupes ? demande-t-on.*

*« – Ce seront des entraîneurs, répond-il, justifiant ainsi d'avance, dans une certaine mesure, les « noyaux » qui se formeront plus tard dans les syndicats réformistes.*

*« Marie Mayoux, indignée, s'écrie : Glay est donc venu à Bourges avec Laval pour étrangler la Fédération ! »*

« Nous insistons, avec les camarades de la Mayenne, de la Sarthe, du Calvados, de la Charente, des Bouches-du-Rhône, en faveur du maintien de nos syndicats et sections et de notre Fédération tout entière. Quelle faute, ce fait d'avoir consulté ou fait consulter Barthou avant le Congrès sans mandat régulier, comme en 1908 à propos du congrès mixte projeté à Lyon. Et puis, ce ministère n'est pas éternel : qui peut assurer que les élections de 1914 n'amèneront pas à la Chambre une majorité hostile à la loi de trois ans et à la répression gouvernementale, favorable au droit syndical des fonctionnaires ? Nous avons tenu pendant un an – au début, dans les pires conditions – et nous pouvons maintenant nous féliciter des résultats ; il faut tenir encore.

« – Alors, trouvez un nouveau Bureau, dit Christian Joly ? Je vous déclare qu'à dater de ce jour je ne suis plus secrétaire fédéral !

« On vote, non sans que la révocation de Frossard et les menaces ministérielles ne soient évoquées de nouveau, et pourtant la majorité se prononce en faveur du statu quo.

« – À partir de cette heure, dit Joly. Je ne suis plus secrétaire fédéral.

« – Et comme l'effet de cette démission ne sembla pas tellement foudroyant, il insiste encore en scandant ses mots :

« – À partir de cette minute, je ne suis plus secrétaire fédéral.

« On ajourne à la fin du Congrès la nomination du nouveau Conseil Fédéral.

« Les délégués de l'Ouest, réunis dans une chambre d'hôtel le soir du premier jour, décident, après examen de la situation, de prendre en mains le gouvernail, si le syndicat de la Seine, Chalopin compris, se refuse définitivement. Durand (Mayenne) croit que Lhuissier acceptera le secrétariat ; Sarthe et Maine-et-Loire fourniront les autres membres du « Bureau Fédéral. Pour le Conseil Fédéral, on n'aura que l'embarras du choix dans les trois départements ; mais il est entendu qu'on tentera un dernier effort auprès du Syndicat de la Seine.

« Votes assez contradictoires le deuxième jour. En ce qui concerne les traitements, les féministes l'emportent avec nous sur la mise au premier plan de l'égalité complète pour les institutrices et l'accès de tous à la première classe à l'ancienneté. Mais nous sommes battus sur l'organisation de la caisse de résistance qui nous tenait à cœur. On ouvrira néanmoins dans l'É.É. une souscription pour Frossard.

« Lorsqu'il s'agit enfin de trouver un nouveau Bureau Fédéral, Glay se fait de nouveau alarmiste : il y aura de nombreuses révocations, Barthou l'a déclaré, ce sera désastreux pour le mouvement. Revue des syndicats : tous se refusent, arguant d'une situation difficile. V. Pellat-Finet (Isère) propose Raffin-Dugens, député, comme secrétaire général, mais la suggestion n'est pas retenue. Audoye accepterait si le syndicat des Bouches-du-Rhône n'avait pas déjà la charge de la Revue ; il compte sur le syndicat de Maine-et-Loire. Au nom des groupements de l'Ouest, nous demandons alors une dernière fois au syndicat de la Seine de faire tout le

*possible pour reconstituer le Bureau Fédéral. Nous rappelons la belle attitude de Chalopin après Chambéry : ce qu'il a fait alors en face de la meute nationaliste et du gouvernement, il doit pouvoir le refaire quand il faut surtout résoudre une nouvelle crise intérieure, c'est à Paris qu'est le nœud de l'action et notre siège fédéral ne doit être fixé en province que si la Seine est absolument défailante.*

*« Alors, André Chalopin se lève, résolu :*

*« – Le syndicat de la Seine restera donc pour un an à la tête de la Fédération.*

*« – Le syndicat de la Seine, s'écrie Glay, avec qui ? Tu n'auras personne dans la Seine ? Tu seras révoqué. Les autres seraient révoqués aussi, le ministre l'a dit. Tu seras tout seul dans la Seine !...*

*« Du fond de la salle, une voix s'élève à ce moment, celle du trésorier Fédéral Lorient qui était en train de rembourser aux délégués leurs frais de chemin de fer :*

*« – Tu ne seras pas seul Chalopin, tu peux compter sur moi !...*

*« Un autre délégué de la Seine fait ensuite une déclaration analogue.*

*« – Nous aurons aussi Marcel Cottet, et Foulon, et Dubois, ajoute Chalopin, Soyez tranquilles, le Syndicat de la Seine trouvera un Bureau Fédéral ; mais il faudra que les syndicats de province nous soutiennent.*

*« L'assurance en étant donnée, le Congrès est clos là-dessus. Les délégués des deux tendances, pour la première fois, se séparent en adversaires ».*

*À ce propos, Elise Salabelle (Ardèche), elle aussi témoin oculaire, écrit :*

*« Les questions de personnes sont une maladie parisienne – souvent, je lui (il s'agit de son frère, tué depuis, à la guerre) ai entendu opposer le caractère des Parisiens à celui des Marseillais.*

*« Si vous aviez vu à Bourges la cabale parisienne contre Chalopin, par Glay, Joly, Foulon, Levasseur ! Ils préféreraient la disparition de la Fédération plutôt que de laisser à Chalopin le soin de la réformer. Il a fallu Lorient pour nous redonner confiance et nous faire accepter le vœu de Chalopin. Mon frère a demandé ce qu'il y avait contre Chalopin, tant on sentait des manœuvres contre lui... 112.*

*« Questions de personnes, sans doute ; mais surtout opposition de deux conceptions : Amicales contre Syndicats ; plus tard, Syndicat National contre Fédération Unitaire ; essentiellement : réformistes contre révolutionnaires 113. »*

112 Communiqué par Elise Avenas (Ardèche).

113 Marie et François Mayoux écrivent à ce propos :

## La fureur de la presse

[Retour à la table des matières](#)

Au congrès de Bourges, c'était l'esprit révolutionnaire qui l'avait emporté. La fureur de la presse en témoigne, et parfois de façon comique. Le reporter du *Matin* n'a même pas pu, pour entendre, se réfugier aux W.C. ; on lui en a refusé l'entrée. Il s'en venge dans un article qui fit le tour de la presse :

### LES INSTITUTEURS EN CONCLAVE

*« Leur Congrès est tellement secret que nul ne peut y pénétrer.*

*« Bourges, 10 septembre. Dépêche de l'envoyé spécial du « Matin » :*

*« Jusqu'à ce jour, les congrès syndicalistes se divisaient en deux espèces, les uns étaient annuels, les autres extraordinaires. Les instituteurs syndicalistes, actuellement réunis à Bourges, ont réussi ce difficile problème de rendre leur congrès annuel absolument extraordinaire.*

*« Jamais reporter n'eut à voir plus d'obstacles que ceux auxquels je me heurte depuis bientôt vingt-quatre heures. C'est à défier toute imagination. Jugez plutôt.*

*« Les congressistes, au nombre d'une soixantaine, sont réunis dans une grande salle qui, comme par hasard, s'appelle le Palmarium. A la porte de cette salle, clef en main, passe-partout en poche, veille, sévère, un instituteur de Bourges, le citoyen Abel Tortrat. La clef, c'est celle du Congrès, le passe-partout, c'est celui d'un endroit encore plus discret, si possible.*

*« – J'étais venu pour assister au Congrès.*

*« – Impossible, me répond l'instituteur Tortrat.*

*« – Mais au moins, laissez-moi passer ici.*

*« – Pas davantage, riposte l'incroyable portier. Vous pourriez entendre.*

---

« Amicales et Syndicats vont servir de prétexte à la vieille querelle entre les deux tendances toujours aux prises : réformiste et révolutionnaire.

« Eh oui !

En 1913, Glay s'était fait accompagner par Laval (un avocat, non un instituteur) qui a prêché professionnellement la transformation des Syndicats en Amicales. Cette proposition ayant échoué, Glay et quelques autres quittèrent le Conseil Fédéral en claquant les portes et nous donnèrent la paix de 1913 à 1919. Les voilà qui reprennent l'offensive ». (*Action* juillet 1919).

*« Le culte du huis-clos poussé à ce point au fanatisme ! Je suis habitué à respecter toutes les opinions, pourvu qu'elles soient sincères, mais devant cette négation absolue des premiers et des plus impérieux besoins de l'homme, je m'insurgeai. Ce fut peine inutile. J'eus la sensation très nette que, même si j'avais été le petit caporal, je n'aurais pas passé. La consigne est la consigne, que diable ! Elle fut si bien respectée que le citoyen Mauger, député socialiste unifié du Cher, dont la femme, institutrice, assistait au Congrès en qualité de déléguée, se vit, tout comme moi, refuser l'accès de la salle des séances. Embrasser sa femme est un droit qu'a tout citoyen, fut-il député. Les institutrices le nièrent. Le citoyen Mauger repartit sans protester. J'aurais eu la plus mauvaise grâce à ne point imiter sa discrétion ».*

(Matin 11 septembre 1913)

« L'Écho de Paris » donne cours à sa mauvaise humeur : 10 septembre.

## Les instituteurs syndiqués tiennent leur congrès à huis-clos

[Retour à la table des matières](#)

*« Il n'y a plus, officiellement d'instituteurs syndiqués, puisque les syndicats d'instituteurs ont été condamnés, recondamnés, dissous...*

*« Et pourtant, voici qu'à Bourges est actuellement réuni un congrès d'instituteurs syndiqués. Les congressistes, au nombre d'une soixantaine, ont fait une communication officielle dans laquelle ils disent qu'ils représentent « tous les syndicats d'instituteurs de France. »*

*« La même note ajoute que « les décisions du Congrès seront tenues secrètes en raison des incidents que certains comptes rendus ont provoqué l'an dernier ».*

*« Il s'agit du fameux Congrès de Chambéry, et du sou du Soldat, de tout ce scandale qui aboutit... à quelques circulaires ministérielles.*

*« Voici donc qu'aujourd'hui les instituteurs syndiqués recommencent. Mais cette fois, ils veulent faire leur mauvaise cuisine en secret, et c'est pourquoi ils ont exclu la presse de leurs délibérations. Mieux : aucun communiqué ne sera fait.*

*« Nous ne saurons donc jamais ce que ces fonctionnaires révoltés contre la loi ont décidé dans leurs mystérieux conciliabules.*

*« Ce qui est certain, c'est qu'ils se moquent cyniquement de leurs chefs. Pourquoi, du reste, se gêneraient-ils ? »*

P.C.

Et cependant, malgré l'invitation non déguisée des journaux, le gouvernement fit mine d'ignorer le congrès. Barthou remisa ses foudres. Poincaré n'avait-il pas d'autres soucis ? Ne travaillait-il pas à réaliser « son rêve » <sup>114</sup>, comme devait l'écrire plus tard, dans l'*Opinion* son ami Cobrat ?

Mieux : les peines disciplinaires consécutives au Congrès de Chambéry furent annulées dès novembre 1913 par une circulaire Barthou ! Était-ce un prélude à l'Union sacrée ?

## Le vent en poupe, mais vers quels destins !

[Retour à la table des matières](#)

La Fédération reconstituée, en dépit des efforts conjugués des Glay, des Joly, des Raffin, soutenus et sans doute conseillés par Me Pierre Laval, se mit sans tarder au travail. Dès février 1914 ; le nouveau Conseil Fédéral avec *Marcel Cottet* comme secrétaire général, *Loriot* comme trésorier, *Marcel Dubois* comme secrétaire du bulletin, *Hélène Brion* comme secrétaire-adjointe, envoie aux syndicats un questionnaire pour les consulter sur la tenue d'un Congrès.

À la suite de cette consultation, le lieu du Congrès est fixé à Lille, ou plus exactement à Hellemmes-Lille. Il aura lieu les 8 et 9 et, si besoin, 10 septembre. Le syndicat des Bouches-du-Rhône est chargé de la question : « Propagande et action syndicales ». La Loire-Inférieure s'occupera des « Comités d'action prévus pour faire aboutir les résolutions relatives aux traitements votées à Chambéry ». Enfin, le syndicat de la Seine traitera de l'« adaptation régionale de l'enseignement ».

Les élections aux Conseils départementaux sont l'occasion d'un nouveau succès pour la Fédération qui compta une cinquantaine

---

<sup>114</sup> Allusion à la réputation de « belliciste » de Raymond Poincaré, synthétisée avant 1914 par la formule « Poincaré, c'est la guerre », et après, par l'accusation d'être « l'homme qui rit dans les cimetières ».

d'élus répartis entre 26 départements. Dans l'ensemble, il y a près de 19 000 suffrages accordés aux syndiqués. Sans doute, il ne faut pas en déduire que ces 19 000 suffrages sont nettement syndicalistes, car il y a eu des listes communes avec les amicales, comme dans le Rhône. Cependant le progrès de la Fédération est considérable.

Le 7 mai, les délégués fédéraux furent même reçus *officiellement* par le ministre. La note ministérielle convoqua en effet « la délégation de la Fédération Nationale des syndicats d'Instituteurs ». (Foulon).

Eh quoi ! tandis que dans l'ombre des chancelleries se tramait le grand crime, la Fédération a-t-elle manqué de prévoyance au point de n'avoir rien soupçonné, rien dénoncé ?

Dire qu'elle ait prévu la guerre pour ce mois d'août 1914 serait sans doute exagéré. Le cataclysme ne fut prévu par personne avec une pareille précision, il surprit tout le monde. Les plus avertis ne le croyaient pas si proche.

Néanmoins la Fédération dénonça sans désespérer les auteurs de guerre, elle s'associa à la campagne contre la loi des trois ans. Un grand nombre de syndiqués participèrent à l'action vigoureuse entreprise par le Parti Socialiste et s'en allèrent de village en village faire signer la pétition contre le sinistre projet. Pour n'en citer qu'un, Bourvain (Ardèche) fut à ce sujet menacé de sanctions par son inspecteur d'Académie.

La Fédération n'est pas dupe des protestations pacifiques de nos gouvernants. Le 2 mai 1914, à propos de la visite des souverains anglais à Paris, on lit dans l'*École Émancipée* :

*« Au moment où Raymond Ier et George V échangeaient les banalités protocolaires sur la paix des nations, le canon tonnait de l'autre côté de l'Atlantique. Le pacifisme du Président Wilson aboutissait à la canonnade de Vera Cruz ».*

*C'est avec enthousiasme que notre revue signale les manifestations sincères en faveur de la paix comme celle de Riebke, délégué de la C.G.T. allemande écriant, le 1er mai, au meeting de la salle Wagram :*

*« C'est au nom du peuple ouvrier allemand que je crie : A bas la guerre ! »*

Après le 2 juin, quand Doumergue eut démissionné pour céder la présidence du conseil à Viviani qui ne put former un ministère et céda



lui-même la place à Ribot, qui ne fut pas plus heureux ; quand Godart et Ponsont, adversaires de la loi de trois ans ayant accepté d'entrer dans la combinaison, en sortirent aussitôt pour des raisons mystérieuses ; quand le même Viviani réussit enfin, le 13 à mettre debout un cabinet, on ne peut accuser l'École Émancipée de n'y avoir pas vu clair. Voici ce qu'écrivait à ce sujet *Passe-Partout* (Bezot) :

*« À ceux qui doutaient encore des méfaits de l'Alliance franco-russe et de sa malfaisante intrusion dans la politique française, les incidents de la dernière crise ministérielle auront ouvert les yeux. A lire les opinions, les suggestions de la presse troisanniste à propos des ministrables ; il est devenu évident que la loi de trois ans nous fut imposée par le tsar ».*

Plus loin, *Passe-Partout* note encore :

*« 14 juin – Nicolas II vient à Constantza s'entretenir avec le roi de Roumanie. Que mijotent ces visites de souverains ? »*

Le 27 juin, il prévoit explicitement le massacre :

*« Un député nègre disait pendant la crise ministérielle, à propos des trois ans : il doit y avoir quelque chose de grave pour que les partisans des deux ans en présence des difficultés du pouvoir et des exigences de la défense nationale, acceptent avec les portefeuilles l'application de la loi de trois ans... » Soyons bons princes. Ne faisons pas intervenir les douces joies ministérielles. Croyons au sacrifice des gens du pouvoir. Il reste que dans notre République, une infime minorité, 2 ou 3 ministres, un Président, ont pu engager le pays dans une politique telle que les difficultés extérieures nous menacent à chaque pas et cela sans que le peuple en soit informé, sans qu'il sache à quel abattoir on le mène ».*

On peut donc affirmer que si la guerre avait tardé plus longtemps, la Fédération déjà en éveil, se fut dressée bientôt devant elle et l'eût dénoncée de toutes ses forces. Elle sentait rôder la Bête ; mais ne croyait pas son attaque si prochaine.

La mobilisation s'abattit soudain, le 2 août, sur le pays surpris. Elle désagrégea d'un coup nos syndicats, en leur enlevant pour eux, comme pour toutes les organisations et tous les individus, les garanties légales.

Il fallait, semble-t-il, accepter le bâillon, communier dans l'union sacrée, trahir... ou mourir.

Qu'allait faire la Fédération ?

**Le syndicalisme dans l'enseignement.**  
*Histoire de la Fédération de l'enseignement  
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome I. Des origines à la Première Guerre mondiale.**

## Principaux sigles utilisés

---

[Retour à la table des matières](#)

A.R.A.C.	Association Républicaine des Anciens Combattants (fondée par Henri Barbusse et Vaillant-Couturier, d'inspiration communiste).
B.E.	Brevet élémentaire, examen qui sanctionnait les trois premières années de l'enseignement primaire supérieur et se passait à quinze ans.
B.F.	Bureau fédéral, exécutif de la Fédération.
B.P.	Bureau politique, organisme dirigeant du Parti communiste, désigné par le Comité central.
B.S.	Brevet supérieur, examen sanctionnant les études primaires supérieures, passé à dix-sept ans.
C.A.P.	Commission administrative permanente ; organisme dirigeant de syndicat ou de parti.
C.C.	Comité central.
C.C.N.	Comité confédéral national, organisme dirigeant de la C.G.T. ou de la C.G.T.U.
C.D.	Conseil départemental de l'enseignement primaire (organisme consultatif) ou conseiller départemental (membre du conseil).
C.D.S.	Comité de défense syndicaliste (organisme minoritaire dans la C.G.T. avant la scission).
C.E.P.	Certificat d'études primaires.

---

C.G.P.T.	Confédération des Paysans travailleurs.
C.G.T.	Confédération Générale du Travail.
C.G.T.S.R.	C.G.T. syndicaliste révolutionnaire.
C.G.T.U.	C.G.T. unitaire.
C.I.S.	Comité pour l'Indépendance du Syndicalisme.
Confédéré	Adhérent à la C.G.T. (par opposition à « unitaire »).
C.P.	Conférence Pédagogique (journée de formation pédagogique pour les instituteurs organisée sous la direction des inspecteurs primaires).
C.S.R.	Comités syndicalistes révolutionnaires (organismes minoritaires dans la C.G.T. après la scission).
C.V.I.A	Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes.
E.N.	École Normale d'instituteurs ou d'institutrices (recrutement par concours sur le plan départemental).
E.N.S.	École normale supérieure (formant des professeurs soit pour des Lycées – rue d'Ulm, Sèvres – soit pour les écoles primaires supérieures – Saint-Cloud, Fontenay).
E.P.S.	École primaire supérieure, écoles créées en 1886, offrant cinq années d'études sanctionnées par le Brevet supérieur. Leur recrutement et le recrutement social des maîtres et maîtresses en faisaient le « secondaire du peuple ».
F.D.F.	Fédération des fonctionnaires (autonome).
F.E.	Fédération de l'enseignement (alias Fédération unitaire) affiliée à la C.G.T.U. souvent appelée ici « la Fédération » tout court.
F.E.N.	Fédération de l'Education nationale, actuellement autonome.
F.G.E.	Fédération Générale de l'Enseignement, fondée en 1929, affiliée à la C.G.T.
F.I.A.I.	Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.
F.U.	Front unique.
G.d.J.	Groupes de Jeunes (de la Fédération).
G.F.	Groupes féminins (de la Fédération).
G.S.R.	Groupes syndicalistes révolutionnaires (organismes minoritaires dans la C.G.T.U.)
I.A.	Inspecteur d'Académie (responsable départemental de l'enseignement).

I.C.	Internationale communiste (alias Komintern, Comintern, IIIe Internationale).
I.P.	Inspecteur primaire.
I.P.	Instruction Publique (le titre de ministre de l'« Instruction Publique » a précédé celui de ministre de l'« Éducation nationale »).
I.S.R.	Internationale syndicale Rouge (alias Profintern) liée à l'Internationale communiste.
I.T.E.	Internationale des Travailleurs de l'Enseignement.
L.S.	Ligue syndicaliste.
M.F.	Majorité fédérale.
M.O.R.	Minorité oppositionnelle révolutionnaire (organisée par le P.C. au sein de la fédération).
O.U.	Opposition unitaire.
P.C.	Parti Communiste.
P.S.	Parti Socialiste (S.F.I.O.)
R.P.	La revue <i>La Révolution Proletarienne</i> de Monatte.
S.F.I.O.	Section française de l'Internationale ouvrière (parti socialiste).
S.N. ou S.N.I	Syndicat national des instituteurs, affilié à la C.G.T. à partir de la Scission de 1921 ; aujourd'hui membre de la F.E.N. autonome.
T.U.	Traitement ...unique (mot d'ordre fédéral).
U.D.	Union départementale de syndicats de la même confédération.
U.G.E.	Union générale des Etudiants.
U.G.É.É.	Union générale des Etudiants pour l'Enseignement.
U.L.	Union locale de syndicats de la même confédération.
U.N.G.	Union nationale des combattants.
Unitaire	Syndiqué à la C.G.T.U.
U.R.	Union régionale de syndicats (à la C.G.T.U. seulement).
V.O.	La <i>Vie Ouvrière</i> , hebdomadaire syndicaliste dirigé par Monatte jusqu'en 1922, puis par Monmousseau, organe de la C.G.T.U. jusqu'à la réunification.

FIN